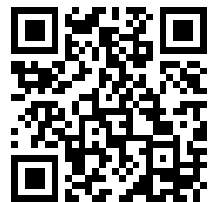


---

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

<https://books.google.com>





## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

UC-NRLF

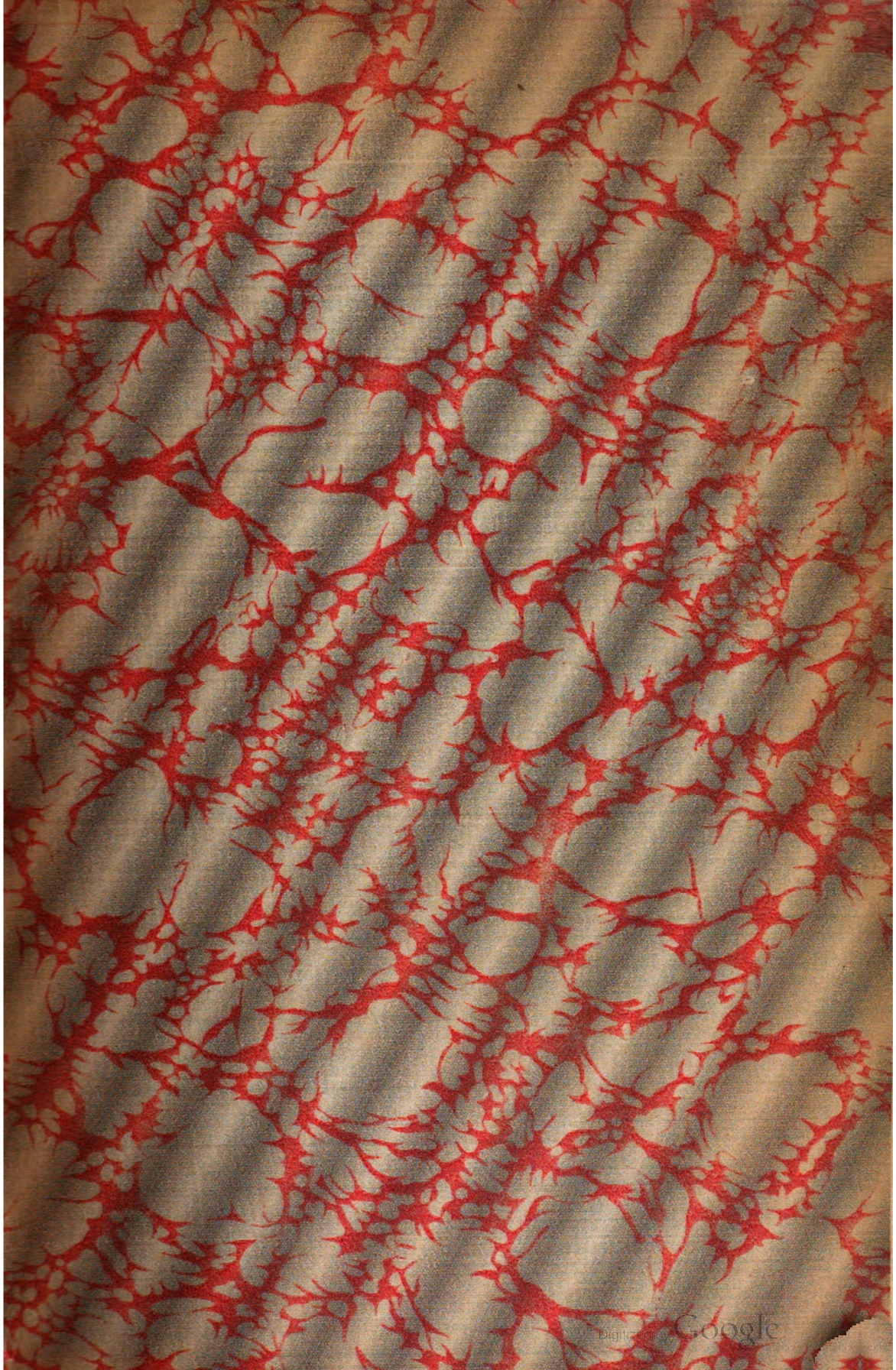


QB 405 725

GIFT OF  
HORACE W. CARPENTIER



685  
C633  
V.5











RECUEIL  
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

PAR

CH. CLERMONT-GANNEAU

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

UNIV. OF  
CALIFORNIA

---

Avec Planches et Gravures

---

TOME V

---

PARIS  
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR  
28, RUE BONAPARTE, 28

1903

## CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

---

Le **RECUEIL D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE**, publié par M. CH. CLERMONT-GANNEAU, paraît à intervalles rapprochés, par fascicules de cinq à six livraisons ou feuilles in-8°, avec planches et gravures. La plupart des sujets qui y sont contenus ont été traités par l'auteur dans ses cours du Collège de France et de l'École des Hautes-Études.

Les tomes I, II, III, IV et V ont paru. Le tome III est accompagné d'un index alphabétique détaillé des matières contenues dans les trois premiers tomes.

Le tome VI se composera de cinq fascicules formant vingt-cinq feuilles.

On peut souscrire au volume complet à recevoir *franco* (par fascicules ou par volume) au prix de . . . . . 20 fr. »

Les souscripteurs qui désireraient recevoir les vingt-cinq livraisons une à une, au fur et à mesure de leur impression, avec couvertures spéciales et sommaires, auront à payer en sus, pour supplément de frais de poste et autres . . . . . 2 fr. »

La publication terminée, le prix du tome VI sera porté, comme celui des tomes précédents, à . . . . . 25 fr. »

---

## RECUEIL D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

Par **CH. CLERMONT-GANNEAU**

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

TOME I. In-8, avec 21 planches et de nombreuses figures. . . . .	25 fr.
TOME II. In-8, avec figures . . . . .	25 fr.
TOME III. In-8, avec 10 planches et de nombreuses figures, augmenté d'un Index général des tomes I, II, III. . . . .	25 fr.
TOME IV. In-8, avec 2 planches et de nombreuses figures. . . . .	25 fr.
TOME V. In-8, avec 8 planches et de nombreuses figures. . . . .	25 fr.
TOME VI. In-8, avec planches et gravures. (En cours de publication.)	

---

**RECUEIL**  
**D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE**

---

**TOME CINQUIÈME**

---

ANGERS. — IMPRIMERIE ORIENTALE A. BURDIN ET C<sup>ie</sup>, 4, RUE GARNIER.

---

RECUEIL  
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

PAR

UNIV. OF  
CALIFORNIA

CH. CLERMONT-GANNEAU

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR A L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

---

Avec Planches et Gravures

---

TOME V

---

PARIS  
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR  
28, RUE BONAPARTE, 28

1903

70 vnu  
apofila

CACHEMER

RECUEIL  
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

§ 1

**La stèle phénicienne d'Oumm el-'Aouâmid<sup>1</sup>.**

Les fouilles fructueuses de Renan<sup>2</sup> ont appelé, depuis longtemps, l'attention sur les ruines de la ville phénicienne, encore indéterminée, qui se cache sous le nom moderne de *Oumm el-'Aouâmid* ou, plus exactement, de *Oumm El-'Amed*, « la mère des Colonnes », simple et banal sobriquet arabe visant les vestiges d'antiquités qui y frappent les yeux. Située sur la côte, à peu de distance de la mer, près de l'embouchure du Ouâdi Hamoul, entre Tyr et Saint-Jean d'Acre, cette ville inconnue semble avoir appartenu autrefois au territoire de Tyr, à laquelle elle ressortissait politiquement comme le prouve la teneur d'une des trois inscriptions phéniciennes que Renan y a recueillies<sup>3</sup> entre autres monuments intéressants.

L'illustre savant avait toujours conservé le regret de n'avoir pu, par suite des circonstances, pousser plus loin ses recherches sur ce terrain fertile et il n'avait jamais cessé de caresser l'espoir de les faire reprendre quelque jour, persuadé, avec raison, qu'Oumm el-'Aouâmid était un des points de Phénicie qui promettaient le plus à l'archéologie<sup>4</sup>. Il me souvient encore qu'en

1. Voir planche I-II.

2. *Mission de Phénicie*, pp. 694 et suiv.

3. C'est la forme que j'ai toujours entendu couramment employer par les Arabes du pays du Tyr.

4. *C. I. S. I.*, nos 7, 8, 9. Les originaux sont au Louvre.

5. Voir, notamment, ce qu'il dit à ce sujet, *op. c.*, pp. 747-748.

1870, alors que, de Jérusalem j'étais en correspondance active avec lui à propos de l'affaire de la stèle de Mesa, il avait pensé à me faire confier la direction d'une nouvelle campagne de fouilles à Oumm el-'Aouâmid. Tout était arrangé pour organiser la mission, quand éclata le coup de foudre de la guerre; le projet tomba dans l'eau.

En 1886 j'eus occasion d'examiner par moi-même les ruines d'Oumm el-'Aouâmid, et je pus me convaincre combien les vues de Renan étaient fondées. Mais, dépourvu de tout moyen d'action, je dus me borner à une simple reconnaissance. Depuis, sous l'impression des recommandations de Renan et de mes observations personnelles, j'eus l'idée de diriger de ce côté l'effort de certains indigènes de la région qui font le commerce des antiquités et avec qui j'étais en relations suivies, tâchant ainsi d'utiliser au profit de la science leur zèle intéressé. Chaque fois qu'ils me demandaient des indications, pour les guider dans leur chasse aux antiquités, je m'efforçais de les lancer sur cette piste et les pressais vivement de prendre pour objectif Oumm el-'Aouâmid. Pendant plusieurs années j'en fus pour mes frais d'éloquence. Enfin, dans ces derniers temps, un d'entre eux, plus avisé que les autres, se décida à suivre mon conseil; il n'eut pas à s'en repentir. Il fit entreprendre, par des fellâhs à sa dévotion, des fouilles discrètes sur l'emplacement désigné, et il eut la chance de mettre du premier coup la main sur le beau monument phénicien qui fait l'objet de la présente étude. Depuis, ses concurrents, stimulés par ce succès, se sont jetés avidement sur cette mine, et sont en train de l'exploiter à qui mieux mieux. Il résulte d'informations que j'ai reçues récemment, que plusieurs autres monuments du même genre, quelques-uns avec inscriptions phéniciennes, sont déjà sortis des ruines d'Oumm el-'Aouâmid. Attendons-nous à les voir faire très prochainement leur apparition sur le marché.

Celui dont j'ai à parler aujourd'hui a été tout d'abord expédié à Paris par son heureux possesseur qui, intimidé par certaines injonctions assez surprenantes, mais sur lesquelles je ne veux



pas insister, se garda soigneusement de me faire part d'une trouvaille qu'il devait cependant un peu à mes instances. Si mes renseignements sont exacts, le monument, présenté au Louvre pour l'acquisition, y fut mis au secret attendant pendant des mois et des mois une décision qui devait être négative ; au dernier moment, on recula devant les prétentions du vendeur, qui se retourna alors d'un autre côté. Finalement, le monument fut acheté par M. Jacobsen, de Copenhague, et il a trouvé sa place définitive dans la fameuse glyptothèque de Ny Carlsberg, qui vaut plus d'un musée d'État. C'est grâce à cette circonstance que j'ai la bonne fortune de pouvoir faire connaître aujourd'hui ce monument qu'il ne m'avait pas été donné de voir pendant le séjour prolongé qu'il a fait à Paris et dont la publication, s'il y eût resté, eût été vraisemblablement réservée à de plus favorisés. En effet, avec cette libérale courtoisie dont il est coutumier et un obligeant empressement dont il m'est agréable de le remercier publiquement, M. Jacobsen voulut bien m'autoriser à faire part aux savants du nouveau trésor dont sa collection s'était enrichie. Il poussa la complaisance jusqu'à en faire exécuter spécialement d'excellentes photographies d'après lesquelles a été gravée la planche accompagnant cette notice. Il y joignit des estampages permettant de contrôler le déchiffrement de l'inscription qu'on lit à côté du sujet figuré, ainsi que de précieux renseignements sur plusieurs détails matériels.

Le monument en question est une grande stèle, taillée dans ce calcaire un peu grossier si fréquemment employé pour les sculptures et inscriptions antiques de la côte de Syrie. La stèle, longue et étroite, carrée à la base, arrondie au sommet, ou, plus exactement, terminée par un angle obtus à côtés courbes, mesure 1<sup>m</sup>,81 de hauteur, sur 0<sup>m</sup>,25 d'épaisseur ; la largeur est de 0<sup>m</sup>,60 à la partie inférieure et de 0<sup>m</sup>,53 seulement à la partie supérieure ; les côtés tendent donc à converger sensiblement de bas en haut, disposition qui n'est pas rare dans ce genre de monuments. Elle a été brisée en plusieurs morceaux, soit accidentellement, soit peut-être intentionnellement en vue d'en faciliter

le transport, comme le montre une première photographie prise avant l'habile restauration à laquelle elle a été soumise sous la direction de M. Jacobsen. Par bonheur, les fractures étaient franches et aucun fragment ne manquait, de sorte que la stèle a pu être restituée dans son intégrité primitive.

La face antérieure, dans presque toute sa hauteur, présente un défoncement d'environ un centimètre, avec réserve, sur les côtés, d'un étroit rebord saillant faisant cadre, et, à la partie inférieure, d'un champ plus large formant plate-bande.

Tout en haut de la stèle est sculpté en bas-relief (saillie, 0<sup>m</sup>,02) le disque solaire ailé, de style égyptien, flanqué des deux uræus; les ailes, avec leurs deux rangs de plumes imbriquées, épousent le contour arrondi du sommet et retombent légèrement, planant au dessus du sujet principal, qui est également sculpté en bas-relief (saillies variant de 0<sup>m</sup>,03 à 0<sup>m</sup>,05), et dont voici la description.

Un personnage viril, imberbe, en pied, la tête de profil à droite, le buste presque de trois quarts, vêtu d'une longue tunique à larges plis qui, serrée à la taille par une ceinture invisible, tombe jusqu'à ses pieds nus. La main droite ouverte est tendue en avant, à peu près à la hauteur du menton, dans le geste traditionnel de l'adoration. Plus bas, la main gauche soutient par dessous un objet dont il est assez difficile, sur les photographies, de discerner la véritable nature. D'après les éclaircissements que M. Jacobsen a eu la bonté de me fournir, il semble que ce doit être une de ces sortes de cuillers égyptiennes terminées, du côté du manche, par une figurine en buste; autant que je puis en juger par les photographies, j'inclinerais à y reconnaître une tête de déesse, peut-être celle de Hathor, surmontée du disque. Immédiatement au dessous de la main gauche est gravée une inscription phénicienne de trois lignes dont je m'occuperai tout à l'heure.

Le personnage est coiffé d'une calotte à peu près cylindrique, de hauteur moyenne, rejetée en arrière et rappelant d'une manière frappante celle qu'on voit souvent sur la tête des bustes

funéraires de Palmyre. De dessous la calotte, derrière l'oreille, s'échappe une courte et maigre touffe de cheveux, retombant sur le cou nu et noueux qui se dégage du col, largement échancré, de la tunique. La figure, complètement rase, est celle d'un homme déjà avancé en âge ; osseuse, émaciée, d'un aspect presque ascétique, elle est modelée dans un sentiment réaliste tout à fait remarquable, et produit un effet saisissant ; l'effet est encore accentué par le contraste de cette exécution consciencieuse, serrant la nature d'aussi près que possible, et de la façon lâchée, voire maladroite, avec laquelle le sculpteur a traité les autres parties de son personnage : les mains, le vêtement, etc. Il a visiblement concentré tout son effort sur la tête et fait bon marché du reste qui fait songer plutôt à la main lourde d'un praticien qu'à celle de l'artiste, vraiment digne de ce nom, capable d'avoir tiré d'une matière ingrate ce profil d'une expression si vivante.

A première vue, par ses proportions, par certaines de ses dimensions même, par la disposition du sujet principal, par le motif du disque solaire ailé planant au-dessus de la scène, notre stèle rappelle celle de 'Amrith<sup>1</sup>, et elle pourrait prétendre en être la sœur cadette. Mais en y regardant de plus près on se convainc bien vite, qu'en dépit de ces analogies générales, les deux monuments doivent appartenir à deux époques sensiblement différentes. Tandis que la stèle de 'Amrith peut être classée archéologiquement et paléographiquement au IV<sup>e</sup> ou au V<sup>e</sup> siècle avant notre ère, tout nous invite à faire descendre celle d'Oumm el-'Aouamid à la période ptolémaïque, et même, à un moment assez avancé de cette période, celui auquel appartient l'ensemble des inscriptions et des monuments découverts précédemment par Renan dans les ruines de cette ville inconnue et portant, comme notre stèle, la marque manifeste de l'art gréco-égyptien. Il y a entre l'exécution des deux stèles plusieurs siècles d'intervalle ; les similitudes extérieures qu'elles présentent ne prouvent qu'une chose, c'est que ce type traditionnel de stèle avait dû se maintenir en usage pendant longtemps sur la côte de Phénicie.

1. Voir *Recueil d'Archéologie Orientale*, t. IV, pp. 325 et suiv.

Les deux monuments diffèrent encore en un point essentiel : celui de 'Amrith est un monument religieux, nous offrant l'image d'un dieu ; celui d'Oumm el-'Aouâmid est un monument vraisemblablement funéraire et nous offre l'image d'un simple mortel dont le nom va nous être donné par l'inscription phénicienne.

Le diagnostic paléographique qu'on peut porter sur cette inscription confirme et précise le diagnostic archéologique. L'écriture rappelle celles des trois autres inscriptions fournies déjà par Oumm el-'Aouâmid ; la forme toute particulière du *kaph*, notamment, est celle qu'on observe au n° 7 du *C. I. S. I.*, datant de l'an 132 avant notre ère ; cette forme caractéristique se retrouve aussi dans les deux inscriptions bilingues phéniciennes et grecques, de Malte<sup>1</sup>, qui ont justement pour auteurs des Tyriens et qui, considérées au point de vue propre de la paléographie hellénique, sont attribuables au n° siècle.

Voici ce que donne le déchiffrement, basé sur l'estampage et la photographie :

ז מצבת סכר  
בעליתן בן  
בעליתן הרב

Cette stèle commémorative est celle de Ba'alyaton fils de Ba'alyaton, le *rab* (?)

La seule lettre qui fasse difficulté est la dernière ; elle ressemble plus à un ז qu'à un ב, mais הרד ne s'explique guère ; on ne saurait songer à un ethnique<sup>2</sup> ; il faudrait, dans ce cas, la désinence ' , et il n'y en a pas trace. Je crois donc qu'on doit y voir un ב dont la queue manque, par suite soit de quelque accident, soit d'une négligence du lapicide, et lire : הרב « le *rab* ». On n'ignore pas combien ce titre de *rab* est fréquent dans l'épigraphie phénicienne et surtout punique ; nous ne savons pas encore au juste quel degré de la hiérarchie, civile ou religieuse, il re-

1. *C. I. S. I.*, nos 122 et 122 bis.

2. Par exemple l'*Aradien* ; le nom original d'Aradus est ארוד, et l'ethnique authentique de cette ville, semble apparaître, au féminin, sous la forme ארודית, dans une épitaphe de Carthage (Berger, *Comptes-rendus de l'Acad.*, 1899, p. 426).

présentait. Je me bornerai à rappeler que j'ai fait connaître<sup>1</sup>, il y a quelque temps, une nouvelle inscription phénicienne, de Tyr même, où ce titre semble être défini d'une façon particulière : רב מאת.

En phénicien, le mot מצבת désigne couramment une stèle funéraire, par opposition au mot נצב qui s'applique exclusivement aux cippes religieux, de caractère votif. Exceptionnellement, comme le montre le grand décret honorifique de la communauté sidonienne du Pirée, מצבת peut être aussi une stèle non funéraire — en l'espèce, c'est celle même où est gravé ledit décret. On peut donc dire, en thèse générale, que le נצב est d'ordre divin, la מצבת d'ordre humain. Le mot סקר = זכר, qui détermine ici notre מצבת, nous montre bien qu'il s'agit d'un monument funéraire, et non pas, comme on pourrait vouloir le supposer, d'un monument honorifique érigé pour un vivant ; comparer la formule identique, mais plus complète, de l'épithaphe bilingue d'un Sidonien, découverte à Athènes<sup>2</sup> : מצבת סקר בחים « stèle commémorative parmi les vivants ». Nous pouvons donc tenir pour assuré que notre stèle nous montre l'image du défunt Baalyaton, fils de Baalyaton<sup>3</sup>, dans sa grande tenue de *rab*, peut-être bien même dans l'exercice de ses fonctions, c'est-à-dire faisant acte d'adoration et d'offrande devant la divinité dont il était le serviteur pendant sa vie, à moins que cette divinité invisible à laquelle il rendrait ainsi hommage selon le rite égyptien, ne soit celle du sombre séjour qui est désormais le sien.

Je n'ai pas besoin, en terminant, d'insister sur la valeur exceptionnelle de ce monument, avec son bas-relief marqué d'un cachet

1. *Recueil d'Archéologie Orientale*, t. II, p. 294 et suiv. Sur l'emploi de ce titre à Sidon, cf. *op. c.*, t. III, p. 1-5. Quant aux exemples fournis par Carthage ils sont trop fréquents et trop connus pour qu'il soit besoin de les citer.

2. *C. I. S. I.*, n° 416. Du n° siècle avant notre ère, à en juger d'après la paléographie de la partie grecque.

3. Bien que rare, l'homonymie du fils et du père n'est pas sans exemple dans l'antiquité sémitique aussi bien que dans l'antiquité classique. On a supposé, mais sans preuve positive, que cette homonymie directe, au lieu de l'homonymie avec saut atavique qui est de règle, indiquerait la naissance posthume de l'enfant.

trop personnel pour qu'on veuille n'y voir qu'une simple figuration plus ou moins conventionnelle; nous avons là un portrait, et un portrait probablement fort ressemblant, de Baalyaton. Et ce n'est pas seulement la représentation fidèle d'une individualité quelconque du n° siècle avant notre ère; c'est aussi, chose plus intéressante encore pour nous, si nous nous plaçons au point de vue anthropologique, un spécimen authentique de la race même à laquelle appartenait notre *rab* phénicien<sup>1</sup>. On ne peut donc que féliciter le très éclairé fondateur de la Glypothèque de n'avoir pas laissé échapper ce morceau de premier ordre dont il avait su, du premier coup d'œil, apprécier toute la valeur.

## § 2

### Dannaba et le pays de Job

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de montrer, par des exemples probants, tout le parti qu'on pouvait tirer, pour l'exégèse géographique de la Bible, des sources arabes, à la condition de les consulter avec plus de suite et plus de soin qu'on ne le fait d'habitude. C'est ainsi, qu'il y a peu de temps encore<sup>2</sup>, j'ai pu, grâce à cette méthode, apporter à une question topographique, qui paraissait tout à fait insoluble, sinon une solution définitive, du moins un élément d'information inattendu qui nous rapproche sensiblement de la solution et nous permet maintenant d'espérer l'obtenir, un jour, aussi complète que possible. Je veux parler de l'emplacement de l'introuvable Méphaat<sup>3</sup>, ville lévitique de la région transjordanique (territoire de Ruben), qui existait encore à l'époque d'Eusèbe sous le nom de Μηφαάθ, *Mephaat*, et qui semblait avoir disparu depuis sans laisser la moindre trace dans

1. La tête, de profil, est traitée avec une telle précision qu'elle serait presque susceptible de se prêter à de véritables mensurations anthropométriques. En tout cas, elle permet une évaluation, qui peut n'être pas sans intérêt, de l'ouverture de l'angle facial.

2. *Recueil d'Arch. Orient.*, vol. IV, p. 57 et suiv.

3. *ביפעת* et *בופעת*. Josué, xii, 18; xxi, 37; I Ch ron., vi, 79; Jérémie, xlviii, 21.

la toponymie arabe. J'ai fait voir qu'il n'en était rien ; que les *Merásid el-ittilá'* connaissaient encore cette localité au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, sous le nom, fidèlement conservé, de *مَيْفَا* *Meífa'a*, village de la Balqá, c'est-à-dire précisément dans la région indiquée, et que par conséquent, pour peu qu'on se donnât la peine d'interroger adroitement les indigènes, il y avait de grandes chances de la retrouver sur le terrain, sous la forme d'une *Khírbèt Meífa'a* ; absolument comme dans le cas de la fameuse Hippos de la Décapole, vainement cherchée jusqu'alors, et qui, ainsi que je l'avais annoncé plusieurs années à l'avance, devait être — et a été, en effet, retrouvée, à l'emplacement voulu, sous le nom de *Khírbèt Soúsiè*.

Je désirerais, aujourd'hui, appliquer la même méthode à une question du même genre. L'*Onomasticon*, visant *Dinhabah*<sup>1</sup>, la ville de Bela', fils de Be'or, roi d'Edom, prétend l'identifier avec un certain village *Δαυβεζ*, à sept ou huit milles de Esbous (Hesbon) ; ou, plutôt, ce qui lui arrive souvent, Eusèbe cite ce village à titre de rapprochement purement onomastique, sans conclure pour cela à une identification réelle des lieux<sup>2</sup> — c'est ce que semble indiquer la formule dont il se sert généralement en pareil cas et qu'il emploie justement ici : « Il y a aujourd'hui encore un village appelé, etc... » Saint Jérôme, soit qu'il ait eu sous les yeux un texte de l'*Onomasticon* meilleur ou plus complet que celui que nous possédons, soit qu'il y ait ajouté de son cru des renseignements puisés à bonne source, s'exprime quelque peu différemment dans sa version latine : « Il y a jusqu'à ce jour, dit-il, une *villa Dannaba* au huitième mille d'Areopolis, quand on va vers l'Arnon ; et aussi une autre *Dannaba* sur le mont Phogor, au septième mille d'Esbus. »

1. Genèse, xxxvi, 32 : I Chroniques, 1, 43.

2. Je profiterai de cette occasion pour faire remarquer que, trop souvent, la critique moderne ne tient pas assez compte de ces restrictions virtuelles de l'*Onomasticon* et met trop facilement à la charge d'Eusèbe des bourdes géographiques dont il n'est pas toujours coupable, en prenant pour des identifications géographiques ce qui n'est fréquemment chez lui que de simples rapprochements *onomastiques* plus ou moins heureux.

Même si l'on écarte, comme on doit le faire, tout rapport avec la Dinhabah biblique, du pays d'Edom, il résulte tout au moins de ce passage, qu'il devait exister dans le nord du pays de Moab, soit dans le région de Hesbon, soit entre l'Arnon et Areopolis, une, ou peut-être même deux localités appelées Dannaba. Cependant aucun explorateur n'a découvert jusqu'ici, dans ces parages, de localités répondant peu ou prou à ce nom. Est-ce à dire que l'indication de l'*Onomasticon* est fautive, ou bien que le nom s'est perdu depuis le v<sup>e</sup> siècle? La réponse à cette question — et une réponse péremptoire — nous est fournie, selon moi, par le *Mo'djem el-bouldân* de Yaqûût et par les *Marâsid*<sup>1</sup>, qui enregistrent, à son rang alphabétique, le nom d'une certaine *Dhanaba* (ذنب), localité de la province de la Balqâ. Il ne saurait guère y avoir de doute sur l'identité de cette Dhanaba avec la Dannaba de l'*Onomasticon*, toutes deux situées dans la même région. Nous avons ainsi la preuve que le nom en question s'était encore exactement conservé dans la tradition locale pendant une dizaine de siècles; il n'y a pas de motif de croire qu'il ait totalement disparu depuis. Une recherche diligente, faite sur place, permettra, j'en suis convaincu, de le retrouver, tout comme celui de Meifa'a, soit sous sa forme primitive *Dhanaba*, soit sous la forme d'un de ces diminutifs qu'affectionnent fort les Arabes Bedouins : *Dhounérbé*, *Dh'netbé*. Avis aux futurs voyageurs.

Il y a d'autant plus de chances de le retrouver que ce nom et ses dérivés congénères sont assez répandus dans la toponymie syrienne<sup>2</sup>. Je citerai, entre autres<sup>3</sup>, une localité du Haurân tout

1. Cf. Le Strange, *Palest. under the Mosl.*, p. 438.

2. La fréquence de ce toponyme est à expliquer probablement par sa signification étymologique. Il semble bien être apparenté à ذنب « queue » et, d'une façon générale « bout, extrémité », par exemple d'une vallée, d'une localité, etc., lequel est identique à l'hébreu זנב et à l'araméen דנב, דנבא, דנבא qui ont les mêmes acceptions matérielle et figurée. Il a pu s'appliquer, en divers lieux, à certaines agglomérations qui étaient, en quelque sorte, considérées comme les appendices de centres habités plus importants. Cf. notre toponyme français, également assez répandu, *La Queue*.

3. Cf. aussi la Δαναβή de la Palmyrène, mentionnée par Ptolémée.



à fait homonyme de la nôtre, *Dh'ouneïbé*<sup>1</sup>, *Dh'neïbé*, entre Cheikh Miskîn et Zor'â. Le rapprochement est particulièrement instructif, car une inscription trouvée tout près de là nous fait connaître, comme je l'ai montré autrefois<sup>2</sup>, la forme ancienne du nom de la localité hauranienne : Δάναβζ, gén. Δανάβων. Cette forme, on le voit, se rapproche singulièrement de celle notée par l'*Onomasticon* pour sa *Dannaba* moabite.

Je dois ajouter que l'existence de la Danaba hauranienne présente peut-être un intérêt d'un autre ordre. Elle peut, en effet, avoir contribué, dans une certaine mesure, à favoriser la localisation légendaire du pays de Job dans ces parages. Tout arbitraire qu'elle puisse être, cette légende, encore vivante aujourd'hui, et même très populaire, a été de bonne heure acceptée par les Arabes, et s'est attachée à divers points voisins de Dh'neïbé : Naouâ, qui, chez les anciens géographes arabes, passait pour la résidence de Job ; Deir Aiyoub « le couvent de Job », avec son sanctuaire fameux. J'ajouterai à ce groupe le lieu dit *Cheikh Miskîn*, ou *Meskin*, dont le nom n'a pas été expliqué jusqu'ici et n'est selon moi, autre chose que le « Cheikh lépreux<sup>3</sup> », c'est-à-dire Job.

Cette légende, adoptée les yeux fermés, par les Arabes<sup>4</sup>, paraît avoir pris corps, en réalité, à l'époque byzantine. Mais elle pouvait avoir des racines plus anciennes ; selon Fl. Josèphe<sup>5</sup>,

1. Cf. une autre localité homonyme, à l'ouest et près de Tell ech-Chihâb : *Ed-Dnetbé*, qu'on appelle aussi *Dnetbet el-'Amrâwa* (Schumacher, *Das südliche Basan*, p. 131), du nom d'un village voisin, *'Amrâwa*, évidemment pour la distinguer de ses homonymes.

2. Cf. Clermont-Ganneau, *Études d'Arch. Orient.*, vol. II, p. 147 et suiv. (*Sur une inscription grecque de Chaqrâ*).

3. Le mot *meskin*, au pluriel *masdkîn*, signifie proprement, en arabe, « malheureux » ; mais, en Syrie, il désigne couramment les lépreux ; par exemple, *Beït el-masdkîn* « léproserie ». Il est probable que cette acception est ancienne et que c'est elle qui a conduit les Croisés à attribuer aux mots du vieux français *mesel*, *mesiau* (*misellus*, diminutif de *miser*) le sens spécifique de « lépreux ». Le mot arabe, emprunté lui-même à l'hébreu biblique et à l'araméen מִסְכִּין, מִסְכִּין, a, d'autre part, donné naissance à l'espagnol *mezquino*, cf. italien, *meschino*, français *mesquin*.

4. Et, après eux, par les Croisés, qui y croyaient comme à parole d'évangile

5. *Antiq. Jud.*, I, 6 : 4.

le personnage mythique *Ousos*, dont il fait, d'accord avec la Bible, le fils d'Aram (Aramos), est le fondateur (κτίζει) de la Trachonite et de Damas ; il a dû y avoir là quelque confusion avec le nom identique du pays de 'Oûs, l'Ausitis<sup>1</sup>, patrie traditionnelle de Job. Quoi qu'il en soit — sans parler des inscriptions grecques<sup>2</sup> qui nous montrent sous le règne de Justinien, la fondation à Bostra, ville où le patriarche aurait aussi résidé, d'établissements placés sous l'invocation de saint Job — nous voyons qu'à l'époque de l'*Onomasticon*, la légende, encore flottante, commençait à prendre pied dans le Haurân. Eusèbe et saint Jérôme, en effet, rapportent qu'une « tradition », considérait Carnaim Astaroth ou Carnea, grand village de Batanéé<sup>3</sup>, comme la « maison de Job »<sup>4</sup>. Il faut rapprocher ce passage d'une glose<sup>5</sup> fort instructive du même ouvrage où se trahissent bien les hésitations

1. D'autre part, le pays de 'Oûs étant en rapport étroit avec Edom, les Arabes en ont tiré le nom de العيص sous lequel ils désignent couramment Esaü.

2. Waddington, *op. c.*, n° 1916 a. Une autre, copiée par Ewing, *Pal. Expl. F. St.*, 1895, p. 350, n° 175 ; dans cette dernière, insuffisamment déchiffrée par MM. Wright et Souter, je propose de lire, à la fin : ἐτελιώθη(η) (ὁ) να(ὸς) τοῦ ἁγίου δικ(αί)ου Ἰώβ « a été achevé le temple de saint Job le Juste ». Δικαίου est orthographe ici δικέου ; Job est qualifié officiellement de *vir justus* dans la traduction latine du Ménologe de l'empereur Basile Porphyrogénète ; cf. δικαίος, dans la version des Septante, Job., 1, 1. L'édifice, achevé par l'archevêque Jordanès, avait dû être commencé par son prédécesseur qui est mentionné dans l'inscription de Waddington, mais dont le nom est malheureusement détruit.

3. Saint Jérôme dit « in angulo Batanaeae » (cf. *Onomast.*, s. v. *Nineve* (= Naouâ), « in angulo Arabiae, περὶ τὴν γωνίαν τῆς Ἀραβίας. Cette dénomination géographique rappelle singulièrement celle de *Ez-zouiyé ech-charqiyé* (« l'angle oriental ») que les Arabes donnent précisément à la région où se trouvent les localités en question. Cf. la κόμη Γωνίας de la province d'Arabie, dans les listes de Georges de Chypre (éd. Gelzer, n° 4079).

4. C'est textuellement la tradition rapportée à Naouâ par les géographes arabes (cf. Le Strange, *op. c.*, p. 516) : « Nawâ... was the dwelling-place of Job. » Cf. ce qu'on lit dans les actes d'un concile de 451 J.-C. (Mansi, VII, 168) : Ἰωβίου πόλεως Νέβης. *Nebé*, prononcez *Nevè*, c'est Nawâ.

5. *Onomasticon*, éd. Larsow et Parthey, p. 224, en note. Le texte porte Ἀσίτις, qui doit être évidemment corrigé en Αὐσίτις « le pays de Oûs », patrie de Job, cf. *op. c.*, s. v. Οὐς. La bonne leçon est déjà dans Reland ; elle a été reproduite avec raison par Lagarde (dans son édition de l'*Onomast. Sacrum*, p. 266), qui rattache très justement la glose en question au *lemma* concernant l'Idumée (après les mots Γεβαληνή καλουμένη).

de la légende : « d'après une certaine opinion, l'Ausitis, pays de Job ; selon les uns, le pays de Job est l'Arabie ; d'autres disent que le pays de Seôn (= Sihon, le roi amorrhéen) est le pays de Job ». Un peu plus tard, la légende était définitivement fixée. C'est ce que nous apprend un passage extrêmement intéressant de la relation de pèlerinage attribuée à sainte Sylvie<sup>1</sup>, dans lequel nous allons voir rentrer en scène, d'une façon assez inattendue, notre Dannaba. La pieuse pèlerine se décide à se rendre dans ce qu'elle appelle en propres termes la région de l'Ausitis pour aller y faire ses dévotions au sépulcre de Job qui, découvert depuis peu, y attirait une grande affluence de fidèles. Le nouveau sanctuaire était à Carneas, à huit étapes de Jérusalem. La ville de Job, dit-elle, s'appelle aujourd'hui Carneas ; elle s'appelait autrefois Dennaba, dans le pays d'Ausitis, sur les confins de l'Idumée et de l'Arabie. Puis, elle ajoute des détails, malheureusement incomplets par suite d'une lacune du manuscrit, sur la découverte du prétendu sépulcre de Job, grâce à une révélation qui aurait été faite à un ermite ; sur la grande caverne où l'on avait trouvé une pierre où était sculptée la propre image de Job ; sur l'église construite en ce lieu par un certain tribun et encore inachevée, etc... On est bien tenté de supposer que ce monument archéologique, ainsi interprété par la croyance populaire, n'est autre chose que la fameuse stèle égyptienne, au nom de Ramsès II<sup>2</sup> vénérée encore aujourd'hui sous le nom de Sakhret Aiyoub, à Cheikh Sa'ad, non loin et au sud de Naouâ.

Les détails topographiques contenus dans la relation du pèlerinage de sainte Sylvie, les termes mêmes dont elle se sert, rappellent singulièrement les données que j'ai relevées dans l'*Ono-*

1. Edit. Geyer, *Itinera hierosol.*, pp. 55 et 59.

2. La divinité indéterminée devant laquelle Ramsès II fait acte d'adoration, sur la stèle, a dû passer aux yeux des Arabes pour la femme de Job, qui joue un grand rôle dans leurs légendes et dont ils prétendent même connaître le nom (*Rouhma*). Ce serait là un indice de plus en faveur du sexe féminin de cette divinité, sexe aujourd'hui très difficile à préciser par suite de l'état fruste du monument. Voir, sur ce point, les observations que je fais plus loin sur la déesse Artémis mentionnée par une inscription de Tell el-Ach'ari.

*masticon*. Seule, l'apparition de Dennaba, qui nous ramène inopinément à l'objet particulier de cette étude, est assez surprenante à première vue. Elle le paraîtra moins si l'on veut bien se reporter à l'article de l'*Onomasticon* consacré à Dannaba : « ville de Balak, fils de Beor roi d'Edom, après lequel a régné Job ». Saint Jérôme traduit consciencieusement : « post quem regnavit Job » ; mais il marque aussitôt son étonnement, en ajoutant : « licet mihi videatur longe aliter ». Évidemment, le prétendu Job d'Eusèbe n'est autre que *Jobab* (יֹבָב) le roi d'Edom, successeur, en effet, du roi Bela' (Balak). La confusion est ancienne, puisqu'elle remonte sinon à la version des Septante du moins à la longue glose qui s'y trouve intercalée à la suite du livre de Job<sup>1</sup>, sur l'autorité d'une vieille version syriaque : « il s'appelait auparavant Jobab... Le premier (roi d'Edom) fut Balak, fils de Beôr, sa ville s'appelait Dennaba. Après Balak régna Iôbab appelé Job ». On voit tout de suite comment le nom de Dennaba, de la ville de Balak, le prédécesseur du prétendu Job, a pu s'introduire dans la tradition populaire recueillie par la relation de sainte Sylvie, où il a même fini par se confondre avec Carnaim Astaroth étroitement rattachée, d'autre part, par l'*Onomasticon*, au souvenir de Job<sup>2</sup>. Il est certain que l'existence positive, dans ces parages mêmes, d'une antique *Danaba* (aujourd'hui Dh'neïbé) n'a pu que grandement favoriser cette localisation de la légende. Je ne serais pas surpris si l'on y découvrait un jour quelque inscription grecque attestant, là aussi, l'existence du culte chrétien de saint Job.

1. Ἰὼβ, κλη, 18 : προῦπηρχε δὲ αὐτῷ ὄνομα Ἰωβὰβ. Πρῶτος Βαλὰκ ὁ τοῦ Βεὼρ, καὶ ὄνομα τῇ πόλει αὐτοῦ Δεναβὰ... ..μετὰ δὲ Βαλὰκ Ἰωβὰβ ὁ καλούμενος Ἰὼβ. Comme je le montrerai plus loin (§ *Zeus-Helios et Baal-Bosor*), dans ce même passage Job est déjà étroitement associé à la ville de Bostra dont le nom serait celui de sa propre mère.

2. Il convient de remarquer, toutefois, qu'Eusèbe lui-même s'exprime sur ce point d'une façon assez dubitative : ἔνθα, ὡς ἐκ παραδόσεως, τοῦ Ἰὼβ τὸν οἶκον ἐπιδεικνύουσι.

## § 3.

## Zeus-Helios et le Baal-Bosor.

Burckhardt<sup>1</sup> avait copié autrefois à Souf, à environ 6 kilomètres au nord-ouest de Djerach, l'antique Gerasa, une inscription grecque paraissant devoir être assez intéressante; mais on n'en avait pu tirer jusqu'ici rien de satisfaisant<sup>2</sup> à cause de l'imperfection de la copie.

Elle a été revue, depuis, copiée à nouveau et estampée par M. Brünnow<sup>3</sup> qui en donne la transcription suivante, à l'état brut, sans plus d'explication ni de commentaire :

ΑΓΑΘΗΤΥΧΗ  
 ΛΑΞΡΔΙΙΑΓΙΩΙΒΕΕΔΚΩΩΡΩΙ  
 ΚΑΙΗΛΙΩΙΑΜΕΓΑΘΟΟΔΗ  
 ΜΗΤΡΙΟΥΤΟΥΚΑΙΔΑΜΜΩ  
 ΛΟΟΔΗΜΗΤΡΙΟΥΜΡΕΛΕΥ  
 ΘΕΡΟΟΤΟΝ · ΒΩΜΟΝΑΝΕ  
 ΘΗΚΕΝΚΑΤΕΥΧΗΝ

M. Brünnow se borne à remarquer qu'à la ligne 2, M. Domaszewski incline à lire : ΒΕΕΛΚΕΩΩΡΩΙ, et qu'à la ligne 5-6, ΜΠΕΛΕΥΘΕΡΟΟ est une faute du lapicide pour ἀπελεύθερος.

Voici comment je proposerais de lire et de comprendre le tout, en recourant à certaines corrections que je vais essayer de justifier et dont l'une ne laisse pas d'être importante :

Ἄγαθη τύχη. — (Ἔτους) αἶρ', Διὶ ἀγίῳ Βεε(λεβ)ωσώρω καὶ Ἡλίῳ,  
 Ἄμει(  $\begin{matrix} \lambda \\ \rho \end{matrix} \end{matrix} \right)$ αθος Δημητρίου, τοῦ καὶ Δάμμω(ν)ος, Δημητρίου (ἀ)πελεύθερος,  
 τὸν βωμὸν ἀνέθηκεν, κατ' εὐχὴν.

1. *Travels*, p. 251.

2. *C. I. G.*, n° 4665.

3. *Mith. u. Nachr. des deutsch. Palästina-Ver.*, 1898, p. 86, n° 10.

A la bonne fortune. — En l'an 161, Amelathos (ou Amerathos) fils de Démétrius lequel est appelé aussi Dammôn, affranchi de Démétrius, a dédié cet autel, par suite d'un vœu, à Zeus saint Beelbôsôros et Hélios.

La date est exprimée, je pense, selon l'ère de Pompée (63 av. J.-C.) et correspond à l'an 98 J.-C. Cette date, relativement élevée, est confirmée par la paléographie des caractères et aussi par l'archaïsme de l'orthographe (emploi de l'*ióta* adscrit).

La leçon 'Αμέγαθος pourrait être, à la rigueur, conservée, bien que ce nom ne se soit pas encore rencontré dans l'onomastique gréco-syrienne ; mais, vu l'inexpérience ou la négligence avérée du lapicide, je suis tenté de corriger 'Αμέ(λ)αθος, nom connu dans ce milieu gréco-sémitique (cf Waddington, nos 2393, 2416<sup>1</sup>) ; on pourrait aussi vouloir corriger 'Αμέ(ρ)αθος, en invoquant 'Αμυράθου (Waddington, n° 2029), mais la correction serait peut-être moins satisfaisante à certains égards<sup>2</sup>.

La leçon ΔΑΜΜΩΛΩΕ ne saurait être maintenue : la construction exige impérieusement une désinence au génitif ; nous l'obtiendrons en substituant simplement — ce qui est très paléographique — un N au Λ ; nous avons ainsi, avec une légère variante, fort admissible dans ce dialecte gréco-syrien (réduplication du μ) un nom propre très répandu : Δάμων.

J'arrive maintenant au point le plus intéressant : le nom de la divinité à laquelle est consacré l'autel. C'est un Zeus, qui semble être en même temps assimilé à Hélios. Cette combinaison mythologique, qui n'est pas d'ailleurs sans exemple<sup>3</sup>, correspond exactement à celle que nous révèle un tout petit fragment

1. J'y ajouterai un nouvel exemple, emprunté à l'une des inscriptions copiées par Ewing, n° 14 (Pal. Expl. Fund. *Statem.*, 1895, p. 47, à Oumm el-'Osidj), où je lis clairement, à la première ligne, 'Αμέλαθος, au lieu de 'Αβδέλαθος, nom peu vraisemblable proposé par MM. A. G. Wright et Souter. La forme nabatéenne originale de 'Αμέλαθος est ٤٧٧٧.

2. La voyelle ε, au lieu de ι ; le nominatif, qui peut être 'Αμυράθης aussi bien que 'Αμύραθος. En faveur de cette seconde lecture on pourrait, toutefois, invoquer la copie de Burckhardt qui porte ΑΜΕΡΑΘΟΣ.

3. Dans le Haurân même, cf. Waddington, nos 2392-2395, *C. I. G.*, nos 4590, 4604.

d'inscription découvert à Djerach même<sup>1</sup> et où on lit : ...Διὸς Ἡλίου... Il s'agit donc bien d'un Zeus-Hélios, selon toute vraisemblance un grand dieu solaire, d'origine sémitique, auquel son caractère a fait attribuer ce double équivalent dans le panthéon hellénique. Notre inscription de Soûf le définit avec plus de précision encore, en intercalant entre ses deux noms spécifiques deux vocables qui vont nous permettre de mieux déterminer son essence et son origine.

C'est, d'abord, l'épithète de ἅγιος « saint » qui, ainsi que je l'ai montré autrefois<sup>2</sup>, est l'apanage caractéristique des dieux sémitiques naturalisés grecs. C'est, ensuite, le groupe énigmatique : ΒΕΕΔΚΩϞΩΡΩΙ, où se cache certainement le nœud de la question. Comme l'a parfaitement vu M. Domaszewski, le Δ est à restituer en Λ ; on rétablit ainsi un premier élément Βεελ, qui représente une bonne transcription du nom divin *Baal*. Cette vocalisation, = *Beel* ܒܝܠ, indique, à mon avis, une prononciation nettement aramaisante du ܒܝܠ, *Baal*, phénicien et hébreu. Il n'y a pas lieu d'en être surpris, étant données l'époque et la région à laquelle appartient notre inscription. Le fait est confirmé par la forme des noms propres théophores de personnes que nous rencontrons dans des inscriptions de provenances plus ou moins voisines : Βεελδάρραχος = ܒܝܠܕܪܚܘܫ, Βεελιάβος = ܒܝܠܝܐܒܘܫ, etc.<sup>3</sup>. Ce *Beel* phénicien aramaisé ne doit pas être confondu avec le dieu *Bel*, ܒܠ, Βήλ, Βήλος, qui apparaît dans les inscriptions, franchement araméennes de Palmyre.

Voilà un premier point qui peut être considéré comme acquis.

1. Schumacher, *Mitth. n. Nachr. DPV.*, 1900, p. 55, qui en induit, avec raison, que le grand temple de Gerasa devait être consacré à Hélios — il serait plus exact de dire, à *Zeus-Hélios* ; peut-être bien même, après ce que je vais exposer : à *Zeus-Hélios Beelbôsôros*.

2. Clermont-Ganneau, *Études d'Archéologie Orientale*, vol. I, p. 100 et suiv., et *Recueil d'Arch. Orient.*, vol. III, p. 330.

3. Inutile de faire remarquer que c'est par la même influence araméenne que doivent être expliquées les formes similaires des noms de dieux Βεελσάμης = *Baal Chamaim*, Βεελφεγώς, Βεελφεγώρ, = *Baalphegor*, Βεελζεβοὺλ = *Baalzeboul*, etc.

Mais que faire, alors, du second élément du groupe:  $\kappa\omega\zeta\omega\rho\omega\iota$ , qui, ramené au nominatif, impliquerait pour l'ensemble un vocable : Βεελκώσωρος ? L'idée la plus naturelle c'est d'y chercher un déterminatif de notre Beel ou Baal, soit une épithète, soit un substantif, soit plutôt un nom de lieu ; en tous cas, sans aucun doute, un mot sémitique transcrit en grec et ayant pour thème un radical  $\kappa\omega\sigma\omega\rho$ . D'après les habitudes orthographiques de cette époque, le  $\kappa$  supposerait un  $\beta$  dans la forme originale ; par contre, le  $\sigma$  peut répondre à une sifflante quelconque  $\beta \ \gamma \ \psi$ . En admettant même que, contre la règle, le  $\kappa$  puisse représenter ici un  $\beta$ , aucune des combinaisons<sup>1</sup> qu'on peut imaginer avec ces diverses lettres, ne nous fournit un mot plausible. Je mettrai particulièrement en garde, contre un rapprochement spécieux qu'on pourrait vouloir faire : un nom de lieu tel que קצור, קצור, justifié par l'arabe قصر, قصور *Qasr*, pluriel *Qousotûr* ; il suffit pour le rejeter *a priori*, de se rappeler qu'il s'agit là du mot latin *Castra*, qui n'a pénétré que tardivement dans les langues sémitiques<sup>2</sup>.

Voici la solution qu'on pourrait proposer de la difficulté. La leçon matérielle  $\kappa\omega\zeta\omega\rho\omega\iota$  n'est rien moins que sûre ; la copie de M. Brünnow donne le  $\kappa$  en pointillé, c'est-à-dire que les éléments de la lettre doivent être difficiles à discerner sur l'original et sur l'estampage. Cela posé, considérant, d'une part, que l'alphabet de l'inscription est du type anguleux ( $\boxplus$ ,  $\boxminus$ ), où les éléments courbes sont remplacés par des éléments rectilignes ; d'autre part, que ce que l'on attend ici le plus vraisemblablement c'est un nom géographique, j'inclinerais à croire qu'il faut tout simplement voir un  $\beta$  ( $\boxplus$ ) dans le  $\kappa$  douteux de la copie. A supposer même que la pierre ait réellement un  $\beta$ , le lapicide nous

1. Par exemple, un dérivé de קצור « moissonner » : un Baal de la moisson répondrait peu aux conceptions ordinaires des religions sémitiques ; ou bien un vocable apparenté soit au dieu préislamique اقصير, soit au dieu Χουσσώρ (leçon incertaine) de Philon de Byblos. Un rapprochement plus spécieux est celui qu'on pourrait faire avec le nom antique de l'île *Cossura*, située entre la Sicile et la côte punique ; il aurait l'avantage de nous fournir un vocable de nature géographique, c'est-à-dire tel qu'on l'attend ici ; mais ce serait aller chercher bien loin un homonyme de notre dieu de la Syrie centrale.

2. Cf. le mot talmudique קצרה.



a déjà donné assez de preuves de son inexpérience ou de sa négligence, pour qu'on puisse le soupçonner d'avoir gravé un Κ au lieu d'un Β que portait peut-être son modèle. Nous obtiendrions ainsi une forme excellente à tous égards : Βεελθωσώρω, nominalif Βεελθώσωρος = בעל-בצר, autrement dit « le Baal du pays, ou de la ville de Bosor », tout à fait analogue aux vocables géographiques sémitiques *Baal-Harran*, *Baal-Tarz* (Tarse en Cilicie), *Baal-Lebanon* (Liban), *Baal-Sidon*, *Baal-Çor* (Tyr), *Baalat-Gebal* (la déesse de Byblos), etc. des inscriptions araméennes et phéniciennes, sans parler des vocables grecs de Syrie tels que *Zeus Saphaténos* (le dieu du Safà); *Zeus Baitokaikeus* (le dieu de Baetocaecé), etc.

La vocalisation en Βωσώρ du toponyme biblique bien connu בצר, abstraction faite de l'identité géographique des localités diverses qu'il a pu désigner, concorde bien avec les transcriptions des Septante, du I<sup>er</sup> livre des Machabées et de l'*Onomasticon*, qui, toutes, nous montrent la prédominance de la voyelle *o* : Βωσόρ, Βωσόρα, Βωσόρρα, Βωσσόρα και Βωσόρ<sup>1</sup>, Βωσώρ. Pour ce qui est de l'identité géographique, il faut vraisemblablement écarter les בצר et בצרה iduméenne et moabite, situées hors de l'horizon historique de Gerasa. Il serait assez naturel, au contraire, de songer à la ville fameuse de *Bostra* (בצרא). L'absence du τ dans la transcription ne saurait être une objection, cette lettre épenthétique ne s'étant glissée, plus tard, entre le *s* et le *r* qu'en vertu d'une exigence phonétique propre au grec et au latin; nous avons, d'ailleurs, à côté de la forme courante de l'ethnique Βωστρηγός, la forme pure et originelle Βωσρηγός (Waddington, n<sup>o</sup> 2229<sup>2</sup> :

1. Deux localités figurant dans le récit de la campagne de Judas Macchabée (I Macch., v, 26, 28, 36, cf. Fl. Josèphe, *Ant. Jud.*, XII, 8 : 3). A noter que cette campagne a justement pour théâtre le pays de Gilead auquel appartient Gerasa la localité moderne de Souf. Ce n'est pas le lieu de discuter ici les identifications proposées avec Bousr el-Hariri et avec Bostra.

2. Il faut y ajouter le n<sup>o</sup> 2053 b, où Waddington a lu à tort Βωσρηγών, d'après une copie de Wetzstein, et d'où il induit l'existence d'une prétendue ville de Βόσσα, qui serait représentée aujourd'hui par le village de Awwās. M. Dus-saud (*Voyage au Safa*, p. 183) a constaté que la pierre porte, en réalité : Βωσρηγών, comme on pouvait s'y attendre.

Βοστρηή). Il faut encore tenir compte, à ce point de vue, de la glose singulière des Septante <sup>1</sup>, qui donne pour mère à Job une certaine Βοστρόρα, personnage fabuleux dans lequel la tradition populaire voyait une véritable éponyme de la ville de Bostra, comme le prouve un curieux passage des actes du Synode tenu à Bostra même : Βόστρα, ἐπώνυμος οὖσα Βοσώρας τῆς μητρὸς τοῦ θεσπεσίου Ἰώβ<sup>2</sup>. Soit dit incidemment, il y a peut-être là quelque réminiscence mythologique d'une déesse parèdre de l'ancien dieu adoré à Bostra. Nous savons par les inscriptions nabatéennes, <sup>3</sup> que cette ville était le centre du culte d'un dieu mystérieux, A'râ ou A'dâ, tenu en vénération spéciale par certains rois de la dynastie nabatéenne. Ce dieu, quel qu'il fût, aurait, certes, quelque droit à porter ce titre de Beel-Bôsôr, « le Baal de Bostra » qui apparaît dans notre inscription de Soûf. Toutefois, il convient encore de suspendre son jugement sur ce dernier point, jusqu'à plus ample informé. Il y a d'autres possibilités qu'il convient de ne pas perdre de vue. Par exemple, notre בעל-בצר pourrait, à la rigueur, être une ancienne divinité topique originaire d'Edom, dont le culte aurait été transplanté plus au nord, à une époque et par suite de circonstances inconnues <sup>4</sup>. Ou bien même on pourrait, en s'appuyant sur l'identification, proposée par quelques auteurs de la Βοσώρα du livre des Macchabées avec Bousr el-Ḥarfîrî, sur les confins du Ledjâ, prétendre que c'est le nom de cette ville qui se cache dans notre vocable topique <sup>5</sup>; auquel cas, il faudrait admettre que la forme réelle de

1. Ἰώβ, XLII, 18 : ἦν δὲ αὐτὸς... μητρὸς δὲ Βοσώρας.

2. Mansi, *Conciles*, I, p. 787; cf. Waddington, notes du n° 1916 a.

3. *Corp. Inscr. Semit.*, II, n° 182, et *Répert. d'épigr. Sémit.*, n° 83 (cf. *Recueil d'Arch. Or.*, IV, pp. 170 et 177).

4. Il n'est pas impossible, d'ailleurs, que la ville même de la Bostra hauranienne ait pour origine quelque ancienne fondation édomite. Ces transferts de noms, par l'effet de la conquête ou de la colonisation, ne sont pas chose rare dans l'histoire de tous les temps.

5. En faveur de cette conjecture on pourrait faire valoir que ce Bousr possède un sanctuaire (*mecchhed*) très vénéré autrefois par les Arabes et placé sous l'invocation du prophète *El-Yousa'* (Josué?); cf. *Le Strange, Palest. under the Mosl.*, p. 425. Ce *Yousa'* ne serait-il, pas plutôt, par hasard, l'héritier plus ou moins direct de ce dieu énigmatique שיע אלקום, qui a fait récemment son

ce vocable serait בעל-בשר ou בעל-בסר, le nom de *Bousr* étant orthographié بئر et non بصر, par les anciens géographes arabes. Mais ce sont là des hypothèses qui semblent bien aventureuses, quand on a sous la main la ville de Bostra qui répond si bien à la plupart des données du problème<sup>1</sup>.

#### § 4.

#### Sur quelques inscriptions grecques du Haurân.

En même temps que sa belle découverte, à Tell ech-Chihâb, d'un fragment d'une stèle du Pharaon Seti I, faisant un précieux pendant à la stèle de Ramsès II qui s'élève, non loin de là, sous le nom de « la Pierre de Job », le Prof. Adam Smith a fait, dans la même région du Haurân, quelques trouvailles fort intéressantes pour l'épigraphie grecque<sup>2</sup>. Les textes de cette dernière catégorie, publiés par lui, m'ont semblé être, sur certains points, susceptibles de lectures différentes ou plus complètes. Ces lectures, suggérées tout d'abord par l'étude des fac-similés gravés dans sa relation, ont été confirmées par l'examen des copies originales et des photographies que l'auteur a bien voulu me communiquer avec une obligeance dont je suis heureux de le remercier ici.

1° Fragment encastré dans un mur, à Tell el-Ach'ari (pp. 353-355). — L'inscription est bien au nom de l'empereur Titus ;

apparition dans le panthéon nabatéen (cf. *Rec. d'Arch. Or.*, IV, p. 176 et p. 389 seq.) ?

1. Ces lignes étaient déjà imprimées quand j'ai reçu, grâce à l'obligeance de MM. Brünnow et van Berchem, communication de l'estampage partiel de l'inscription de Soûf. Il ne dissipe pas le doute matériel qui plane sur la lettre suivant le groupe Βεελ ; il est difficile, je reconnais, d'y voir un Β, mais la lecture Κ ne va pas non plus sans difficultés, et je comprends que, dans sa transcription, M. Brünnow ait figuré cette dernière lettre seulement en pointillé. Si, malgré tout, c'est bien un Κ, il reste toujours la possibilité d'une faute du lapicide, qui en a déjà plusieurs à son passif. Par contre, l'estampage montre clairement ΑΜΕΡΑΘΟC, avec un rho à tête carrée et non un gamma.

2. Pal. Expl. Fund, *Statement*, 1901, October, pp. 340 et suiv.

malgré la réserve de l'auteur, il ne saurait y avoir l'ombre d'un doute sur ce point, étant donné qu'on distingue encore très nettement, à la fin de la ligne 1, les restes des lettres  $\square\Pi/\Sigma$ , appartenant au gentilice [Οὔε]σπ(α)[σιανός] que Titus portait comme son père. Le dieu auquel est faite la consécration n'est pas, comme l'a cru l'auteur, Apollon, mais bien Ζεὺς μέγιστος, *Jupiter Maximus*, dont le culte était si répandu en Syrie. Voici comment je propose de restituer et de lire l'ensemble de cette inscription qui a une réelle valeur historique :

- 1 [Ἰπὲρ τῆς αὐτοκράτορος Τίτου Φλαυίου Οὔε]σπ(α)-
- 2 -[σιανού σεβαστοῦ σω](τ)ηρίας, Ἀπολλ(οφά)ν[της Δι]-
- 3 -[ογένους, πατήρ πόλε]ως, Διὶ μεγίστῳ, [ε]ὔ[σεβε]-
- 4 -[ίας χάριν, ἐκ τῶν ἰδ]ῶν, (τὸν βωμ[ὸν ἀνέστησεν])<sup>1</sup>

« Pour le salut de l'empereur Titus Flavius Vespasianus, Auguste; Apollonphanès, fils de Diogène, père de la ville, a élevé cet autel, à ses frais, par piété, à Zeus Très-Grand.

Les restitutions que je propose pourront sembler, au premier abord, bien hardies, pour ne pas dire arbitraires ; elles me paraissent, toutefois absolument justifiées<sup>2</sup> par une inscription étroitement apparentée à celle-ci, découverte, une dizaine d'années auparavant, par le Prof. Adam Smith lui-même<sup>3</sup>, dans une localité toute voisine, à Tafas (à environ 5 kilomètres à l'est de Tell el-Ach'ari), et copiée à nouveau, quelques années plus tard, dans de meilleures conditions, par M. Fossey<sup>4</sup>. Je la lis quelque peu autrement que ne l'ont fait MM. A. Smith, Ramsay et Fossey :

1. Ou, bien entendu : ἀνέθηκεν, ἐποίησεν, ἀνήγειρεν, etc...

2. Tout en croyant avoir exactement déterminé l'étendue et la teneur des lacunes, je ne garantis pas d'une façon absolue la coupe des lignes. On aurait pu supposer, au début, l'existence d'une double date, comme dans l'inscription de Tafas que je rapproche de celle-ci ; mais cela nous conduirait à une justification des lignes généralement trop longue.

3. *Critical Review* (Edinburgh), 1892, p. 59.

4. *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1897, p. 47, n° 29.

- 1 (Ἔτους) βλρ', ὑπὲρ τῆς αυτοκρά[τορος σεβα]-  
 2 -στοῦ Μάρκου Ὁθωνος σωτη[ρίας, Ἄπολ]-  
 3 -λοφ[άν]ης Διογένους, πατήρ π[όλεως, τήν<sup>1</sup>]  
 4 στοάν σὺν [τ]αῖς δυσι ψαλίσι οἰκ[οδόμησεν]  
 5 ἐκ [τῶν ἰδίων, εὐσε]β(ε)ίας χάριν, τ.....

En l'an 132 ; pour le salut de l'Empereur Auguste Marc Othon ; Apollophanès, fils de Diogène, père de la ville, a construit à ses frais ce portique, avec les deux arcades, par piété, à... (*nom de la divinité* ?)

L'an 132 de l'ère de Pompée correspond à l'an 69 J.-C., dans lequel tombe précisément le règne éphémère de l'empereur Othon. C'est, comme on le voit, le même personnage qui a dû faire les deux dédicaces, à une douzaine d'années d'intervalle tout au plus (Titus a régné de 79 à 84 J.-C.). Les deux localités de Tell el-Ach'ari et de Tafas peuvent être considérées comme appartenant pratiquement au même territoire, et il est tout naturel que notre Apollophanès, après avoir construit un édifice dans l'une, ait érigé un autel dans l'autre<sup>2</sup>. La terminaison *ως*, conservée par la nouvelle inscription, confirme brillamment l'heureuse restitution : *πατήρ πόλεως*, due au Prof. Ramsay. J'ajouterai que ce titre, bien que rare en Syrie, semble s'y être maintenu jusqu'à l'époque byzantine, comme le montre une inscription<sup>3</sup> de Césarée maritime.

2° *Autel de Tell el-Ach'ari* (pp. 354-356). Ma lecture diffère de celle du Prof. Adam Smith sur quelques points, dont l'un très important par les conséquences qu'on en peut tirer, le nom de la divinité :

1. La lecture de M. Fossey : *Διογένους πατήρ, τήν | στοάν* est à rejeter, d'abord parce qu'on ne voit pas pourquoi Apollophanès se réclamerait du nom de son prétendu fils Diogène, au lieu de donner, comme d'habitude, le nom de son père; ensuite, parce qu'elle implique une restitution visiblement trop courte (de six lettres) pour la justification, certaine, des lignes. La lecture de M. Adam Smith : *πόλεως | στοάν*, etc., aboutit également à une restitution trop courte de trois lettres; d'autre part, l'article *τήν* qui, dans cette formule courante, a une valeur démonstrative, est indispensable pour la construction grammaticale.

2. On pourrait aussi admettre, vu la grande proximité des deux localités, qu'une des deux pierres a pu être ultérieurement déplacée par les Arabes et que toutes deux se trouvaient originairement au même endroit.

3. *Rev. Bibl.*, 1895, pp. 73, 240, 378. — *Byzantin. Zeitschr.*, 1895, p. 160. — *Pal. Expl. F. Statement*, 1896, p. 87.

- 1 Ὑπὲρ σωτηρίας καὶ διαμονῆς
- 2 Τίτου Αἰλίου Ἀδριανοῦ
- 3 Ἀντωνεῖνου, σεβαστοῦ, εὖσε-
- 4 -βοῦς, καὶ τοῦ σύνπαντος αὐ-
- 5 -τοῦ οἴκου,
- 6 Πάμφιλος Ἐρ[εν]νίου,
- 7 βουλ(ε)υτῆς, Ἀρτέμιδι τῇ
- 8 κυρία<sup>1</sup> τὸν βωμὸν, ἐκ τῶν
- 9 ἰδίων, κατ' εὐ[χ]ὴν ἀνήγειρεν.

Pour le salut et la durée de Titus Aelius Hadrianus Antoninus, Auguste, pieux, et de toute sa famille; Pamphilos, fils de Herennius, sénateur, a élevé cet autel, à ses frais et par suite d'un vœu, à Artémis la Dame.

A la ligne 6, M. A. Smith avait laissé de côté comme désespéré, le patronymique transcrit par lui ΕΥ?? ΝΙΟΥ. Je crois que ma lecture, contrôlée par l'examen de la photographie peut être tenue pour quasiment certaine.

A la ligne 7, il lisait et traduisait :

βουλευτῆς δ' ἔτ(ους) ΕΧΙΑΝΗ  
a councillor in the 4th year....

Il inclinait à restituer le dernier groupe ΕΧΙΑΝΗ = « vipère », et supposait qu'il pouvait représenter le nom soit de la ville, soit de la déesse. Il faisait, toutefois, remarquer lui-même que le groupe ΔΕΤ pouvait peut-être se lire ΑΠ ; qu'il y avait un trait après ce qu'il avait transcrit comme un Χ, et que ce trait, combiné avec l'élément Χ pouvait former un Μ. A première vue, en tenant compte de ces indications, j'avais conclu à une restitution de la copie ΔΕΤΕΧΙΑΝΗ en ΑΡΤΕΜΙΔΙΤΗ = Ἀρτέμιδι τῇ. Ma conjecture s'est trouvée pleinement vérifiée par la photographie que M. A. Smith a bien voulu me communiquer.

Cette ligne, la plus importante, assurément, de l'inscription, change donc tout à fait de physionomie, grâce à la nouvelle lecture que je propose et à laquelle M. A. Smith s'est lui-même

1. Pour l'ordre des termes dans la formule, cf. Ἀθηνᾶ τῇ κυρία, Waddington, n<sup>os</sup> 2203 a et 2453.

rallié. Celle-ci nous débarrasse, entre autres difficultés, d'une objection qu'il avait ainsi formulée (*op. c.*, p. 359) : « if the name which I cannot understand on the seventh line... be that of the goddess..., it does not at all look like a Greek equivalent of 'Ashtoreth. » Artémis, au contraire, et c'est bien d'elle qu'il s'agit ici, a plus d'un titre à représenter l'Astarté sémitique. En tout cas, le culte syrien d'Artémis nous a déjà été attesté<sup>1</sup> par des inscriptions de Djerach<sup>2</sup> ; la même déesse figure d'ailleurs, comme Tyché protectrice de la cité, sur des monnaies des Geraséniens. Je crois inutile d'insister sur la signification particulière qu'offre l'apparition de cette déesse, équivalent peut-être de quelque vieille divinité sémitique lunaire, à Tell el-Ach'ari, c'est-à-dire sur un point qui, s'il ne marque pas l'emplacement même de la fameuse Achtheroth Karnaim, ne devait pas, en tout cas, en être bien éloigné. On sait combien cette question topographique est encore débattue ; le Prof. Adam Smith l'a agitée derechef sans la résoudre. Il faudra, désormais, pour l'élucidation du problème, tenir compte de ce nouveau facteur que j'y introduis. Il prendra toute sa valeur si l'on veut bien se rappeler cette divinité mystérieuse, non égyptienne, vue de face, coiffée d'un énorme croissant lunaire, à laquelle Ramsès II fait ses dévotions sur la stèle de la Sakhrat Aiyoub, découverte à une dizaine de kilomètres seulement au nord de Tell el-Ach'ari. N'aurions-nous pas là le prototype chananéen de cette divinité lunaire qui, dominant dans toute la région et ayant peut-être donné son nom si suggestif à l'Achtheroth Karnaim « l'Astarté aux deux cornes », s'était muée, à l'époque hellénistique et romaine, en l'Artémis qui se révèle à nous à Tell el-Ach'ari ? Il y aurait lieu de rechercher également si le *temenos* sacré de Karnaim<sup>3</sup> que le II<sup>e</sup> livre des Macchabées appelle l'Ἀταργατέων<sup>4</sup> n'aurait pas été, en réalité, un Ἀταργατέων, voire un Ἀρτεμίσιον.

1. Sans parler d'une inscription de Daphné, Waddington, n° 2713 a.

2. *Revue Bibl.*, IV, p. 324, n° 25 et VIII, p. 9, n° 5, p. 11, n° 9.

3. Fl. Josèphe, *Ant. Jud.*, XII, 8, 4. — I *Macch.*, v, 44.

4. II *Macch.*, xii, 26.

*Inscription de Cheikh Miskîn* (p. 361). — C'est une épitaphe affectant des allures métriques, dont la transcription et la lecture doivent être ainsi rectifiées<sup>1</sup>.

Οὐ μέχρι στρατ(ε)ία[ς ἀφέ]σεως \* ἀπέ-  
 -ν(ε)ιμεν Οὐλπιανῶ τὸ γέρας ὁ βασ(ε)ι-  
 -λε(ύ)ς · ἀλλὰ τὸ θαυμαστὸν ὅτι οὐδὲ λ-  
 -όγος ἢ θ(ε)ία χάρις, ἀλλὰ γράμμα ΤΩ (?)

Le souverain a accordé à Ulpianus la récompense (l'*honesta missio*) pas (?) avant (?) qu'il eût achevé son temps de service militaire; seulement, ce qui est surprenant c'est que la grâce divine n'est pas un *logos* mais... (?)

Le sens est obscur, surtout la pointe finale qui se cache dans l'opposition visible de λόγος et de γράμμα ou γράμματα; d'autant plus qu'on ne sait au juste comment agencer les deux dernières lettres τω de l'inscription; celle-ci est complète et parfaitement conservée, et rien ne nous autorise à restituer γραμμάτω(ν), qui d'ailleurs, ne se construirait pas syntactiquement; je n'ose proposer γράμματ' ω<sup>2</sup> (le caractère ou le chiffre ω). Il se peut que le tout soit à double entente, le *basileus* pouvant être le souverain céleste aussi bien que l'empereur, la vie humaine étant souvent assimilée à un service militaire auquel Dieu met fin quand il lui plaît, et l'épithète θεῖος « divin » qualifiant officiellement, à l'époque byzantine, les ordonnances impériales<sup>3</sup>.

L'étude de ces inscriptions grecques m'a amené à en examiner quelques autres recueillies antérieurement par le Prof. Adam Smith, au cours d'une première excursion dans le Haurân et le pays de Gilead, et publiées par lui dans la *Critical Review*

1. Mes rectifications, faites tout d'abord sans ce secours, se trouvent confirmées par la copie qu'avait déjà prise de ce texte M. Fossey, *op. c.*, p. 51, n° 45.

2. M. Fossey a restitué ἀπολύσεως, qui a le même sens; mais le mot est beaucoup trop long pour l'étendue de la lacune.

3. Encore moins : γράμμα τῶ (= ταῦ = τ(ε)λευτή).

4. Cf. Waddington, commentaire du n° 1906 a, ligne 3.



d'Edimbourg (1892, pp. 55 et suiv.). J'ajouterai quelques brèves observations sur celles-ci.

— *Sanamein*, fig. 1. — Cf. nouvelles copies par Ewing, *l. c.*, p. 59, n° 47 *b*, et par Brünnow, *M. u. N. D. P. V.*, 1896, 24.

— *ib.* fig. 2. — Avait été copiée antérieurement par Constantin Macridès et publiée par Mordtmann, *ZDPV.*, 1884, p. 121 (avec de bonnes observations sur la double date du règne d'Agrippa II).

— *Inchil*, fig. 3. = Macridès-Mordtmann, *l. c.*, p. 124.

— *Cheikh Meskin*, fig. 5 et fig. 6. — Les deux fragments appartiennent à une seule et même inscription qui avait déjà été copiée par Macridès, *l. c.*, p. 123, n° 2 ; la lecture de Mordtmann laisse beaucoup à désirer ; la seconde partie, notamment, l'a tout à fait dérouté. Le Prof. A. Smith se borne à la traduction des premières lignes. Je propose, en combinant les deux copies, de lire ainsi le tout :

Ἀσίαμος (?)<sup>1</sup> [Αῦ]θου, [ἐκ] τῶν ἰδίων καμάτων καὶ τῶν αὐτοῦ τέκνων, τὸ μνημ(ε)ῖον ἐποίησ[εν], καὶ λέγ(ε): · χαῖρε, π(α)ρ(ο)[δί]τα ! ὥσπερ εἶ ἤμην, (x)α[ί] ὥσπερ εἰμ(ι) (Ξ)σ(η)<sup>2</sup> · ὁ βίος γὰρ καὶ τὰ χρήματα οἶκος οὗτός ἐστιν !

Asiamos (Aslamos ?), fils de Authos, a fait ce sépulcre, de ses labours et de ceux de ses enfants ; et il dit : « Salut, ô passant ! comme tu es j'ai été, et comme je suis tu seras ! car la vie et la richesse (tout cela aboutit) à cette maison funéraire !

C'est l'équivalent de la sentence bien connue : *quod es fui, quod sum eris*. La pensée de la fin est exprimée d'une façon plus énergique encore dans la courte et mélancolique épigraphe d'un tombeau de Irbid que j'ai publiée autrefois<sup>3</sup> : μετὰ πάντα τάφος ! « au bout de tout, la tombe ! »

— *Tafas*, fig. 7 et fig. 9. — Nouvelles copies par Fossey, *l. c.* p. 46, n° 27 et n° 26.

1. Nom très douteux, de forme peu vraisemblable ; à corriger peut-être en Ἀσλαμος ? nom gréco-hauranien bien connu.

2. Ce mot et le précédent sont représentés par le groupe ΕΙΜΕΙCI dans la copie Macridès, et par le groupe ΕΙΜΕCI dans la copie A. Smith.

3. *Recueil d'Archéologie Orientale*, vol. I, p. 17, n° 26.

— *Ftk*, fig. 12 (cf. Schumacher, *The. Jauldn*, pp. 141, fig. 45).  
 — Les premiers mots de l'inscription hébraïque semblent pouvoir se lire :  $\text{הנח יחיה}$ , « Moi, Yehoudah ».

Je terminerai cette petite revue épigraphique par une rectification assez importante concernant une grande épitaphe métrique copiée à 'Akraba, près de Sanamain (Haurân) par Ewing et expliquée par MM. A. G. Wright et A. Souter (*Pal. Expl. Fund. Statement*, 1895, p. 53, n° 34). Je ne m'arrête pas à quelques points de détail, par exemple, au nom de lieu, très suspect, lu  $\text{Ba}[\chi]\text{εσεθης}$ <sup>1</sup> ; je m'occuperai seulement des deux derniers vers que ces messieurs ont transcrits et traduits ainsi<sup>2</sup> :

$\text{Παυλίνη δ' οὔνομα Κλητγαμίδαο γενέθλης}$   


---

 $\text{Κύλπτου δὲ Νάμωνος ἀειζώοισ(ι) μετείη.}$

Paulina was her name, and she was of the race of Cleigamidas.  
 May Cylptus, son of Naamon, be among those that live for ever.

La première phrase ne se construit pas grammaticalement ; les noms propres Cleigamidas et Cylptus sont invraisemblables dans l'onomastique hellénique aussi bien que dans la sémitique, etc. Si l'on examine attentivement la copie, on voit qu'il faut, en réalité, lire et comprendre tout autrement :

$\text{Παυλίνη(ς) δ' οὔνομα, κα(ι Ἡ)ρα(κλ)ίδαο γενεθλης,}$   
 $\text{κυ(δισ)του τὲ Νάμωνος ἀει ζωῶσι(ι) μετείη}^4.$

Que le nom de Pauline, de Heraclidas son fils, et de l'illustre Namôn soit toujours parmi les vivants.

Cet amendement me paraît être mis absolument hors de dis-

1. Au génitif. On pourrait, à la grande rigueur, lire  $\text{Νασεεθης}$  et y voir le nom antique de Kefr *Nasedj*, situé tout près de 'Akraba, dans le nord-est.

2. Le défunt Namôn, ou Naamôn, vient de dire dans le vers précédent qu'il a construit son sépulcre avec sa femme et son fils.

3. Le *sigma* existe dans la copie, mais il y est figuré comme un  $\epsilon$ , lequel a été négligé par les commentateurs, évidemment parce qu'il les gênait.

4. Réminiscence homérique :  $\text{δφρα ζωῶσι μετέω.}$  — Cf. Waddington, n° 2432 :  $\text{ἀει ζωῶσιν ἐνειη}$  (autre épitaphe métrique).

cussion par une autre inscription copiée autrefois par Wetzstein (Waddington, n° 2443 *d*) à 'Akraba même, et ainsi conçue :

Ναάμων ἤρξατο, Ἡρακλίδας ἐτελίωσεν.

Naamôn a commencé (cette construction), Héraclidas (l')a achevée.

Nul doute que nous avons affaire aux mêmes personnages, père et fils, et qu'il s'agit d'une de ces constructions, non funéraires, que notre Naamôn s'était plu à faire édifier au cours de son existence, comme il s'en vante justement dans l'inscription copiée par Ewing :

δαιμάμενος δὲ ζωῶσι τὰ οἱ φίλος ἔθελε θυμός.

Il résulte, en outre, d'une autre inscription de 'Akraba (Waddington, n° 2443 *c*) que Hercule était dans cette ville l'objet d'un culte particulier, chose assez rare en Syrie. Ce fait peut expliquer le choix du nom de *Héraclidas* donné au fils de Naamôn.

Je ferai remarquer, à ce propos, que bon nombre des inscriptions copiées par Ewing, et expliquées dans le *Statement*, auraient besoin d'être soumises à une sérieuse révision. J'aurai, je l'espère, l'occasion d'y revenir.

## § 5

### Sur quelques noms de lieux de Palestine et de Syrie dans les listes épiscopales de Michel le Syrien.

M. J. B. Chabot a eu l'heureuse idée d'extraire de la Chronique de Michel le Syrien, dont il a entrepris la publication intégrale, et de nous donner, par anticipation, la traduction d'une sorte d'appendice de cette chronique contenant une liste des patriarches jacobites depuis Sévère (544 J.-C.) jusqu'à l'époque où vivait l'auteur, soit la fin du xi<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Ce qui fait l'intérêt propre de

1. J. B. Chabot, *Les évêques jacobites du viii<sup>e</sup> au xiii<sup>e</sup> siècle d'après la Chronique de Michel le Syrien*. Paris, 1901, 88 pp. 8°.

ce document, c'est que Michel ne se borne pas à y dresser la liste des patriarches, connus déjà par ailleurs, mais qu'il y ajoute, à partir de Cyriacus (793 J.-C.), celle des évêques ordonnés par chaque patriarche, avec l'indication de leur origine et de leurs sièges épiscopaux. Cela nous vaut la mention d'une quantité de noms de lieux dont plusieurs présentent un intérêt particulier pour la géographie de la Palestine et de la Syrie.

Parmi ces derniers il en est quelques-uns dont l'identification fait difficulté et qui méritent d'être examinés de près.

— [P. 6, n° 15.] Immédiatement après l'ordination faite à Damas, par le patriarche Cyriacus, de Habib, métropolitain d'Apamée (n° 14), est mentionnée celle d'Anastase, évêque de Tella de Mauzelat, faite à *Dâra*, dans la région de *Châm*. *Châm* étant incontestablement Damas, ou la Damascène, comme l'a bien vu M. Chabot (p. 78), je me demande si cette *Dâra* ne serait pas la *Dâreiya* (دارية ou داريا) de nos jours, sise à 7 kilomètres au sud-ouest de Damas, et célèbre à l'époque des Ghassanides. Il se peut que le scribe, influencé peut-être par le souvenir de la Dara de Mésopotamie, ait omis à dessein le *yod* de la terminaison. La forme exacte דרײא se retrouve dans d'anciens documents syriaques de la fin du vi<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

— [P. 8, n° 71.] « Evagrius, étranger (?), évêque de *Arde'at de Bithynie* ». Cf. p. 9, n° 1 : « Thomas, évêque de *Arde'at* » (tout court). M. Chabot (p. 59) dit que, n'étant l'addition de *Bithynie*, dans le premier passage, il croirait volontiers à une faute pour *Adra'at* (correctement écrit, semble-t-il, dans un autre passage<sup>2</sup>); ce serait *Adra'â*, ou *Der'ât*, du Haurân, à l'ouest de

1. Noeldeke, *ZDMG*, XXIX, p. 427. *Dâreiya* était un centre important de l'activité religieuse des monophysites syriens. Les listes de Michel et les observations qui vont suivre confirment d'une façon générale les conclusions de M. Noeldeke et les complètent en nous faisant connaître quelques-uns des ressorts épiscopaux entre lesquels se répartissaient les nombreux couvents jacobites de la « province d'Arabie » dont le manuscrit syriaque n° 14602 du British Museum, étudié par lui, nous a conservé la mention avec les souscriptions de leurs supérieurs respectifs.

2. P. 7, n° 43 : « Georges, du couvent des Arabes, évêque de la ville d'*Adarath* (sic) ».

Bostra. L'objection qui a arrêté M. Chabot peut être levée, et même avantageusement tournée en un argument direct en faveur de l'identification; il suffit d'admettre que la leçon *Bithynie* ' est simplement une mauvaise leçon pour *Bataniyé*, la Batanée, et que le scribe a confondu, là et peut-être aussi ailleurs <sup>3</sup>, la province d'Asie Mineure avec le district hauranien. Par le fait, nous voyons, dans les anciens géographes arabes <sup>3</sup>, que Adr'aa est la capitale de la Batanée.

— [P. 8, n° 72.] « Isaac, évêque de la ville de Tibériade et *Adjoumia* ». J'ai peine à croire à l'existence d'un évêché *Adjoumia*, qui serait uni à celui de Tibériade et serait à chercher dans la région (p. 57). L'évêché de Tibériade revient très fréquemment dans ces listes (douze fois, cf. à l'index, p. 73), et jamais il n'est accompagné de la mention de cet évêché suspect qui n'apparaît que dans cet unique passage. Il est à supposer qu'il y a là quelque erreur de copiste et que la leçon originale contenait quelque expression relative, par exemple, comme cela est souvent le cas dans ces listes, à l'origine personnelle du titulaire. N'ayant pas sous les yeux la forme syriaque du mot en litige, je n'ose proposer de correction ferme, bien qu'il ne serait peut-être pas difficile d'en imaginer de plus ou moins plausibles.

— [P. 20, n° 3.] « Mar Yōnan de Damas » <sup>4</sup>, d'où venait Jacques, métropolitain de Tibériade, pourrait bien être, vu la grande proximité des lieux, le couvent de Saint-Jonas : דירא ד כרי יונן, mentionné dans les anciens documents syriaques dont j'ai parlé plus haut (Noeldeke, *op. c.*, p. 427).

— [P. 26, n° 24, note 1.] A en juger tout au moins d'après la

1. Il serait intéressant d'avoir la leçon sous sa forme syriaque originale.

2. P. 17, n° 47, et p. 19, n° 40. Cf. p. 61, où l'auteur fait de justes réserves sur l'identification avec *Bithynium*.

3. Par exemple, El-Ya'qoubi, *op. Le Strange, Palestine under the Moslems*, p. 383 : « The capital of the province of Al Bathaniyyah ». Comme le rappelle avec raison l'auteur, Edre'i = Adra'ā était déjà autrefois une des villes capitales de 'Og, roi du Bachan = la Batanée; cf. encore Aboulféda, d'après le 'Azizi, II, 2, p. 30.

4. Cf. p. 25, n° 8 : « le monastère de Mar Yōnan qui est à Damas ». Cf. p. 13, 58; p. 24, n° 20.

transcription *al-ouaqil*, la version arabe aurait la leçon الوكيل comme équivalent du syriaque *synqella* (= « le syncelle »). Dans ce cas, ce ne saurait être « le procureur » (الوكيل); ce serait plutôt quelque transcription déformée du mot gréco-syriaque.

[P. 27, n° 7.] « Jean, métropolitain du diocèse de *Hauran de Bithynie* ». M. Chabot (p. 65) propose, avec doute : Harran? (de Mésopotamie). Sous le bénéfice de l'observation présentée plus haut, je croirais plutôt qu'ici encore, il faut lire *Batanée* au lieu de *Bithynie*, et, par suite, que *Hauran* est le nom de la région syrienne (le Haurân) dont la *Batanée* était soit limitrophe, soit partie intégrante.

— [P. 35, n. 17.] « David, métropolitain de la *vallée d'Elías (?)* ». La version arabe porte : *min djadîr al-lâl*. La « vallée d'Elías » serait-elle le Ouad Istib<sup>1</sup>, patrie légendaire d'Elie le Thesbite, de l'autre côté du Jourdain, et faudrait-il voir dans l'arabe *Djadîr* le nom de *Gadara (Djoûdatr?)*<sup>2</sup>, située dans la même région, bien que sensiblement plus au nord?

— [P. 63, cf. p. 7, n° 51.] L'identification de la « région de Djaulan » avec la Gaulanitide proposée avec doute, devient très probable une fois admises, comme je l'ai proposé, celles du Haurân et de la *Batanée* qui sont dans les mêmes parages.

## § 6.

### Légendes romaines et arabes inscrites sur des lampes en terre cuite

J'ai publié dans le volume précédent<sup>3</sup> une petite lampe arabe en terre cuite, de la famille des *lychnaria* byzantins, portant, en caractères coufiques, la légende :

« Au nom de Dieu ! Bénédiction de Dieu pour celui qui achètera. »

1. Voir sur cette question topographique : mes *Études d'Archéologie Orientale*, vol. II, p. 139 : *Thisbé, la ville d'Elie et le Mont 'Aûf*.

2. *Ibid.*, p. 119 : *La rivière de Gadara et le pont de Judaïre*.

3. Vol. III, p. 284, planche VII, B et C.

J'avais, à ce propos, comparé la légende qui orne si souvent les lampes en terre cuite d'Afrique et se présente avec diverses variantes :

Emite lucernas colatas ab asse.

Je crois devoir ajouter un rapprochement encore plus direct, qui m'est fourni par ces mêmes lampes africaines<sup>1</sup>. Quelques-unes, en effet, portent des légendes rappelant sensiblement celles de notre *lychnarion* arabe :

Qui fecerit vivat, et q(u)i emerit.

et aussi :

Bono qui eme(rit).

Cette dernière a tout à fait pour équivalent notre :

بركة من الله لمن يشتري

Bénédiction de Dieu à celui qui l'achètera

et elle justifie la lecture du dernier mot arabe qui était un peu douteuse matériellement.

Je profiterai de l'occasion pour rectifier une indication que j'avais donnée de mémoire, un peu à la légère, sans avoir pris la précaution de la vérifier, au sujet de la formule si fréquente sur les *lychnaria* de Palestine :  $\phi\omega\varsigma$  Χριστοῦ φαίνει πᾶσιν. Comme l'a fait observer le P. Pétridès<sup>2</sup> cette formule se trouve, non pas dans la messe de S. Basile, mais dans la *liturgie des présanctifiés*, la seule usitée en carême chez les Grecs.

J'ajouterai que M. Adrien Blanchet vient de me communiquer un nouvel exemplaire de *lychnarion* arabe récemment entré dans sa collection. Il est du type ordinaire et porte, en caractères coufiques, l'invocation musulmane : « Au nom du Dieu clément, miséricordieux », suivie d'un mot illisible.

1. J'emprunte ces exemples à l'article *lucerna* de l'abbé Thédenat dans le *Dict. des Ant.* de Daremberg et Saglio (p. 1330). Qu'il me soit permis d'exprimer le regret que l'auteur de cet article, qui contient, d'ailleurs, d'excellentes parties, ait négligé la famille importante des *lychnaria* de Palestine, et la mention du nom même de  $\lambda\upsilon\chi\nu\acute{\alpha}\rho\iota\omicron\nu$ , mot jusqu'alors inconnu qui, ainsi que je l'ai établi, nous est révélé par les légendes mêmes inscrites sur ces lampes.

2. *Revue Bibl.* 1902, p. 152, d'après les *Echos d'Orient*, 1901, p. 47.

## § 7.

**Dédicace phénicienne à Echmoun provenant de Sidon.**

On a transporté, il y a quelque temps, au Musée de Constantinople, un fragment d'inscription phénicienne qui aurait été trouvé parmi les fameuses inscriptions du temple d'Echmoun récemment découvert auprès de Sidon. Le P. Lagrange vient de le publier<sup>1</sup> d'après une simple copie, et seulement en transcription ; il en donne la lecture suivante :

...אש[מניתן בן יתנצד בן סנר  
...אשמין יברכם

... Echmouniathon fils de Jathonşed fils de SNR...

... Echmoun. Qu'il les bénisse.

On pourrait peut-être, au commencement de la ligne 2, restituer, d'après l'analogie des formules usuelles : [לאלננם ל]אשמין (ou [לאדננם]); « à leur dieu (ou « à leur seigneur ») Echmoun ». Il semble qu'il s'agisse d'une dédicace faite par plusieurs personnes, ce qui impliquerait que le texte originel avait une étendue assez considérable.

Le nom du grand-père n'est pas seulement nouveau comme le constate le P. Lagrange ; il a, de plus, une physionomie bien étrange, qu'on le lise סנר ou סנר, qu'on le vocalise *Sinnour* ou *Sannour* ; ces transcriptions paraissent indiquer que le P. Lagrange y soupçonne l'existence d'un élément théophore, le nom du dieu lunaire assyrien *Sin*, combiné avec le mot *nour* « lumière ». Je me demande, étant donné que le texte a été lu sur une simple copie plus ou moins fidèle, si la leçon originale ne serait pas ס[כ]ר ; le *kaph* et le *noun* sont faciles à confondre dans certaine variétés de l'écriture phénicienne<sup>2</sup>. סנר, orthographe régulière de ינר en phénicien, fournirait un nom propre assez satis-

1. *Rev. Bibl.*, 1902, p. 68.

2. Le P. Lagrange se borne à dire que l'écriture est normale et que le *yod* affecte la forme de celui des inscriptions d'Athènes et du Pirée. Il est regrettable qu'il n'ait pas donné le fac-simile de sa copie.



faisant, soit complet en soi, soit élément verbal combiné avec un élément théophore qui aurait été gravé au début détruit de la ligne 2. Pour l'un ou l'autre cas, on pourrait invoquer les noms hébreux זכר, זכור, זכריהו. Sans doute, nous n'avons pas encore rencontré סכר ou זכר engagé dans des combinaisons onomastiques proprement phéniciennes <sup>1</sup>, mais il est très vraisemblable qu'il ait pu l'être. Cf. le nom carthaginois de *Sicharbas* <sup>2</sup>, qui paraît bien être à expliquer comme on l'a fait, par זכרבעל ou, mieux, par סכרבעל.

## § 8.

**Nouveaux bustes funéraires avec inscriptions palmyréniennes.**

## I

Le P. Lagrange vient de publier <sup>3</sup>, avec de très bons fac-similés, trois petits textes palmyréniens dont les originaux ont été transportés, par étapes, de Palmyre à Sainte-Anne de Jérusalem. Les deux premiers étaient déjà connus par des copies imparfaites. Le troisième paraît être inédit.

Les deux premiers accompagnent deux bustes funéraires, d'hommes, géminés et sculptés sur un même bloc. Le personnage de droite (A), imberbe, nu-tête, présente sa main droite ouverte de face, dans un geste, rare à Palmyre, qui rappelle celui, si fréquent à Carthage, des défunts ou des adorants; de la main gauche il serre sur sa poitrine un pli de sa toge (drapée à la romaine. Derrière son dos est tendue une draperie fixée par deux fibules surmontées de palmes. Le personnage de gauche (B), également nu-tête, mais barbu, tient de la main droite un objet ressemblant à un fouet (?); de la gauche, cette petite languette ou tablette triangulaire qu'on retrouve très souvent dans les bas-

1. Le n. pr. זכר, donné comme punique par Lévy (cf. Lidzbarski, *Handb.* s. v.) n'est pas certain.

2. Forme originale, selon Servius, du nom de *Sichæus*, époux de Didon (variante *Sacharbas*). Cf. Schröder, *Phön. Gramm.*, pp. 90 et 198.

3. *Revue Biblique*, 1902, p. 94 et suiv.

reliefs funéraires de Palmyre et dont j'ai, à plusieurs reprises, discuté la signification en proposant d'y voir une sorte de *schedula*.

A. Épigraphe disposée en deux parties, à droite et à gauche de la tête du défunt, et formant 9 lignes :

חבל ירחבולא בר זבדעתא די עבד לה והבא אחיהי

Hélas ! Yarhibôlâ fils de Zabd'até, qu'a fait pour lui Ouahba son frère.

B. Inscription disposée en 6 lignes, à gauche de la tête du défunt :

ח[בל] מקי[מון] בר זבדעתא [א] די עבד לה והבא אחיהי

Hélas ! Moqimou fils de Zabd'até, qu'a fait pour lui Ouahba son frère.

Ces lectures, dues au P. Lagrange, paraissent être pleinement satisfaisantes ; elles rectifient sur quelques points celles qui avaient été proposées par M. l'abbé Chabot <sup>1</sup> d'après des copies insuffisantes à lui envoyées de Beyrouth. Elles justifient la conjecture de M. Lidzbarski <sup>2</sup>, qui avait supposé que, dans A, le copiste avait dû sauter le nom propre ויהבא, et que, par suite, les deux bustes étaient probablement ceux de deux frères. Par contre, les fac-similés confirment formellement l'orthographe זבדעתא, au lieu de זבדעתה, que M. Lidzbarski avait cru pouvoir révoquer en doute. J'ai autrefois appelé l'attention sur cette variante curieuse du vocable divin עתה constatée ailleurs, en en proposant une explication qui est peut-être aventurée <sup>3</sup> ; mais, de quelque façon qu'on l'interprète, le fait matériel n'en subsiste pas moins.

L'analyse que donne le P. Lagrange du nom propre bien

1. *Journal Asiat.*, 1900, II, p. 250, sq. nos 31, 32. Cf., pour la famille à laquelle appartenaient ces personnages, *R. É. S.*, n° 159.

2. *Ephemeris für Sem. Epigr.*, I, p. 211.

3. *Rec. d'Arch. Or.*, III, pp. 169, 171. Ce qui me fait hésiter sur la valeur de cette conjecture c'est la considération que le nom de la déesse עתרתה, *Atergatis*, semble devoir s'expliquer le plus naturellement par עתר = עתה = עשתר (déesse) + עתה (dieu), composé comme le vocable de la déesse moabite עשתר כבוש ; dans ce cas, עתה étant le nom spécifique du dieu mâle, עתא n'en serait qu'une simple variante orthographique. La « 'Atar de 'Até » serait alors l'homologue de la « 'Ahtar de Kamoch ».

connu יררבוֹל א, Ἰαριβόλεως, n'est pas tout à fait exacte (« formé du nom du dieu *Bol...* et de ירר, *mois* »); le nom est, en réalité, tiré directement de celui du dieu יררבוֹל *Yarhiból*.

Le troisième texte est gravé en 5 lignes, à droite du buste d'une femme d'âge mûr, voilée, diadémée, parée de bijoux, qui, de la main droite, écarte ou ramène un coin de son voile, et, de la gauche, tient un fuseau et un peloton de fil, ou plutôt, peut-être, de laine. Ces derniers attributs féminins sont assez fréquents à Palmyre. Ils indiquent à mon avis, que la défunte était une matrone, une dame de haute respectabilité, tout entière à ses devoirs de femme d'intérieur : « domi mansit, *lanam fecit* ». C'est dans un sens analogue qu'il convient, je crois, d'interpréter un autre attribut féminin du même ordre, le trousseau de clefs que tiennent souvent aussi à la main les défuntés palmyréniennes; on a entendu marquer ainsi qu'elles étaient des femmes d'ordre, surveillant soigneusement leur intérieur. Cette intention me paraît être expressément soulignée dans un buste de la collection Jacobsen (Simonsen, *Sculpt. et inscr. de Palm.*, p. 40, D. 20, pl. XVII, série 3 à gauche, inscr. n° 48), où la femme tient à la fois, les clefs de la main droite, le peloton et la bobine de la main gauche; la défunte est ainsi doublement caractérisée dans son rôle de *mater familiæ*. Un de ces bustes de la même collection Jacobsen (Simonsen, *op. c.*, p. 37, D. 13, pl. XVI, inscr. n° 43), offre une particularité intéressante; les clefs, au nombre de trois, tenues par la défunte, portent, gravées sur le panneau, de courtes épigraphes, en grec et en palmyrénien. Le sens, sinon la lecture, de l'épigraphie ou des épigraphes grecques, demeure obscur<sup>1</sup>. L'épigraphie palmyrénienne se lit sans difficulté : בית עלמא « maison de l'éternité », expression sémitique très usitée pour désigner le tombeau; la clef qui l'a reçue est peut-être celle du sépulcre même, de la dernière demeure de cette parfaite maîtresse de maison. C'est avec raison que M. Chabot (*Journal Asia-*

1. La première, et la plus courte, est-elle du palmyrénien, ou bien du grec rétrograde, à lire de droite à gauche : ΨΝΑ (= ΚΝΑ)? Quant à l'autre : ΦΗΕΛΙ, elle demeure encore une énigme.

tique, cf. *Rép. d'ép. sém.*, n° 149) a comparé cette dernière épigraphe à celle identique qui se lit sur une tablette triangulaire tenue à la main par un autre défunt palmyrénien ; seulement, il a admis, par suite d'une légère inadvertance, que l'épigraphe de la collection Jacobsen était également gravée sur une de ces tablettes bien connues, tandis qu'elle l'est en réalité, comme je l'ai dit, sur le panneton d'une clef. Cette petite rectification n'est pas sans quelque conséquence archéologique. Le rapprochement serait de nature à faire croire que ces tablettes, de signification encore incertaine <sup>1</sup>, pouvaient, ainsi que je l'ai supposé autrefois, avoir trait directement à la condition funéraire des personnes ; peut-être étaient-elles le symbole du titre même de propriété établissant les droits du mort sur le sépulcre, sur « la maison d'éternité. » Un fait pourrait être invoqué à l'appui de cette façon de voir. Une de ces tablettes, sur un buste que j'ai fait connaître autrefois (cf. *Répert. d'Épigr. Séém.*, n° 135), porte une courte légende répétant le nom et le patronymique du mort, précédés cette fois, de la préposition ל : לירחי בר ירחי חבל, « à Yarhai fils de Yarhai. Hélas ! » Cette formule est tout à fait insolite en palmyrénien. On peut se demander si le ל qui y figure exceptionnellement, ne serait pas le *lamed* d'appartenance, affirmant justement le droit de propriété du mort sur le sépulcre ; la tablette serait bien dès lors la représentation schématique du titre même de propriété tenu en main par le défunt.

Après cette digression archéologique un peu longue, je reviens à notre nouveau monument. Je m'écarterai quelque peu de la lecture à laquelle s'est arrêté le P. Lagrange ; je préférerais :

צפרא ברת חנונא קוקח חבל<sup>?</sup>

Sephera fille de Hanoûnâ (?) (fils de) Qoqah. Hélas !

Il semble qu'il vaut mieux opter pour la lecture צפרא, à l'exclusion de חפרא, qui est sans exemple. Comme le rappelle le P.

1. Pour la bibliographie relative à cette question, consulter ma note dans le *Rép. d'Ép. Séém.*, n° 135.

Lagrange, ce premier nom s'est déjà rencontré à Palmyre<sup>1</sup>, avec la transcription Σεφφερα. Il est vrai que, là, c'est un nom d'homme; mais nous connaissons en palmyrénien une catégorie assez nombreuse de noms qui pouvaient être portés indifféremment par des hommes ou par des femmes; צפרא était peut-être du nombre. A l'appui, je citerai la *Magnia Sentia* ΣΑΕΦΗΡΑ, qui apparaît comme prêtresse, dans une inscription romaine de Beyrouth<sup>2</sup>, et aussi le nom biblique fameux de la femme de Moïse צפורה, Σεφώρα.

Il est permis d'hésiter sur la lecture du patronymique חגונה; la troisième lettre pourrait être à la rigueur un ם isolé, au lieu d'un ן lié au ן précédent; de fait, le fac-similé semble montrer une interruption dans le tracé du complexe; si, d'une part, on peut trouver que le caractère en litige, même en le considérant comme isolé, serait un peu arrondi pour un ם, il faut reconnaître, d'autre part, qu'il serait un peu court pour un ן. Les analogies nabatéennes חגונה, Ὀναίνοϛ, et araméo-grecques, Ἀνάνας<sup>3</sup>, Ἀνεύνας<sup>4</sup>, seraient en faveur de la lecture חגונה; cependant, comme le remarque le P. Lagrange, on peut arguer par contre, en faveur de חגונה, sans parler des similaires bibliques, du nom propre gréco-hauranien Ἀνοῦνοϛ. Il y a même une transcription, Ἀνοῦνέου<sup>5</sup> (génitif), qui s'écarte de la forme ordinaire Ἀνοῦνοϛ, et qui, par sa désinence, répond peut-être plus particulièrement à חגונה<sup>6</sup>, variante de חגון.

Pour le nom du grand-père, le P. Lagrange hésite entre les lectures בוקח et בוכח; il se décide finalement pour la seconde à cause, dit-il, du rapprochement possible avec le nom gréco-palmyrénien Κωμᾶ (Wadd., n° 2578). Mais cet argument doit être

1. De Vogüé. *Palm.*, n° 10, 11, 12; cf. la variante צפרי *Rép. d'Ép. Sémi.*, n° 28, et les autres exemples que j'y ai cités à l'appui; cf. צפיר n. pr. masc. bibl.

2. *Rec. d'Arch. Or.*, II, p. 23, n. 2.

3. Fossey, *Bull. de Corr. hell.*, 1897, p. 70, n° 21. A noter la physionomie du nom Βαράνης (= palm. ברענה et ברענה) associé à celui-ci. Ajouter encore un autre exemple dans une inscription de Zeizoûn, *op. c.* p. 45, n° 19. Cf. *Hanninae* (gén.), *C. I. L.*, III, 14384<sup>a</sup>.

4. *Id.*, *ib.*, p. 47, n° 30.

5. *Bull. de Corr. Hellén.*, XXI, p. 44, n° 19.

6. Voir, du reste, plus loin, p. 44, un autre exemple probable de ce nom.

écarté, car j'ai démontré autrefois <sup>1</sup>, que, dans cette inscription bilingue, ΚΩΜΑ était une mauvaise lecture pour ΒΩΛΛΑ, transcription fidèle du nom connu בולחא, qui se lit en toutes lettres dans la contre-partie palmyrénienne du texte. La véritable lecture, dans notre nouvelle inscription semble donc devoir être, en réalité, קוקח *Qôqah*. A ce dernier état, il s'est déjà rencontré dans une autre inscription de Palmyre <sup>2</sup>, où M. Noeldeke l'a rapproché avec raison du nom syriaque de Jean קוקח.

## II

Les observations qui précèdent, et qui ont fait l'objet d'une leçon au collège de France au mois de janvier, étaient déjà à l'impression, quand a paru, au mois de février, le numéro de novembre-décembre 1901 du *Journal Asiatique* (pp. 430 et suiv.) contenant un article de M. Chabot consacré à un groupe de nouveaux textes palmyréniens du même genre. Dans le nombre figure (p. 439, n° 62) celui dont j'ai parlé en dernier lieu, d'après la publication du P. Lagrange. M. Chabot en donne une bonne copie prise par M. Guillaume Poche, d'Alep, ville où a été transporté le buste original. La façon dont il lit les noms propres concorde, à peu de chose près, avec celle que j'ai proposée. Je ne vois guère à ajouter à ses judicieux rapprochements que ceux que j'ai indiqués pour justifier l'emploi de צפרא comme nom propre féminin, et la possibilité de la vocalisation *Hanîna* (à supposer qu'il ne faille pas lire *Hanoûnd*), au lieu de *Honaina*, laquelle s'appuie peut-être trop exclusivement sur les analogies nabatéennes חנינא = حنين = "Οναινος, "Ονενος, analogies balancées par l'existence avérée des formes 'Ανείνας, 'Ανίνας, *Haninas*.

Je profiterai de l'occasion pour dire quelques mots <sup>3</sup> des autres

1. *Rec. d'Arch. Or.*, II, pp. 85 et suiv.; cf. p. 128. Depuis, M. Chabot (*Journ. Asiat.*, 1898, II, p. 117), tout en admettant la correction fondamentale, a proposé de restituer Βωλαα, plutôt que Βωλλα, transcription qui pourrait aussi se justifier; et M. Mordtmann (*op. c.*, p. 40), a rapproché le nom Βολγας (?) qui se lit dans une inscription grecque d'Égypte (*C. I. G.* 5195).

2. Mordtmann, *Palmyrenisches*, 1899, p. 3, n° 202.

3. Leçon du Collège de France, 3 et 5 mars 1902.

menus textes palmyréniens publiés en même temps que celui-ci par M. Chabot : n<sup>os</sup> 52 à 59 A, B, C, D, E, d'après des copies prises par M. Bertone, copies trop souvent incertaines, dont M. Chabot a su tirer en général le meilleur parti ; n<sup>os</sup> 60-61, d'après des estampages envoyés d'Alep par M. Poche, avec la copie du n<sup>o</sup> 62 dont il vient d'être question.

— [N<sup>o</sup> 52.] L'explication בול = תיבול + תים « serviteur du dieu Bol » est celle que j'avais proposée autrefois<sup>1</sup> de ce nom, jusqu'à-lors énigmatique, et qui, enregistrée sans référence dans le *Handbuch* de M. Lidzbarski, a l'air d'être ainsi tout à fait tombée dans le domaine public<sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, il serait dès lors, plus exact de le transcrire non pas *Tibbol*, comme le fait M. Chabot<sup>3</sup>, mais bien *Thaibbôl*, *Thebbôl*. On peut prévoir quelque jour l'apparition d'une transcription Θαίβωλος, Θέβωλος, voire Θήβ(ε)ωλος, à l'exclusion de Θίβωλος ou Θείβωλος.

עתנור on chercherait en vain ce nom à la référence donnée : Euting, *Epigr. Misc.*, n<sup>o</sup> 5. Il faut, en réalité, se reporter à mes *Études d'Archéologie Orientale*, t. II, p. 96, où j'ai montré que la lecture erronée de Euting, בתנור, devait être corrigée en עתנור. Ici encore, c'est vraisemblablement le mutisme du *Handbuch* de M. Lidzbarski qui est cause de cette attribution inexacte.

— [N<sup>o</sup> 53.] Troisième exemple du nom קיקק, discuté plus haut, à moins toutefois qu'il ne s'agisse, comme le suppose avec beaucoup de raison M. Chabot, d'une copie transposée de l'inscription de Mordtmann déjà citée en temps et lieu.

— [N<sup>o</sup> 55.] Est-il absolument nécessaire de compléter en [ברעת] le nom de femme copié, par M. Bertone, ברעת tout court ? Il est peut-être complet ainsi ; cf. le nabatéen ברעת, qui implique un thème ברעת. A vrai dire, le nom demeure douteux, le second caractère ayant plutôt l'allure d'un ו (ou même, à la rigueur un י) que d'un ב (ביעת ? ברעת ?).

1. *Recueil d'Arch. Or.*, t. II, p. 82.

2. Elle n'y est entrée, en tout cas, qu'assez récemment, car M. Cook, dans son *Aramaic glossary*, p. 119, en est encore à l'ancienne explication par une racine יבל. « H. is removed from the way » ?

3. Là et plus loin, au n<sup>o</sup> 60.

חלופא; malgré l'apparence de la copie, on pourrait peut-être lire חליפא, qui serait plus voisin du nom connu חליפי. Le rapprochement ingénieux entre la signification étymologique de ce dernier nom et celle d'Ἀντίσχος, qui lui correspond dans une bilingue de Rome, est dû à Nœldeke et Mordtmann<sup>1</sup> : enfant né « en remplacement, équivalent ».

— [N° 56.] Je ne crois pas qu'il faille corriger זבדעתא en זבדעתה. Le  $\aleph$  formel de la copie mérite d'autant plus créance que M. Bertone ignore le palmyrénien. L'existence de la première forme est suffisamment justifiée par l'inscription que j'ai discutée un peu plus haut (p. 36) et par les observations dont elle a été l'objet.

— [N° 59. A.] Je doute que l'inscription soit bilingue et que la dernière ligne ait contenu le nom propre féminin AKM[H] (= אקמא). En dépit des déformations de la copie de M. Bertone, les trois caractères semblent bien être palmyréniens; étant donné que le premier est un  $\aleph$  très bien constitué, il est probable qu'il faut restituer les deux autres en בל; le tout = חבל, acclamation funéraire qui termine d'ordinaire ces brèves épitaphes. A la ligne 1, je suis bien tenté de lire : (ת)[י]מרצו, *Thaimarsou*, nom masculin, fréquent à Palmyre; et, à la ligne 2, le nom, également connu : בריכי(?)<sup>2</sup>. Entre les noms du défunt et de son grand-père, devait intervenir le patronymique, précédé du mot בר (lignes 1-2); peut-être ב[י]רא ? [י]ד(י) ?? (בר) [י]ד(י) ?

[N° 60, 61.] Le nom nouveau זור, est peut-être à rapprocher

1. *Palmyrenisches* 1899, p. 26. Il voit un rapport de sens analogue entre חלפונא (en corrigeant ainsi עלפונא de Vog., n° 123 a III) et son correspondant Ἀντίπατρος (enfant posthume) dans une autre bilingue. Il a été mis sur la voie de ces rapprochements par une observation de M. Nœldeke (*ib.*, p. 4) qui avait déjà comparé le sens de חלפתא et similaires sémitiques, à celui de Ἀντίγονος, et similaires helléniques, noms donnés aux enfants venant remplacer des défunts. Je me permettrai seulement de faire remarquer que c'est à tort que M. Nœldeke déclarait חלפתא un nom nouveau en palmyrénien. J'en avais déjà signalé l'existence plusieurs années auparavant (*Etudes d'Arch. Orient.*, t. I, pp. 109, 110), et, à ce propos, j'avais suggéré déjà la même explication étymologique et familiale pour le groupe des noms dérivés de la racine חרף (cf. encore, *Rec. d'Arch. Or.*, t. III, p. 243 et t. IV, p. 149).

2. Cf. Vogüé, n° 2, bilingue = Βαρεικεν (accusatif); qu'il faut vocaliser *Bartki*, et non *Bariki*.



de <sup>=</sup> زور « maître, seigneur, chef », ce qui conduirait à une vocalisation autre que *Zour*. Sur la forme de ce nom, cf. l'inscription suivante.

III

Au moment où je corrige les épreuves de ces pages, je reçois d'un de mes correspondants de Syrie communication de deux autres bustes palmyréniens à inscriptions, tout récemment acquis par lui.

Je transcris textuellement la description qu'il m'en envoie et je reproduis le fac-similé de ses copies qui paraissent être fidèles.

— A. Buste, pierre, hauteur 0<sup>m</sup>,80 environ ; représentant un homme, l'air jeune, barbu, portant manteau dont les plis sont en bas-relief. Une main est posée sur un pan du manteau, qui est jeté sur l'épaule gauche. L'autre tenant tablette de forme rectangulaire (*sic*), avec inscription.

I. Inscription, à droite.

II. Inscription de la tablette.

4754  
 2344  
 X 277  
 424h  
 7771

7757

Je lis :

I הבל מלכו בר עגא תיבול זורו II מלכו

I. Hélas ! Malikou, fils de 'Oggâ, (fils de) Thaibbôl, (fils de) Zouarou (?).  
 — II. Malikou.

Nous retrouvons là, dans un ordre différent, les mêmes noms qu'aux n° 60 et 61 de M. Chabot, dont je viens de parler. Cette alternance des noms est de nature à faire croire que ce nouveau buste est sorti, comme les deux autres, d'un même sépulcre de famille, qui aura été découvert et mis en coupe réglée, dans ces

derniers temps, par la bande noire arabe. L'apparition du nom rare זורר est, à cet égard, particulièrement significative. Dans les deux textes publiés par M. Chabot, il est écrit, il est vrai, זרר, sans ך final (la valeur du ך est assurée, dans un cas, par le point diacritique); mais cette différence n'exclut pas l'identité; זורר, au regard de זרר, constitue simplement une forme nabataïsante, qui a son intérêt. Je ne crois pas qu'il faille mettre en doute le ך final très net de la copie de mon correspondant; l'ignorance complète de celui-ci en matière d'écriture palmyrénienne est une garantie de fidélité.

Malgré l'épithète de « rectangulaire » que lui donne l'auteur de la description, la petite tablette tenue en main par le défunt doit être semblable à celles dont j'ai eu plusieurs fois déjà l'occasion de parler<sup>1</sup> et qui, exceptionnellement, portent des épigraphes. C'est un exemple de plus à ajouter à cette dernière catégorie. Le nom de *Malikou* qui y est gravé est la répétition pure et simple de celui du défunt.

— B. — Buste, pierre, représentant une femme, hauteur 0<sup>m</sup>,70 environ. Visage moins bien fait que le premier. Manteau dont les plis sont en bas-relief. Une main posée sur un pan, l'autre tenant une branche de fleurs, lys peut-être.

59 H  
 755 M  
 H X 7 5 4 5  
 X J 2 5 4

Je lis :

חבל מלכו בר גדעת(א) חנונא (?)

Hélas! Malikou, fils de Gad'até (?), (fils de) Hanouna (?).

L'épithape est celle d'un homme; il y a donc un désaccord apparent avec la figuration qui, si mon correspondant n'a pas fait

1. Cf. *Répert. d'Épigr. Sém.*, n° 135, et, ici-même, plus haut. p. 38.

erreur, est celle d'une femme. Le fait peut s'expliquer si l'on suppose que, chose assez fréquente à Palmyre, il y avait primitivement, sculptés sur le même bloc et côte à côte, deux bustes différents, celui du défunt Malikou et celui d'une femme qui lui était apparentée, sœur, femme, fille, etc., avec deux épigraphes respectives gravées à droite ou à gauche des bustes. Le bloc ayant été coupé en deux et les bustes séparés par les Arabes, pour plus de commodité, celui de la femme nous sera parvenu avec la partie du champ où se trouvait gravée l'épithaphe de l'homme. Il est possible qu'un de ces jours nous voyons par contre, le buste de celui-ci faire son apparition sur le marché avec l'épigraphie de celle-là.

La lecture du patronymique est douteuse. On pourrait penser aussi à la restitution בגדצ'ור). Quant à celui du grand-père, il ne va pas, non plus, sans difficulté; je me suis arrêté, après quelques hésitations, à la lecture חנינא comme semblant mieux répondre à la copie. A cet état, le nom serait identique à celui dont j'ai parlé plus haut (p. 39); ce rapprochement confirmerait la valeur ו de la troisième lettre qui était restée quelque peu douteuse et qui, ici, paraît certaine.

#### IV

J'ai discuté, il y a quelque temps<sup>1</sup>, la valeur de l'expression גירה ורחבה qui apparaît dans la dédicace palmyrénienne au dieu nabatéen Chaf' al-Qaum. Je l'avais rapprochée de celle que nous fournissent des inscriptions bilingues plus tardives, provenant également de Palmyre : רחבה וקיומה, τὸν φίλον καὶ προστάτην, « son ami et son patron ».

Le véritable équivalent grec de l'expression est, en réalité : τὸν αὐτοῦ ξένον καὶ φίλον, « son hôte et son ami ». Si notre dédicace avait été bilingue il est bien probable que c'est ainsi qu'eussent été rendus littéralement les termes employés. La formule se retrouve textuellement dans l'épigraphie grecque; par exemple,

1. *Rec. d'Arc. Or.*, t. IV, p. 382; cf. pp. 386 et 387.

dans une inscription de l'île de Cos<sup>1</sup> relative à l'érection d'une statue en l'honneur du tétrarque Hérode, selon toute vraisemblance<sup>2</sup> Hérode Antipas, fils du roi Hérode :

Ἡρώδη, Ἡρώδου τοῦ βασιλεως υἱὸν, τετράρχην, Φιλίων Ἀγλάου, φύσει δὲ, Νίκωνος, τὸν αὐτοῦ ξένον καὶ φίλον.

Philión, fils (adoptif) d'Aglaos et, par sa naissance, fils de Nikón, (a honoré d'une statue ?) Hérode le tétrarque, fils du roi Hérode, son hôte et ami.

Il résulte de là qu'il convient de conserver à  $\gamma\gamma = \xi\epsilon\nu\omicron\varsigma$ , son acception propre et ordinaire d'hôte », au sens passif.

### § 9

#### L'inscription en mosaïque de Beit Sourik.

On a découvert, il y a quelque temps, à Beit Sourik<sup>3</sup>, petit village des environs de Jérusalem situé non loin de Nebi Samouil, une grande inscription grecque en mosaïque ayant appartenu vraisemblablement au pavement d'une ancienne église byzantine dont il reste encore quelques ruines. Malheureusement les paysans en ont détruit aussitôt la majeure partie, et le P. Vincent<sup>4</sup> n'a pu relever que ce qui avait échappé à la pioche de ces vandales. Il l'a fait avec la conscience et l'habileté qu'il apporte d'ordinaire à ses travaux ; l'excellent fac-similé qu'il en a donné et que je reproduis ici<sup>5</sup> grâce à l'obligeance de la direction de la *Revue Biblique*, me semble permettre de tirer de cette inscription si mutilée quelque chose d'autre et, aussi, quelque chose de plus que ce qu'il en a tiré.

Voici comment je serais tenté de lire, avec des restitutions dont plusieurs, je le reconnais, peuvent être assez risquées, mais dont la hardiesse trouvera son excuse dans l'état désespéré du

1. C. I. G., 2502 ; cf. Paton et Hicks, *Inscr. of Cos*, n° 75.

2. Cf. Schürer, *Gesch. des jüdischen Volkes*, 3. et 4. éd., I. p. 432.

3. Sur l'orthographe de ce toponyme et sur ses rapports possibles homonymiques avec le *Caphar Sorech* de l'*Onomasticon*, que j'ai découvert en 1874 à *Khirbet Sourik*, près de Sar'a, et avec la vallée de *Sorek* de la Bible, voir mes *Archaeol. Researches in Palestine*, t. II, p. 200 et suiv.

4. *Revue Biblique*, 1901, p. 444 et suiv.

5. Planche III, B.

texte; ce qui augmente sensiblement la difficulté, c'est que, vu la fréquence des abréviations et des ligatures, on ne peut pas tabler sur une justification rigoureuse des lignes :

- 1 + 'Επί τ(οῦ) . . . . Στε](φ)ίν(ου) δ-
- 2 ιακό[γ(ου), (καί) . . . . κου ? ίν-
- 3 (α)[γνώστου ?, και ? . . . . . ,]
- 4 (καί) Ε ? [ . . . . . , και]
- 5 Ζωσ[ίμου ? . . . . . , έν ξ-
- 6 τ(ε)ι κε' κ(υρ(ου) ('Α)[ναστασίου? τὸ π-
- 7 ἄν ἔργον ἐ[τελειωθη]

Sous le (pieux?) Stephanos, diacre, et ....kos, lecteur, et ....., et E..... et Zosimos ....., en l'an 25 de l'empereur? A(nastase?), le travail tout entier a été terminé.

Nous avons affaire, si je ne m'abuse, à une énumération de personnages, — peut-être cinq en tout — dont les deux premiers, au moins, sont des dignitaires ecclésiastiques, personnages sous la direction desquels a été exécutée soit la mosaïque, soit la construction même de l'église dont elle ornaît le sol.

— L. I. Au lieu de φανουσι, je restitue Στεφάνου en supposant que le ψ apparent de la copie est un φ qui aura souffert; la lettre est intéressée à gauche par la cassure. Entre ce nom et l'article τοῦ qui le précède, devait intervenir, selon l'usage, quelque épithète honorifique, telle que εὐλαβοῦ, ou similaire, écrite en abrégé. A la fin de la ligne, Ϛ ne doit pas être décomposé en σ, mais considéré comme une seule lettre: c'est un δ affectant une forme propre à l'écriture byzantine d'une certaine époque, forme dont j'ai relevé déjà plusieurs exemples en Palestine, notamment dans une inscription<sup>1</sup> que j'ai découverte à Gaza en 1870 et qui date du VI<sup>e</sup> siècle de notre ère. Cette lecture assure la restitution du mot διακ[όνου], dont la suite se trouvait au début de la ligne 2 et a disparu en partie; il ne saurait donc plus être question de lire 'Ιακ(ώ)βου.

1. *Archaeol. Researches. in Pal.*, t. II, p. 413, n° 17, dans le mot δούλη.

— L. 2. et 3. Le ἀναγνώστης <sup>1</sup>, ou lecteur des évangiles, devait occuper un degré défini dans la hiérarchie ecclésiastique; je suppose qu'il était inférieur à celui de diacre; cf. celui qui apparaît dans une inscription de Barin<sup>2</sup>.

— L. 6. Le premier caractère n'est certainement pas un Π : c'est un complexe à décomposer en ΤΙ; la barre horizontale du Τ est très courte dans notre inscription (voir l. 1).

Les lettres ΚΕ sont suivies d'un signe sur lequel le P. Vincent insiste avec raison : un petit triangle formé de trois cubes de couleur rouge, tandis que toutes les lettres sont tracées en noir sur fond blanc. J'y vois un signe diacritique indiquant que les lettres ΚΕ ont la valeur de chiffres, soit 25, et cela m'amène à restituer auparavant (fin de la l. 2 et commencement de la l. 1) : [ἐν εἴ]τ(ε)ι, « en l'an 25 ». Un chiffre aussi faible fait prévoir que la date doit être rapportée non pas à une ère, mais au règne de quelque empereur. Ce qui me confirme dans cette idée, c'est le groupe qui suit écrit en abrégé : κ(ου), à lire κ(υρ)ου, soit le titre officiel de l'empereur. Le trait oblique qui vient ensuite (▲) montre que le nom de cet empereur devait commencer par un Λ ou un Α. Le problème se ramènerait donc à ceci : trouver un empereur byzantin appelé L... ou A... et ayant régné au moins 25 ans. Aucun des Léon auxquels on pourrait songer ne satisfait à la seconde condition. Je ne vois guère que l'empereur Anastase qui puisse convenir ici; il a, en effet, régné de 491 à 518, soit 27 ans; à ce compte, notre inscription serait de l'an 516 J.-C., date qui répondrait, en tout cas, parfaitement à la physionomie paléographique du texte, et, notamment, à l'indice chronologique fourni par la forme caractéristique du δ. On objectera peut-être que réduit à κυρίου; le protocole impérial est un peu maigre; on voudrait, au moins, ἡμῶν; mais je ne vois pas la possibilité matérielle de placer ce mot. La sécheresse de la formule tiendrait-elle à ce que l'empereur Anastase, eutychien enragé, était

1. J'avais pensé, d'abord, à restituer Ἀναστασίας, « de l'Église de la Résurrection »; mais cela ne s'agencerait pas avec le contexte.

2. *Rec. d'Arch. Orient.*, t. I, p. 23, n° 45.

peu en odeur de sainteté auprès des orthodoxes qui dominaient à Jérusalem, et dans la région, et lui tenaient tête sous la conduite de saint Sabas ?

## § 10

**Antiquités et inscriptions puniques.**

Un rapport du P. Delattre<sup>1</sup> vient de faire connaître tout un nouveau groupe de monuments puniques découverts par lui dans la nécropole de la colline dite de Sainte-Monique, à Carthage.

On remarque, dans le nombre, une série de ces instruments en bronze, déjà connus par plusieurs spécimens, et dans lesquels on a proposé, non sans vraisemblance, de voir des rasoirs, dont la forme traditionnelle se serait encore conservée chez certaines populations de l'Afrique équatoriale<sup>2</sup>. S'il en est bien ainsi, on pourrait se demander si le nom punique de ces rasoirs ne serait pas מגרד, mot obscur qui apparaît dans une inscription de Carthage<sup>3</sup> où l'auteur de la dédicace est qualifié de « fabricant (פעל) de מגרד ». J. Derenbourg, s'appuyant sur le sens du mot michnaïque מגרדת avait supposé que les מגרדם carthaginois étaient des strigilles. Ne seraient-ce pas plutôt nos rasoirs, produit si abondant et tout à fait caractéristique de l'industrie punique, et l'instrument dont se servaient les גלבים ou « barbiers » mentionnés dans plusieurs inscriptions phéniciennes, ne se serait-il pas appelé מגרד ? Les sens de la racine جرد seraient assez en faveur de cette conjecture, notamment celui de « dépouiller la peau du poil, raser » ; cf. مجرد « instrument de dentiste pour nettoyer les dents ».

Le P. Delattre a aussi trouvé dans ces dernières fouilles une nouvelle cymbale en bronze (*op. c.*, p. 598), tout à fait semblable à celle de Cherchell, et portant comme celle-ci une épigraphe phénicienne, malheureusement très mal conservée. L'original

1. *Comptes-Rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1901, pp. 583 et suiv.

2. Voir la reproduction donnée p. 596, à titre de comparaison.

3. *C. I. S.*, I, n° 338.

ayant été présenté à l'Académie par M. Berger, quelque temps auparavant<sup>1</sup>, j'ai eu l'occasion de l'examiner un instant et j'ai cru y discerner (lecture donnée sous toutes réserves) :

..... אשכנזלה בן ? אבך

Moi?..... Echmounsilleh fils de....

Enfin, ces fouilles ont amené aussi la découverte de trois épigraphes puniques, plus ou moins bien conservées, dont on peut tirer peut-être un peu plus que ne l'a fait le P. Delattre.

A. — Pierre intacte. Lecture du P. Delattre :

קבר עבדמלקרת  
פעל התעלבת

Tombeau de Abdmelkart, fabricant de...

Une photographie de l'inscription avait déjà été communiquée antérieurement par M. Berger<sup>2</sup>, qui a lu, à la ligne 2, תעלית, *taalioth*, mot, d'ailleurs, difficile à expliquer. Les rapprochements avec בעלה « escalier », עליה « chambre haute », תעלה « aqueduc » sont peu satisfaisants. L'emploi du mot פעל implique plutôt, en général, la fabrication d'objets mobiles de leur nature. Dans cet ordre d'idées, il serait peut-être préférable alors de comparer l'hébreu biblique et rabbinique עלי (masculin) « pilon, mortier, billot », à supposer que la lecture matérielle תעלית soit confirmée.

Mais le P. Delattre, qui a l'avantage d'avoir sous les yeux l'original, croit que l'avant-dernière lettre est un ב et non un ו. Si telle est réellement la vraie lecture, peut-être pourrait-on songer, faute de mieux, à un rapprochement avec l'arabe عبة, « boîte » ? Le défunt aurait été, alors, fabricant de ces petites *pyxides*, plus ou moins ornées, qu'on trouve en quantité dans les ruines de Carthage.

B. — Pierre ayant souffert à droite; peut-être deux lignes, dont la seconde a, en tous cas, entièrement disparu. Écriture élégante et soignée. Le P. Delattre y a déchiffré : ..... *fils de*

1. *Comptes-Rendus*, 1901, p. 6.

2. *C. R. Acad.* 1901, p. 168; cf. *Rép. d'Ép. Sém.*, n° 240.



*Melekhilles fils de Gerastaroth.* En m'appuyant sur les traces des caractères qu'on dicerne encore ça et là au commencement, j'inclinerais à lire et restituer le tout :

[קבר גרמ] (ל)ק[ר] (ת) בן מלכחלץ בן גרעשתרת

Tombeau de Germelkart fils de Milikhillès fils de Gerachtoret.

C. — Pierre brisée à droite. Le P. Delattre lit : ..... *filis d'Abd-Atim, filis d'Abdo.* Il pense, avec raison, que l'épithaphe débutait, comme d'habitude, par le mot קבר, suivi du nom du défunt se terminant par un ר, encore visible au bord de la fracture. Je serais tenté de restituer :

[קבר בעלש] (מ)ר בן עבדאלם בן עבדא

Tombeau de Baalchamar (?), fils de 'Abdelim, fils de 'Abdo.

Immédiatement avant le ר, on distingue encore un fragment de trait pouvant avoir appartenu à un מ; c'est ce qui m'a engagé à restituer un nom propre théophore du type שמר + x, dans lequel, bien entendu, l'élément divin pourrait être autre que בעל, par exemple אשמגשמר, ou autre.

#### § 41

#### Le Castellum romain de Qariat el-'Enab.

On vient de découvrir à Abou Ghôch, de son véritable nom Qariat el-'Enab — « le village des raisins » — village arabe situé sur la route de Jérusalem à Jaffa, une inscription romaine intéressante<sup>1</sup>. Elle est gravée sur un bloc qui a dû être réemployé dans la construction de l'église des Croisades qu'on remarque en ce lieu. Elle se compose de ces deux lignes encadrées dans un cartouche à oreillettes :

VEXILLA FIO

LEG X FRE

*Vexillatio leg(ionis) X Fre(tensis).*

Elle atteste la présence sur ce point d'un détachement de la

1. *Comptes-rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1901, p. 692 et suiv. ; cf. p. 904. Lettre du P. Bernard Drouhin adressée à M. Mauss et communiquée, avec des observations, par M. Héron de Villefosse.

fameuse X<sup>e</sup> légion Fretensis, dont j'avais trouvé autrefois, et dont on a trouvé depuis, à Jérusalem même, plusieurs inscriptions. Ce détachement devait tenir là garnison, l'endroit ayant une réelle importance stratégique pour les communications de Jérusalem avec la mer. La pierre n'a pas dû être transportée de bien loin par les Croisés, si même elle n'appartient aux matériaux de l'ancien fort romain qui, d'après l'opinion assez plausible de M. Mauss, aurait été simplement transformé en église par les Croisés.

Une hypothèse qui a eu autrefois une certaine vogue et qui a été reprise par M. Mauss, prétend identifier Abou Ghôch avec l'Emmaüs de l'Évangile ; le *castellum Emmaus* serait le fort romain transformé plus tard en église. Les partisans de cette hypothèse ne manqueront pas de se faire un argument de cette trouvaille épigraphique. Il ne faudrait pas toutefois, en exagérer la portée et crier trop tôt victoire ; elle ne touche pas au fond même du problème topographique qui est, comme on le sait, des plus compliqués ; elle ne tend, somme toute, du moins à mon avis, à prouver qu'une chose, admise déjà depuis longtemps, c'est qu'il y avait là un point fortifié, avec un poste romain chargé de garder la route de Jérusalem à Jaffa. Il convient de ne pas perdre de vue qu'on a recueilli également à 'Amouâs — un des candidats les plus sérieux à l'honneur de représenter Emmaüs — des inscriptions romaines établissant non moins péremptoirement que cette localité, elle aussi, était occupée par divers détachements de légions romaines. Il devait y avoir, du reste, toute une série de *castella* ainsi occupés, et échelonnés entre Jérusalem et la côte. Quelques-uns même semblent avoir conservé des noms caractéristiques qui révèlent leur origine ; tels, par exemple, *Qastal* (= « *castellum* ») et *Qalaunié* (= « *colonia* »), villages situés entre Jérusalem et Abou Ghôch.

1. M. Héron de Villefosse est d'avis que le détachement de la X<sup>e</sup> légion n'a dû être cantonné à Abou Ghôch qu'à l'époque d'Hadrien.

2. Les premières, qui mentionnent la V<sup>e</sup> légion Macedonica, y ont été découvertes par moi en 1881 (cf. *Rapports sur une mission en Palestine et en Phénicie*, p. 60, n<sup>o</sup> 9 ; p. 61, n<sup>o</sup> 10 ; cf. mes *Archaeol. Researches in Palestine*, t. I, p. 483 ; *Rev. Bibl.*, 1897, p. 131 ; 1898, p. 253 ; *C. I. L.*, III, n<sup>o</sup> 6647, etc.).

Je ferai remarquer à ce propos qu'il y a un témoignage auquel on n'a pas fait suffisamment attention jusqu'à ce jour et qui cependant, à lui seul, était de nature à révéler l'existence d'un ancien fort à Abou Ghôch, autrement dit à Qariat el-'Enab. C'est le vieux nom arabe, tel que nous le trouvons chez les géographes orientaux<sup>1</sup> : « *Hisn el-'Enab*, faisant partie des districts de Felastin, en Syrie, du territoire de Jérusalem ». Le second terme de ce toponyme, le vocable spécifique *el-'Enab*, et la position assignée à la localité montrent, à n'en pas douter, qu'il s'agit bien de notre Qariat el-'Enab. D'autre part, le premier terme *Hisn*, « forteresse » vise le *castellum* romain qui conservait encore aux yeux des Arabes son caractère militaire avant que les Croisés ne l'eussent défiguré en le transformant en église<sup>2</sup>.

Il est un autre auteur arabe, plus ancien encore que ceux que je viens de citer, qui nous fournit sur le nom de Qariat el-'Enab, et sur le souvenir biblique qu'on y rattachait (la translation de l'arche à Qariat Yearim) des renseignements fort intéressants. C'est l'historien chrétien Sa'ïd ibn Batriq, autrement dit Euty-

1. Yâqoût, *Mo'djem*, s. v. : *حصن العنب من نواحي فلسطين بالشام من ارض بيت المقدس*; *Marâsed*, I, p. 305; cf. Le Strange, *Palestine under the Mosl.*, p. 453. Sur Abou Ghôch, ses antiquités, les légendes qui s'y rapportent etc., voir mes *Archaeol. Researches in Pal.*, t. II, pp. 60-63.

2. Depuis plusieurs siècles, l'église est désignée dans la tradition locale sous le nom d'église de *Saint-Jérémie*. On en a conclu que ce vocable devait provenir d'une identification arbitraire du village d'Abou Ghôch, avec Anathoth, patrie de Jérémie. Cette conjecture figure encore dans la dernière édition du guide Baedeker (V<sup>e</sup> édition, 1900, p. 19); elle est erronée. La vérité c'est que le nom de *Jérémie* s'est infiltré dans la légende par suite d'une confusion produite par le nom de la ville biblique *Qariat yearim* (Kariat *yearim*), localisée à Abou Ghôch à l'époque des Croisades d'après une tradition d'ailleurs antérieure (cf. l'*Onomasticon* d'Eusèbe). Cette infiltration doit être du fait des récits de pèlerinage postérieurs aux Croisades. Il résulte d'un passage du *Libellus de locis sanctis*, de Petrus Diaconus, que l'église des Croisades existait déjà en 1137, et que le seul souvenir qui s'attachât alors à l'endroit c'était celui du séjour de l'Arche à Qariat Yearim : « miliario uero nono ab Hierusalem, in loco qui dicitur *Cariathiarim*, ubi fuit archa domini, ecclesia illuc constructa est » (Geyer, *Itin. Hierosol.*, p. 110). Il n'est question ni de Jérémie, ni de Anathoth, si ce n'est quelques lignes plus haut, où l'auteur vise, au contraire, nettement un endroit tout différent, probablement la *'Anâta* de nos jours, au nord de Jérusalem : « in Anatho autem est turris in qua lamentavit Ieremias propheta, distat autem ab Hierusalem miliario quarto ».

chius, qui écrivait vers le milieu du x<sup>e</sup> siècle, et qui — chose qu'il n'est pas indifférent, en l'espèce, de constater pour la question que j'ai touchée plus haut, à la note 2 — était connu des Croisés<sup>1</sup>. Il raconte en ces termes<sup>2</sup>, d'après la Bible<sup>3</sup>, l'épisode de la translation de l'arche :

Les habitants du village appelé *Qariat el-'Enab* (= Qariat Yearim) prirent l'arche, la firent entrer dans la maison de Abinâdâb, père de Ghaza (*sic*)<sup>4</sup> et la déposèrent dans un endroit appelé El-Djab'â (= גבעה), qui est (ou qui veut dire) *la forteresse* (هي القلعة). Elle fut confiée à la garde de Ghazâ et de Ahnou (*sic*)<sup>5</sup>.

### § 12

#### Plaque d'or représentant Esculape, Hygie et Téséphore.

J'ai reçu l'année dernière et communiqué à l'Académie des Inscriptions<sup>6</sup> la photographie d'une petite plaque d'or assez curieuse qui m'a été envoyée de Syrie par M. Edmond Durighello. Elle aurait été découverte auprès de Saïda (Sidon), sur l'emplacement d'un ancien temple phénicien qu'on croit avoir été consacré au dieu Echmoun et d'où seraient sorties aussi plusieurs inscriptions phéniciennes sur lesquelles a plané pendant longtemps un certain mystère<sup>7</sup>.

On en trouvera la reproduction agrandie à la planche III, C du présent volume.

1. Guillaume de Tyr le cite expressément et reconnaît qu'il lui a beaucoup emprunté : « auctorem maxime secuti virum venerabilem *Seith filium Patricii*, Alexandrinum patriarcham ».

2. *Eutychii annales*, éd. Pococke, I, p. 146.

3. I Samuel, vi, 21; vii, 1-2; cf. II Samuel, vi, 1, seq.

4. غزا; rétablir : عزنا, *Ouzza*, correctement écrit plus loin, p. 162; = אלעזר et עדן. Pour la survivance du nom d'Eleazar dans la légende populaire locale d'Abou Ghôch, cf. mes *Archæol. Researches*, I, c.

5. אחנו; rétablir : אחיו, ou اخيو, correctement écrit plus loin, p. 162; = אחיו, *Akhiou*.

6. *Comptes-rendus*, 1901 p. 565, séance du 18 août.

7. Elles ont été, depuis, l'objet d'une étude approfondie de la part de M. Berger, qui se propose de les publier prochainement dans les *Mémoires* de l'Académie. J'aurai, je pense, l'occasion d'en parler alors à mon tour.

Sur cette mince plaque d'or, de forme carrée<sup>1</sup>, travaillée au repoussé, sont figurés trois personnages dans lesquels je propose de reconnaître :

1° Le dieu Esculape, vu debout, de face, la tête ceinte d'une bandelette fermée au-dessus du front par une gemme; la tête est entourée d'un nimbe circulaire; la main droite tient, appuyé à terre, le bâton autour duquel s'enroule le serpent classique;

2° La déesse Hygie, également debout, de face, et nimbée, faisant boire un grand serpent qu'elle soulève sur son bras droit, dans une coupe qu'elle tient de la main gauche, à la hauteur de la ceinture;

3° Enfin, assis ou accroupi entre les deux divinités principales et levant la tête dans la direction d'Esculape, le petit Télésphore<sup>2</sup> qui, d'après l'opinion courante, présidait à la guérison ou à la convalescence; il est représenté ici sous son aspect habituel, celui d'un jeune garçon enveloppé d'un manteau et coiffé d'un capuchon pointu.

Le monument, comme on le voit, appartient à l'art purement hellénique probablement d'une époque assez avancée; il n'a rien de phénicien. Le seul rapprochement qu'on pourrait faire — et encore faudrait-il que la provenance exacte fût bien assurée — c'est le fait qu'il aurait été trouvé sur l'emplacement d'un temple d'Echmoun, c'est-à-dire d'un dieu phénicien qu'on suppose avoir été, à une certaine époque, assimilé à l'Asklepios grec.

### § 13

#### **Un dépôt de flèches anciennes dans la forteresse de David, à Jérusalem.**

M. Selah Merrill, dans une note publiée récemment<sup>3</sup>, rapporte une tradition encore courante parmi les habitants de Jérusalem,

1. J'en ignore les dimensions; mais il y a tout lieu de croire, d'après l'aspect de la photographie, qu'elles doivent être assez petites.

2. Sur l'origine exotique attribuée à cette divinité, de la famille des génies, voir le mémoire récent de M. S. Reinach.

3. Palest. Expl. Fund, *Quart. Statement*, 1902, p. 106.

d'après laquelle on aurait découvert fortuitement, il y a quelque cinquante ou soixante ans, dans la forteresse de la ville dite Tour de David, une chambre remplie de flèches anciennes. Il a vainement interrogé à ce sujet le gouverneur militaire. Il a seulement retrouvé dans un ouvrage anglais publié en 1856<sup>1</sup>, une mention formelle de cette découverte, qui avait alors assez vivement piqué la curiosité publique et suscité diverses hypothèses sur l'origine de ces flèches. L'opinion courante c'est qu'elles devaient remonter à l'époque des Croisades. A ce propos, le Dr Chaplin dit qu'il se souvient d'avoir vu une ou deux de ces flèches en 1861 ou en 1862 et qu'elles ne lui avaient pas paru être assez fortes pour des armes de guerre; il pense qu'elles étaient peut-être destinées à des « sporting purposes ».

Je suis en mesure d'apporter à l'intéressante question soulevée par M. Selah Merrill, mon témoignage personnel appuyé, ce qui vaut mieux que tous les on-dit, par une pièce à conviction.

Lorsque j'étais à Jérusalem en 1867, j'ai réussi à obtenir deux des flèches provenant de la trouvaille faite quelques années auparavant à la forteresse de David. J'ai fait cadeau de l'une, en son temps, à quelque ami dont j'ai oublié le nom. J'ai gardé l'autre et je la possède encore. Elle était intacte jusqu'à ces derniers jours; je l'ai malheureusement brisée en deux dans un mouvement maladroit, le bois quelque peu vermoulu étant devenu assez fragile.

Le bois est certainement d'un conifère, au dire de personnes compétentes à qui j'ai soumis la flèche. Mais pour déterminer exactement l'essence, il faudrait faire des coupes micrographiques et sacrifier une partie de la flèche, sacrifice auquel je n'ai pu me résoudre. Tout ce qu'on peut affirmer, d'après un examen superficiel, c'est que l'if est exclu.

La flèche mesure 0<sup>m</sup>,695 de longueur. Le bois est taillé avec soin et poli. La tige, ronde, est effilée à ses deux extrémités, et le diamètre va en augmentant progressivement jusqu'à la partie

1. H. L. Dupuis, *The holy places*, etc.

médiale, où il atteint son maximum : en ce point la circonférence est de 0<sup>m</sup>,033; il y a là une préoccupation évidente de satisfaire à certaines conditions balistiques. L'extrémité destinée à recevoir la pointe de métal se termine brusquement; elle présente quelques signes d'usure, mais elle ne porte aucune trace d'un dispositif pouvant faciliter la mise en place de cette pointe. L'autre extrémité, formant un petit ressaut saillant, est entaillée d'une coche profonde destinée à assujettir la flèche sur la corde de l'arc. Aucune trace de logement pour l'empenne.

Il est difficile d'assigner un âge à cette flèche d'après le seul aspect du bois. J'ai peine à croire, en tout cas, qu'on puisse la faire remonter à l'époque des Croisades. Il semble plus naturel, *a priori*, de descendre jusqu'à l'époque où l'usage des armes à feu portatives a définitivement remplacé celui de l'arc. Il est à supposer que sous quelqu'un des derniers sultans mamlouks, par exemple, on avait créé dans l'arsenal de la forteresse de David, un dépôt de bois, flèches non garnies, pour les besoins éventuels de la garnison de Jérusalem, et que ce dépôt, devenu inutile et voué à l'oubli par suite de la transformation de l'armement, est celui qui a été découvert fortuitement vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et d'où provient notre flèche.

#### § 14

#### Le plâtrier Sosibios de Gaza.

Les PP. Jaussen et Vincent ont publié<sup>1</sup>, il y a quelque temps, une nouvelle inscription grecque chrétienne provenant de Gaza et faisant partie de la collection Ustinow, à Jaffa. Elle se classe, sous tous les rapports, dans la famille de celles que j'ai découvertes en 1870 à Gaza même et qui m'ont permis de déterminer avec une précision absolue le point de départ de l'ère propre de cette ville (28 oct. 61 avant J.-C.)<sup>2</sup>. Ils la lisent ainsi :

1. *Rev. Bibl.*, 1901, p. 580.

2. Clermont-Ganneau, *Archaeol. Researches in Palest.*, t. II, pp. 398-429.

+ Ἀνεπάε  
 ὁ μακάριος)  
 Σωσεβίς  
 ὁ Γυ + οκ... τῆ  
 περιτ(του) γί', ζμχ'  
 ἰνδ(ικτιῶνος) ε'.

Le nom Σωσεβίς est incontestablement Σωσίβιος, avec une prononciation et une orthographe vulgaires. La date correspond au 7<sup>e</sup> février 587 J.-C. ; l'indiction V est exacte. La seule difficulté que présente ce petit texte réside dans la lecture du groupe de la ligne 4 : ΟΓΥ + ΟΚ. Les éditeurs y voient un adjectif ethnique ou un qualificatif du défunt, écrit en abrégé et coupé en deux par l'interposition d'une croix. Mais ὁ γυοκ... demeure absolument inexplicable.

Malgré l'exemple qu'ils invoquent (Σερ + γίου, dans une des mosaïques de Madeba), je ne pense pas qu'ici le 4<sup>e</sup> signe, en dépit de son apparence, soit une croix réelle ; j'y vois un ψ, du module des autres lettres, auquel seulement une fantaisie de lapicide a donné un aspect *cruciforme*<sup>1</sup>. Je propose, en conséquence, de lire tout simplement : ὁ γυψοκ(όπος), nom de métier formé comme ἀρτοκόπος, « boulanger », lequel s'abrège normalement en αρτοκο ou, comme ici γυψοκ, en αρτοκ<sup>2</sup>. Le mot γυψοκόπος, il est vrai, ne figure pas dans nos lexiques classiques ; mais il est très régulièrement formé de γύψος, « gypse, plâtre, chaux », comme ἀρτοκόπος l'est de ἄρτος « pain », probablement par analogie de la manipulation (κόπτω) de la farine et du plâtre ou de la chaux, l'une comme l'autre soumises aux mêmes opérations : pulvérisation, délayage, pétrissage ou gâchage, etc... Sans parler de la cuisson au four qui, bien qu'elle soit finale pour la farine, et ini-

1. Et non au 13 février, comme le disent les éditeurs, le 1<sup>er</sup> Peritios coïncidant avec le 26 janvier julien dans le calendrier de Gaza.

2. J'ai un souvenir vague d'avoir déjà rencontré cette forme de fantaisie dans l'épigraphie gréco-syrienne ; pour le moment, je ne me rappelle que certains exemples de χ cruciforme à Chypre, et ce, dans des inscriptions de basse époque (G. Colonna-Ceccaldi, *Monum. Ant. de Chypre*, p. 295, n° 25).

3. Voir les exemples cités dans mes *Archaeol. Researches*, t. II, p. 143.



tiale pour le plâtre ou la chaux, complète l'analogie. Le grec de la basse époque<sup>1</sup> connaissait, d'ailleurs, un mot γυφοκοπεῖον, pendant exact de ἀρτοκοπεῖον « boulangerie », et désignant le lieu où l'on débite, broie ou pétrit le plâtre ou la chaux ; ce mot nous garantit formellement l'existence du nom de métier γυφοκόπος, qui est à ajouter à nos lexiques grecs.

Je n'ai pas besoin de rappeler que l'usage du gypse semble avoir été très répandu en Syrie, comme l'attestent l'existence des mots rabbinique et syriaque, גופסיך, גיפסים, גפסום etc., d'où l'arabe جبسين, plus anciennement جص (contraction de جبص) et même قص (= قبص, avec la prononciation dialectale ق = g), mots qui désignent le plâtre à l'exclusion de la chaux (شيد, סיד, שייד).

Le texte peut donc se traduire ainsi dans son ensemble :

+ Est décédé le bienheureux Sosibios, le plâtrier (ou chafournier), le 13<sup>e</sup> jour du mois de Pérítios, (en l'an de Gaza) 647, indiction V (= 7 février 587 J.-C.).

### § 15

#### Inscription bilingue nabatéo-grecque du Sinaï.

Les inscriptions de cette espèce sont, malheureusement pour nous, trop rares au Sinaï. La plus importante et la plus complète d'entre elles est, sans contredit, celle qui a été immatriculée au *Corpus Inscr. Semitic.*, II, sous le n° 1044. Connue de très bonne heure par les copies de Coutelle (de l'expédition d'Égypte), de Grey et de Lepsius, elle a été l'objet de nombreux essais, plus ou moins heureux, de lecture et d'explication. La question a fait un pas sérieux grâce à la nouvelle copie exécutée en 1889 par M. Euting et aux judicieuses observations que celle-ci lui a suggérées ainsi qu'à M. Nøeldeke<sup>2</sup>. Elle vient d'être reprise d'ensemble par M. Chabot<sup>3</sup>, à l'occasion de l'insertion au *Corpus*

1. Ducange, *Lexique de la basse grécité*, s. v. Γυφοκοπεῖον, sur l'autorité de Harmenop., lib. II, tit. 4, § 27.

2. Euting, *Sinait. Inscr.*, n° 596.

3. *Journ. Asiat.*, 1901, II, pp. 442 et suiv.

de ce texte qui, entre temps, avait été relevé à nouveau par M. Bénédite.

M. Chabot, après avoir dressé une bibliographie détaillée<sup>1</sup> des travaux antérieurs, et discuté paléographiquement et philologiquement le pour et le contre, s'arrête à la lecture suivante :

כּו דכיר אושו בר חרשו בניו בטב

Μνησθη Αῦσος Ἐρσου  
καλ(ε)ῖται Οὐμάρου  
ἐν ἀγαθο(τ)ς.

(Nabat.) Soit en souvenir Aouchou fils de Hirschou τ-ח-ו-ו, en bien.

(Grec.) Soit en souvenir Ausos (fils) de Ersos, (lequel Ersos) est appelé (aussi) Oumaros, en bien.

Matériellement, cette lecture ne diffère que sur un point (בניו au lieu de בריי) de celle de MM. Euting et Nældeke. Par contre, elle s'en écarte d'une façon sensible pour le sens à attribuer à ce mot nabatéen et surtout à la phrase grecque qui, selon ces Messieurs, doit être entendue ainsi :

... Ausos (fils) de Ersos (lequel Ausos) est appelé (aussi fils) de Oumaros, etc.

Inutile de revenir sur les points qui sont depuis longtemps et demeurent hors de cause : le כּ initial à regarder comme une sigle isolée, analogue à celles par lesquelles débudent assez fréquemment les proscynèmes sinaïtiques, ce qui nous débarrasse de la forme grammaticale invraisemblable כּודכיר, admise par quelques auteurs ; l'équivalence littérale et vocalique des noms אושו = Αῦσος<sup>2</sup>, חרשו<sup>3</sup> = Ἐρσου, et leur étymologie ; la traduction de μνησθη par דכיר et de בטב par ἐν ἀγαθοῖς, etc. Je ne m'oc-

1. Il faut la compléter par la mention d'un travail de M. Conder publié dans le *Palest. Explor. Fund, Quarterly Stat.*, 1892, p. 43. L'auteur s'y est, d'ailleurs, laissé entraîner aux plus fantastiques lectures, bien qu'il eût l'avantage d'avoir sous les yeux l'excellent moulage dont je parle plus loin.

2. Cf. aussi Ἀουσσος, Wadd., n° 2511.

3. Aux diverses formes sémitiques que l'on a mises en ligne pour l'étymologie de חרשו, je crois devoir ajouter, comme correspondant d'une façon remarquable à la vocalisation indiquée par le grec, l'araméen targumique חורשא, « sourd, muet », ce qui ferait pencher la balance vers un dérivé de la racine خرس.

cuperai que des deux points particulièrement traités par M. Chabot.

Et d'abord, j'estime qu'il ne sera pas inutile de verser au débat un document qui n'a pas été utilisé jusqu'ici. Sir Charles Wilson et l'infortuné Palmer qui, plus tard devait y périr d'une façon si tragique, avaient rapporté du Sinaï un excellent moulage de notre inscription. Il y a déjà bien des années j'avais étudié ce moulage dans les collections du Palestine Exploration Fund, où il était déposé, et j'en avais pris une bonne photographie. La question étant remise à l'ordre du jour, j'ai recherché et je viens de retrouver cette photographie enfouie dans mes anciens dossiers. Je crois utile d'en donner ici (Pl. IV) une reproduction fidèle<sup>1</sup>, car elle dissipera certains doutes qui planaient encore sur la lecture.

C'est ainsi qu'elle montre qu'il faut bien lire ἀγαθός et non ἀγαθῶ. En outre, chose plus importante, elle prouve que la seconde lettre du mot כרני est bien un כ comme l'avaient admis MM. Euting et Nøeldeke, et non un נ ou un ב comme l'a supposé M. Chabot. Le petit crochet caractéristique de la tête de la lettre qui manque à toutes les copies, sauf à celle de M. Euting<sup>2</sup>, est très net; d'autre part, la raideur de la haste exclut la possibilité d'un ב; enfin, la comparaison du כ certain du mot כרני, avec sa grosse tête largement ouverte, établit que nous avons bien affaire ici à un כ et non à un נ, deux lettres qui, d'ordinaire<sup>3</sup>, ne se distinguent guère l'une de l'autre dans l'écriture nabatéenne. Il faut donc écarter la lecture כרני proposée par M. Chabot et, aussi, je pense,

1. Elle figurera dans une planche supplémentaire du *C. I. S.*, II, t. I, fasc. 3, actuellement sous presse.

2. Le dessin de M. Conder, exécuté d'après le moulage, marque également le crochet.

3. Bien que l'identité de forme soit la règle pour ces deux lettres, on observe dans plusieurs inscriptions nabatéennes une tendance visible à les différencier, soit, comme ici, par la structure de la tête, soit par l'attitude et l'inclinaison (cf. par exemple, la remarque que j'ai faite sur la paléographie de l'inscription de l'autel de Kanatha, *Rec. d'Arch. Or.*, t. III, p. 77). Jusqu'à présent nous n'avons pas constaté en nabatéen l'usage, à cet effet, du point diacritique, qui, à partir d'une certaine époque, fait son apparition dans l'écriture palmyrénienne et sera plus tard l'origine de la convention en vigueur dans l'écriture syriaque.

l'interprétation, vers laquelle il inclinait, par un qualificatif ou un nom de métier, tel que « marchand de dattes » (avec le rapprochement de طنى); la terminaison spécifique ٲ(ٲ) nous invite expressément à voir là un nom propre, juxtaposé directement à celui de חרשו. Bien que plus rare qu'en palmyrénien, cette juxtaposition de deux noms propres n'est pas inconnue au nabatéen; l'épigraphie du Sināï en offre plus d'un exemple. Elle peut s'expliquer, comme en palmyrénien, par le sous-entendu du mot ٲ entre les deux noms, donnant au second la valeur d'un patronymique. En l'espèce, le plus simple serait donc de comprendre *Hirchou* (fils de) חרשו. A la grande rigueur, on pourrait admettre un double nom : *Hirchou*-חרשו; mais cette explication est moins probable. Quant à l'étymologie de חרשו, M. Nœldeke conclut par un *non liquet*. Il semble, pourtant, tout indiqué de rapprocher l'adjectif طرى « frais », qui fournit un joli motif de nom propre.

J'arrive maintenant au point le plus délicat, l'explication du passage ambigu : ΚΑΛΙΤΑΙΟΥΜΑΡΟΥ. Tout le monde est aujourd'hui d'accord pour couper καλιται Ουμάρου, en considérant καλιται comme l'orthographe vulgaire de καλειται, « il est appelé », et Ουμάρου comme le génitif d'un nom propre Ούμαρος = 'Omar<sup>1</sup>. Il s'agit d'un surnom, introduit par une formule quelque peu insolite. Toute la question est de savoir si ce surnom se rapporte à Ausos (*Auchou*), l'auteur de la dédicace, ou bien à son père Ersos (*Hirchou*); en un mot, si le verbe καλειται « il est appelé » équivaut ici à δ και ou bien à του και. M. Nœldeke s'est prononcé pour la première explication, non sans avoir toutefois envisagé la seconde, bien qu'il ne la mentionne que pour la rejeter formellement<sup>2</sup>. M. Chabot, au contraire, se prononce pour la première en faisant valoir à l'appui diverses considérations. Il

1. Il n'est pas démontré que Ούμαρος (ou Ουμάρης) soit la transcription de la forme nabatéenne עמר, laquelle peut revendiquer les formes fréquentes en épigraphie : Ἀμερος, Ἀμρος = عمرو (ou, peut-être même عامر, au moins pour la première?).

2. « Omar war also nicht etwa Beiname des Vaters, sondern Name des Adoptivvaters oder Pflegers. »

rappelle une série d'exemples, empruntés à l'épigraphie palmyrénienne, gréco-palmyrénienne et nabatéenne, desquels il résulte que, dans les cas fréquents où il s'agit de personnages à double nom, le second nom ou surnom, est toujours placé immédiatement à côté de celui auquel il se rapporte et s'accorde en cas avec lui (en grec). On peut figurer la chose par le schéma suivant, où la lettre ordinaire représente le nom, et la même lettre *prime* le surnom d'un même personnage :

Soit : A dit ' A' — fils de B.

Ou bien : — A — fils de B dit B'.

Jamais : — A — fils de B — dit A'.

L'observation est exacte, en thèse générale, et n'a jamais été mise en doute; mais elle ne me semble pas porter en l'espèce et constituer une objection contre l'opinion de M. Nœldeke. Il s'agit, en effet, selon celui-ci, non pas d'un second nom ou surnom, mais, ce qui est bien différent, d'un second *patronymique*; soit, pour garder la convention de notre schéma :

A — fils de B — dit fils de C.

Notre cas est, comme on le voit, absolument différent de ceux visés par l'objection. Il y a, sans doute, toujours trois noms en jeu; seulement ils sont à répartir, ici, non plus entre deux personnes (A, B, fils et père), mais bien *entre trois* personnes (A, B,

1. La formule correspondant aux expressions grecques *ὁ καὶ ἐπικαλούμενος*, etc., est ordinairement, en palmyrénien et en nabatéen : *די מתקרא*, « qui est appelé », avec les variations orthographiques : *מתקרא*, *מתקרי*. Comme je l'ai démontré, le dialecte nabatéen du Sinai emploie, en outre, assez souvent une forme très curieuse : *במתרי*; on en trouve, entre autres un exemple au n° 1254 du *Corpus* (= n° 567 Euting) qui est cité par M. Chabot et qui est justement le texte où j'ai pour la première fois reconnu l'existence de cette forme jusqu'alors non soupçonnée et fort intéressante pour la philologie sémitique. On peut, sans doute, l'expliquer par une simple intervention phonétique, d'ordre vulgaire, favorisée par la mobilité propre à l'articulation *r*, qui aime à « roquer »; on ne saurait nier, toutefois, qu'à cet état, cette forme rappelle singulièrement la VIII<sup>e</sup> conjugaison arabe et en fait présager les approches, à supposer même qu'elle n'existât pas déjà. Comme je l'ai fait remarquer dans le temps, le *הלתחם* de la stèle de Mesa est un indice de plus de l'existence, à une haute époque, dans la famille sémitique, d'une véritable forme *انعمل* non confinée au cas spécial de la sifflante comme première radicale.

C, fils, père naturel et père adoptif). Il est évident que, dans ces conditions, l'auteur de l'inscription ne devait pas dire, comme M. Chabot suppose qu'il aurait dû le faire s'il avait eu dans la pensée le sens admis par M. Nœldeke : Ἄυσοσ καλεῖται Οὐμάρου υἱὸς Ἐρσου; c'eût été donner le pas sur le père naturel au père adoptif — et, en pareille occurrence, le grec emploie des tournures tout autres. Ce dispositif hypothétique ne serait en situation — à la condition, bien entendu, de rétablir Οὐμαροσ au nominatif — que dans le cas où Ausos, fils d'Ersos, aurait porté lui-même le surnom d'Oumaros, ce que personne ne songe à soutenir; et dans ce cas, d'ailleurs, il eût été plus simple, et tout indiqué, d'employer les formules usuelles : ὁ καί, ἐπικαλούμενοσ, etc...

De toute façon, du reste, il faut tenir compte de l'état grammatical auquel apparaît réellement dans notre texte le nom Οὐμάρου. Tout en reconnaissant que l'explication de M. Nœldeke, qui insiste — avec raison, je crois, sur cet état — a l'avantage de mieux satisfaire aux exigences de la grammaire, M. Chabot pense que l'auteur de l'inscription a pu être entraîné à mettre Ουμάρου, au génitif, au lieu du nominatif qu'on attendrait normalement, par l'attraction du cas de Ἐρσου, et qu'en écrivant καλεῖται, il pensait aux équivalents ordinaires de ce verbe : τοῦ καί, ἐπικαλουμένου, etc., susceptibles de s'accorder en cas avec le nom auquel ils se rapportent. J'ai peine à me rallier à cette façon de voir et, tout bien pesé, j'estime, jusqu'à meilleur avis, qu'il est plus sage de s'en tenir à celle de M. Nœldeke.

La véritable analogie à invoquer, c'est celle des formules employées en grec pour désigner le père adoptif; par exemple :

Θεόδοτοσ Καλλιστράτου, (καθ' υἱοθεσίαν δὲ) Ἡρακλείτου  
Theodotos fils de Kallistratos et, par adoption, de Heraclitès.

ou, si l'on donne le pas au père adoptif :

Θεόδοτοσ Ἡρακλείτου, (φύσει δὲ) Καλλιστράτου.  
Theodotos fils (par adoption) de Heraclitès et, par naissance, de Kallistratos.

Cette formule comporte, on le voit, l'emploi de deux génitifs symétriques comme dans notre inscription du Sinaï, où le καλεῖται

doit faire fonction de καθ' ὑποθεσίαν δὲ. L'emploi insolite de καλεῖται est destiné à souligner cette idée; et, si l'auteur a supprimé le pronom relatif ὃς qu'on attendrait, c'est précisément pour éviter qu'on ne fasse rapporter le verbe à Ἔρσου; c'est une nouvelle petite phrase (B) qui recommence et qui, ainsi coupée, a le même sujet que la première (A); littéralement :

A) Ausos, (fils) de Ersos; (B) il (Ausos) est appelé (fils) de Oumaros.

Mais, dira-t-on, pourquoi, s'il en est ainsi, le rédacteur n'a-t-il pas dit simplement :

Αὔσος Ἔρσου, ὁ καὶ Οὐμάρου ?

La même objection peut être rétorquée, et, peut-être avec plus de force, contre l'explication opposée. Pourquoi le rédacteur ne s'est-il pas servi de la formule habituelle qui n'aurait pu prêter à aucune équivoque :

Αὔσος Ἔρσου τοῦ καὶ Οὐμάρου ?

Dans le second cas, on ne voit à alléguer aucune raison plausible pour justifier cette dérogation à l'usage. Dans le premier, au contraire, on peut supposer que l'auteur a hésité à employer la tournure ὁ καὶ qui, suivie d'un nom au *génitif*, au lieu du nominatif, et précédée, en outre, d'un autre génitif, lui paraissait constituer un désaccord un peu choquant avec la construction la plus fréquente. C'est peut-être précisément pour éviter cette dernière difficulté et un semblant de solécisme qu'il aura eu recours à cette tournure insolite de καλεῖται. Je ferai remarquer, en terminant, que l'usage de l'adoption ne semble pas avoir été inconnu des Nabatéens et des Palmyréniens. C'est, comme je l'ai démontré autrefois<sup>1</sup>, ce qui paraît résulter de l'inscription nabatéenne de D'meir<sup>2</sup>, et peut-être aussi, de l'inscription palmyrénienne Vog., n° 123 a, I, où il est question d'un :

1. *Recueil d'Arch. Or.*, t. I, p. 61 et suiv.

2. *C. I. S.*, II, 169.

ידיעבל בר נשא די מתקרא בר עבדבל

Sans doute, on peut comprendre :

Yedi'bel fils de Nesa, lequel (Nesa) est dit *fils de* 'Abdibel ;

mais il est peut-être loisible aussi de comprendre :

Yedi'bel, fils de Nesa, lequel (Yedi'bel) est dit aussi *fils de* 'Abdibel.

Dans ce dernier cas, s'il s'agit bien, ainsi qu'il semble, non pas simplement d'un double nom de Nesa, mais d'un double patronymique de Yedi'bel, l'équivalent grec du palmyrénien aurait pu être, comme dans notre inscription du Sinaï :

Ἰεδεῖβηλο(ς) 'Nesā', καλεῖται Ἀδδῖβήλου.

#### § 16

#### La hiérarchie sacerdotale à Carthage.

Le P. Delattre a découvert et M. Berger a communiqué à l'Académie des Inscriptions<sup>1</sup> une épitaphe punique ainsi conçue :

קבר המלכת כהן בעלשמם בן עזרבעל השנא בן אשכונעמ(ם)  
השנא בן מהרבעל רב הכהנים בן עבדמלכת רב הכהנים

Je proposerai la lecture et la traduction suivantes qui, sur quelques points, s'écartent de celles de M. Berger :

Tombeau de Himilkat, *hiereus* de Ba'al-Chamém, fils de Azrouba'al *deuterostatès*, fils de Echmoun'amas *deuterostatès*, fils de Maharba'al *archiereus*, fils de 'Abdmilkat *archiereus*.

M. Berger insiste avec raison sur l'intérêt que présente la constatation formelle de l'existence, à Carthage même, du culte du célèbre dieu Ba'al Chamém, le « Baal Céleste », déjà connu par des inscriptions phéniciennes de la Phénicie et de Sardaigne (*C. I. S.*, I, n<sup>os</sup> 7 et 139). Je doute seulement qu'il faille vocaliser, comme il le fait, *Bósamém*, la forme contractée בעשכם sous laquelle le nom de ce dieu, qui a proprement pour équivalent *Zeus*

1. En réalité, ce nom, qui fait partie d'une généalogie, est au génitif; je l'établis théoriquement au nominatif pour mieux faire ressortir le rapprochement.

2. Ou Νεσῆ. Cf. Wadd., n<sup>os</sup> 2878, 2589.

3. *Comptes-Rendus*, 1901, p. 847 sq.



*Ouranios* ou *Epouranios*, apparaît dans la seconde de ces inscriptions. Il est peu probable que le groupe  $\text{לע}$  se soit simplement liquéfié, en quelque sorte, en  $\delta$ , par suite d'un processus phonétique qui rappellerait celui du français  $al = au$ . Il semble plus naturel de supposer, comme l'ont fait les éditeurs du *C. I. S.*, que la vocalisation primitive  $a$  s'était maintenue et que le  $\text{ל}$ , suivant une loi générale des langues sémitiques, s'était assimilé au  $\text{ו}$  suivant, en en provoquant la réduplication; soit quelque chose comme *Ba'achchamêm*.

M. Berger vocalise le nom du défunt  $\text{חמלכת}$ , *Hamilcat* et, à cet état, il inclinerait à y voir la forme originale du nom historiquement fameux que les auteurs classiques nous ont conservé dans la transcription *Hamilcar*; c'est par suite d'une fausse analogie avec le nom *Bomilcar* ( $\text{בדמולקרת}$ ) que *Hamilcat* aurait été altéré en *Hamilcar*, forme abusive qui ne se rencontrerait jamais dans les inscriptions. Cette conjecture me paraît se heurter à de sérieuses difficultés. D'une part, les transcriptions grecques et romaines, littéraires ou épigraphiques,  $\text{Ἰμιλκων}$ ,  $\text{Ἰμιλχω}$ ,  $\text{Ἰμιλκας}$ , *Himilco*, *Imilcho*, etc., marquent avec insistance et persistance la vocalisation  $i$  de la première syllabe, et ces formes semblent bien correspondre à notre forme  $\text{חמלכת}$ , vocalisée *Himilkat*. D'autre part, la forme latine *Hamilcar* semble bien avoir son correspondant authentique dans la forme punique  $\text{חנמילקרת}$ , *Hannmilqart*, dont on a plusieurs exemples et qui, dans la prononciation, était susceptible de se contracter en *Hammilqart*. Tout ce qu'on peut dire c'est que les auteurs classiques, ou leurs copistes, ont été exposés à confondre, dans des transcriptions qui se ressemblaient quelque peu, deux noms qui, en punique, étaient radicalement distincts.

Pour le nom du grand-père, la lecture  $\text{אשמנעמ[ס]}$ , *Echmoun'amas*, nom très fréquent, semble préférable à  $\text{אשמנעמ[ר]}$ , *Esmoun'amar*, cette dernière forme étant sans exemple jusqu'ici, et le caractère douteux, avec sa tête entièrement mutilée (voir le fac-similé), pouvant être, à égalité de chances, un  $\text{ס}$  ou un  $\text{ר}$ .

Le principal intérêt de ce texte consiste dans l'apparition du

titre de **כֹּהֵן**, porté par le père et par le grand-père du défunt. Ce dernier étant prêtre et ses deux arrière-grands-pères ayant été successivement grands-prêtres, il semble bien que nous avons affaire à une famille sacerdotale dans laquelle les charges se transmettaient héréditairement; et, par suite, le mot **כֹּהֵן** doit désigner, comme le pense M. Berger, quelque dignité de l'ordre religieux. Celui-ci rappelle que ce titre, jusqu'ici inexplicé, s'est déjà rencontré à Carthage (*C. I. S.*, I, 359), et il repousse à bon droit l'idée de J. Derenbourg (cf. *C. I. S.*, I, 357) qui voulait y voir un simple nom de métier, dérivé de la racine **כָּנָן** « aiguiser »; il est évident qu'on ne saurait admettre dans cette longue lignée sacerdotale l'intrusion brusque de deux vulgaires rémouleurs.

Mais quelles peuvent bien être alors l'étymologie et la signification exacte de ce mot obscur? Si le **כֹּהֵן** était un dignitaire religieux, quelle était cette dignité? M. Berger se demande s'il ne faudrait pas rattacher le mot à la racine hébraïque **כָּנָן** « briller » d'où l'on a tiré, d'une part, le mot « noble », de l'autre, le substantif **כֶּנֶם** « vermillon ». A l'appui de ce dernier rapprochement il invoque un passage fort obscur de Tertullien d'après lequel les prêtres de Saturne à Carthage auraient porté une robe de couleur écarlate. Mais est-ce là un signe distinctif suffisant pour avoir donné naissance à une dénomination caractérisant un certain degré de la hiérarchie sacerdotale à l'exclusion des autres? Bien que je m'écarte de cette façon de voir, je ferai remarquer qu'on pourrait peut-être faire valoir en sa faveur l'existence des *candidati* dans le culte oriental du Jupiter Dolichenus. M. Mommsen estimait que ce terme, souvent employé dans les inscriptions, y désigne simplement des laïques qui participaient aux cérémonies habillés de vêtements blancs. M. Cumont, qui a repris récemment la question (*Revue de philologie*, XXVI, p. 10), croit plutôt qu'il s'agit de véritables prêtres aspirants, au sens politique de *candidat*. Il se pourrait, cependant, que la marque distinctive de ces espèces d'ordinands ou induts païens fût le vêtement blanc — d'où leur nom par op-

position aux vêtements d'une autre couleur — peut-être rouge? — portés par les prêtres d'un degré supérieur. On arriverait ainsi à concilier, dans certaine mesure, l'hypothèse de M. Mommsen avec celle de M. Cumont. Mais il est bien douteux que le mot punique en litige ait quelque chose à voir là-dedans.

Je serais tenté de chercher dans une autre voie et de considérer שני comme une simple variante orthographique de l'hébreu שני, « second »; ce titre désignerait alors le rang occupé par son possesseur dans le corps sacerdotal. Il est vrai qu'en phénicien, ce mot שני « second » paraît avoir conservé l'orthographe hébraïque; c'est, du moins, ce qui résulte de l'inscription de Sidon (= *Rev. d'Assyr.*, II p. 76), si l'on admet l'explication que j'en ai proposée<sup>1</sup> : (רב עבר רב שני). Toutefois, nous savons que l'orthographe punique aimait à remplacer par un נ le י du phénicien proprement dit, en particulier dans les finales. C'est peut-être le cas ici. Cela admis, שני, expliqué par « second » rappellerait d'une façon frappante le titre de δευτεροστάτης θεοῦ Βαλμαρκώδου d'une inscription de Deir el-Kal'a que j'ai publiée autrefois<sup>2</sup>. Ce *deutérostatès* du dieu syrien Baal Marcod n'aurait-il pas porté, dans sa langue nationale, le titre de שני ou שני, qui en faisait un collègue de nos deux prêtres de Carthage? Sur le terrain punique même, je rapprocherai les expressions qui reviennent fréquemment dans les inscriptions romaines d'Afrique<sup>3</sup> :

*Sacerdotum Apollinis primus secundusve; sacerdos in loco primo; sacerdos primus, etc.*

Il y avait donc, dans la hiérarchie punique, des prêtres « en premier » et des prêtres « en second »; c'est ce dernier grade qui serait représenté par notre mot שני. Reste encore à déterminer dans quelle relation le degré de שני se trouvait avec ceux de רב הכהנים et de כהן. Par rapport à celui-là, la chose n'est pas douteuse : le *rab* des prêtres devait avoir certainement le pas sur

1. *Rec. d'Arch. Or.*, t. III, p. 1 sq.

2. *Id.*, t. I, p. 103, n° 2.

3. *C. I. L.* t., VIII, *passim*.

le « second ». Par rapport au *kohen*, « prêtre » on peut hésiter ; ce degré était-il supérieur ou inférieur au degré du כהן, et celui-ci était-il le « second », le vicaire, du *rab* ou bien du *kohen*? La façon dont ces trois termes alternent dans la généalogie ne nous permet pas de trancher la question, dans l'ignorance où nous sommes encore des règles qui pouvaient présider à la transmission héréditaire des charges religieuses. C'est, en tous cas, pour faire mieux ressortir la diversité et la nature de ces trois charges que j'ai cru devoir, dans la traduction, rendre les mots correspondants par des équivalents helléniques qui semblent les reproduire littéralement et sont, d'autre part, formellement justifiés par l'épigraphie gréco-sémitique : ἱερεὺς, δευτεροστάτης et ἀρχιερεὺς.

## § 17

**Les possessions de l'abbaye du « Templum Domini »  
en Terre-Sainte au XII<sup>e</sup> siècle.**

M. Chalandon vient de publier <sup>1</sup> un diplôme inédit d'Amaury I<sup>er</sup>, roi de Jérusalem, conservé en original dans les archives de l'abbaye du Mont-Cassin. Par cet acte, dressé à Acre entre le 6 et le 11 avril<sup>2</sup> 1166, le roi confirme à Hugues, abbé du *Templum Domini* (la *Qoubbet es-Sakhra* des Musulmans) diverses donations faites à cette abbaye et lui concède de nouveaux privilèges.

Ce document est très intéressant en ce qu'il nous apporte sur l'état des possessions du *Templum Domini* en Terre Sainte, au XII<sup>e</sup> siècle, des renseignements qui jusqu'ici nous faisaient presque totalement défaut<sup>3</sup>. Il contient nombre de données topographiques

1. *Revue de l'Orient Latin*, t. VIII, pp. 311 et suiv.

2. Le quantième exact ne peut être déterminé par suite d'une déchirure du parchemin.

3. Je ne me rappelle guère qu'une charte d'Héraclius, patriarche de Jérusalem, datée de 1186 (Kohler, *Rev. de l'Or. Lat.*, t. VII, n° XLVIII), où il est question de dîmes perçues par cette abbaye sur le casal de *Saphet*, du territoire de Naplouse, et sur une gastine appelée *Medeclala* (dans d'autres documents : *Mesdetule* et *Masdlule*). Cette *Saphet* ne figure pas parmi les possessions de la dite abbaye dans le dit territoire, telles que les énumère en détail notre nouveau

et géographiques qui méritent d'être examinées de près. Je les relèverai en suivant l'ordre dans lequel elles se présentent et en indiquant les identifications géographiques qui me semblent probables.

L'*atrium* adjacent au *Templum Domini*, avec les bains, maisons, lieux cultivés ou non, qui s'étendent autour, dans les limites du mur d'enceinte, doit représenter non seulement le *Sahën* ou esplanade surélevée entourant immédiatement la Qoubbet es-Sakhra (et qualifié d'*atrium* par Jean de Wirzburg), mais aussi le vaste préau du Haram, des côtés nord et ouest, avec sa bordure d'édifices divers. Les « bains », notamment, peuvent répondre au *Hammâm ech-Chifâ*, situé vers la porte dite Bâb el-Qattânîn. Pour ce qui concerne le côté nord, voir les observations que j'ai faites autrefois, dans mes *Archæolog. Researches in Palestine*, t. I, p. 137; c'est de ce côté que s'élevait le cloître des chanoines du *Templum Domini*.

#### TERRITOIRE DE JÉRUSALEM

La *domus Beati Johannis... in montanis*, est 'Ain Kârem, à l'ouest de Jérusalem, dit encore aujourd'hui « Saint-Jean *in montana* ».

Les deux gastines données par la reine Mélisende, mère d'Amaury, *Heteyre* et *Beitdecoc*, sont les villages actuels de *Et-Tiré* et de *Beit Douqqou*, villages voisins situés à environ 4 lieues dans le N.-O. de Jérusalem, vers Beit 'Oûr el-Fôqa. L'identité, désormais assurée, de Beit Decoc avec Beit Douqqou permet d'écarter définitivement l'identification de ce dernier village

document; même silence au sujet de la gastine. Il est à présumer que ces deux concessions, qui font ici, d'ailleurs, l'objet d'une transaction avec l'abbaye de N. D. du Val de Josaphat, avaient été faites à l'abbaye du *Templum Domini* dans l'intervalle des vingt années qui séparent les dates des deux documents.

Hanoë, du pays de Tyr, dont il est question dans notre nouveau document (voir plus loin, p. 77), était aussi déjà indiquée comme appartenant pour les deux tiers au *Templum Domini*, dans l'ancien état des possessions vénitiennes publié par Tafel et Thomas (*Fontes rerum Austr.*, XIII, p. 372).

Voir, enfin, les observations que je fais plus loin au sujet d'un casal du *Templum Domini* sis dans le territoire de Césarée.

avec le casal *Betligge*, *Betdigge*, proposée par Röhrich<sup>1</sup> : *Betdigge* est une leçon fautive et *Betligge* n'est autre, comme je l'ai montré autrefois<sup>2</sup>, que *Beit Lidjdjé*, ancien nom arabe du lieu dit aujourd'hui *Khirbet el-'Adésé*.

Le casal de *Safra* reste à identifier. Peut-être faut-il lire<sup>3</sup> *Cafra*, le toponyme *Kafr* étant très fréquent en Syrie; mais cette fréquence même rend l'identification difficile. Je n'ose proposer *Kefra*, bien que située dans les mêmes parages (environ 3.500 m. S.-O. de Beit Douqqou); le *t* long fait obstacle; rien ne prouve, d'ailleurs, que ce casal fit groupe avec les deux précédents et ne soit pas à chercher sur un tout autre point du territoire de Jérusalem.

#### TERRITOIRE DE SAINT-ABRAHAM (Hébron).

Deux gastines non dénommées, données par Philippe de Napoléon.

#### TERRITOIRE DE BLANCHE-GARDE (*Tell es-Sâfi*).

Le casal *Danube* est le village de *Edh Dh'nebbé*<sup>4</sup>, à environ une lieue N.-N.-E. de Tell es-Sâfi.

#### TERRITOIRE D'ASCALON

La *Mahumeria* y concédée est peut-être celle appelée dans d'autres documents<sup>5</sup> *Viridis* ou *Cathara* (= *Khadhrâ*, « verte »).

1. *Studien zur mitteralter. Geogr. Syriens*, p. 204.

2. *Rec. d'Arch. Orient.*, t. II, p. 92.

3. Ou même *Casra*? Mais on doit être très circonspect en matière de corrections paléographiques, vu que nous avons affaire, non pas à une de ces copies de seconde main où la négligence des scribes se donne carrière, mais bien à un instrument original, déchiffré par un éditeur compétent. Il n'est pas impossible, toutefois, que certaines erreurs de cet ordre aient pu être commises par ceux mêmes qui ont dressé l'acte à Acre et ont dû, à ces fins, compulsier et viser des documents antérieurs plus ou moins bien conservés ou faciles à lire.

4. Sur la fréquence de ce toponyme en Syrie, voir mes observations *supra* pp. 10, 11.

5. Cf. *Cart. du Saint-Sépulchre*, n° 58. Six ans auparavant, cette mosquée appartenait aux chanoines du Saint-Sépulchre et avait été cédée par ceux-ci, par voie d'échange, à Amaury, alors comte d'Ascalon. On comprend que celui-ci, monté sur le trône, ait pu en disposer en faveur des chanoines du Temple. C'était

Pour le surnom de *Robertus de Tresponz*, voir ma dissertation<sup>1</sup> sur la localité de Palestine appelée par les Croisés *Tres Pontes*, *Treponi*, etc.

TERRITOIRE DE HIBELIN

*Hibelin* est plutôt *Yabné* que *Beit Djibrin*. Simple concession de deux « charrues » de terre, sans autre indication topographique.

TERRITOIRE DE NAPLOUSE

Un premier groupe de 7 casaux qui me semblent devoir être cherchés dans la région sud de Naplouse :

1° *Luban* = *El-Loubban*, à 4 lieues de cette ville, plein sud ;

2° *Ruezun* = *Rouésoïn* au sud et tout près de Fardis (= Sheikh Ahmed el-Furâdis de la grande *Map* anglaise, à 6 kil. environ N.-N.-O. de El-Lubban). Cette localité, dont j'ai relevé moi-même le nom sur place dans mon carnet de route de 1874<sup>2</sup>, correspond à la *Kh. 'Azzun* de la grande *Map* (cf. *Name Listes*, p. 232) ;

3° *Deira* = *Ed-Deir*, à 4.500<sup>m</sup> dans le nord de Fardis, 800<sup>m</sup> dans le sud de 'Ourîf (voir le n° 5) ;

4° *Duera* ; position exacte inconnue ; le nom semble être un diminutif de *Deir* (*Douétr* « le petit couvent »), et la localité devait être probablement dans les parages de la précédente et de la suivante<sup>3</sup> ;

5° *Orif* = 'Ourîf (voir le n° 3), à 9 kil. N.-N.-O. de El-Loubban ;

peut-être l'ancienne église de *مریم الحضر* dont El-Makin (*Hist. Sarac.*, p. 209) mentionne l'existence à Ascalon et qui avait été saccagée par les Musulmans en l'an 328 de l'Hégire. Elle est probablement distincte d'une autre *Mahomeria* d'Ascalon, devenue, ou redevenue église de Saint-Jean et mentionnée dans une charte de l'abbaye de N. D. du Val de Josaphat (Kohler, *Rev. de l'Or. Lat.*, t. VII, n° XXXIV).

1. *Etudes d'Archéol. Orient.*, t. I, pp. 192 et suiv : *Les Trois Ponts*, *Gorgilia* etc.

2. Cf. mes *Archaeolog. Researches in Pal.*, p. II, p. 309.

3. Toponymiquement la *Khûrbet ed-Duweir* de la feuille XIV de la *Map* (J-P, I-P, K-Q) conviendraient bien ; mais elles nous éloignent trop de la région voulue.

6° *Gerraa* = *Khirbet Djerr'a* à 2.300<sup>m</sup> O. de 'Ourif;

7° *Derach*, peut-être *El-'Ardq?* à 2.500<sup>m</sup> S.-O. de Naplouse.

On remarquera que l'énumération, pour ces sept casaux, semble procéder assez régulièrement en remontant du sud au nord.

Suit un second groupe de sept autres casaux qui faisaient partie des possessions d'Ulric, vicomte de Naplouse; ils me semblent devoir être cherchés dans la région nord de Naplouse, en appuyant vers l'est.

1° *Ciriz* = *Sirts*, à environ 11.500<sup>m</sup> de Naplouse, presque plein nord.

2° *Misiriffi*; je ne vois rien qui réponde exactement à ce toponyme entre les n° 1 et 3 dont la position est certaine; Meithalouïn, au N.-O. de *Sirts*, et, plus loin au N., Meselié ne conviennent guère malgré une certaine ressemblance. Strictement le nom impliquerait un toponyme arabe *MoÛcheirifé*, dont on a plusieurs exemples dans d'autres régions.

3° *Gidide* = *Djoudidé* ou *Djedéide*, 1 kil. N.-E. de *Sirts*.

4° *Casalis* (sic) *Syrorum*, peut-être *Sir*, 4.600<sup>m</sup> N.-E. de *Sirts*?

5° *Zaiet*, pourrait correspondre à *Ez-Zâouïé*, 7.500<sup>m</sup> N.-O. de *Sirts*; à moins que ce ne soit *Kh. Seiyâd*, auprès (400<sup>m</sup> au N.-O.) de *Nib* (voir n° 6), si le casal appartient à la série plus méridionale du groupe.

6° *Nip* = *Kh. Nib*, 5.500<sup>m</sup> N. de Naplouse.

7° *Azeire* = 'Asîret (el-Hatab)<sup>1</sup>, 2 kil., S. de *Nib*.

A ce même groupe doit se rattacher la terre de Baudouin, vicomte de Naplouse, qui l'avait reçue en échange d'une autre terre possédée par lui « *ultra flumen*<sup>2</sup> ». Concession est faite au *Templum Domini* de la dîme de toute cette terre, à l'exception de *Daramahet* et de *Sier*. Le premier nom est peut-être une interversion de *Darahamet* qui pourrait correspondre à un topo-

1. Le véritable nom arabe est 'Asîré, représenté fidèlement par la transcription médiévale *Azeire*; el-Hatab (« le bois à brûler ») est un sobriquet ajouté pour distinguer ce village d'un autre homonyme ('*Asîret el-Qibliyé* = « la méridionale » au S.-O. de Naplouse). L'adjonction de ce déterminatif a eu pour effet de mettre, selon la règle, le nom spécifique à l'état construit : 'Asîret.

2. Le Ouâdi Far'a? ou le Jourdain??



nyme *Dâr Ahmed*; il y a un *Cheikk Ahmed* à 4.500<sup>m</sup> N.-N.-O. de Naplouse.

TERRITOIRE DE CÉSARÉE

Le *casale Alemanni*, ainsi appelé du nom son fondateur<sup>1</sup>, et celui de *Beleda(m)* appartenant à Arnaud et Alexandre, fils de Costa, me paraissent devoir s'identifier avec deux casaux non dénommés qui figurent dans d'autres documents des croisades.

Je suis tenté de reconnaître le premier dans la gastine, « quæ est de *Templo Domini* », dont parle une charte de 1206<sup>2</sup>, et qui semble avoir été située dans la banlieue immédiate de Césarée.

Quant au second, appelé ici *Beleda(m)*, c'est, je pense, le *casale Templi Domini* dont nous parlent trois autres chartes<sup>3</sup>, l'une (A) de 1166, les deux autres (B, C) de 1182.

Dans la première (A), ce casal est indiqué comme bornant à l'est le casal Hadedun, dans le territoire de Césarée; dans les deux autres chartes (B et C) comme bornant au nord le casale Galilea, dans les mêmes parages. Si mon rapprochement est juste, nous connaîtrions donc aujourd'hui le nom même de ce casal. Malheureusement, cela ne nous permet pas encore d'obtenir une localisation ferme sur le terrain. Tout ce qu'on peut faire c'est de déterminer quelques-uns des points auxquels celui-ci est étroitement associé dans ces diverses descriptions et, par suite, d'une façon générale, les parages dans lesquels il se trouvait.

D'après A, Hadedun était limité : à l'ouest, par les dunes... (lacune); au nord, par le cours du fleuve et une ancienne *birké* de Saint-Michel...; à l'est, par une autre *birké* et le *casal du Templum Domini*; au sud, par le toron de Bufalus... la terre Seraphie de l'archevêque et le grand lac.

D'après B et C, Galilea était limitée : à l'est, par les dépendances du castellum Arearum (C : *Areæ*); à l'ouest (C : « et du côté de la

1. « Ab edificatore sic vocatum. »

2. Strehlke, *Tab. Ord. Theutonici*, n° 40.

3. Delaville Le Roulx, *Cart. général des Hospitaliers*, t. I, n° 350, 621 et 645.

mer »), par la terre de Daidon; au sud, par le casal d'Amaury, Aronia et les dépendances de Cossye (C : *Coscie*); au nord, par le *casal du Templum Domini* et celui de Sainte-Anne (C ajoute : « et abhinc usque ad divisiones Daidoni<sup>1</sup> »).

Dans une note inscrite au dos de la charte A, le casal, constamment appelé *Hadedun* dans le corps même de l'acte, l'est *Abedun*. M. Röhricht (*Stud.*, p. 247) en a conclu que cette dernière forme était la bonne et que le casal n'était autre que le *'Abdoûn* de nos jours, à environ deux lieues au nord de Césarée, tout près de la mer. Je ne le crois pas. Je considère *Hadedun* comme la vraie forme, et *Abedun* comme une faute de scribe ignorant. La forme me paraît garantie par une autre charte de 1206 (Strehlke, *l. c.*) où je reconnais le nom de la même localité orthographié, cette fois, *Hadaydon*<sup>2</sup>. Bien plus, je suis persuadé que le *Daidon* des chartes B et C n'est autre chose qu'une troisième forme, une forme apocopée, de ce même nom. D'après Rey (*Col. franques*, p. 431), suivi par Conder (Pal. Expl. Fund, *Quart. Stat.* 1890, p. 35) que semble approuver Röhricht (*Regesta*, p. 163), *Daidon* serait représenté par le Tell ed-Dôdehân, à environ 6.500<sup>m</sup> à l'ouest de Césarée. Selon moi *Hadedun*, *Hadaydon*, *Daidon*, ne font qu'un, et le nom de ce casal s'est fidèlement conservé dans le toponyme des *'Oyoûn Hadeidoûn*, « les sources de *Hadeidoûn* », à 3.200<sup>m</sup> S.-S.-O. de Dôdehân.

Ce serait un premier point acquis fort important, puisqu'il s'enchaîne étroitement aux autres par les rapports d'orientation. Un second point paraît probable, c'est l'identification, déjà indiquée par Rey (*op. c.*, p. 420) de *Cossye*, *Coscie*, avec *Kh. Koûsié* (à 9 kil. S.-E. de Hadeidoûn). Je crois pouvoir en déterminer un troisième en proposant d'identifier le *castellum Arearum* ou *Areæ*, avec *'Ar'ara* (voir *Kh. 'Ara*, toute voisine), à 11 kil. N.-E.

1. B ajoute que, dans ces limites, étaient comprises diverses gastines, autrefois casaux, ressortissant à Galilea : Gedida, Megar, casale Rubeum, gastina Fontis et Laasina. Aucune d'elles ne semble avoir laissé de traces dans la toponymie moderne.

2. « Viam quæ ducit ab Hadaydon ». Nous sommes toujours, ne l'oublions pas, dans les environs immédiats de Césarée.

de Koussié. On obtient ainsi les trois côtés ouest, sud et est du territoire de Galilea; le côté nord était marqué par le casal de Sainte-Anne et par le casal du *Templum Domini*, le *Beleda* de notre nouveau document. Il est probable que celui-ci devait être quelque part dans le N.-N.-O de Hadeïdoûn, peut-être dans la direction de Kanntr. Il n'est pas impossible qu'une enquête attentive dans ces parages, ainsi circonscrits, permette de retrouver quelque jour l'ancien toponyme encore conservé par la tradition locale.

DIVERS.

*Genuinum* doit être évidemment corrigé en *Geminum* et identifié avec *Djenîn*, entre Naplouse et Nazareth.

L'église de Saint-André à Acre, *extra muros*, est déjà connue par ailleurs<sup>1</sup>; le casal de *Sesset*, par contre, est inconnu.

L'église du *Beatus Julianus*, à Tyr, apparaît ici pour la première fois<sup>2</sup>. Dans le pays de Tyr, le casal de *Hanoë*<sup>3</sup> est bien connu (*Hanaouaih*); quant à la gastine de *Zederia*, il se pourrait que ce fût *Za'teriyé*, dans le sud de Hanaouaih, ou bien *Zaheriyé* (forme vulgaire *Zeheriyé*), plus loin dans le S.-O. Après quoi vient un passage qui offre certaines difficultés et que pour cette raison, je crois devoir transcrire *in extenso* :

In *Arabia*, in decimis terrarum atque proventuum mille bisantios singulis annis, quos Jerosolimitani patriarche Gibelinus et Arnulfus, cum assensu Balduini, primi regis Latinorum et communi consilio ...rum, Templo Domini concesserunt, quos postea dominus Willelmus patriarcha eidem Templo concessit et confirmavit; insuper tria casalia nomine *Coreb*, *Antiochet* vel *Moab*, *Beteligene*, cum omnibus suis pertinentiis; in *M[on]te* quoque *Regali*, domos, proprias vineas et curtilia; in *Crat*, domos et ortos, et in territorio eiusdem quasdam vineas ex dono Philippi Neapolitani concedo vobis et confirmo.

L'éditeur du document propose de reconnaître dans *Arabia* un casal du même nom qui est mentionné dans d'autres actes

1. Röhrich, *Stud.*, p. 304, n. 23. La porte de Saint-André à Acre (*id.*, p. 307 n. 1) avait probablement pris son nom de cette église.

2. Cf., toutefois, la *ruga S. Juliani* qui figure dans un document cité par Röhrich, *Stud.*, p. 320, n. 29, et qui avait peut-être pris son nom de cette église.

3. Voir plus haut, p. 71, note.

des Croisades et qu'on a identifié avec *Arrâbet el-Battauf*, entre Tibériade et Acre<sup>1</sup>. J'ai de grands doutes sur ce point, et je me demande s'il ne faut pas plutôt prendre ici l'expression *in Arabia* au sens large de « en Arabie ». Le chiffre relativement élevé de la somme à prélever chaque année — mille besants — sur les dîmes et revenus, ainsi que les détails circonstanciés dans lesquels le rédacteur croit devoir entrer sur l'origine de cette importante redevance me semblent indiquer qu'il ne s'agit pas là d'un simple petit casal, mais plutôt d'une région étendue. D'autre part, le document énumère, aussitôt après, une série de concessions qui sont indubitablement localisées dans le pays au delà de la Mer Morte : *Mons Regalis* = Montréal, autrement dit *Chaubak*, et le *Crat* = *Karak*; en outre, par l'emploi successif des particules *insuper* et *quoque*, il marque une corrélation étroite entre ce qui précède et ce qui suit : « en dehors » du prélèvement de mille besants sur le revenu général de l'*Arabia*, le *Templum Domini* aura la pleine et entière possession de trois casaux (en faisant partie), plus diverses maisons, vignes, jardins et courtils à *Chaubak* et à *Karak*. Quant à ces trois casaux d'Arabie, je ne vois rien, je l'avoue, à proposer comme identification; le rapprochement de *Coreb* avec *Chorat* (*Lichorat*), suggéré par l'éditeur, nous reporterait dans les parages de *Tibnîn*, dans la direction de Tyr, ce qui à tous égards est bien peu vraisemblable; l'addition des mots « vel *Moab* », au nom du second casal *Antiochet*, — lequel, soit dit en passant, est quelque peu étrange — nous inviterait plutôt à chercher du côté de la Balqâ ou ancienne Moabitude. Mais ces mots sont-ils bien à leur place? seraient-ils, par hasard, à attribuer à *Arabia*? Ils s'expliqueraient beaucoup mieux ainsi, assurément; mais il serait téméraire d'insister sur cette dernière conjecture dans l'ignorance où nous sommes si la coupe des lignes de l'original a pu prêter à un pareil déplacement.

1. Rey, *Colon. franques*, p. 436; Röhricht, *Stud.*, p. 268, n. 6.

## § 18

**Le dieu Mifsenus et Mispheh de Josué, xi, 8.**

Dans un rapport général sur les résultats des fouilles entreprises à Baalbek par le gouvernement allemand, rapport sur lequel j'aurai occasion de revenir, M. Puchstein<sup>1</sup>, fait connaître une inscription romaine, fort intéressante à divers égards, recueillie dans une localité de la région, à Heusn Niha, entre Beyrouth et Baalbek, à environ 26 kilomètres dans le sud-ouest de cette dernière ville.

J'ai déjà publié<sup>2</sup> une autre inscription romaine provenant de Niha même, petit village situé à 3.500 mètres au sud-est de Heusn Niha, dont le nom arabe, « forteresse de Niha », vise en réalité les ruines d'un ancien temple décrit en détail par divers voyageurs<sup>3</sup>. On remarquera la prédominance de la langue latine sur la langue grecque, dans l'épigraphie de cette région; la chose s'explique par le fait de la constitution de Beryte et d'Héliopolis Baalbek en colonies romaines.

La nouvelle inscription est déjà immatriculée dans le *C. I. L.* sous le n° provisoire 14384<sup>3</sup> et paraîtra probablement dans le 4<sup>e</sup> fascicule du t. III, en cours d'impression. M. Puchstein la cite par anticipation sous cette référence et en donne la transcription suivante :

*ex usu et reditu obligatorum (sc. agrorum) dei Mifseni et vici et cultoribus eius sub cura Haninæ et sacerdot(̄)is et Zabdæ et Candidi et Anni vet. et Magni et Samaionis et Zebidæ et Beliabi.*

L'éditeur ne donne aucune indication sur l'état du texte, et l'on peut se demander si celui-ci est complet. Quoi qu'il en soit, on voit qu'il s'agit d'un certain travail — peut-être bien la construc-

1. *Jahrbuch... Arch. Instit.*, t. XVI (1902), p. 158.

2. *Recueil d'Arch. Or.*, t. IV, p. 288.

3. Entre autres, Burekhardt, *Travels*, I, p. 29; Thomson, *The Land and the Book*, p. 61; Warren, *Palest. Expl. Fund. Quart. Statement*, 1870, p. 204.

tion même du temple de Heusn Niha — exécuté avec les fonds qui proviennent des intérêts et revenus de terres appartenant tant au dieu qu'au village et de contributions des habitants, par les soins de neuf personnages.

Les noms de cinq de ceux-ci manifestent clairement leur origine sémitique. Il est probable que les quatre autres personnages, malgré leurs noms proprement romains, étaient de même origine. Le mot *sacerdotis*, quoique l'éditeur l'ait transcrit par un *s* minuscule, ne doit pas être considéré comme le substantif *sacerdos* « prêtre », mais bien comme un nom propre *Sacerdos* qui est fréquent dans l'onomastique romaine et dont l'existence en Syrie même est attestée par l'épigraphie; nous trouvons en effet, dans une inscription de Tell Nebi Mindoh', (Laodicea ad Libanum) un  $\Phi\lambda(\alpha\sigma\acute{\upsilon}\iota\omicron\varsigma)\Sigma\alpha\kappa\acute{\epsilon}\rho\delta\omega\varsigma$ , originaire d'Émèse.

*Hanīnas* = 'Ανίνας, Ανείνας\* est la transcription d'un nom araméen tel que חנינא\*, apparenté au nabatéen חנינו.

*Zabdas* = Ζάβδας, palmyrénien זבדא.

*Samaion(is)*, bien que, par sa vocalisation, il s'écarte de שמעון, appartient peut-être à la même racine verbale; à moins qu'il ne soit apparenté aux noms gréco-syriens, Σαμαίτης<sup>2</sup>, Σαμέου<sup>3</sup> (génit.).

*Zebidas* = Ζεβείδας, palmyrénien זבידא.

*Beliabus* = Βηλίαβος, transcription très probable d'une forme dont l'original ne s'est pas encore rencontré : בעליהב<sup>4</sup> ou, plutôt, בליהב<sup>5</sup>.

Il importe de noter que ces transcriptions latines semblent avoir été faites, non pas directement d'après les formes sémitiques originales, mais bien par l'intermédiaire de transcriptions grecques préalables; il est à supposer que ces noms avaient été

1. Fossey, *Bull. de Corr. hell.*, t. XXI, p. 66, n° 3 (cf. Dussaud, *Voyage* (2<sup>me</sup>) en Syrie, p. 51) :  $\Phi\lambda. \Sigma\alpha\kappa\acute{\epsilon}\rho\delta\omega\varsigma$  'Εμισσηνός. Le nom dérivé, *Sacerdotianus*, s'est rencontré dans une inscription des environs immédiats de Beyrouth (Waddington, n° 1842 a).

2. Voir plus haut, pp. 39 et 40.

3 et 4. Wadd., nos 1984<sup>d</sup>, 2457.

5. בעליהב (Beēlyahab, avec la prononciation araméenne) paraît être représenté plutôt par la transcription Βελίαβος, à distinguer de Βηλίαβος.

en usage, sous leur forme grecque, pendant un temps assez long avant que la langue latine fût devenue à la mode dans le pays. J'aurai tout à l'heure à tirer parti de cette observation pour essayer d'expliquer le nom énigmatique du dieu *Mifsenus*.

Cette inscription met en pleine lumière un fait curieux, l'existence de terres qui appartenaient au dieu et qui, données à bail, produisaient un revenu qui devait être versé dans le trésor du dieu, ces τὰ τοῦ θεοῦ dont il est si souvent question dans les inscriptions de Syrie. Le domaine du dieu était distinct du domaine communal (ici, celui du *vicus*) qu'on faisait valoir de la même façon. Ce nouveau document vient confirmer une heureuse correction proposée autrefois par M. Mommsen<sup>1</sup> pour une inscription romaine de Deir el-Qal'a (sanctuaire de Baal Marcod, aux environs de Beyrouth), connue seulement par une ancienne et mauvaise copie de Mariti :

TABERNA · OBMCATONVM · I · O · M · B · ET · IVNONIS etc...

*Taberna obligationum Iovis Optimi Maximi<sup>2</sup> Balmarcodis et Junonis, etc.*

Je m'étais moi-même occupé autrefois<sup>3</sup> incidemment de cette inscription, et j'avais émis, sur la restitution proposée, des doutes qui, aujourd'hui, n'ont plus de raison d'être. Il semble bien qu'il s'agit, encore ici, de terres dépendant du domaine du dieu Baal Marcod et de sa parèdre et affermées à diverses personnes. Peut-être même, en s'autorisant de la nouvelle inscription, pourrait-on restituer dans celle de Deir el-Qal'a, *obligatorum*, au lieu de *obligationum*. Quant au mot *taberna*, qui ne s'explique guère ici, je serais bien tenté de me rallier à l'ingénieuse conjecture de M. Perdrizet<sup>4</sup> qui a proposé de corriger la leçon de Mariti en *tabula*; ce serait le tableau, l'affiche donnant le détail

1. C. I. L., n° 159.

2. Aujourd'hui, si je ne me trompe, M. Mommsen inclinerait à lire *Megrin* la sigle M, en s'appuyant sur une inscription grecque que j'ai publiée depuis et qui nous a appris que Baal Marcod portait le surnom de Μηγρῖν. Je conserve des doutes sur le bien-fondé de cette induction.

3. *Recueil d'Arch. Or.*, t. I, p. 109.

4. *Bull. de Corr. hell.*, 1897 ou 1898 ?

des terres affermées. Peut-être, toutefois, vaudrait-il mieux, au point de vue paléographique, corriger la copie fautive **TABERNA** en **TABELLA**, ce qui conduirait, du reste, au même sens.

Il faut rapprocher de ces deux textes une troisième inscription découverte par M. Fossey dans les parages de Baalbek et consistant en deux lignes gravées sur un affleurement de rocher sur le flanc droit du Ouadi Nahlé, dans l'Anti-Liban, vallée qui doit prendre son nom du petit village de Nahlé, sis à environ 4 kil. dans le nord-est de Baalbek. L'inscription paraît être complète :

**OBLIG  
CHAPHARGMI**

Le premier mot, écrit en abrégé, est incontestablement à restituer en *obligatum* ou *obligata*. Il est suivi du nom d'un village comme le montre clairement le premier élément de ce nom *Ch(a)phar...* L'épigraphe, comme beaucoup d'inscriptions rupes-  
tres de Syrie, a un caractère domanial et doit affirmer un certain droit de propriété sur le terrain même où elle est gravée. Il est infiniment probable qu'il s'agit d'un territoire communal exploité dans des conditions analogues à celles dont parle l'inscription de Heusn Niha pour le *vicus*, propriétaire foncier au même titre que le dieu. Quel pouvait être au juste le nom de ce nouveau *vicus*? Le second élément du nom **GMI** a une physionomie bizarre ; quel que soit l'élément sémitique qui s'y cache, il semble qu'on aurait évité dans une transcription le contact immédiat de *g* et de *m*. Il est permis d'avoir des doutes sur l'exactitude de la copie. Était-ce le nom antique du village appelé aujourd'hui Nahlé? ou bien celui de quelque autre village moins proche mais l'ayant fidèlement conservé? S'il était permis de hasarder une hypothèse sur cette dernière base, on pourrait peut-être corriger *Caphar(dan)i*<sup>1</sup> et y reconnaître le village actuel de *Kafr Dán*, à une douzaine de kilomètres dans l'ouest de Baalbek, à

1. Peut-être avec **N**, *an*, en ligature? Paléographiquement la restitution *Ca-phargani* vaudrait mieux et donnerait un toponyme d'une bonne physionomie sémitique. Mais je ne vois rien, dans ces parages du moins, qui y réponde.



une quinzaine de kilomètres dans le nord-ouest de Heusn Nîha. Sans doute, on peut objecter que c'est un peu loin de Nahlé et, surtout, que les deux points, séparés par la largeur de la Beqâ', appartiennent, celui-là au versant oriental du Liban, celui-ci au versant occidental de l'Anti-Liban. Il n'est pas impossible, cependant, qu'un village ait possédé des terres enclavées dans le territoire d'un autre village un peu distant ; c'est même dans un cas de ce genre que devait se faire particulièrement sentir le besoin de distinguer ces parcelles par des épigraphes appropriées.

Et, maintenant, quel peut être ce dieu *Mifsenus* qui se présente à nous, dans l'inscription de Heusn Nîha, comme un propriétaire foncier ? C'est, sans conteste, un dieu local, nous pouvons même dire un dieu sémitique, étant donnée la nationalité avérée de ses adorateurs.

Comment expliquer son nom ? Si nous éliminons la désinence latine *us*, il nous resterait un radical *Mifsen*, duquel on pourrait, en considérant le *m* comme servile (avec sa voyelle *i*), dégager à son tour, un thème trilitère *fsn*. Le lexique sémitique ne nous offre aucune racine satisfaisante pour un pareil thème. Aussi, serais-je tenté de considérer ce nom d'un point de vue différent. J'ai fait déjà remarquer plus haut que les noms sémitiques des personnages figurant dans l'inscription avaient passé en latin par l'intermédiaire de transcriptions grecques. J'incline à croire qu'il en est de même pour le nom du dieu et que *Mifsenus* n'est pas la transcription directe du vocable sémitique, mais le décalque littéral d'une transcription grecque antérieure, transcription qui aurait été Μιφσηνός ou, à la rigueur, Μιψηνός. Un tel nom suggère immédiatement l'idée d'un vocable de forme topique, caractérisé par la désinence ηνός, et comparable à ceux de certains autres dieux gréco-syriens tels que Ζεὺς Σαφαθηνός, « le Jupiter du Safâ »<sup>1</sup>, θεὸς Ἀρεμθηνός<sup>2</sup>, « le dieu de Aremtha », etc.

1. *Recueil d'Arch. Orient.*, t. II, p. 180.

2. *Id.*, t. I, p. 95.

A ce compte, il nous resterait comme véritable élément onomastique *Mifs*, et cet élément serait proprement un topique, soit le nom même de la localité appelée aujourd'hui Niha, soit celui de la région à laquelle appartenait celle-ci. Je dois avouer que, malheureusement, il n'y a rien dans la toponymie actuelle de la région qui réponde au nom ainsi dégagé de ses éléments adventices. Je me bornerai à indiquer, avec toute la réserve qu'il comporte, un rapprochement auquel on pourrait peut-être songer en désespoir de cause. On a été amené, depuis longtemps, à la suite de diverses considérations topographiques dans le détail desquelles je n'ai pas le temps d'entrer, à localiser une des nombreuses *Mispheh* bibliques, celle de la *Big'at Mispheh*, בקעת מצפה, de Josué, xi, 18, dans la grande vallée de la Beqâ', précisément au pied du versant de l'Anti-Liban sur lequel s'élèvent Niha et Heusn Niha. Serait-ce, par hasard, le nom de ce *Mispheh* que nous aurions dans le nom de notre dieu topique *Misfenus*? Sans doute, il faudrait pour cela admettre dans le nom latin une transposition de *f* et *s*, et supposer une forme réelle *Misfenus*. La chose n'est peut-être pas impossible; la nature même des articulations ainsi rapprochées prête assez à une transposition de ce genre, qui aurait pu être encore facilitée si le décalque latin a été fait sur une transcription grecque Μισηνός = Μισσηνός; peut-être même est-ce sur le terrain grec que s'est effectuée la transposition portant sur une forme primitive qui aurait été régulièrement Μισσηνός. Dans ce cas le dieu *Misfenus* adoré à Niha ne serait autre chose que le dieu de *Mispheh*.

## § 19

**Nouvelles remarques sur la stèle phénicienne  
d'Oumm el-'Aouâmid.**

Grâce à l'inépuisable obligeance de M. Jacobsen, je suis en mesure de publier un document complémentaire qui fera mieux connaître la remarquable stèle phénicienne que j'ai décrite et

expliquée plus haut<sup>1</sup>. Le fondateur de la Glyptothèque a bien voulu, sur ma demande, faire exécuter une nouvelle photographie représentant à grande échelle la tête du personnage ; j'en donne la fidèle reproduction dans une planche spéciale<sup>2</sup>. On pourra ainsi apprécier à sa juste valeur ce morceau dont l'exécution sort vraiment de l'ordinaire.

Entre temps, le Louvre, à défaut de ce monument exceptionnel, a pu acquérir quelques stèles ou fragments de stèles<sup>3</sup> provenant également d'Oumm el-'Aouamid et offrant avec la stèle Jacobsen d'incontestables similitudes. Les unes sont anépigraphes, d'autres portent de courtes inscriptions phéniciennes — des épitaphes — sur la lecture et l'interprétation desquelles je reviendrai à une autre occasion. Aucune, malheureusement, n'est, sous le rapport de l'art, comparable à celle de la Glyptothèque ; celle-ci, jusqu'à nouvel ordre, reste unique en son genre.

En dehors de cette nouvelle photographie, M. Jacobsen a fait exécuter un très bon moulage de l'inscription phénicienne accompagnant le bas-relief. Ce moulage m'a été remis dernièrement par l'obligeant intermédiaire de M. Valdemar Schmidt, conservateur du Musée Royal de Copenhague, lors de son dernier passage à Paris, et je l'ai offert au nom de ces Messieurs à l'Académie des Inscriptions pour être déposé dans les Archives de la commission du *Corpus Inscr. Semiticarum*. Vérification faite sur le moulage, le dernier caractère a bien l'apparence d'un *daleth* et non d'un *rech* ; néanmoins, la lecture ררב semble bien s'imposer, et il faut admettre quelque négligence du lapicide qui aura omis de graver la queue du *beth*.

1. Pp. 1-8 ; cf. pl. I-II.

2. Pl. V.

3. Elles sont aujourd'hui exposées dans la salle phénicienne du rez-de-chaussée. M. Heuzey en a fait l'objet d'une communication sommaire dans la séance du 4 avril de l'Académie des Inscriptions.

D'après des renseignements particuliers que j'ai reçus de Syrie dans l'intervalle, tout un nouveau groupe de monuments similaires vient d'être encore recueilli au même endroit. Ainsi se trouvent réalisées les prévisions que je formulais plus haut. La mine que j'avais signalée est désormais ouverte, et nous pouvons nous attendre à de prochaines et intéressantes révélations.

Je suis heureux de profiter de cette occasion pour revenir sur un détail de la figuration que je n'avais pu préciser n'ayant pas été à même d'examiner l'original. Il s'agit de l'objet que le défunt tient de la main gauche, cette sorte de brûle-parfums de style égyptien en forme de cuiller, dont le manche se termine par une petite figurine. M. Valdemar Schmidt m'informe que cette figurine représente, en réalité, un sphinx coiffé de la double couronne, couronne qui affecte ici une forme d'époque déjà avancée. Ce motif est fréquent dans l'art égyptien, le sphinx tenant entre ses pattes allongées la petite cuvette destinée à recevoir les grains d'encens. M. Valdemar Schmidt fait remarquer avec raison que cet accessoire se retrouve à peu près identique dans la main des personnages sculptés sur quelques-unes des autres stèles funéraires d'Oumm el-'Aouâmid qui viennent d'être exposées au Louvre. La répétition de ce geste me confirme dans l'idée que j'avais émise, qu'il s'agit là de quelque acte symbolique intimement lié à la condition des défunts et accompli par eux en vertu d'une prescription du rituel funéraire.

## § 20

**Mambogaios, cavalier commagénien.**

On a cru pendant longtemps avoir retrouvé en Éthiopie des traces du dieu palmyrénien 'Aglibôl. La chose semblait cependant, *a priori*, bien invraisemblable. M. Mordtmann<sup>1</sup>, d'accord avec M. Ed. Meyer, a certainement raison de déclarer qu'il n'y a probablement là qu'un mirage fondé sur de trompeuses apparences. On ne voit pas comment le nom du roi *Aglebû* ou *Aglebûl* des listes royales éthiopiennes — l'*Aeglippus* des Actes apocryphes de saint Matthieu — se rattacherait à celui du dieu palmyrénien ; d'autant plus que nous n'avons pas d'exemples que le nom de ce dieu soit jamais entré comme élément théophore

1. *Palmyrenisches*, 1899, pp. 45 et 49-50 ; avec renvoi aux diverses opinions émises par Niebuhr, Blau et Gutschmid.

dans la composition de noms propres de personnes, ainsi que c'est le cas pour le dieu *Yarhiból* d'où dérive le nom de personne *Yarhibóla*.

Il faut écarter également le prétendu nom propre de personne que Niebuhr avait cru reconnaître dans une inscription grecque d'Éthiopie<sup>1</sup>, dont nous n'avons qu'une assez mauvaise copie, et duquel on avait induit une forme Ἀγλιόλιος. Mais cette lecture écartée, et écartée à bon droit, il reste toujours à rendre compte de la leçon sur laquelle elle s'appuyait, ce qui, jusqu'ici n'a pas encore été fait, du moins à ma connaissance.

Le texte où elle se présente est un de ces nombreux proscynèmes gravés sur les parois du temple du θεὸς μέγιστος Μανδούλιος de Kalabché, l'antique Tamis, divinité locale, d'essence inconnue, à laquelle les divers détachements romains en garnison à Tamis semblent avoir particulièrement tenu à adresser leurs hommages. Le proscynème en question émane d'un groupe de soldats appartenant à la εἴλη Κομμαγενῶν, une *ala equitum Commagenorum*. C'est le décurion Bassus qui ouvre la liste ; puis viennent les noms, au génitif, d'une série d'individus, probablement de simples soldats, groupés deux à deux. A la ligne 10 la copie de Gau porte :

ΝΥΜΑΒΟΓΑΙΟΤΑΙΡΟΤ+ΟΤ

Niebuhr avait parfaitement rétabli les neuf derniers caractères en : (x)αί Ρο(ύφ)ο(υ). C'est des précédents qu'il croyait pouvoir dégager le prétendu nom Ἀγλιεογλίου. Les éditeurs du *Corpus* transcrivent, eux : καί.... λίου καί Ρούφου, ce qui est encore moins satisfaisant.

En tenant compte des similitudes paléographiques, je proposerai de lire tout simplement :

καί Μάμβογαίου (ou Μανβόγαίου) καί Ρούφου.

Le nom d'homme *Mambogaios* et ses similaires étaient assez répandus en Syrie, comme j'ai eu l'occasion de le montrer dans

1. *Corp. Inscr. Gr.*, n° 5057.

un mémoire antérieur<sup>1</sup>. Il a, ainsi que je l'ai expliqué, une étymologie ethnique et signifie proprement le « Manbougien », c'est-à-dire originaire de Manboug, la fameuse Bambyce-Hiérapolis, centre du culte de la Grande Déesse Syrienne. Ce nom est d'autant plus vraisemblable ici qu'il s'agit d'un soldat servant dans un corps d'auxiliaires Commagéniens lequel, selon l'usage, devait être formé grâce au recrutement régional et comprendre par conséquent, nombre d'éléments indigènes<sup>2</sup>. Or, la Commagène confinait à la Cyrrestique dont la capitale était Manboug-Hiérapolis. Rien donc d'extraordinaire à ce qu'un Syrien Commagénien ait porté un tel nom.

### § 21

#### Sur un dicton arabe vulgaire.

M. Christie vient de publier<sup>3</sup> une étude philologique fort intéressante sur le dialecte arabe rustique de la Galilée centrale. Bien que son travail soit fait avec conscience et dénote une connaissance approfondie du sujet, il s'y est glissé parfois des erreurs qui ont échappé à l'attention de MM. Dalman et Stumme chargés de surveiller la traduction du mémoire rédigé originiairement en anglais, et bons juges, pourtant, en la matière. En voici un exemple (pp. 80-81). Il s'agit d'un dicton recueilli à 'Arabè, qui est transcrit et traduit ainsi :

mā j'gī ettírjaḵ minn el-'arāḵ ta-jekūn el-makuṣ māt!

Nektar wird nicht aus Arak<sup>4</sup> werden, bis der Bestimmte todt ist.

1. *Rec. d'Arch. Or.*, t. IV, pp. 99-112. Cf. en particulier le Μαμβογατος dont je parle à la p. 108.

2. Parmi les autres détachements d'auxiliaires syriens cantonnés à Tamis et figurant dans les proscynèmes je signalerai la 2<sup>e</sup> cohorte Ituréenne (σπειρη β' 'Ιτυραίων). Malheureusement on n'y relève aucun nom de forme sémitique.

3. *Zeitschr. des deutschen Palästina-Vereins*, t. XXIV, p. 69-112.

4. On ne saurait dire au juste si le traducteur a eu en vue un nom de lieu quelconque. On peut le soupçonner, étant donné son « Nektar », d'avoir compris *el-'ardq* comme *el-'araq* « l'eau-de-vie », ce qui aggraverait encore son cas.

Comme l'a justement remarqué M. S. Fraenkel<sup>1</sup>, M. Christie s'est tout à fait mépris sur le sens. Il s'agit tout bonnement d'un dicton bien connu signifiant : « Avant que l'antidote soit venu du (pays de) l'Iraq, l'homme mordu (par le serpent) sera mort ». Il équivaut à peu près, comme on voit, à notre « moutarde après dîner ».

Je crois devoir rappeler que ce n'est autre chose que l'équivalent littéral d'un dicton persan que voici sous sa forme originale :

تا تریاق از عراق آورده شود مار کزیده مرده باشد

*tâ tiriâq ez 'Iraq âvourde cheved, mâr-gezîdè mourdè bâched.*

Avant que l'antidote soit apporté de l'Iraq l'homme mordu par le serpent sera mort.

Inutile de dire que *tiriâq* est le grec *θηριακόν* « thériaque ». Quant au mot incompréhensible *makus*, du texte de M. Christie, M. Fraenkel serait tenté de lui substituer *maldûgh* qui a bien, en effet, le sens voulu : « mordu, piqué » (surtout par un scorpion). Je proposerai, néanmoins, une autre explication, qui a l'avantage de rendre compte beaucoup mieux de la graphie de M. Christie, et je corrigerai simplement : *ma'kûs* = *مقص*. Il est vrai que *عقص*, en arabe littéral, n'a pas d'autre acception que celles de « tresser, natter, friser », qui ne conviennent évidemment pas ici. Mais il n'en est pas de même en arabe vulgaire, où ce verbe signifie couramment « mordre, piquer ». Par malheur, les meilleurs arabisants font trop fi de ce pauvre arabe qualifié dédaigneusement de vulgaire, bien que souvent il soit beaucoup plus instructif que le littéral. Nous en avons ici une preuve de plus. En effet, nous retrouvons en araméen ce même verbe *ܩܦܥ* avec ce même sens de « mordre, piquer » que seul, lui a conservé l'arabe vulgaire ; il s'emploie, en particulier, pour la morsure du serpent ou la piqûre du scorpion. Ce fait nous prouve une

1. *Zeitschr.*, l. c., p. 178.

2. Orthographié aussi *ܩܦܥ*, en vertu de cette loi sur l'harmonie des emphatiques que j'ai eu souvent l'occasion de mettre en lumière.

fois de plus par quelles racines profondes l'arabe vulgaire — par opposition à l'arabe littéral — plonge dans le vieux sous-sol sémitique.

J'ajouterai que, dans le lexique sémitique, plusieurs mots commençant par les radicales 'ain, qâf (ou kâf, par suite de la loi harmonique des emphatiques) semblent renfermer l'idée première de « piquer »; c'est peut-être bien à ce groupe étymologique qu'il convient de rattacher le nom, très ancien dans la famille, ou tout au moins une partie du nom quadrilittère du scorpion : 'aqrab. N'était-ce pas, à l'origine, le « piqueur... »?

Quoi qu'il en soit, je ne doute guère qu'il faille rétablir ainsi le texte du dicton défiguré dans la transcription de M. Christie :

ما يبجي الترياق من العراق تا يكون المقوص مات

L'antidote n'arrivera pas de l'Iraq avant que l'homme mordu soit mort.

## § 22

### Épigraphie gréco-romaine de Palmyre.

M. J. R. S. Sterrett a publié<sup>1</sup> en 1888 un certain nombre de textes épigraphiques grecs et romains copiés par lui soit à Palmyre même, soit dans les parages de cette ville. Ces textes n'ont pas été jusqu'ici, de la part de ceux qui se sont occupés de l'épigraphie palmyrénienne, l'objet de l'attention qu'ils méritaient; à vrai dire, ils semblent leur être demeurés inconnus. Je pense donc qu'il ne sera pas inutile de les passer en revue en m'arrêtant sur les points intéressants qu'ils présentent. Plusieurs de ces inscriptions sont inédites; d'autres étaient déjà connues, mais pour celles-ci les copies de M. Sterrett nous fournissent des variantes qui, parfois, ne sont pas sans importance.

— [N<sup>os</sup> 633-636.] Sur la voie romaine de Palmyre à Erek (*Aracha*) et à Rosâfa (*Risapha*, *Sergiopolis*), milliaires ou fragments

1. *The Wolfe Expedition to Asia Minor*, Archæological Institute of America, Boston, 1888 (pp. 436-448).



de milliaires avec des inscriptions latines des règnes de Valérien et de Constantin contenant les noms antiques de *Aracha*<sup>1</sup>, *Palmyra* et de la *Strata Diocletiana*. J'ai parlé en détail de ces textes dans une étude précédente<sup>2</sup>. Je n'ai donc pas y revenir ici.

— [N° 637 = Waddington, n° 2585, Vogüé n° 16.] — La lecture de M. Sterrett, pour la fin, s'écarte sensiblement de celle des premiers éditeurs et confirme tout à fait celle que j'avais proposée autrefois<sup>3</sup> sans connaître la sienne, ainsi que les conséquences que j'en avais tirées pour le déchiffrement et l'interprétation de la partie palmyrénienne :

καὶ τὸν ναὸν τὸν [τοῦ] Δίος σ[ὺ]ν τῷ [προν]αί[ω]  
καὶ τ[αῖς] ἀλλα[ῖς] σ[το]αῖς ἐκ τῶν ἐθ[ῶν] \*.....]

J'ajouterai que j'ai relevé, depuis, dans une autre inscription de M. Sterrett, provenant d'une région toute différente<sup>4</sup>, un exemple certain du mot *προνάιον* (au lieu du classique *πρόναος*) qui ne figure pas dans nos lexiques<sup>5</sup> et dont j'avais supposé l'existence en combinant les leçons du texte palmyrénien et du texte grec. Cet exemple nous prouve qu'il faut, comme j'inclinai à le croire, restituer définitivement : [ן]פּרנאִי de préférence à [פּרנאִי]ן, en rejetant bien entendu, plus que jamais la leçon impossible et inexplicable de M. de Vogüé : פּרנאִי[ם] « soigneusement », aussi bien que la correction tout à fait arbitraire de Noeldeke<sup>7</sup> :

1. N° 634 = *C. I. L.*, III, 6719.

2. *Recueil d'Arch. Or.*, t. IV, pp. 69-74, § 11 : *La voie romaine de Palmyre à Risapha*.

3. *Études d'Arch. Orient.*, t. II, pp. 103-106. Entre temps, M. Mordtmann (*Palmyrenisches*, 1899, p. 19) a proposé pour ce texte des amendements identiques aux miens qu'il ne connaissait pas. Un seul lui appartient en propre, la restitution Τυχαίω; mais il n'est guère heureux et est formellement contredit par le palmyrénien.

4. M. Sterrett fait remarquer que la ligne 11 se prolonge à droite sur le côté de la pierre en retour de la face principale.

5. A Tamachalik, Asie-Mineure. *Op. c.* n° 66 : τὸ προν(ά)ιον τοῦ περι(θ)όλου. J'en relève encore un autre exemple au n° 332 : καὶ τὸ προνάτο[ν]. Ces diverses leçons se complètent l'une l'autre.

6. On trouve seulement dans Fl. Josèphe *πρόναον*, comme neutre.

7. *Z. D. M. G.*, t. 24, p. 108; ce serait le mot perse *apadana* », palais ».

ΝΣΤΞΝ, bien que M. Lidzbarski ait cru encore devoir accueillir l'une et l'autre<sup>1</sup> dans son *Handbuch* (s. v. ΝΣΤΞΝ).

— [N° 638.] *Inédite*. Sur la face postérieure d'un tambour de colonne gisant à terre, le même qui porte gravée sur l'autre face le n° 2591 Waddington (grande colonnade): Copie figurée et transcription de M. Sterrett :

Φλ(άβιος) Διογένης  
 Οὐρανίου ἐν τῇ ἑαυτοῦ λογιστία  
 τὴν πᾶσαν στέγην μητρῶ[αν]  
 τῆς δὲ τῆς στοᾶς ἐκ παλαιῶν  
 χρόνων φθάρισαν σὺν παντί  
 κόσμῳ ἐπισκευάσας κατέστη-  
 σεν μηνί Γορπ(ι)αίῳ τοῦ θλχ'  
 ἔτους.

Il s'agit, comme on le voit, de la réfection de la toiture d'un portique, ruiné depuis longtemps, réfection faite par un certain Flavius Diogenes, fils d'Uranius, occupant les fonctions de λογιστής, c'est-à-dire, comme l'explique fort bien M. Sterrett<sup>2</sup>, de *curator urbis*.

On aurait aimé qu'il nous donnât en même temps son opinion sur la façon dont il faut entendre la singulière épithète qui semble qualifier la στέγη. J'avoue que, pour ma part, je ne la comprends pas. Μητρῶαν ne pourrait signifier que « maternelle », ou bien « qui a trait à la grande déesse Mère », soit Cybèle; mais si un tel qualificatif se conçoit, à la rigueur, appliqué à un édifice servant au culte, on ne se l'explique guère appliqué à un simple portique, et pas même encore à un portique mais à la toiture de ce portique; à moins d'admettre que μητρῶος avait quelque signification technique à nous inconnue. A vrai dire, la lecture du mot n'est rien moins que certaine; il est en partie restitué, la copie portant, en réalité: ΜΗΤΡΩΝΗ, qu'on pourrait corri-

1. ΝΣΤΞΝ figure à son rang alphabétique, avec renvoi à ΝΣΤΞΝ; ma lecture, aujourd'hui confirmée, aurait pu y figurer aussi avantageusement.

2. Voir les nombreuses références indiquées par l'auteur au sujet de ces fonctions.

ger, paléographiquement, de plus d'une manière. A la rigueur, si l'on admet un *sigma* disparu à la fin de la ligne, ce pourrait être quelque épithète au génitif s'accordant non pas avec  $\sigma\acute{\epsilon}\gamma\eta\nu$  mais avec  $\sigma\tau\omicron\alpha\zeta$ ; seulement, je ne vois pas laquelle. Faudrait-il tout bonnement rétablir :  $(\acute{\upsilon}\pi\epsilon)\rho\tilde{\omega}(\alpha)\nu$ , voire même  $(\acute{\upsilon}\pi\epsilon)\rho\omega(\eta\nu)$ ? ou bien :  $(\kappa\alpha\iota) + \dots$ ? ou bien encore quelque préposition ou mot en faisant fonction et commandant  $\sigma\tau\omicron\alpha\zeta$  au génitif? Toutes questions qui se posent naturellement, mais auxquelles je ne saurais répondre.

Une question plus grave, c'est celle de la date. L'an 639 des Séleucides nous reporte à l'an 327 de notre ère, c'est-à-dire en plein règne de Constantin, alors que le christianisme était devenu religion d'État, et que Palmyre était depuis longtemps à jamais déchue de son antique splendeur<sup>1</sup>. La réfection, à pareille époque, d'une partie de la grande colonnade, par les soins d'un haut magistrat, est faite pour surprendre. C'est pourquoi je me demande si la date  $\Theta\Lambda\chi$  a été bien lue et si, par hasard, la pierre ne porterait pas, en réalité :  $\Theta\Lambda\gamma$ , soit 439 = 127 J.-C. C'est vers cette époque que se place un travail analogue — érection de six colonnes avec leur architrave ( $\text{שרית}$ ) et leur *toiture* ( $\text{חבליל}$ ) — mentionné dans une inscription palmyrénienne<sup>2</sup> portant la date de 440 = 128 J.-C. Il faut comparer une autre inscription palmyrénienne, beaucoup plus ancienne (378 = 66 J.-C.) où il est question d'un autre travail du même genre<sup>3</sup>. Cela paraît indiquer

1. Quelque mot désignant l'architrave ou l'épistyle et correspondant à la  $\text{שרית}$  des inscriptions palmyrénienes que je rapproche, plus loin, de notre inscription grecque?

2. Ce n'est guère que sous Justinien (Malalas, 424, 10) qu'on songea à reconstruire Palmyre; ce projet, si même il fut jamais mis à exécution, dut se réduire à fort peu de chose. On ne saurait objecter l'inscription latine de Waddington, n° 2626 (= Sterrett, n° 647), gravée après coup, à l'époque de Dioclétien, sur l'épistyle du temple; il ne s'agit pas là d'un travail d'embellissement de Palmyre, mais, de la simple fondation d'un camp (*castra feliciter condiderunt*) sur ses ruines, fondation répondant à de pures nécessités stratégiques, les mêmes auxquelles est due la création de la *Strata Diocletiana* dont j'ai parlé plus haut.

3. Vog., n° 8. En corrigeant, bien entendu,  $\text{חבליל}$  en  $\text{חבליל}$  =  $\sigma\acute{\epsilon}\gamma\eta$ .

4. Euting, *Epigr. Misc.*, n° 4 : cinq colonnes avec leur architrave et leur toiture.

que les grandes colonnades de Palmyre, qui étaient proprement des portiques ou galeries couvertes, ont dû être construites par sections et pendant un laps de temps assez considérable pour que certaines des parties exécutées en premier aient pu déjà avoir besoin d'être refaites dès l'an 127 de notre ère; ainsi s'expliquerait, sans avoir besoin de descendre jusqu'à l'époque historiquement peu probable, de Constantin, l'expression : ἐκ παλαιῶν χρόνων φθαρῆσαν, de notre texte.

Il y a, il est vrai, une petite difficulté. C'est l'existence, sur l'autre face du même tambour de colonne, d'une seconde inscription grecque<sup>1</sup> qui porte la date de 470 = 158 J.-C. M. Sterrett la considère comme antérieure à celle découverte par lui sur la face opposée. Mais rien ne prouve qu'il en soit ainsi. Cette seconde inscription est la dédicace d'une statue honorifique placée, selon l'usage, sur la console faisant corps avec la colonne; elle a pu l'être après, tout aussi bien qu'avant la réfection du portique, relatée sur la face postérieure de la colonne.

— [N° 639 = Waddington 2596, Vogüé 6.]

L. 2. — Corriger la lecture Θαιμη<sup>2</sup> en Θαιμη (patronymique au génitif), et la restitution inexacte [Γ]α[66ξ], que M. Sterrett reproduit d'après ses devanciers, en [Γ]α[ρ6ξ]<sup>3</sup>.

L. 4-5. — M. Sterrett restitue avec Waddington : [ἀφειδήσαν]τι αὐτο(ῖ)ς χρυσᾶ, etc. On pourrait peut-être, en maintenant le υ que les deux copies s'accordent à donner dans αὐτούς, restituer : [κουφίσαν]τι αὐτούς, « les ayant déchargés »; il se peut que le verbe, qu'on retrouve dans d'autres inscriptions similaires<sup>4</sup>, se construit avec deux accusatifs, comme est construit son équivalent קח<sup>5</sup> dans la contre-partie palmyrénienne.

1. C'est celle de Waddington, n° 2591, où il faut corriger, comme je l'ai montré autrefois (*Rec. d'Arch. Or.*, t. III, pp. 170, 245) en ΓΑΡΒΑ = גרבא (et non גבבא) le nom lu jusqu'alors à tort ΓΑΒΒΑ.

2. Ce n'est probablement qu'une simple faute d'impression.

3. Voir la note 1, ci-dessus, et, plus loin, p. 96, n. 3.

4. Rendu, il est vrai, ailleurs (Vogüé, n° 15), par ἀφειδέν. Sur le mot קח, cf. Sachau, *ZDMG.*, 1881, p. 735 et Lidzbarski, *Ephem.*, I, p. 239.

5. Cf. plus loin le n° 641.

L. 8. — La copie certainé Ζαβδιώλου, au lieu de Ἀβδιώλου<sup>1</sup> comme on lisait auparavant, nous débarrasse avantageusement d'un nom propre invraisemblable; du même coup, il faut rayer de nos papiers l'*apax eiremenon* לב[עד]ב[ד] qu'on avait cru pouvoir induire de cette fausse lecture dans la restitution de la contrepartie palmyrénienne, et qui, de là, avait reçu droit de cité dans le *Handbuch* de M. Lidzbarski.

— [N° 640]. *Inédite*. Sur le linteau de la porte d'un sépulcre dans la partie nord-est des ruines. Deux lignes lues ainsi :

1. Τὸ μνημεῖον εἰς αἰώνιον τα(φ)ήν ἔκτισεν Θαιμισᾶς Θαιμισᾶ τοῦ [Ζαβ-  
δ]ι[δ]ιώλου

2. τοῦ Παβαιλᾶ, φ[υ]λῆς Μανθ(α)ββωλειῶν, ἐκυ[τ]ῶ καὶ υἱοῦς ἀίδιον μνή-  
μην, μηνὶ Δαισίῳ τοῦ υ' ἔτους<sup>2</sup>.

L. 1. — Le nom propre Θαιμισᾶς est intéressant comme transcription nouvelle de שׁמִיטָה ou de שׁמִיטָה. La non-réduplication du *sigma* semblerait indiquer qu'il n'y a pas lieu de supposer, dans le second élément combiné avec תיח, l'existence virtuelle d'une première radicale assimilée dans la sifflante. Cette considération tendrait à faire pencher la balance en faveur d'une transcription de שׁמִיטָה, si, avec G. Hoffmann, on considère ce nom comme une contraction de שׁמִשׁמִיטָה. A noter le cas assez rare, bien que connu, du fils portant le même nom que son père.

L. 2. — Le patronymique Παβαιλᾶ me paraît suspect; il est difficile d'y voir une transcription de באב, au lieu du Πάβηλος, Πάβηλος habituel. Faudrait-il corriger paléographiquement la copie matérielle PABAIΛA en ZABAIΛA? Ce serait alors la transcription de לבדל<sup>3</sup>, comme dans la bilingue Vogüé, n° 15<sup>4</sup>. — La copie ΜΑΝΘΒΒΩΛΕΙΩΝ doit être, comme je l'ai montré précédem-

1. La copie de Waddington donnait matériellement : ΑΒΒΑΙΒΩΛΟΥ; les deux Β consécutifs auraient déjà dû, à eux seuls, mettre en défiance.

2. Jusqu'à ce jour on n'a jamais trouvé que לבדבל, correspondant à Ἀβιδήλος.

3. L'an 400 des Séleucides = 88 J.-C.

4. Variante orthographique : לבדלה.

5. Ζαβδίλαν (accusatif). Cf. avec une vocalisation légèrement différente : Ζαβδέλα, dans une autre bilingue, Vogüé, n° 5.

ment<sup>1</sup>, restituée :  $\text{Μανθ}(\alpha)\delta\omega\lambda\epsilon\iota\omega\nu$ , avec simple correction du premier B en A, et non, comme le fait M. Sterrett :  $\text{Μανθ}(\alpha)\beta\delta\omega\lambda\epsilon\iota\omega\nu$  avec addition du A et maintien des deux B.

— [N° 641]. Sur une colonne en place. C'est l'inscription bilingue copiée plus tard, en 1895, d'une façon peu satisfaisante, par M. Bertone et publiée comme inédite dans le *Journal Asiatique*<sup>2</sup> par M. Chabot.

L. 1. — La restitution de M. Chabot est évidemment préférable à celle de M. Sterrett qui n'a pas tenu compte de la contrepartie palmyrénienne et n'a pas vu le rapport étroit existant entre cette inscription et son n° 639 (Waddington, n° 2596, Vogüé, n° 6). Elle fournit une base sûre pour évaluer la longueur moyenne des lignes détruites à droite, et montre que les compléments de M. Sterrett doivent être, en général, trop courts, même là où ils peuvent être meilleurs que ceux de M. Chabot. Ici encore, la restitution du nom propre  $\Gamma\alpha[\delta\delta\tilde{\alpha}]$ , admise par l'un et par l'autre, doit être, comme je l'ai montré, rectifiée en  $\Gamma\alpha[\rho\delta\tilde{\alpha}]$ <sup>3</sup>.

La restitution de la date  $\text{BK}\Phi = 522 = 210 \text{ J.-C.}$ , induite par M. Chabot du texte palmyrénien est matériellement confirmée par la nouvelle copie. De même, la lecture du nom de la ville de Vologesias ( $\text{Οὐολογαϊσι\alpha\varsigma}$ ), que l'on retrouve, du reste, comme je l'ai montré, dans la contre-partie palmyrénienne (l. 2) sous la forme  $\text{אש(ג)לא}$ .

Remarquer, à la ligne 6, l'expression  $\alpha\upsilon\tau\omicron\upsilon\varsigma \kappa\omicron\upsilon\phi\iota\sigma\alpha(\nu\tau\alpha)$ , sur laquelle j'ai déjà appelé l'attention; elle était peut-être suivie, ici aussi, de la mention précise des charges épargnées à la caravane par la générosité de son chef.

A la ligne 7, la leçon  $\kappa\alpha\tau\epsilon\lambda\theta\omicron\upsilon\sigma\alpha$  en toutes lettres, au lieu de  $\kappa\alpha\tau\epsilon\lambda\theta\omicron\upsilon\sigma\iota$  (Chabot d'après Bertone), est importante en ce qu'elle

1. *Rec. d'Arch. Or.*, t. IV, p. 379, avec les observations sur les diverses formes de ce nom de clan, tant en grec qu'en palmyrénien.

2. 1898, juillet-août, p. 98, n° 29. Cf. mes observations dans le *Recueil d'Arch. Or.*, t. III, p. 170.

3. De même, bien entendu, dans la restitution du texte palmyrénien, par M. Chabot, il convient de changer  $\text{א[גבב]}$  en  $\text{א[גרב]}$ .

modifie toute la structure de la phrase dans le sens indiqué par M. Sterrett.

Puisque l'occasion s'en présente, je ferai observer qu'on peut tirer peut-être quelques mots de plus de la copie informe du texte palmyrénien prise par M. Bertone et considérée par M. Chabot comme indéchiffrable dans sa majeure partie. Je reconnais, à la ligne 3 : שגיאן « nombreux », que nous avons précisément dans une inscription tout à fait congénère (Vogüé, 15)<sup>1</sup> et qui, ici aussi, était peut-être précédé<sup>2</sup> des mots חסך רזאין. A la ligne 4, je serais tenté de lire : ובכל אתר כלה, « et en toute espèce de lieu »<sup>3</sup>, équivalent de l'adverbe πανταχού de la contre-partie grecque (ligne 4). Peut-être encore, ligne 5 : (רזאין?) (cf. Vogüé, n° 15), ou bien דברין? (cf. Vogüé, n° 6), suivi de בכל?

Quant à ce qui concerne la restitution du début du texte palmyrénien, il faut peut-être table sur une justification moyenne de 27 lettres<sup>4</sup> à la ligne, un peu plus longue que la justification des lignes grecques. Cela conduirait, pour les lignes 1-2, à la disposition suivante, qui diffère quelque peu de celle admise par M. Chabot :

1 [צלמא דנה די ידי בר תימרצו בר תימא בר]  
2 [מקימו בר גרבא רב שירת]א די אקים לה

Cette statue est celle de Yaddai, fils de Taimarsou, fils de Taimè, fils de Moqimou, fils de Garbâ, chef de la caravane, que lui ont élevée....

Puis, au commencement de la ligne 3, devait venir le sujet :

1. שגיאן רזאין חסך = και ουκ ολίγων ἀφειδήσαντα χρημάτων.

2. Ou bien de זבנין, comme dans l'inscription Vogüé n° 15 (זבנין סגיאן) = « nombreuses fois »?

3. Cf. l'expression similaire : בכל צבר כלה « dans toute espèce d'affaires », au n° 193 de Euting, *Epigr. Misc.*

4. J'obtiens ce chiffre approximatif en introduisant dans la restitution le titre de רב שירתא, qui, d'après les précédents épigraphiques, devait vraisemblablement y figurer. Cela nous donne, pour l'ensemble des deux premières lignes, un chiffre total de 54 lettres, soit une moyenne de 27 lettres à la ligne, base sur laquelle il conviendrait de régler les restitutions auxquelles on peut songer pour les lignes ultérieures. Toutefois, ce chiffre est peut-être à abaisser, si, dans la généalogie, un ou deux בר ont été supprimés et s'il y avait תנרא tout court au lieu de בני שירתא. Cela égaliserait les justifications respectives du palmyrénien et du grec.

בני שירתא « les membres de la caravane », suivi peut-être de : ... די נחת עמה ל... « qui sont descendus avec lui à... ». On se trouve cependant un peu à l'étroit pour loger : ול אלגשיא = « à l'Euphrate et à Vologesias », bien que le και du grec<sup>1</sup> correspondant à ce passage implique deux noms géographiques. Pour retrouver à la ligne 3 le nombre de lettres voulu il faudrait admettre, ou bien que le palmyrénien avait supprimé la mention de l'Euphrate, ou bien qu'au commencement de la ligne, il y avait seulement תגרא « les marchands » (cf. l. 3 : ἐμπόρων) au lieu de בני שירתא.

— [N° 642 = Waddington, n° 2584.] — La nouvelle copie de M. Sterrett nous débarrasse encore, et définitivement, d'un nom invraisemblable, celui lu par Waddington : 'Ολιμη (patronymique au génitif) au commencement de la ligne 5; c'est tout bonnement, comme on l'avait supposé déjà avec raison : Θαιμη (la mauvaise graphie ΟΑΙΜΗ = ΘΑΙΜΗ). Le nom Θαιμης, תימא est bien connu dans l'onomastique palmyrénienne.

— [N° 643 = Waddington, n° 2612.] — Grâce à une nouvelle copie prise par M. Bertone<sup>2</sup>, grâce aussi à sa contre-partie palmyrénienne découverte en même temps par celui-ci, M. Chabot avait pu améliorer sensiblement la lecture de cette inscription très difficile dont j'ai parlé aussi de mon côté après lui<sup>3</sup>. Il est regrettable que ni lui, ni moi, n'ayons connu alors la copie et la lecture publiées en 1888 par M. Sterrett.

Bien que visiblement inexactes sur plusieurs points qu'il est superflu de relever, elles fournissent cependant, sur d'autres, des indications qui ne sont pas sans utilité.

L. 2-3. — M. Sterrett a copié et lu :

ΝΕΒΟΛΛΑΟΥ | ΒΗΛΑΟΥΡΟΥ

Νεβό[λα]σα(ς) | Βηλσούρου

1. M. Sterrett a restitué : [ἀπὸ Φοράθου] και Ούολογ[α]ι[σ]ι[ά]δος. On peut tout aussi bien, sinon mieux, admettre le mouvement inverse et restituer : εἰς Φοράθον και Ούολογαισιάδα (cf. l. 7 : κατελοῦσα, « ayant descendu » et Vogüé n° 4 : κατελθόντες εἰς Ὀλογοσιάδα = תחת עמה ל...).

2. *Journal Asiatique*, l. c., p. 72, n° 19.

3. *Recueil d'Arch. Or.*, t. III, p. 163 et suiv.



Cela semblerait en faveur de la lecture de M. Chabot : Νεβούλα-  
σα(ς) [B]ηλσούρου, basée sur la graphie Bertone : ΝΕΒΟΥΛΑCO|  
ΗΛCΟΥΡΟΓ, et contraire à celle à laquelle j'avais songé : Νεβούλας  
(B)|ηλσούρου. En tout cas, un fait semble matériellement assuré,  
c'est que le B indispensable appartient au commencement de la  
ligne 3, et non à la fin de la ligne 2. Je n'en garde pas moins  
mes doutes pour le reste, étant donnée la difficulté d'expliquer  
étymologiquement d'une façon satisfaisante les formes Νεβούλασος  
ou Νεβού(ν)ασος. L'élément théophore Νεβου est hors de cause;  
mais pour le second élément, la graphie ΗΛCΟΥ, résultant des  
deux copies combinées, prête à bien des restitutions paléogra-  
phiques<sup>1</sup> — j'estime que la véritable lecture est encore à trouver.

L. 4-5. — M. Sterrett a copié et lu :

ΤΟΥΓΛΛΛΛΛΙ | ΛΛΛΟΥΤΟΥ  
τοῦ Γα[66α]λ[4?] | [θ]ου τοῦ, etc.

Bien entendu, le nom propre Γαββαλάθου, qu'il restitue arbi-  
trairement, sans tenir compte des indications du palmyrénien,  
doit être rejeté. La leçon de la copie de M. Sterrett, comparée à  
celle de M. Bertone (ΓΑΔΔΑΡ|ΟΥ), peut aussi bien être reven-  
diquée à l'appui de la lecture de M. Chabot (Γαδδαράθου) que de la  
mienne (Γαδδάρσου). Il s'agirait seulement de savoir s'il manque  
une, ou bien deux lettres au commencement de la ligne 5. En  
tout état de cause, je crois devoir maintenir les objections que  
j'ai élevées contre l'existence d'un nom hypothétique Γαδδαράθης  
= ηγεργα.

— [N° 644.] Ce fragment, ainsi que sa contre-partie pal-  
myrénienne, avait déjà été copié et publié par M. Sachau<sup>2</sup>, ce  
que n'a pas su M. Sterrett. D'après celui-ci, le texte est gravé  
sur un fragment d'épistyle appartenant à un mausolée; d'après

1. Étant admis que ΟΥ = OC, il faut envisager les possibilités de Λ et de  
A = Λ, Δ, Α, diversement combinés, ou même (ensemble) = Μ; quant au  
C suivant ce pourrait être € , Θ , Ο , sans compter que le groupe CO pourrait  
être un Ω indûment dissocié.

2. ZDMG., 1881, p. 742, n° 6.

celui-là, sur un fragment de colonne. Les deux copies concordent à peu de choses près; celle de M. Sterrett a une lettre de plus à la fin des deux lignes; voici sa lecture :

1. [Τὸ μνημεῖον τοῦτο ὑποδομή]σαν Ἀδδουδάνης καὶ Ἀλαισι '.....

2. [ἑαυτοῖς καὶ υἱοῖς καὶ υἱωνοῖς καὶ ἐγγόνοις, ἔτους τετάρτου ἑξ....

Ligne 1. — Le nom propre Ἀδδουδάνης = ʾḏḏwḏānḥ est bien connu. Celui du frère demeure douteux; il rappelle, à première vue, ceux de ʾḥḥ, ʾḥḥ, ʾḥḥ (ʾAlā, au génitif, Euting, *Epigr. Misc.*, II, n° 103), mais la désinence fait difficulté.

Ligne 2. — La restitution υἱωνοῖς est à supprimer; le mot ferait double emploi avec ἐγγόνοις, du moins d'après les habitudes palmyréniennes<sup>1</sup>.

La date apparaît sous une forme bien surprenante. M. Sachau et M. Sterrett sont d'accord pour la lire « l'an 4 ». Le premier, tout en rappelant que la seule ère employée à Palmyre était celle des Séleucides, dit qu'il ne saurait s'agir de cette ère, et il se demande à quoi peut bien se rapporter cette « quatrième année ».

Le second s'est posé la même question et il n'hésite pas à y répondre en proposant de reconnaître ici un emploi de l'ère de Dioclétien commençant en 284; à ce compte, la date de notre inscription serait 288 J.-C. Cela paraîtra historiquement inadmissible pour peu qu'on se rappelle dans quelles conditions, dans quels milieux, à quelle période ce comput d'après l'ère dite de Dioclétien ou des Martyrs a été employé. Il y a plus. L'inscription est bilingue; or, à la fin du texte palmyrénien M. Sachau a lu distinctement : 500 באלול שנת « au (mois de) Eloûl, l'an 500 ». Cette date est incontestablement à calculer, comme d'ordinaire, d'après l'ère des Séleucides; elle correspondrait donc à l'an 188 J.-C., ce qui nous met bien loin de Dioclétien.

Est-il vraiment impossible d'arriver à une solution de cette difficulté? Examinons les choses de plus près. Le palmyrénien,

1. M. Sterrett a transcrit Ἀαισι..., mais sa copie porte bien AAAICI....

2. Cf. Waddington, n° 2614 et Chabot-Bertone, n° 19.

disposé en deux lignes au-dessus et au-dessous du grec, a souffert autant que celui-ci au commencement et à la fin des lignes. Il est donc permis de supposer que la lacune finale de la ligne 2 a pu faire disparaître une partie de la date, et que le chiffre des centaines était suivi d'autres signes marquant les dizaines et les unités. Il est bien fâcheux que M. Sachau n'ait pas cru devoir nous donner une copie figurée du palmyrénien et se soit borné à une transcription en caractères hébreux; nous aurions pu vérifier alors jusqu'à quel point mon hypothèse est légitime. Quoiqu'il en soit, supposons pour un moment que la date soit à restituer :

[IIII ੨੨੨]  $\rightarrow \gamma = 564$  Sél. = 252 J.-C.

et admettons que la date grecque était identique, mais énoncée en *noms de nombres ordinaux*, au lieu d'être, comme d'habitude, libellée en lettres numérales. Cela posé, ne pourrait-on restituer tout simplement :

ἔτους τετάρτου ἑξήκαστου<sup>1</sup> καὶ πεντακοσιοστοῦ, μηνὶ Γορπιαίῳ<sup>2</sup>  
« l'an 4<sup>me</sup> + 60<sup>me</sup> + 500<sup>me</sup> », soit « l'an 564 ».

On fera peut-être à cette double restitution, portant à la fois sur le grec et le palmyrénien, deux objections : 1° on n'a pas jusqu'ici, à Palmyre, d'exemples de dates énoncées ainsi en noms de nombre; 2° cette énumération à rebours de l'ordre normal : unités + dizaines + centaines, est insolite et illogique.

Je répondrai, tout d'abord à la seconde objection. L'ordre à rebours que j'ai admis est constamment suivi, à Palmyre et dans toute la Syrie, pour le libellé des dates en lettres numérales. Si, en l'espèce, la date que je suppose eût été exprimée en chiffres, il y a gros à parier qu'elle l'eût été ainsi :  $\Delta \Xi \Phi$ , et non :  $\Phi \Xi \Delta$ . Pourquoi, dès lors, n'aurait-on pas suivi le même ordre dans

1. Le  $\xi$  qui manque à la copie Sachau est donné formellement par la copie Sterrett. Il a une importance capitale dans la question et c'est sur son existence qu'est basée ma double restitution du grec et du palmyrénien se complétant l'un l'autre.

2. Correspondant au mois de Eloûl du texte palmyrénien.

l'énoncé en noms de nombres ordinaux<sup>1</sup>? Ce fait même est peut-être de nature à jeter une certaine lumière sur les errements syriens et permet de supposer que si, dans les dates, l'on écrivait les chiffres grecs à rebours, c'est qu'on pouvait les énoncer de même en lisant. On remarquera que les Arabes procédaient autrefois et procèdent encore justement de cette façon dans leur système de numération écrite; par exemple, dans une inscription, l'an 564 de l'Hégire s'écrira ainsi :

سنة اربع وستين وخمسمائة, l'an quatre et soixante et cinq cent,

Reste la première objection : l'énonciation même de la date en noms de nombre au lieu de lettres numériques, selon l'usage. Je ne connais pas, je l'avoue, d'exemples de ce fait dans l'épigraphie grecque courante en Syrie. Mais nous en avons, au moins un exemple certain, et tout à fait topique, dans l'épigraphie sémitique. Une inscription de Palmyre même<sup>2</sup> porte en toutes lettres, et non, comme d'ordinaire, en chiffres :

שנת המש מאה וארבע

l'an cinq cent quatre (des Séleucides = 193 J.-C.).

Les Palmyréniens pouvaient donc, à l'occasion, énoncer une date sous cette forme. Ce qu'ils ont fait en écrivant dans leur langue, pourquoi ne l'auraient-ils pas fait en écrivant en grec?

Si, malgré tout, on ne veut pas admettre cette solution, on pourrait peut-être en mettre en ligne une autre qui me semble, toutefois, moins satisfaisante. Partant de ce fait certain que le texte palmyrénien est daté de l'an 500, ou  $500 + x$ , des Séleucides, on peut se demander si l'an quatrième de la contre-partie grecque n'appartiendrait pas à une date, d'un autre comput, mise en concordance avec celle-là. Cette forme ordinale s'emploie, en effet, en général, quand il s'agit d'une personne investie d'un pouvoir susceptible de s'exercer pendant un certain

1. On a des exemples certains de cet ordre pour l'énoncé des dates, dans la littérature grecque.

2. D. H. Müller, *Palmyr. Inschriften*, 1898, p. 19, n° 46.

nombre d'années : règne d'un souverain, charge religieuse ou civile, etc. — Si c'était le cas ici, on pourrait voir l'indication de cette charge dans le mot mutilé commençant par εξ.... Or, nous avons une inscription bilingue de Palmyre<sup>1</sup> datée de l'an 563 des Séleucides = 251 J.-C., qui mentionne un Septimius Airanes, fils de Odeinathes, en le qualifiant de λαμπρότατον συνκλητικόν, ἐξαρχον Παλμυρηῶν. Ce titre d'exarque, rendu par le palmyrénien : 𐤓𐤁𐤍𐤕𐤓𐤁 « chef de Tadmor », paraît correspondre à celui de *princeps civitatis* et impliquer des pouvoirs très étendus. Ce personnage était une sorte de « prince de Palmyre » ; il s'essayait à la royauté qui devait être réalisée, peu après, dans la famille des Odeinath. Aurait-on, à un certain moment, compté par les années de son exarchat, et faudrait-il, dans notre fragment, restituer ἐξ[αρχίας...] ou ἐξ[άρχοντος...], soit : *l'an quatrième de l'exarchat* (de Septimius Airanes)? L'hypothèse que j'ai envisagée plus haut, et d'après laquelle la date 500 de l'ère des Séleucides, dans la partie palmyrénienne, serait incomplète, demeure toujours applicable à cette nouvelle espèce ; la restitution 5[60 + x] nous permettrait, le cas échéant, de nous reporter à la période même (563 des Séleucides) à laquelle Septimius Airanes exerçait à Palmyre le pouvoir suprême sous le titre d'exarque.

Je laisse le choix entre ces deux solutions, bien que, pour divers motifs, j'incline plutôt vers la première.

— [N<sup>os</sup> 645-646]. M. Sterrett n'a pas su que cette longue inscription, brisée en plusieurs morceaux, avait déjà été relevée, plus complètement, et publiée par M. Sachau<sup>2</sup> ; les fragments *b* et *c* de celui-ci lui ont échappé ; son essai de restitution se ressent naturellement de cette sérieuse lacune, aussi bien que de l'ignorance où il est, comme toujours, de la contre-partie palmyrénienne.

J'ai, dans un volume précédent<sup>3</sup>, étudié longuement cet intéressant document d'après la copie de M. Sachau et montré qu'on devait le lire et le comprendre tout à fait autrement qu'il ne l'a-

1. Waddington, n<sup>o</sup> 2600.

2. *ZDMG.*, XXXV, p. 731 et suiv., n<sup>o</sup> I, cf. pl. I.

3. *Rec. d'Arch. Or.*, III, pp. 156 et suiv.

vait fait. La copie de M. Sterrett n'apporte de lumière nouvelle que sur un point, mais il est important; elle confirme matériellement une conjecture que j'avais mise en avant. Il s'agit des débris de lettres mutilées terminant la ligne 3<sup>1</sup> et ainsi présentés :  $\epsilon \Sigma \text{C} \text{C} \text{C}$ . M. Sachau avait copié :  $\epsilon \cdot \text{C} \cdot \text{C}$ , qu'il rétablissait en *εὐσεβεστάτου*; cette épithète, invraisemblable ici, se serait, selon lui, rapportée au grand-père de l'auteur de la seconde partie de l'inscription :

Ἰούλιος Ἀυρήλιος Ζηνόβιος Ἀσθώρου τοῦ Ζεβείδου εὐσεβεστάτου....

J'étais d'avis, au contraire, que ces débris devaient appartenir à un verbe à l'aoriste ayant pour sujet Zenobios et signifiant que ce personnage avait cédé l'hypogée, avec tous ses droits et appartenances, à un autre personnage appelé Julius Theodoros dont le nom apparaît plus loin au datif. J'avais<sup>2</sup>, entre autres verbes possibles dans cet ordre d'idées, songé à *ἐξίσταμαι*, qui a bien le sens de « céder » et, comme je le faisais remarquer, gouverne le génitif; mais j'avais été arrêté par la difficulté de faire concorder exactement avec cette conjecture les éléments graphiques fournis par la copie Sachau. La copie de M. Sterrett vient me donner raison<sup>3</sup>; je ne doute guère maintenant qu'il faille restituer :

ἐξ(ε)[στή]σ[ατο<sup>4</sup> τοῦ μ.]νημείου, etc... Ἰουλίῳ Θεοδώρῳ etc.

(il) a cédé ce sépulcre, avec son hypogée, etc., à Julius Theodoros etc...

Le verbe *ἐξίσταμαι* se construit normalement ainsi<sup>5</sup>, avec le génitif de la chose qu'on cède et le datif de la personne à qui on la cède.

1. Ligne 3 de la copie Sterrett, beaucoup plus longue qu'il ne se l'imagine; elle correspond, dans le fac-similé Sachau, à la ligne 4 du fragment a; dans ma restitution d'ensemble (*l. c.*), à la ligne D.

2. Cf. *op. c.*, p. 158, n. 2 et p. 157, n. 1.

3. Elle exclut formellement la restitution que M. Noeldeke croyait pouvoir donner comme certaine : « gewiss ἐποίησεν zu lesen » (*ZDMG.*, XXXVI, p. 665).

4. On pourrait peut-être, à la rigueur, intercaler ici *τούτου*, si la justification de la ligne le permettait. Mais le pronom démonstratif n'est pas indispensable, l'article à lui seul ayant, comme dans les textes congénères, la valeur démonstrative.

5. Cf. *Thesaurus*, s. v. : *ἐξίσταμαι σοι τούτου* = *cedo tibi hac re*.

Inutile d'ajouter que cela vient à l'appui de ce que j'avais dit<sup>1</sup> sur le verbe similaire à restituer dans la partie correspondante du texte palmyrénien : אהבר, ou peut-être bien רחם?

— [N° 647-651]. Inscriptions romaines plus ou moins bien conservées, sans intérêt particulier pour l'objet de cette étude. Le n° 647 est relatif à la construction du camp par Dioclétien, dont j'ai parlé plus haut; c'est l'inscription dont Waddington (*op. c.*, n° 2626) n'avait pu retrouver l'original, copié autrefois par Halifax et Wood; légères variantes. Les n° suivants sont gravés sur des milliaires jalonnant la voie antique de Palmyre à Émèse. Sur le n° 651, qui porte le chiffre XVIII, le groupe de lettres  
 ε  
 grecques MAE cache peut-être un nom de localité qu'il s'agirait de déterminer.

### § 23

#### Inscriptions néo-puniques.

M. Berger vient de faire connaître<sup>2</sup> deux nouvelles inscriptions néo-puniques qui lui ont été communiquées en estampe et en photographie. Il en donne les transcriptions et traductions suivantes :

A. — בים נעם ובערכע פצא את נדר ז רמר  
 כעט לבעל שעמא אח קלא  
 ובערכא

Au jour favorable et au jour de la bénédiction, a prononcé ce vœu Ramkath à Baal. Il a entendu sa voix et l'a béni.

A en juger d'après sa traduction, M. Berger doit considérer בערכע comme un substantif, orthographié à la mode néc-punique et équivalant à l'hébreu ברכה « bénédiction ».

Mais, en comparant la même formule répétée dans l'inscription suivante B<sup>3</sup>, je crois qu'il faut distraire le 'ain final de ce mot

1. *Rec. d'Arch. Or.*, t. III, p. 157, n. 4.

2. *Bull. Arch. du Comité des trav. hist.*, 1901, pp. cxcv et suiv.

3. Et aussi dans une autre inscription, publiée antérieurement par M. Berger

pour le reporter au mot suivant; on obtient ainsi בערך = ברך un adjectif équivalant à ברוך « béni » et faisant le pendant du premier adjectif נעם lequel, en phénicien, correspond exactement à l'hébreu טוב « bon ». Les rapprochements bibliques et évangéliques sur lesquels insiste M. Berger ne sont guère topiques. J'aimerais mieux m'appuyer sur le יום טוב d'Esther, VIII, 17, et supposer que par « ce jour heureux et béni », il faut entendre ici soit un jour de fête, ayant même peut-être une place précise dans le rituel punique, soit le jour où l'auteur du vœu avait vu sa demande réalisée. L'explication de פצא par l'hébreu פתח את פה « ouvrir la bouche » est bien difficile à admettre. Le complément פה, qui manque ici, semble être indispensable; cette façon de s'exprimer : « a ouvert le vœu », au lieu de « a ouvert la bouche pour prononcer le vœu » serait étrange, étant donné surtout l'accusatif direct את נדר; encore faudrait-il, si jamais pareille ellipse a pu être employée en punique, que le régime fût à un cas oblique commandé par ל, ב, etc. D'ailleurs, à un point de vue général, la formule « a prononcé ce vœu » serait en désaccord avec l'usage épigraphique; tous ces petits monuments votifs ont trait, d'ordinaire, à l'accomplissement et non au prononcé d'un vœu. La fin même de la dédicace indique, du reste, suffisamment, qu'il ne peut s'agir que d'un vœu déjà exaucé : « qui a entendu sa voix et l'a béni ». Enfin, raison décisive, la lecture rationnelle בערך, au lieu de בערכע, nous impose un verbe tout différent, un verbe trilitère עפצא, que je considère, à cause de l'aleph final, comme étant à la 3<sup>e</sup> pers. fém. du prétérit. Il s'ensuit forcément que l'auteur de la dédicace n'est pas un homme, mais une femme. Je trouve la confirmation matérielle de cette conclusion dans la représentation figurée même qui surmonte l'inscription : « femme debout, sculptée dans une niche ». Cette image, tout indéterminée qu'elle soit, ne saurait être celle de la divinité, puisque l'invocation est faite au dieu Baal (1. 2); donc, c'est l'image de l'auteur de la dédicace, dans un recueil (*Congrès des Orient*, 1897, sect. sém. A., p. 283) que je n'ai pas à ma disposition.



par conséquent celui-ci est bien une femme. Resterait à connaître le sens exact de ce verbe qui, en tout cas, n'a plus rien de commun avec נצפ. Peut-être est-il à lire, en fait, נצפ, en vertu de l'observation que j'ai faite autrefois<sup>1</sup> sur la valeur réelle ם du caractère néo-punique dans lequel on voyait à tort un ף. Je ne saurais me prononcer sur ce point en l'absence de tout fac-similé. En tenant compte, d'autre part, de l'échange constant, en néo-punique, de ן = ף, on pourrait rapprocher les verbes hébreux הפש « solutus fuit, manu misit, liberum dimisit », ou הפץ « delectatus est<sup>2</sup> ». Je ne serais pas éloigné de croire que, d'une façon ou d'une autre, nous avons là quelque équivalent plus ou moins précis de la formule épigraphique si populaire : V. L. S., *votum libens solvit*.

L'expression את נדר ך, est faite pour surprendre ; l'emploi du pronom démonstratif, « ce vœu », est insolite en pareille occurrence ; ce pronom est de mise ordinairement quand il s'agit d'une chose tangible et visible, par exemple de tel ou tel objet voué ; mais je doute qu'on l'ait jamais employé en parlant du vœu lui-même qui, par définition, est chose immatérielle. Aussi proposerai-je de rattacher le ך à ce qui suit et d'y voir la première lettre du nom de la dédicante : ...נרם. Le nom ainsi obtenu, en partie, s'annoncerait avec une bonne physionomie néo-punique ; cf. le nom masculin *Zurumius* en Afrique (*C. I. L.*, VIII, n° 5737).

Tout en lisant רמכעט, *Ramkath*, le prétendu nom du dédicant, M. Berger avertit qu'il est possible qu'il manque, entre *Ram* et *Kath*, une ou plusieurs lettres, perdues au commencement de la deuxième ligne. C'en est assez pour nous permettre de loger une lettre finale (peut-être ן ou ף ?) du nom de femme, le mot בת « fille de », et le commencement du patronymique dont nous n'avons plus que la fin כעט.

Sous le bénéfice des observations précédentes, je proposerai

1. *Rec. d'Arch. Or.*, t. III, pp. 331 sq.

2. Qui s'emploie assez souvent à propos des sacrifices et des offrandes (cf. *Thesaurus* s. v.) plutôt, il est vrai, quand on parle de la divinité qui les reçoit que de celui qui les fait.

la lecture et la traduction suivantes, qui diffèrent sensiblement de celles de M. Berger :

בִּים נַעַם וּבַעֲרֹךְ עֲפָצָא אֵת נֹדֵר זִרְמֵר  
 [בת].. כַּעֲטָ לְבַעַל שְׁעִמָּא אֵת קְלָא  
 וּבַעֲרָכָא

Au jour heureux et béni, s'est acquittée avec joie de son vœu Zumur..., fille de... kat, envers Baal qui a entendu sa voix et l'a bénie.

**B. — Transcription et traduction de M. Berger :**

יֵם נַעַם וּבֹרֵךְ לִיגוּרְתִי בֶן צַעְרַעִי  
 ב. . . . . אַתָּם אֵן נַעֲדֵר לְבַעַל חַמּוֹן

Au jour favorable et béni pour Jugur[tha] fils de Ça[raïri].... [àcompl] ce vœu à [Baal Hammon].

Comme je l'ai déjà fait remarquer, cette inscription prouve qu'il faut bien lire בערך = בוך, et non בערכע, au début de l'inscription A. Ici encore je me séparerai de mon savant confrère sur des points assez importants.

La lecture « pour Jugurtha » me paraît impossible sous tous les rapports. Je croirais plutôt que le ל est radical, et que tout le groupe ליגורתִי représente un nom propre, celui de l'auteur de la dédicace. Ce nom a assez l'aspect d'un nom transcrit du latin; étant donné que les trois dernières lettres sont marquées comme douteuses et que le ת et le ן se confondent aisément en néo-punique, on pourrait penser à ליגור(ב)י = *Ligurinus* ? J'arrêtera ensuite le patronymique à צַעְרַעִי (peut-être mieux סַעְרַעִי ?), יי étant une terminaison fréquente dans les noms néo-puniques tant indigènes qu'étrangers. Entre ce patronymique et le verbe s'étend un espace considérable, pouvant comprendre une dizaine de lettres dont les trois premières seules subsistent, plus ou moins bien conservées. J'estime qu'il y avait là le nom d'un second personnage<sup>1</sup> apparenté au premier (fils, frère, femme?) et

1. Mais le *yod* final impliquerait plutôt une désinence *ius*. D'autre part la terminaison יי est fréquente dans les noms puniques.

2. Il devait être, dans ce cas, introduit par la conjonction ן, qu'il est peut-

participant à la dédicace. Le premier  $\aleph$  visible de la ligne 2 était le suffixe pronominal indice de cette parenté (= « son.... » ou « sa.... »); cet  $\aleph$ , ainsi libéré, nous débarrasse de la forme verbale anormale  $\aleph\text{תם}$ , qui devient  $\text{תם}$ , forme usuelle; par contre, je rattacherai à ce verbe l'autre  $\aleph$  qui le suit, et que M. Berger en a détaché, pour en faire, à ce qu'il semble, l'article ou quelque particule se rapportant à  $\text{נעדר}$ . J'obtiens ainsi  $\text{תבמא}$ , pluriel régulier de la 3<sup>e</sup> pers. plur. du prétérit  $\text{תם}$  : « solverunt votum ». Ce pluriel vient concorder fort opportunément avec la dualité du sujet à laquelle j'avais conclu déjà pour d'autres motifs. Ces divers amendements nous conduiraient donc à la lecture suivante, que je ne donne naturellement, qu'avec réserve, n'ayant malheureusement pas l'avantage d'avoir sous les yeux une reproduction figurée de l'inscription :

$\text{ביום נעם וברך ליגורני בר צעורעי וי-}$   
 $\text{ב...א תבמא נעדר לבעל חמין}$

Au jour heureux et béni, Ligu...ius (?) fils de Sa'd'ai (?) et (?) Ib... son (ou sa)..., ont accompli (leur) vœu envers Baal Hammon...

§ 24.

**Orotal et Dusarès.**

On n'en est plus à compter les hypothèses plus ou moins aventureuses, pour ne pas dire fantaisistes, tendant à expliquer le nom d'Orotal qu'Hérodote (III, § 8) donne au Dionysos des Arabes Nabatéens, dieu suprême et unique adoré par eux avec sa parèdre Ourania Alilat.

Autant l'origine du nom de la déesse est claire — l'*Allât* préislamique des sources musulmanes (اللات) et des inscriptions nabatéennes (אלה), — autant celle du nom du dieu demeure encore obscure en dépit de tous les efforts.

J'avais songé moi-même, à un moment, à reconnaître dans la première partie du vocable controversé  $\text{'Opo}$ , le dieu mystérieux

être permis de chercher dans l'avant-dernière lettre de la ligne 1, donnée comme un  $\aleph$  douteux.

𐤊𐤍𐤏 des inscriptions nabatéennes <sup>1</sup>, et, dans la seconde, τλ, corrigée paléographiquement en τχ, le nom d'un autre dieu, non moins mystérieux, 𐤊𐤏, mentionné cinq fois dans les inscriptions du Sinaï. Mais, depuis, une considération dont je parlerai plus loin, m'avait détourné de cette façon de voir, bien qu'elle reposât peut-être sur une idée juste en principe, celle de demander le mot de l'énigme à l'épigraphie nabatéenne elle-même, au lieu d'aller le chercher bien loin, comme l'avait généralement fait jusqu'alors, en sortant même parfois du terrain sémitique <sup>2</sup>. C'est dans cette direction, mais sur une base nouvelle, que M. Cumont vient de reprendre la question <sup>3</sup>, si débattue et toujours ouverte.

Après avoir rappelé les diverses leçons qu'offre le nom du dieu : 'Οροτάλ, 'Ορατάλ, Ούροτάλτ, 'Οροτάλτ, il opte pour cette dernière comme étant celle des manuscrits les plus autorisés, encore que les critiques, comme il le rappelle, ne soient d'accord sur le classement rationnel de ces manuscrits.

Partant donc de la graphie ΟΡΟΤΑΛΤ, il propose de corriger ΟΒΟΤΑΛΤ et d'y voir la transcription du nom du dieu nabatéen 'Obodat, 𐤌𐤁𐤃, dont l'existence, déjà signalée par des passages bien connus d'Uranius, Tertullien et Eusèbe, a été confirmée formellement par une inscription nabatéenne où, comme j'ai montré <sup>4</sup>, il faut lire en toutes lettres : 𐤌𐤁𐤃 𐤌𐤏𐤁, « Obodat le dieu », au lieu du prétendu nom propre d'homme 'Obodat-elaha, qu'on avait admis tout d'abord <sup>5</sup>.

La forme hypothétique Οβοταλτ, ainsi obtenue, s'écarte encore sensiblement de la forme normale qu'on attend. Pour l'y ramener, M. Cumont suppose que le groupe ΑΤ provient peut-être d'une confusion portant sur un Ν primitif — ce qui impliquerait

1. *Rec. d'Arch. Or.*, t. II, p. 374.

2. Cf. l'étymologie sanscrite proposée dans le temps par Hitzig.

3. *Rev. Arch.*, 1902, mai-juin, pp. 297-300.

4. *Rec. d'Arch. Or.*, II, pp. 366 seq., 370 sqq.

5. De Vogüé, *Journ. Asiat.*, 1897, II, p. 199. L'erreur était partagée encore par Lidzbarski dans son *Handbuch.*, p. 335; il l'a rectifiée tacitement dans ses *Nachtraege* (p. 502), après ma démonstration.

une graphie originelle 'Οδοτάν<sup>1</sup>. A ces corrections de l'ordre paléographique, il est obligé d'en ajouter encore une de l'ordre phonétique et il justifie le changement du *d* en *t* ('Οδοτάν = 'Οδοδάν) par des précédents : *Adargatis* = *Atargatis*, *Derceto* = *Tar'atha*, etc. Il hésite, d'ailleurs, à cet égard et finit par se demander si Hérodote ne nous aurait pas conservé une forme plus ancienne et plus complète que celle ('*Obodat*) en usage à l'époque romaine ; si, dans 'Οδοτάλτ, — la seconde partie du vocable (αλτ) ne cacherait pas le nom de *Allat*, combiné avec celui du dieu dont cette déesse était la parèdre, combinaison onomastique analogue à celles que nous offrent les vocables binaires *Atargatis*, *Malakbel*, etc. ; si même, enfin, nous n'aurions pas affaire tout simplement à un nom théophore du type ordinaire '*Abd-Allath*.

Si l'on se place au point de vue même de M. Cumont, et si on laisse de côté ses tentatives bien forcées d'explication proprement étymologique : 'Οδοταλτ = ou *Obodat* + *Allat*, ou '*Abd-Allat* (« serviteur d'*Allat* », nom purement humain \* et dès lors improbable en l'espèce), on pourrait peut-être arriver, par une voie un peu différente, au but principal qu'il vise, en rectifiant ainsi paléographiquement la leçon OPOTAAΤ, tenue par lui pour la meilleure : O(B)O[T](ΔA)Τ, ce qui conduirait directement à la forme désirée 'Οδοδάτ. On pourrait même se représenter autrement, et d'une façon encore plus simple, la génération de la leçon fautive, en supposant une leçon primitive OBOΔAT, altérée d'abord en OPOΔAT, puis devenue successivement OPOTAA et OPOTAA, par transposition des deux dentales et

1. Le nom du dieu est, en effet, à l'accusatif dans la phrase d'Hérodote. Mais on peut douter que l'auteur ait ajouté à ce vocable barbare une désinence grecque ; il semble plutôt qu'il a dû le transcrire à nu, comme il l'a fait pour celui de Αλλιάτ.

2. Le nom se rencontre comme tel à Palmyre (de Vogüé, n° 94), sous la forme légèrement contractée עברלת. Ce serait singulièrement ravaler le dieu suprême des Nabatéens que de lui attribuer un nom si profondément marqué au coin de la sujétion religieuse.

de la troisième syllabe ( $\delta\alpha\tau = \tau\alpha\delta$ , avec un état intermédiaire possible  $\text{O}\rho\omicron\lambda\alpha\tau$  <sup>1</sup>).

Quoi qu'il en soit, de quelque manière qu'on veuille expliquer l'altération du texte, il n'en demeurerait pas moins — et c'est là ce qui constitue le point nouveau et essentiel de la thèse de M. Cumont — que le dieu mentionné par Hérodote ne serait autre que le dieu 'Obodat authentiquement connu par ailleurs. Cet 'Obodat ne serait pas simplement, comme on le croyait, et comme le dit expressément Uranius, un ancien roi de la dynastie nabatéenne admis, selon un usage dont ses successeurs eux-mêmes bénéficièrent, aux honneurs de l'apothéose; ce serait un véritable dieu d'essence surhumaine, ramené par un anthropomorphisme plus ou moins tardif aux proportions d'un roi terrestre dont on montrerait le tombeau, dans la ville portant son nom, comme on montrerait ceux du roi fabuleux Bel à Babylone, et de la non moins fabuleuse reine Atharé, à Damas <sup>2</sup>.

Cette dernière partie de la thèse de M. Cumont serait, en soi, très acceptable <sup>3</sup>. Mais, à supposer même que ce dieu 'Obodat soit bien un ancêtre mythique et divin de la dynastie nabatéenne, de la même essence que les Osiris, Bel et consorts, et que son culte remonterait à l'époque d'Hérodote, et même au delà, s'ensuit-il nécessairement que ce soit celui-là même dont nous parle le Père de l'histoire ?

Sans doute, la conclusion de M. Cumont est ingénieuse et, au

1. La leçon **OPOTAAT**, si elle est réellement la plus ancienne, pourrait nous avoir conservé, dans son  $\tau$  final, en apparence redondant, la trace de la leçon originelle qui le comportait. En ce qui concerne ce  $\tau$ , auquel M. Cumont attache peut-être beaucoup d'importance, il convient d'ailleurs, je crois, en tout état de cause, de tenir compte du  $\tau$  par lequel commence le mot  $\tau\eta\nu$  qui suit immédiatement, et qui a pu aussi bien donner lieu à un doublon qu'à un bourdon de copiste :  $\text{O}\rho\omicron\tau\alpha\lambda[\tau]\tau\eta\nu$  ou  $\text{O}\rho\omicron\tau\alpha\lambda\langle\tau\rangle\tau\eta\nu$ . Dans ces conditions paléographiques une addition est aussi admissible qu'une omission.

2. Sans parler des nombreux Saints Sépulcres d'Osiris.

3. Je rappellerai que je m'étais moi-même déjà posé la question (*Rec. d'Arch. Or.*, t. II, p. 376, n° 2), de savoir si ce dieu 'Obodat, au lieu d'être un des rois 'Obodat auxquels nous donnons les n° I et II, ne serait pas une personnalité dont « l'origine se perdrait dans la nuit de l'histoire ». .

premier abord, vraiment séduisante. Mais, à la réflexion, surgissent des doutes de diverse nature. La série de corrections, grâce auxquelles il retrouve dans la leçon controversée le nom de 'Obodat, est, somme toute, passablement compliquée, bien que chacune, prise individuellement, puisse se justifier en stricte critique. Comment se fait-il que ce nom ait été si maltraité par les copistes, tandis qu'au contraire, quelques mots plus loin, le nom de la déesse Alilat a été si fidèlement conservé<sup>1</sup> ? Pris en soi, 'Obodat n'a guère la physionomie d'un nom de dieu; en outre, le fait certain qu'il appartient à l'onomastique humaine courante serait quelque peu surprenant s'il était véritablement à l'origine un vocable purement divin. Mais ces objections, et d'autres encore sur lesquelles je n'insiste pas, pourraient être écartées à la rigueur. Il en est une plus grave et d'un caractère général sur laquelle je crois devoir insister parce qu'elle repose sur une considération qu'on a perdue trop souvent de vue et qui me paraît pourtant dominer toute la question.

Il résulte, en effet, de l'affirmation catégorique d'Hérodote, qu'Orotal — continuons à l'appeler ainsi, faute de mieux, jusqu'à plus ample informé — avait pour équivalent hellénique Dionysos. Ce n'est certes pas là un rapprochement fait à la légère; il devait apparemment répondre, sinon à des rapports réels entre les deux divinités, du moins à une croyance populaire dont Hérodote n'est, comme d'habitude, que le fidèle écho. Au v<sup>e</sup> siècle avant notre ère, Orotal passait pour être le Dionysos arabe au même titre qu'Osiris passait pour être et est toujours resté le Dionysos égyptien. Or, les documents historiques, épigraphiques et archéologiques nous montrent, à une certaine époque, un Dionysos nabatéo-arabe authentique qui répond au nom de Douchara, le fameux Dusarès, le dieu dominant du panthéon nabatéen. Je n'hésite pas à en induire qu'au point de

1. Il est vrai de dire que, dans un autre passage d'Hérodote (I, § 131), nous trouvons le nom de la même déesse écrit Ἀλιττα, au lieu de Ἀλιλάτ. Il n'est pas prouvé, d'ailleurs, que dans cette dernière forme, le *iota* ne se soit pas glissé par le fait des copistes et que la leçon originale n'ait pas été Ἀλλατ.

vue de l'essence mythologique, Dusarès est identique à l'Orotal d'Hérodote. Bien entendu, on ne saurait trouver aucune analogie entre les deux noms, mais la personnalité est la même. Orotal et Dusarès sont consubstantiels, sans être homonymes. Comment, alors, expliquer le changement de nom ? D'une façon bien simple. Orotal — ou toute autre forme qu'on voudra imaginer — était le nom spécifique du dieu à l'époque d'Hérodote ; Douchara, comme j'ai eu plusieurs fois l'occasion de le dire, n'est autre chose que le surnom topique de ce dieu même : « le Seigneur du Chara ». Au cours des temps, le surnom avait prévalu sur le nom<sup>1</sup>.

La conclusion pratique à tirer de là c'est que le dieu 'Obodat, figurant à côté de Dusarès-Dionysos, en est forcément distinct. Non seulement 'Obodat et Douchara apparaissent, chacun pour soi, dans les inscriptions nabatéennes<sup>2</sup>, mais ils sont mentionnés côte à côte, par conséquent comme deux dieux différents, par Tertullien et par Eusèbe<sup>3</sup> : *Obodan et Dusarem Arabum* ; Δούσαριν τινα και "Οβόδον. Il n'y aurait qu'un moyen d'éviter l'objection ; il pourrait même ainsi transformer en positif un argument négatif, mais M. Cumont reculera peut-être lui-même devant sa hardiesse ; ce serait de corriger aussi ces deux passages en : *Obodan qui et Dusares*<sup>4</sup>, Δούσαριν τὸν και "Οβόδον. Sans quoi, on se heurtera toujours à cette difficulté : Dusarès étant Dionysos et, à ce titre, le même dieu que les manuscrits d'Hérodote appellent Orotal, comment 'Obodat, dieu substantiellement autre que Dusarès, pourrait-il représenter cet Orotal ? J'estime qu'il y

1. Pour des raisons que nous ignorons, mais qui sont peut-être du même ordre que celles pour lesquelles les Juifs et autres peuples ont répugné à un certain moment à articuler le nom spécifique de la divinité suprême.

2. L'inscription (*C. I. S.*, II, n° 154) mentionnant le dieu 'Obodat est datée de l'an 29 d'Aretas IV (20 J. C.), par conséquent d'une époque où le vocable divin Douchara était employé couramment au lieu et place du nom spécifique — quel qu'il fût — du Dionysos nabatéen.

3. L'assertion d'Eusèbe dérive probablement de celle de Tertullien.

4. Ou même en : *Obodan-Dusarem*, en arguant qu'un des manuscrits porte la leçon *Obodanedusarem*.



a la une condition nécessaire, sinon suffisante, à laquelle doit satisfaire avant tout, tout essai d'explication du nom d'Orotal, qu'on tienne ce nom pour fautif ou pour correct.

Cette condition semble exclure des combinaisons auxquelles on a pu, ou pourrait encore songer, tous dieux apparaissant ès-noms, concurremment avec Douchara, dans les inscriptions nabatéennes. C'est pour cette raison que j'ai cru devoir renoncer à l'hypothèse de 'Oροτάλ (= 'Oροταά) = ארנא + את, le dieu ארנא, d'une part, figurant à côté de Douchara dans la nouvelle inscription nabatéenne *R. É. S.*, n° 83, et, d'autre part, les inscriptions du Sinaï qui mentionnent le dieu את appartenant à une époque où le vocable topique ארנאד avait définitivement remplacé le vieux nom spécifique du dieu que connaissait encore Hérodote. C'est cette même raison qui m'arrête aujourd'hui pour accepter la nouvelle hypothèse Οροταλτ = 'Obodat. Le problème, semble-t-il, attend encore sa solution, ou si, malgré tout, celle mise en avant par M. Cumont est juste au fond, la preuve en est encore à faire.

## § 25

**Archéologie et topographie de Palestine.**

M. Aloys Musil vient de publier sur les résultats de ses récentes explorations en Palestine un premier rapport du plus grand intérêt<sup>1</sup>, tant par ce qu'il contient que par ce qu'il annonce ou fait prévoir. L'auteur a réussi à pénétrer dans une région d'un accès très difficile, qui, jusqu'à ce jour, était demeurée à peu près *terra incognita*; c'est celle qui s'étend à l'est du pays de Moab, au delà du *Darb el-Haddj*, la route des pèlerins allant de Damas à la Mecque. Grâce à une connaissance remarquable de la langue arabe, dont sa relation témoigne à chaque page, il a

1. Dr Aloys Musil, *Kusejr 'Amra und andere Schlösser östlich von Moab, topographischer Reisebericht, I. Theil (2 Plänen u. 20 Abbild.)*; 51 pages in-8°, Vienne, Gerold's Sohn, 1902. — Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Vienne*, t. CXLIV, n° VII.

pu lier amitié avec la puissante tribu des S'khoûr, et, sous leur protection, parfois même en les accompagnant dans leurs ghazias aventureuses, il a visité et exploré divers sites antiques perdus en plein désert. Il a trouvé, dans le nombre, une série de châteaux des plus curieux, quelques-uns assez bien conservés, qui, dans un genre nouveau, rappellent ceux déjà connus de M'chatta et de Zizé et dont l'origine n'est pas moins énigmatique.

*Qoûsetr 'Amra.* — Il donne, en particulier, une description détaillée de celui qui est appelé aujourd'hui Qoûseir 'Amra, avec des plans et de nombreuses gravures photographiques. Chose tout à fait inattendue, l'intérieur en est entièrement décoré de belles peintures à fresque, de style évidemment gréco-romain, représentant des sujets fort variés qui méritent une étude à part.

M. Musil estime que cet édifice et ses similaires, auxquels il dénie tout caractère militaire, ont été exécutés par ou pour les Ghassanides. Cette opinion avait déjà été émise pour ceux de M'chatta et de Zizé. Elle semble assez plausible, mais encore devra-t-elle être soumise à de sérieuses vérifications.

L'auteur annonce, à la fin de son rapport, qu'il a fait une nouvelle exploration de Qoûseir 'Amra, dans des conditions bien meilleures que la première fois, et qu'il en a relevé toutes les fresques avec l'aide d'un peintre habile, M. Mielich. Il a également repris l'étude minutieuse des autres édifices du même genre qu'il n'avait fait qu'entrevoir. Le résultat de ces travaux sera publié dans un grand ouvrage d'ensemble, avec une masse de documents géographiques, topographiques, archéologiques, épigraphiques, ethnographiques et linguistiques, recueillis par l'auteur au cours de ses voyages répétés dans ces parties presque vierges de la Syrie orientale et méridionale. On en trouvera un bref aperçu dans une lettre de l'auteur adressée au Secrétaire de l'Académie des sciences de Vienne, et reproduite, en extrait, sur une feuille volante jointe à son rapport.

Il est regrettable que M. Musil n'ait pas accompagné, dès maintenant, le présent rapport, d'un croquis indiquant ses itiné-

raires *grosso modo*, en attendant mieux. Il est extrêmement difficile, en lisant sa relation, de se représenter la région parcourue par lui, pour laquelle les cartes actuelles sont d'un blanc désespérant; on aurait aimé, au moins, avoir quelques points de repère pour s'orienter.

A propos de Qoußeîr 'Amra, l'auteur cite (page 2) un passage d'une relation de pèlerinage écrite en turc (de Hadji Mehemmed) et traduite autrefois en français par Bianchi, où il reconnaît avec raison une mention de cette localité, avec son nom transcrit inexactement 'Emri. Je crois que, dans ce même passage, il faut également reconnaître dans les noms, plus ou moins défigurés, de *Mechta* et de *Zir*, ceux de *M'chatta* et de *Zizé*<sup>1</sup>, dont j'ai parlé plus haut.

C'est également la localité de *Zizé* que je propose de reconnaître dans une annotation marginale du *Mochtarik*<sup>2</sup> de Yâqout, où ce nom se trouve encore écorché d'étrange façon :

وبركة رندی من ارض البلقاء عظيمة مربعة

et la grande piscine carrée de *RNDI* dans le pays de la Belqâ.

Je corrigerai رندی en زندی (= زيزة *Zizé*). Il y a, en effet, encore aujourd'hui à *Zizé*, une magnifique piscine carrée mesurant 140 × 110 yards, bien décrite par *Tristram*<sup>3</sup>, qui en donne en outre, une vue pittoresque.

*El-Kahf et la Caverne des Sept Dormants.* — *M. Musil* (p. 14, Anm. 1) a noté une curieuse légende bédouine concernant *El-Kahf*, autrement dit *Er-Raqîm*, près de 'Ammân (Rabbat Ammon-Philadelphie, la vieille capitale des Ammonites), et racontant que dans l'un des sépulcres antiques de cette remarquable nécropole, quatre-vingt-dix saints avaient autrefois dormi pendant quarante ans. Il y voit, à bon droit, une déformation de la

1. Avec omission du point sur le ré = zé et du hé final. (Cf. *Ibn Batoûta*, I, p. 255.)

2. Édit. *Wüstenfeld*, pp. 5-6.

3. *The land of Moab*, p. 183 sq.

légende des Sept Dormants, d'Éphèse<sup>1</sup>; le nombre des Dormants a augmenté et, par compensation, celui des années a diminué. Il en conclut naturellement que c'est là qu'il faut localiser la fameuse tradition consignée par Mahomet dans le Coran, sur les « Compagnons de la Caverne (El-Kahf) et Er-Raqtm ». Il me sera permis de rappeler qu'il y a quelques années<sup>2</sup>, j'avais déjà proposé formellement cette localisation de la Caverne des Sept Dormants, à la suite d'une série de considérations historiques, archéologiques et géographiques. Je suis heureux de constater que la légende bédouine vient apporter à ma thèse une confirmation directe.

*La ville de Mépha'at.* — J'ai éprouvé, en lisant le rapport de M. Musil, une autre satisfaction du même genre. J'avais, il y a quelque temps, essayé de montrer que le nom de l'introuvable ville de Ruben, *Mépha'at*, s'était fidèlement conservé dans une chaîne ininterrompue de témoignages : Bible, *Onomasticon* d'Eusèbe, *Notitia dignitatum*, jusqu'à l'époque des géographes arabes, qui connaissaient encore, au XIV<sup>e</sup> siècle, dans la Belqâ, c'est-à-dire dans le pays de Moab, par conséquent dans la région voulue, une localité répondant au nom identique de *Meifa'a*. J'ajoutais qu'il y avait donc de grandes chances pour que ce toponyme, malgré le mutisme de nos cartes, ait survécu jusqu'à nos jours, et qu'une recherche diligente sur le terrain le ferait retrouver — et du même coup, bien entendu, le site lui-même — dans la tradition des indigènes des parages de Hesbân et de Mâdeba<sup>3</sup>. C'est ainsi que j'avais prédit autrefois, grâce à la même méthode, — l'intervention des sources arabes écrites dans l'exégèse géographique de la Bible, — que Hippos de la Décapole serait retrouvée un jour sur un point des environs du lac de Tibériade, qui serait appelé en arabe *Soûsié*, du vieux nom araméen de la ville (*Soûsia*, « cheval »), ce qui fut, en effet, quelques

1. Le nombre des Dormants a augmenté et, par compensation, celui des années a diminué.

2. *Rec. d'Arch. Or.* III, pp. 293 et suiv.

3. *Recueil d'archéologie orientale*, t. IV, p. 57 et suiv.

années plus tard, matériellement vérifié. Si je ne me trompe, nous avons aujourd'hui la même bonne fortune pour Mèpha'at. Je relève, en effet, dans le sommaire très succinct d'un des itinéraires de M. Musil<sup>1</sup> dans la région de Hesbân et le long de la frontière nord de Moab, au milieu de divers noms de lieux, celui de *Néfa'*. Je propose d'y reconnaître le toponyme demandé, la *Metfa'a* des anciens géographes arabes, avec une légère altération du nom ( $M = N$ ), dont les dialectes vulgaires de Syrie nous offrent plus d'un exemple, altération qui, en l'espèce, a pu être favorisée par une étymologie populaire rattachant le toponyme à la racine très usitée *nafa'*<sup>2</sup>. C'est à cette *Néfa'* qu'il convient, à mon avis, en remontant le cours des témoignages, de localiser la *Mefa'* de la *Notitia dignitatum*, la *Μηφαζάθ* d'Eusèbe et, finalement, la *Metfa'at* de la Bible. Malheureusement, M. Musil n'indique pas la position exacte de la localité, dont il s'est borné à enregistrer le nom, en apparence insignifiant, sans autre observation; espérons qu'il ne tardera pas à nous renseigner à cet égard maintenant qu'il aura appris l'importance du toponyme<sup>3</sup>. Ce nous sera alors un repère précieux pour la détermination du site, encore ignoré, des autres villes rubénites et moabites

1. Page 2 de la feuille volante.

2. Je ferai remarquer, toutefois, que la racine *yafa'* existe en arabe; elle y a même donné un dérivé *مِبْعَة* qui a le sens général de « hauteur, endroit élevé ». A noter, à ce dernier égard, que, selon M. Musil, le site de Néfa' a une grande importance stratégique; cela répondrait parfaitement, d'autre part, aux informations de l'*Onomasticon* et de la *Notitia Dignitatum* qui nous parlent de Mèphaath et de Mefa comme d'un point occupé par une garnison romaine.

3. *Mesae*, à corriger en *Mefae*, cas oblique de *Mefa*.

4. Dans une nouvelle lettre que M. Musil a bien voulu m'écrire en réponse à ma question, il me fait savoir que la localité est située à 1 kilom. 5 est-sud-est de Khareibet es-Sûk de la carte partielle du *Survey of eastern Palestine*. Cette donnée nous reporte à peu près dans le droit sud de 'Amman, juste au point où s'arrêtent les levés du colonel Conder.

M. Musil ajoute que le toponyme arabe dont le nom a été imprimé *Néfa'* dans son mémoire doit être vocalisé, en réalité, *Néf'a* = نَيْفَعَة; *Néfa'* est une faute d'impression. Cette vocalisation rend encore plus plausible le rapprochement que j'avais proposé avec la forme ancienne *Méf'a* = مَيْفَعَة, et, partant, avec la ville biblique de *Méfa'at*.

Qedemoth et Yahas<sup>1</sup>, avec lesquelles Mépha'at forme groupe dans le livre de Josué (xiii, 18)<sup>2</sup>.

En adressant à l'auteur toutes nos félicitations pour ces belles recherches, menées avec autant de savoir que d'intrépidité, il ne nous reste qu'à souhaiter de le voir nous en livrer les fruits le plus tôt possible. D'après quelques indications qu'il a bien voulu me donner par écrit, en m'envoyant le présent rapport, il a fait dans ces régions d'un accès si difficile une moisson inespérée. Puisse-t-il en faire profiter la science sans trop de délai.

*La ville de Sykomazôn.* — Je terminerai en extrayant de sa lettre une intéressante identification géographique qui lui appartient en propre, celle de la ville épiscopale de Συκομάζων, des notices ecclésiastiques<sup>3</sup> et de la carte de la mosaïque de Mâdeba, qu'il a retrouvée, avec beaucoup de sagacité, vers le Ouadi Ghazzé, sous le nom arabe, fidèlement conservé, de *Souq Mâzen*, « le marché de Mâzen<sup>4</sup> ».

1. Yahas est mentionné sur la stèle de Mésa comme une des villes que le roi moabite emporta d'assaut et annexa au territoire de Dibon.

2. Cf. Jérémie, xlvm, 21, où Mépha'at est encore associée à Yahas.

3. Georges de Cypré, Hiéroclès et les souscriptions épiscopales de divers conciles. Le nom apparaît sous des formes variées, parfois même fautives : Εύχομάζων, Συχαμάζων; au génitif, Συχαμαζόνος, Συχομαζόνος. La forme correcte semble avoir été Συχομάζων; c'est celle qui figure sur la carte de la mosaïque de Mâdeba.

4. Je ferai remarquer que *Mâzen* rappelle singulièrement le nom ancestral des Ghassânides : *Mâzin*. Aurions-nous là réellement une trace du passage de la célèbre tribu arabe qui, venue de l'Arabie méridionale, domina en Syrie avant l'Islam? *Souq* doit correspondre à l'araméen *chouq*, qui a le même sens que le nom arabe et lui a vraisemblablement donné naissance.

Dans sa nouvelle lettre, M. Musil veut bien préciser la position de l'endroit découvert par lui. *Souq Mâzen*, représentant moderne de Συχομάζων, est située au sud-est de Deir el-Belah (au sud de Gaza), à proximité, dans l'est, du Weli Sheikh Hamûda de la grande Map anglaise. La position coïncide sensiblement avec celle indiquée par la carte de la mosaïque de Mâdeba.

M. Musil m'annonce, en même temps, qu'il croit avoir réussi à déterminer la position de diverses villes bibliques, entre autres : « la ville qui est au milieu du torrent », *Dimon*, *'Achan*, etc. En outre, celle d'un point des itinéraires de Saladin dans le pays de Moab, dont j'avais eu à m'occuper autrefois (*Rec. d'Arch. Or.*, III, pp. 297, 303, 359) : *Nouqouïb*, lequel se retrouve sous le nom, très légèrement transformé, de *Nouqeïbdî* (forme de diminutif), à ajouter à nos cartes actuelles, à peu près à moitié chemin de Zizé à Ledjoûn.

## § 26

**Trois nouveaux cachets israélites archaïques.**

J'ai reçu coup sur coup, et de divers côtés, communication de trois gemmes gravées (A, B, C) qui viennent enrichir cette série sigillaire si intéressante pour l'épigraphie hébraïque de haute époque. Ces menus monuments n'étaient représentés, il y a quelque temps, que par de rares spécimens; ils semblent se multiplier peu à peu, et, si cela continue, l'on peut prévoir le jour où ils formeront un véritable petit *Corpus* des plus instructifs non seulement pour l'archéologie et la philologie hébraïques, mais même souvent pour l'exégèse biblique proprement dite.

A. — Surmoulages communiqués par le Comité du Palestine Exploration Fund et exécutés d'après une empreinte prise par le Rev. Hanauer. L'original aurait été trouvé, assure-t-on, à Deir Ebân, village situé à l'ouest de Jérusalem; mais on ne doit accepter qu'avec réserve ces indications de provenance quand il s'agit d'objets d'un transport si facile. Celui-ci a circulé sur le marché de Jérusalem et a pu passer par bien des mains<sup>1</sup>, en attendant qu'il trouve acquéreur.

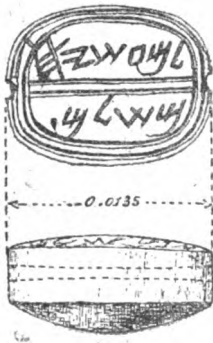
Améthyste. Ellipsoïde bombé dont le grand axe mesure environ 0<sup>m</sup>,012. J'ignore si la pierre est percée.

Sur la face bombée, dans un encadrement elliptique, deux

1. D'après une communication privée du P. Séjourné, la gemme est venue aussi à la connaissance des PP. Dominicains, qui doivent la publier dans la *Revue Biblique*. [Au moment de donner le bon à tirer de ces pages, je reçois le numéro de juillet de la *Revue Biblique* qui contient le monument (p. 435), avec une bonne lecture et un excellent fac-similé du P. Vincent. Je reproduis ce dernier de préférence à la gravure exécutée à Londres pour accompagner mon article publié dans le *Quarterly Statement* du Pal. Expl. Fund de juillet (p. 265).

D'après le P. Vincent, la pierre proviendrait, en réalité, de Tell Djedeidè, près de Beit Djibrîn; dans ce cas, il est à supposer qu'elle a été détournée clandestinement des fouilles de M. Bliss. L'original est entré dans la collection de M. von Ustinow, de Jaffa. La gemme mesure exactement 0<sup>m</sup>,0135 de longueur et est percée longitudinalement. On remarquera, après le second nom, un petit trait faisant fonction de point; ce signe diacritique se retrouve sur plusieurs autres cachets israélites, où il intervient comme marque d'interpunctation.]

lignes de lettres de forme phénicienne très finement gravées, séparées par un double trait. Cette disposition matérielle est fréquente sur les cachets proprement israélites, de haute époque, et aide souvent à les distinguer des cachets similaires phéniciens ou araméens. L'écriture présente, d'ailleurs, toutes les caractéristiques de l'écriture hébraïque archaïque, et ce diagnostic est confirmé par la physionomie des noms propres qui appartiennent indubitablement à l'onomastique juive :



למעשיהו משלם.

A Maaseyahou (fils de) Mechoullam.

(Grandi au double.)

A la fin de la ligne 1, le *he* et le *waw* sont en partie détruits, soit par une cassure de la pierre, soit par une imperfection de l'empreinte; mais il en reste assez pour que la restitution soit tenue pour certaine. Le nom de *Ma'aseyahou* « œuvre de Jehovah » s'est déjà rencontré sur un ancien cachet israélite que j'ai fait connaître autrefois<sup>1</sup>. Il était très répandu chez les Juifs; il est porté dans la Bible par une vingtaine de personnages, soit sous la forme complète qu'il a ici, soit sous les formes plus ou moins abrégées מעשי, מעשיה. Le nom de *Mechoullam* n'y est pas moins fréquent. Dans la généalogie d'une certaine famille de sacrificateurs, telle qu'elle est donnée par I Chroniques 9, 12, on relève, à deux générations de distance, les noms de *Ma'asai* et de *Mechoullam*. Si l'on tient compte de la persistance avec laquelle certains noms propres alternaient dans les mêmes familles

1. Clermont-Ganneau, *Recueil d'Archéologie Orientale*, t. II, p. 27 : « A *Yahmolyahou* (fils de) *Ma'aseyahou* ». La gemme appartient au Cabinet des Médailles de Paris.



chez les Sémites, on peut se demander si le possesseur de notre cachet n'appartiendrait pas, par hasard, à celle dont parle le document biblique. On pourrait songer à d'autres rapprochements du même genre, étant donné que, dans le texte biblique, les noms de שלם et de כשלם semblent avoir été parfois confondus; mais il serait téméraire de pousser plus loin dans cette voie.

Je ferai remarquer que ce cachet nous offre un exemple de plus de cette habitude fréquente, désormais bien constatée quoiqu'on n'en trouve pas trace dans la Bible, qu'avaient autrefois les Juifs de supprimer le mot בן « fils » devant le nom patronymique.

— B. Empreinte dont je dois la communication à la courtoisie de M. E. N. Adler, possesseur du monument original, et à l'obligeant intermédiaire de M. Moïse Schwab, de la Bibliothèque Nationale.

Lapis-lazuli, pailleté d'or. Ellipsoïde, bombé dessus, plat dessous, en forme de scarabéoïde; le grand axe mesure environ 0<sup>m</sup>,012. (Comparer les dimensions de la gemme A.) La pierre n'est pas percée; elle devait, par conséquent, être fixée dans une monture métallique, ou faire un chaton de bague.

Sur la face plate, dans un encadrement ovale, deux lignes de lettres de forme phénicienne présentant toutes les caractéristiques de l'écriture israélite et séparées par le double trait usuel :

(Grandi au double.)



לעמדיהו בת שבניהו

« A 'Amdyahou fille de Chebanyahou. »

Le nom du père est bien connu dans la Bible. Il a déjà apparu sur un cachet similaire, celui découvert par Sir Charles Warren dans ses fouilles d'Ophel<sup>1</sup>, et aussi, sous la forme abrégée שבניי, sur une gemme du Louvre<sup>2</sup>. Il se lit, en outre, sur trois estampilles antiques d'anses de vases en terre cuite recueillies dans les dernières fouilles de Tell El-Djedéidé, près de Beit Djibrîn<sup>3</sup>, estampilles certainement exécutées à l'aide de gemmes sigillaires semblables à la nôtre. C'est un nom théophore formé avec le nom de Jehovah (*Yahou*) comme second terme, et, comme premier terme, avec un élément verbal ou autre, שבך, dont la véritable étymologie est obscure; à ce nom se rattachent encore les noms bibliques congénères שבנא et שבנה, qui, en sont peut-être simplement des formes contractées.

La difficulté d'expliquer étymologiquement<sup>4</sup> ce nom propre pouvait faire se demander si, dans plusieurs, sinon dans tous les passages bibliques où il figure, il ne devait pas être corrigé en שבניה, שכניה, *Shekanyahou*, *Shekaniah*, autre nom très fréquent, dont la formation est, au contraire, fort claire, étant donnés les sens satisfaisants de la racine שכך. De fait, la confusion, rendue facile par la ressemblance du ב et du כ dans l'alphabet carré, s'est produite au moins dans un cas (cf. Néhémie, XII, 3, avec XII, 14 et X, 14).<sup>1</sup> Mais nos documents sigillaires viennent attester expressément l'existence et même la fréquence relative du nom שבניהו.

1. Cf. Clermont-Ganneau, *Sceaux et cachets israélites, phéniciens et syriens* (Paris, 1883), p. 12, note 1, pl. I, n° 3 : *A Haggai fils de Chebanyahou*. Levy de Breslau (*Siegel und Gemmen*, p. 45, pl. III, n° 15) a lu inexactement : שבניה, sans *waw*, bien que cette lettre soit certaine sur la pierre.

2. *רשבניי עבד עזיז*, *A Chebaniou serviteur de 'Ouzzyou*. La légende mal lue par de Longpérier, par Blau, et plus tard encore par Ledrain, doit être ainsi comprise; cf. Levy, *op. c.*, hébr. n° 8.

3. Pal. Expl. Fund, *Quarterly Stat.*, 1900, p. 219, pl. VII, n° 2 et 4 : שבניהו (*fils de*) 'Azaryahou; n° 6 : Menahem (*fils de*) ... שבניה? — Dans ce dernier exemple la lecture ne repose que sur une restitution hypothétique que j'ai proposée autrefois à mon cours du Collège de France au lieu de celle suggérée par Bliss (*ibid.*, p. 221) : לבנה. Lidzbarski (*Ephem. für Semit. Epigr.*, I, p. 183) a eu, de son côté, la même idée que moi.

4. Voir plus loin, p. 129, l'observation en *N. B.*

Le nom de femme עמדיהו est tout à fait nouveau. On pourrait hésiter sur la valeur du troisième caractère et vouloir y reconnaître un *rech* au lieu d'un *daleth*; עמדיהו serait, dans ce cas, un nom apparenté à celui de עמרי 'Omri. Mais la queue de la lettre, trop courte pour un *rech*, paraît être plutôt celle d'un *daleth*. Le nom serait alors à considérer comme formé de celui de Jehovah (*Yahou*) en combinaison avec l'élément verbal עמד « se tenir debout, durer <sup>1</sup>, assister, protéger, conserver, affermir, etc... » On pourrait même se demander s'il ne serait pas, en réalité, à décomposer en יהוה + עמדי(י), *Immādi + Yahou* « Jehovah est avec moi <sup>2</sup> » (cf. Exode, III, 12 : « Je serai avec toi »).

— C. Monument original dont je dois la connaissance à l'obligeance de mon confrère et ami M. Schlumberger, qui l'a acquis tout récemment d'un marchand syrien.

Calcédoine laiteuse. Conoïde octogonal; hauteur 0<sup>m</sup>,017. Percé transversalement. La forme aussi bien que la matière de la gemme indiquent l'époque araméo-perse, conformément au *criterium* que j'ai formulé autrefois <sup>3</sup>.

Sur la base, deux lignes — non séparées par le double trait ordinaire — de lettres phéniciennes affectant encore l'aspect israélite <sup>4</sup>, mais moins marqué que sur les deux cachets précédents; les lettres ne sont pas penchées, mais presque verticales; la gravure est moins fine :

1. Cf. Psaume 102, 27, אַתָּה תַעֲמֹד « toi, tu subsistes », en s'adressant à Dieu. Je ne rappellerai que pour mémoire le nom propre palmyrénien תימעמד, Θαιμοάμεδος, composé du mot תימ « serviteur » et d'un élément עמד qui semble faire fonction de théophore. Cf. aussi le nom de femme nabatéenne עמדת, dans lequel la valeur de la troisième lettre (ד ou ר), sur laquelle on pouvait hésiter, est peut-être confirmée par le nom Ἰαμδη, que je relève dans une inscription de Tell ech-Chehâb (Fossey, *Bull. Corr. hell.*, XXI, p. 45, n° 21).

2. Il y aurait lieu de voir si, malgré la vocalisation massorétique, une explication analogue, עם, ne serait pas, dans certains cas, applicable au groupe de noms propres bibliques dans la composition desquels entre cet élément.

3. Clermont-Ganneau, *Sceaux et cachets*, etc., p. 9.

4. Remarque, en particulier, la structure du ה, du ו et du ב.



(Grandi au double.)

לעבדיהו [בן] שחרחר[ר]

« A 'Abdyahou fils de Cheharhor ».

Au commencement de la ligne 1, le *lamed* est un peu endommagé; à la fin, le *beth* a été détruit par une cassure.

Le *noun*, au commencement, et le *rech* à la fin de la ligne 2 ont également souffert de la même cassure; mais la restitution s'impose<sup>1</sup>. On remarquera la structure toute particulière du *chin*, dont le tracé cursif (X) suffirait, à lui seul, à faire classer l'inscription à la période araméo-perse.

Le nom, tout à fait biblique, de 'Abdyahou n'a pas besoin de commentaire; il caractérise suffisamment le possesseur de notre cachet comme un adorateur de Jehovah, par conséquent comme un Israélite; il s'est, d'ailleurs, déjà rencontré sur d'autres cachets de cette série.

Le nom porté par le père est plus intéressant. Je l'avais déjà trouvé sur une gemme israélite du British Museum que j'ai fait connaître autrefois<sup>2</sup>, et où on lit :

לשחרחר בן צפניהו

« A Cheharhor fils de Sefhanyahou. »

A en juger par son patronymique, ce Cheharhor ne pouvait être qu'un Israélite, bien que le nom qu'il porte lui-même n'existe pas dans la Bible. Ce nom, comme je l'ai montré alors, doit s'ex-

1. A la rigueur, on pourrait penser à restituer un *rech*; nous aurions alors le mot araméen בר « fils ». Mais j'en doute.

2. *Sceaux et cachets*, etc., p. 38, n° 41.

plier par le mot féminin שחחרת, « brune » ou « noire », qui apparaît dans le fameux passage du Cantique des Cantiques, I, 5-6 : *nigra sum sed formosa*, etc. C'est un dérivé — par le procédé habituel de la réduplication<sup>1</sup> dans la formation des adjectifs exprimant la couleur — de שחר « brun » ; il est l'équivalent de nos noms *Lebrun, Brown, Braun*, etc.

Le cachet du British Museum présente avec celui-ci d'étroites affinités matérielles : c'est également un conoïde octogonal de calcédoine, l'écriture est droite et non penchée<sup>2</sup>. Les deux monuments doivent être à peu de chose près contemporains et appartenir au même milieu araméo-perse. Si à ces affinités matérielles on ajoute la réapparition d'un nom propre d'une forme toute particulière et rare, il ne serait peut-être pas trop téméraire de supposer qu'il peut y avoir entre les deux cachets un rapport direct et de voir dans notre 'Abdyahou fils de Cheharhor le propre fils de Cheharhor fils de Sephanyahou.

Le rapprochement tout naturel que suggère le nom de *Cheharhor* avec le passage précité du Cantique des Cantiques me semble devoir soulever incidemment une intéressante question. Je suis frappé, je l'avoue, de l'insistance avec laquelle l'auteur du morceau joue sur les mots שחחרת et שחורה. Étant données, d'autre part, la certitude que nous possédons désormais, grâce à nos deux cachets, de l'existence du nom masculin *Cheharhor* dans l'ancienne onomastique israélite et la possibilité que le pendant féminin de cet adjectif masculin ait été, lui aussi, employé comme nom de femme, on peut se demander aujourd'hui si, par hasard, *Cheharhoret* ne serait pas dans la Bible le nom même de la belle Sulamite.

1. אדמדם « rougeâtre », ירקק « verdâtre ». D'autres philologues attribuent, au contraire, à cette réduplication une valeur intensive : « très noir, très rouge, très vert ». Comparer le principe analogue de la réduplication de la dernière radicale dans les IX<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> formes de la conjugaison arabe exprimant les couleurs, اصفر, اصفرّ, « être jaune »).

2. A noter, comme différences, la séparation des deux lignes par le double trait usuel et la structure du *heth* avec deux barres au lieu de trois.

En relisant, à cette occasion, le texte du verset 5, j'ai été frappé d'un autre fait sur lequel je me permettrai de risquer une observation, bien qu'il soit d'une nature toute différente. « Je suis brune » dit la bien aimée, « mais belle, ô filles de Jérusalem, comme les tentes de Qedar, *comme les pavillons de Salomon.* » Ainsi qu'on l'a fait remarquer depuis longtemps, il faut, pour bien comprendre l'image, se représenter les tentes bédouines en poil de chèvre ou de chameau qui, de nos jours encore, sont de couleur noire ou brune. L'auteur biblique entend par Qedar les tribus nomades issues du deuxième fils d'Ismaël, les ancêtres des Bédouins modernes. On ne voit pas bien, dès lors, en dépit de toutes les explications plus ou moins forcées des exégètes, ce que peut venir faire dans le second membre du parallélisme le nom du roi Salomon. Ce qu'on attend, en réalité, comme pendant au premier membre, c'est bien plutôt le nom de quelque autre tribu congénère des Benè Qedar. Cela posé, serait-il trop hardi de voir dans שלמה le nom d'un important groupe ethnique étroitement allié aux Arabes Nabatéens, les שלמו, *Chalamou*, qui figurent, à côté des *Nabatéens* proprement dits, dans plusieurs inscriptions nabatéennes<sup>1</sup>, les Σαλάμοι d'Étienne de Byzance<sup>2</sup>? Le rapprochement paraîtra encore plus topique si l'on se rappelle que le Talmud<sup>3</sup> rend justement Qedar par Nabat et considère les Chalamia comme des Qenizzites de descendance édomite, alors que, de leur côté, les Targoums y voient les Qenites, autres fils du désert, apparentés aux Qenizzites, aux Qadmonites et, probablement, aux Nabatéens eux-mêmes. On pourrait, en conséquence, proposer de traduire ainsi la fin du verset :

« Comme les tentes de Qedar, comme les pavillons de Chalamou. » Le ה final du שלמה, en lui maintenant sa vocalisation massorétique *ô*, pourrait fort bien représenter la désinence na-

1. *Corp. Inscr. Sem.* II, 197, 199, 206.

2. Ἔθνος Ἀράβιον... ἔσπονδοι τοῖς Ναβαταίοις.

3. Neubauer, *Géogr. du Talmud*, p. 427.

batéenne caractéristique  $\gamma, ou$ , de la forme originale, garantie par les inscriptions : שלמו.

— N. B. — Ces lignes étaient déjà imprimées quand j'ai reçu de M. S. A. Cook une lettre dans laquelle il me signale une ingénieuse explication du nom propre israélite שבניה, récemment suggérée par M. Nøldeke dans *l'Encyclopædia Biblica*, col. 2386 : שבניה, *Chóbaniyah*, « Jehovah m'a ramené ». J'ajouterai que les transcriptions des Septante : Σωδενία, Σομνία, pourraient être invoquées en sa faveur.

M. Cook m'informe en même temps que l'interprétation du mot שלמה du Cantique des Cantiques, I, 5; dans le sens où je l'ai entendu n'est pas nouvelle, ayant déjà été proposée par M. Winckler (*Altorient. Forsch.*, I, p. 196, cf. p. 292).

## § 27

## Inscriptions grecques de Bersabée.

J'ai déjà eu l'occasion<sup>1</sup> d'étudier, il y a quelque temps, un fragment d'inscription grecque découvert à Bir (ou BiAr) es-Seba', l'antique et fameuse Beer Cheba', fragment dont l'éditeur, M. Sellin<sup>2</sup>, n'avait pu rien tirer. J'avais montré que c'était un débris d'épithaphe chrétienne, devant être restitué : ...ὑπὲρ ἀναπαύσεως Σιλουανοῦ... « pour le repos de Silvanus »... J'avais rappelé, à ce propos, la fondation par le célèbre Sylvain, dit « le père des moines », d'un important monastère auprès de Gerar, et examiné si l'on ne pourrait pas tirer de cette inscription un nouvel argument en faveur d'une thèse précédemment soutenue par moi<sup>3</sup>, à savoir que l'emplacement de Gerar et, en général, la région du *Salton Gerariticon* devaient être cherchés non pas, comme on le fait d'ordinaire, à Oumm Djerar, à quelques kilomètres au sud de Gaza, mais bien dans la direction, et peut-être même à proximité de Bir es-Seba'.

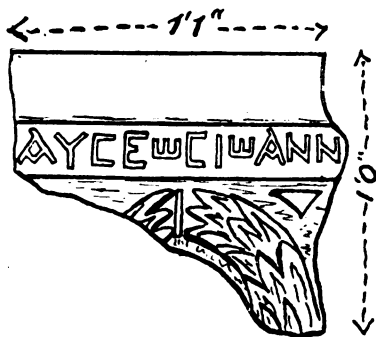
Le Comité du Palestine Exploration Fund veut bien me communiquer aujourd'hui un nouveau fragment d'inscription grec-

1. *Recueil d'Archéologie Orientale*, t. IV, pp. 162-163.

2. *Mitth. und Nachr. d. deutsch. Pal.-Vereins*, 1900, p. 9.

3. *Rec. d'Arch. Or.*, t. III, pp. 237-240.

que provenant du même lieu. Il offre avec le précédent une étroite affinité. C'est un débris de sarcophage, à ce qu'il semble ; on y distingue encore les restes d'une grande couronne sculptée en relief, au milieu de laquelle était peut-être une croix. Au-dessus, sur un bandeau, courait une inscription d'une ligne dont ne subsiste plus que quelques lettres, gravées avec soin :



[...ὕπὲρ ἀναπ]ύσεως Ἰωάνν[ου...]

..... pour le repos de Jean .....

C'est, comme l'on voit, la même formule que j'avais proposé de restituer dans l'autre inscription, et peut-être, ici aussi, avons-nous affaire à l'épithaphe de quelqu'un des cénobites du monastère de Sylvain. Il serait vivement à souhaiter que l'on poursuivît les recherches sur ce point ; il y aurait chance d'y découvrir d'autres épithaphe plus complètes qui nous renseigneraient d'une façon positive sur la condition sociale des défunts, condition qui aurait une très grande importance pour la solution de la question topographique de Gerar, telle que je l'ai posée.

Le Comité m'a communiqué en même temps un autre fragment d'inscription grecque exhumé également à Bîr es-Seba', fragment beaucoup plus considérable et présentant un intérêt exceptionnel. C'est une dalle brisée, qui mesure, dans son état actuel, 2 pieds 2 pouces  $\times$  1 pied 8 pouces, et porte un texte disposé en deux colonnes et gravé en caractères de l'époque byzantine. Il est à présumer que la plaque originelle était notablement plus grande et comptait plusieurs autres colonnes, dont la perte



est infiniment regrettable, car il s'agit d'un document officiel — peut-être bien un règlement impérial — qui, à en juger par ce qui nous en a été conservé, devait contenir de précieux renseignements sur la géographie et l'organisation administrative de la Palestine.



Le déchiffrement, la restitution et l'interprétation de ce texte si mutilé sont fort difficiles. La transcription et la traduction que j'en donne ci-dessous, ainsi que les observations qui les accompagnent ne sont qu'un simple essai provisoire destiné à fournir une première base de discussion et à préciser, sans avoir la prétention de les résoudre toutes, certaines questions essentielles.

A	B				[C?]
	I	II	III	IV	
1 .....ν(ομίματα κβ' S (τοῖς δου?(....),	ν(ομίματα)	[ν'?	Χ	'Αβ[α]δ.....,	[ν(ομίματα).....
2 .....ο]πόλεος,	ν(ομίματα)	νς'	Υ	τοῦ β[ικαρίου],	id.
3 .....? Βη]τωροῦς,	ν(ομίματα)	λς'	Υ	Βητο.....,	id.
4 .....ωνα,	ν(ομίματα)	ιβ'(I)	S	τοῖς δο[υ]?(....)?,	id.
5 .....ς Σεβαστής,	ν(ομίματα)	λς'	Χ	Βητοδ.....,	id.
6 .....ρίου Μωθηνῶν,	ν(ομίματα)	η'	S	Γισχάλ[α],	id.
7 .....αζηας,	ν(ομίματα)	ιβ'	S	τοῖς δο[υ]?(....)?,	id.
8 .....Διοκαιοσαρ'είας?),	ν(ομίματα)	ξ'	Χ	'Αειν.....,	id.
9 .....? δπὲ](ρ) τοῦ βικαρίου,	ν(ομίματα)	ρν'	S	τοῖς.....	id.
10 .....Αίλια ?	ν(ομίματα)	ς'(*)	Χ	τοῦ ν.....,	id.
11 .....[τοῖς? δου](.....)?;	ν(ομίματα)	ς	S	τοῖς.....,	id.

A	B				[C?]
	I	II	III	IV	
1 ..... pièces : 22; S aux d.....,	pièces : [50?]		Χ	Abad.....,	[pièces? :....
2 ..... de ....opolis (?),	pièces : 56		Υ	du ν[icarius]?,.....	id.
3 ..... de ? [B]έτοδρό (?),	pièces : 36		Υ	[de?] Βέτο.....,	id.
4 .....όνα (?),	pièces : 12 (I)	S		aux d.....,	id.
5 .....de Sebaste,	pièces : 36		Χ	Βέτοδ.....?,...	id.
6 ...du...?? des Moabites,	pièces : 8	S		Gischala,....	id.
7 .....de... azea,	pièces : 12		S	aux d.....,	id.
8 ..... [de?] Diocésarée,	pièces : 60		Χ	Aeln...?,....	id.
9 ..... [pour?] le vicarius.	pièces : 150		S	aux ..... , ..	id.
10 ..... (Aelia (?)),	pièces : 6 (*)		Χ	du n.....,	id.
11 ..... [aux?] d.....,	pièces : 6		S	aux ..... , ..	id.

Les 11 lignes de la colonne B débutent uniformément par un N, dans lequel je vois l'abréviation<sup>1</sup> de νομίματα, « pièces (de monnaie) », nom générique des sous d'or à partir de Constantin. Tous ces N, parfaitement alignés dans la verticale, sont suivis de diverses lettres numérales exprimant le nombre des pièces, et, en outre, de trois signes particuliers, Χ, Υ, S, employés alternativement, dont je ne saurais, pour le moment, expliquer au juste la fonction. Les deux premiers ont une forme jusqu'ici in-

1. L'abréviation la plus ordinaire est  $\overset{\circ}{N}$ ; mais on a des exemples du N pur et simple; j'en citerai plus loin.

connue en épigraphie — au moins pour moi. Le troisième se retrouve fréquemment dans les inscriptions grecques de Syrie avec la valeur, soit d'un signe d'abréviation d'un mot ou d'interponction, soit de la conjonction  $\kappa\alpha\iota$ , soit enfin, comme d'habitude, de la lettre numérale  $\rho\alpha\upsilon = 6$ . Ce qui complique singulièrement le problème, c'est qu'ici, ce troisième signe sert évidemment tantôt de lettre numérale  $= 6$ ; tantôt, au contraire, de signe particulier ayant certainement une valeur tout autre et comparable à celle — quelle qu'elle soit — des deux autres signes  $\times$   $\nu$ , avec lesquels il s'échange. La chose me paraît ressortir nettement des lignes 4 et 7<sup>1</sup>, où le nombre, complet en soi,  $\iota\beta' = 12$ , est suivi d'un S, qui, là, ne saurait être le chiffre 6; même conclusion pour la ligne 11, où  $\nu(\omicron\mu\iota\sigma\mu\alpha\tau\alpha)$  est suivi de deux SS, côte à côte : le premier est forcément le chiffre 6 et, par suite, le second, bien que de forme identique, joue un rôle différent.

L'examen comparé et raisonné de ces onze groupes complexes, formés de lettres numériques et de signes, m'a amené à les dissocier respectivement de la façon que j'ai indiquée par les subdivisions II et III introduites, pour plus de clarté, dans la colonne B. J'ai obtenu ainsi une série uniforme (III), dans laquelle nos trois signes, détachés du contexte, alternent régulièrement. Quant à leur signification, je n'ai pas encore d'explication plausible à proposer. La question ne pourra être reprise utilement que lorsque nous aurons étudié de plus près la teneur générale du texte. J'y reviendrai tout à l'heure, mais je crois pouvoir dire dès maintenant qu'on ne saurait s'arrêter à l'idée de voir dans ces signes, soit des notations de fractions<sup>2</sup>, invraisemblables en l'espèce, soit des indications du métal des pièces, or, argent, bronze; il s'agit uniquement de monnaies d'or,  $\nu\omicron\mu\iota\sigma\mu\alpha$  étant à cette époque le nom générique des espèces d'or. Il n'est pas prouvé,

1. Le cas est le même probablement aussi à la ligne 1, colonne A, bien qu'ici, la lecture matérielle du contexte soit en partie conjecturale.

2. En dépit de l'analogie qu'on pourrait invoquer avec les notations romaines : S = *semis*, et  $\Psi$  = *dimidia sextula*, II, *scrupuli*, *id est siliquæ XII*, *id est medium denarii* (cf. Hulstsch, *Varia fragm.* etc., t. II, p. 134, cf. p. xxvi).

d'ailleurs, que cette série de signes, bien que suivant immédiatement les nombres exprimés des pièces, se rapporte à ces nombres ou à ces pièces; il se peut que ces signes se rapportent aux mots qui les suivent eux-mêmes immédiatement (col. B iv) et qui, comme je vais le montrer, commencent, en réalité, de nouveaux articles, lesquels devaient être, à leur tour, suivis de nouveaux énoncés de sommes s'y rapportant, énoncés disposés semblablement dans une colonne disparue [C ?].

A première vue, on pourrait être tenté de lire isolément les deux colonnes conservées : les 11 lignes de A, d'abord; les 11 lignes de B, ensuite. Cela semble assez naturel. Je crois, pourtant, que ce serait une erreur, et que, malgré les grands blancs séparant les colonnes, il faut lire chaque ligne d'une manière continue en passant chaque fois de A à B. Je crois, en outre, que les sommes énoncées au commencement des lignes de la colonne B (1-11) se rapportent aux mots terminant les lignes de la colonne A qui leur correspondent horizontalement. Ce dispositif matériel est analogue à celui qu'on observe dans d'autres inscriptions comparables à la nôtre <sup>1</sup>, et il rappelle celui dont nous nous servons encore aujourd'hui dans nos pièces et livres de comptabilité : d'abord, l'énoncé des articles, en lignes de longueur variable; puis, en regard, à une certaine distance, et bien alignés verticalement les chiffres afférents aux dits articles.

L'énoncé des articles, tant en A qu'en B iv, consiste essentiellement en une série de noms de villes de Palestine, dont je m'occuperai tout à l'heure et au milieu desquels apparaît çà et là la mention de divers fonctionnaires.

1. Voir, par exemple, le grand édit de l'empereur Anastase découvert à Ptolémaïs de la Cyrénaïque (Waddington, n° 1906 a). La fin du texte (lignes 60-84), disposée en une colonne plus étroite que le corps même de l'inscription, contient l'énumération de diverses sommes à attribuer à une série de fonctionnaires; la mention des parties prenantes précède toujours la mention des sommes et en est séparée par un blanc, parfois considérable; puis vient, uniformément, le mot *νομίσματα*, abrégé en **N** et suivi de lettres numérales. C'est le même principe que celui suivi dans notre inscription. Malheureusement, il n'y a rien qui ressemble à nos trois signes énigmatiques.

Je signalerai, tout d'abord, celle du *vicarius* qu'on lit en toutes lettres l. 9, col. A, précédée peut-être de la préposition [ὑπέ]ρ, « pour », ou d'un mot écrit en abrégé et se terminant par Ϙ<sup>1</sup>; c'est peut-être le même titre de fonctionnaire qu'il faut restituer l. 2, col. B iv : τοῦ βι...<sup>2</sup>. A l'époque à laquelle nous reporte la paléographie de notre inscription, le *vicarius* était, on le sait, un fonctionnaire supérieur, gouvernant le diocèse<sup>3</sup> subdivisé en provinces placées elles-mêmes sous le commandement des ducs, comtes ou *hegemônes*.

Ce sont encore des catégories de fonctionnaires qu'il faut reconnaître, à mon avis, dans la mention fréquente, au datif pluriel, τοῖς δου... et τοῖς... qui apparaît, plus ou moins mutilée, aux lignes 1, col. A; 4, col. B, iv; 7, col. B, iv; 9, col. B, iv; 11, col. B, iv. J'avais d'abord pensé à restituer partout δουκικοί, c'est-à-dire les *duciani* employés dans la τὰξίς, l'*officium* ou bureaux du duc; mais il se peut qu'il s'agisse de fonctionnaires différents, selon les cas. Je suis d'autant plus perplexe à cet égard qu'à la ligne 11, col. A, il semble qu'on doive restituer matériellement ΙΚΔΔΑ<sup>4</sup> = [το]ῖς δουλ<sup>5</sup>, ce qui exclut [το]ῖς δουκ(ικοῖς).

De plus, la suite immédiate de cette même ligne 11, débute également par un τοῖς..., ce qui implique la mention d'une catégorie de fonctionnaires autres que ceux qui viennent d'être nommés : « aux.... : 6 pièces d'or; (et)<sup>6</sup> aux.... : tant de pièces d'or ». Il est possible encore que ce soit un titre de fonctionnaire qui se cache dans le mot mutilé de l. 10 col. A, 4 : τοῦ ν....; on

1. Cf. l'abréviation de ΔΙΟΚΑΙϘΑ Ϙ, l. 8, col. A. En tout cas, si c'est bien un Ϙ pur et simple, on ne saurait y voir la lettre numérale = 100, attendu que, partout, les nombres exprimés par des lettres numériques sont invariablement suivis d'un des trois signes particuliers.

2. Dans ce cas, on pourrait se demander si, dans ce dernier passage, le signe Ψ, qui précède τοῦ βι..., n'aurait pas une valeur analogue à celle de ὑπέρ.

3. Ce serait ici la διοίκησις Ἀσιανῆς ἢ ἀνατολικῆς (cf. Georges de Cypre, *Descr. orbis romani*, p. 41, édition Gelzer).

4. En comparant l. 1, col. A.

5. Je ne vois pas comment compléter le mot écrit ainsi en abrégé; δούλοισις, « aux esclaves », ne serait guère en situation, pas plus que λουδ(αρίοισις).

6. En prêtant hypothétiquement au signe S la valeur de καὶ.

pourrait supposer, par exemple,  $\nu[\sigma\mu\epsilon\rho\alpha\rho\acute{\iota}\sigma\upsilon]$ , « de l'agent comptable » ; seulement alors, on attendrait plutôt, par analogie, le datif que le génitif. Enfin, il en est peut-être de même à la l. 6, col. A, pour le mot mutilé  $\dots\rho\acute{\iota}\sigma\upsilon$  ; on n'aurait que l'embarras du choix entre les nombreux titres de fonctionnaires terminés en *arius* et passés en grec. Mais, comme on le verra dans un instant, l'adjonction du mot  $\text{Μωθρηνῶν}$  peut suggérer une restitution d'une autre nature.

Ces divers fonctionnaires ne peuvent guère figurer ici qu'à titre de parties prenantes<sup>1</sup>. Il n'en est vraisemblablement pas de même des villes énumérées dans le document et dont les noms apparaissent, pour la plupart, au génitif. Il devait s'agir, plutôt, de taxes à percevoir sur ces villes ; mais un tel mélange de recettes et de dépenses, ainsi alignées pêle-mêle, serait bien peu naturel ; aussi, peut-il paraître préférable de supposer que les villes figurent là à titre de résidence des divers fonctionnaires mentionnés. Pour trancher la question, il faudrait connaître ce qui précédait et motivait cette série de génitifs ; malheureusement, le début des lignes de la colonne A, qui aurait pu nous renseigner sur ce point, n'existe plus ; d'autre part, à la colonne B, où nous avons le commencement des articles, les noms de villes sont introduits brusquement, sans que nous puissions, cette fois, connaître leurs désinences casuelles, par suite de la mutilation de la pierre à droite.

Ces noms de villes sont malheureusement, pour le plus grand nombre, mutilés soit au commencement (col. A), soit à la fin (col. B iv), de telle façon que la restitution en est souvent très problématique. Ce qui augmente encore la difficulté, c'est qu'on

1. Comparer, sous ce rapport, l'édit de l'empereur Anastase cité plus haut, et aussi la Novelle de Justinien citée dans la *Notitia dignitatum imperii Romani*, édition Böcking (I, p. 161) et réglant les soldes et traitements de divers fonctionnaires, en particulier les §§ 6 et 7 concernant la Palaestina I<sup>a</sup> et II<sup>a</sup> : « aux *chartularii*, 9 pièces d'or ; au *primicerius*, 24 ; à son adjudant, 3 ; à la *taxis*, 40 ». A remarquer encore ici le dispositif : l'énoncé des sommes suit celui des parties prenantes et est indiqué par  $\nu.$ ,  $\nu\omicron\mu.$ , ou  $\nu\omicron\mu\iota\sigma\mu\alpha\tau\alpha$  en toutes lettres, précédant les lettres numérales qui expriment le chiffre des pièces d'or.

ne peut affirmer que, dans cette énumération, le document suive un ordre réellement méthodique, en procédant par régions ; par moment, on croit saisir des groupes à peu près homogènes sous ce rapport ; puis, tout d'un coup, cette apparence de lien géographique s'évanouit.

Les noms dont la lecture peut être tenue pour hors de doute sont ceux de *Sébastè* (l. 5, col. A), *Gischala* (l. 6, col. B iv) et *Diocésarée*, autrement dit Sepphoris (l. 8, col. A) ; cela nous reporte dans la Samarie et dans la Galilée et nous inviterait à chercher dans les mêmes parages les villes dont les noms mutilés interviennent entre ces points de repère. Vers la fin (l. 10, col. A), il semble bien, malgré les cassures intéressant le bas des lettres, qu'il faille lire le nom de *Aelia*, c'est-à-dire Aelia Capitolina ou Jérusalem<sup>1</sup>. On remarquera qu'ici le nom est, non pas au génitif comme les précédents, mais ou au nominatif ou, plutôt peut-être, au datif.

Un autre nom, non pas de ville, mais de peuple, est tout à fait certain, c'est celui des *Moabites* (l. 6, col. A), dont l'interposition entre celui de Sébaste et celui de Gischala est assurément bien inattendue. *Μωδατων* est précédé d'un mot mutilé qui se termine en ...ρίου et prête à tant de restitutions possibles qu'on n'ose s'arrêter à aucune. On pourrait songer, par exemple, à [φρου]ρίου, « de la forteresse », ou, mieux encore à [πρατω]ρίου, en comparant le passage d'une inscription du temps de Dioclétien découverte, il y a quelques années, dans le pays même de Moab et relative à la construction d'un camp sur l'emplacement de B'cheir<sup>2</sup> : « castra *praetorii Mobeni* ». Mais il vaut mieux peut-être supposer, comme je l'ai indiqué plus haut, un de ces innombrables titres de fonctionnaires terminés en *arius* et passés dans la terminologie grecque de la hiérarchie impériale. Il s'agirait alors non pas

1. A comparer la dénomination officielle : ἡ Αἰλία καὶ Ἱεροσόλυμα, dans le *Synecdemus* de Hiéroclès (édit. Burckhardt, p. 41). Cf. Georges de Cypre, *op. c.*, p. 51.

2. Bliss, *Pal. Expl. F. Stat.*, 1895 (p. 225), et meilleure copie par Domaszewski, *Mitt. und Nachr. D. P. V.*, 1897, p. 39.

d'un nom de lieu, mais de quelque personnage ayant sous son commandement, civil ou militaire, des gens du pays de Moab<sup>1</sup>, mais pouvant résider en Samarie<sup>2</sup> ou en Galilée. Ainsi disparaît l'anomalie géographique que j'ai signalée.

A la ligne 2 col. A, ...*πόλε(ω)ς*, on peut hésiter entre plusieurs restitutions également plausibles et on a le choix entre *Scythopolis*, *Eleutheropolis*, *Nicopolis*, etc. La dernière serait plus indiquée par le contexte s'il faut bien reconnaître *Bethoron* dans [Bη]τωροῦς<sup>3</sup>, à la ligne 3, col. A. Dans ce cas, il y aurait dans l'énumération des villes un semblant d'ordre géographique, le texte passant successivement de la Judée à la Samarie, puis à la Galilée; il paraît sauter, il est vrai, à la fin (l. 19, col. A), ou revenir à Jérusalem, mais il convient d'observer que c'est dans des conditions grammaticales différentes, le nom *Αίλια* n'étant pas au génitif.

Je ne vois rien de certain à proposer pour *Αβαδ...* (l. 1, col. B iv)<sup>4</sup>; pour ...*ωνα* (l. 4, col. A; pour *αζηας*<sup>5</sup> (l. 7, col. A).

A la ligne 3, col. B iv, on pourrait peut-être, de préférence à bien des hypothèses également possibles, restituer *Βητο[αβναβζ]*, si le nom qui précède immédiatement (l. 3, col. A) est bien celui

1. Peut-être un corps d'auxiliaires recrutés dans le pays de Moab?

2. C'est ainsi que de nos jours le gouverneur turc de la Belqâ a, ou avait, il y a encore quelques années, sa résidence à Naplouse.

3. Cf. la transcription du nom de Bethoron par Fl. Josèphe : Βχιθωρωῦ. Βητωροῦς serait la forme régulière du génitif, et nous rentrerions ainsi dans l'analogie générale de la construction grammaticale observée par notre inscription.

4. La troisième lettre pourrait être, à la rigueur, un λ; mais une forme 'Αβλδ... est phonétiquement improbable, même en admettant un toponyme composé avec l'élément connu *Abel* (= אבֶּל) + d... Je n'ose supposer un nom antique de 'Aboûd, au nord de Bethoron.

5. Ici encore on est arrêté par la multiplicité même des toponymes auxquels conviendrait cette désinence ...*ωνα* (qui est peut-être bien le génitif d'un nominatif ...*ωνας*). Le champ des hypothèses se trouverait circonscrit à la région intermédiaire entre Bethoron et Sébaste, à supposer que l'ordre géographique ait été suivi dans l'énumération; et, dans le cas où il faudrait bien restituer en *Bétoannaba* le nom précédent (l. 3, col. B, iv), on pourrait même penser plus particulièrement à la plaine de *Σαρωνάς* (*Onomasticon* = *Sharôn*) qui s'étendait de Jaffa à Césarée. La Saronas entre le Tabor et le lac de Tibériade (*Onomasticon*) semble devoir être écartée.



de Bethoron<sup>1</sup>. Quant à Βητοδ... de la ligne 5, col. B IV, je suis bien tenté de restituer Βητοδ[εγανά]. Le toponyme serait identique à celui qui figure sur la carte mosaïque de Mâdeba<sup>2</sup>, et y correspond à la Beit Dedjan<sup>3</sup> d'aujourd'hui (entre Lydda et Jaffa); mais la ville ne serait pas pour cela nécessairement la même; le contexte paraît, en effet, indiquer que nous sommes ici non pas en Judée, mais en Samarie (Sébeste), ou en Galilée (Gischala); on pourrait dès lors y voir soit la localité homonyme de Beit Dedjan, située à une dizaine de kilomètres dans le sud-est de Naplouse, soit la Beth Dagon du territoire d'Acher<sup>4</sup>, que le Talmud cite encore comme une ville de la Galilée supérieure<sup>5</sup>.

A la ligne 8 col. B IV, 'Αειν... doit être le commencement d'un nom de lieu dans la composition duquel entrait l'élément toponymique, d'un emploi fréquent, 'Αιν, « source ». Ici encore, bien des restitutions sont possibles; celle de 'Αειν[δῶρ]<sup>6</sup> se recommanderait par la proximité de la mention de Diocésarée (l. 8, col. A) et par le fait qu'en cet endroit, l'énumération semble redescendre du nord au sud : Gischala, ... azea, ... Diocésarée, Aeindôr.

Il y aurait, certes, bien d'autres observations à faire sur ce texte hérissé de difficultés, et j'aurai sans doute à y revenir. En attendant les discussions qu'il ne manquera pas de soulever et d'où sortira peut-être la lumière sur les points encore obscurs,

1. A en juger par sa position relative dans l'énumération, la ville est peut-être à chercher en Galilée, entre Gischala et Diocésarée. Il serait bien téméraire de supposer [Χορ]αζήας en y voyant une forme antique du nom de *Kerdzé* (Chorazin).

2. Cf. la Βητοανναδά de la carte mosaïque de Mâdeba, placée près de Bethoron et de Nicopolis. On remarquera que notre inscription transcrit constamment par Βητο l'élément toponymique *Beth*; la mosaïque, de même (Βητομαρσαά; exception : Βετομελεζις; le cas de [Βητ]οδεγανά demeure douteux, les trois premières lettres étant détruites sur la mosaïque; toutefois notre inscription semblerait devoir faire pencher la balance en faveur de cette orthographe de préférence à [Βετ]οδεγανά).

3. [Βητ]οδεγανά, carte mosaïque de Mâdeba.

4. Josué, XIX, 27.

5. Neubauer, *Géogr. du Talmud*, p. 231.

6. Cf. *Onomasticon* : 'Αεινδῶρ ...μεγίστη κώμη.

je terminerai ce premier essai de commentaire bien imparfait par quelques remarques générales.

Il y a lieu de tenir compte, pour l'élucidation du document, de la quotité très variable des sommes selon les articles auxquels elles correspondent respectivement. Sous ce rapport, on notera le chiffre, relativement élevé, qui suit la mention du *vicarius* (1, 9) — 150 pièces d'or; il s'accorde bien avec la haute situation de ce fonctionnaire supérieur. Par contre, il y a un écart sensible entre les sommes allouées (50 et 6 pièces d'or) aux groupes de fonctionnaires, d'un degré évidemment inférieur, figurant aux lignes 1 et 11. Cet écart est tel que je me demande si à la ligne 1, col. B II, la lettre numérale en partie effacée est bien un N = 50, malgré les apparences de la copie, et si ce ne serait un H = 8.

Pour les villes, les chiffres répondent, en général, assez bien à leur importance présumable : Diocésarée, 60 ; Nicopolis (?), 56 ; Bethoron et Sébaste, chacune 36; deux autres, indéterminées, et de rang probablement moindre, chacune, 12. La modicité du chiffre (8) pour l'article où il est question des Moabites semblerait indiquer que cet article rentre dans la catégorie des personnes plutôt que dans celle des villes.

Ce qui est tout à fait surprenant, c'est la faiblesse extrême du chiffre afférent à Jérusalem (6); cette considération serait de nature à jeter du doute sur la lecture, en partie conjecturale, du nom ΑΙΑΙΑ, à moins que l'on ne veuille faire état du point très net qui suit la lettre numérale S et lui attribuer une valeur analogue à l'accent qui, placé à gauche des lettres numérales, les multiplie par 1.000; mais un chiffre de 6.000, comparé aux autres, serait tout à fait hors de proportion. Le plus sage, en tenant compte du fait qu'ici le nom de la ville n'est pas au génitif, serait peut-être de maintenir le chiffre 6 et d'admettre qu'il s'agit simplement d'un fonctionnaire ou d'un groupe de fonctionnaires ayant quelque attache avec Jérusalem<sup>1</sup>.

Il serait téméraire, en présence d'un texte aussi mutilé, de

1. Comparer le même chiffre 6, afférent au groupe de fonctionnaires indéterminés qui figurent à la ligne 11.

prétendre déterminer ce que représente au juste cette série de sommes. Je me demande, non sans hésitation, si nous n'aurions pas affaire par hasard à un règlement concernant les prestations de l'*annona* (*militaris*), du *capitum*, etc. et autres redevances en nature, ou à leur remplacement par une taxe payable en numéraire (*adæratio*), avec attribution respective, selon leur grade, aux divers fonctionnaires militaires ou civils qui y avaient droit.

C'est maintenant, après avoir examiné en détail le contenu du texte, qu'il conviendrait d'aborder le problème qui s'est posé à nous dès le début, celui du rôle effectif joué par les trois signes énigmatiques S X Ψ de la colonne B III. Je dois avouer que je n'en vois pas encore la solution et je me bornerai à dégager quelques données qui pourront peut-être y conduire. Il me paraît hors de doute qu'il faut les détacher du contexte comme je l'ai fait, et, notamment, des groupes de lettres numériques avec lesquelles ils ont l'air de se confondre, à première vue. Ils interviennent régulièrement, tantôt l'un, tantôt l'autre, entre deux articles consécutifs, immédiatement après la somme terminant le premier article et avant le commencement de l'énoncé du second. Trois hypothèses sont possibles :

1° Ils ont leur raison d'être en eux-mêmes et seraient alors à considérer comme des sortes de signes d'interponction. La forme de l'un d'eux S serait assez en faveur de cette façon de voir, car, ainsi que je l'ai déjà fait remarquer en passant, il se rencontre assez souvent dans les inscriptions grecques de Syrie, soit dans ce dernier rôle, soit dans celui de symbole de la conjonction *καί*. Mais, dans ce cas, en quoi le rôle respectif des deux autres signes avec lesquels il s'échange et avec lesquels il doit avoir une certaine affinité, diffère-t-il du sien ?

2° Ils se rapportent à ce qui précède et non à ce qui suit. Dans ce cas, si l'on écarte, comme j'estime qu'on doit le faire, l'idée d'y voir des signes de fractions ou bien l'indication d'espèces d'or, d'argent et de bronze, on pourrait penser à des notations symboliques indiquant la nature de la redevance, *annona*, *capitum* ou autre, représentée par son équivalent en numéraire.

3° Ils se rapportent à ce qui suit et non à ce qui précède, et ouvrent les articles, au lieu de les clore. Dans ce cas aussi, l'explication que je viens de mettre en ligne en dernier lieu serait, à la rigueur, applicable.

Quoi qu'il en soit, si l'on se place à ce point de vue, il convient de constater que, 5 fois sur 6<sup>1</sup>, le signe S est suivi du datif (τοῖς); que, 1 fois sur 4<sup>2</sup>, le signe X est suivi du génitif (τοῦ); enfin que, 1 fois sur 2<sup>3</sup>, le signe Ψ est suivi également du génitif. Sans doute, ce sont peut-être là de simples coïncidences; il se pourrait, toutefois, que ces signes répondissent à certains mots exerçant sur ceux qui les suivaient l'action grammaticale que nous constatons. D'autre part, comme il a été dit plus haut, la comparaison de la ligne 9, col. A avec la ligne 2, col. B III-IV tendrait à faire attribuer au signe Ψ la valeur de ὑπέρ, à condition, bien entendu, que les restitutions très risquées, je le reconnais, aient quelque fondement. Quoi qu'il en soit, je suis frappé de constater que, dans plusieurs papyri d'Égypte d'une époque voisine de celle de notre inscription, on rencontre un signe Ψ, qui ressemble, il faut l'avouer, singulièrement au nôtre, et y paraît bien avoir la valeur de ὑπέρ<sup>4</sup>. A ce compte, dans notre inscription, X serait-il, lui aussi, la notation abrégée de quelque particule du même genre, par exemple διά, ou autre? Dans ce cas, on pourrait attribuer à notre troisième signe S la valeur de καί<sup>5</sup>, qu'il a fréquemment en épigraphie.

Somme toute, il est bien difficile, on le voit, de tirer de cet en-

1-2-3. Il se peut qu'il en fût de même dans tous les autres cas où ces trois signes précèdent respectivement des noms de villes, dont nous ne saurions deviner les désinences, détruites qu'elles sont par la cassure.

4. Kenyon, *Greek papyri of the Brit. Mus.*, t. II, p. 333-334, cf. p. 252 (forme légèrement différente), Grenfell, Hunt, etc., *Oxyrhynchus papyri*, t. I, p. 263 (index); on remarquera, en outre, dans un papyrus du Fayoum (p. 176, n° 50, l. 5), un signe, d'une tout autre forme, il est vrai (Ⲓ) pour l'interprétation duquel les égyptologues hésitent entre ὑπέρ et διά.

5. Je dois dire que, dans ces mêmes papyri, le signe S, à côté de sa valeur ordinaire de καί, a aussi parfois celles soit de 1/2, soit de δραχμή (monnaie); ces deux dernières valeurs me semblent exclues dans notre inscription par les considérations que j'ai exposées plus haut.

semble de considérations quelque conclusion ferme. Il faudrait pour se prononcer avoir sous les yeux le monument intact, au lieu de ce débris informe. Tout au moins, pouvons-nous espérer que, cette question, et bien d'autres qui nous ont arrêtés, seront tranchées un jour mieux que par toutes les hypothèses; il se peut, en effet, que l'on retrouve à Bir es-Sebâ<sup>1</sup> les parties manquantes de l'inscription; il se peut même, si, comme tout l'indique, nous avons affaire à un document officiel, un édit impérial (θεϊκος τύπος) d'un intérêt général, qu'on en retrouve d'autres exemplaires plus ou moins bien conservés, comme cela est le cas pour les fragments de l'édit d'Anastase, qui ne sont pas sans analogie avec le nôtre et qui ont été découverts en double à Bostra et à Mothana<sup>2</sup>.

*N. B.* — De nouvelles recherches que j'aurais voulu pousser plus avant dans cette voie mais qui pourront être avantageusement reprises par d'autres savants plus familiers avec le dédale des lois romaines et byzantines, m'ont fait trouver un document qui me paraît propre à jeter quelque lumière sur notre inscription. C'est une constitution ou ordonnance impériale datée de Constantinople, 23 mars 409, et adressée au préfet du prétoire Anthemius<sup>3</sup>, par Théodose II. Vu l'intérêt particulier qu'elle a pour nous, je crois devoir la reproduire *in extenso* d'après Godefroy<sup>4</sup>:

*Pretia per Palæstinas tres antea pro annonis statuta servari jubentur.*

XXX idem<sup>5</sup> A. A. Anthemio PP.<sup>6</sup>.

Limitanei milites<sup>6</sup> et possessorum utilitate conspecta, per primam, secundam,

1. Waddington, nos 1906 et 2033. A noter que, dans ces fragments, il est question des limites du diocèse d'Orient, c'est-à-dire de celui dont le *vicarius* semble être mentionné dans notre inscription. Il y est parlé aussi (n° 1909, *b c*) des allocations, attribuées aux *duciani* et aux *scriniarii*, ὑπὲρ ἀννωνῶν καὶ καπίτο[υ] ἐκ τοῦ δημοσίου καὶ ἐκ το[ύ].... Cf. aussi l'édit d'Anastase cité plus haut.

2. Le même personnage probablement qui avait été consul pour l'Orient en 405.

3. Godefroy, *Codex Theodosianus*, t. II, p. 327 = édit. Ritter (Leipzig), t. II, p. 324.

4. Honorius et Théodose II.

5. Préfet du prétoire, ἐπάρχω πραιτωρίων.

6. *Militis*? ou *militum* (*limitaneorum*)?

ac tertiam Palæstinam huiusmodi norma processit, ut pretiorum certa taxatione depensa, specierum intermittatur exactio : Sed Ducianum Officium sub Versamini et Mœnæni Castri nomine, salutaria statuta conatur evertere. Ideoque lege repetita censemus, ut si quis interclusam specierum exactionem refricare temptaverit, vel adaerationes statutas ausus fuerit inmutare, tam vir Spectabilis Dux centum librarum auri, quam etiam eius Officium pari condemnationis summa quatiatur, adjecta sacrilegii poena, quæ Divalium scitorum<sup>1</sup> violatores palam insequitur. Dat. X kal. April. Constantinop. Honorio A. VIII et Theodosio III. AA. consa.

Il s'agit, comme on le voit, de résoudre certaines difficultés qui s'étaient élevées, entre les habitants et les garnisons des frontières, dans l'application du règlement substituant, dans leur intérêt mutuel, dans les trois provinces de Palestine, au paiement en nature des redevances dues aux troupes (*annonæ*) le paiement en espèces à un taux fixé officiellement (*adaerationes*). Le cas visé est particulièrement intéressant pour nous. Il paraît que les bureaux du *dux* fonctionnant aux camps de Versaminum et de Mœnænum avaient refusé de se conformer aux nouveaux règlements. L'empereur confirme les dispositions législatives antérieurement édictées à ce sujet et interdit à qui que ce soit de recourir à l'ancien mode de perception en nature ou de modifier les taxes de remplacement, sous peine, pour le *dux*, aussi bien que pour ses bureaux, d'une amende de cent livres d'or, sans préjudice du châtement dont est passible tout sacrilège violant un ordre impérial.

Nous voilà donc placés par un document officiel, précisément devant la question à laquelle, par des considérations générales d'un tout autre ordre, j'avais été amené à rattacher hypothétiquement notre inscription. Le rapprochement devient singulièrement topique si l'on tient compte des deux localités de Palestine visées par la constitution impériale : les camps dits de *Versaminum* et de *Mœnænum*. Comme on l'a reconnu depuis longtemps, ces localités ne sont autres que Bersabée et Menoïs. Or, Bersabée, c'est le lieu même d'où provient l'inscription. La

1. = Θετοί τύποι.

forme *Versamini* est pour *Versabini*, *Bersabini*. Pour l'altération qu'a subie la transcription, cf. la leçon Βηροτάμων d'un des manuscrits (D) de Georges de Cypre<sup>1</sup> et aussi les leçons des manuscrits de Ptolémée<sup>2</sup> : Βέρζαμμ, Βέρζαμμμ<sup>3</sup>. Le nom de Menoïs a moins souffert. L'étroite association des deux localités suffit pour garantir l'identité de la première. Dans la *Notitia dign. Imp. Rom.*, *Berosabæ* et *Menoidæ* sont mentionnées côte à côte comme occupées par des détachements de cavaliers illyriens. La carte mosaïque de Madaba marque non loin l'une de l'autre, sur un alignement ouest-est : Μηνοίς (Μαδεβινά<sup>4</sup> ή νύν), et (non loin de Gerar) : Βηροταβέε ή νύν Βηροσσαβά. Elles se trouvaient situées sur la frontière méridionale de la Judée et appartenaient à la Palaestina III<sup>a</sup>, c'est-à-dire, comme nous l'apprend saint Jérôme<sup>5</sup>, à la Palaestina Salutaris, par suite d'une attribution assez récente. Il ajoute ailleurs<sup>6</sup> avec Eusèbe, que Bersabée était la résidence d'une garnison romaine (φρούριον, *præsidium*).

Il est difficile de ne pas être frappé de la convergence de cet ensemble de faits. Si la paléographie n'y fait pas obstacle, on pourrait peut-être sans trop de témérité considérer l'inscription de Bersabée comme reproduisant le texte même du rescrit impérial réglant l'*adæratio* des *annonæ* pour les trois provinces de Palestine. Étant données les difficultés locales qui s'étaient élevées à cette occasion à Bersabée, l'autorité municipale de la ville avait évidemment intérêt à faire afficher sous cette forme officielle la loi organique qui sauvegardait la population contre

1. Edit. Gelzer, p. 53.

2. Edit. C. Müller, p. 492.

3. Sans parler de Μεζαμμαί.

4. D'après les indications de l'*Onomasticon*, s. v. Μηδεβινά. L'emplacement de Menoïs n'a pas encore été exactement déterminé sur le terrain. On l'identifie généralement avec *Mynydi*, que Robinson marque sur sa carte, au sud de Gaza (peut-être *El-Meniyeh*? de la carte de Van de Velde), mais qu'il ne semble avoir connue que par oui-dire (cf. l'édit. allemande, Robinson *Palästina*, t. I, p. 440, dernière station d'un itinéraire du Sināï à Gaza).

5. *Quæst. ad Genes.* 17, 30 : « ubi et Bersabee usque hodie oppidum est; quæ provincia ante grande non tempus ex divisione præsidum Palæstinæ Salutaris est. »

6. *Onomasticon*, s. v. Βηροθαβέε.

les abus du pouvoir militaire. Ces abus ont pu, du reste, se reproduire à plusieurs époques, et la date de notre inscription n'est pas nécessairement celle de l'ordonnance de l'an 409, quoiqu'il soit bien tentant de rattacher l'exécution de l'inscription au conflit même qui était né à Bersabée et que vise expressément l'ordonnance. Qui sait si l'on ne découvrira pas un jour à Mernois, qui avait souffert en même temps du même abus de pouvoir, un nouvel exemplaire de notre inscription, gravé aux mêmes fins?

Il est possible que le préambule perdu de l'inscription expliquât les circonstances qui en motivaient la teneur et indiquât que, pour couper court à toute contestation, on reproduisait le corps même de la loi organique qui avait réglé en détail le nouvel état de choses pour les trois Palestines, le cas particulier de Bersabée se trouvant ainsi défini, à sa place normale, dans l'ensemble, avec d'autant plus d'autorité. Le fragment appartiendrait alors à cette loi générale qui semble être visée par l'ordonnance de l'an 409 (*lege repetita censemus*) et qui ne nous a malheureusement pas été conservée dans la collection des actes impériaux. Cette loi est encore plus directement visée dans une autre ordonnance de Théodose II rendue quelques mois (30 novembre 409) après la précédente. Je crois bon de la reproduire également pour mieux mettre en lumière ce point important<sup>1</sup>.

XXXI, idem, A. A. ad Anthemium PP.

Militaribus commodis prospicientes, aedaratarum annonarum, quae Familiis, apud Orientem vel Aegyptum præberi consuerunt, certa ac distincta locis et numero pretia statuimus. Verum quia in hoc et provincialium nobis habenda est cura præcipua, ne nimia festinatione poscendi conlatorum vires adteri videantur, certum constitui tempus placet, quo eadem pretia debeant præberi poscentibus. Quapropter, uniuscuiusque indictionis annonariam in pretiis rationem, transacta ea, sequentis indictionis mense Novembri completo præberi precipimus. Dat. Prid. Kal. Decemb. Constantinop. Honorio VIII et Theodosio III, AA. Conss.

Par cette disposition complémentaire l'empereur accorde un certain délai pour faciliter aux contribuables des provinces

1. *Cod. Theodos.*, éd. Ritter, t. II, p. 325.



d'Orient et d'Égypte, le paiement de l'*adaeratio* représentative des anciennes taxes en nature dues aux soldats et à leurs familles. Le montant de cette contribution, courant du commencement de l'année indictionnelle (septembre), ne sera exigible qu'à l'expiration du mois de novembre de l'année indictionnelle suivante, soit une période de 15 mois francs. Ce qu'il faut remarquer c'est surtout l'expression : *certa ac distincta locis et numero pretia statuimus*. Il y avait donc un règlement détaillé fixant les quotités variables selon les lieux et selon le nombre des troupes qui y résidaient. Cela ressemble beaucoup, on l'avouera, à ce que j'ai cru reconnaître dans ce fragment d'inscription, où les noms de localités alternent avec la mention de divers officiers en face d'une série de sommes plus ou moins élevées.

## § 28

**Le stratège et phylarque Odainathos.**

Waddington a copié à Râma, en Batanée, une inscription (n° 2236) qu'il lit ainsi :

Ὀδαινάθῳ Σαουάδου  
στρατηγήσαντι Ἄουι  
δηγῶν Κεφαλή, Κολάη, ἔ-  
τι Θομαλέχη<sup>1</sup> γυνή κὲ Σ-  
αοῦδος πατήρ α[ὐτ]οῦ ἀνέ-  
στησαν.

Il fait remarquer que le texte est très bien conservé et d'une lecture certaine, mais qu'il a été gravé par un lapicide ignorant ou négligent — c'est ce que montre la graphie ΑΧΙΟΥ, pour ΑΥΤΟΥ, à la 5<sup>e</sup> ligne. « Κεφαλή et Κολάη, dit-il, paraissent être des noms propres; cependant ces mots pourraient bien avoir été estropiés par le lapicide ».

1. Sur la forme sémitique originale correspondant aux n. pr. f. Θομαλέχη, Θομαλέχη et similaires, voir *Rec. d'Arch. Or.*, IV, p. 168.

L'intervention de ces deux prétendus noms propres *Kephalè* et *Kolaè*, intervention admise malgré tout par Waddington, me semble absolument inexplicable dans cette dédicace faite à Odainathos par sa femme Thomalechè et son père Saoudos. La particule  $\xi\tau$  ne suffit pas pour les introduire logiquement dans la phrase. Étant donnée l'inexpérience avérée du lapicide, je crois qu'il faut chercher tout autre chose dans la graphie :

#### ΚΕΦΑΛΗΚΟΛΑΗΕ'ΤΙ

Je propose d'en détacher les deux premières lettres ΚΕ = καί, avec la même orthographe vulgaire qu'à la ligne 4.

Cette conjonction annonce un participe aoriste au datif, symétrique de στρατηγήσαντι ; et, de fait, le groupe suspect se termine par la même désinence : .....τι. Je suis bien tenté de reconnaître dans le tout la déformation d'une leçon primitive qui a été mal interprétée par le lapicide et devait être :

ΚΕΦΥΛΑΡΧΑΝΤΙ = καὶ φυλαρχήσαντι.

Odainathos aurait donc été stratège et phylarque de la tribu des Aoudéniens. Le titre de φύλαρχος s'est déjà rencontré, à côté de celui de στρατηγός, dans d'autres inscriptions de la région (n<sup>os</sup> 2464 et 2562<sup>e</sup>). Les indigènes d'origine nabatéenne qui le portaient devaient avoir une situation analogue à celle de nos caïds d'Algérie qui reçoivent l'investiture du gouvernement français.

#### § 29

#### Un prêtre de Malak-Astarté.

En dehors de la magnifique stèle phénicienne que j'ai publiée plus haut<sup>1</sup>, les fouilles clandestines entreprises dans la nécropole d'Oumm el-'Aouamid ont amené la découverte de tout un groupe

1. A noter la forme exceptionnelle E, au lieu de Ε.

2. P. 1-8, pp. 84-86, pl. I, II, V.

de monuments analogues, plus ou moins bien conservés, qui ont pu être, cette fois, heureusement acquis par le Louvre. Bien qu'aucun d'eux n'égale, sous le rapport de l'intérêt artistique, la stèle Jacobsen, ils présentent avec elles d'évidentes affinités archéologiques que M. Heuzey a bien fait ressortir en plaçant les reproductions sous les yeux de l'Académie<sup>1</sup>. Sur plusieurs de ces stèles, ou débris de stèle, on retrouve, dans la même pose et le même costume, le même personnage faisant un acte d'adoration. Dans un cas (pl. II), la coiffure qu'il porte, bien que du même genre que celle que nous avons vue sur la stèle Jacobsen — une sorte de bonnet ou calotte à peu près cylindrique — est d'une coupe légèrement différente : la partie postérieure forme en arrière une pointe aiguë, un peu relevée<sup>2</sup>. M. Heuzey la compare à la tiare inférieure des Pharaons qui symbolisait la Basse-Égypte, par conséquent la partie de la contrée voisine de la Phénicie. On peut ajouter que cette pointe caractéristique se retrouve, très accentuée, dans la coiffure de personnages figurés sur des monuments notoirement phéniciens ; par exemple, sur un bas-relief de Lilybée accompagné d'une inscription phénicienne<sup>3</sup>, et, très souvent, sur les rasoirs de Carthage ornés de dessins au trait, de style égyptien.

La plus intéressante de ces stèles est assurément celle qui montre une femme, élégamment drapée, à la mode grecque, dans les plis d'un long voile, et au-dessous, une scène curieuse : deux pleureuses nues, les cheveux dénoués, agenouillées et arrosant une plante papyriforme à trois tiges, motif religieux dont M. Heuzey a indiqué les attaches égyptiennes et chaldéennes.

1. *Comptes-Rendus*, 11 avril 1902 (pl. II et III).

2. Bien que cet évatement ait été très atténué par le sculpteur de la stèle Jacobsen, on en saisit néanmoins l'indication.

3. *Corp. Inscr., Sémit.*, I, n° 138. Il convient à ce propos de rappeler un rapprochement qui a été fait par les éditeurs et qui nous reporte justement dans la région tyrienne : « Comparanda est imago hominis Tyrii a Museo Luparensi nuper empta; pileus ibi nostro simillimus ». D'après la date que porte la feuille du *Corpus*, l'acquisition du Louvre doit remonter aux environs de 1882. Il serait intéressant de rechercher dans les collections le monument ainsi signalé et d'en vérifier la provenance exacte.

Tout cet ensemble d'Oumm el-'Aouâmid, nettement marqué au coin ptolémaïque, me paraît, conformément au diagnostic chronologique que j'avais porté sur la stèle Jacobsen, appartenir plutôt au n° siècle qu'au m°, c'est-à-dire qu'il serait à placer un peu plus loin que ne semble le supposer M. Heuzey, de « l'époque où le régime perse a pris fin pour faire place à la royauté macédonienne ».

Après avoir décrit et commenté ces deux morceaux principaux, qui sont anépigraphes, M. Heuzey signale sommairement d'autres débris de même provenance, portant des inscriptions phéniciennes dont il se borne à donner la traduction due à son collègue du Louvre, M. Ledrain. Ce sont :

A-B. Deux inscriptions très frustes, sur l'une desquelles on a déchiffré le nom de *Sachoniathon*.

C. Une plaque isolée, qui, s'il faut en croire les vendeurs, aurait été trouvée en même temps qu'une stèle à deux personnages représentant un homme en costume phénicien et une femme voilée à la grecque. La teneur de l'inscription serait :

« Stèle de Baalshamar et de... (*nom illisible*)... sa femme, que leur a érigée leur fils Oçbaal pour toujours.

D. Texte gravé au-dessous d'un fragment de stèle où l'on ne voit plus que la partie inférieure d'un personnage phénicien en tunique longue :

A Baaliathon, fils de Abdmelqarth, homme de Moloch-Astarté.

Je ne saurais, pour le moment, rien dire des inscriptions A, B, C, n'ayant pas eu encore l'occasion de les examiner de près. Mais il n'en est pas de même pour l'inscription D. La traduction de M. Ledrain implique forcément une lecture qui serait, en transcription originale :

בעליתן בן עבדמלקרת אש מלכ-עשתרת

A première vue, cette traduction m'avait inspiré de grands doutes sur la lecture qu'elle suppose. Vérification faite, ces doutes se trouvent pleinement justifiés. En effet, M. Heuzey ayant

eu l'extrême obligeance de mettre, sur ma demande, un estampage à ma disposition, j'ai constaté qu'il fallait lire, en réalité, d'une façon sensiblement différente :

לבעליותן בן ע-  
בדחר כהן מלכ-  
עשתרת

A Baalyaton, fils de 'Abdhor, prêtre de Malak-'Astarté.

Cette modification dans la lecture du patronymique n'est pas indifférente; elle ne se borne pas à la substitution pure et simple d'un nom quelconque à un autre, elle nous fait en même temps toucher du doigt cette influence égyptienne qui semblait se dégager déjà des constatations archéologiques. Le nom de 'Abd-Hor, « serviteur du dieu Horus », qui apparaît ici et qui s'est, d'ailleurs, déjà rencontré dans une inscription phénicienne de Cypre<sup>1</sup>, trahit nettement, sinon l'origine du personnage qui le portait, du moins le milieu auquel celui-ci appartenait moralement. D'une part, le nom franchement égyptisant du père du défunt, ainsi rectifié, d'autre part, le style incontestablement hellénisant des sculptures, sont deux faits convergents qui tendent à nous prouver que c'est bien à l'époque ptolémaïque qu'il convient de classer les nouveaux monuments d'Oumm el-'Aouâmid, comme Renan avait déjà classé les anciens. Cette conclusion prendra toute sa valeur, si l'on se rappelle qu'une autre inscription phénicienne, découverte par lui, dans le temps, au même endroit et gravée sur un fragment de cadran solaire<sup>2</sup>, contient un nom propre d'homme qui n'est pas moins profondément marqué au coin égyptien : 'Abdosir « serviteur d'Osiris ». L'accord de ces deux indices onomastiques est significatif.

Sur un autre point encore la lecture nouvelle que je propose n'est pas sans importance. Le défunt n'est pas qualifié, comme on l'a cru à tort, de מלכ-עשתרת, « homme de Moloch-Astarté »; ce n'est plus un simple adorateur, c'est un véritable prêtre, un

1. C. I. S., I, n° 53.

2. C. I. S., n° 9.

*kohen*, de cette mystérieuse divinité qui, comme le montrent d'autres témoignages épigraphiques<sup>1</sup>, paraît avoir été l'objet d'un culte spécial dans le pays de Tyr.

Cette divinité garde encore un caractère énigmatique. Elle est de nature complexe ; c'est ce que rend manifeste son nom formé par la combinaison de celui d'un dieu *Moloch*, ou plutôt peut-être *Malak*, avec celui de la déesse *'Achtoret*. A cet égard, elle semble être de la même famille que ces autres divinités, également binaires, dont l'existence nous a été révélée par les inscriptions<sup>2</sup> : *Echmoun-'Achtoret* et *Echmoun-Melqart*. Encore, les éléments constitutifs de celles-ci sont-ils suffisamment clairs, Echmoun, Melqart, *'Achtoret* étant des personnalités assez bien définies de l'Olympe phénicien. On a déjà rapproché le complexe Echmoun-*'Achtoret* du complexe hellénique *'Ερμαφρόδιτος* ; il y a cependant

1. C. I. S., I, n° 8 et inscr. de Ma'soùb, *Rec. d'Arch. Or.*, I, p. 81.

2. Ces combinaisons binaires paraissent avoir été fort en faveur chez les Sémites, témoins les צד-תנת, צד-מלקרת, צד-מלבעל des Phéniciens ; les מלכלבל, עגלבור, עגלבור, ירחבור des Palmyréniens, etc. Du reste, dans plusieurs de ces composés mythologiques, principalement ceux qui sont formés du nom d'une déesse suivi d'un nom de dieu, il semble que celui-ci est proprement un déterminatif de celui-là ; tel est le cas, par exemple, de la *'Astar-Kamoch* moabite et de la *'Atargatis* syrienne, qu'on peut considérer comme équivalant respectivement à la « *'Astar de Kamoch* », la « *'Atar de 'Até* ». Ce rapport de génitif est peut-être applicable à toute la série des dénominations binaires du même genre, abstraction faite du sexe des divinités. Ce rapport serait exprimé plus explicitement encore par les exposants שם et פן, dans les vocables, phénicien : עשתרת et punique : תנת פנ-בעל. Dans ce cas, il ne s'agirait pas d'une fusion, mais d'une connexion entre les deux éléments constituants du couple. La nuance aurait son importance pour l'interprétation mythologique de tous ces divers complexes.

On peut hésiter à classer dans la même catégorie le complexe apparent *Astarté Pygmalion* de la précieuse plaquette d'or de Carthage (*Rep. Epigr. Sém.*, n° 5). La structure de l'expression לעשתרת לפגמליו, considérée au point de vue grammatical, équivaut strictement non pas à : « A *'Achtoret-Pygmalion* », mais à : « A l'*'Achtoret Pygmalion* ». Le mot *'Achtoret* a l'air de faire ici fonction d'un substantif générique dans le genre de celui de אדן, רבת, אלם, qui se construisent ainsi avec les noms spécifiques des divinités ; il y avait, en effet, des *'achtoret*, comme des *baal*, comme des *tanit* multiples (cf. ma *Coupe de Pa-lestrina*, pp. 95-96 et p. 124). Maintenant, qu'est-ce que pouvait bien être cette *Pygmalion* femelle, ainsi introduite dans la famille des *'Achtoret*? C'est une autre question très compliquée que je ne saurais traiter ici incidemment et que je me propose de reprendre à une autre occasion.

une difficulté, c'est que, si Aphrodite correspond bien à 'Achetret, Echmoun, au contraire, au moins à une certaine époque et en certains lieux, semble avoir eu pour correspondant officiel Asklépios <sup>1</sup> et non pas Hermès. Peut-être est-ce plutôt notre Malak-'Achetret qu'on serait fondé à rapprocher de Hermaphroditos, si l'on admet que l'élément *Malak*, interprété, comme je l'ai proposé le premier, il y a déjà nombre d'années <sup>2</sup> par מלאך « envoyé », représente une entité mythologique jouant un rôle comparable à celui de l'Hermès messenger divin. Depuis quelque temps on a recueilli des faits nouveaux, de l'ordre archéologique aussi bien qu'épigraphique, qui pourraient être invoqués en faveur de cette façon de voir, puisqu'ils ont conduit plusieurs savants <sup>3</sup> à supposer qu'un complexe similaire, le Malak-Bel palmyrénien et syrien, avait pour équivalent direct Hermès et Mercurius.

Les autres complexes de la mythologie phénicienne tels que *Malak-Ba'al*, *Malak-Osir*, sont susceptibles d'une décomposition analogue qui nous laisserait toujours pour résidu du premier élément une personnalité assimilable à Hermès.

Peut-être même pourrait-on pousser l'hypothèse plus loin et, pour en revenir à notre Malak-'Achetret, admettre qu'il correspond terme à terme à l'Echmoun-'Achetret cité plus haut ; dans ce cas, *Echmoun* serait le nom spécifique, et *Malak* le simple vocable d'une même divinité, ce vocable définissant une des fonctions mythologiques de celle-ci. La comparaison, bien tentante, du complexe Echmoun-'Achetret avec Hermaphroditos, pourrait alors regagner, par une autre voie, une partie du terrain qu'avait pu paraître lui faire perdre l'objection de l'identification formelle d'Echmoun avec Asklépios. On pourrait même être tenté d'invoquer en sa faveur une autre donnée, tout à fait symétrique, à laquelle on n'a pas encore songé, que je sache. C'est l'existence réelle d'un complexe hellénique Ἑρμῆρακλῆς, lequel serait exac-

1. Cf. la trilingue de Sardaigne, *C. I. S.*, I, n° 143.

2. Cf. *Revue Critique*, 1880, I, pp. 87-88.

3. Entre autres MM. Isid. Lévy et Lidzbarski.

tement, terme à terme, à Echmoun-Melqart, comme Ἐρμυφρέδιτος est à Echmoun-'Achtoret, à condition, bien entendu, que Echmoun ait pu, à un moment et dans des circonstances données, être assimilé à Hermès. Sans doute, il y a toujours la question de savoir jusqu'à quel point ces vocables grecs et autres similaires, Ἐρμαθήνη, Ἐρμέρωσ, etc... ont une signification réellement mythologique. De l'aveu des auteurs anciens eux-mêmes, quelques-uns d'entre eux s'appliquent simplement à des statues de la divinité en forme d'hermès ou cippe<sup>1</sup>. Mais cela même nous ramènerait encore au problème de nos *nesib malak Baal* phéniciens. Il se peut que, dans certains cas au moins, le mode même de la figuration de la divinité ait contribué à la naissance du mythe; ces cas rentreraient alors dans ce que j'ai proposé d'appeler autrefois la mythologie iconologique.

## § 30

**Le dieu de Mazabbanas.**

M. Heuzey vient de faire connaître<sup>2</sup>, en l'accompagnant de savants commentaires, un curieux bas-relief, de l'époque gréco-romaine, apporté de Syrie et récemment entré au Louvre. Ce bas-relief, de marbre blanc, d'un style d'ailleurs médiocre, représente un cavalier, le fouet à la main, un grand carquois suspendu à l'arrière de la housse servant de selle. Le personnage est vêtu, à l'orientale, d'une double tunique à manches sur laquelle flotte un manteau, et de l'anaxyris asiatique ou large pantalon serré à la cheville; la chaussure fermée est du genre dit persique. Le visage, vu de face, est imberbe et d'aspect juvénile; la tête nue

1. Tel est le cas, par exemple, pour Ἐρμέρωσ, Ἐρμηρακλῆς, Ἐρμαθήνη, Ἐρμάνουσις. Mais cela n'exclut pas l'existence de rapports mythologiques effectifs entre les divinités rapprochées par les caprices de la plastique. Ainsi, Hermès a eu des relations étroites avec Athénè et Héraclès (Preller, *Gr. Myth.*, I, 312) et Hermès psychopompe était bien l'équivalent hellénique de l'Anubis égyptien.

2. *Comptes-Rendus de l'Acad.*, 1902, pp. 199 et suiv.



est couronnée d'une abondante chevelure aux mèches ondulées et comme flamboyantes qui, ainsi que le fait remarquer M. Heuzey, caractérise Hélios et, en général, les divinités solaires.

Au-dessous du bas-relief est gravée une inscription de trois lignes lue ainsi par M. Heuzey :

Θεῶ Γεννέα πατρῶν Μαζαββάνας  
καὶ Μάρκος υἱὸς αὐτοῦ ἀνέθηκαν,  
ἔτους ζϛ, μηνὸς Δύστρου.

Au dieu Genneas, dieu national, Mazabbanas et Marcus son fils ont consacré ce monument en l'année 507, mois Dystros.

Pour la date, M. Heuzey laisse le choix entre l'ère des Séleucides et l'ère propre de Tyr ; dans le premier cas, la dédicace serait de l'an 195 ; dans le second cas, de l'an 234 J.-C. La paléographie et l'archéologie ne s'opposeraient pas à l'admission de cette seconde date, s'il était démontré que le monument provint effectivement de la région tyrienne. Mais la provenance alléguée par les brocanteurs arabes qui l'ont vendu au Louvre est des plus vagues et suspecte pour plusieurs raisons<sup>1</sup>. Certaines particularités dont je vais parler m'inclinent à croire que le monument pourrait bien être, en réalité, d'origine palmyrénienne, auquel cas l'ère employée serait certainement celle des Séleucides et la date 195 J.-C.

1. Ils ont parlé de Baniyas sans qu'on ait pu savoir s'ils entendaient par là la Baniyas galiléenne, des sources du Jourdain, ou la Baniyas maritime entre Aradus et Lattakié. Fausse ou vraie, on pourrait supposer que cette attribution, dans leur esprit, concernait la Baniyas de Galilée qui, depuis quelques années, joue un grand rôle dans les histoires débitées par les marchands de bric-à-brac syriens et derrière le nom de laquelle ils se retranchent volontiers pour ne pas livrer le secret de leurs braconnages archéologiques.

Il ne serait pas impossible, toutefois, qu'en l'espèce, il s'agît véritablement de la Baniyas maritime. Si, comme semblent l'indiquer certains faits dont je parle plus loin, le monument est, en réalité, d'origine palmyrénienne, il se pourrait fort bien qu'il eût été, d'abord, transporté de Palmyre, ou de la région palmyrénienne, à Baniyas et, de là, acquis par les brocanteurs qui écument la côte syrienne. Il aurait suivi sensiblement le chemin qu'ont pris, pour arriver à la côte, beaucoup de monuments palmyréniens. Par exemple, nombre de ceux-ci viennent s'échouer à Lattakié, c'est-à-dire dans la région où se trouve Baniyas.

Il y a évidemment un intérêt très grand à déterminer avant tout, si possible, la véritable nationalité du dédicant, parce qu'elle peut fournir des indications sur la nature de la scène figurée, et, partant, sur l'origine même du monument et la personnalité du dieu auquel il est consacré. M. Heuzey estimait que le nom du personnage avait une apparence perse; il rattachait *Μαζαβάνας* au groupe des noms notoirement perses *Μαζαίος*, *Μαζάκης*, *Μαζάρης* et autres congénères. A première vue, la présence de cet élément initial *Maz* peut faire, en effet, illusion, et l'illusion est susceptible d'être encore augmentée par le caractère perse du costume du cavalier, caractère sur lequel M. Heuzey insiste avec raison. Toutefois, et malgré ces apparences, ce serait faire fausse route que de chercher du côté de l'Iran.

Je ferai remarquer, d'abord, que tous les détails du costume se retrouvent identiques sur nombre de bas-reliefs incontestablement palmyréniens. Les habitants de Palmyre suivaient à la fois et combinaient avec plus ou moins d'agrément les modes gréco-romaines et les modes perses. Le fait s'explique sans peine par les relations étroites qu'ils entretenaient avec leurs puissants voisins. A ceux-là ils avaient emprunté la toge, la chlamyde, etc.; à ceux-ci les vêtements à manches, les anaxyrides, les chaussures fermées, etc.<sup>1</sup>.

Inutile de rappeler les monuments figurés assez nombreux qui témoignent de ce fait; M. Heuzey les connaît mieux que personne pour les avoir à plusieurs reprises savamment commentés. Je n'en citerai qu'un, moins connu, parce qu'il offre peut-être avec le nôtre un rapport plus topique. C'est un fragment d'une sorte de frise sculptée, provenant de Palmyre et photographié par M. Dussaud à Lattakié<sup>2</sup>. Il représente un groupe de trois

1. Il en était de même au militaire et au civil. Les *clibanarii* et archers montés palmyréniens qui, plus tard, formaient d'importants contingents auxiliaires dans l'armée romaine, avaient conservé l'armement perse, avec la cotte de mailles ou *tannour* iranien, qui les protégeait eux et leurs montures et leur avait valu leur nom. Cf. l'épithaphe du *clibanarius* palmyréniens que j'ai découverte dans le Tombeau des Prophètes à Jérusalem et les divers rapprochements que je fais à ce sujet dans mes *Archaeolog. Researches*, t. I, pp. 364-367 et p. 515.

2. Dussaud, *Voyage en Syrie*, 1895, p. 31. A noter en passant, pour l'hypo-

personnages, à pied, vus de face, culottés d'anaxyrides et vêtus de tuniques à manches, serrées à la taille par un cordon et s'arrêtant aux genoux. Ils sont armés de glaives à larges fourreaux; l'un d'eux porte, en outre, derrière le dos un bouclier ou plutôt un carquois<sup>1</sup>. Ils sont nu-tête et imberbes. On remarquera, outre les similitudes du costume, les chevelures abondantes, aux longues mèches ondulées, qui rappellent singulièrement celles de notre cavalier. Leur signalement général ressemble fort au sien. Qu'on prenne, par exemple, un de ces fantassins, qu'on le campe sur le cheval du bas-relief du Louvre, on en ferait facilement un cavalier comparable, à tous égards, à celui qui le monte actuellement. L'analogie est telle, qu'on peut se demander si le bas-relief de Lattakié représente bien des mortels et non pas plutôt des dieux, quelque triade dans le genre de celle que les Palmyréniens aimaient à figurer en uniforme militaire<sup>2</sup>.

Rien donc, de ce chef, je veux dire sous le rapport du costume, ne s'oppose à ce que nous considérons Mazabbanas comme un Sémite pur sang, si nous pouvons établir philologiquement que son nom est franchement sémitique et n'a aucune accointance avec l'onomastique perse. Or, la chose n'est pas douteuse. *Mazabbānās* est l'exacte transcription d'un nom araméen bien connu, *מזבבנא*, *Mezabbana*, qui, justement, est fréquent dans l'onomastique palmyrénienne; c'est un dérivé régulier de la racine *מבן*, « vendre », un participe probablement passif. Non seulement l'épigraphie palmyrénienne nous donne à plusieurs

thèse de l'origine palmyrénienne du monument du Louvre censé provenir de Baniyas, le transport avéré et avoué de cet autre fragment de Palmyre à Lattakié, c'est-à-dire pas bien loin de Baniyas.

1. Quant au troisième personnage, il n'en reste plus rien, que le bras droit élevant en l'air une sorte de grosse armilla tenue à pleine main.

2. Cf., entre autres, la tessère palmyrénienne de Vogüé, n° 126 a, le bas-relief de la dédicace à Chadrapha et un autre bas-relief à inscriptions grecques, certainement palmyrénien, bien qu'attribué à Emèse, qui est gravé dans les *Comptes-Rendus de l'Acad.*, 1902, p. 236. Je me demande même — mais la chose est à vérifier — si, par hasard, ce dernier fragment ne se raccorderait pas au nôtre. L'ensemble du groupe prendrait alors une signification d'un intérêt capital sur laquelle je reviendrai.

reprises le nom sous sa forme araméenne originale, mais les inscriptions grecques ou bilingues de la même ville nous en fournissent des transcriptions : Μεζαββάνας, qui concordent, à une voyelle près, avec notre nom Μαζαββάνας. La très légère variation que nous constatons, dans ces transcriptions, pour la vocalisation de la première syllabe, *Ma* ou *Me* ne surprendra pas les orientalistes familiers avec la phonétique sémitique. On remarque une autre variation portant, en même temps que sur la désinence, sur la réduplication de la seconde radicale, dans une transcription plus tardive du même nom : Μεζάβανος, porté par un ancien évêque de Jérusalem<sup>1</sup>, évidemment d'origine syrienne.

Le nom du fils, Marcus, associé par le père à sa dédicace, est trop banal et trop répandu en Syrie pour qu'on puisse en tirer parti pour la localisation du monument. Toutefois il n'est pas indifférent de constater que ce nom de Μάρκος était assez profondément entré dans l'onomastique de Palmyre, comme le montrent les transcriptions fidèles, מרקם et מרוקום, que nous en offrent deux inscriptions palmyréniennes<sup>2</sup>.

Il n'est guère douteux qu'il faille, avec M. Heuzey, considérer le personnage à cheval comme l'image du dieu et non celle du dédicant. Il y voit, avec raison à ce qu'il semble, un dieu solaire et, après avoir rappelé les analogies du Men équestre de l'Asie Mineure, il propose de reconnaître dans notre dieu un congénère du dieu cavalier représenté, entre autres monuments, dans un bas-relief rupestre d'El-Ferzol, près de Baalbek. On pourrait pousser plus loin ces rapprochements sur le terrain syrien. C'est ainsi, par exemple, pour ne pas parler du nom suggestif du dieu *Rakabel* des inscriptions de Zendjirli, que les deux dieux nabatéens Arsou et 'Azizou, associés dans une dédicace palmyrénienne, paraissent être figurés l'un à cheval, l'autre à chameau, dans le

1. Zonaras, *Annales* XII, 23 ; cf. Waddington, n° 2584.

2. De Vogüé, n° 5 (cf. Mordtmann, *Palmyrenisches*, p. 17) et *Rec. d'Arch. Or.*, I, p. 300.

bas-relief accompagnant cette dédicace <sup>1</sup>. On pourrait encore faire entrer en ligne de compte une autre analogie matériellement plus lointaine, mais peut-être plus directe en l'espèce, si notre dieu est bien, comme incline à le croire M. Heuzey, un Hélios oriental. Dans une inscription de Saghir (Asie Mineure), je relève la mention d'une statue équestre d'Hélios, ἑφιππον Ἡλιον, érigée par une sorte de confrérie secrète, d'origine peut-être étrangère, appelée les Ἐνοὶ Τεχμῶρειοι <sup>2</sup>.

Quant au nom même que semble porter le dieu dans notre inscription, il soulève plusieurs questions. Γεννεζ se présente, à première vue, comme le datif d'un nominatif Γεννέας. M. Heuzey essaie d'expliquer ce nom par une série de rapprochements sur la valeur inégale desquels il est lui-même le premier à faire des réserves. Le plus frappant est celui qu'il emprunte au commentaire que j'avais donné autrefois <sup>3</sup> d'une inscription gréco-syrienne, dans laquelle le dieu bien connu Baalmarcod apparaît avec des vocables nouveaux et énigmatiques : Θεῶ κυρίῳ Γενναίῳ Βαλμαρκῶδι τῷ καὶ Μηγγρίν. Je m'étais demandé alors s'il fallait considérer γενναίος <sup>4</sup> comme une simple épithète laudative attribuée à Baalmarcod dit Megrin, ou bien, au contraire, comme un véritable vocable spécifique du dieu. Je citais à l'appui de cette dernière façon de voir, un curieux passage de Damascius <sup>5</sup>, dont il a été fait souvent usage depuis (à propos des attaches que peut avoir Baalmarcod avec le Jupiter Heliopolitanus, mis à l'ordre du jour par de récentes découvertes archéologiques et épigraphiques),

1. *Rec. d'Arch. Or.*, t. IV, p. 203.

2. Sterrett, *Wolfe Exped.*, n° 371. D'après une note de M. Ramsay (*ib.*, p. 432), il faudrait voir dans ces Ἐνοὶ Τεχμῶρειοι une association « franc-maçonnique » répandue sur divers points de la région et ayant un signe secret de reconnaissance (τέκμων). Qui sait si cette confrérie « étrangère » ne serait pas originaire de Syrie et si elle n'en avait pas apporté ce type de l'Hélios équestre? Quant au τέκμων qui la caractérisait, je me demande si ce ne serait pas par hasard quelque marque distinctive, tatouée sur une partie plus ou moins visible du corps, conformément à un usage religieux très ancien et encore populaire en Syrie.

3. *Rec. d'Arch. Or.*, I, p. 94.

4. L'adjectif γενναίος avait pénétré dans les parlars populaires de Syrie, comme le montre la transcription talmudique דגג.

5. Damascius, *Vie d'Isidore*, p. 203.

passage dans lequel Γεννατος apparaît comme le nom spécifique d'une divinité à forme de lion, adorée par les habitants d'Héliopolis dans le temple de Zeus. M. Heuzey part de là pour assimiler Γεννάς à Γεννατος, malgré la différence de la terminaison, et il élargit encore le cercle des comparaisons en y faisant entrer le Γένος qui, dans la théogonie phénicienne de Philon de Byblos, forme couple avec sa parèdre Γενέα<sup>1</sup>.

Assurément, il y a là, surtout si l'on y joint certains arguments archéologiques invoqués par M. Heuzey, une série de coïncidences assez spacieuses. Cependant, avant d'en tirer une conclusion ferme, il est prudent d'y regarder à deux fois.

Abstraction faite de toute considération étymologique, est-il absolument certain que Γεννάς soit le nom spécifique du dieu auquel Mazabbanas adresse ses hommages? On pourrait penser, par exemple, à la rigueur, à un vocable topique; on aimait assez en Syrie désigner ainsi les dieux par un simple surnom de ce genre, sans les nommer : Θεός Αραβικός, Ἀρεμθηνός, Βαϊτοκαικός, *deus Mifsenus*, etc... Il serait facile de trouver des noms de lieux appropriés. Mais il faut dire que la désinence en ας ne se prête guère à l'hypothèse d'un topique ou ethnique<sup>2</sup>.

Il y a une autre possibilité qui mériterait peut-être plus sérieuse considération. Nous rencontrons souvent en Syrie des dédicaces faites à des dieux innomés, lesquels sont seulement désignés par le nom de leur adorateur au génitif : « au dieu d'un tel »; et le nom de cet adorateur n'est pas celui de l'auteur de la dédicace, mais d'un autre personnage, probablement, au moins

1. Je n'insiste pas sur d'autres rapprochements dont M. Heuzey ne se dissimule pas lui-même la nature précaire, tel par exemple, celui de Γεννάθ, nom d'une des portes de Jérusalem d'après Flav. Josèphe; inutile de rappeler que ce nom signifie simplement la porte « des jardins ». Si l'on était positivement autorisé à chercher au nom de dieu Genneas une étymologie sémitique, on n'aurait que l'embaras du choix entre plusieurs racines susceptibles de fournir des sens également plausibles.

2. On trouve bien dans l'épigraphie syrienne Νάθας = *Nabatéen* (Waddington, n° 2271); mais c'est là un nominatif artificiel, tiré d'un génitif virtuel Νάθτος, transcription directe de la forme sémitique originale. Il n'y a pas, non plus, à faire fond, pour le corps même du mot, sur le topique Γεννηένων, au génitif pluriel (Waddington, n° 2187), dont la lecture matérielle est des plus douteuses.

dans certains cas, celui d'un de ses ancêtres dont il a hérité le culte familial. C'est ainsi que nous voyons divers personnages adresser leurs hommages à un Θεὸς Ἀῦμου, à un Θεὸς Οὐασεάθου<sup>1</sup>, à un Θεὸς Ἀμέρου<sup>2</sup>, etc. Pendant longtemps on a cru que l'on avait là les noms spécifiques de dieux nabatéens, qui auraient même conservé la désinence caractéristique *ou* de la langue nabatéenne : « le dieu Aumou, le dieu Ouaseathou », etc. Mais on a fini par s'apercevoir<sup>3</sup> que c'était là une erreur, que les noms étaient ceux de simples mortels, et qu'il s'agissait, en réalité, de dieux dits d'une certaine personne : « le dieu *de* Aumos, le dieu *de* Ouaseathos ou Ouaseathès, le dieu *de* Ameros ». Ce fait étant bien établi, et le monument du Louvre appartenant au même milieu araméen, on serait fondé, dans une certaine mesure, à se demander si la dédicace ne rentrerait pas dans ce même ordre de formules, et si l'on ne pourrait pas lire et comprendre :

Au dieu *de* Genneas, dieu ancestral, etc.

La disposition serait analogue, par exemple, à celle d'une inscription de 'Atil (Batanée), où aucune équivoque n'est possible<sup>4</sup> :

Θεῷ Οὐασεάθου πατρῷω Θεανδρίω Ἰούλιος, etc.

Au dieu de Ouaseathès, au dieu ancestral Théandrios (Théandritès), Julius etc.

On remarquera la façon dont le nom propre d'homme Οὐασεάθου est enclavé, exactement comme notre nom Γεννας, entre les mots Θεῷ et πατρῷω. Il est vrai qu'ici, outre la définition par le nom de personne au génitif, le dieu est nommé en toutes lettres ; mais ailleurs il ne l'est pas. Sans aller plus loin, nous lisons dans une autre inscription, trouvée à côté même de la précédente : Θεῷ Οὐασαιάθου, ἐκ τῶν ἰδίων, sans plus<sup>5</sup>.

1. Waddington, *op. c.*, passim.

2. Dussaud, *Voyage au Safa*, n° 96 (p. 205).

3. C'est à M. Nœldeke qu'appartient le mérite d'avoir fait la lumière sur ce point à propos de l'expression nabatéenne קצירי אללה (C. I. S., II, n° 176), en montrant qu'on devait la traduire non pas par « le dieu Kasiou », mais bien par « le dieu *de* Kasiou ».

4. Waddington, n° 2374 a.

5. *Id.*, n° 2374.

Il n'y aurait rien d'impossible, somme toute, à ce que, dans l'inscription du Louvre, ΓΕΝΝΕΑ fût non pas un datif Γεννέα, mais le génitif, Γεννέα, d'un nominatif Γεννέας, lequel serait non plus un nom de dieu, mais un simple nom de personne, quelque ancêtre ou quelque patron de Mazabbanas<sup>1</sup>. Ce nom pourrait être apparenté à celui qui apparaît, au génitif, sous la forme Γενέου, dans une inscription de la Damascène, datée de 276 J.-C.<sup>2</sup>; Γενέου implique un nominatif qui peut être aussi bien Γενέας que Γένεος ou Γενέης, et Γενέας ressemble fort à Γεννέας. On sait que les noms terminés en ας — l'épigraphie syrienne nous en offre elle-même maint exemple<sup>3</sup> — peuvent faire leur génitif en α aussi bien qu'en ου, témoin Ἀγρίππας, et *tutti quanti*. Il est fâcheux pour nous, s'il s'agit réellement d'un nom d'homme, que l'auteur de l'inscription n'ait pas cru devoir opter pour la forme en ου, ce qui eût levé toute équivoque.

Afin de faire mieux saisir ma pensée, je la résumerai sous une forme arbitrairement conjecturale. Qu'on imagine, en transposant simplement les noms propres, une dédicace qui aurait pu parfaitement être ainsi conçue :

Θεῷ Μαζαββάνα πατρῷο Γεννέας καὶ Μάρκος υἱός, etc.

Ce qui devrait incontestablement se traduire par :

Au dieu de Mazabbanas (*et non* : au dieu Mazabbanas), dieu ancestral, Geneas et son fils Marcus ont dédié, etc.

Sans insister plus qu'il ne convient sur cette hypothèse, et sans repousser d'une façon absolue la traduction assurément très naturelle en soi, proposée par M. Heuzey, j'estime qu'il n'était pas

1. Il est assez remarquable que, contrairement à l'usage, Mazabbanas ne donne pas le nom de son père, ce qui pourrait indiquer une condition sociale médiocre, telle que celle d'esclave ou affranchi. Dans ce cas, il aurait pu, comme client, adopter le culte du θεὸς πατρῶος de son patron Geneas. Dans le cas contraire, Mazabbanas aurait hérité un culte familial de Geneas, un de ses ancêtres, ou peut-être même son propre père — d'où la non répétition du patronymique.

2. Wadd., n° 2561 a. Ἀντωνία Γενέου, « Antonia fille de Geneos ou Geneas ».

3. Le dialecte grec de Palmyre, notamment, semble avoir eu une prédilection marquée pour le génitif en α des n. pr. nominatif ας.



inutile de la mettre en ligne de compte et qu'il sera bon, avant de se prononcer entre les deux interprétations, d'en peser soigneusement le pour et le contre.

## § 31

**Deux nouvelles inscriptions grecques  
du Mont des Oliviers.**

Je dois à l'obligeance des PP. Prosper et Barnabé d'Alsace, de la Custodie Franciscaine de Terre-Sainte, la communication de deux inscriptions grecques chrétiennes qui viennent d'être découvertes sur le sommet du Mont des Oliviers, et dont ils m'ont transmis des photographies et des copies.

A. — La première est un texte de quatre lignes faisant partie d'un grand pavement de mosaïque, d'une vingtaine de mètres de superficie, mis au jour par les fellâhs sur un point situé à la naissance du versant oriental de la montagne, entre le grand Établissement russe et la chapelle dite de Bethphagé <sup>1</sup>. J'ignore si la mosaïque est historiée. On a exhumé au même endroit plusieurs fragments d'architecture, entre autres, des colonnes ou colonnettes, l'une à fût cannelé, d'autres à chapiteaux faisant corps avec le fût, le tout d'un style byzantin très accusé <sup>2</sup>. L'existence de ces fragments indique que la mosaïque devait dépendre d'un édifice d'une certaine importance.

ΥΠΕΡΑΝΑΠΑΥΣΕΩΣ ΕΥΣΕΒΙΟΥ ΠΡΕΣΒΥΤΟΥ  
ΘΕΟΔΩΤΟΥ ΔΙΑΚΟΝΟΥ : ΕΥΓΕΝΙΟΥ ΕΛΠΙΔΙΟΥ  
ΕΥΦΡΑΤΑ : ΑΓΑΘΟΝΙΚΟΥ ΤΩΝ  
ΜΟΝΑΖΩΝΤΩΝ

Beaux caractères, soigneusement exécutés <sup>3</sup>.

1. Cf. mon mémoire *La Pierre de Bethphagé* (*Rev. arch.*, déc. 1877), et en particulier les croquis topographiques nos 4 et 5.

2. Photographie.

3. Une copie et quatre photographies partielles.

Ἵπερ ἀναπάσεως Εὐσεβίου πρεσβυτ(έρου),  
 Θεοδοσίου διαχ(όνου), Εὐγενίου, Ἐλπιδίου,  
 Εὐφράτα, Ἀγαθονίκου, μοναζ(ό)νων.

Pour le repos d'Eusebios, prêtre, de Theodosios, diacre, d'Eugenios, d'Elpidios, d'Euphratas, d'Agathonikos, moines.

Les défunts, énumérés dans l'ordre de la hiérarchie ecclésiastique, appartenaient vraisemblablement à l'un de ces monastères qui pullulaient sur le Mont des Oliviers. En l'absence de toute autre indication, il est impossible de savoir lequel, non plus que la date exacte de l'inscription. Ces pavements en mosaïque avec inscriptions funéraires semblent avoir été très à la mode sur le Mont des Oliviers à l'époque byzantine. J'en ai étudié ailleurs <sup>1</sup> un certain nombre parmi lesquels celui-ci vient se classer tout naturellement.

B. — La seconde inscription est gravée sur un bloc de pierre grossièrement dressé. Elle a été également exhumée par les fellâhs sur le sommet du Mont des Oliviers: mais, faute d'informations suffisantes, je ne saurais dire si elle a été trouvée auprès de la mosaïque, ou sur un autre point plus ou moins distant. Comme on va le voir, sa teneur ferait incliner vers la seconde hypothèse. Quoique assez bien écrite, elle est de très basse époque. Le caractère tout à fait barbare de la langue dans laquelle elle est rédigée, joint à la présence d'une abréviation aussi curieuse qu'iusolite, en rend la lecture passablement difficile. Je respecte dans la transcription l'orthographe vulgaire qui est d'un certain intérêt pour l'histoire de la prononciation grecque.

+

ΕΤΑΦΥΤΗ  
 ΕΤΙΟΔΥΚΕ  
 ΟCΙΟCΗΠΙΟ  
 CΚΕΙΕΡΥC  
 ΚΕΝΟΥΚΤΙ

1. Voir mes *Archæological Researches in Palestine*, t. I, pp. 329-334, 340, 341. Sur les divers établissements religieux du Mont des Oliviers, voir le chapitre XIV, *passim*.

ΜΑΤΟCΦΑ  
ΝΕΝΔΟC  
ΑΝΓΕΛΟV

+ Ἐτάφου (= ἐτάφη) τῆς ΕCΤΙ (= ε' + (κα)στι = πεντηκοστῆ) ὁ  
δύκεος (= δικαίος) Ἰοσήπιος καὶ (= καί) ἱερεὺς κενού (= καινού) κτί[σ]ματος  
φανένδος (= φανέντος) ἀγγέλου (= ἀγγέλου).

A été enterré, (le jour) de la Pentecôte, le juste Iosèpius, prêtre du sanctuaire, nouvellement fondé, de l'Ange Apparü.

Je n'insiste pas sur les particularités d'orthographe qui nous montrent à quel point le grec parlé alors à Jérusalem se rapprochait déjà du grec moderne; on remarquera surtout, à cet égard, le barbarisme φανένδος = φανέντος, génitif de φανείς, correspondant à la prononciation réelle *nd* du groupe ντ, prononciation qui est de règle chez les Grecs de nos jours (cf. *infra*, p. 177).

Je m'arrêterai seulement sur le groupe ΕCΤΙ, pour justifier l'explication que j'en ai proposée et qui pourrait sembler quelque peu arbitraire. A première vue, ce groupe est d'autant plus déroutant, qu'on peut être tenté d'y voir tout simplement le verbe ἐστί; mais, alors, de quelque façon que l'on tourne la phrase, on ne saurait y adapter ce prétendu verbe. Je propose donc de le considérer comme une abréviation complexe, composée de ε' = le chiffre 5, et de στι = στῆ (par iotacisme), terminaison de Πεντ + (ηκα)στῆ, « le jour de la Pentecôte (sous-entendu ἡμέρα », le cinquantième jour ». Cette façon d'écrire rappelle un peu les nôtres : 50<sup>me</sup>, 5<sup>me</sup>; cf. 8<sup>bre</sup> = octobre, X<sup>bre</sup> = décembre, etc.

Je crois trouver la confirmation formelle de cette explication dans une autre inscription des environs de Jérusalem qui a jusqu'à ce jour défilé les efforts de tous ceux qui s'en sont occupés<sup>1</sup> : M. Papadopoulos, le Dr A. S. Murray, le P. Germer-Durand, M. Macalister. Elle est gravée à l'extérieur d'un des sé-

1. Pour que l'analogie fût complète, il faudrait que nous eussions une abréviation telle que 5<sup>antième</sup>.

2. Pal. Expl. Fund, *Stat.* 1890, p. 70; *id.*, 1900, p. 235, n° 9 (cf. p. 241); *Rev. Bibl.*, 1892, p. 565, n° 7.

pulcres du Ouâd er-Rebâbé, qui, comme le montrent nombre d'autres épitaphes similaires, étaient les cimetières particuliers de divers monastères de la Ville sainte. Je ne m'attarderai pas à discuter toutes les lectures, plus impossibles les unes que les autres <sup>1</sup>, qui ont été successivement mises en avant. En comparant entre eux la copie figurée et les deux fac-similés donnés par le P. Germer-Durand, par M. Murray, et par M. Macalister, je pense qu'il faut lire et comprendre :

ΕΤΑΦΗΤΙΚΟΚΟΤΙ (I?)

ΠΑΧΟΜΙΟΣ . . . .

Ἐτάφη τ(ῆ) ε' κοστῆ (= Πεντ(ῆ)κοστ(ῆ))

Παχ(ώ)μιος. . . . .<sup>2</sup>

A été enterré, (le jour de) la Pentecôte, Pachomios....

Nous aurions ici exactement la même formule, et avec une abréviation du même genre, que celle de notre inscription du Mont des Oliviers. L'abréviation y est même plus transparente grâce à la présence de la syllabe κοσ qui, écrite cette fois en toutes lettres, me paraît être décisive en faveur de ma double conjecture<sup>3</sup>. Elle permet de prévoir qu'on trouvera peut-être un

1. La plus curieuse de toutes est celle à laquelle n'a pas craint de s'arrêter M. Macalister (*op. c.*, p. 241) pour le groupe qui nous intéresse particulièrement : *ὕεξς*, « swinish ». Comme « épithète d'humilité » ce serait vraiment un peu vif.

2. Je laisse de côté, comme étrangère à la question, la lecture des quatre ou cinq caractères, très incertains, qui terminent l'inscription et qui ont prêté aussi aux conjectures les plus aventureuses. Je serais tenté de les lire : (Δ)Ι(ΑΚ)Ν abréviation de *διάκονος*.

3. Cette curieuse abréviation du nom de la Pentecôte, inconnue jusqu'ici, je crois, et, en tout cas, méconnue dans l'inscription du Ouâd er-Rebâbé, peut trouver des analogues dans l'épigraphe byzantine de basse époque — ce qui confirme une fois de plus le diagnostic chronologique que j'ai porté sur la date de nos deux inscriptions de Jérusalem. C'est ainsi, par exemple, que l'on rencontre, sur des sceaux byzantins, *τρικλίνου* écrit ΓΚΑΙΝΟΝ = γ' κλίνου. A l'occasion même, la lettre numérale, faisant fonction d'élément phonétique dans le mot composé, peut exprimer un nombre ordinal : par exemple, *πρωτοσπαθάριος* écrit ΑΣΠΑΘΑΡΙΟΣ = α' σπαθάριος = 1<sup>er</sup> *spatharius*. (Voir, sur ces cas et autres similaires, Schlumberger, *Sigillogr. byzant.*, p. 69-73). Sur les sceaux, ces petits rébus sont, en général, assez faciles à résoudre grâce à deux conditions qui nous font défaut dans l'épigraphe lapidaire : 1° l'emploi de signes

jour, pour le Carême, des brachygraphies telles que : ΔΚΟΤΗ, ΔCTH etc. = τεσσαρακοστή.

L'emploi de *ιερεύς*, au lieu de *πρεσβύτερος* ne laisse pas d'étonner dans une inscription chrétienne. Je ne sais si on en a beaucoup d'exemples dans l'épigraphie de Syrie <sup>1</sup>. En outre, ce titre est gauchement introduit dans la structure de la phrase par la conjonction *καί* <sup>2</sup>. Mais je ne vois guère moyen de lire autrement que je l'ai fait. Peut-être bien *ιερεύς* n'est-il pas à prendre ici au sens étroit et n'a-t-il pas pour l'auteur de l'épithaphe plus de valeur que *ιερός*, épithaphe faisant allusion au « saint » ministère — quel qu'il fût — du défunt, lequel pouvait être un simple moine, *ιερομοναχός*, desservant du sanctuaire. L'épithète eulogique *δίκαιος*, qui lui est donnée, n'est pas habituelle non plus <sup>3</sup>. Ces diverses singularités tendent à confirmer la date tardive de l'inscription.

Aux lignes 5-6, j'ai restitué *κτ[σ]ματος*, bien que la copie ne donne pas de C à la fin de la ligne 5 et que je ne puisse en discerner aucune trace sur la photographie. La lettre aura été omise par le lapicide ou emportée par une cassure <sup>4</sup>. Sans doute, on pourrait penser aussi à lire *κτ(ή)ματος* <sup>5</sup>. Mais la première lecture me paraît plus conforme à l'usage de l'épigraphie chrétienne de

diacritiques indiquant nettement la fonction des lettres numérales et permettant de les détacher à coup sûr du mot avec lequel elles sont à combiner phonétiquement; 2° la comparaison des mêmes légendes écrites tantôt en toutes lettres, tantôt à l'aide de ce procédé brachygraphique.

1. Cf. un *ἀρχιερεύς*, évêque, dans l'inscription de la mosaïque de Qabr Hiram près de Tyr, l. 3.

Les avis sont partagés sur la question de savoir si, dans certaines inscriptions des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles les mots *ιερεύς*, *ὑποιερεύς* concernent des chrétiens. MM. Cousin, Diehl et Hirschfeld l'admettaient; l'abbé Duchêne, MM. Théodore Reinach et Cumont (cf. de ce dernier, *Mél. de l'Ec. Fr. de Rome*, 1895, p. 257) sont d'une opinion contraire.

2. Je ferai remarquer que cette tournure est très fréquente dans l'épigraphie byzantine de basse époque. Je lis, par exemple, dans une inscription d'Asie Mineure du x<sup>e</sup> siècle, dont je parle plus loin (p. 173) : τοῦ κύρου Θεοδώρου καὶ μαγίστρου, etc. « du seigneur Theodoros et magistros ».

3. J'en relève un exemple, avec la même orthographe, dans une inscription chrétienne inédite, recueillie par M. Prentice à El-Hâss.

4. Le bord droit de la pierre est plus ou moins effrité du haut en bas.

5. Sur le sens de ce mot dans la langue ecclésiastique, cf. mes *Archæol. Researches*, t. II, p. 221, n.

Syrie, *κτίσμα* y désignant couramment un établissement religieux, une « fondation » pieuse comme nous disons nous-mêmes dans ce sens. Ici il s'agit, si je ne me trompe, d'un « sanctuaire », défini par les mots qui suivent : « de l'Ange Apparü ».

Cette Apparition, c'est, à mon avis, celle de l'Ange qui, selon une assez ancienne légende indigène <sup>1</sup>, se serait présenté à la Vierge, une palme à la main, pour lui annoncer qu'elle mourrait le troisième jour. En témoignage de cet avertissement le messager divin avait laissé entre les mains de la Vierge la palme, qui fut portée par saint Jean à l'enterrement de celle-ci. A partir d'une certaine époque on montrait le lieu de l'Apparition, sur le Mont des Oliviers, entre celui dit du *Viri Galilæi* et celui de l'Ascension, par conséquent au nord de cette dernière église, c'est-à-dire dans une direction opposée à celle de l'emplacement de la grande mosaïque dont j'ai parlé plus haut. C'est ce qui me porterait à penser que, si notre inscription n'a pas été déplacée, et au cas probable où le desservant du sanctuaire a été enseveli à proximité, elle doit provenir d'une trouvaille différente.

Cette légende pieuse n'a jamais reçu, à vrai dire, un très grand développement, ni eu ce qu'on peut appeler un caractère officiel. Elle n'est mentionnée que par de rares relations de pèlerinage, postérieures aux Croisades, dont les principaux témoignages ont été réunis par Tobler <sup>2</sup>. Elle avait été consacrée par l'érection d'une église, de peu d'importance vraisemblablement, quelque petite chapelle, dont la présence en ce point est signalée au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup> et dont les restes ont été

1. Quaresmius, *Elucidatio* (réimpr. de 1881, t. II, p. 244) la considère comme telle, et semble disposé à la prendre assez au sérieux malgré les doutes dont elle était l'objet de son temps, doutes qu'il nous révèle par la peine même qu'il prend de les réfuter.

2. Tobler, *Die Siloahquelle und der Oelberg*, p. 246. Cf. Liévin de Hamme, *Guide-indicateur*, I, p. 336 (fait partie des Lieux Saints *minores*, comme le montre la croix † indicative des simples indulgences partielles).

3. Mandeville, en 1322 (Wright, *Early Travels*, p. 177). Avec cette époque concorde le témoignage de Nicéphore Calliste (Migne, t. 146, col. 809) qui mentionne la légende tout au long, sans cependant la localiser exactement. Il est à

encore vus par quelques pèlerins ultérieurs <sup>1</sup>. Cette chapelle devait exister déjà depuis un certain temps que nous ne sommes malheureusement pas à même d'évaluer. Il est possible que la construction en remontât à l'époque des Croisés ; le silence de ceux-ci à son sujet pourrait s'expliquer par le fait qu'ils ne prenaient peut-être pas très au sérieux la légende indigène sur laquelle elle était basée. Il est possible même qu'elle fût antérieure aux Croisés, mais je doute, avec Tobler (*op. c.*, p. 247), qu'il faille reconnaître dans la chapelle vue au xiv<sup>e</sup> siècle, l'église de Sainte-Marie bâtie, ou plutôt restaurée par Justinien sur le Mont des Oliviers <sup>2</sup>.

Tout bien pesé, je ne serais pas éloigné de croire que la construction du sanctuaire et l'exécution de l'inscription qui le mentionne peuvent se placer dans la période comprise entre la conquête musulmane et la conquête franque. C'est également à cette période que, par des considérations d'un autre ordre, qui seront exposées ailleurs, je rapporterais l'épithaphe du Ouâd er-Rebâbé ayant en commun avec celle-ci l'abréviation caractéristique du nom de la Pentecôte. Quoiqu'il en soit, on peut tenir pour acquis que notre inscription a trait au petit établissement religieux qui, à un moment donné a été élevé sur le lieu tenu par la tradition grecque orientale comme celui où l'Ange serait apparu à la Vierge pour lui annoncer que sa dernière heure était arrivée.

remarquer que, dans la description grecque anonyme publiée par Allatius (réimprimée dans le *Proskynetarion* de Benjamin Joannidès, II, pp. 145 et suiv.), description qui est justement de cette époque, il n'est soufflé mot ni de la légende, ni du sanctuaire.

1. Au xvii<sup>e</sup> siècle (Surius et Boucher), le lieu était appelé par les « Chrétiens levantins » : *El Thamir* (var. *Chamir*) *tulieta* (var. *thulieta*), « le Palmier (var. la Palme) de la Vierge ». Je ne vois pas bien la dénomination, sans doute arabe, qui peut se cacher dans ces transcriptions plus ou moins estropiées. *Thamir* pourrait faire penser à تمر *tamr*, « dattes » ; mais une datte n'est pas une palme. Et puis *Thulieta* ? Peut-être faut-il couper les mots autrement et reconnaître dans le premier شمرخ, شمرخ branche de palmier » ?

2. Procope, *De ædific.*, V, 9.

## § 32

**Inscriptions grecques de Mzérîb, Naoua, Salkhad.**

*El-Mzérîb.* — Gravure très grossière; trois lignes. Copie et lecture du P. Séjourné <sup>1</sup> :

Ἐπι Διογ|ένου και Ου|σιχανου εκτ[ισθη].

Construit sous Diogène et Ousichanos (?).

M. Fossey <sup>2</sup>, un peu plus tard, a copié et lu :

+ Ἐπι Διογ|ένου Κοίου Ὁ|σιχόνου ἐκτ[ισθη].

Le dernier nom propre a un aspect étrange; on pourrait être tenté d'y chercher quelque forme sémitique, mais ce serait, je crois, perdre son temps. Les deux lectures me paraissent être également inadmissibles.

En comparant les graphies données respectivement par les deux voyageurs : ΚΑΙΟΥCΙΧΑΝΟΥ et ΚΟΙΟΥCΙΧΩΝΟΥ, je propose de restituer tout simplement : ΚΑΙ ΟΥΕΙΨΑΝΟΥ; Ούειψανός est la transcription normale du nom romain *Vipsanus*. Nous avons la preuve que ce nom avait pénétré dans l'onomastique gréco-syrienne de la région. Je relève, en effet, dans deux inscriptions de Djerach <sup>3</sup>, copiées par le P. Séjourné lui-même, le nom en question, très clairement écrit cette fois : Ούειψανού Αἰσού. Le patronymique montre suffisamment que le père et le fils étaient des Nabatéens; le personnage de *El-Mzérîb* devait être de même extraction. Le nom de *Vipsanus* doit probablement sa popularité en Syrie au gendre d'Auguste, M. Agrippa *Vipsanius*, le fondateur de Béryte, le grand ami d'Hérode et des Juifs. *Vipsanus*, qu'il ne faut pas confondre avec le gentilice *Vipstanus*, est employé par Martial <sup>4</sup>, peut-être pour les besoins

1. *Rev. Bibl.* 1894, p. 625, n° 3.

2. *Bull. Corr. hell.* 1897, p. 43, n° 16.

3. *Rev. Bibl.*, 1894, p. 622, n° 2 et 3.

4. Martial, I, 108, 3 : « *Vipsanas laurus* »; IV, 18, 1 : « *Vipsanis columnis* » (il s'agit des colonnes du portique d'Agrippa). Mon confrère, M. Héron de Ville-



du vers, comme un abrégé ou un dérivé du gentilice *Vipsanius*.

*Naoua*. — « Gravée grossièrement. » Copie et lecture du P. Séjourné <sup>1</sup>, qui y voit une épitaphe :

■■■ONNOEΚΑΙΝΙΝΝΟΕΥΙΟΙ  
 ■■■ΤΟΥΑΜΒΙΒΙΑΔΑΔΙΑ  
 ■■■ΙΚΟΥ■■■■ΗΡΑΚΛΑΙ■■■

[N]οννος και Νιννος υιοι του Αμβιδιλας Ασια[τ]ικου. . .ηρα και. . .

Étant donné que les lettres sont mal gravées et, par suite, difficiles à discerner, on pourrait proposer quelques corrections d'ordre paléographique. A la fin je serais tenté de restituer :

(π)α[τρ]ικ(ῶ) [θεῶ] Ἡρακ(λε)[τ]

comme dans une inscription de Nedjrân<sup>2</sup>. Il ne s'agirait plus d'une banale épitaphe, mais, ce qui est plus intéressant, d'une dédicace à Hercule, dont le culte est si rare en Syrie, comme l'a déjà fait remarquer Waddington à propos d'une inscription de 'Aqraba'. Il est à noter que Naoua se trouve située à peu de distance au sud de 'Aqraba, un peu plus loin dans l'ouest de Nedjrân, de sorte que, jusqu'à nouvel ordre, ces trois points marqueraient l'aire hauranienne dans laquelle Hercule était l'objet d'un culte particulier.

Aux lignes 1-2, peut-être pourrait-on lire :

[? N]όννος κ(αί) (Λ)ί(κιννος) υιοι [? Γαύ]του ἀ(νέθηκον) ?<sup>4</sup>

Le nom de Λίκιννος, apparenté à celui de *Licinnius* s'est déjà rencontré dans les deux inscriptions de Djerach<sup>5</sup> contenant le nom de *Vipsanus* dont j'ai parlé plus haut.

fosse, me signale, à l'index du volume III, complémentaire du *C. I. L.* tout récemment paru, les noms de *Vipsana Surilla* (n° 3084) et de *Vipsana Lupa* (n° 8553); je n'ai pu vérifier si ce sont des inscriptions de Syrie.

1. *Rev. Bibl.*, 1894, p. 625, n° 1.

2. *Wadd.*, n° 2428.

3. *Wadd.*, n° 2413 c; cf. mes observations. *Rec. d'Arch. Or.*, t. V, pp. 28, 29.

4. Ou quelque autre verbe de sens analogue. On pourrait aussi penser, en s'appuyant sur *Wadd.*, n° 2290, à : *λασις χάριν*; mais la chose est très douteuse.

5. *Rev. Bibl.*, 1894, p. 622, n° 2 et 3.

*Salkhad.* — Waddington (n° 2005) a copié et lu ainsi :

Ἄλέου<sup>1</sup> Σαλαμάνου<sup>2</sup> τὸ κτίσμα · Κέαμος<sup>3</sup> οἰκοδόμησεν Ῥιμέας<sup>4</sup> · Λύου  
παροδῖτα ἔνθεν κέ.....

Il a laissé de côté, comme inexplicables, la fin de la ligne 6, et trois autres courtes lignes supplémentaires gravées verticalement, le tout étant disposé ainsi :

ΗΜΗΝ  
 ΕΙΘΕΙΟΥ  
 Ο  
 Ε

ΛΥΟΑΠΑΡΟΔΙΤΑΕΝΘΕΝΚΕΠΟΥΩΣΥ

Je propose de reconnaître ici, plus ou moins massacrée par le lapicide ou par le copiste, la maxime funéraire que j'ai déjà reconnue<sup>5</sup> dans une inscription de Cheikh Meskin :

ὡσπερ εἶ ἤμην, ὡσπερ εἰμι ἦση

et qui équivaut à la formule latine : *Quod es fui, quod sum eris.*

Il est de style, dans cette sentence mélancolique, que le défunt s'adresse au passant. Je ne vois pas très bien seulement que faire des quatre lettres intervenant entre ΕΝΘΕΝ et ΩΣ : κ(αί) ποῦ; ou κ(αί) που, n'est pas bien satisfaisant. On attendrait plutôt quelque autre verbe à l'impératif, symétrique de λύου, si tant est que ce soit bien ainsi qu'il faille, avec Waddington, corriger sa graphie ΛΥΟΑ.

### § 33

#### Un Thraseas nabatéen.

Dans une courte épitaphe nabatéenne des environs d'El-Hedjr (*Corps Inscr. Sem.*, II, n° 228), le père du défunt Zoubaidou est

1. Nom douteux.
2. Nom connu = קל"ש.
3. = Καίαμος, nom fréquent = קימו.
4. Ῥίμεα ou Ῥείμεα (Wadd., n° 2393) est le nom antique de *Rîmet* El-Lohf (cf. Wadd. nos 2417 et suiv).
5. Voir plus haut, p. 27.

appelé תרדמים ou תרדמים. Tout le monde est d'accord pour voir dans ce patronymique la transcription d'un nom grec ; on diffère seulement sur la forme de ce nom. M. Euting penchait pour Θεοδόσιος ; M. Nældeke, pour Θερασέας ou Θέρσης ; les éditeurs du *Corpus*, pour Τειρεσίας, sans se dissimuler la difficulté provenant de l'équivalence anormale τ = η. Je proposerai soit Θερασέας (cf. la forme Θερασείας), nom répandu à l'époque romaine, soit Θράσιος ou Θρασύας, formes moins probables.

## § 34

## Le magistros Théodore Carandénos.

En parcourant dernièrement, pour un tout autre objet, l'*Epigraphical Journey in Asia Minor*<sup>1</sup> de M. Sterrett, qui contient tant de précieux documents, je suis tombé, par hasard, sur une inscription byzantine de basse époque, qui a piqué ma curiosité (n° 165, p. 171). Elle provient de Kotchash, petite localité située à une dizaine de lieues dans le nord-ouest de Konia, l'antique Iconium. Elle est gravée en une ligne, sur un morceau de corniche encastré au-dessus du linteau de la porte de la mosquée.

M. Sterrett en donne la transcription figurée suivante, d'après une copie et un estampage de M. Haynes :

ANEKENCΘIONAOCIVTEPAGIAΘKOCCTCKVPXΘEΩΔOPX  
 KEMAGICTPXTCKAPANΔIACVN△POMICIΩOCTIAPIXKE  
 EPICKETPXBACIAEYΩNBACIAX

L'éditeur, préoccupé surtout de l'épigraphie plus ancienne, n'a pas poussé bien loin le déchiffrement de ce texte, qui offre, il faut dire, certaines difficultés, et il a laissé complètement de côté plusieurs passages importants, en ajoutant, à la fin, une restitution qui me paraît historiquement inadmissible. Voici, à

1. *Papers of the American School etc.*, vol. II, Boston, 1888.

première vue, comment j'ai été conduit à le lire, dans son ensemble :

[+] Ἀνεκ(αι)ν[ι]σθ(η) ὁ ναὸς (Ἡ) Ὑπεραγία Θε(εοτό)κος, τοῦ κύρου Θε(ο)δ(ώ)ρου κ(αί) μαγίστρου, τοῦ Καρανδ(ηνοῦ ?), διὰ συνδρομ(ῆ)ς Ἰω(άννου) ἑστιάριου κ(αί) ἐπισκεπτίτου, βασιλευ(όν)των Βασιλείου [κ(αί) (Κων)-σταντίνου].

A été renouvelé ce temple (dit :) « La Très-Sainte Mère de Dieu », (sous) le seigneur et magistros Théodore Carandènos, avec le concours de Jean, ostiaire et inspecteur, sous le règne de Basile [et Constantin].

Vérification faite, je me suis aperçu que M. Cumont avait déjà proposé pour cette inscription des lectures complémentaires ' avec lesquelles les miennes s'accordent sur plusieurs points, mais, pourtant, avec quelques différences, dont je dois parler.

Le texte débutait, je pense, par une croix, dont la place est marquée par le fruste initial de la ligne 1.

M. Cumont n'hésite pas à corriger : ὁ ναὸς τῆς Ἀγίας Θεοτόκου ἐπὶ τοῦ κύρου, etc... Assurément, la construction de la phrase deviendrait ainsi beaucoup plus satisfaisante. Mais il ne faut pas oublier que la transcription de M. Sterrett n'est pas basée sur une simple copie — qui autoriserait, à la rigueur, ces graves modifications — mais bien sur un estampage, ce qui, en bonne critique, nous les interdit. Il faut bon gré, mal gré, nous accommoder des leçons matérielles que donne M. Sterrett; or, celles-ci nous imposent formellement Ἡ Ὑπεραγία Θεοτόκος au nominatif; je prends l'expression pour une apposition à ναὸς et la considère comme le nom spécifique même de l'église'. De même pour la proposition ἐπὶ; impossible, comme le fait M. Cumont, de l'introduire matériellement à la place où on l'attendrait; force est d'admettre que le rédacteur l'a sous-entendue, ou que le lapicide l'a omise; d'ailleurs, le génitif a peut-être bien ici une valeur absolue « étant magistros le seigneur Theodoros, etc. ».

1. *Mélanges de l'École franç. de Rome*, 1895, p. 280, u<sup>o</sup> 267, cf. p. 292.

2. Pour ce vocable de la Vierge Ὑπεραγία, cf. C. I. G., n<sup>o</sup> 8730 et Schlumberger, *Bull. corr. hell.*, VII, p. 180.

C'est apparemment par inadvertance que M. Sterrett a restitué, à la fin, le nom du second empereur en Ἰωάννου (du reste, avec un signe de doute), en ajoutant que Basile et Jean auraient régné conjointement de 969 à 976 J.-C. Il y a là une impossibilité historique. Il ne saurait s'agir ici que des empereurs frères : Basile II — le célèbre Tueur de Bulgares — et Constantin VIII qui, effectivement, ont occupé le trône ensemble, de 976 à décembre 1025, époque de la mort du premier, auquel son cadet ne survécut que trois ans. M. Cumont ne se prononce pas sur cette question, et il laisse le choix entre deux époques : 869-880, ou 976-1025. La seconde serait celle que je viens d'indiquer ; la première nous reporterait au règne de Basile I le Macédonien. Le doute n'est pourtant guère permis. Sans parler des considérations paléographiques et d'un fait d'ordre historique dont je m'occuperai tout à l'heure, Basile I doit être écarté *à priori* par la raison qu'il n'a pas eu d'associé sur le trône, alors que l'inscription parle expressément de deux empereurs : βασιλευ(όν)των. Le nom du second, il est vrai, a complètement disparu, mais la place qu'il occupait est figurée par un fruste dont il faut tenir compte et qui équivaut à 4 ou 5 lettres. Je n'hésite donc pas, en écartant, bien entendu, la restitution de M. Sterret : και Ἰωάννου, à suppléer : και Κωνσταντινου. Étant donné l'espace disponible, j'inclinerais à croire que, selon les habitudes épigraphiques de l'époque, ces mots étaient écrits ainsi en abrégé sur la pierre : ΚΕΚΩΝ, ou même : ΚΚΩΝ. La date de l'inscription s'en trouve décidément baissée d'autant, et cela n'en vaut que mieux pour la paléographie, pour la philologie et peut-être même, comme on va le voir, pour l'histoire.

Le travail a été exécuté sous l'autorité et par les soins de deux fonctionnaires, dont le plus important doit être logiquement celui mentionné en premier, le second n'ayant fait qu'apporter son concours. Celui-ci, appelé simplement Jean, ne nous est pas autrement connu. Sa double charge d'ostiaire et d'inspecteur lui assignant dans la hiérarchie administrative un rang déjà assez élevé, on peut induire de là que le titre de magistros porté par

son supérieur, le kyr Théodore, titre un peu vague en soi par suite du manque d'autre détermination, représente, en réalité, quelque haut commandement.

D'autre part, le nom du magistros Théodore est suivi de son nom de famille ou patronymique, écrit en abrégé : τοῦ Καρανδ'. M. Sterrett l'a laissé complètement de côté. M. Cumont se borne à le transcrire Καρανδ..., sans essayer de le compléter. Un des compléments les plus naturels qui se présentent tout d'abord à l'esprit c'est : Καρανδ(ηνοῦ). Comme pour beaucoup de noms de famille de ce genre, couramment employés chez les Byzantins à cette époque, on ne saurait dire si celui-ci est un véritable patronymique ou un ethnique, au moins à l'origine. Quoi qu'il en soit, nous pouvons admettre que notre magistros s'appelait Théodore Carandènos.

Ce nom rappelle singulièrement, il faut l'avouer, celui d'un personnage qui, justement dans cette période, a joué un rôle historique important. C'est un certain Théodore *Carantènos* qui, selon divers chroniqueurs, commandait une escadre impériale et battit, sur la côte d'Asie, en 978, la flotte du prétendant Bardas Scéros, commandée par Michel Courtice, assurant ainsi le triomphe de ses deux jeunes maîtres, Basile et Constantin, sur leur redoutable compétiteur. Les chroniqueurs, il est vrai, ne sont pas d'accord sur l'identité du magistros impérial qui remporta cette victoire<sup>1</sup>. Les uns disent que c'était Théodore Carantènos, les autres que c'était Bardas Parsacoutènos. Mais, même si ceux-ci ont raison, il n'en demeure pas moins que la confusion doit reposer sur l'existence réelle, à cette époque, d'un magistros — de l'armée soit de mer, soit de terre — répondant au nom de Théodore Carantènos. C'est dans celui-ci, qu'il soit ou non le vainqueur du combat naval, que j'incline fort à reconnaître le magistros Théodore Carandènos de notre inscription.

1. Avec l'intercalation usuelle des titre et qualité entre le nom et le patronymique.

2. Voir pour l'événement, l'indication des sources et leurs divergences, Murault, *Essai de Chron. byz.*, I, p. 563, et Schlumberger, *Épopée byz.*, I<sup>re</sup> partie, p. 388.

## § 35

## Fiches et notules.

Ἐρωσ. — ערױס. — Ἰασιδασ = יאסידי. — Ἰασιδασ? — יעסדיהו et Emmanuel.  
 — Un thiasse palmyrénien. — La dédicace à Chal' al-Qaum. — חל' אל קאום. —  
 Inscription en mosaïque du Mont des Oliviers. — Le Monastère de Mélanie. —  
 Le sanctuaire de l'Apparition de l'Ange. — Le Caroubier des Dix. — Djebel  
 el-Khamar. — Le Palmier de la Vierge. — L' « Idole de Jalousie », Qinian,  
 Tammoûz et Adonis. — Οἱ κοπιδωντες. — Carandénos.

AVERTISSEMENT AUX LECTEURS. — Sous cette rubrique générale, qui en indique suffisamment le caractère, je me propose de donner ici désormais une suite intermittente de brèves observations faites au jour le jour, au hasard de mes recherches et lectures, et alternant avec les études de fond.

Je les présente à dessein sous une forme propre à fournir, à ceux qui voudraient les utiliser, les éléments d'un classement alphabétique qu'on pourra compléter par un jeu de renvois appropriés et facilement combiner avec un classement méthodique, en attendant leur incorporation normale aux index du présent *Recueil*.

Je me réserve, bien entendu, sans parler des rectifications, si souvent nécessaires, de reprendre et de développer, quand il y aura lieu, tels ou tels faits et idées sommairement consignés dans ces *Fiches et notules*, dont quelques-unes pourront, le cas échéant, être considérées comme des « positions », ou des « propositions ».

Pour plus de commodité, je me servirai dorénavant des sigles *F. N.*, pour désigner ces *Fiches et Notules*, et des sigles *R. A. O.* pour désigner le *Recueil d'Archéologie Orientale*.

— [Ἐρωσ.] — Dans une dédicace grecque de Palmyre, Waddington (n° 2572) avait copié et lu ainsi le nom du dédicant : Ἰοδλιος Σ...ις (C·ΥIC). M. Prentice<sup>1</sup> a retrouvé et estampé l'inscription; il constate qu'il faut lire Ἐρωσ. Le nom convient bien au personnage, lequel est un affranchi.

1. *Hermes*, t. 37, p. 100, n. 4.

— [ערױס.] — Je me demande si ce n'est pas le même nom Ἐρωσ qu'il faudrait reconnaître dans le n. pr. nabatéen ארױס (*C. I. S.*, II, 207); qu'on a expliqué de diverses manières et qui en serait

une fidèle transcription. Le n. pr. palmyrénien  $\Psi\text{N}\text{N}$ , malgré une certaine ressemblance, doit avoir une origine différente.

---

— [ $\text{I}\alpha\epsilon\iota\beta\alpha\varsigma = \text{יהויבא}$ .] — La même dédicace grecque (Wadd., 2572) est faite par Julius Herôs pour le salut de son fils  $\text{I}\lambda\epsilon\iota\beta\alpha\varsigma$  (*sic*). La lecture de ce nom (copie :  $\text{I}\text{A}\epsilon\text{I}\text{B}\text{A}\text{C}$ ) m'avait toujours été suspecte. Sur ma demande, M. Prentice a bien voulu la vérifier sur son estampage. Il m'écrit (28.8.02) : « The first letter may be  $\text{T}$ , but  $\text{I}$  is more probable. The second might be  $\text{A}$ . The last may be  $\text{\Theta}$ , but is very uncertain. I myself read  $\text{I}\lambda\epsilon\iota\beta\alpha\varsigma$  ». Dans ces conditions, m'appuyant sur la phrase que j'ai soulignée, je n'hésite pas à proposer la lecture :  $\text{I}\text{A}\epsilon\text{I}\text{B}\text{A}\text{C} = \text{I}\alpha\epsilon\iota\beta\alpha\varsigma$ , transcription excellente du n. pr. palmyrénien bien connu  $\text{יהויבא}$  (*datus*; cf. *Donatus*), avec  $\epsilon\iota = \text{t}$  long, selon la règle, et avec la suppression habituelle de l'aspirée. Le nom devrait être ici au génitif,  $\text{I}\alpha\epsilon\iota\beta\alpha$ ; c'est par suite d'un de ces solécismes dont il est coutumier que l'auteur de l'inscription l'a maintenu au nominatif, comme il l'a fait, du reste, pour le mot qui s'y rapporte, écrit  $\text{υ}\iota\acute{\omicron}\varsigma$ , au lieu de  $\text{υ}\iota\omicron}$ .

1. Cf. mes *Études d'Arch. Or.*, t. II, p. 58. Il conviendra donc désormais de vocaliser dans la transcription *Yahiba*, plutôt que *Yehiba* comme on le faisait couramment.

---

— [ $\text{I}\epsilon\epsilon\text{I}\text{B}\text{A}\text{C}?$ ] — Il est possible, comme l'a pensé M. Lidzbarski<sup>1</sup>, mais il n'est pas sûr qu'il faille reconnaître une transcription du même nom  $\text{יהויבא}$  dans une autre inscription de Palmyre (Wadd., n° 2597) :  $\text{I}\omicron\upsilon\lambda(\text{του}) \text{A}\acute{\upsilon}\rho\eta(\lambda\acute{\iota}\omicron\upsilon) \text{I}\epsilon\epsilon\iota\beta\alpha$  (génit.). La copie  $\text{I}\epsilon\epsilon\text{I}\text{B}\text{A}$  n'est pas favorable à l'existence du groupe  $\text{I}\text{A}$  qui semblerait maintenant nécessaire devant  $\text{I}\epsilon\text{I}$ , et elle peut se prêter paléographiquement à d'autres restitutions. Cependant, en tenant compte des variations  $\text{M}\epsilon\zeta\alpha\beta\beta\acute{\alpha}\nu\alpha\varsigma$  et  $\text{M}\alpha\zeta\alpha\beta\beta\acute{\alpha}\nu\alpha\varsigma$ , on pourrait à la rigueur admettre les variations  $\text{I}\epsilon\epsilon\iota\beta\alpha\varsigma$  et  $\text{I}\alpha\epsilon\iota\beta\alpha\varsigma$ ; dans ce cas, il faudrait restituer au commencement de la ligne un *iota* qui a pu disparaître ou échapper à l'attention de Waddington : [ $\text{I}\text{I}\epsilon\epsilon\iota\beta\alpha\varsigma = \text{יהויבא}$ ].

1. *Handb. N. S.*, p. 286.



— [עמדיהו et *Emmanuel*.] — (V. *supra*, p. 425). A l'appui de l'explication conjecturale de ce nom israélite par יהו + עמדי « Jehovah (est) avec moi », on pourrait invoquer le fameux nom mystique עמנואל, Ἐμμανουήλ, *Emmanuel*, « Dieu (est) avec nous ».

— [*Un thiasse palmyrénien.*] — (RAO., IV, 374.) — Le dessin en fac-similé de l'inscription palmyrénienne, exécuté par M. Littmann, donnait la date en chiffres 340, tandis que sa transcription et sa traduction portaient 345. On avait cru devoir en conséquence modifier celles-ci pour les mettre d'accord avec le dessin. M. Littmann m'informe que, vérification faite, la date est bien 345 et non 340; c'est le dessin qui est fautif; il y a eu bourdon et non doublon (causé par les deux עע consécutifs, le premier étant le chiffre 5, le second la lettre initiale de עלהא).

L'auteur m'écrit, en outre, qu'au commencement de la ligne 3, la leçon גבי, qui peut prêter au doute dans son dessin, est certaine d'après la copie de son carnet.

— [*La dédicace à Chat' al-Qaum.*] — (RAO., IV, 282, V, 45.) — M. Littmann (communication particulière) rapproche שיע de ساع « secourir, aider » et inclinait à lui prêter un sens analogue à celui de جار et مولى; le nom de ce dieu signifierait le « Seigneur, le patron du peuple ».

— [הא אלן.] — (*Id.*) — M. Littmann et M. Lidzbarski<sup>1</sup> adoptent pour la fin de l'inscription (lignes 9-11) le sens que j'ai proposé, mais ils repoussent, avec raison, le mot נש[ש] « les noms », que je restituais, faute de mieux, au commencement de la ligne 11. J'aurais dû me rappeler, je l'avoue, que, dans la famille sémitique, le mot נש affecte généralement au pluriel la forme féminine. On pourrait bien, à l'extrême rigueur, exciper de l'existence des formes arabes أسماء, اسامى, à côté de اسماء; mais ce serait ergoter, et je préfère passer condamnation. M. Lidzbarski n'hésite pas à restituer נש[ש] ou נש[ש], « ces personnes ». Sans doute,

1. *Ephem. f. Sem. Ep.*, I, 346.

on obtiendrait ainsi un mot convenable et un sens plausible. Je puis même dire que la première restitution s'était tout d'abord présentée à mon esprit ; mais je l'avais écartée tacitement pour une raison matérielle qui s'applique *a fortiori* à la seconde, et qui conserve toute sa valeur : avant le  $\aleph$ , dont il reste des traces certaines, il n'y a de place que pour loger *une lettre*. Déjà je me sentais un peu à l'étroit pour restituer  $\text{שכא}$ , qui en exige deux. C'est bien pis pour  $\text{אנשא}$  et  $\text{גבריא}$  : il est absolument impossible de faire tenir ces mots dans l'espace disponible ; ils sont donc à jeter au panier en compagnie de mon  $\text{שכא}$ .

Après avoir examiné à nouveau la question, je propose de restituer  $\text{אלן}$  [ה], qui remplit exactement la lacune et fournit un très bon sens :

Et quiconque dira : « Soient en bon souvenir tous *ceux-là* » !

Je considère  $\text{אלן}$   $\text{ה}$  comme une forme intensive du pronom démonstratif à l'état isolé — ce qui est le cas ici — forme qui était employée lorsque ce démonstratif n'accompagnait pas un substantif lui servant d'appui. On pourrait résumer la chose en disant que  $\text{אלן}$  est proprement un *adjectif* et  $\text{ה}$   $\text{אלן}$  un *pronom* démonstratif. La grammaire palmyrénienne se trouve ainsi enrichie d'une forme intéressante, jusqu'à présent inconnue, qui vient se placer tout naturellement à côté du syriaque  $\text{ܘܠܗܘܢ}$ , de l'arabe  $\text{هؤلاء}$ , « ceux-ci », sans parler des formes correspondantes du singulier, toutes formes constituées par le pronom démonstratif simple en combinaison avec la particule interjectionnelle *hd* « ecce, en », comme premier élément. L'araméen biblique  $\text{האלין}$  semble bien avoir la même origine, encore que plusieurs grammairiens<sup>1</sup> prétendent l'expliquer par un hébraïsme en considérant le  $\text{ה}$  initial comme l'article.

Si cette solution est juste, on peut prévoir dans des conditions analogues, l'apparition, en palmyrénien (et aussi en nabatéen),

1. Winer, *Gramm. des... Chald.*, p. 29.

de formes symétriques de  $\text{הא אלה}$ , telles que :  $\text{הא דה}$ ,  $\text{הא דהא}$ ,  $\text{הא דהא דה}$  etc.<sup>1</sup>.

1. Cf. dans l'araméen plus ancien (Stèle de Tefma, *C. I. S.*, II, n° 113, l. 15) :  $\text{הא דה}$ .

---

— *Inscription en mosaïque du Mont des Oliviers.* — Vérification faite, j'ai constaté que l'une des deux inscriptions grecques du Mont des Oliviers — celle en mosaïque — qui m'avait été communiquée comme inédite et que j'ai donnée plus haut (p. 163), était déjà connue. Elle a été publiée dans la *Revue Biblique*, (1895, p. 92, cf. p. 437), par le P. Lagrange, avec une description et un plan de l'édifice auquel appartenait la mosaïque.

---

— [*Le monastère de Mélanie.*] — Cet édifice est une chapelle mortuaire attenant à une assez grande église byzantine. Le P. Lagrange se demande si on ne pourrait pas y reconnaître le monastère de Mélanie. Mais il est arrêté par la difficulté semblant résulter d'un passage de Phocas d'après lequel ce monastère aurait été reconstruit par les Latins au temps des Croisades. Ne serait-il pas possible de lever cette difficulté, en tenant compte de ce que Mélanie avait fondé non pas un, mais bien deux monastères, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes<sup>1</sup>? C'est peut-être le second dont parle Phocas. Dans le premier se trouvaient déposées les reliques des Quarante Martyrs de Sébaste, auxquelles Pierre l'Ibère ajouta, un peu plus tard, celles de deux martyrs perses apportées par lui. Qui sait si ce n'est pas à ces reliques qu'était destiné le curieux reliquaire, aujourd'hui vide, excavé dans le sol de l'église, au centre de l'abside, au-dessous de la place que devait occuper l'autel? Ce détail archéologique ainsi

1. La *Vie de Pierre l'Ibère*, trad. du syriaque par Chabot, §§ 4, 5, 6. Cf. la description arménienne des Lieux Saints attribuée à Anastase (*Arch. de l'Or. lat.* II, p. 395) qui mentionne, sur le Mont des Oliviers, semble-t-il : « un couvent de Mèje (?), nommé les *Quarante Saints*; occupé maintenant par les Sarrasins »; c'est peut-être le même qui est mentionné à nouveau, dans les mêmes parages, un peu plus loin (p. 397).

interprété tendrait à confirmer l'identification du lieu avec le couvent d'*hommes* fondé par Mélanie; c'est à celui-ci qu'auraient appartenu les moines mentionnés dans l'épithaphe en mosaïque.

---

— [*Le Sanctuaire de l'apparition de l'Ange.*] — C'est à ce sanctuaire dont j'ai parlé plus haut (p. 168) que doit être rapporté, à mon avis, un passage de la description arménienne des Lieux Saints, de Nicolas, évêque d'Acquirmann (1483), dont on n'avait pas bien saisi la signification jusqu'ici :

Allez de là en Galilée, au rendez-vous de N.-S., à la place où la Sainte Vierge était en prière, lorsque l'Ange lui donna le signe de l'Annonciation; alors tous les arbres s'inclinèrent devant elle et restent encore inclinés vers l'Orient<sup>1</sup>.

Le contexte montre nettement (description des principaux sanctuaires du Mont des Oliviers) que par *Galilée* il faut entendre le sommet nord, dit *Viri Galilæi*, soit le lieu même où la légende localisait l'*Apparition de l'Ange*. Il ne s'agit pas ici, comme pourrait le faire croire le mot choisi par le traducteur, de l'*Annonciation* au sens ordinaire, c'est-à-dire de la nouvelle de l'Incarnation apportée à la Vierge par le messenger divin, mais bien de la nouvelle de sa mort prochaine, conformément à la curieuse tradition que j'ai étudiée.

1. *Archives de l'Orient lat.*, II, p. 401. Traduction du P. L. Alishan, qui aurait besoin d'être contrôlée sur certains points.

---

— [*Le « Caroubier des Dix ».*] — C'est peut-être à ce même sanctuaire que doit être aussi rapporté un passage de Moudjir ed-dîn<sup>1</sup> où, immédiatement après avoir parlé de l'église de l'Ascension il mentionne, sur le sommet du Mont des Oliviers, un *mes-djed* appelé le « Caroubier des Dix » (خرنوبة العشرة), avec un

1. Édit. du Caire, p. 411. C'est auprès de là que, plus tard, en 840 de l'Hégire, un gouverneur de Jérusalem, l'émir Toughân fit construire la *goubbé* funéraire de sa femme Zahrâ (p. 611).

caroubier (qui lui donne son nom), et une grotte où l'on va en pèlerinage<sup>1</sup>.

1. Sans doute, il se pourrait que Moudjir ed-Dîn eût en vue quelque autre des sanctuaires du Mont des Oliviers tel que la grotte dite *Matzi* ou « des disciples » (Theodosius, Geyer, *Itin.*, p. 145), ou bien celle où Jésus enseigna ses apôtres. Peut-être par « les dix » faut-il entendre ceux-ci. La dénomination doit être ancienne et traditionnelle. L'auteur arabe dit qu'il n'en connaît pas l'origine. En tout cas, il est certain qu'il ne veut pas parler de la grotte de Sainte-Pélagie qu'il connaît et décrit ailleurs (p. 258) comme le tombeau d'une sainte Musulmane, Râbé'a el-'Adaouiyé.

---

— [*Djebel el-Khamar.*] — Immédiatement après, Moudjir ed-Dîn ajoute que le Mont des Oliviers (*Toûr Zetta*) est appelé aussi *Djebel el-Khamar* (الخمر).

---

— [*Le Palmier de la Vierge.*] — Serait-ce ce mot de *khamar* qu'il faudrait reconnaître dans la dénomination énigmatique *El-Chamir* (var. *El-Thamir*) dont j'ai parlé plus (p. 169, n. 1)?

---

— [*El chamir tulieta*] serait-il à rétablir en *El-kham(a)r t(o)d(r)* (*Z)éta*, الخمر طور زيتا ?? Moudjir ed-Dîn, il est vrai, a pris soin de vocaliser expressément *khamar* (بفتح الحاء والميم); mais les copistes ont pu sauter : و« كسر » الميم. D'ailleurs *khamar* et *khamir* sont synonymes. Cela ne concorderait plus du tout, il est vrai, avec les traductions données par Surius et Roger : « le Palmier » ou « la Palme de la Vierge » ; mais ce ne serait pas une objection, ces auteurs ayant pu mal saisir les explications de leurs guides indigènes et attribuer à la légende même le nom donné proprement à la montagne ou à la partie de la montagne où elle était localisée.

Quelques lignes plus haut (p. 410), Moudjir ed-Dîn parle d'un palmier légendaire dit « palmier de Marie » et disparu de son temps, qui avait pour caractéristique d'être *penché* (منحنية). Ce trait rappelle celui qu'on remarque dans la relation arménienne de Nicolas (cf. *suprà*, p. 182, F. N., 2) et il ne serait pas impos-

sible qu'il y eût dans ce passage de Moudjir ed-Dîn quelque écho de notre légende chrétienne.

---

— [L' « Idole de Jalousie », *Qinian, Tammouz et Adonis*]. — Étant admis que le mois palmyrénien de קנין = le mois judéo-syrien de תמוז (juin-juillet, Panémos);

Considérant : 1° que le תמוז d'Ezéchiel, VIII, 3, 5 représente, soit Adonis lui-même, soit la fête si populaire de ce dieu tombant à cette époque de l'année; 2° que ce *Hat-Tammouz* est mis par le prophète en rapport direct avec le סבל הקנאה הזקנה, la prétendue « Idole de Jalousie », en réalité, statue du dieu placée à la porte du Temple de Jérusalem souillé par le culte d'Adonis;

On est amené à établir une connexion intime, étymologique et mythologique, entre les deux termes extrêmes de cette équation complexe : le קנין palmyrénien et le קנאה biblique<sup>1</sup>, en y voyant un nom ou, tout au moins, un vocable d'Adonis-Tammouz, plus ou moins arbitrairement interprété.

Il se peut, d'autre part, que le nom de קנין soit apparenté à celui de קין que la Genèse, IV, 2, considère expressément comme un dérivé de la racine קנה. La légende de Caïn et Abel rentrerait alors dans le cycle du meurtre d'Adonis (qui serait, au fond, un fratricide), avec transposition des rôles ou, plutôt, du nom des acteurs, transposition explicable peut-être par la double généalogie mythique de la Genèse, IV et V — la lignée maudite et la lignée bénie des Caïnites et des Sethites (avec קין = קיין) — correspondant à deux points de vue du mythe syrien diamétralement opposés selon les lieux et les milieux ethniques.

Thèse à développer, dont je me borne aujourd'hui à indiquer les points essentiels.

---

1. A remarquer que les Septante interprètent Ezéchiel, VIII, 3 : ἡ στήλη τοῦ κτωμένου; ce qui nous ramène en droite ligne au sens apparent de notre *Qinian*. S'il faut faire état de la forme féminine qu'affecte קנאה, on pourrait penser à quelque vocable homonyme de la parèdre du dieu. Cf. le couple phénicien de Sanctomaton *Geneos* et *Genea* qu'on a déjà voulu rapprocher du nom de Caïn (éd. Orelli, p. 15, n. 17).

[Οἱ κοπιῶντες]. — Sur une stèle trouvée à Bab el-Ouâd (entre Jérusalem et Jaffa)<sup>1</sup> :

+ Ὑπέρ σωτηρίας καὶ βο(η)θ(ε)ίας τῶν κοπ(ι)ώντω(ν). Ἀμήν.

Le P. Germer-Durand traduit :

Pour le salut et le secours de ceux qui souffrent. Amen.

Il rapproche κοπιῶντων (orthographié ΚΟΠΗΩΝΤΩ) de S. Matthieu, xi, 28, en se demandant si cette formule votive a été rencontrée ailleurs et si elle ne s'appliquerait pas aux âmes des défunts<sup>2</sup>.

Je doute, pour ma part, qu'il s'agisse d'un texte funéraire; l'emploi de σωτηρία et βοήθεια semble indiquer qu'il est question de vivants et non de morts. Il faut, je pense, tenir compte du fait que, dans l'épigraphie courante de Syrie, ἐκ τῶν κόπων, ἐξ ἰδίων κόπων, etc., s'emploie couramment au sens de ἐκ τῶν ἰδίων, pour indiquer que tel ou tel travail a été fait aux frais du ou des dédicants, à leur charge. J'inclinerais, en conséquence, à croire qu'ici le verbe κοπιῶ est à prendre avec cette acception particulière du substantif dont il dérive et qu'il désigne simplement un groupe d'hommes ayant participé, de leur bourse ou de leur personne, à une certaine construction d'intérêt collectif, peut-être une église, dont on a retrouvé des restes assez importants à cet endroit même<sup>3</sup>.

1. *Rev. Bibl.*, 1894, p. 256.

2. Voir, à ce sujet, les observations dans mes *Archæolog. Researchen*, t. II, p. 409.

3. *Rev. Bibl.*, 1894, p. 136.

---

— [Carandénos] — (V. *supra*, p. 176). — La légère différence que l'on observe dans ce nom, comparé à celui de Théodore Caranténos — *d* pour *t* — ne saurait faire sérieusement difficulté pour l'identification historique des deux personnages; on en relève d'analogues, et de plus graves, chez les auteurs byzantins, dans l'orthographe des noms de famille de cette catégorie, noms de forme plus ou moins barbare. Au surplus, à les bien

considérer, on peut tenir la leçon de la pierre : *Καρανδηγός* et celle des manuscrits : *Καραντηγός*, pour essentiellement identiques ; la seconde représenterait l'orthographe correcte et savante, la première la prononciation *réelle*. J'ai déjà eu, en effet, l'occasion de faire remarquer plus haut (p. 165) à propos de l'orthographe *φανένδος* = *φανέντος* dans une inscription de basse époque provenant de Jérusalem, que le groupe *ντ* se prononce régulièrement *nd* en grec moderne ; cette prononciation ne date certainement pas d'hier, et ces témoignages épigraphiques sont des preuves intéressantes de son existence dans la *koinè* du *x<sup>e</sup>* siècle, au moins.

### § 36

#### Le prétendu **BATR** éthiopien et la livre d'or.

On lit dans le texte éthiopien de la Chronique de Jean de Nikiou<sup>1</sup> que, lorsque 'Amr, le conquérant musulman de l'Égypte, se fut emparé d'Alexandrie<sup>2</sup>, « il porta le tribut à la somme de vingt-deux *batr* d'or, de sorte que les habitants, pliant sous la charge et hors d'état de payer, se cachèrent ».

Il s'agit évidemment d'une somme considérable à en juger par les doléances auxquelles l'auteur se livre à ce sujet, ici et plus loin. Il est à présumer, d'après ce qu'il nous a dit antérieurement<sup>3</sup>, que cette somme devait être au moins le triple de l'impôt normal payé par la ville avant la conquête, impôt dont nous ignorons malheureusement le montant. Un autre témoignage dont je parlerai tout à l'heure serait même de nature à faire croire que cette proportion du triple, appliquée par le vainqueur au reste de l'Égypte, fut fortement dépassée à l'égard d'Alexandrie, cette ville, prise de vive force, ayant été traitée avec une rigueur exceptionnelle.

1. Zotenberg, *Not. et extr. des man.* t. XXIV, part. I, pp. 584-585.

2. 17 septembre 642, selon Brooks, *Byz. Zeitschr.* IV, p. 444.

3. *Chron.* p. 577 : « Les Musulmans prirent possession de toute l'Égypte, du midi et du nord, et triplèrent l'impôt ».



Qu'est-ce que peut bien être un *batr* d'or? Le mot éthiopien *batr* est un *apax legomenon* dont l'origine et le sens sont tout à fait inconnus, comme le fait observer en note le traducteur, M. Zotenberg. Il suppose que ce devait être une unité de compte correspondant à une somme de 1.000 pièces d'or (et d'argent?). Il déduit cette supposition d'un second passage (p. 585) dans lequel Jean de Nikiou ajoute que le gouverneur Ménas, transfuge byzantin passé à l'ennemi, avait encore aggravé cette charge, et qu'au lieu des *vingt-deux mille pièces d'or* imposées par 'Amr, il avait « réuni et remis aux Ismaélites *trente-deux mille cinquante-sept pièces d'or*. » « Il est impossible, dit le chroniqueur, de raconter le deuil et les gémissements qui remplissaient la ville ; les habitants en arrivèrent à offrir leurs enfants en échange des sommes énormes qu'ils avaient à payer *chaque mois*. »

A l'encontre du *batr*, la pièce d'or, ou *dînâr* (δηνάριον), dont parle cette fois l'auteur est bien connue ; ce n'est autre chose que le *sou d'or* byzantin, pesant 4<sup>gr</sup>,55, sur le pied de la taille de 72 sous à la livre. Ce seraient donc 1.000 de ces sous d'or qui auraient formé la prétendue unité de compte portant le nom, d'ailleurs inexplicable en soi, de *batr*, selon l'hypothèse inspirée à M. Zotenberg par la comparaison de ces deux passages. Bien qu'elle ne nous apporte aucune lumière sur l'étymologie du mot *batr*, elle semble à première vue assez légitime. Mais, à la réflexion, on est arrêté par certaines difficultés.

D'une part, 22.000 sous d'or et, d'autre part, 32.057 sous d'or, à raison de 4<sup>gr</sup>,55 le sou représentent respectivement 100<sup>kil</sup>,100 et 145<sup>kil</sup>,859 d'or, soit, à raison de 3<sup>fr</sup>,437 le gramme, une valeur correspondant à 344.043<sup>fr</sup>,70 et 500.317<sup>fr</sup>,38 de notre monnaie. A vrai dire, de pareilles sommes auraient été bien peu de chose pour une ville aussi riche qu'Alexandrie et elles demeureraient insuffisantes pour justifier la peinture pathétique que Jean de Nikiou nous fait du désespoir et de la détresse des habitants. Aussi, M. Zotenberg, suppose-t-il, qu'il faut les considérer comme une contribution mensuelle. L'auteur parle bien, en effet, de paie-

ments qui devaient être faits par mois. Mais, même en multipliant ces chiffres par 12, on n'obtient pas encore, avec cet expédient, des sommes telles (4.128.516 fr. et 6.004.004 fr.) qu'elles aient pu dépasser les moyens ordinaires de la capitale de l'Égypte, dont l'opulence est proverbiale. Rien ne prouve d'ailleurs, qu'il ne s'agît pas d'un chiffre global exigible par douzièmes, auquel cas nous retompons dans l'insuffisance absolue. En outre, on ne s'explique guère, s'il s'agit de simples pièces d'or, ce second chiffre de 32.057, soit 10.057 pièces montant de la surtaxe imposée par Ménas. Cet infime appoint de 57 pièces d'or était négligeable, semble-t-il, au regard de la masse de 32.000 ; on remarquera, de plus, que multiplié par 12 il ne fournit pas un nombre rond qu'on attendrait. Enfin, nous n'avons aucune connaissance pas plus chez les Byzantins que chez les Arabes, d'une unité de compte équivalant à 1.000 pièces d'or et portant un nom spécial, soit celui de *batr*, soit tout autre.

Il y a là un petit problème dont la solution dépend, en réalité, de l'explication du mot *batr* employé par l'auteur dans le premier passage. C'est sur ce mot énigmatique, et par cela même suspect que doit porter notre effort.

Les caractères éthiopiens avec lesquels il est écrit በጥ correspondent à בטר. Or, il ne faut pas oublier que le texte éthiopien n'est autre chose que la traduction d'une version arabe, faite elle-même sur un texte grec original. Cela étant, nous sommes autorisés à prendre en considération une forme بطر, laquelle, si l'on fait abstraction du point diacritique, peut se ramener à طر. Il suffit, dès lors, d'allonger tant soit peu le crochet constituant la première lettre pour obtenir le mot لطر, qui n'est autre chose que l'exacte transcription du grec λῆτρα « livre »<sup>1</sup>. Inutile de rappeler que ce mot grec a réellement pénétré de très bonne heure dans la langue arabe, par l'intermédiaire de l'ara-

1. A la rigueur, on pourrait admettre que la faute s'est produite dans le texte éthiopien même, les lettres *beth* et *lamed* se ressemblant quelque peu. Mais je crois préférable de supposer qu'elle s'est produite sur le terrain arabe.

méen לישראל, mais en y subissant d'emblée une transposition des deux liquides *rl* et en devenant رطل, رَطْل, رُطْل, le *roteül* de nos jours<sup>1</sup>. La livre d'or était, on le sait, une unité de compte courante à l'époque byzantine quand on avait à nombrer de fortes sommes. L'expression répondait, d'ailleurs, à la réalité des choses, puisqu'on pesait effectivement les espèces au lieu de les compter, ce qui se pratique encore aujourd'hui. Il serait donc très naturel qu'on en ait fait usage dans le cas présent.

Mais 22 livres d'or seraient une somme ridiculement faible. Il est donc nécessaire d'introduire dans le texte une seconde correction, corrélatrice de la première.

En raisonnant sur cette base paléographique et en combinant ensemble les deux passages, on est conduit à supposer que le texte primitif grec, et peut-être même encore la version arabe intermédiaire, portaient, en réalité, les leçons respectives :

A, vingt-deux <mille> livres d'or ;

B, vingt-deux mille (livres) d'or ;

C, trente-deux mille cinquante-sept (livres) d'or.

Les nombres étant exprimés en lettres, le signe indicateur des mille, maintenu dans B qui, de toutes façons est forcément la répétition textuelle de A, a dû disparaître accidentellement dans A. On sait que ce signe consiste dans un simple accent placé à gauche des lettres numériques ; rien, donc, de plus facile à confondre que :  $\alpha\beta' = 22.000$ , et :  $\alpha\beta' = 22^2$ . A cela est venue s'ajouter la mauvaise graphie, ou mauvaise lecture de l'arabe : بطر = لطر = λιτρα, et le tout a abouti aux 22 *batr d'or* qui ont tout à fait dérouté M. Zotenberg.

Comment expliquer maintenant que, dans le second passage

1. Transcrit *rotula* dans les documents latins des Croisades, où on l'avait considéré à tort comme un mot latin, diminutif de *rota*, ainsi que j'ai eu l'occasion de le montrer autrefois (*Rec. d'Arch. Or.*, t. IV, p. 55).

2. On pourrait aussi admettre que l'erreur sur les mille s'est produite dans le texte éthiopien même, les chiffres y étant également exprimés en lettres numériques, mais selon un système qui, toutefois, prête moins que le système grec à la confusion supposée.

B, où le chiffre primitif est correctement maintenu, le traducteur, soit éthiopien, soit arabe, ait substitué au mot *litr*, estropié par lui en *batr*, le mot parfaitement connu et très clair de *dtnâr*, « pièce d'or » ? Deux explications sont possibles.

La première, et je dois dire celle qui paraît tout d'abord la plus simple, c'est que, soit Jean de Nikiou, soit un de ses deux anciens traducteurs, considérait les mots *λίτρα* et *δηνάριον* comme synonymes. Il n'aurait fait que suivre en cela l'usage byzantin lui-même d'après lequel le nom de la livre d'or s'employait abusivement, mais couramment, pour celui du sou d'or, qui en était la 72<sup>e</sup> partie et qui était devenu l'unité d'étalon. C'est, au demeurant, la même déviation de sens qui s'est produite en Occident pour les noms de la livre-poids et de la livre-monnaie (cf. particulièrement la livre sterling = pièce d'or de 25 francs).

L'inconvénient de cette explication c'est, comme je l'ai déjà montré plus haut, qu'on n'obtient ainsi, même en les considérant comme des douzièmes mensuels, que des sommes relativement faibles et hors de proportion avec les effets désastreux que leur perception, au dire même du chroniqueur, avait eus pour la population. C'est ce qui m'a conduit à envisager la possibilité d'une autre explication d'après laquelle le mot *batr* = *litr* serait à prendre dans un sens propre et normal de « livre d'or », en poids réel. Dans ce cas, le traducteur, soit éthiopien, soit arabe, embarrassé par ce mot *batr*, à lui inconnu, parce que méconnu, après l'avoir maintenu, tout en l'estropiant dans le passage A, aurait cru devoir, dans le passage B, le remplacer par le mot *dtnâr* qui, au moins, lui représentait quelque chose. Il n'est pas impossible, d'ailleurs, qu'abusé par les altérations du texte, dont il était peut-être lui-même le premier coupable, il ait fait un raisonnement analogue à celui de M. Zotenberg et cru que le mot incompréhensible *batr* correspondait à une prétendue unité de compte de 1.000 pièces d'or qui n'a jamais existé.

De toute façon, il faut rétablir entre ces divers passages une concordance qui paraît nécessaire ; il est peu vraisemblable qu'ayant à se répéter à quelques lignes de distance, Jean de

Nikiou ait énoncé *la même somme de deux façons différentes*, et comme, la première fois, il parle certainement de *livres*, il est à croire qu'il s'exprimait de même la seconde fois. Le seul point qui reste à élucider c'est de savoir si par *livres* d'or, il entendait la pièce d'or abusivement appelée « livre », ou bien la *livre-poids* effective. La différence serait dans la proportion de 1 à 72: Dans la seconde hypothèse, on obtiendrait des sommes réellement énormes, bien propres à justifier toutes les doléances du chroniqueur : près de 25 millions de francs pour la contribution fixée par Omar et de 36 millions, avec la surtaxe imposée par Ménas<sup>1</sup>. Il y aurait eu là vraiment de quoi se lamenter. Sans doute, ces sommes sont tellement exorbitantes qu'on peut hésiter à les admettre, surtout s'il faut y voir le montant d'une taxe annuelle; mais elles seraient plus acceptables si elles représentaient le montant d'une contribution de guerre à payer une fois pour toutes, une sorte de rançon de la ville conquise de haute lutte.

Il y a un autre témoignage historique qui peut contribuer à éclairer quelque peu ce point, sans cependant faire encore la lumière complète.

Le patriarche d'Alexandrie Euty chius<sup>2</sup>, autrement dit Sa'ïd Ebn Batrîq, nous raconte avec d'intéressants détails, puisés certainement à bonnes sources<sup>3</sup>, la conquête de l'Égypte par les Musulmans. Il nous apprend que la partie de la population indigène qui ne voulut pas embrasser l'islamisme fut taxée à raison de 2 dinârs par tête d'adulte mâle, soit 12 millions de dinârs pour 6 millions de contribuables. Cette taxe représentait la capitation ou *djizîé*, dans le système appliqué d'une façon générale aux populations chrétiennes des pays conquis; elle assurait à celles-ci la sauvegarde de leur foi et de leurs us et coutumes.

1. L'appoint de 57 qui figure dans cette surtaxe et qui étonne, s'il s'agit de simples pièces d'or, s'expliquerait mieux dans ce système. 57 livres d'or, soit plus de 60 000 fr. n'étaient pas une quantité négligeable.

2. Euty chius, *Annales*, éd. Pococke, II, pp. 310 et 318.

3. Sur les sources musulmanes et leurs divergences, voir le mémoire classique de S. de Sacy, *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, 2<sup>e</sup> série, t. V, 2<sup>e</sup> partie.

Elle était, d'ailleurs, indépendante des redevances qui pouvaient grever la terre. Il est difficile de savoir si c'est à cet impôt personnel ou à ces redevances foncières que doit être rapporté le renseignement de Jean de Nikiou que j'ai cité plus haut (p. 186) et d'après lequel « l'impôt de l'Égypte » fut triplé. Quoi qu'il en soit, si l'on suppose qu'Alexandrie a été traitée sur le même pied que le reste de l'Égypte, on pourrait faire le raisonnement suivant : Étant admis qu'il s'agit de livres d'or à entendre au sens de dinars; que les 22.000 dinars exigés d'Alexandrie par 'Amr au dire de Jean de Nikion, ne sont, comme le pense M. Zotenberg, que le douzième d'une contribution annuelle; que cette contribution, enfin, est la capitation ou *djizîé* : la somme totale  $22000 \times 12 = 264.000$  dinars, à raison de deux dinars par tête, correspondrait à une population de 132.000 adultes mâles, chiffre qui serait en soi assez vraisemblable, bien qu'encore peut-être un peu faible. Mais, dans ce cas, pourquoi Alexandrie aurait-elle eu tant à se plaindre de la dureté du vainqueur, alors qu'elle ne faisait que subir la loi commune, loi dont l'application ne semble pas avoir entraîné ailleurs d'aussi terribles conséquences ?

C'est ici qu'il faut faire intervenir une autre donnée que nous fournit Euty chius et qui nous montre qu'Alexandrie avait été traitée d'une façon exceptionnelle parce qu'elle n'avait pas fait sa soumission et avait été emportée de vive force après qua-

1. Les auteurs musulmans (de Sacy, *op. c.*, p. 19) parlent de 600.000 habitants, non compté les femmes et les enfants. Si ce chiffre n'était pas exagéré, et si on pouvait le prendre pour base, 600.000 habitants, à raison de deux dinars par tête, représenteraient 1.200.000 dinars, soit plus de 18 millions de francs. On se rapprocherait ainsi, mais on serait cependant encore assez loin des 25 millions de francs auxquels on arrive dans l'hypothèse des 22.000 livres pesant d'or. On les atteindrait, et même on les dépasserait, en supposant que les habitants d'Alexandrie, traités, comme nous verrons qu'ils l'ont été, avec une rigueur exceptionnelle, avaient été taxés à 3 dinars par tête, au lieu de 2. Mais peut-on admettre qu'Alexandrie ait réellement compté 600.000 habitants mâles adultes ? Je rappellerai, à titre d'information, qu'au premier siècle avant notre ère, sa population était évaluée à plus de 300.000 citoyens libres (Diodore de Sic., 17, 52). Quant à ses ressources, à la même époque, on peut s'en faire une idée par le fait que les seuls droits de port rapportaient au Trésor 6.250 talents.

torze mois d'un siège obstiné. Dans ces conditions, d'après la loi implacable de l'Islam, toute ville prise de haute lutte n'avait pas droit aux ménagements relatifs accordés aux villes ayant capitulé ; elle était à l'entière merci du vainqueur. C'est ce que montre clairement le récit d'Eutychius. 'Amr, au lendemain de sa victoire, écrivit à Omar qu'il venait de s'emparer d'Alexandrie, dont il ne saurait décrire l'opulence <sup>1</sup> : « Je l'ai prise dit-il, de vive force, sans traité de capitulation ». Il l'informe qu'en conséquence, les Musulmans sont d'avis de se la partager comme chose conquise. 'Omar lui répondit en repoussant cet avis et en lui disant qu'il fallait, au contraire, garder l'impôt foncier (*kharâdj*) de la ville pour subvenir aux besoins ultérieurs de la guerre sainte. Au fond, il ne voulait pas tuer la poule aux œufs d'or. 'Amr se conforma à cet ordre. Il procéda au dénombrement de la population (pour la *djizié*) et lui imposa le *kharâdj*. Mais, « tandis que le restant de la population de l'Égypte fut taxé à 2 dinars par tête d'adulte, maximum de la *djizié* qui ne pouvait être dépassé », les habitants d'Alexandrie furent expressément exceptés de cette disposition : « Ils eurent à payer, à titre de *djizié* et de *kharâdj*, un impôt dont la quotité était fixée au gré de celui qui les gouvernait, parce qu'Alexandrie avait été prise de vive force, sans capitulation, sans traité assurant des garanties à la population ».

Cette dernière disposition laissait la porte ouverte à toutes les exigences du vainqueur, dont la seule règle était son bon plaisir. Et de fait, des paroles mêmes de Jean de Nikiou : « il *porta* le tribut d'Alexandrie à la somme de, etc. », il semble bien résulter que la taxe appliquée au reste de l'Égypte fut fortement majorée en ce qui concernait sa capitale. Il ne serait donc pas impossible, malgré des difficultés que je reconnais, qu'il faille prendre l'expression de Jean de Nikiou au pied de la lettre et entendre non pas 22.000 sous d'or, mais 22.000 livres pesant d'or ; c'est là, il

1. Il parle de 4.000 palais, 4.000 bains, 40.000 Juifs payant la capitation, etc... Cf. la description, plus ou moins fabuleuse, de la Chronique de Michel le Syrien, éd. Chabot, I, p. 114.

est vrai, une somme énorme, surtout si l'on tient compte de la valeur relative de l'or à cette époque et de nos jours, mais il ne faut pas oublier que, si énorme qu'elle pût être, ce n'était peut-être pas encore payer trop cher l'existence même de la ville et de ses habitants<sup>1</sup> qui, dans cette conjoncture critique, n'a tenu qu'à un fil.

Quoi qu'il en soit, et tout en réservant l'intéressante question historique qu'elle soulève, la correction matérielle que je propose d'introduire dans le texte éthiopien de la Chronique de Jean de Nikiou me paraît pleinement justifiée par la paléographie même. Elle nous débarrasse heureusement du mot inexplicable *batr*; il faut purement et simplement le rayer du dictionnaire éthiopien, où il s'était indûment introduit sur la foi de ce passage unique et altéré, et le remplacer par le mot *litr* = λίτρα « livre ».

### § 37

#### Le CENTENARIUM dans le Talmud.

M. Gauckler vient de faire connaître<sup>2</sup> une intéressante inscription romaine récemment découverte, par nos officiers, à Ksar-Tarcine, sur les confins du *Limes Tripolitanus*, et relative à la construction d'un fortin qui y est désigné sous l'appellation de *centenarium*<sup>3</sup> : « centenarium Tibubuci ».

Cet ouvrage militaire consiste essentiellement : 1° en un mur d'enceinte, qui affecte sensiblement, malgré des irrégularités résultant du terrain, la forme carrée et mesure 110 mètres de

1. Si 'Omar n'avait pas interposé son autorité et si 'Amr avait donné suite à son premier projet, la population entière devait être, conformément aux lois musulmanes, traitée comme prisonnière de guerre, c'est-à-dire vouée à la mort ou à l'esclavage.

2. *Comptes-Rendus de l'Acad.*, 1902, pp. 321 et suiv.

3. Et non *centenarius* comme l'écrit M. Gauckler dans le titre de son mémoire : « Le *Centenarius* de Tibubuci ». Il pourrait y avoir doute, le mot étant à l'accusatif dans l'inscription. Mais la forme du pronom relatif, *quod*, montre que ce substantif, au moins dans ce texte, est traité comme un substantif neutre.



développement total; 2° en un réduit central exactement carré, de 15 mètres de côté, à deux étages, encadrant une petite cour intérieure.

Cette inscription pose à nouveau la question, jusqu'ici très débattue, de savoir ce qu'il faut entendre au juste par le mot *centenarius*, ou *centenarium*, qui s'est rencontré plus d'une fois dans l'épigraphie romaine, appliqué à des constructions d'un genre particulier sur lequel on est loin d'être d'accord.

Dans son mémoire, dont il a été donné lecture à l'Académie par M. Cagnat, M. Gauckler examinait cette question et ajoutait une solution à celles qui en ont déjà été proposées. Il a supprimé ce passage dans le mémoire imprimé. Il se borne à dire que *centenarium*, à l'accusatif, est certainement un terme d'art militaire, définissant le type de fortification auquel se rattache la construction de Ksar-Tarcine, et il ajoute qu'il se réserve de le démontrer ailleurs.

Si mes souvenirs sont exacts, l'idée de M. Gauckler était que le mot devait désigner, en général, un fortin commandé par un *centurion* — d'où son nom de *centenarius*, sous-entendu *burgus*<sup>1</sup>. Réserve faite sur l'étymologie même du mot, je rappellerai qu'on pourrait invoquer en faveur de l'expression supposée : *centenarius burgus*, une expression explicite que je relève dans une inscription byzantine de Nicée, du règne de l'empereur Léon l'Isaurien (717-741) : πύργος κεντινάριος<sup>2</sup> (cf. le toponyme Κεντιναρήσιος πύργος, Pape, *W. der. gr. Eig.*, I, p. 646).

1. Étant donné que *centenarium* est au neutre, il vaudrait mieux dans ce cas sous-entendre un mot tel que *castellum*.

2. *C. I. G.*, n° 8664. A propos de ce mot, et de son rapprochement avec *centenaria turris*, les éditeurs renvoient à Ducange, *Hist. byz.*, II, 124. En s'y reportant, on voit qu'il s'agit d'un texte de Nicéas où il est parlé d'une tour δε κιλήσεται Κεντινάριον, et qui s'élève dans l'enceinte du grand palais; on remarquera l'emploi de la forme neutre. Il faut y ajouter un autre passage (*op. c.*, p. 191) mentionnant τὸν πύργον τοῦ Κεντιναρίου. Je ne sais si c'est un de ces passages qu'avaient en vue les auteurs des *Historiens grecs des Croisades*, en faisant figurer dans leur index (t. II, p. 794) le mot κεντινάριον avec renvoi aux pages 354 B et 463 C. Le mot indiqué n'y apparaît pas; mais en revanche, dans les textes cités aux annotations correspondantes (II, p. 542), il est question d'un fort qui semble être le même et est appelé Καστέλιον. Si ce rapprochement est

Quant à la valeur de l'étymologie nouvelle proposée pour le mot proprement dit, il ne m'appartient pas de me prononcer et de décider si elle vaut mieux que celles déjà mises en avant. On trouvera celles-ci consignées dans l'article substantiel du *Dizionario epigraphico* de M. de Ruggiero (s. v. *Centenarium*), avec références à leurs auteurs respectifs et renvois aux textes lapidaires<sup>1</sup>. Elles peuvent se résumer ainsi : 1° un édifice de la valeur d'un *centenarius*, ou 100 livres d'or; 2° ou de la mesure de 100 pieds (à l'instar de l'*Hecatompedos* ou Parthénon); 3° un bain, *frigidarium*, ou *delubrum* consacré à la nymphe de l'*Aqua-frigida*<sup>2</sup>.

Je voudrais seulement verser au débat un témoignage qu'on n'y a pas encore introduit, que je sache, et qu'il n'est peut-être pas inutile d'entendre. C'est celui du Talmud, qui est quelquefois bon à consulter sur les choses du monde gréco-romain d'une certaine époque.

Le Talmud connaît un mot קנטינר<sup>3</sup>, *qantinar* (variantes קנתינר et קנטיור), au sens de « cour, *atrium* », synonyme du mot, purement sémitique, תרביץ, תרביץ, lequel a, de plus, les acceptions accessoires de « jardin » :

Quand l'un dit à l'autre : « Je te vends un *Qantnar* », il doit lui établir un

fondé il impliquerait que *centenarium* est synonyme de *castellum*, et, par suite, que c'est, comme je l'ai dit plus haut, ce dernier mot qu'il conviendrait de sous-entendre lorsque *centenarium* est employé d'une façon absolue.

1. Je m'étonne que M. Ruggiero n'ait pas rappelé l'inscription grecque de Nicée que j'ai citée plus haut, et je ne puis croire qu'elle ait échappé à l'attention des savants dont je ne connais les opinions divergentes que par l'exposé qu'il en fait.

2. *Eph. Epigr.*, V, 932 : « ... A solo construxit.... centenarium aqua frigida restituit et ad meliorem faciem reformavit. »

M. Schmidt est d'avis que la station *Ad centenarium*, marquée en Numidie par la Table de Peutinger est le nom même de la localité où a été trouvée cette dernière inscription. Au point de vue auquel s'est placé M. Gauckler, ce toponyme aurait pour origine l'existence en ce lieu d'un *burgus centenarius* dans le genre de celui de Ksar-Tarcine. J'aurai l'occasion plus loin (§ 38, p. 204), de revenir sur le toponyme *Ad centenarium* en Afrique et en Syrie.

3. Levy, *Neuh. W.* s. v., où on trouvera la référence au passage cité, avec les variantes.

espace de douze coudées en carré. — Qu'est-ce qu'un *Qantnar*? C'est la cour du palais ou château (*Apadna*).

M. Levy explique le mot par un rapprochement avec la racine arabe *قنطر*, à laquelle il attribue, pour les besoins de la cause, le sens de « entourer de champs des villes ou pays » (?). Mais, comme le fait avec raison remarquer Fleischer, dans ses additions au dictionnaire de Levy, ce verbe signifie tout bonnement « quitter la vie nomade pour se fixer dans un centre habité »<sup>1</sup>. Il n'a donc rien à voir ici, et, par suite, notre mot קנטינר reste en l'air, attendant encore une étymologie plausible. Je crois qu'il est tout simplement l'exacte transcription, par l'intermédiaire du grec, de notre *centenarius*, *centenarium*, avec l'élimination habituelle de la désinence.

Dans ce cas, le passage talmudique nous fournirait une indication qui n'est peut-être pas à dédaigner sur l'acception propre du mot occidental, précisément à une époque où nous voyons celui-ci employé : c'était une certaine surface de terrain, enclos, cour, jardin, etc., dont la caractéristique était d'être un carré, un rectangle à côtés égaux<sup>2</sup>. On est frappé de voir que cette définition répond justement assez bien à la disposition du Ksar-Tarcine. La condition essentielle d'un *centenarium* aurait donc été d'affecter la *forme carrée*, abstraction faite peut-être de sa nature, terrain ou construction destinés à des usages très divers

1. Le verbe me paraît être dérivé du substantif *قنطر*, *qantar*, « bourg, bourgade », lequel, comme son congénère *قنطرة*, « grand édifice, chaussée, digue » et, finalement « pont », est à rattacher, je pense, au grec *κέντρον*, du nom de l'instrument (cf. *centrum*, branche fixe du compas) qui servait au tracé des arcs et voûtes caractérisant ces diverses constructions et ayant fini par les désigner par synecdoque. Cf. Ducange, *Gloss. med. lat.*, s. v. *centrum* « fornicis circulus » et aussi l'arceau lui-même. Le français *cintré*, *ceintre*, est peut-être apparenté à *centrum*, malgré l'étymologie savante *cinctura*; il a pu y avoir contamination paronomastique entre les deux mots; cela lèverait l'objection faite par M. Fraenkel (*Aram. Fremdw.*, p. 285) au rapprochement de *قنطرة* et de *cinctura*, objection qui n'a pas arrêté M. Vollers (*Z. f. Ass.*, 1893, p. 100, et *Z. D. M. G.*) lequel admet de *plano* : *قنطرة* = *cintra*.

2. Cf. Ducange, *Gloss. med. lat.* s. v., *centenarium* et *centuria*.

militaires ou civils, — ce qui expliquerait la variété des choses auxquelles le mot paraît s'appliquer dans les inscriptions<sup>1</sup>.

On ne saurait affirmer qu'à la condition des proportions vint s'ajouter celle de dimensions fixes, c'est-à-dire que le *centenarium* fût un carré dont les côtés mesuraient une longueur déterminée. Je dois dire cependant que cette seconde condition semblerait résulter de la teneur même du passage talmudique qui définit expressément, et d'une façon générale, le *Qantnar* comme un carré de 12 coudées de côté. On est d'autant plus embarrassé devant cette définition qu'on ignore la longueur de la coudée dont parle le talmudiste. Quant au *centenarium* de Ksar-Tarcine, si nous considérons le réduit central au point de vue des mesures romaines, nous voyons que son côté de 15 mètres équivaut sensiblement à 50 pieds (1 pied = 0<sup>m</sup>,2964 × 50 = 14<sup>m</sup>,820). Il nous faudrait le double, soit 100 pieds, pour qu'une des hypothèses étymologiques que j'ai mentionnées plus haut (*centenarius* = *εκατόμπεδος*) fût vérifiée; il s'en faut du tout au tout. Toutefois à titre de curiosité, je ferai remarquer que, si l'on évalue cette dimension de 15 mètres en *passus*, et non pas en pieds — le *passus* valant 5 pieds — on pourrait énoncer que le côté du carré équivaut à 10 *passus*, c'est-à-dire que la surface du carré est égale à 100 *passus* carrés; on obtiendrait ainsi, par une autre

1. Par exemple, dans le cas de l'inscription citée plus haut (p. 196, n. 2), l'hypothèse, due à M. Mommsen, je crois, et adoptée par d'autres savants (cf. Gsell, *Monum. ant. de l'Algérie*, II, 322), que le *centenarium* désignerait un réservoir serait conciliable, dans une certaine mesure, avec cette façon de voir; il suffirait d'admettre qu'il s'agit d'un réservoir de forme carrée, par opposition à la forme rectangle ou barlongue qui était la plus usuelle. Il ne serait pas impossible, après tout, que *centenarium* (sous-entendu *castellum*) ait eu le double sens qu'avait le mot *castellum* lui-même : « château-fort » et « château d'eau ».

Sur le *centenarium* à destination hydraulique voir Ducange, *Gloss. med. lat.*, s. v. Certains des passages cités pourraient s'entendre, non pas d'un conduit, mais d'un véritable réservoir (doublé de plomb). Reste le témoignage de Vitruve, que je ne suis pas à même de vérifier et où *centenarium* aurait le sens positif de conduit ou tuyau de plomb. Ce sens est assez difficile à accorder avec les autres données de la question. En tout cas, on ne saurait prendre au sérieux l'explication de Philander (tuyaux formés d'une lame de plomb roulée, de 100 doigts de large).

voie, ce chiffre *cent* que quelques auteurs veulent à toute force trouver à la base étymologique du mot *centenarius*. Mais, malgré la coïncidence, je doute fort qu'il faille faire grand fond sur de tels calculs. Rien jusqu'ici ne nous prouve, somme toute, que, à supposer même que le *centenarium* fût un carré, ce carré fût d'une grandeur constante. La longueur de 12 coudées dont parle le Talmud serait même une contre-indication à cette façon de voir, car il est difficile d'établir un rapport rationnel entre ces 12 coudées et les 15 mètres du Ksar-Tarcine<sup>1</sup>.

D'ailleurs, il n'est nullement démontré que, dans l'inscription de Ksar-Tarcine, le mot *centenarium* désigne exclusivement l'édifice carré. Il peut fort bien s'appliquer à l'ensemble du système, c'est-à-dire à l'enclos, ou vaste cour murée au milieu de laquelle s'élève l'édifice, cour qui répond d'une façon assez remarquable à la définition du *Qantnar* telle qu'elle résulte du passage talmudique. Si, donc, l'on voulait à toute force chercher des conditions numériques susceptibles d'expliquer le mot latin, c'est sur la surface de cette cour ou sur la longueur de ses côtés qu'il y aurait lieu d'opérer. Or, bien qu'elle tende visiblement à se rapprocher de la forme d'un carré, elle est trop irrégulière pour qu'on puisse utilement considérer l'un de ses côtés. D'autre part, l'analyse des 110 mètres de développement total du mur d'enceinte ne mène à rien au point de vue métrologique.

Je pense donc, tout bien pesé, que le plus sage est de ne pas s'engager dans cette voie de spéculations métrologiques et de ne retenir de l'indication du Talmud, rapprochée du plan du Ksar-Tarcine, qu'un fait qui semble constant : c'est que le *centenarium* avait pour caractéristique de former un *carré*, quelles que fussent les dimensions de ce carré.

Resterait alors à expliquer comment le mot latin en était arrivé à être pris dans cette acception. Pourquoi un carré était-il appelé *centenarium*? La question ainsi posée nous ramène du

1. 15 : 12 = 1,25 ; nous ne connaissons pas d'unité de longueur juive valant 1<sup>m</sup>,25, et même en essayant de décomposer ce quotient, nous n'obtenons rien qui vaille comme sous-multiples.

terrain oriental, où nous avons été conduits un moment, au terrain occidental, et elle échappe dès lors à ma compétence. C'est aux latinistes qu'il appartient d'y répondre, en tenant compte, toutefois, de la donnée nouvelle que je leur fournis. Cependant, s'il m'était permis de risquer une conjecture, je me demanderais si, philologiquement, *centenarium* n'est pas à *centuria*, *centuriatio*, etc. comme *centenarius* « centurion » est à *centurio*. On sait que la *centuriatio* était une opération technique d'arpentage consistant dans le lotissement d'un terrain en parcelles carrées (*centuriæ*) par opposition au lotissement en parcelles rectangulaires (*per strigas et scamna*)<sup>1</sup>. Notre *centenarium* « carré » serait tout bonnement alors, d'une façon générale, un synonyme populaire de *centuria*<sup>2</sup>, ou plutôt de *centuriatus*, et, en l'espèce, de *centuriatum* (*castellum*). Il ne serait pas impossible, du reste, qu'au moins à l'origine, le *centenarium* répondît à la *centuria* non seulement pour la forme géométrique, mais aussi pour les dimensions. Mais dans l'usage la notion de dimension a pu disparaître pour ne laisser place qu'à celle de proportion, et la forme carrée, qui n'était qu'une condition nécessaire du *centenarium*, a pu devenir à la longue, tout en restant nécessaire, une condition suffisante. L'hypothèse est, d'ailleurs, susceptible d'une vérification archéologique ; il faudrait voir si, dans les cas très variés, où les mots *centenarium*, *centenarius* et congénères sont employés, ils ne correspondent pas toujours à des rectangles de côtés égaux, autrement dit carrés, qu'il s'agisse de terrains, d'édifices, de réservoirs, de piscines, etc., lesquels auraient pour commune caractéristique d'être disposés sur plan carré.

1. Telle était, du moins à l'origine, la distinction essentielle entre ces deux modes de division du terrain, la première applicable au domaine colonial, la seconde au domaine provincial. Sur les dérogations à cette règle et sur l'ensemble de la question, voir, entre autres, l'étude très complète, récemment publiée par M. Schulten (*Bull. Arch. du Com.*, 1902, pp. 129 sqq.).

2. Voir, à cet égard, divers passages cités par Ducange, *Gloss. med. lat.*, s. v. *centenarium* et *centuria*. On y remarquera que ces mots, dans la basse latinité, sont parfois employés avec des acceptions qui se rapprochent beaucoup de celle du *qantinar* talmudique.

## § 38

**Le lac de Catorie<sup>1</sup>**

Dans un acte de Balian d'Ybelin, seigneur d'Arsur, daté de 1261, qui énumère les rentes et services des vassaux de son fief, il est question d'un certain *lac de Catorie* appartenant au « prestre » Linart<sup>2</sup>.

M. Rey<sup>3</sup>, qui a transcrit à tort *Castorie*<sup>4</sup> au lieu de *Catorie*, supposait que ce devait être « l'étang marécageux situé non loin de l'embouchure du Nahar el-Hakdhar qui le traverse ». Il vise évidemment l'étang appelé aujourd'hui *Birket Ramadhân*, vers l'embouchure du Nahr el-Fâlêq qui se jette dans la Méditerranée à 9 kilomètres au nord d'Arsoûf, l'Arsur des Croisés.

M. Röhrich<sup>5</sup> proposait de mettre notre lac de Catorie encore plus loin au nord, à la *Birket 'Ata*, étang situé vers Césarée, entre l'embouchure du Nahr Iskanderouân et celle du Nahr el-Mefdjir.

Ces deux conjectures, la seconde surtout<sup>6</sup>, prêtent le flanc à

1. Cette étude a été lue devant l'Académie le 23 août 1889, et le sujet a été traité en détail à la conférence d'Archéologie Orientale de l'École des Hautes-Études en avril 1894. L'identification géographique à laquelle elle aboutit est inscrite en toutes lettres sur la carte que j'ai fait figurer dans mes *Études d'Arch. Or.*, t. I, p. 194, me réservant d'en donner la justification que je publie seulement aujourd'hui.

2. Paoli, *Codice diplomatico*, I, p. 172 = Delaville Le Roulx, *Cartul. gén.*, t. IV, p. 6.

3. *Les Colonies Franques*, p. 415.

4. Je ne relève cette légère inadvertance qu'afin de montrer, par un exemple moderne assez piquant, combien est naturelle cette tendance, que nous constatons si souvent dans les chartes franques de Terre-Sainte, d'altérer pour ainsi dire instinctivement la forme des noms de lieux indigènes pour les rapprocher des mots occidentaux vaguement similaires.

5. Röhrich, *Stud.*, p. 244, n. 2. Depuis (*Regesta*, p. 341), il semble s'être rallié tacitement à ma façon de voir qu'il a dû connaître, je pense, par les *C. R. de l'Acad.*, 1889, p. 260.

6. *Birket 'Ata* appartiendrait plutôt, par sa position, au territoire du comté de Césarée qu'à celui de la seigneurie d'Arsur, soit que l'on mette à Nahr el-

de graves objections topographiques. Elles ont, de plus, contre elles de ne reposer sur aucune similitude onomastique, condition première de toute identification topographique de ce genre. D'ailleurs, toute cette partie de la côte, entre Jaffa et Césarée, est semée de vastes étangs, marais et lacs, *birké*, *bassa* et *bahré*, qui n'offrent que l'embaras du choix, si l'on veut procéder ainsi arbitrairement. Il faut, pour trancher légitimement la question, en trouver un dont le nom réponde exactement à celui de *Catorie*.

Je propose la *Bahret Qâtoûriè* dont la large nappe s'étend au sud-ouest et tout près des ruines mêmes d'Arsoûf, par conséquent sur un point qui appartient sans conteste au territoire de la seigneurie d'Arzur. La similitude des deux noms ne laisse rien à désirer, *Catorie* étant la transcription, aussi rigoureuse qu'on peut la souhaiter, de *Qâtoûriè*.

Ce grand marécage qui, aujourd'hui, empoisonne de ses miasmes paludéens toute la région environnante, forme, comme l'indique sa dénomination même, un véritable petit lac : ce n'est pas un simple étang, une *birké*, ou une *bassa*, mais une *bahré* (mer, lac). Il avait autrefois son écoulement à la mer, grâce à un canal souterrain creusé dans le roc vif sur une longueur de plus de 150 mètres<sup>1</sup>. Ce conduit, depuis longtemps obstrué, est appelé *El-mesraf*<sup>2</sup>, nom où il faut peut-être voir une altération de *El-mizrâb*, « canal, égout ».

Fâlêq (*Rochetaille*) la limite qui séparait ces deux territoires, soit qu'on la reporte au *flumen Caesareae*. Ce fleuve de Césarée est désigné quelquefois par les documents des croisades sous le nom de *Mondisder*, que j'ai proposé de reconnaître dans *Madd ed-Deir* (*R. A. O.*, II, 95-98). Quant à Rochetaille, il faut tenir compte du passage des anciennes relations de pèlerinage du XIII<sup>e</sup> siècle (*Itinér. français*, p. 104<sup>4</sup>, cf. p. 92), qui parlent de la Roche Taillée, avant Arsoûf et au-dessus, comme d'un endroit servant aux embuscades des coupeurs de route. Le nom s'appliquerait à merveille au Nahr el-Fâlêq, qui est proprement une coupure artificielle dans le roc vif, de plus d'un kilomètre et demi de longueur, destinée à assurer l'écoulement à la mer de la Birket Ramadhân.

1. Cf. le canal, à ciel ouvert celui-ci, qui fait communiquer avec la mer la Birket Ramadhân et dont je viens de parler à propos du Nahr el-Fâlêq.

2. Transcrit المسرف (?) dans les *Name lists*.



La forme et l'orthographe réelles du nom arabe *Qâtouirié* ne sont pas certaines. Je les avais recueillies sur place dans le temps, mais j'ai égaré les notes qui les contenaient. Dans les *Memoirs*, les *Name lists* et la *Map* du Palestine Exploration Fund, les transcriptions sont quelque peu flottantes : *Kâtûrieh*<sup>1</sup>, *Katûrieh*<sup>2</sup>, *Katûrah*<sup>3</sup>. Au lieu d'y chercher, avec les rédacteurs des *Name lists*, soit un « nom de plante », soit un dérivé de قطور « a rain cloud », je serais plutôt tenté de rattacher ce nom à celui de *El-Qantoûr*, porté par le petit groupe de ruines situées tout près du lac, au N.-O. Je considère les deux noms comme deux doublets d'une même forme primitive ; on sait avec quelle facilité, en vertu des règles propres de la phonétique sémitique, la lettre *n* s'élimine ou s'introduit à l'intérieur des mots, en ayant pour effet, dans le premier cas, de provoquer soit la réduction de la consonne qui la suit, soit l'allongement de la voyelle qui la précède. L'une des transcriptions données, *Qâtûrieh*, si elle est réellement la bonne, satisferait bien à cette seconde condition, et قاطوريه correspondrait normalement à قنطوريه, dérivé de قطور<sup>4</sup>.

Si la forme avec *n* est la forme primitive, c'est elle dont il s'agirait de trouver l'origine. Sans doute, on pourrait, au besoin, la rattacher à une racine sémitique קטר. Mais je soupçonne plutôt que nous avons affaire à un mot gréco-romain. Serait-ce quelque terme spécial ayant peut-être trait au travail d'art remarquable exécuté pour assurer l'écoulement du lac ? J'avais pensé, dans cet ordre d'idées, à *cuntharus*, κύνθαρος, qui, dans la langue technique de l'antiquité classique désigne un « tuyau, un conduit pour l'eau ». Régulièrement, il est vrai, le *θ* devrait être représenté par ت, et non par ط ; mais l'on pourrait, à la rigueur, invoquer l'influence harmonique du ق = x qui, sou-

1. *Memoirs*, II, p. 134.

2. *Map*, feuille X.

3. *Name lists*, p. 173 : قطورآء (sic).

4. L'élimination du *noun* pourrait, en l'espèce, être le contre-coup de l'allongement du mot produit par l'addition de la désinence *îé* (correspondant à l'araméenne *îta*, comme je l'ai montré dans le temps).

vent, fait passer les articulations voisines au registre emphatique<sup>1</sup>; voire, la possibilité de l'existence, en latin même, d'une forme vulgaire *cantarus*, à côté de *cantharus*<sup>2</sup>. D'autre part, l'*ou* long ne s'explique pas bien dans cette hypothèse; la même objection serait applicable à un rapprochement avec *qantara*, « pont », et, de plus, ce mot ne semblerait guère en situation ici.

Assurément, un mot qui conviendrait mieux au point de vue phonétique, ce serait *centuria*, *centurio*, κεντουρίων, κεντουρία. Le rapprochement serait d'autant plus tentant que nous avons justement la preuve matérielle, une preuve épigraphique<sup>3</sup>, que le mot *centuria*, en passant dans les langues sémitiques, y a bien subi cette suppression de la nasale que j'ai admise pour expliquer comment nos deux toponymes *Qátourieh* et *Qantour* peuvent avoir une commune origine. Seulement, que viendrait faire ici un tel mot? Je m'étais demandé si l'on ne pourrait pas y chercher une réminiscence de la qualité du personnage, quelque centurion chargé de diriger l'exécution d'un travail<sup>4</sup> qui ne devait être comparativement qu'un jeu pour les ingénieurs qui avaient creusé l'*emissarium* du lac Fucin. On pourrait peut-être aujourd'hui faire intervenir les observations que j'ai présentées plus haut (p. 194 sq.) à propos du mot *centenarium* rapproché de *centuria*. Qui sait si notre toponyme syrien n'aurait pas pour origine l'existence en ce point d'un ancien *centenarium*, soit un fortin chargé de garder la route qui va d'Arsoûf à Jaffa en lon-

1. A remarquer, en l'espèce, que قطر et قتر s'échangent dans quelques-unes de leurs acceptions.

2. Comparer *canterius* et *cantherius* (= κανθήλιος), dans toute la série de leurs dérivés.

3. Inscription palmyrénienne bilingue d'Afrique, *C. I. L.*, VIII, 2515 : *centuria Maximii*, rendu par קטוריא מַכְסָמוּס (je lis ainsi au lieu de : קטוריא מַכְסָמוּס que lit Lidzbarski, *Handb.*, p. 482). On devait prononcer *Qáttouria* ou *Qátouria*. Il est intéressant, à notre point de vue, de constater, à côté de cette forme contractée, celle du nabatéen (*C. I. S.*, II, 217) : קנטוריונא = κεντουρίων, où, au contraire, la nasale s'est maintenue.

4. C'est ainsi que nous voyons à Qreyé, dans la Nabatène (Wadd., n° 1963), un *primipilaris* construire un réservoir (λίμνη).

geant la côte; soit même, si l'on veut retenir, au moins en partie, l'ancienne explication de Mommsen, un système hydraulique dont la Bahret Qâtoûrié nous a, comme je l'ai dit, conservé des traces remarquables?

Sans insister plus qu'il ne convient sur ce dernier point, et en m'en tenant au premier jusqu'à plus ample informé, je suis frappé de retrouver dans la toponymie algérienne l'exacte réplique de notre *Qantour* palestinien. J'en ai relevé deux exemples; il y en a peut-être d'autres encore, mais je n'ai pas à ma disposition les documents nécessaires pour pousser plus loin cette enquête. Ce sont :

1° La commune d'*El-Qantour*, à 40 kil. au N.-E. de Constantine;

2° Un autre *El-Qantour*, mechta du douar-commune des Ouled Zaïm (commune mixte des Eulmas). Je n'ai pu le trouver sur les cartes que je possède; mais, d'après ces indications administratives, il doit être situé du côté de Setif, dans le sud-ouest du canton de Saint-Arnaud.

Il serait intéressant de vérifier s'il n'existerait pas, par hasard, dans ces localités quelques restes antiques caractéristiques, de nature à justifier ces dénominations. Je ne serais pas surpris que celles-ci nous eussent conservé le souvenir d'anciens *centenaria*. L'Itinéraire Antonin et la Table de Peutinger nous montrent, précisément dans ces parages, deux stations appelées *ad centenarium* : l'une sur la route de Carthage à Setif, immédiatement avant Thenebreste (Ain Djâr-Allah?) et Thigisis (Ain el-Bordj)<sup>1</sup>; l'autre sur la route de Tebessa à Zraia (à 15 milles de Diana)<sup>2</sup>. Il faudrait voir si celle-ci, qui n'a pas encore été identifiée sûrement<sup>3</sup>, ne pourrait pas se placer à notre second Qantour. Quant au premier Qantour, il ne saurait être question,

1. Tissot, *Géogr. comp. de la prov. rom. d'Afrique*, II, p. 419.

2. *Id.*, p. 485.

3. Les identifications proposées, soit Henchir Tassa, soit Kasr Cheddi sont loin d'être certaines.

bien entendu, vu sa position, d'y localiser l'*Ad centenarium* voisin de Thenebreste; mais j'incline fort à croire que c'était une station homonyme dont les documents anciens ne nous parlent pas. Ce toponyme générique devait être, naturellement, assez répandu.

Tissot' était d'avis que, dans un texte de Procope, relatif à la campagne de Bélisaire dans cette région, l'expression ἐν κεντοῦραις ne désigne pas, comme on le croyait avant lui, des détachements gardant les postes, mais que c'est un véritable nom de localité, l'équivalent grec de l'*Ad centenarium* voisin de Thenebreste et de Thigisis. Il semble avoir tout à fait raison sous le rapport étymologique, sinon topographique, et son observation a une importance particulière pour le rapprochement, auquel j'ai été conduit par d'autres raisons, entre *centenarium* et *centuria*, ainsi que pour l'explication, par *centuria*, que j'ai proposée de la forme *Qantoûr*, qui a prévalu dans la toponymie populaire d'Afrique et de Syrie'.

En tout cas, quelle que soit la valeur des considérations latérales plus ou moins plausibles qu'il m'a suggérées, je crois qu'on peut au moins tenir pour un fait définitivement acquis que le lac Catorie de la seigneurie d'Arzur n'est autre que la Bahret Qâtoûrié, ou El-Qantoûr, d'Arsoûf.

### § 39.

#### Fiches et notules.

Le dieu Sadycos père de Sidon. — Chartimas, patrie de Didon. — בני מרזעהא. — Confréries religieuses carthaginoises. — La Cène. — La fête phénicienne du Marzeah. — דבר ברד ou ברד?

1. Tissot, *op. c.*, p. 424. Cf. p. 778, ses observations sur les toponymiques des notices ecclésiastiques de Numidie : *Centuriensis*, *Centurionensis*, *Centurienensis* et l'*ecclesia Centurionis*.

2. Je n'ai pas besoin de rappeler qu'on retrouve ailleurs d'autres *Ad centenarium*; par exemple, celui marqué par la Table de Peutinger sur la route de Narbonne au Summus Pyrenaeus et correspondant au *Ad centenarium* de l'Itinéraire Antonin. Le nom de la ville de Corse Κεντοῦρα, Κεντούριον, nous offre peut-être un nouvel exemple de l'emploi de la forme *centuria* pour *centenarium*.

— [*Le dieu Sadykos, père de Sidon*]. — Un fossile de mythologie phénicienne recueilli dans une strate de légende arabe. Yaqoùt (*Mo'djem. sv.*) :

On dit que Saida (la ville de Sidon) a pris son nom de Saidouùn, fils de Sadaqâ, fils de Kan'an, fils de Noé, sur qui soit le salut.

Et, un peu plus loin, d'après une autre tradition :

Saida qui est en Syrie a pris son nom de Saidouùn, fils de Sadaqâ, fils de Kan'an, fils de Hâm, fils de Noé.

Voilà qui s'écarte quelque peu de la tradition biblique (*Genèse, x, 15*) :

et Chanaan engendra Sidon, son aîné, et Het.

Le folk-lore musulman a diversement brodé sur ce thème. C'est ainsi, par exemple, que l'auteur de l'*Abrégé des merveilles*<sup>1</sup>, nous dit :

Kan'an est l'aîné des fils de Cham... Parmi les enfants de Kan'an sont Fa-lestîn<sup>2</sup> et Sidâ (*Saidâ*) qui ont donné leurs noms à deux contrées ; et, aussi, Nabé<sup>4</sup>.

Ce qui est particulièrement intéressant c'est ce personnage mythique de *Sadaqâ*, ainsi intercalé dans la généalogie éponymique de Sidon et présenté comme son père immédiat. صدقا peut être aussi bien vocalisé *Sadiqâ*. Je propose d'y reconnaître, avec une désinence araméenne, le Σιδύκ, Σιδέκκ, Σεδέκ, Σύδουκος de Philon de Byblos, le Σάδουκος de Damascius, le père des sept Cabires et, en particulier, du *huitième* : Esmounos-Asclepios, autrement dit le grand dieu phénicien Echmoun. Strictement, le Sadiqâ père de Sidon (de la légende arabe) correspondant au Sadykos père d'Echmoun (de la légende grecque), il en résulterait une étroite affinité entre Sidon et Echmoun. Or, nous sa-

1. *Sanakâ* dans *Le Strange (Palest. under the Mosl., p. 347)* est le résultat d'une erreur de lecture, ou simplement, une faute d'impression. Cf. *Merâsed et Mochtarek*.

2. Edit. Carra de Vaux, p. 101.

3. Palestine, ou Philistins.

4. Les Nabatéens.

vons par ailleurs, entre autres par les inscriptions phéniciennes, qu'Echmoun était une des divinités principales de Sidon, sinon la principale, le dieu tutélaire de la cité, au même titre que Melqart, à Tyr. Suivant un procédé cher à la mythologie sémitique, et dont j'ai montré autrefois des exemples frappants, il avait donné son nom à un fleuve, l'*Asclépios* dont parle Antonin de Plaisance dans sa trop brève description de Sidon<sup>1</sup>. On remarquera que la tradition populaire a également localisé le héros éponyme Sidon, sous les espèces d'un Nebi Seidouñ, petit sanctuaire très vénéré (dans les jardins de la ville, région sud-est).

Ce Sadiq de la mythologie phénicienne semble avoir, d'ailleurs, toujours beaucoup préoccupé la légende. Voir, par exemple,

1. *Itinera* (éd. Geyer, p. 160) : *fluvius Asclapius*. On l'identifie généralement avec le Nahr Barghoût (« le fleuve de la puce ») qui n'a pour lui que sa grande proximité de Sidon, mais qui est bien insignifiant pour représenter le fleuve d'Esculape. Le Nahr Aoulé, un peu plus loin au nord, y aurait plus de titres, surtout depuis la récente découverte, sur ses bords, d'un grand temple d'Echmoun, l'Esculape phénicien. Resterait à identifier un autre fleuve sidonien, le Bostrénos dont parle Denys le Périégète. On y voit généralement le Aoulé, en rapprochant le nom de *Bisré*, petit village bâti sur ses bords. A la rigueur les deux identifications ne seraient pas inconciliables. Mais il se peut qu'il faille chercher le Bostrénos ailleurs, et y voir soit le Nahr Barghoût, soit quelque autre des cours d'eau avoisinant Sidon (Nahr el-Qamlé « le fleuve du pou », nom symétrique de celui du « fleuve de la puce » ; Nahr es-Sanik, etc.). A propos du nom de ce dernier fleuve *Sanik*, dont j'ignore l'orthographe exacte, on pourrait même se demander si ce ne serait pas une altération vulgaire de *Sadiq* ; auquel cas, nous aurions, dans le fleuve de Sâdiq, au sud, un bon pendant mythologique du fleuve d'Echmoun, au nord.

Où que fût l'*Asclepius*, il y avait, au dire d'Antonin, un monument remarquable à la source de ce fleuve. Malheureusement, le texte a ici une lacune irrémédiable : « et de fonte unde exurgit stat... ». Peut-être se rattachait-il à ce point quelque souvenir évangélique (cf. saint Marc, vii, 31 et Joinville, p. 144) ; cela expliquerait l'attention que lui prête le pieux pèlerin, et dont l'objet demeure inconnu. Cela fait penser à la *turricula Helix* dont saint Jérôme parle à propos de Sidon et qu'il faut peut-être chercher au Mâr Eliâs de nos jours, à l'est de Sidon, entre le Barghoût et le Qamlé).

Les noms vulgaires de ces deux derniers torrents, semblent impliquer dans leur bizarrerie, que la tradition établit entre eux un certain rapport assez étroit. Ce rapport c'est le fait qu'ils marquaient, je crois, au nord et au sud, les limites de l'emplacement de la ville antique dans sa plus vaste extension. Il est frappant de constater que les grandes nécropoles, au moins celles de l'époque moyenne (voir les sépulcres d'Echmounazar et de Tabnit) semblent s'arrêter de part et d'autre au terrain circonscrit par ces deux cours d'eau.

l'étrange façon dont la chronique éthiopienne de Jean de Nikiou<sup>1</sup> brochant sur un thème de Malalas<sup>2</sup>, lui rattache le fameux Melchisedek biblique, descendant de la famille de Sidus, fils du roi d'Égypte et de Nubie, homonyme de Sidon, et fondateur de la ville de ce nom. C'est certainement au second élément de son nom, *Sedek*, que Melchisedek doit cet honneur inattendu d'être rangé dans la lignée fabuleuse de Sidon.

Le Sadiq phénicien, comme je l'ai montré autrefois<sup>3</sup>, a laissé du reste, sous des formes très diverses, d'autres traces indéniabiles dans la tradition syrienne<sup>4</sup>. Je reviendrai plus loin sur cette question très importante, à propos des nouvelles inscriptions phéniciennes de Bodachtoret (§ 41).

1. Jean de Nikiou, *op. c.*, p. 373.

2. Malalas fait de Sidus le fils d'Aegyptus, roi de Libye et éponyme des Égyptiens. Sorti d'Égypte, Sidus s'empara du pays de Chanaan ou Palestine, et y fonda la ville de Sidon appelée de son nom. De sa race est issu *Melchi père de Sedek* (ὁ Μελχι, ὁ πατήρ τοῦ Σεδέκ), devenu prêtre et roi et surnommé *Melchisedek*. (Sur les *prêtres-rois* de Sidon, voir plus loin, ce que je dirai au § 41.)

3. Clermont-Ganneau, *Horus et saint Georges*, pp. 48 et suiv.

4. Nebi Sadiq, la montagne du Djebel *Siddiqd*, *Sedeq*, nom rabbinique de la planète Jupiter, etc.

— [*Chartimas, patrie de Didon.*] — Chronique éthiopienne de Jean de Nikiou (éd. Zotenberg, p. 397) :

Il fut une femme cananéenne, nommée Didon, mariée à un homme nommé Sichæus. Elle était originaire d'une petite ville appelée Chartimas, située au bord de la mer, entre Tyr et Sidon. Elle était très riche (?). Elle avait un père nommé Pygmalion, etc.

Bien que purement légendaire, cette curieuse indication<sup>1</sup> sur la prétendue patrie de Didon a peut-être une base géographique réelle. Ce nom de *Chartimas* rappelle singulièrement celui de *Khartoûm*, situé, il est vrai, pas précisément sur le bord de la mer, mais pas bien loin non plus, entre Tyr et Sidon, à une quinzaine de kilomètres dans le N.-N.-E. de cette première ville.

1. Empruntée probablement à quelque source grecque que je n'ai pas le loisir de rechercher en ce moment.

— בני מרוחא — (V. R. A. O., IV, 374). « Les fils », c'est-à-dire « les membres du thiasé » palmyrénien. A l'appui de ma restitution, cf. l'expression talmudique ' בני חבורה « membres d'une association (de 10 à 20), d'une *φρατρία* (Fl. Josèphe, *G. J.*, VI, 9 : 3) se réunissant pour les sacrifices en commun et, en particulier, pour manger l'agneau pascal.

1. Levy, *Neuhebr. W. s. v.* (*Pesakhim.*, Babyl. 89 ab).

— *Confréries religieuses carthaginoises* (V. R. A. O., III, 22; IV, 343). — Le même rapprochement du texte talmudique et du texte de Josèphe est applicable, au point de vue de l'objet particulier de l'association, au passage du Tarif des sacrifices de Marseille, où j'ai reconnu la mention de « sacrifices collectifs » offerts par divers groupes et de *syssities* religieuses.

— *La Cène*. — Rapprochons encore la *Cène* et les agapes chrétiennes (avec les abus, genre païen, auxquels elles prêtèrent). Jésus et ses apôtres, רב et בנין representent un groupe tout à fait comparable à cette חבורה juive, au מרוחא carthaginois, au בני מרוחא palmyrénien.

— *La fête phénicienne du Marzeah*. — Comparer, à ce propos, ce que j'ai dit (*R. A. O.*, IV, 226-237; 344) sur la possibilité que le מרוח du décret sidonien du Pirée fût non pas un nom de mois, comme on le croyait, mais le nom même de la Pâque phénicienne. Cette fête durait peut-être sept jours comme la Pâque juive. Dans ce cas, la cérémonie, en l'honneur de Chema'ba'al fils de Magon, dont parle le décret aurait eu lieu le quatrième jour. (Cf., pour l'expression : τη δευτέρα των Ἀζύμων ἡμέρα, Josèphe, *Ant. J.*, III, 10 : 5.) On choisissait, d'habitude, pour ces sortes de cérémonie l'époque de fêtes solennelles. C'est ainsi que, dans le décret du thiasé des Héracléistes tyriens de Délos, il est dit que la couronne d'or, votée à leur bienfaiteur Patrôn, lui serait décernée annuellement à l'occasion des fêtes de Poséidon<sup>1</sup>.

1. Fræhner, *Inscr. gr. du Louvre*, n° 68.



— [דבר ou ברד ?.] — Dans le verset si controversé des Psaumes LXXXVIII, 48) :

Il a livré leurs troupeaux à la grêle ? (ברד) et leurs bestiaux aux foudres ? (רשפים),

ברד est mis en parallélisme étroit avec רשפים.

Un parallélisme tout à fait analogue se retrouve dans Habacuc, III, 5; il s'agit d'une théophanie de Jéhovah dans tout l'appareil de sa force et de son courroux :

Devant lui marchait la peste ? (דבר), et la foudre (רשף) sortait à ses pieds.

De cette comparaison résulte la proportion :

רשף : דבר :: רשפים : ברד

Je ne sais si l'on a déjà pensé, — et, dans ce cas, je m'excuse d'avance de mon ignorance, — en comparant dans cette proportion les deux termes ברד = דבר, à la possibilité de les ramener à l'identité matérielle par l'hypothèse d'une simple métathèse due peut-être à l'inadvertance d'un copiste ancien<sup>1</sup>. Resterait à savoir laquelle des deux graphies est la primitive et doit être rétablie dans les deux passages. La question a un intérêt particulier pour l'élucidation du problème concernant les diverses acceptions du mot רשף, mis ici en parallèle.

1. Les Septante avaient déjà sous les yeux la leçon דבר comme le montre leur traduction servile et, d'ailleurs, franchement mauvaise : λόγος.

— [Θεὸς Ἀρεμθηγός.] (R. A. O., I, 95). — Parmi les nombreuses localités syriennes auxquelles on pourrait penser pour expliquer l'étymologie de ce toponyme divin, il en est une qui mérite peut-être d'être prise en considération. C'est celle de *Aramta*, village du district Aqlīm et-Touffāh (au S.-E. de Sidon) situé tout près d'un sanctuaire musulman très important, Nebi Safi, qui pourrait bien être l'héritier populaire de notre dieu local. Il y a, il est vrai, une difficulté. *Aramta* est la graphie donnée par Van de Velde et reproduite dans les cartes modernes. Mais, dans les listes topographiques de Robinson (*Palaestina*, éd. allem., III, 945),

le nom de ce même village, semble-t-il, est écrit **عرمشا** et transcrit *'Arūmsha* — soit donc *'Aramcha*. A cet état, le toponyme sémitique ne répondrait plus d'une façon aussi satisfaisante au toponyme grec. Resterait à vérifier qui a raison de Robinson ou de van de Velde; à moins qu'ils n'aient raison l'un et l'autre et que les deux prononciations ne soient usitées selon les divers parlers de la montagne. Robinson et Smith ayant opéré leur transcription sur une liste de seconde main qu'ils n'ont pu contrôler par eux-mêmes (cf. *op. c.*, p. 943), on pourrait encore se demander si leur **عرمشا** ne correspondrait pas à une leçon réelle **عرمشا**, *'Aramtha* = *'Aramta* de van de Velde; ce qui serait excellent pour le rapprochement que je risque sous toutes réserves.

## § 40

**Inscriptions grecques de Sidon et environs.**

Je donne ci-dessous quelques observations sur diverses inscriptions grecques recueillies autrefois à Sidon, ou aux environs, par Renan, et publiées par lui dans sa *Mission de Phénicie*.

— [P. 362.] — Renan considère la restitution du nom propre « de femme » comme impossible. Il a copié et lu : **ΜΙΚΝΦΟΤΕΙ**, **Μικ.....τει**, avec plusieurs caractères marqués en pointillé (l'inscription est tracée au pinceau et, par conséquent, difficile à déchiffrer). Je propose de restituer paléographiquement : (N)ικ(η)-φό(ρ)ε<ι>, nom propre d'homme au vocatif, cas exigé par la formule; rien, dans la teneur de l'inscription n'indique qu'il s'agisse d'une femme. A la ligne 3, il restitue : **ἐλαφρά** [γ]έ[ν]ητε ή γή; **γένητε** serait, dit-il, pour **γένηται**, qui serait lui-même pour **γένοιτο**. Il me paraît impossible de tirer cette lecture de sa copie : **ΕΧΗΤΕ**; je proposerais **εσητε** = **εσεται** : « la terre sera légère aux belles

fleurs » ; jolie variante de la formule *sit tibi terra levis*, laquelle est littéralement traduite dans une autre épitaphe peinte à côté de celle-ci : ἐλαφρά σοι ἡ γῆ.

— [P. 371.] — Peut-être le premier nom Ἀντάς est-il à restituer : Ἀντα[ῖ]ς = Ἀνταῖος, et le second, en tenant compte des variantes de la copie Durighello : Πέρ[γα]ῖς = Περγαῖος, identique au patronymique certain qui suit : Περγαίου. Quoi qu'en dise Renan, le n. pr. d'homme Περγαῖος peut fort bien n'être autre chose que l'ethnique de la ville pamphylienne Πέργη. Le cas est fréquent ; cf., entre autres, Μαμβογαῖος (*R. A. O.*, IV, 99 ; V, 86).

— [P. 374.] — A la ligne 1, je serais tenté de restituer, d'après des analogies connues (cf. *R. A. O.*, I, 5 et *Rev. Bibl.*, 1895, 383) :

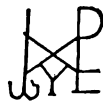
[Ἐπὶ τοῦ κυρίου] μου Φλ(αοῦ) Κ.....

A la ligne 2 :

[καὶ ἐπὶ.....τοῦ λαμπ]ρ(οτάτου) κόμιστος.....

A la l. 2 nous aurions le nom du comte ; à la l. 1, peut-être celui du consul qualifié, d'après le protocole du temps (iv<sup>e</sup> ou v<sup>e</sup> siècle), de τοῦ μεγαλοπρεποῦς στρατηλάτου καὶ ὑπάτου ; mais, dans les listes qui me sont accessibles, je ne vois aucun nom pouvant correspondre aux caractères, du moins tels qu'ils ont été transcrits : ΚΩΜΑΛ. Peut-être ΚΩΜ = ΚΩΝ = Κων(σταντίου) ou Κων-(σταντίου)??

— [P. 375.] — Le monogramme byzantin pourrait se résoudre en un n. pr. : Χρύσων, ou Χρυσίων.



0 5 10 cent.

— [P. 384.] — Ζησάσα ἔτη ἐπὶ νε'. Renan attribue ici à ἐπὶ le sens de « environ ». Ne serait-ce pas plutôt : « plus de, au delà de » : « ayant vécu plus de 55 ans » ?

— [Id., p. 513.] *Mosaïque chrétienne de Nebi Younès.*

Fac-similé du calque de l'inscription exécuté par Gaillardot.

ΕΙΗΝΗΤΟ  
 ΗΟΙΚΟΔΩΜΗΣΙΣ  
 ΕΠΙΤΟΥΜΑΚΑΡΙΟΥ  
 ΑΒΒΑCΑΒΑΤΙΟΥΚΑΙ  
 ΠΕΤΡΟΥΜΗΝΙΩΑΝΗΜΕ  
 ΙΛCΓ. ΤΟΥΕΞΧΕΓΗΝΗ  
 ΤΟΔΕΚΕΝΨΗΦΩΠCΕΠΙΤ  
 ΘΕΩΦΟΧΑΒΚΕΡΜΗΜ  
 ΠΗΡΙΤΙΟΥΩΞΡΤΟΥ  
 ΕΞΧ

Transcription et lecture de Renan :

'Εγήνητο ἡ οἰκοδόμησις ἐπὶ τοῦ μακαριοῦ(άτου) 'Αββὰ Σαβατίου καὶ Πέ-  
 τρου, μηνὶ πανήμω ἰδ' ?? τοῦ ἐξχ'. 'Εγήνητο δὲ καὶ ἡ ψήφωσις ἐπὶ τ(οῦ) θεω-  
 φιλ(εστάτου) Χαβέρ, μηνὶ πηριτίου ἰδ' ?? τοῦ ἐξχ'.

L. 3-4 : Αββὰ Σαβατίου καὶ Πέτρου. Assurément, Σαβάτιος est un nom satisfaisant en soi; toutefois, l'apparition bien imprévue d'un second personnage *Pierre* étonne, étant donnée la teneur du contexte. Ne faudrait-il pas lire : "Αββα Σαβᾶ τοῦ καὶ Πέτρου?

L. 8-9. D'après l'aspect du calque, il semble qu'on doive lire plutôt le n. pr. : Αββερ.... Ce que Renan a pris pour un X, est le jambage droit du Α, traversé par le trait oblique marquant l'abré-

viation. Αἰεερ serait, d'ailleurs, un nom aussi étrange que Χαῖεερ, bien qu'il se rapprocherait davantage de l'Ἀἰεερος tyrien invoqué par Renan en désespoir de cause mais bien peu vraisemblable à pareille époque. L'absence de désinence, dans les deux cas, est également suspecte. Aussi, me demandé-je s'il ne faut pas lire tout simplement :

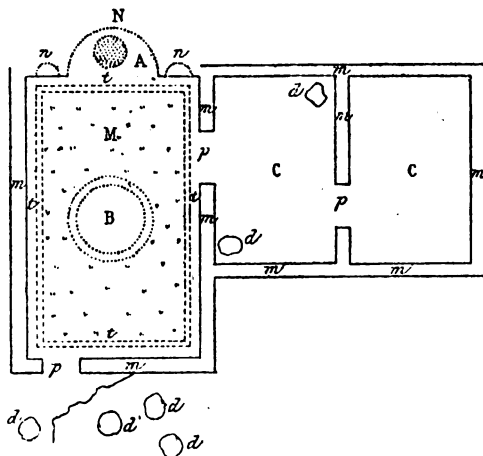
θε(ο)φιλ(εστατου) ἁἰε(ἄ) Ἐρμῆ, μ[ηνί] etc.

Il y a, avant ΠΗΡΙΤΙΟΥ, au commencement de la l. 9, un vide suffisant pour loger les caractères ΗΝΙ que je suppose disparus; avec le Μ terminant la l. 8, et rendu ainsi disponible, ils fourniraient le mot nécessaire : μῆνι, sans qu'on ait besoin de corriger, comme l'a fait Renan, cet Μ en ΝΙ. Cela irait très bien avec le contexte. L'abbé Sabas dit Pierre avait dirigé la construction de l'église; c'est un autre abbé, Hermès peut-être son successeur<sup>1</sup>, qui aurait dirigé l'exécution de la mosaïque même.

L'inscription contient deux dates : celle de l'achèvement de la construction et celle de l'achèvement de la mosaïque. Renan est très hésitant sur la façon dont on doit les lire. D'abord, en ce qui concerne l'année; il se demande si la première n'est pas : εϛχ' = 695, et la seconde : εξχ' = 665; ou bien l'inverse; ou bien, enfin, si ce n'est pas la même année εξχ' = 665, dans les deux cas. Paléographiquement, c'est la troisième hypothèse qui répondrait le mieux à l'aspect du calque-copie; et je crois, pour ma part, que c'est la bonne. Renan s'est arrêté sur ce point à une difficulté qui n'est peut-être qu'apparente; c'est que, si l'édifice a été achevé le 14 du mois de Panémos, et la mosaïque le 14 du mois de Pérítios de la même année, Panémos venant dans le cours de l'année syro-macédonienne après Pérítios, la mosaïque aurait été faite avant l'achèvement de l'édifice — ce qui lui semble chose impossible. Mais pourquoi pas? on a fort bien pu exécuter la mosaïque avant que l'église fût entièrement parachevée. L'édifice comportait, en effet, en dehors de l'église proprement dite,

1. Comme l'a fait remarquer avec raison Renan, l'épithète μακαριώτατος semble indiquer que le premier abbé était mort au cours des travaux.

deux très grandes salles, comme le montre le plan ci-joint, qui la



flanquaient au nord et en faisaient partie intégrante; la construction de ces salles, l'οικοδόμησις, a pu se poursuivre sous la direction de l'abbé Sabas, tandis que s'achevait la ψήφωσις, sous la direction de l'abbé Hermès, à l'intérieur du vaisseau principal et celle-ci a pu se trouver terminée quelques mois avant celle-là, dans le cours de la même année 665.

Cette année 665 est, assurément, à calculer d'après l'ère locale de Sidon; il n'y a pas à hésiter sur ce point, vu la position de Nebi Younès, qui appartient au territoire de cette ville. Par conséquent : 665 = 584 J.-C. Dans le calendrier spécial en usage à Sidon, Panémios correspondait à septembre et Pérítios à avril. A ce compte nos deux dates seraient donc exactement : septembre et avril 584 J.-C. Nous allons voir que ce résultat est pleinement vérifié par une double donnée de l'inscription qui a complètement dérouteré Renan et dont je n'ai pas parlé jusqu'ici.

Dans chacune des deux dates, entre les chiffres du quantième du mois et la mention de l'année τῷ εξχ', interviennent des signes que Renan représente dans sa transcription par des points d'interrogation et dont il dit, dans son commentaire : « La notation des jours du mois est bizarre; je ne comprends pas les deux

lettres qui suivent le quantième  $\text{IA}$  ». Je propose tout simplement d'y reconnaître la notation de l'indiction, dont l'emploi est assez naturel dans une inscription de cette époque. Je considère, dans chacun des deux groupes, le premier signe, assez irrégulièrement figuré, comme une sigle représentative du mot  $\text{ινδικτιων}$ . Quant aux signes suivant les sigles, ce sont des lettres numériques marquant respectivement les chiffres des indictions. Dans le premier cas, ce chiffre est un  $\gamma$  certain = 3 ; dans le second, c'est un  $\rho$ , qui, bien entendu, est impossible et demande à être corrigé en  $\beta$  = 2. Or, du 1<sup>er</sup> janvier 31 août de l'an 584 J.-C., on était dans l'indiction II ; du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre, dans l'indiction III. La coïncidence indictionnelle est donc parfaite, l'inscription mettant Pérítios-avril dans l'indiction II, et Panémos-septembre dans l'indiction III. Cela achève de démontrer que l'ère employée est bien celle de Sidon. Le point est d'importance pour la question si débattue de la date réelle de la grande mosaïque de Qabr Hiram, avec laquelle celle-ci a, on le sait, de très grandes affinités, et, aussi, pour l'histoire des mosaïques syriennes en général.

Si je ne m'abuse, l'intelligence de cette inscription aura gagné quelque peu grâce à ces divers amendements. Je les résumerai en traduisant l'ensemble du texte tel qu'il ressort après le petit traitement que j'ai essayé de lui faire subir :

A été faite cette construction sous le très bienheureux abbé Sabas dit Pierre, le 14 du mois de Panémos, indiction III, de l'an 655.

Et a été faite aussi cette mosaïque sous le très pieux abbé Hermès, le 14 du mois de Pérítios, indiction II, de l'an 665 (de Sidon = 584 J.-C.).

#### § 41

### Les inscriptions phéniciennes du temple d'Echmoun à Sidon<sup>1</sup>.

#### I

Par une lettre en date du 16 avril 1900, le P. Ronzevalle, de

1. Ce mémoire écrit dans les premiers jours d'octobre a été lu devant l'Académie dans les séances du 24 octobre et du 7 novembre 1902.

Beyrouth, avait bien voulu m'informer de la découverte d'inscriptions phéniciennes, faite quelque temps auparavant, probablement dans le courant de l'année précédente, aux environs et à proximité de Saïda. A sa lettre étaient jointes des copies partielles de deux de ces textes, copies qu'il tenait de seconde main. L'examen de ces copies, tout incomplètes qu'elles fussent, permettait de reconnaître sans difficulté qu'il s'agissait de la dédicace d'un temple construit par un roi de Sidon appelé Bodachtoret en l'honneur de son dieu Echmoun qualifié de  $\psi\kappa\delta\psi$ , comme il l'est dans l'épithète d'Echmounazar II.

Je consacrai à cette découverte une partie de ma leçon du Collège de France du 16 mai; puis, j'en entretins l'Académie des Inscriptions, en comité secret, dans sa séance du 18 mai, en insistant sur l'intérêt que semblaient présenter ces nouveaux documents épigraphiques<sup>1</sup>.

De son côté, mon confrère M. Berger, avait reçu de Syrie des copies analogues de ces inscriptions. Puis, arrivèrent au Ministère de l'Instruction publique des estampages assez imparfaits, sur papier huilé, avec retouches au crayon. Ces estampages, transmis au Comité des travaux historiques, furent renvoyés à l'examen de M. Berger qui en est membre. Il communiqua les premiers résultats de son examen, d'abord, au Comité, le 14 mai; puis, à l'Académie, en comité secret, le 1<sup>er</sup> juin. A la suite de cette dernière communication, je fus amené à présenter, dans la même séance, quelques observations complémentaires de ma communication précédente et à faire notamment quelques réserves sur un point touché par mon savant confrère. Les documents plus complets qu'il avait entre les mains donnaient la généalogie de Bodachtoret manquant jusqu'ici dans les copies partielles. Ce roi s'y disait petit-fils d'Echmounazar. M. Berger avait émis l'opinion que le grand-père de Bodachtoret devait être Echmounazar II, celui dont nous possédons le sarcophage et qu'on croyait

1. Je donnerai plus loin, à la fin de cette étude, l'extrait textuel du procès-verbal.



être mort jeune et sans enfants. Je fis remarquer alors qu'il fallait envisager une autre possibilité : à savoir que le grand-père de Bodachtoret pouvait fort bien être Echmounazar I<sup>er</sup> et non pas Echmounazar II, petit-fils lui-même de cet Echmounazar I, par son père Tebnit; j'ajoutais que cela impliquerait entre notre Bodachtoret et Echmounazar II des liens de parenté d'une nature autre, qui seraient ultérieurement à déterminer. Je me permis d'insister d'autant plus sur ce point que, si l'hypothèse contraire était admise, elle entraînait l'allongement de deux générations pour la petite dynastie Echmounazarienne, ce qui rendait très problématique l'époque à laquelle j'avais proposé autrefois de placer cette dynastie. Je vois avec plaisir aujourd'hui que M. Berger, sans renoncer toutefois complètement à sa première idée, a pris en sérieuse considération celle que j'indiquais et l'a finalement fait entrer en ligne de compte dans les combinaisons historiques que je vais avoir de mon côté à discuter.

M. Berger voulut bien me communiquer les divers estampages qui avaient été mis à sa disposition. Je dois dire que l'un d'entre eux, au moins, présentait des singularités propres à éveiller quelque inquiétude. Il y avait, entre autres, un certain צידנכ, dont l'orthographe invraisemblable n'était pas faite pour rassurer. Il est vrai que ce *yod* fâcheux pouvait être le résultat d'une de ces maladroitesses retouches au crayon dont j'ai parlé. Étant donnés la multiplicité des exemplaires reproduisant sensiblement le même texte, le mystère qui entourait encore les conditions de la trouvaille, certaines personnalités même qui s'y trouvaient mêlées etc., on pouvait se demander si, dans le nombre, il ne s'était pas glissé quelque brebis galeuse. Encore aujourd'hui, M. Berger admet lui-même la possibilité que les faussaires aient essayé de mettre en circulation des imitations, plus ou moins imparfaites, des pierres authentiques. La chose semble résulter également de l'enquête à laquelle s'est livré sur place Macridy-Bey et dont je parlerai plus loin. Cela suffit pour justifier certaines réserves discrètes que j'avais cru devoir faire alors. Je ne sais pourquoi on a voulu en exagérer la portée. On peut se con-

vaincre par la teneur même de mes premières communications tant au Collège de France qu'à l'Académie, que je n'ai jamais entendu englober dans une même suspicion l'ivraie et le bon grain. Il y a un départ à faire entre l'une et l'autre; ce sera la tâche de l'avenir, alors que toutes les pièces à conviction seront déposées devant le tribunal de la critique qui saura bien distinguer les innocents des coupables.

Tel est succinctement l'historique de ce que j'appellerai mon premier contact avec les nouvelles inscriptions phéniciennes de Sidon. Il m'a paru être nécessaire pour remettre, en ce qui me concerne, certaines choses au point. Depuis cette époque, je n'ai plus eu l'occasion de m'occuper de la question, et j'ai même évité de le faire par des considérations personnelles sur lesquelles je ne veux pas insister. Des négociations habilement menées ont réussi à faire entrer au Louvre deux des pierres originales, qui y sont exposées depuis quelques mois. Elles ont fait l'objet d'un savant mémoire de M. Berger qui, après avoir été lu devant notre Académie<sup>1</sup>, vient d'être édité par ses soins<sup>2</sup>. Les monuments appartenant désormais au domaine public, je reprends ma liberté d'action et j'estime le moment venu de dire mon mot dans la discussion que me paraît devoir soulever leur interprétation philologique, archéologique et historique.

Presque en même temps que le mémoire de M. Berger, paraissait dans la *Revue Biblique*<sup>3</sup> un article fort intéressant de Macridy-Bey, rendant compte des fouilles méthodiques exécutées sous sa direction, par le Musée impérial Ottoman, sur l'emplacement du temple d'Echmoun où avaient été trouvées les premières inscriptions, fouilles qui ont amené la découverte *in situ* de nouveaux exemplaires de la dédicace phénicienne déjà connue et d'autres fragments de diverse nature. Le rapport de Macridy-

1. Séances du 6 et du 27 décembre 1901.

2. Extrait anticipé des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXVII, mis en distribution le 3 octobre 1902 : *Mémoire sur les inscriptions du temple d'Esmoun à Sidon*, 29 pp., in-4°, 6 planches.

3. *Revue Biblique*, 1902, 1<sup>er</sup> octobre, pp. 489-515.

Bey est accompagné d'un article du P. Lagrange consacré à l'interprétation des textes phéniciens <sup>1</sup>.

## II

En combinant les données fournies par M. Berger d'une part, par Macridy-Bey d'autre part, on peut se faire aujourd'hui une idée exacte de la situation du temple d'Echmoun, de sa configuration générale et de la disposition des blocs portant les inscriptions phéniciennes. On trouvera à cet égard, en se reportant à leurs descriptions, tous les détails désirables.

Il me suffira de rappeler que le temple s'élevait au lieu dit aujourd'hui Bostân ech-Cheikh <sup>2</sup>, à mi-flanc d'un petit coteau surplombant la vallée, assez encaissée, du Nahr el-Aoulé, et pas très loin de l'embouchure de ce fleuve qui se jette dans la mer à environ 2.300 mètres au nord de Saïda. Ce temple est, par conséquent, hors du périmètre de la ville antique, quelle que soit l'étendue que l'on veuille attribuer à celle-ci.

Il semble avoir consisté essentiellement en une grande enceinte rectangulaire, construite en beaux blocs, taillés et appareillés avec soin, enceinte exactement orientée et mesurant 60 mètres environ <sup>3</sup> de longueur, de l'est à l'ouest, sur 44 mètres environ <sup>4</sup> de largeur, du sud au nord. C'est, on le voit, le plan ordinaire du *hieron* ou *haram* sémitique, analogue, par exemple, à celui du Cheikh Barakât, du Hosn Soleiman et de bien d'autres, sans parler, toutes proportions gardées, du Haram Cherif de Jérusalem. Au milieu, devait s'élever le *naos*, ou temple proprement dit, constituant la véritable habitation de la divinité, entourée de son esplanade sacrée ; on n'en a pas, du moins jusqu'ici, relevé

1. *Revue Biblique*, pp. 515-526. Les deux articles, dont le premier sera achevé dans le numéro suivant, sont accompagnés d'un grand nombre de plans, vignettes et planches.

2. Dénomination vulgaire signifiant simplement « le jardin du Cheikh ».

3. Macridy-Bey donne la cote précise de 59<sup>m</sup>,60.

4. Dimension approximative d'après le plan à l'échelle.

de traces; il est vrai que les excavations n'ont pas été poussées encore bien avant à l'intérieur de l'esplanade ainsi délimitée.

Les inscriptions phéniciennes<sup>1</sup> recueillies, tant dans les fouilles officielles de Macridy-Bey que dans celles, plus ou moins clandestines, qui les ont précédées, étaient gravées sur des blocs faisant partie du mur d'enceinte même. Particularité curieuse, ces inscriptions étaient gravées, non pas sur le parement extérieur et visible des blocs, mais bien sur les joues de ces blocs; en d'autres termes, ceux-ci étaient disposés de telle façon que les faces écrites se trouvaient cachées dans les joints verticaux de l'appareil. M. Berger insiste avec raison sur cette particularité et il la rapproche de l'habitude assyro-chaldéenne de noyer, dans la masse de la construction, des briques portant le nom du roi constructeur et destinées à demeurer invisibles tant que son œuvre restait debout. En suivant cet errement, Bodachoret semble avoir voulu se garder à carreau en quelque sorte contre certaines compétitions, voire usurpations, que la situation politique dans laquelle il se trouvait, et dont je parlerai plus loin, pouvait lui faire appréhender.

Les inscriptions de cette espèce recueillies jusqu'ici paraissent être au nombre de six ou sept. On peut s'attendre à voir ce nombre accru par des recherches ultérieures. Abstraction faite de celles qui attendent encore en quarantaine la libre pratique, elles contiennent toutes un même texte, plus ou moins complet, selon l'état des pierres, mais identique à quelques très légères variantes près, variantes dont l'existence même est sujette à caution<sup>2</sup>.

Nous pouvons donc considérer ce texte unique sans nous préoccuper, pour l'instant, des diverses « expéditions » qui en ont été faites sur les blocs, et dont on trouvera le détail dans les

1. Je ne parle pour le moment que de celles qui font l'objet particulier de cette étude; je laisse de côté, jusqu'à nouvel ordre, divers fragments d'inscriptions phéniciennes d'une autre nature, sortis des tranchées de Macridy-Bey et déchiffrés par le P. Lagrange. J'y reviendrai à une autre occasion.

2. Je les signalerai à leur place dans la discussion.

mémoires respectifs de M. Berger, de Macridy-Bey et du P. Lagrange. Je ne veux m'attacher ici qu'à l'explication de ce texte, pour ainsi dire idéal, telle qu'elle résulte des travaux indépendants de ces deux savants, et exposer sur quels points essentiels mes vues diffèrent des leurs, qui elles-mêmes sont très divergentes entre elles.

Dans une seconde étude, connexe de celle-ci je discuterai spécialement les conclusions historiques et chronologiques auxquelles ces deux savants aboutissent avec un accord assurément remarquable, et d'après lesquelles la petite dynastie Echmounazarienne où notre Bodachtoret vient réclamer aujourd'hui sa place — à bon droit d'ailleurs — serait à placer à l'époque perse et non pas, comme j'avais essayé de le faire autrefois, à l'époque ptolémaïque. J'oserai dire, dès maintenant que, sur ce dernier point leurs argumentations, bien que convergentes, n'ont pas ébranlé ma conviction. Je persiste à croire que le suzerain dont parle Echmounazar II dans son épitaphe, sous le titre de *Adon Melakim* (« seigneur des rois, ou des royautés »), ne peut être qu'un Ptolémée, sinon Alexandre lui-même, et non pas le grand roi de Perse, qui est toujours *Melek Melakim* (« roi des rois »). Je m'appliquerai à montrer que les nouveaux documents épigraphiques ne s'opposent nullement à cette façon de voir — bien au contraire. J'irai même plus loin, et j'aggraverai mon cas, si tant est que mon cas soit mauvais. J'essaierai de montrer que l'ancêtre de cette petite dynastie sidonienne, Echmounazar I, le propre grand-père de notre Bodachtoret, n'est autre probablement que le fameux Abdalonyme remplacé par Alexandre sur le trône de ses pères dans les circonstances plus ou moins romanesques que tout le monde se rappelle. Mais cette question capitale ne pourra être abordée utilement qu'après l'élucidation complète des nouvelles inscriptions de Bodachtoret. Elles sont loin, je crois, d'avoir dit leur dernier mot. Leur interprétation exacte étant un des éléments essentiels du problème, il est indispensable, avant tout, de les soumettre à un examen approfondi.

## III

Le texte, répété littéralement sur les divers blocs, avec des variantes insignifiantes, si même elles existent réellement, et avec des coupes de lignes différant selon les pierres, contient un long passage, extrêmement obscur et difficile, que M. Berger et le P. Lagrange ont lu et interprété de la façon la plus divergente. C'est ce passage sur lequel doit porter notre effort.

En vue de préciser et de simplifier la discussion, je supposerai le problème résolu et je présenterai l'ensemble du texte en litige sous la forme d'une sorte de préparation anatomique, après en avoir disséqué méthodiquement les éléments constitutifs. J'assignerai d'ores et déjà à ces éléments la valeur et les fonctions que je leur attribue et qui s'écartent complètement de celles admises par mes deux savants devanciers. Je tâcherai ensuite à les justifier.

*(Voir le texte et la traduction à la page ci-contre.)*

מלך בדעשתרת מלך צדנם	1	}	A
בן בן מלך אשמנעור מלך צדנם	2		
בצדן יום	3	}	B
שכום רכום	4		
ארץ רשפם	5		
צדן' משל	6		
אשבן	7		
'רצדן שד'	8		
אית (כל??) * הבת ז בן	9	}	C
לאלי לאשמן שר קדש	10		

- |   |   |   |
|---|---|---|
| } | A | 1 Le roi Bodachtoret, roi des Sidoniens,            |
|   |   | 2 petit-fils du roi Echmounazar, roi des Sidoniens, |
|   |   | 3 à Sidon-de-la-mer,                                |
| } | B | 4 (à) Chamim-Roumim,                                |
|   |   | 5 (à) Eres-Rechaphim.                               |
|   |   | 6 (à) Sidon-Michal                                  |
|   |   | 7 qu'il a construite? (ou : (à) AŠBN ??)            |
|   |   | 8 אט (à) Sidon-de-la-plaine,                        |
| } | C | 9 a construit ce temple (tout entier?)              |
|   |   | 10 à son dieu Echmoun Sar-Qadech *.                 |

Pour faciliter le raisonnement, je ferai provisoirement abstraction de la partie B, qui peut se détacher de l'ensemble sans que la structure de la phrase en souffre. Cette phrase est constituée essentiellement par A, qui contient le sujet, et par C, qui contient le verbe avec son cortège de régimes directs et indirects. Qu'on veuille bien, dans ces conditions, relire dans la traduction ci-

1. Entre צדן et משל, un des exemplaires (Lagr., A., l. 4) porterait un ב, qui n'existe pas sur les autres. Je reviendrai sur ce point dans le commentaire.

2. M. Berger a lu ׀, le P. Lagrange ך. Cette dernière lecture est préférable paléographiquement; d'autre part, comme je vais le montrer, elle semble confirmée par l'explication rationnelle de l'inscription telle que je l'entends.

3. M. Berger et le P. Lagrange ont lu un ך. Paléographiquement, on est tout aussi autorisé à lire, comme je l'ai fait, un ד.

4. Un des exemplaires (Berg., I, à la fin de la l. 4) aurait, en plus, deux lettres qui ne se retrouvent pas sur les autres exemplaires. Si elles existent réellement, je proposerais de les lire כל, et non pas של, comme on l'a fait.

5. C'est à dessein que je *transcris* le vocable d'Echmoun, au lieu de le traduire, comme on l'a proposé, par « prince saint ». Je réserve, en effet, la question de savoir si ce ne serait pas, par hasard, un surnom topique : « Seigneur de Qadech »; j'aurai occasion d'y revenir plus loin.

dessus : A-C, sans se préoccuper de B ; l'on obtient un sens très clair et très naturel se réduisant à ceci : Le roi Bodachtoret a construit un temple pour son dieu Echmoun. Sur ces deux parties A-C, M. Berger et le P. Lagrange sont, à quelques nuances près, d'accord entre eux, et l'on ne saurait être que d'accord avec eux.

Tout au plus peut-on faire quelques réserves sur certains points de détail dans C. On ne voit pas, par exemple, la nécessité d'attribuer, comme le fait le P. Lagrange, en s'appuyant sur l'assyrien, le sens de « dédier » au verbe, כן, qui, en phénicien ainsi qu'en hébreu, signifie simplement « bâtir » ; maint exemple l'atteste. Telle semble bien être son acception ici.

Il y a aussi un certain mot ש, que M. Berger a cru pouvoir lire sur un des exemplaires étudiés par lui (I, fin de la l. 4), avant ד הבת, et qui ne se retrouve pas sur les autres. Il le considère comme le relatif contracté en usage dans l'hébreu de basse époque, et il le rend par : « *ce qui touche* à ce temple ». Il tirera même de là, plus tard (p. 28), des conclusions archéologiques assez graves, que j'aurai à discuter en leur lieu, en supposant que le temple n'aurait pas été construit réellement, au moins en son entier, par Bodachtoret, mais bien par son prédécesseur, Echmounazar II, et que celui-là ne serait l'auteur que d'une reconstruction ou d'un agrandissement. J'ai beaucoup de peine à accepter ce mot ש ; il ne s'est jamais rencontré jusqu'ici en phénicien ; en hébreu même, où il existe, il ne pourrait s'employer grammaticalement de cette façon. Enfin, M. Berger reconnaît lui-même que les deux lettres en question sont « peu distinctes ». En admettant qu'il faille en faire état, je me demande s'il ne faudrait pas les lire כל, et comprendre : אית כל הבת ד : « ce temple-ci tout entier ». Je n'ai pas besoin de faire remarquer que l'expression — très phénicienne celle-là — irait alors directement à l'encontre de l'hypothèse archéologique de M. Berger.

Mais ce ne sont là que des points de détail ne touchant pas au corps même du problème très difficile que nous pose la partie B et que je dois aborder.



Autant, somme toute, les parties A et C sont intelligibles et cohérentes, autant la partie B, qui intervient entre elles, est obscure et déroutante. On en jugera par la divergence même des traductions proposées respectivement par M. Berger et par le P. Lagrange :

Traduction de M. Berger :

A Sidon maritime, des cieux élevés, terre des Resephs, Sidon qui domine sur ses enfants, Sidon souveraine,

Traduction du P. Lagrange :

A Sidon, au jour de Chamimroumim, père de Sid qui est aussi Sidon, comme l'avait bâti Sidon prince.

Selon M. Berger (pp. 9, 13, 20), nous aurions là une série de titres et de vocables en partie mythologiques, se rapportant à la ville de Sidon presque considérée comme une divinité ; et, à l'appui, il invoque divers rapprochements assurément fort ingénieux, mais, à mon avis, peu probants. Le P. Lagrange, de son côté, s'engage encore plus avant dans cette voie mythologique, égaré par certaines lectures matérielles qui sont visiblement erronées et sur lesquelles il est inutile d'insister.

Je proposerai à mon tour une autre interprétation, une interprétation beaucoup plus terre-à-terre, qui aura au moins l'avantage de nous faire redescendre de ces hauteurs nuageuses de l'Olympe phénicien, encore si mal connu, sur le sol des réalités humaines. C'est l'éternelle histoire de l'épigraphie phénicienne. Au début, alors qu'on allait encore à tâtons à travers les ténèbres d'une science dans l'enfance, on avait cru trouver dans ce qui, plus tard, s'est réduit à de simples épitaphes, à de banales dédicaces, du tour parfois le plus vulgaire, des pages de haute mythologie dignes de prendre place dans la cosmogonie de Sanchoniathon. Je crains qu'il n'en ait été un peu de même cette fois encore.

Considérons de sang-froid cette partie B si énigmatique, qu'il s'agit de rattacher logiquement aux parties A et C, qui, elles, n'offrent, tout compte fait, aucune difficulté sérieuse. Que con-

tient-elle en réalité? Elle débute par deux, ou plutôt trois mots très clairs : **בְּצֹדָן יָם**. Je les lis, je les coupe et je les traduis « à Sidon de (la) mer », comme l'a fait M. Berger, qui rapproche avec raison de cette expression celle de l'épithaphe d'Echmounazar : **יָם צֹדָן אֶרֶץ יָם** « Sidon pays de (la) mer »; autrement dit Sidon maritime, ou Sidon-Marine, pour parler la langue franque des Échelles du Levant. Si la partie B s'arrêtait là, — et elle aurait pu s'y arrêter — rien ne serait plus aisé à comprendre et ne se raccorderait mieux aux parties A et C : « Bodachtoret, roi des Sidoniens à Sidon de la mer, a construit ce temple, etc. » Mais l'incise — car, comme on va le voir, c'est une véritable incise à laquelle nous avons affaire — est beaucoup plus longue; et c'est ici que surgissent les difficultés.

Pour les résoudre, je demande la permission de me reporter tout de suite à la fin de l'incise, en négligeant pour l'instant les mots intermédiaires. Examinons de près les deux derniers. La lecture de l'avant-dernier, tout le monde est d'accord à cet égard, est matériellement indubitable; c'est le nom, répété, de la ville de Sidon. Il est suivi d'un mot de deux lettres que M. Berger et le P. Lagrange ont lu **שָׂר**, comme celui qui entre dans la composition du vocable du dieu Echmoun (**שָׂר קִדְשׁ**). Ils traduisent en conséquence : « Sidon souveraine » ou « Sidon prince ». C'est ici que je commencerai à me séparer d'eux, et la divergence de nos vues va aller croissant. Sans doute, la seconde lettre peut être un **ר**, comme ils l'ont admis *de plano*; mais, vu la paléographie générale du texte, où les **ד** et les **ר** ont la même forme, cette lettre peut, à égalité de chance, être aussi bien un **ד**. J'opte, comme c'est mon droit, pour cette dernière valeur, et j'obtiens le mot **שָׂד** « plaine, campagne », qui s'est déjà rencontré en phénicien (épithaphe d'Echmounazar<sup>1</sup>) et qui est identique à l'hébreu **שָׂדֵה**. J'obtiens ainsi l'expression **שָׂד צֹדָן**, c'est-à-dire « Sidon de la plaine, de la campagne ». Eh! bien, qu'on se reporte mainte-

1. J'en ai également démontré l'existence (*Études d'Arch. Or.*, t. II, p. 163) dans la grande inscription de Narnaka, à Chypre (l. 9).

nant de nouveau au début de l'incise ; on verra que les premiers mots : *Sidon de la mer*, forment le pendant exact des derniers : *Sidon de la plaine*. Par conséquent l'incise s'ouvre et se ferme par deux termes rigoureusement symétriques, et ces termes ne sont autres choses que des expressions géographiques dont le caractère ressort nettement de leur opposition même. On a, de tout temps, distingué, on distingue encore aujourd'hui en Orient, dans les cités de la côte, la ville maritime, le port, le *mayouma*, la « Marine » comme on l'appelle, vulgairement, de la ville non maritime, située parfois assez avant dans l'intérieur des terres<sup>1</sup>. Tyr se trouvait, sous ce rapport, dans les mêmes conditions que Sidon, et Ézéchiel (xxvi, 6) se sert précisément du même mot que le nôtre, שדה, pour désigner la « plaine » ou la « campagne » de Tyr, avec ses cités ou bourgades filiales. La rivale de Sidon nous livrera peut-être un jour, elle aussi, une inscription où nous verrons la צר שד opposée de même à la צר שד ; il ne faudrait pas alors lire et traduire « Tyr souveraine » ou « Tyr prince », mais comprendre : la Tyr continentale au regard de la Tyr insulaire.

Nous voilà donc désormais, grâce à cette première rectification paléographique, en possession d'une donnée nouvelle propre à éclairer d'un jour inattendu notre obscur passage. Nous en tenons maintenant la clef. Il débute par une expression géographique (n° 3), et c'est par une autre expression géographique (n° 8) qu'il se termine. J'en induis que les autres mots intermédiaires doivent être des expressions de même nature, c'est-à-dire d'autres noms de lieux. Examinons-les en nous plaçant à ce point de vue.

Que voyons-nous, par exemple, au n° 5, qui se détache tout naturellement du contexte ? Une expression dont le caractère géographique saute aux yeux : ארץ רשפם, c'est-à-dire la terre, le territoire, le pays, la région des Rechaphim. Quel que soit le sens que l'on veuille attribuer au déterminatif *Rechaphim*, que

1. Tel est le cas, par exemple, pour Gaza. Sur les cités maritimes de la côte philistine et leurs *maioumas*, voir mes *Etudes d'Archéologie Orient.*, t. II, pp. 2 et suiv.

ce soit le nom du dieu Receph au pluriel <sup>1</sup>, ou tout autre chose <sup>2</sup>, peu importe; le mot générique  $\text{רָכָם}$ , qui le précède, suffit à nous montrer que jusqu'ici nous ne faisons pas fausse route en cherchant de la géographie pure là où l'on a cru trouver de la mythologie.

Voilà donc déjà trois noms de lieux gagnés à mon système géographique. Ceux qui restent vont pouvoir s'y ramener sans grande difficulté.

Je passe au n° 4. Il se trouve exactement délimité par les n° 3 et 5, au milieu desquels il est enclavé et dont nous avons réussi à déterminer la véritable nature : *Sidon de la mer et la terre des Rechaphim*. La lecture matérielle  $\text{רָכָם שְׁכָמִים}$  paraît être assurée; je vocalise, sous toute réserve, bien entendu : *Chamim Roumim*, et je vois dans ces deux mots un nouveau nom de localité. Je laisse de côté la question étymologique; le sens peut être, comme on l'a supposé : « Les cieux élevés »; il pourrait être aussi autre chose <sup>3</sup>. Possible encore qu'il ait quelque rapport, comme le croit le P. Lagrange, avec le nom du *Sanemroumos*, ou *Hypsouranios*, de la cosmogonie de Sanchoniathon. bien que

1. M. Berger rapproche lui-même, à ce propos, l'origine du nom de la ville d'*Arsoûf*, l'*Apollonias* des Séleucides, au nord de Jaffa, qui est formé du nom même du dieu *Receph*, assimilé à l'*Apollon* hellénique, comme le montrent les inscriptions bilingues. On me permettra de rappeler que c'est moi qui ai donné le premier la démonstration de ce fait, il y a déjà bien des années (*Rev. crit.*, 1876, avril, p. 289 n. 2, et *Horus et saint Georges*, pp. 16-17). J'y ajoutais celle d'un fait complémentaire, qui a moins attiré l'attention et qui est pourtant d'une grande importance en l'espèce; c'est que cette ville, au nom si caractéristique, qui, par sa position appartenait au territoire d'Ephraïm, se retrouve, dans les généalogies mythiques de cette tribu conservées par les *Chroniques* (I, 7 : 25), sous la forme identique de l'éponyme *Receph*, fils fabuleux d'Ephraïm.

2. Si l'on démontrait, par exemple, ce qui me paraît difficile, qu'il faut, comme y a pensé le P. Lagrange, couper  $\text{רָכָם}$ , cela ne gênerait en rien mon système; au contraire, je pourrais revendiquer comme un nouvel argument le sens géographique de  $\text{רָכָם}$ , « tête » et « cap ».

3. Nous cédon's peut-être à un mirage, accru par l'éclat apparent des épithètes qui les accompagnent, en voulant reconnaître à toute force le mot « cieux » dans l'expression *Chamim Roumim*, ainsi que dans l'expression de l'épithaphe d'Echmounazar *Chamim Addirim* qui lui est certainement apparentée et où il faut voir également, en tout cas, comme je le dirai plus loin, un véritable nom de lieu.

l'activité de cette personnalité mythique s'exerce plutôt à Tyr qu'à Sidon, d'après la tradition venue jusqu'à nous. Cette seconde ville aurait pu posséder après tout, elle aussi, son Hypsouranios et avoir donné le nom de celui-ci à un quartier, à une hauteur, à une localité quelconque de son territoire. Chamim Roumim équivaldrait alors à quelque chose comme τὸ Ὑψουράνιον<sup>1</sup>. Quant au fait même de l'origine, soit religieuse, soit rituelle, d'une foule de noms topiques, tant chez les Sémites, que dans l'antiquité classique, il ne saurait surprendre. Tel peut être, par conséquent, le cas ici, à supposer, ce qui ne me paraît pas encore démontré, que ce toponyme ait réellement quelque accointance avec la mythologie.

De toute manière, j'estime que Chamim Roumim est à considérer dans notre inscription comme un véritable nom de lieu, et je trouve la confirmation de cette façon de voir dans un passage de l'épithaphe d'Echmounazar, dont le rapprochement s'impose à nous, comme l'a bien vu M. Berger, et dont le sens, très obscur jusqu'ici, va s'éclairer d'un jour tout nouveau, mais aussi tout autre que celui admis par mon savant confrère.

Il est incontestable que notre *Chamim Roumim* rappelle d'une façon frappante le שמם אדרם, *Chamim Addirim* qui apparaît à deux reprises dans la phrase relative à la construction des temples d'Astarté et d'Echmoun Sar-Qadech, par le roi Echmounazar II et sa mère Amachtoret, la reine régente. En comparant terme à terme les deux expressions שמם רמם et שמם אדרם, on constate qu'elles ne diffèrent que par l'épithète accompagnant le mot שמם. De là résulte un premier fait, c'est qu'il faut bien couper שמם אדרם, comme l'avaient fait plusieurs des premiers interprètes du texte<sup>2</sup>, et renoncer aux autres combinaisons de lettres sur lesquelles on s'était rabattu en désespoir de cause. Les deux épithètes elles-

1. Le nom Οὐράνιον d'une montagne de Carie, et, à un autre point de vue, le nom même de la ville de Ὀλυμπία.

2. Cette coupe, et le sens qu'elle entraîne, avaient été déjà admis bien avant M. Halévy, à qui M. Berger semble en attribuer la paternité; voir, entre autres, Levy de Breslau, *Phöniz. Stud.*, 1856, I, p. 25.

mêmes, רמם et אדרם, qui suivent respectivement et déterminent le mot שמם, quoique différentes, se répondent assez bien sous le rapport de leurs sens apparents : d'un côté, « les cieux (?) élevés, sublimes »; de l'autre, « les cieux (?) magnifiques, glorieux ».

Raisonnant par analogie, je considère, à l'instar de *Chamim Roumim* dans les inscriptions de Bodachtoret, l'expression *Chamim Addirim* dans l'inscription d'Echmounazar, comme une expression géographique, sinon synonyme ou homonyme, du moins homologue, en un mot comme un véritable nom de lieu. Inutile de soumettre à une discussion désormais oiseuse, si cette explication très simple que je propose de leur substituer est admise, les interprétations extrêmement divergentes auxquelles a donné lieu ce passage si controversé, et qui, toutes, aboutissent à une solution soit mythologique, soit rituelle. Je me bornerai à donner la traduction du passage telle qu'elle me semble ressortir de la comparaison rationnelle avec celui des inscriptions de Bodachtoret :

C'est nous (disent le roi Echmounazar et sa mère) qui avons construit les temples des dieux, le temple d'Astarté-en-Sidon-pays-de-la-mer, et avons installé Astarté à *Chamim Addirim*; c'est nous aussi qui avons construit un temple pour Echmoun Sar-Qadech<sup>1</sup> ..... et l'avons installé à *Chamim Addirim*<sup>2</sup>.

Je lis, dans les deux phrases parallèles, le même verbe ישבן<sup>3</sup> et ישבני : la première fois sans suffixe, le régime direct étant exprimé en toutes lettres ; la seconde fois avec suffixe, ce régime n'étant pas autrement exprimé. C'est le verbe ישב « habiter », à la forme *hiphil* « faire habiter », laquelle se construit normalement en hébreu, comme ici, avec deux accusatifs.

1. Je laisse de côté ici les quelques mots très obscurs qui suivent le vocable du dieu et dont la discussion trouvera sa place plus loin. Cf., en attendant, l'observation faite plus haut (p. 225, n. 5).

2. Je considère ים בצדן, et בדר.... comme des vocables topiques d'Astarté et d'Eschmoun, à qui l'on avait construit des temples à Chamim Addirim pour leur servir de nouvelles demeures.

3. On se rappelle que la leçon de la pierre est ישרן ; mais, depuis longtemps, on a admis, vu le parallélisme patent des deux phrases, que c'était là une de ces erreurs dont était coutumier le lapicide du sarcophage d'Echmounazar.

Et maintenant, quelle pouvait être cette localité sidonienne appelée *Chamim Addirim*? Était-elle dans la ville même, ou hors de la ville? En était-elle proche ou éloignée? Est-elle topographiquement identique avec celle que Bodachtoret désigne par un nom quelque peu différent, bien qu'analogue? Ce n'est pas le moment d'examiner ces questions, et d'autres encore, qui se posent naturellement. Je dirai seulement que j'inclinerais à croire, jusqu'à plus ample informé, que *Chamim Addirim* et *Chamim Roumim* sont deux localités distinctes. Elles pouvaient être assez voisines l'une de l'autre, ainsi que paraît l'indiquer la symétrie même de leurs noms respectifs <sup>1</sup>: mais elles ne doivent pas être confondues <sup>2</sup>. De plus, elles étaient vraisemblablement, par leur situation, dans la dépendance immédiate de la « Sidon de la mer »; c'est, du moins, ce que donne à penser le fait que *Chamim Roumim* est mentionné immédiatement après « Sidon de la mer », dans les inscriptions de Bodachtoret.

Quoi qu'il en soit, pour en revenir à notre problème, il ressort de là que les raisons extrinsèques que je viens de faire valoir en dernier lieu concourent, avec les raisons intrinsèques sur lesquelles je m'appuyais déjà d'une façon générale, pour nous inviter à considérer le Chamin Roumim de Bodachtoret comme un véritable nom de lieu, congénère de ceux auxquels il est associé. Nous nous voyons donc, une fois de plus, confirmés sur le terrain géographique où je me suis placé.

C'est sur ce même terrain que va nous conduire le dernier, ou les derniers termes (nos 7-8) de la longue énumération dont il nous reste à achever l'analyse méthodique. Immédiatement après la « terre des Rechaphim », apparaît de nouveau le nom

1. Symétrie onomastique répondant peut-être à leur symétrie topographique. Ce pouvaient être, par exemple, deux hauteurs, ou bien encore deux saillies de la côte, se faisant en quelque sorte pendant.

2. A moins d'admettre une différenciation voulue dans le nom d'une même localité, pour des raisons politiques et religieuses résultant d'un certain antagonisme qui a pu avoir existé entre Echmounazar et sa mère d'une part, et Bodachtoret d'autre part. Je reviendrai plus loin sur ce dernier point qui touche à la question historique.

de Sidon, qui se trouve ainsi répété trois fois dans l'incise ; ces répétitions mêmes seraient déjà, à elles seules, un indice suffisant pour nous avertir que nous sommes en plein milieu géographique. Le nom de Sidon est suivi ici d'un mot **משל**, que je regarde comme un nouveau déterminatif topique de Sidon, ou plutôt d'une certaine partie du territoire sidonien, l'expression **משל צדן** étant comparable terme à terme à celles que nous avons déjà rencontrées : **צדן ים** et **צדן שד**, « Sidon de la mer » et « Sidon de la plaine » qui accompagnent ici le nom de Sidon. Cette pluralité des Sidons rappelle singulièrement la « Sidon la Grande » et la « Sidon la Petite », *Sidounou rabou* et *Sidounou sghrou* dont nous parle Sennachérib dans la relation officielle de sa campagne contre la Phénicie et la Judée <sup>1</sup>. Elle fait penser aussi à cette « Sidon la Grande » (**צידון רבה**) dont parle la Bible <sup>2</sup>, expression qui ne serait pas à prendre au sens absolu, mais relatif, et impliquerait l'existence d'une « Sidon la petite ».

Le sens propre du mot **משל** m'échappe, ou, du moins, je ne saurais en donner que des explications purement conjecturales sur lesquelles il est inutile d'insister. Tout ce que j'oserai dire c'est que la racine **משל** existe en hébreu et pourrait fournir, à la rigueur, divers sens plausibles. Il y a plus ; nous constatons dans la Bible <sup>3</sup> que ce mot, écrit exactement tel qu'il l'est ici, est employé comme nom de ville, et, chose vraiment frappante en l'espèce, cette ville biblique était située dans le territoire de la tribu d'Acher, lequel confine, comme on sait, au territoire sidonien. Je me hâte d'ajouter que je n'entends pas conclure de là à l'identité topographique de la **משל** de Bodachtoret et de la **משל** biblique. Il me suffit d'en retenir que nous sommes, de ce chef, pleinement autorisés à regarder notre **משל** comme un toponyme. D'ailleurs, ce toponyme a dû être assez répandu en Syrie ; c'est ce que montrent bien les survivances très intéressantes que j'en

1. Voir la transcription du texte dans Lyon, *Assyr. Manual*, p. 18.

2. Josué, xi, 8 ; xix, 28.

3. I Chron., 6 : 59, **משל**, *Machal* ; écrit **משאל**, *Micheal*, ailleurs (*Josué*, 19 : 26 ; 21 : 30).



relève dans la géographie arabe moderne : c'est, d'abord, une certaine Khirbet *Mithilia* <sup>1</sup>, **مثليه**, au pied du Carmel, entre Haifa et 'Athlît ; c'est ensuite un village de *Meithaloûn* ou *Meitaloûn*, **ميتلون**, dans la région de Naplouse <sup>2</sup>.

Quel que soit le sens spécifique de **משל**, tout nous invite donc à y voir, dans notre inscription, un déterminatif géographique de Sidon, dans le genre de ceux qui accompagnent déjà le nom de cette ville : **ימ** et **שד** ; et, sans prétendre l'expliquer, nous pouvons rendre **צדן משל** par *Sidon-Michal* ou *Sidon de Michal*.

Ici vient prendre place une observation paléographique qui, en apparence, complique la question, mais qui, en réalité, vient peut-être la simplifier en la tranchant dans le sens de mon système.

Dans un des exemplaires de l'inscription, celui publié par le P. Lagrange sous la lettre A, il y aurait un **ב** intervenant entre les deux mots **צדן משל**, ce qui nous donnerait la variante **צדן במשל**. Si cette leçon, qui ne s'est pas jusqu'ici retrouvée ailleurs, est confirmée, elle est fort embarrassante dans le système du P. Lagrange. Elle le serait encore bien davantage dans celui de M. Berger, qui ne pouvait pas, d'ailleurs, la connaître quand il a publié son mémoire. En effet, comment concilier l'intrusion de ce **ב** avec sa traduction : « Sidon qui domine » ? Dans mon système au contraire, je m'accommoderais parfaitement de cette variante : le **ב** serait la préposition marquant encore plus expressément le caractère topique que j'ai attribué à l'expression : « Sidon *en* Michal ». Dans ce cas, Michal devrait être considérée comme étant en soi et spécifiquement, un toponyme, lequel désigne un lieu ou une région déterminés.

Nous n'avons plus à étudier qu'un dernier groupe, celui qui suit immédiatement le groupe dont je viens de parler. Il se com-

1. Cette *Mithilia* pourrait bien, quoi qu'on en ait dit, représenter topographiquement la Micheal biblique, comme elle la représente toponymiquement.

2. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que, sous tous les rapports, le radical **مثل**, est l'équivalent normal de l'hébreu **משל**.

pose de cinq lettres que M. Berger a lues : אש בנם, mots qu'il traduit en les combinant avec les deux précédents : « Sidon qui domine sur ses enfants » <sup>1</sup>. Ici, je m'écarterai de la lecture matérielle de M. Berger, lecture généralement bonne pour tout le reste du texte (réserve faite, cependant, pour שר = שד). J'ai examiné l'original exposé au Louvre et j'ai constaté que la dernière lettre n'était pas un ב, mais bien un ו. C'est un ו également, qu'a lu avec raison le P. Lagrange, sur deux exemplaires mieux conservés que ceux que nous possédons à Paris. Cette lettre, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, a une importance capitale pour l'interprétation générale de tout le morceau. Pour l'instant, je me contenterai de dire que je la considère comme la conjonction « et ». En tout cas, la lecture בנם « enfants » disparaît du coup, entraînant avec elle la traduction proposée par M. Berger pour les mots précédents, dont le sort est, ou plutôt était intimement lié à celui de ce mot qui a désormais vécu.

Nous voilà donc en présence d'un groupe réduit aux quatre lettres : אשבן, et nettement isolé en avant et en arrière. Que devons-nous en faire ? Ici, je suis très hésitant. Sans doute, on pourrait, à la rigueur, continuer à suivre le système qui nous a déjà donné des résultats appréciables, et dire que c'est un nouveau nom de lieu à ajouter aux autres, bien que rien n'y révèle un caractère particulièrement topique <sup>2</sup>.

Mais, d'autre part, il est bien tentant, je le reconnais, de couper tout simplement אשבן et de traduire : « qu'il a construit ». Ces mots seraient alors à rapporter à Sidon-Michal, qu'ils suivent immédiatement, et ils indiqueraient que Bodachtolet avait exécuté des travaux importants dans cette dernière localité, qu'il était peut-être même en quelque sorte de fondateur de cette

1. Je ne m'attarderai pas à faire ressortir la difficulté qu'il y aurait à expliquer grammaticalement אש dans cette traduction, puisque la lecture rectifiée suffit pour l'infirmier matériellement.

2. On trouve bien dans la Bible (*Genèse*, 36 : 28) אשבן, *Echban*, comme nom propre d'homme dans les généalogies mythiques d'Esau qui ont un caractère marqué d'éponymie géographique.

Sidon-Michal <sup>1</sup>. Sans doute, on peut trouver, et j'ai eu tout d'abord moi-même cette impression, que ces deux mots, ainsi compris, se rattachent avec quelque gaucherie à Sidon-Michal et détonent même quelque peu dans cet ensemble purement énumératif. La question est encore indécise pour moi, et je laisse le choix entre les deux lectures. L'une et l'autre, d'ailleurs, sont compatibles avec mon explication générale de l'incise.

Nous voilà arrivés à la fin de notre analyse. Elle a peut-être été bien longue et minutieuse, mais elle était indispensable pour faire la lumière. Il en résulte que l'incise controversée semble consister essentiellement dans l'énumération d'une série de noms de lieux mis bout à bout, sans lien grammatical apparent. La syntaxe exige, pourtant, que ces éléments soient rattachés entre eux logiquement, et, en outre, que l'incise constituée par leur ensemble se rattache elle-même au contexte dont elle est partie intégrante. Il me reste à montrer que ces deux conditions nécessaires se trouvent satisfaites.

Occupons-nous, d'abord, de la première. J'ai dit, plus haut, que la lettre précédant le dernier terme de l'énumération (« Sidon de la plaine ») était non pas un  $\text{𐤏}$ , mais un  $\text{𐤍}$ . Ce  $\text{𐤍}$  n'est autre chose que la conjonction « et », laquelle nous fournit le lien syntactique demandé. Sous-entendue devant les autres termes précédents, elle apparaît à la fin, nous livrant ainsi le bout du fil, jusque-là invisible, qui coud entre eux tous ces noms de lieu juxtaposés. Sans doute, il eût été, sinon plus régulier, du moins plus clair pour nous, que cette conjonction fût exprimée et répétée devant chacun des termes de l'énumération. Auquel cas, personne n'aurait pu se méprendre sur le caractère général et le sens réel de l'incise, et j'aurais été ainsi dispensé d'aborder la solution d'un problème qui n'aurait pas existé. Je propose donc de rétablir

1. Sidon-Michal pourrait même être, dans ce cas, considérée comme une espèce de Néo-Sidon, créée par Bodachtoret, à l'instar de l'ancienne, pour certaines raisons politiques. Le sens étymologique de  $\text{𐤌𐤍𐤏}$  s'accorderait assez bien avec cette hypothèse, n'était le cas, d'ailleurs encore sujet à caution, de l'exemplaire portant la variante  $\text{𐤌𐤍𐤏}$ .

cette copule « et », qui est proprement la clef du passage, devant chacun des termes de l'énumération à partir du second, jusqu'à l'avant-dernier devant lequel elle manifeste enfin formellement son existence, telle une source cachée venant jaillir à ciel ouvert après un long parcours souterrain.

Grâce à l'intervention de cette conjonction, non seulement nous obtenons une énumération de noms de lieux parfaitement cohérente en soi, mais tout ce groupe énumératif va se trouver rattaché logiquement au contexte, c'est-à-dire que la seconde des conditions posées plus haut comme nécessaires sera également satisfaite.

En effet, le premier terme de la série est précédé de la préposition ב « dans, à » : בַּצֶּדֶן יָם « à Sidon de la mer », préposition qui place ces mots dans la dépendance directe de כֹּלֵךְ צִדְנָם « roi des Sidoniens à Sidon de la mer ». Or, notre conjonction ו, sous-entendue devant les toponymes qui suivent et exprimée devant le dernier, n'exerce pas seulement sur eux une action copulative pure et simple; elle conserve, en outre, et leur transmet l'énergie grammaticale de la préposition ב. De sorte qu'il faut regarder chacun des toponymes successivement énumérés comme étant précédé virtuellement non seulement de la conjonction *et*, mais aussi de la préposition *à*. La construction générale du passage revient donc à celle-ci :

« Bodachtoret.... roi des Sidoniens à Sidon de la mer, *et à* Chamim Roumim, *et à* Eres Rechaphim, *et à* Sidon Michal qu'il a construite (?)', *et à* Sidon de la plaine, — a construit ce temple etc. »

On m'objectera peut-être qu'en bonne grammaire sémitique, cette conjonction ו devrait être exprimée et répétée devant chacun des termes de l'énumération; que je la sous-entends arbitrairement pour le besoin de la cause. Sans doute, pour ne parler que de l'hébreu, quand on énumère une suite de noms propres *et*, en particulier, de noms de lieux, l'habitude est de répéter la

1. Avec la réserve indiquée plus haut sur le groupe אַשְׁבֵּן.

conjonction ׀ « et » devant chacun de ces noms. Toutefois, cette règle, si c'en est une, souffre d'assez fréquentes exceptions, et il serait facile de relever dans la Bible<sup>1</sup> plus d'une énumération de ce genre où les noms sont immédiatement juxtaposés, sans l'intervention d'aucune copule, la séquence se présentant sous la forme massive et compacte que nous observons dans les inscriptions de Bodachtoret.

Mais il y a mieux. C'est Sidon elle-même, la Sidon officielle, qui va se charger de répondre à l'objection éventuelle que je prévois sur ce point, et si je ne m'abuse, la réponse venant de telle bouche, sera de nature à satisfaire les plus exigeants. Nous possédons une suite de monnaies autonomes frappées à Sidon<sup>2</sup>, à l'époque des Séleucides<sup>3</sup> et portant la longue légende phénicienne que voici :

לְעִדְנָם אִם כִּכְבֵּ אִפְאָ כַּת צִר

On s'accorde à la traduire :

Des Sidoniens, la métropole de Caccabé, d'Hippone, de Citium (et) de Tyr.

Ainsi, voilà un groupe de quatre villes distinctes, énumérées d'une façon continue, sans l'interposition d'aucune copule. C'est exactement le cas qui, selon moi, s'offre à nous dans l'inscription sidonienne de Bodachtoret où j'ai proposé de reconnaître un groupe de cinq localités énumérées dans les mêmes conditions grammaticales.

#### IV

Ce protocole ainsi expliqué a, malgré tout, il faut bien le

1. On en trouve quelques exemples, rares à vrai dire, dans les listes géographiques de Josué. Un exemple très net et décisif m'est fourni, entre autres, par le livre de Néhémie (xi, 32-35), dans une longue énumération de villes benjaminites.

2. Voir Babelon, *Catal. Perses Achémén.*, p. 236, n<sup>os</sup> 1619-1625; et p. clxxxvi. Cf. *Rois de Syrie*, pp. cx et cxxii.

3. Du milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.

4. Variante : (כַּסְבֵּ). *Caccabé* (Κακκιάβη) était, comme l'on sait, le nom primitif de Carthage.

dire, quelque chose d'insolite. Bodachoret ne se contente pas, comme ses prédécesseurs, du titre général et absolu de « roi des Sidoniens », mais il éprouve le besoin d'énumérer en détail tout un groupe de localités sidoniennes sur lesquelles s'exerçait son autorité royale. Il tient à proclamer qu'il est roi de Sidon *et autres lieux*. Il y a là une particularité vraiment frappante ; elle doit avoir sa raison d'être. Je pense que si Bodachoret insiste tellement sur cette énumération quelque peu emphatique, c'est que précisément son autorité se trouvait restreinte par suite des circonstances mêmes dans lesquelles il était monté sur le trône, circonstances que j'aurai à étudier plus à fond dans le second mémoire complémentaire de celui-ci et consacré spécialement à la partie historique.

Comparons son protocole à ceux d'Echmounazar I<sup>1</sup>, de Tebnit, d'Amachtoret, si sobres par rapport au sien. Nous constaterons qu'il lui manque un titre, un titre essentiel, sans lequel il n'y avait pas à Sidon de royauté complète. Echmounazar I, Tebnit, la reine régente Amachtoret elle-même, ne sont pas seulement rois et reine des Sidoniens ; ils sont aussi et avant tout, — le titre figure en première ligne — *prêtres et prêtresse d'Astarté* ; ce haut sacerdoce étant l'apanage et le signe même de la royauté dans toute sa plénitude, c'est-à-dire constituée par l'union des pouvoirs spirituel et temporel. Echmounazar II, il est vrai, ne prend pas, lui non plus, le titre de prêtre d'Astarté, porté par son père et son grand-père. Mais c'est qu'il est mort trop jeune, avant d'avoir atteint l'âge requis pour la prêtrise : il est mineur et ne règne que nominalement sous la tutelle de sa mère, la reine Amachtoret, qui est la véritable souveraine (רבתן המלכת) et qui détient personnellement la prérogative royale de la prêtrise d'Astarté. Il n'en va pas de même de Bodachoret qui, lui, règne seul et sans tutelle. Or, si Bodachoret est roi des

1. Le protocole d'Echmounazar I ne figure que par incidence généalogique dans l'építaphe de Tebnit. Il n'en est que plus remarquable qu'il y soit fait mention expresse de ce titre de « prêtre d'Astarté » qui, à la rigueur, aurait pu être omis, ne fût-ce que pour cause de brièveté.

Sidoniens, il n'est pas prêtre d'Astarté, et il ne l'est pas parce qu'il ne peut pas l'être. S'il en eût été autrement, bien sûr qu'il n'eût pas manqué de faire étalage de ce titre essentiel. C'est peut-être bien pour cela, c'est pour combler une lacune de son protocole officiel qui devait coûter autant à son orgueil qu'à son ambition, qu'il essaie de donner le change en s'étendant complaisamment sur les diverses localités soumises à son pouvoir. Mais, me dira-t-on peut-être, Bodachtoret, dans sa généalogie, néglige de donner à son propre grand-père Echmounazar I, ce titre de « prêtre d'Astarté », dont vous faites si grand état ; et, pourtant, celui-ci l'a réellement porté, comme on le voit par l'épithète de Tebnit. Rien donc d'extraordinaire si Bodachtoret a négligé de faire pour lui-même ce qu'il a négligé de faire pour son grand-père et s'il a passé sous silence un titre qu'il possédait réellement, mais auquel il n'attachait pas l'importance que vous lui prêtez.

A cela je répondrai que, si Bodachtoret a omis le titre de prêtre d'Astarté appartenant à son grand-père, c'était précisément pour éviter de faire ressortir, par comparaison, la lacune fâcheuse de son propre protocole. Il a obéi en cela à la même arrière-pensée qui lui a fait taire, non seulement le nom de son prédécesseur immédiat, Echmounazar II, dernier représentant de la branche aînée, mais, ce qui est tout à fait démonstratif, le nom de son propre père. Pourquoi ? Parce que celui-ci n'avait pas régné, et que le nommer, sans lui donner le titre de roi, c'eût été avouer du même coup qu'il n'était lui-même qu'une sorte de parvenu monté sur le trône par un caprice de la fortune. Cette dernière omission est bien significative ; elle est corrélatrice de la préterition du titre de « prêtre d'Astarté » dans le protocole du grand-père, et celle-ci, à son tour, contient l'aveu tacite que Bodachtoret ne pouvait, à son grand déplaisir, prendre lui-même ce titre.

## V

L'examen raisonné de cette énumération géographique va

nous permettre maintenant d'obtenir certains résultats qui, pour être d'une autre nature que ceux déjà obtenus, ne sont pas, comme on va le voir, sans importance.

A part « Sidon de la mer » et « Sidon de la plaine » dont les dénominations sont par elles-mêmes suffisamment explicites, elle demeure, somme toute, lettre close pour nous sous le strict rapport topographique; nous sommes sans renseignements sur les autres localités dont les noms interviennent entre ces deux-là. Dans l'état de nos connaissances, il serait téméraire de prétendre en fixer l'emplacement sur le terrain. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il s'agit, selon toute apparence, de localités urbaines, ou suburbaines, situées à Sidon ou dans son voisinage immédiat, et non pas de points quelconques de la côte syrienne plus distants, d'autres villes, par exemple, qui auraient été des possessions sporadiques des Sidoniens dans les mêmes conditions que Dor et que Joppé (cf. épitaphe d'Echmounazar II). Ces localités doivent appartenir au territoire propre de la ville, soit à ses faubourgs, soit à sa banlieue.

La réapparition (pour la troisième fois), au milieu de l'énumération, du nom même de Sidon (dans la combinaison « Sidon-Michal »), tend à montrer que ce n'est pas bien loin de la métropole qu'il faut chercher tout ce groupe de localités. Sans doute, si l'on voulait faire des hypothèses topographiques, on n'aurait que l'embaras du choix parmi ces collines pittoresques, couronnées de ruines ou de hameaux, qui bordent à l'est la vaste et fertile plaine enserrant Saida, depuis l'embouchure de l'Aoulé au nord jusqu'au cours du Sanik, voire du Zahérany au sud. Cette plaine elle-même, ainsi que le rivage où elle vient toucher la mer, nous offriraient nombre de sites susceptibles d'identifications plus ou moins plausibles<sup>1</sup>. Mais, jusqu'à plus ample informé, rien ne nous autorisant à choisir l'un plus que l'autre, le plus sage est de s'abstenir.

1. Quelques-uns même, avec un peu de bonne volonté, pourraient prêter à certains rapprochements toponymiques. Je n'y insiste pas.



L'un de ces noms, tout au moins, peut cependant prêter à une observation qui a quelque portée. Je crois avoir réussi à montrer plus haut que, dans l'épithaphe d'Echmounazar, les mots jusque-là si obscurs : *Chamim Addirim*, devaient être considérés comme un véritable nom de lieu des environs de Sidon, formant en quelque sorte le pendant onomastique et topographique du Chamim Roumim des inscriptions de Bodachtoret. Cela étant, comment se fait-il que, dans l'énumération de celui-ci, si soucieux d'affirmer son autorité sur les moindres parcelles du territoire sidonien, Chamim Addirim ne figure pas parmi les localités soumises à son pouvoir? La chose peut s'expliquer de deux manières. Ou bien le Chamim Roumim de Bodachtoret n'est qu'une variante onomastique du Chamim Addirim d'Echmounazar — et, alors, il s'agit dans les deux cas d'une même localité, désignée par deux noms légèrement différents (par le choix de l'épithète). Ou bien, il s'agit réellement de deux localités distinctes — et, alors, Chamim Addirim manque effectivement à l'appel. Je pencherais, je l'avoue, pour cette dernière conclusion.

Si elle est fondée, l'exclusion de Chamim Addirim, dans cette énumération minutieuse au point d'en sembler puérite, devient un fait significatif et digne de toute notre attention. De même qu'il doit y avoir, comme je l'ai déjà fait remarquer, une raison motivant l'absence du titre de « prêtre d'Astarté » dans le protocole royal de Bodachtoret, comparé à celui de ses prédécesseurs, de même il doit y en avoir une motivant l'omission de Chamim Addirim parmi les localités dont il se dit le maître. Cette raison, elle aussi, doit être de l'ordre politique, et je soupçonne qu'elle est la même dans les deux cas. Elle tient à la situation toute particulière dans laquelle Bodachtoret, devenu roi par suite de la mort prématurée d'Echmounazar II, son cousin-germain, comme nous le verrons, s'est trouvé au regard d'Amachtoret, mère de celui-ci, c'est-à-dire de la reine régente, de la prêtresse d'Astarté, de la fondatrice, avec le jeune fils auquel elle avait survécu, des nouveaux sanctuaires de Chamim Addirim. Est-il trop téméraire de supposer que Chamim Addirim échappait à l'autorité directe

de Bodachtoret, parce qu'il était resté à titre d'apanage aux mains de la reine douairière, qui détenait en sa qualité de prêtresse d'Astarté, une part, et non la moindre, de la dignité royale? Le caractère ambitieux et dominateur d'Amachtoret perce presque à chaque ligne de l'épithaphe de son fils Echmounazar II, rédigée par ses soins. Cette maîtresse femme n'a pas dû se résigner facilement, du jour au lendemain, à la perte du pouvoir qu'elle avait exercé quatorze ans durant sous le nom de son fils mineur. La mort prématurée de celui-ci, disparu sans héritier direct, avait coupé court à ce rôle politique de la reine régente et amené l'avènement de la branche cadette dans la personne de Bodachtoret. La reine-mère ne pouvait voir d'un bon œil la couronne, la couronne civile, passer sur la tête du nouveau venu qui, pour elle, était un parvenu et un intrus. Elle gardait la couronne sacerdotale, avec les privilèges qui pouvaient y être attachés, et, parmi ces privilèges, la possession de Chamim Addirim. Voilà pourquoi cette dernière localité, serais-je tenté de croire, ne figure pas parmi celles qu'énumère Bodachtoret.

Un pareil état de choses implique naturellement entre le roi Bodachtoret et la reine-mère Amachtoret l'existence d'un certain antagonisme qui, à un moment donné, a pu prendre un caractère aigu et avoir de graves conséquences pour les destinées mêmes du petit royaume sidonien. J'en relèverai d'autres indices, alors que j'essaierai de déterminer à quelle époque il convient de placer la fin de cette dynastie et l'avènement du roi de Sidon Philoclès, l'ancien stratège de Ptolémée Sôter. Pour l'instant, je ne retiens que celui de l'omission de Chamim Addirim dans l'énumération de Bodachtoret, omission connexe, à mon avis, de l'absence, dans son protocole, du titre de « prêtre d'Astarté ».

Peut-être pourrait-on tirer de là quelque induction topographique pour la position, tout au moins approximative, de Chamim Addirim. Voici comment. Il est vraiment remarquable que l'hypogée du jeune Echmounazar II a été creusé bien loin de l'hypogée de son père et prédécesseur Tebnit, à plus de deux

kilomètres dans le Sud, dans une région tout à fait différente. Quelle raison a pu déterminer cet abandon de la nécropole royale traditionnelle et le choix d'un emplacement aussi distant? Ne serait-ce pas parce que celui-ci se trouvait dans les dépendances de ce Chamim Addirim où s'élevaient les nouveaux temples d'Astarté et d'Echmoun construits par le jeune roi et sa mère? Là, la reine-mère, prêtresse d'Astarté, était tout à fait chez elle, sur un territoire considéré comme inviolable, dans le rayon protecteur des sanctuaires édifiés par ses soins, de celui notamment dont elle était la desservante attitrée; là, on était à l'abri des entreprises de Bodachtoret, dont les velléités ambitieuses avaient pu se manifester déjà du vivant d'Echmounazar II, et éveiller chez celui-ci, et surtout chez sa mère, de sérieuses inquiétudes.

Ces inquiétudes, j'en distingue la trace dans l'épithaphe même d'Echmounazar II. Ce prince infortuné y manifeste à mainte reprise la crainte de la violation de sa sépulture. Jusque-là, rien de bien extraordinaire; c'est une crainte qui a constamment hanté toute l'antiquité, tant classique qu'orientale, et les adjurations contre la *τυμβωρρυξία* sont de style dans l'épigraphie funéraire de tous les pays. Mais ce qui est frappant ici, c'est que, chaque fois qu'Echmounazar II adjure de respecter sa tombe sous peine des plus terribles châtements célestes et terrestres, il adresse sa requête et ses menaces non pas seulement au simple particulier (כל אדם), mais *au roi* (כל ממלכה) qui se rendrait coupable d'un tel forfait. Il ne manque jamais de mentionner en toutes lettres ce roi auquel il fait allusion avec tant d'insistance. Cette préoccupation exceptionnelle qui distingue l'épithaphe d'Echmounazar est d'autant plus à remarquer qu'elle fait défaut dans l'épithaphe de Tebnit, père d'Echmounazar II, bien qu'elles soient toutes deux coulées à peu près dans le même moule. On retrouve dans celle-ci les mêmes adjurations contre les violateurs éventuels de la tombe; mais nulle part, un roi n'est visé, c'est toujours un אדם quelconque. Tebnit était bien tranquille sur ce point; l'avenir ne l'inquiétait pas; il savait qu'il laissait derrière

lui, sous la garde de sa veuve, un fils et héritier dont il n'avait rien à appréhender sous le rapport du respect dû à son sépulcre. Il n'en allait pas de même d'Echmounazar II, mort tout jeune et sans postérité, ignorant ou, plutôt peut-être ne prévoyant que trop entre quelles mains allait passer le sceptre tombé des siennes avant l'heure. C'est que les temps avaient changé. Quel est donc ce roi, qu'il semble tant redouter, lui et sa mère? — car, ne l'oublions pas, au fond, c'est sa mère, auteur de l'épithaphe, qui parle par sa bouche, sa mère qui voyait nettement — elle devait en être la première et la principale victime — les conséquences politiques de la disparition d'un fils emportant avec lui tous ses espoirs et tous ses rêves de domination personnelle. Ce roi, dont on pressent à l'horizon l'approche menaçante, ne serait-ce pas le prétendant éventuel de la branche cadette, Bodachtoret, qui posait déjà plus ou moins ostensiblement sa candidature à la succession royale qu'une mort, peut-être escomptée par lui, allait bientôt ouvrir à son profit? Fruit consanguin, et peut-être par cela même taré, de l'union incestueuse du roi Tebnit avec sa sœur Amachtoret, le jeune Echmounazar II pouvait être dans un état de santé tel qu'il permit de présager sa fin prochaine et, à son héritier désigné, de prendre ses mesures en conséquence.

Dans ce cas, c'est au sud du Nahr el-Barghoût, limite méridionale de la ville de Sidon prise dans sa plus grande extension, c'est-à-dire du côté de l'hypogée particulier d'Echmounazar II, qu'il conviendrait de chercher la position de Chamim Addirim. Par contre, si l'on tient compte de la symétrie même des noms<sup>1</sup>, c'est dans la région opposée, soit au nord du site primitif de Sidon, au delà du Nahr el-Kamlé, qu'il conviendrait de chercher la position de Chamim Roumim. Toute cette dernière région, jusqu'au Nahr el-Aoulé, près des bords duquel s'élevait le nouveau

1. Il y a, *mutatis mutandis*, entre les toponymes *Chamim Addirim* et *Chamim Roumim*, une symétrie visible qui rappelle d'une façon curieuse, l'antithèse, si triviale qu'elle soit, des noms modernes du Nahr el-Barghoût et du Nahr el-Kamlé « la Puce » et le « Pou » (cf. *supra*, p. 208, n. 1 où j'ai déjà appelé l'attention sur le rôle topographique joué par ces deux petits cours d'eau semblant avoir marqué, l'un au sud, l'autre au nord, les limites *maxima* de la ville antique).

temple d'Echmoun<sup>1</sup> construit par Bodachtoret, faisait partie du domaine royal de celui-ci, et l'hypogée de Tebnit y était compris. On entrevoit dès lors, étant données les conjonctures politiques que j'ai esquissées d'un trait et sur lesquelles j'aurai à revenir, ce qui a pu décider Echmounazar II et sa mère, à préparer le sépulcre de celui-là aussi loin de l'hypogée paternel.

## VI

Il me reste encore à examiner deux points de nos inscriptions, importants par eux-mêmes, importants aussi en ce qu'ils constituent deux données du grave problème d'histoire, je ne dirai pas qu'elles soulèvent — il était posé depuis longtemps — mais à la solution duquel elles peuvent contribuer. Le premier, ce sont les relations qui existent entre notre Bodachtoret d'une part, et, d'autre part, Echmounazar II et Tebnit, dont nous possédons déjà les épitaphes. Le second, c'est l'identité du temple d'Echmoun auquel se rapportent les dédicaces de Bodachtoret, et, dans une certaine mesure, la personnalité même de ce dieu.

Sur le premier point, je serai d'autant plus facilement d'accord avec M. Berger, et aussi avec le P. Lagrange, que la conclusion à laquelle ils s'arrêtent est celle à laquelle je m'étais arrêté moi-même, dès le début, alors que, sur le vu des copies qui m'avaient été envoyées directement de Syrie, j'avais eu l'occasion d'exprimer mon sentiment au sujet des nouveaux textes, encore imparfaitement connus, d'abord, dans une leçon au Collège de France<sup>2</sup>, ensuite, en Comité secret, devant notre Compagnie<sup>3</sup>.

Il est hors de doute que les inscriptions de Bodachtoret pré-

1. Bien que consacré au même dieu, le temple d'Echmoun construit par Bodachtoret n'est pas, à mon avis, comme on l'a admis, le même temple que celui construit par Echmounazar II et sa mère. Je donnerai mes raisons plus loin.

2. Leçon du 16 mai 1900.

3. Séances du 18 mai et du 1<sup>er</sup> juin 1900. Voir, plus loin, le texte du procès-verbal.

sentent les plus grandes affinités avec celles de Tebnit et d'Echmounazar II, tant pour la langue et pour l'écriture que pour le contenu même. Ce dernier fait a déjà suffisamment ressorti de divers rapprochements que j'ai été amené à discuter, par anticipation, dans les pages précédentes. Il convient maintenant de s'en occuper d'une façon plus précise.

Bodachtoret dit qu'il est le petit-fils d'Echmounazar, roi des Sidoniens, et il se rattache directement à lui, sans faire mention de son père. Quel est cet Echmounazar? Est-ce Echmounazar II, celui dont nous avons le sarcophage au Louvre, le fils d'Amachtoret mort prématurément? Est-ce, au contraire, Echmounazar I<sup>er</sup>, le père de Tebnit et le grand-père d'Echmounazar II? M. Berger, avec quelque réserve, et le P. Lagrange, sans hésitation, se décident pour la seconde combinaison; ils admettent, en conséquence, que Bodachtoret, bien qu'ayant succédé à Echmounazar II n'était pas le petit-fils, mais le cousin-germain de celui-ci. Ils ont raison, je crois, et j'accepte cette base de discussion pour les conclusions chronologiques, d'ailleurs très différentes des leurs, que j'aurai à établir plus tard.

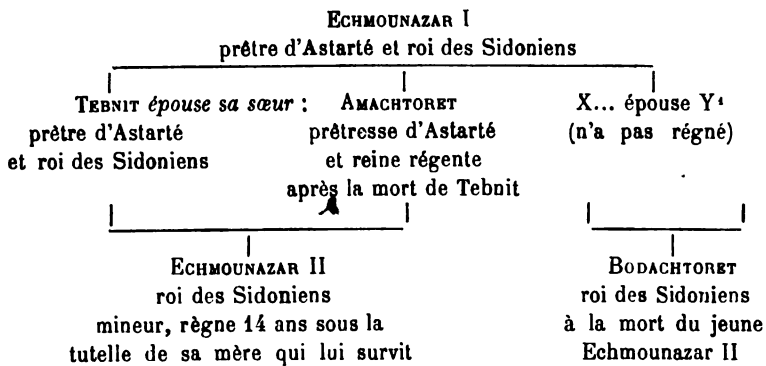
La situation est donc celle-ci. Echmounazar I<sup>er</sup> avait deux fils :

L'un, l'aîné, Tebnit, dont nous possédons l'épithaphe, lui a succédé et a été remplacé par son fils Echmounazar II, dont nous possédons également l'épithaphe et qui, après avoir régné quatorze ans sous la tutelle de sa mère Amachtoret, est mort jeune et sans postérité.

L'autre, le cadet, dont le nom nous est inconnu, a eu pour fils notre Bodachtoret lequel, à la mort de son cousin-germain Echmounazar II, est monté sur le trône laissé vacant.

Bodachtoret ne mentionne pas son père, justement parce que celui-ci n'a pas régné, et il rattache directement son origine à son grand-père Echmounazar I. Son protocole présente encore d'autres particularités que j'ai essayé d'expliquer par la même raison.

Nous obtenons ainsi le tableau généalogique suivant :



Ce tableau coïncide, pour l'essentiel, avec celui dressé par M. Berger. Tebnit y a le pas sur son frère X..., celui-là étant forcément l'aîné, celui-ci le cadet. Deux faits le prouvent : Si Tebnit, de préférence à X..., a dû succéder à Echmounazar I, c'est en vertu du droit d'aînesse; c'est également en vertu du même droit que Tebnit a transmis à son fils Echmounazar II le nom de son père Echmounazar I, l'usage général de l'antiquité étant que le nom du grand-père passât au petit-fils, par saut atavique et par primogéniture. J'aurai plus tard à faire de cette règle une application très importante, lorsque le moment sera venu de rechercher les origines historiques d'Echmounazar I lui-même, ancêtre de cette petite dynastie dont l'époque est encore si controversée.

## VII

Le second et dernier point que j'ai à discuter, c'est celui du sanctuaire même construit par BodachtoRET, sanctuaire d'où proviennent les dédicaces répétées sur une série de blocs faisant partie du mur d'enceinte. Ainsi qu'elles nous l'apprennent, le temple est consacré au dieu Echmoun.

Il est permis de supposer, soit dit en passant, qu'il y a un certain rapport entre le nom de ce dieu, l'Esculape phénicien, et

1. On pourrait aussi supposer Y sœur de Tebnit et AmachtoRET, et ayant épousé un X quelconque; auquel cas, Echmounazar I serait le grand-père maternel de BodachtoRET.

le nom du fleuve *Asclepios*<sup>1</sup> qui coulait près de Sidon; le fait que les ruines du temple, avec ses précieux témoignages épigraphiques, sont situées à 150 mètres à peine au sud du Nahr el-Aoulé, semble devoir faire pencher la balance en faveur de l'identification de ce dernier fleuve avec l'*Asclepios*, autrement dit le fleuve d'Echmoun. Mais, ce n'est là qu'un détail accessoire, pour l'instant du moins, car tout à l'heure nous aurons peut-être à en tirer quelque parti.

Le dieu Echmoun porte, dans ces dédicaces, un surnom dont la lecture matérielle peut être tenue pour assurée : שר קדש. M. Berger et le P. Lagrange le traduisent à peu près de même : « prince saint », ou « prince très saint ». J'ai préféré, jusqu'à plus ample informé, me borner à la simple transcription : *Sar Qadech*, parce que, à part la vocalisation qui, on le voit, est déjà quelque peu tendancieuse, cette transcription ne préjuge pas la question de savoir comment ce titre doit être entendu au juste. J'ai, en effet, des doutes, et je les exposerai tout à l'heure, sur le sens attribué à ce vocable. Quoi qu'il en soit, il est évident, et tout le monde reconnaîtra avec M. Berger et le P. Lagrange, que ce vocable est littéralement le même que celui donné au dieu Echmoun dans un passage de l'épithaphe d'Echmounazar II dont j'ai déjà parlé plus haut. C'est celui où ce roi dit qu'il a construit, avec sa mère, un temple à Echmoun Sar Qadech. Seulement, ici, le vocable d'Echmoun est suivi de ces mots : ען ידלל בהר, dont le sens le plus plausible paraît être celui auquel s'était arrêté autrefois Renan, d'accord avec quelques autres savants : « la source (*'én*) Yidlal dans la montagne ». Ces derniers mots constitueraient donc un vocable topique venant s'ajouter au vocable religieux, bien que la jonction grammaticale de ces deux vocables d'essence différente ne soit pas tout à fait satisfaisante — je reviendrai sur ce point. Il n'en demeure pas moins que l'Echmoun *Sar Qadech* de Bodachoret ne fait qu'un avec l'Echmoun *Sar Qadech* d'Echmounazar.

1. *Asclapius*, d'Antonin de Plaisance. Sur ce nom, et sur la question topographique, v° *supra*, p. 208.



De l'identité incontestable du dieu, M. Berger conclut à l'identité du sanctuaire que disent avoir construit en son honneur, d'une part Bodachtoret, d'autre part Echmounazar. Il suppose que le lieu où l'on a découvert les ruines du temple d'Echmoun, avec les dédicaces de Bodachtoret, est celui-là même qui est désigné, dans l'inscription d'Echmounazar, par les mots « 'Ën Yidial, dans la montagne ». Ce déterminatif topique aurait été supprimé dans les dédicaces de Bodachtoret parce qu'il était inutile, le temple auquel elles appartenaient étant sis à « 'Ën Yidial » même. Tel serait donc, dans cette hypothèse le nom antique du lieu dit aujourd'hui Bostân ech-Cheïkh. La seule question qui resterait alors à résoudre serait celle de savoir auquel des deux rois revient réellement la paternité de la construction qu'ils revendiquent chacun de son côté. A la suite d'une série de considérations historiques et archéologiques dont l'examen trouvera sa place dans le second mémoire complémentaire de celui-ci, M. Berger fait une cote mal taillée; pour concilier les dires contradictoires de nos deux rois, il admet que le temple, construit par Echmounazar, aurait été reconstruit ou agrandi par son successeur Bodachtoret. Il croit même trouver un indice à l'appui de cette façon de voir, dans le mot d'une des inscriptions de Bodachtoret qu'il a proposé de lire 𐤠𐤨 et auquel il prête le sens de « ce qui a trait (à ce temple), expression vague, dit-il, qui laisserait supposer qu'il ne l'a pas fait en entier ».

Je ferai remarquer, tout d'abord, qu'en bonne critique, ce mot 𐤠𐤨 est à écarter du débat, la lecture matérielle en étant fort sujette à caution, comme l'a reconnu M. Berger lui-même. S'il existe réellement sur la pierre et s'il pouvait être lu, comme je l'ai indiqué plus haut, 𐤠𐤨 « la totalité », il irait même à l'encontre de la thèse que je discute. Toutefois, ce ne serait pas là, je le concède, une objection dirimante pour celle-ci, car on pourrait toujours répondre que Bodachtoret, comme cela est arrivé plus d'une fois à nombre d'autres têtes couronnées, se vante précisément d'une chose qu'il n'a pas faite et qu'il veut paraître avoir

faite : la construction intégrale du temple. Ce sont des objections plus graves que me semble devoir soulever la théorie de M. Berger.

Si le temple d'Echmoun, bâti, ou rebâti, ou agrandi — comme on voudra — par Bodachtoret, l'a été au lieu appelé 'Èn Yidlal par Echmounazar, le déterminatif בדר « dans la montagne », qui suit le nom de lieu, devient inexplicable. Il est, en effet, impossible qu'on ait employé une pareille expression pour désigner le coteau insignifiant, de la plaine sidonienne, haut de 100 mètres à peine, à mi-flanc duquel, soit à une cinquantaine de mètres d'altitude, se voient les ruines du temple. A mon sens, le mot « montagne » doit être pris ici, comme toujours, avec sa valeur propre, et s'il s'agit d'une montagne sérieuse, d'une véritable montagne. Je pense, pour ma part, que ce ne peut être que le massif même du Liban qui forme le hinterland de Sidon et qui, pour elle, était « la montagne » par excellence.

Cela vient, d'autre part, concorder d'une façon remarquable avec l'interprétation nouvelle que j'ai proposé d'attribuer, dans l'inscription d'Echmounazar, aux mots *Chamim Addirim*, en y voyant le nom même du lieu où Echmounazar avait, de son côté, construit le nouveau sanctuaire d'Echmoun ainsi que celui de l'« Astarté-en-Sidon-de-la-mer ». Dans ces conditions, ce lieu étant Chamim Addirim, ne saurait être « 'Èn Yidlal dans la montagne ». Quel peut être, alors, le rôle de cette dernière expression ? Eh bien j'incline à croire qu'il faut la considérer comme un déterminatif topique définissant le *lieu d'origine* de l'Echmoun particulier adoré par Echmounazar, déterminatif du même genre que celui de « l'Astarté-en-Sidon-de-la-mer » installée, elle aussi, auprès d'Echmoun, dans sa nouvelle demeure de Chamim Addirim.

Il devait y avoir quelque part, dans la montagne, bien loin de Sidon peut-être, un antique sanctuaire d'Echmoun, objet d'une grande vénération locale. C'est cet Echmoun spécial, dont Echmounazar II a voulu transporter le culte à Chamim Addirim. Il avait peut-être, pour ce faire, de bonnes raisons qui naturelle-

ment nous échappent. On pourrait supposer, à la rigueur, et on l'a déjà supposé autrefois, que c'était par suite d'une dévotion personnelle pour son patron, dont il portait, somme toute, le nom. Toutefois, le même motif ne serait plus valable pour Bodachtoret, qui semble cependant avoir professé une égale dévotion pour un dieu dont lui ne portait pas le nom. Aussi croirais-je plutôt qu'il s'agit là d'une dévotion générale de la famille royale, remontant à l'ancêtre même de la petite dynastie, à Echmounazar I qui, ayant recouvré, contre tout espoir, comme nous le verrons, le trône de ses pères, avait attribué ce retour de la fortune à l'intervention du dieu Echmoun, non pas le dieu Echmoun en général, mais un Echmoun particulier, un Echmoun local, celui adoré dans ce vieux sanctuaire de la montagne. J'essaierai même de montrer, quand le moment en sera venu, que c'est en reconnaissance de cette faveur divine, qu'Echmounazar I, *qui portait auparavant un autre nom*, a pris, en ceignant la couronne, celui sous lequel nous le connaissons seulement jusqu'ici, et qu'il l'a transmis à ses descendants comme un nom dynastique rappelant le quasi-miracle opéré par Echmoun en sa faveur. Mais j'anticipe là encore sur la partie historique de mon étude. Revenons à la question topographique.

Examinons de plus près cette longue série de mots qui suivent le nom d'Echmoun dans l'inscription d'Echmounazar.

On partage généralement ces mots en deux groupes : 1° שר קדש ; 2° ען ידלל בדר. Dans le premier, on voit un vocable d'Echmoun, purement religieux : « prince, ou seigneur saint, ou de sainteté » ; dans le second, une indication géographique, le nom du lieu où le roi aurait bâti le temple. Sans doute, on pourrait invoquer à l'appui du premier vocable, tenu pour un titre religieux, celui qui est donné à une autre divinité dans la grande inscription néo-punique de Maktar : לאלם הקידש ; on remarquera, toutefois, qu'il y a des différences sensibles : 1° l'emploi du mot אלם, au lieu de שר ; 2° l'article devant קידש ; 3° enfin, et surtout, le

1. L'Abdalonyme des historiens.

fait que le vocable *précède le nom du dieu*, tandis que, dans nos inscriptions sidoniennes, *il le suit*<sup>1</sup>. De plus, dans ce système, on ne saisit pas très bien comment le premier groupe se rattache grammaticalement au second. On attendrait devant celui-ci quelque préposition assurant la jonction avec celui-là ; ou bien, si l'on suppose une relation de génitif entre les deux groupes, la construction serait bien gauche, que l'on considère קדש comme un adjectif ou comme un substantif abstrait faisant fonction d'adjectif à la mode hébraïque. C'est pourquoi je me demande s'il ne faudrait pas complètement renoncer à cette coupe en deux groupes autonomes et considérer l'ensemble des six mots comme constituant un *seul vocable topique* du dieu Echmoun. Je m'explique. Nous mettrions le pied sur le terrain géographique dès le second mot : קדש. J'y verrais, non pas l'adjectif « saint », ou le substantif « sainteté » mais bien le nom de ville *Qadech*, nom bien connu dans la Bible et très répandu dans la toponymie de la Syrie ancienne et moderne. *Sar Qadech* signifierait alors tout simplement : « Seigneur de la ville de Qadech » ; et, pour plus de précision, pour distinguer cette Qadech de ses nombreux homonymes, Echmounazar l'appellerait : *Qadech (de) 'En yidlal dans la montagne*. C'est ainsi que, dans la Bible, une autre de ces Qadech ou Kedech, qui n'a, bien entendu, rien de commun avec la nôtre si ce n'est le nom, est surnommée *Kadech-Barne'a*<sup>2</sup>. Une autre Qedech encore, qui appartenait au territoire de la tribu de Naphtali, est surnommée tantôt *Qedech-Naphtali* ou *Kedech de Naphtali* (קדש נפתלי), tantôt *Qedech-en-Galilée* (קדש בגליל)<sup>3</sup>. Par une coïncidence curieuse, la première, qui était située dans le désert (מדבר), à l'extrême frontière méridionale de la Palestine, avait, elle aussi, une source célèbre, *'En Michphat*, dont le nom

1. Même dispositif, dans la nouvelle inscription phénicienne de Memphis (R. E. S., n° 1) pour le vocable religieux d'Astarté : אלה אדרת.

2. Barne'a peut être considéré soit comme une apposition, soit comme un véritable génitif ; cf. Septante, Καδής Βαρνή, ou Καδής του Βαρνή.

3. Et, aussi d'une façon encore plus compliquée, qui rappelle à certains égards celle que je suppose exister dans l'inscription d'Echmounazar : קדש בגליל בהר (Josué, xx, 7).

se confondait même avec le sien : « 'Ën Michphat qui est Kadech » (עין משפט היא קדש). On pourrait donc imaginer facilement pour cette Kadech israélite, en faisant état de ces divers éléments topographiques et toponymiques fournis par la Bible elle-même, une dénomination complexe (A) qui, la définissant avec une précision minutieuse, correspondrait terme à terme, d'une façon remarquable, avec la dénomination complexe que je suis tenté d'admettre pour notre Kadech sidonienne (B) :

במדבר	משפט	עין	קדש		A
בהר	ידלל	עין	קדש		B (אשמך שר)

A	Qadech	(de) <sup>1</sup>	'Ën Michphat		dans le désert
B (Echmoun, seigneur de)	Qadech	(de) <sup>1</sup>	'Ën Yidlal		dans la montagne <sup>2</sup>

Voilà pour le passage de l'inscription d'Echmounazar. Quant à celui des inscriptions de Bodachtoret, le vocable topique définissant Echmoun serait donné sous une forme abrégée, ou plutôt d'une façon absolue, c'est-à-dire sans l'adjonction des mots précisant la position géographique de Kadech : « Echmoun, seigneur de Kadech ». Il s'agirait toujours, bien entendu, du même dieu local. Mais les deux temples consacrés à l'Echmoun originaire de Qadech, par Echmounazar d'une part, par Bodachtoret de l'autre, seraient deux temples distincts : le premier, construit au lieu dit Chamim Addirim ; le second sur le bord du Nahr el-Aoulé, là où ont été faites les récentes découvertes. Ainsi disparaîtraient les difficultés de toute sorte auxquelles on se heurte si l'on persiste à supposer : 1° qu'il ne s'agirait que d'un seul temple construit à la fois par Echmounazar et par Bodachtoret ; 2° que ce temple unique, œuvre concurrente de deux rois, serait celui dont on a

1. Je n'ai pas besoin de faire remarquer que l'on peut, à la rigueur, au lieu d'une relation de génitif, admettre une véritable apposition synonymique : *Qadech-'Ën Michphat* et *Qadech-'Ën Yidlal*. Le passage biblique précité (Genèse, xvi, 6) : « 'En-Michphat qui est Qadech » nous y autorise suffisamment.

2. On peut comparer, toutes proportions gardées, la dénomination hybride donnée vulgairement à un petit village des environs de Jérusalem célèbre dans la tradition monastique : *Saint-Jean de 'Ain Kârem in montana*.

retrouvé les ruines ; 3° que le site où il s'élevait serait le lieu dit « 'Ën Yidlal dans la montagne ».

Si l'on tient compte de la situation politique que j'ai fait entrevoir plus haut et de l'antagonisme qui a dû exister entre Echmounazar II et sa mère d'une part, et Bodachtoret, d'autre part, on comprend sans peine que l'un et l'autre roi aient tenu à élever chacun son temple, sur des points différents des environs de Sidon, en l'honneur de l'Echmoun seigneur de la ville de Qadech, patron de la dynastie à laquelle ils appartenaient tous deux, avec cette différence essentielle, cependant, que l'un représentait la branche aînée, l'autre la branche cadette.

Et maintenant, où chercher cette mystérieuse Qadech qui s'élevait auprès de la source 'Ën Yidlal, dans la montagne, et se recommandait ainsi à la dévotion spéciale de la dynastie par le culte de l'Echmoun dont elle était en quelque sorte la Ville Sainte ? Ici, je me montrerai très réservé. Sans doute, on pourrait songer à la Qadech de Naphtali dont j'ai parlé plus haut. Le site est tout à fait remarquable sous le rapport archéologique ; on peut dire qu'il est bien dans la région montagneuse, quoique dans une partie basse, au dernier étage oriental du massif surplombant le lac de Houlé. Mais, par contre, cette Kadech semble être trop au sud ; elle appartient beaucoup plutôt au hinterland de Tyr qu'à celui de Sidon. Bien qu'après tout, le centre du culte d'Echmoun pût être à une notable distance de Sidon et rayonner sur une région très étendue<sup>1</sup>, cette objection de l'éloignement serait encore bien plus forte contre la Qadech de l'Oronte, sise dans les parages de Hama, à plus de 160 kilomètres dans le nord-est de Sidon et appartenant à l'arrière-pays de 'Amrit ou de Tripoli.

Aussi, inclinerais-je plutôt à penser que notre Kadech devait être sur quelque point du massif montagneux répondant au droit est

1. C'est le cas pour nombre de grandes divinités des panthéons sémitique et grec. Entre autres exemples, celui de la déesse Atargatis de Mamboug-Hiérapolis dont le culte s'est étendu très loin de son centre d'origine, comme le montre l'épigraphie.

du littoral proprement sidonien et circonscrit au sud et à l'est par le cours du Nahr el-Qasmiyé ou Litâné. Ce massif porte chez les anciens géographes arabes un nom bien suggestif, auquel on n'a pas suffisamment prêté attention, celui de Djebel *Siddiqâ*. Il semble, comme j'ai eu plusieurs fois l'occasion de l'indiquer <sup>1</sup>, que ce *Siddiqâ* est une réminiscence très exacte du vieux dieu phénicien *Sydyk*, de la cosmogonie de Sanchoniaton, le père des Cabires et, en particulier du *huitième* d'entre eux, notre dieu *Echmoun-Asklépios*. *Sydyk* appartiendrait, de ce chef, à la famille, si populaire en Syrie, des dieux-montagnes : Casius, Liban, Antiliban, Hermon et consorts. C'est là qu'il conviendrait de chercher notre Kadech, berceau et foyer du culte d'Echmoun. Je ne vois, il est vrai, dans cette région, aucun toponyme permettant d'asseoir une identification ferme. Mais nous sommes loin de connaître toutes les Kadech qui ont pu exister dans l'antiquité en dehors de celles, déjà assez nombreuses, sur lesquelles nous sommes renseignés par les textes bibliques et autres. De plus, il faut dire que la cartographie de cette région est encore très imparfaite ; le toponyme requis peut fort bien exister et n'avoir pas été recueilli par suite de l'insignifiance apparente de la localité ruinée à laquelle il est peut-être encore attaché. Par moment, je me demande, si notre Kadech, ville sacrée d'Echmoun, ne serait pas, par hasard, à chercher aux sources mêmes du Nahr El-Aoulé <sup>2</sup>, le fleuve Asclépios, autrement dit Echmoun, fleuve-dieu de la même famille que l'Adonis, au nord de Beyrouth, que le Bèlos, à Acre, et d'autres fleuves encore de la côte syrienne. Ce fleuve Asclépios est bien, géographiquement parlant, un des fils — et non le moindre — du Djebel Siddiqâ, qui lui donne naissance, et cela rappelle singulièrement la fable de la cosmogonie de Sanchoniathon, sur l'origine d'Echmoun-Asclépios ayant pour père le dieu *Sydyk*.

1. Voir, entre autres, *supra*, p. 207.

2. A environ 35 kilomètres dans le nord-est de Sidon, en plein massif montagneux.

Sans doute, nous ne trouvons malheureusement, aux sources de ce fleuve, rien qui rappelle les noms de Qadech, ou de 'Ën Yidlal ; mais, en revanche, le lieu semble avoir un caractère marqué de sainteté qui se révèle dans le nom significatif de *Bâroûk* (باروك) « béni », attaché à la fois de cette partie même de la montagne (*Djebel Bâroûk*), au village voisin des sources du fleuve et, enfin, au sanctuaire d'un *Nebi Bâroûk* très vénéré, héritier présumable, comme d'habitude, de quelque dieu disparu.

Mais je n'insiste pas sur ce dernier rapprochement dont je suis le premier à reconnaître toute l'incertitude, malgré certaines apparences assez séduisantes. Laissant de côté, jusqu'à plus ample informé, toute tentative d'identification sur le terrain', je résumerai ainsi, avec les réserves qu'elles comportent, mes conclusions sur la question en litige :

1. Plus d'une hypothèse, assurément, pourrait se présenter à l'esprit. Ainsi, par exemple, il y a, dans les parages de Djezzîn, entre la source d'un des principaux affluents méridionaux de l'Aoulé, et celles du Nahr-Zaherany, une localité ruinée dont le nom, *Qaddous* ou *Qadis*, répondrait bien à שדקד. Sur le site, d'ailleurs, peu important en apparence, bien que, d'après une tradition locale, on y aurait fait certaines trouvailles archéologiques intéressantes, cf. Renan, *Miss. de Ph.*, p. 521. Tout près de là, est une *Khirbet Seidône* dont le nom rappelle d'une façon frappante celui de l'antique Sidon de la côte ; dans ces parages encore, une *Khirbet Kenaan* (cf. *Chanaan*, père fabuleux de Sidon), et un *Kefr Tibnît* dont Renan compare avec raison le nom à celui du roi *Tebnît* (il se pourrait fort bien que ce village fût réellement le lieu de naissance de l'un des Tebnit-Tennès de la dynastie sidonienne).

Si l'on parvenait à établir qu'il faut faire réellement état de cette *Qaddous* moderne pour notre Qadech, il y aurait lieu alors de poser la question de savoir si le Zaherany n'aurait pas quelque droit à représenter le fleuve Asclépios. Toutefois, j'incline plutôt à reconnaître celui-ci dans l'Aoulé.

Par moment, je me demande même, sous toutes réserves bien entendu, si, étant admis que l'Aoulé est l'Asclépios et que 'Ën Yidlal serait à chercher à la source de ce fleuve, il n'y aurait pas, par hasard, quelque relation onomastique entre ידלל et le nom moderne du fleuve. Voici comment. Le nom ידלל, considéré comme étant le nom *spécifique* du fleuve d'Echmoun-Asclépios, pouvait être vocalisé *Yidloul* et non *Yidlal*, ainsi qu'on l'écrit couramment, et appartenir à ce groupe de noms de fleuves du type יפעל, tels que le יבק, le *Yarmouk*, voire le *Jourdain* lui-même (cf. encore, à certains égards, le nom du fleuve de Moab *Arnon*). Qui sait si le nom arabe de l'Aoulé ne serait pas, par hasard, un débris du vieux nom phénicien, apocopé de la syllabe ini-



1° Le temple d'Echmoun construit par Bodachtoret, et d'où proviennent nos inscriptions, n'est pas le même que celui construit à Chamim Addirim en l'honneur du même dieu par Echmounazar II et sa mère ;

2° Ni l'un, ni l'autre n'étaient situés à 'Ën Yidlal ;

3° L'Echmoun, également révééré par les deux rois, pour des raisons dynastiques, était un Echmoun particulier, un Echmoun topique « Echmoun seigneur de Qadech », dont le culte avait été apporté et introduit à Sidon et dont le sanctuaire primitif s'élevait, peut-être bien loin de là, au cœur de la montagne, dans une ville nommée Kadech et surnommée, pour la distinguer de ses nombreux homonymes syriens, la Kadech de 'Ën Yidlal.

## VIII

Ces pages étaient écrites et les parties essentielles en avaient été déjà lues devant l'Académie, quand j'ai reçu communication de deux nouveaux essais sur les inscriptions de Bodachtoret, l'un de M. Halévy<sup>1</sup>, l'autre de M. Torrey<sup>2</sup>.

tiale 𐤏, et transformé, dans sa partie restante, par une de ces étymologies populaires si fréquentes en Syrie? L'origine du nom *Nahr el-Aoulé* est, somme toute, parfaitement inconnue et difficile à expliquer en soi. La forme même et l'orthographe restent incertaines; on transcrit tantôt *El-Aoulé*, tantôt *El-Aawalé*. La première transcription paraît mieux représenter la prononciation courante; elle correspondrait à des graphies telles que

الاولى, الاولى etc., qui suggèrent l'idée de « premier, ancien »; mais rien ne dit que ces acceptions, et autres possibles encore, ne soient pas artificielles. Dans *El-Aoulé*, le premier *l*, celui de l'article, pourrait bien, au contraire, appartenir au radical, qui, dès lors, serait لولة *Loulé* = 𐤏𐤍 (𐤏). Ce *l* radical, pris par erreur pour l'article arabe aurait appelé devant lui un *elif* prosthétique confirmant l'erreur: *Nahr Laoulé* = *Nahr el-Aoulé*. Cette méprise s'est produite plus d'une fois dans les toponymes antiques commençant par *l* et passés directement dans la tradition arabe syrienne. Le cas le plus instructif est celui, bien connu, du mot 𐤏𐤍𐤏, devenu (par l'intermédiaire araméen 𐤏𐤍𐤏): المنة, *Elmind*, puis *El-mind*, puis *Mind*, « port »; il y en a d'autres.

1. *Revue sémitique*, octobre 1902, pp. 347-367.

2. Extrait du *Journal of the American Oriental Society*, t. XXIII, 1902, pp. 156-173.

M. Halévy s'occupe des deux pierres exposées au Louvre, qu'il a pu étudier d'après des estampages mis à sa disposition. Insuffisamment informé peut-être sur l'agencement matériel des deux inscriptions et les conditions générales de la trouvaille, il a cru qu'elles différaient sensiblement et constituaient deux textes distincts. Cette erreur initiale lui a fait faire tout à fait fausse route pour la lecture et l'interprétation de l'une et de l'autre. Il me paraît superflu de discuter par le menu ses traductions, fondées sur une méprise qu'il sera, sans doute, aujourd'hui, le premier à reconnaître. Je n'ose encore espérer qu'il se ralliera à ma façon de voir, encore qu'elle soit propre à le satisfaire, au moins sous un certain rapport, en lui apportant, sous une forme tout autre, il est vrai, et avec une abondance qu'il ne soupçonnait pas, les éléments topographiques qu'il cherchait d'instinct dans l'incise si obscure. En tout cas, plusieurs des conclusions qu'il a été amené à tirer de là pour fortifier son ancienne explication des passages controversés de l'inscription d'Echmounazar II, pèchent par la base. Il lui faudra donc, à ce dernier point de vue, reprendre la question de fond en comble, les données sur lesquelles il a opéré devant subir, au préalable, une rectification qui en change du tout au tout et l'aspect et la valeur. A lui de voir, alors, et de démontrer si et comment elles sont conciliables avec le système, à mon avis difficile à soutenir, dont il s'est fait autrefois, et persiste à demeurer le champion résolu.

Le travail de M. Torrey a sur celui de M. Halévy l'avantage de ne pas être entaché du même vice originel. Il apporte au problème une contribution indépendante et importante. M. Torrey a eu l'heureuse fortune d'être présent sur les lieux au moment de la première phase des trouvailles clandestines. Il a même réussi à acquérir une des inscriptions, de sorte que, sous ce rapport, l'Amérique n'a rien à envier à la France. C'est cet exemplaire qui sert de base principale à sa dissertation, bien qu'il soit amené, à l'occasion, à tenir compte des leçons fournies par quelques autres exemplaires. Mais il ne fait usage de ceux-ci que dans une mesure restreinte et avec des réserves commandées

par les conditions imparfaites dans lesquelles il a pu en prendre copie. Il y a même un certain exemplaire C qui lui a inspiré plusieurs fois des doutes sur son authenticité.

J'ai constaté avec plaisir que nous nous sommes rencontrés avec M. Torrey sur plus d'un point dans l'interprétation. Il a bien reconnu, comme moi, que les trois premiers termes de l'incise étaient simplement des noms de lieux. Il lit, toutefois, le troisième un peu différemment ארץ רשף « the Rešep district », soit le singulier au lieu du pluriel. Assurément, cela serait plus satisfaisant à certains égards<sup>1</sup>; mais, tout bien pesé, la coupe matérielle רשפם, telle que l'a admise M. Berger, semble s'imposer, en raison du contexte même. Quoiqu'il en soit, à partir de là, M. Torrey a malheureusement perdu la bonne piste sur laquelle il s'était engagé, et j'estime qu'il s'est tout à fait égaré, en coupant, lisant et traduisant :

ארץ רשף כינודן כושל אש בן כזר נשר אית הבת ז

[and] the Rešeph District, belonging to Sidon; who built this house like the eyrie of an eagle.

M. Torrey a aussi déduit du rapprochement des inscriptions de Bodachtoret avec celle d'Echmounazar II que, dans cette dernière, Chamim Addirim devait être un nom de lieu. Mais nous différons tout à fait d'avis dans la conclusion à tirer de là. M. Torrey voit dans ce nom de lieu un simple synonyme de Chamim Roumim. J'ai donné plus haut les raisons pour lesquelles j'estime, au contraire, qu'il s'agit de deux localités distinctes. Inutile d'y revenir, non plus que sur d'autres assertions où je ne

1. J'avais essayé de couper ainsi moi-même, dans mes premiers tâtonnements, en me demandant si la lettre qui suit רשף ne serait pas un ז au lieu d'un כ; nous aurions eu ainsi la copule conjonctive qui serait venue fort à point devant ארץ כושל, fournissant une tournure favorable à l'interprétation du groupe difficile צש בן : « Eres Recheph, et Sidon-Michal qu'il a bâtie, et Sidon de la Plaine ». Mais l'identité du כ semble être mise au-dessus de toute contestation par les lectures indépendantes et concordantes de M. Berger, du P. Lagrange et de M. Torrey.

saurais être d'accord avec lui; par exemple, lorsqu'il admet que les deux temples construits respectivement par Bodachtoret et Echmounazar II seraient identiques; que ce temple unique s'élevait au lieu dit 'Èn Yidlal; que cette source de 'Èn Yidlal serait celle voisine de Bostân ech-Cheïkh d'où part l'aqueduc qui en menait les eaux à Sidon; que Bodachtoret serait le frère aîné d'Echmounazar II et non son cousin germain, et qu'il aurait régné avant et non après celui-ci; que la dynastie d'Echmounazar est à maintenir à l'époque perse (à 50 ans de distance de Straton le Philhellène, lequel appartenait à la première moitié du iv<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), etc. <sup>1</sup>

## IX

Il me reste, en terminant, à m'expliquer sur un dernier point d'une nature plus délicate, que je ne puis laisser de côté, bien qu'il ne touche pas au fond même du problème épigraphique que j'ai essayé de résoudre.

La communication que j'ai faite à l'Académie des résultats de cette étude a donné lieu à diverses observations de la part de M. Berger. Tout en reconnaissant qu'elle avait pu faire faire un

1. Je ne parle pas de divers autres points de détail. Je signalerai seulement dans le nombre, un fait philologique intéressant, s'il était confirmé. Un des exemplaires copiés par M. Torrey donnerait la préposition ב sous la forme épenéthique אב, dont j'ai le premier démontré l'existence dans la grande inscription de Narnaka. Malheureusement, cette variante se trouve dans l'exemplaire C, qui est sujet à caution.

M. Torrey reprend, à ce propos, l'inscription de Bodachtoret du *C. I. S.*, I, n° 4. Je ne sais ce que vaut son explication de l'énigmatique שרן par l'assyrien *šurinnu* « colonne, pilier »; mais sa restitution ים ארץ n'est pas aussi nouvelle qu'il se l'imagine; elle figure déjà dans les *Phön. Stud.* (III, p. 27) de Levy de Breslau et, si Renan l'a rejetée dans le *C. I. S.*, à tort ou à raison, ce n'est pas qu'elle ne se soit pas présentée à son esprit. C'est cette même restitution qu'adopte aujourd'hui M. Berger. Il est certain que cette ancienne inscription de Bodachtoret doit être désormais éclairée à la lumière des nouvelles. Elle n'a pas dit encore, je crois, son dernier mot. J'aurai l'occasion, j'espère, d'en parler à mon tour, mais une autre fois, ne voulant pas surcharger la présente étude déjà bien longue.

certain progrès à la solution, mon savant confrère a ajouté qu'elle laissait encore bien des points obscurs et soulevait de graves objections grammaticales et philologiques. Je pense m'être suffisamment expliqué sur ces dernières. Et, d'ailleurs, le débat est ouvert; je suis prêt à les discuter quand elles seront formulées et motivées. Quant aux obscurités qui peuvent encore subsister, et que j'ai moi-même signalées et sondées en leur lieu, elles tiennent aux difficultés inhérentes à un texte d'une espèce aussi exceptionnelle et, surtout, à l'ignorance dans laquelle nous sommes tous en ce qui concerne la topographie de la Sidon antique. Si je n'ai pas la prétention d'avoir réussi à les dissiper entièrement, j'estime, en tout cas, qu'elles laissent filtrer au moins un peu plus de lumière et qu'elles peuvent, sans trop de désavantage, se substituer aux épaisses ténèbres mythologiques dont on enveloppait le passage capital du texte.

Tout en faisant ces très sérieuses réserves sur mon explication, M. Berger semble croire que ce sont ses propres lectures qui me l'auraient suggérée. Je crains qu'il ne se fasse en cela quelque illusion. Sans doute, la plupart de ses lectures, je l'ai dit chaque fois que l'occasion s'en est présentée, sont matériellement irréprochables; mais les sens — tant particuliers que généraux — que lui et moi nous tirons de ces lectures ne se ressemblent guère, on l'avouera. Tout est là. D'ailleurs, dans plus d'un endroit — et justement dans des endroits essentiels — mes lectures, même matérielles, diffèrent radicalement des siennes. En réalité, ce qui m'a donné, comme on l'a vu, la clef de tout le passage, c'est, d'abord, la rectification, décisive en l'espèce, à la fin de l'énumération, de צדן שר « Sidon souveraine » — comme lisait et comprenait M. Berger — en צדן שר « Sidon de la Plaine », expression où j'ai proposé de reconnaître l'exact pendant de צדן ים au début de l'énumération, énumération de l'ordre mythologique selon M. Berger, de l'ordre purement géographique selon moi; c'est ensuite la correction du כ de בנכ en ך, qui nous fournit la copule nécessaire pour relier entre eux les divers noms de lieux énumérés. En résumé, je reconnais et j'ai reconnu tout ce que le

déchiffrement matériel doit à M. Berger, sauf pour certaines lettres que je lis autrement que lui. Quant à l'interprétation, qui est la grosse affaire, si je lui suis redevable de quelque chose, c'est surtout de m'avoir montré, non pas la voie à suivre, mais celle à éviter.

Quant à ce qui est de la remarque faite par M. Berger qu'au surplus, M. Halévy serait entré avant moi dans cette voie que j'ai conscience de m'être frayée par mes propres moyens, je me bornerai à dire que je ne connaissais pas l'essai de M. Halévy quand j'ai fait ma lecture à l'Académie, et qu'eussé-je connu son essai, je m'applaudirais d'autant plus de ne pas lui avoir emboîté le pas dans une voie tout à fait différente de la mienne, qu'elle l'a conduit à une véritable impasse. Car, si M. Berger n'accepte mes lectures et traductions qu'avec d'expresses réserves, j'aime à croire qu'il n'accepte à aucun degré celles de M. Halévy qui s'écartent des siennes au moins autant que des miennes.

Enfin, mon savant confrère, en présentant ses observations à propos de ma communication, a cru pouvoir « se féliciter — ce sont ses propres expressions — de me voir converti à l'authenticité des inscriptions du temple d'Echmoun ». Je ne voudrais pas lui gâter sa joie; mais je me permettrai de faire observer que je n'ai pas eu besoin pour me rendre à Sidon, de suivre, comme il paraît le supposer, le chemin de Damas. Il me fait trop d'honneur en me rangeant ainsi, bien gratuitement, dans la catégorie des « savants, dont l'opinion en ces matières a trop de poids pour pouvoir être négligée et qui continuaient et ont continué jusqu'à ces derniers temps à considérer toutes ces inscriptions comme fausses, laissant entendre qu'ils savaient l'histoire de leur fabrication ». Je ne me doutais guère, je l'avoue, alors que je lisais ces lignes, par lesquelles débute le mémoire de M. Berger, que mon nom y avait sa place tacitement marquée. Je l'apprends aujourd'hui, non sans quelque étonnement. J'ai peur que mon savant confrère ne se soit appliqué là, en ce qui me concerne, puisque c'est à moi que ce discours s'adresse, à prêcher un converti, et j'oserai dire un converti de la première heure. Je n'ai pas at-

tendu pour prendre au sérieux les inscriptions de Bodachtoret que M. Berger voulût bien m'ouvrir les yeux à la vérité. Informé de la trouvaille en même temps que lui, ayant entre les mains les mêmes copies partielles qu'il avait reçues de son côté, je n'ai pas hésité, dès le début, sur la valeur que je leur attribuais. C'est ce que montre suffisamment la communication sommaire que j'ai faite à leur sujet devant l'Académie, en comité secret, à la séance du 18 mai 1900. Afin de dissiper l'équivoque que pourrait accréditer l'assertion de M. Berger, je crois devoir reproduire ci-dessous l'extrait authentique du procès-verbal de cette séance. Il n'y a plus d'inconvénient aujourd'hui à sortir d'une réserve qu'imposaient alors les circonstances.

*Extrait textuel du procès-verbal de la séance du 18 mai 1900 (Comité secret).*  
 — « M. Clermont-Ganneau annonce à l'Académie une découverte épigraphique très importante qui vient d'être faite à Sidon et qui a suivi de près la découverte archéologique des restes du ...<sup>1</sup>, dont il a entretenu la Compagnie à l'avant-dernière séance. Il s'agit de plusieurs inscriptions phéniciennes dont M. Clermont-Ganneau a reçu de ses différents correspondants en Syrie, des copies fragmentaires. Malgré l'insuffisance de ces copies, on peut se faire une idée de la valeur de ces nouveaux textes. On y lit entre autres choses, le nom d'un roi de Sidon, Bodastoret, homonyme tout au moins de celui qui apparaît dans l'inscription du *C. I. S.*, n° 4, ou de celui qui apparaît dans l'inscription bilingue de Délos (*C. I. S.*, n° 114)<sup>2</sup>, peut-être même identique avec l'un ou l'autre. On ne pourra se prononcer sur ce point, que lorsqu'on aura des reproductions plus complètes. On voit, en outre, qu'il y est question de l'édification, par le roi, d'un temple à son dieu Echmoun. Le nom du dieu est suivi d'un vocable qui semble correspondre lettre à lettre à celui qui accompagnait le nom du même dieu dans la grande inscription du sarcophage d'Echmounazar (l. 17); ce passage, malheureusement mutilé sur le monument du Louvre, a beaucoup exercé la sagacité des interprètes; grâce à cette séquence, le nouveau monument nous apportera probablement la solution du problème.

A ce propos, M. Clermont-Ganneau exprime le regret que le Gouvernement français n'ait pas encore cru devoir créer en Syrie la mission permanente d'archéologie dont le projet lui a été soumis il y a près d'une vingtaine d'années.

1. Je supprime ici une indication archéologique d'un très grand intérêt, mais qui n'a pas trait à la question et doit, pour des raisons faciles à comprendre, rester secrète jusqu'à nouvel ordre.

2. Ce second rapprochement doit être écarté aujourd'hui que nous sommes plus exactement renseignés sur la forme exacte du nom et la généalogie de notre roi.

Si cette mission existait, on aurait, dans des circonstances comme celles-ci, les moyens d'obtenir de première main, non seulement des informations exactes sur des découvertes qui s'annoncent comme étant d'une importance considérable, mais peut-être aussi ceux d'assurer à notre pays la possession même des monuments originaux..... »

Comme on s'en convaincra, en lisant ce document, mon optimisme ne le cédait en rien à celui de M. Berger. Il pouvait même y avoir plutôt, à ce moment, quelque témérité à se prononcer ainsi sur le vu de simples copies partielles et encore insuffisamment contrôlées. Il eût été plus sage de faire quelques réserves prudentes, tant que les originaux ne seraient pas mieux connus. C'est ce qu'a bien montré la suite des événements. De nouveaux exemplaires du même texte n'ont pas tardé à surgir de divers côtés. Dans le nombre, quelques-uns étaient de nature à éveiller des doutes légitimes. Ces doutes, M. Berger les a éprouvés comme moi, et nous avons alors échangé nos impressions à cet égard. Aujourd'hui encore M. Berger admet lui-même qu'il a pu se glisser dans le nombre certains exemplaires de contrebande. C'est également l'opinion de ceux qui, comme Macridy-Bey par exemple, ont été à même de faire sur place une enquête approfondie et ont constaté l'intervention effective des faussaires sur ce nouveau champ ouvert à leur activité, champ d'autant plus facile à exploiter, en l'espèce, que les pierres originales étaient la répétition littérale d'un seul et unique texte. C'est toujours, on le sait, par voie d'imitation, et non d'invention, que procèdent les faussaires les plus avisés. C'est la même histoire que pour la stèle de Mésa, la stèle du temple d'Hérode, l'inscription paléoisraélite de Siloé et d'autres encore, qui ont donné naissance à toute une progéniture d'apocryphes. J'ai moi-même dans le temps démasqué ces fraudes, mais cette œuvre d'épuration nécessaire laissait naturellement hors de cause les prototypes originaux, dont quelques-uns même avaient été conquis par moi à la science. La trouvaille de Sidon n'a pas échappé aux conséquences qu'entraîne en Syrie toute trouvaille un peu sensationnelle. Il est constant aujourd'hui que, cette fois encore, des faux ont été fabriqués



et qu'on a essayé de les mettre en circulation. Je n'ai pas dit et je serais heureux qu'on ne me fit pas dire autre chose, en interprétant dans un sens qu'elle n'a pas, la réserve absolue que j'ai cru devoir garder vis-à-vis des deux monuments présentés au Louvre, jusqu'au jour où je pourrais, comme tout le monde, les y voir exposés. Cette réserve m'était imposée par des considérations personnelles d'une tout autre nature, que je suis prêt d'ailleurs à faire connaître si l'on m'y oblige. Je montrerai, alors, avec preuves à l'appui, que, si j'ai cru devoir rester complètement à l'écart, c'est qu'on m'y avait systématiquement tenu. Je suis demeuré là où l'on m'avait mis.

§ 42

**Où était l'embouchure du Jourdain à l'époque de Josué ?**

Une étude attentive du texte du livre de Josué, comparé à la configuration du terrain, m'a amené à la conclusion suivante : c'est qu'au moment où ce document biblique a été rédigé, sinon dans son ensemble, du moins dans une de ses parties essentielles, l'embouchure du Jourdain dans la mer Morte ne pouvait pas occuper la position qu'elle occupe aujourd'hui ; la mer Morte devait s'étendre alors beaucoup plus dans le nord, et, par suite, le point où le fleuve s'y jetait est à reporter dans cette direction, à 6 ou 7 kilomètres du point actuel.

Cette conclusion, comme je vais essayer de le faire voir, modifie notablement l'opinion reçue jusqu'ici sur la façon dont doivent être comprises certaines données topographiques du livre de Josué. Elle n'intéresse pas seulement la géographie physique et la géographie historique de la Palestine ; mais elle touche à une importante question d'exégèse chronologique, puisqu'elle a pour conséquence de faire attribuer à la rédaction du livre de Josué, ou des sources qui ont pu servir à sa rédac-

1. Cf. planche VI.

tion, une date vraiment ancienne, ce déplacement de l'embouchure du Jourdain, solidaire du retrait de la mer Morte, n'ayant pu s'opérer que progressivement, sous l'action séculaire de grandes forces naturelles dont la puissance égale la lenteur.

Aujourd'hui, l'embouchure du Jourdain, qui coule droit du nord au sud, se trouve située à peu près exactement par le travers de Jérusalem, distante d'une trentaine de kilomètres dans l'ouest. Une ligne tirée entre ces deux points serait orientée sensiblement de l'est à l'ouest<sup>1</sup>. Ce que je me propose de démontrer, c'est qu'à l'époque où nous fait remonter la rédaction première du livre de Josué, le Jourdain s'arrêtait, en réalité, non loin de l'emplacement de l'ancien couvent byzantin de Saint-Jean-Baptiste, représenté de nos jours par les ruines de Kasr el-Yahoûd ; l'espace compris entre l'embouchure actuelle et cette embouchure plus ancienne, séparées par un intervalle d'environ 7 kilomètres, était alors occupé, à mon avis, par un prolongement de la mer Morte, dont j'essayerai tout à l'heure de déterminer la nature et de préciser la limite du côté de l'ouest. Une ligne tirée entre cette embouchure ancienne et Jérusalem serait donc orientée de l'est-nord-est à l'ouest-sud-ouest, faisant ainsi avec la ligne précédente un angle assez marqué<sup>2</sup> ; ces deux lignes forment les deux côtés d'un triangle dont le sommet serait à Jérusalem et dont la base correspondrait à l'avancement progressif, vers le sud, de l'embouchure du Jourdain, depuis l'époque de Josué<sup>3</sup> jusqu'à celle où s'est établi le régime existant de nos jours.

La question ainsi posée, examinons de près les passages du livre de Josué où il est parlé de l'embouchure du Jourdain.

Jusqu'à présent, tous les exégètes se sont accordés pour admettre, comme un axiome qui n'a pas besoin de démonstra-

1. Avec une légère déviation, d'environ 2 degrés, dans le nord.

2. Environ 14 degrés.

3. Je me sers, ici et ailleurs, de cette expression pour plus de brièveté ; mais il va de soi qu'il faut entendre par là l'époque de la rédaction du livre dit *de Josué*.

tion, que cette embouchure était l'embouchure actuelle. Je raisonnerai ici en me plaçant d'abord à ce dernier point de vue, afin d'en faire mieux ressortir l'inexactitude.

Le livre de Josué nous dit que le territoire de la tribu de Juda était limité à l'est par la côte occidentale de la *Mer de Sel*, c'est-à-dire de la mer Morte, dans toute sa longueur, depuis son *extrémité* méridionale, jusqu'à l'*extrémité* du Jourdain<sup>1</sup>, en d'autres termes, jusqu'à l'endroit où il se jette dans la mer Morte :

וגבול קדמה ים המלח עד קצה הירדן

Et la limite à l'est était la Mer de Sel jusqu'à l'extrémité du Jourdain.

La limite nord du territoire de Juda, limite qui le séparait du territoire de Benjamin, est minutieusement décrite, à deux reprises : d'abord de l'est à l'ouest, à titre de limite nord du territoire de Juda ; puis, de l'ouest à l'est, à titre de limite sud du territoire de Benjamin. Cette limite partait de l'embouchure du Jourdain, point d'aboutissement, au nord, de la limite orientale de Juda à laquelle elle était perpendiculaire, et se dirigeait sur Jérusalem, qu'elle touchait, pour se prolonger encore au delà, en suivant un tracé qui sort du cadre de cette étude et dont je n'ai pas à m'occuper pour l'instant.

Voici la traduction littérale de ces deux passages parallèles.

Le premier s'applique à la limite septentrionale de Juda<sup>2</sup> :

Et la limite du côté nord est depuis la *langue de la mer* (בֶּן לְשׁוֹן הַיָּם) — il s'agit toujours de la « Mer de Sel », autrement dit de la mer Morte), depuis l'extrémité du Jourdain (בְּקֶצֶה הַיַּרְדֵּן) ;

Et la limite monte à Beth Hoglah, etc.

Puis vient l'énumération d'une série de points de repère intermédiaires qui nous conduisent, de proche en proche, jusqu'à Jérusalem, et dont ce n'est pas ici le lieu de discuter l'identité.

Le second passage<sup>3</sup> s'applique à la même ligne de démarcation

1. *Josué*, xv, 2 et 5.

2. *Josué*, xv, 5 et 6.

3. *Josué*, xviii, 10.

considérée seulement, cette fois, comme limite sud du territoire de Benjamin, limitrophe du territoire de Juda. L'auteur biblique procède en sens inverse, en se dirigeant non plus de l'est à l'ouest, mais de l'ouest à l'est, soit de Jérusalem vers l'embouchure du Jourdain. Sa description est l'exacte contre-partie de la précédente ; il repasse par les mêmes points de repère et aboutit à l'embouchure du fleuve, en précisant encore davantage le point où s'arrête l'extrémité orientale de cette ligne :

Et la limite (venant de Jérusalem) traversait jusqu'à l'épaule de Beth Hoglah au nord, et ses issues (חוצאותיו) étaient jusqu'à la *langue de la mer* au nord, jusqu'à l'extrémité du Jourdain au sud.

Voilà qui est tout à fait catégorique et, à ce qu'il semble, parfaitement clair : l'embouchure du Jourdain marquait le point d'intersection de la limite orientale et de la limite septentrionale du territoire de Juda.

Si, selon l'opinion reçue, l'embouchure n'a pas varié, cette limite septentrionale ne devait guère s'écarter de la direction générale indiquée par une droite joignant l'embouchure actuelle à Jérusalem. C'est ici que surgissent les difficultés qui m'ont conduit à une solution très différente de celle acceptée jusqu'ici d'un commun accord par tous les exégètes.

Le premier jalon que rencontre la limite, partant de l'embouchure du Jourdain pour aller à Jérusalem, c'est la ville de Beth Hoglah. Beth Hoglah est représentée aujourd'hui par une localité arabe ruinée qui nous en a, comme d'habitude, fidèlement conservé le nom et l'emplacement : c'est le *Kasr Hadjld* et le '*Ain Hadjld*', situés tout près l'un de l'autre. Cette identité, reconnue depuis longtemps, ne saurait être mise en doute. Elle impose donc aux partisans de la théorie que je conteste la nécessité de faire d'abord monter la limite au nord-nord-ouest, jusqu'à Hadjld, pour la faire redescendre au sud-ouest dans la direction

1. Le « château » et la « source » de Hadjld. L'arabe *حجلا* correspond lettre pour lettre à l'hébreu *הגלה* (בירה)

de Jérusalem, c'est-à-dire de lui faire faire dans le nord un crochet inexplicé et inexplicable.

Si, au contraire, nous prolongeons dans le nord-est, suivant sa tendance normale, la ligne qui joint Jérusalem à Hadjlâ, autrement dit Beth Hoglah, — deux jalons assurés de la limite, — nous voyons que cette ligne vient aboutir au Jourdain, bien loin de son embouchure actuelle, à peu près à la hauteur de Kasr el-Yahoûd, c'est-à-dire précisément au point où, pour d'autres raisons que je vais donner, je propose de reporter l'embouchure ancienne du fleuve. C'est déjà un premier argument en faveur de la thèse que je soutiens. Mais ce n'est pas le seul, et ce n'est pas le plus important.

Ce qui est plus grave encore, si l'on fait partir la limite de l'embouchure actuelle du Jourdain, c'est que l'on ne tient et ne peut rendre aucun compte d'une indication donnée cependant par le livre de Josué de la façon la plus formelle : l'existence de cette *langue de la mer Morte*, de cette *Lâchôn*, point de départ réel de la limite. Le texte, et cela à deux reprises, ne parle pas simplement de la mer Morte, mais bien de la *langue de la mer Morte*.

Cette *Lâchôn* signifie bien quelque chose, j'imagine. Qu'est-ce que ce pouvait être ?

Le rivage nord de la mer Morte, dans son état actuel, n'offre rien qui puisse correspondre à cette dénomination si expressive ; celle-ci, pourtant, doit avoir, ou devait avoir alors sa raison d'être. L'on ne peut prétendre que la *Lâchôn* était une presqu'île. Le delta minuscule formé par le Jourdain à son embouchure ne saurait mériter ce nom à aucun titre. C'est seulement dans la partie méridionale de la côte est de la mer Morte que l'on trouve une véritable presqu'île, celle que les Arabes appellent la *Lisân*, « la langue ». Le mot est identique à l'hébreu *Lâchôn*, mais cette identité onomastique ne doit pas faire illusion. La *Lâchôn* du livre de Josué n'est pas une langue de terre s'avancant dans la mer, mais bien une « langue de mer » (לשון הים) s'avancant dans la terre. C'est cette pointe d'eau qu'il nous faudrait absolument

retrouver à l'endroit où le Jourdain se jette ou se jetait dans la mer Morte. Eh bien, cette *Lâchôn* disparue, j'ai cru avoir réussi à en reconnaître, sur le terrain, des traces très caractérisées.

Comme on le sait, le Jourdain s'est creusé dans la vaste plaine, profondément encaissée et allongée du nord au sud, qui en forme le bassin général, — dans le *Ghaur*, pour lui donner son nom arabe, — un lit proprement dit, une sorte de rigole relativement étroite, ce que les Arabes appellent le *Zaur*. Or, à peu près à la hauteur de Kasr el-Yahoud, le *Zaur* présente, sur la rive occidentale, un élargissement remarquable<sup>1</sup>, qui va en augmentant dans la direction du sud-ouest, et qui s'étend jusqu'au point — vers Koumrân — où les hautes montagnes du massif de Juda se rapprochent de la côte ouest de la mer Morte, presque jusqu'à la toucher<sup>2</sup>. Cette espèce d'évasement triangulaire constitue une dépression marquée, un bas-fond stérile, imprégné de sel, plus ou moins boueux suivant la saison, que je considère comme le bassin, aujourd'hui desséché, d'une vaste nappe d'eau étroite et allongée<sup>3</sup>. C'est cette nappe d'eau, d'une faible épaisseur, qui existait au temps où nous reporte le livre de Josué, et que ce livre appelle la *Lâchôn* de la mer Morte. Ce devait être, en réalité, un grand marécage, ou plutôt une lagune formée par le mélange des eaux de la mer avec celles du fleuve.

La mer Morte avait alors un niveau supérieur à son niveau

1. Cet élargissement a sa contre-partie, mais beaucoup moins accentuée, du côté de la rive orientale du Jourdain, le fleuve étant là bordé de plus près par le massif montagneux.

2. A Râs Fechkha.

3. Sur la configuration de cette région, voir la grande Map de l'*Ordnance Survey*, feuille xviii. Cf. la description dans les *Memoirs* du Palestine Exploration Fund, in-4°, t. III, p. 168-169, et aussi Conder, *Tent Work*, t. II, p. 43 et suiv. On pourra, en outre, consulter encore avec profit la relation de Sauley, bien que vieillie, incomplète et entachée de certaines inexactitudes, d'ailleurs excusables pour l'époque (*Voyage autour de la mer Morte*, t. II, p. 153, et *Atlas*, feuille II de l'itinéraire). On remarquera, notamment, les borbiers fangeux à la hauteur de 'Ain Hadjlâ, et plus au sud encore, où de Sauley a failli s'enliser avec les Bédouins de son escorte. J'y relève, entre autres, une phrase caractéristique dont la valeur ressortira pleinement de ce que je dirai plus loin : « Nous entrons alors dans une vaste plaine sans végétation, qui nous rappelle tout à fait la *Sabkha* de la pointe sud de la mer Morte ».

actuel', et la pointe de la *Lachón* fusait au nord, jusqu'aux environs de Kasr el-Yahoûd; c'est là également que le Jourdain perdait son nom, là, par conséquent, qu'était son embouchure.

La géologie nous démontre qu'aux âges préhistoriques, la gigantesque fêlure de l'écorce terrestre, qui s'étend du lac de Houlé à la mer Morte et qui constitue, dans des conditions uniques sur le globe, le bassin actuel du Jourdain, était, dans toute son étendue, occupée par la mer Morte. Peu à peu, sous l'influence de l'évaporation intense à laquelle elle était et elle est toujours soumise, et peut-être encore d'autres causes<sup>1</sup> que nous ignorons, cette mer primitive a baissé de niveau et diminué d'étendue au point d'en être réduite aux dimensions qu'elle offre actuellement, et qui ne sont peut-être pas son dernier mot. Bien entendu, ce retrait a mis des siècles et des siècles à s'effectuer et appartient, pour la majeure partie, à la période préhistorique. A fur et à mesure que la mer descendait et se retirait, le Jourdain, très court à l'origine, s'allongeait de plus en plus vers le sud, se creusant un lit dans les dépôts sédimentaires abandonnés par la mer Morte, la suivant pour ainsi dire pas à pas et gagnant sur elle tout le terrain qu'elle perdait. Le livre de Josué nous reporte, je pense, à un des derniers stades du phénomène, à une époque où ce contact du fleuve et de la mer avait lieu à la hauteur de Kasr el-Yahoûd. A partir de ce moment, le déplacement vers le sud a continué à se produire; le niveau de la mer baissait et le fleuve poussait toujours plus avant son embouchure, se bâtissant pour ainsi dire un lit avec ses propres alluvions sur les

1. La différence de niveau serait à évaluer à une centaine de mètres. Il serait intéressant de calculer sur cette base la superficie et la forme du plan d'eau de la mer Morte dans toute son étendue. La presqu'île de la Lisân, sur la côte sud-est, ne devait pas encore émerger, et la Sabkha méridionale devait être notablement plus grande.

2. Par exemple, l'intervention de quelque commotion sismique, ayant provoqué une résorption partielle et accélérée de la mer Morte primitive. L'émersion, dûment constatée, de masses bitumineuses, montant parfois à la surface, implique l'existence de fissures du fond qui, à des moments donnés, ont pu produire des fuites considérables et rapides de la masse aqueuse contenue dans ce réservoir d'une étanchéité certainement précaire.

sédiments laissés derrière elle par cette mer en retraite. L'embouchure a fini par atteindre le point où nous la voyons aujourd'hui, et on peut prévoir qu'elle n'en restera pas là<sup>1</sup>. Au temps du livre de Josué, la *Lâchôn* appartenait encore à la mer Morte; mais le Jourdain commençait déjà à lui en disputer la possession; ce n'était plus guère qu'une lagune allongée mais peu profonde, — une véritable *langue d'eau*, — et c'est pourquoi le texte biblique fait cette distinction très juste entre la mer proprement dite et ce qu'il appelle la *langue* de la mer. Le plan d'eau de la lagune et celui de la mer Morte devaient être alors au même niveau.

Depuis, la *Lâchôn* a fini par se dessécher entièrement, mais elle a laissé sur le terrain une empreinte indélébile et caractéristique, ce large évasement du *Zaur*, dont les contours sont si nettement dessinés et dont le sol fangeux, stérile, encore tout imprégné de sel, trahit son origine. La *Lâchôn* a dû, à un certain moment intermédiaire, constituer un simple marécage, coupé de flaques d'eau, analogue à celui qui existe encore à l'extrémité opposée de la mer Morte et que les Arabes appellent du nom générique de *Sabkha*<sup>2</sup>. Ce marais boueux de la *Sabkha* se présente comme un appendice en forme de poche plate, à la partie sud de la mer Morte. Anciennement, la *Sabkha* devait être, elle aussi, une véritable lagune, couverte d'une nappe d'eau mince, mais continue; elle était comme le pendant de la *Lâchôn* septentrionale. Si elle s'est maintenue, plus longtemps que celle-ci, à l'état de marécage, cela tient en partie, à ce que de ce côté il n'y a pas, et il n'y avait pas de grand cours d'eau venant y jeter ses alluvions, comme le fait le Jourdain au nord. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'un fleuve comme le Jourdain ne verse pas seulement à la mer Morte le tribut de ses eaux; il y

1. Toutefois, il a dû y avoir, à partir de ce point, un temps d'arrêt. Le mouvement de progression sera désormais beaucoup plus lent, le Jourdain ayant atteint aujourd'hui, la poche profonde qui constitue la mer Morte proprement dite, dans sa partie septentrionale, et le cône de déjection du fleuve étant bien peu de chose en comparaison de cette énorme cavité où il se perd.

2. Voir plus haut p. 272, note 3.



charrie en même temps une masse de matières solides en suspension, qui, au bout de plusieurs siècles, représente un cube formidable.

Si la théorie que je propose est fondée, la mer Morte, à l'époque du livre de Josué, devait avoir deux lagunes similaires, deux *Láchón*, l'une au nord, l'autre au sud; la première, représentée par le bassin entièrement desséché dont j'ai tracé les limites, la seconde, par la *Sabkha*, témoin encore vivant, pour ainsi dire, de son état antérieur.

Un troisième passage du livre de Josué vient apporter à cette induction une confirmation que je crois catégorique. Le voici<sup>1</sup>.

Le territoire de la tribu de Juda avait, comme nous l'avons vu, pour limite du côté de l'Orient, la mer Morte en toute sa longueur. La limite sud de ce territoire partait de l'extrémité méridionale de la mer Morte pour se diriger dans l'ouest et aboutir à la Méditerranée, au fleuve d'Égypte, le Nahal Misraïm, représenté par le Ouád El-'Arfch<sup>2</sup>.

Je laisse de côté les différents point de repère jalonnant le tracé, pour ne m'occuper que du point de départ qui, seul, nous intéresse ici :

Et la limite du sud fut pour eux (pour les descendants de Juda), depuis l'extrémité de la Mer de Sel, depuis *la langue* regardant au sud (בֵּין הַלְשׁוֹן פְּנֵה נֹגְבָה).

Voilà qui est tout à fait frappant et, si je ne m'abuse, décisif. La mer Morte avait au sud, comme au nord, une *Láchón*, et le livre de Josué distingue soigneusement entre la *Láchón* méridionale et la *Láchón* septentrionale; l'expression que nous avons ici : « la *Láchón* regardant au sud » nous fait immédiatement comprendre la valeur réelle de l'expression employée dans la description de la limite nord : « la *Láchón* de la Mer de Sel au nord ». La *Láchón* méridionale étant représentée aujourd'hui, comme

1. Josué, xv, 2.

2. Cette limite est identique à la limite méridionale du pays de Chanaan telle qu'elle est décrite dans les *Nombres*, xxxiv, 3.

je l'ai dit tout à l'heure, par le marécage de la *Sabkha*<sup>1</sup>, ces deux *Lâchôn*, ces deux langues, se font rigoureusement pendant, et l'existence avérée de la langue du sud implique et explique l'existence de celle du nord telle que j'ai essayé de l'établir par d'autres indices et arguments de l'ordre historique et géographique. En l'absence même de ces autres preuves, la comparaison rationnelle de ces deux passages suffirait à elle seule pour nous faire admettre que la *Lâchôn* du nord ne saurait être autre chose qu'une vaste lagune tout à fait analogue à la *Lâchôn* du sud.

Je conclus donc qu'à l'époque du livre de Josué la nappe d'eau de la mer Morte poussait encore une pointe au nord, jusqu'à la hauteur de Kasr el-Yahoûd environ et que c'est vers ce point qu'était située alors l'embouchure du Jourdain. La justification de cette conjecture ressort du tracé même de la limite nord de Juda telle qu'elle est décrite par le document, entre l'embouchure du Jourdain et Jérusalem. Inexplicable dans la théorie d'après laquelle l'embouchure ancienne serait identique à l'embouchure actuelle, ce tracé redevient tout à fait rationnel, puisqu'une ligne tirée de Kasr el-Yahoûd à Jérusalem passe précisément par Hadjlâ, ou Beth Hoglah, premier point de repère de cette limite. La direction générale de cette ligne, ainsi déterminée, introduit dans le problème topographique de l'identification des autres points de repère qui la jalonnaient, de nouveaux éléments de solution très importants, mais qu'il serait trop long d'exposer aujourd'hui. J'aurai occasion d'y revenir ailleurs en détail\*.

1. On ne saurait s'arrêter un instant, et, personne, d'ailleurs, ne s'y est sérieusement arrêté, à l'idée que la *Lâchôn* méridionale serait la presqu'île de la *Lisân*. Il suffit, pour l'écarter, de remarquer que la *Lisân* est sur la rive orientale de la mer Morte, tandis que le territoire de Juda s'appuyait à la rive occidentale. D'ailleurs, comme je l'ai dit plus haut, l'émergence de la *Lisân* est, selon toute apparence, de date relativement récente, postérieure, en tout cas, à l'époque de Josué.

2. Je ferai seulement remarquer, dès maintenant, que le tracé ainsi entendu est difficilement compatible avec l'hypothèse émise par de Saulcy et acceptée autrefois par moi, d'après laquelle la « Pierre de Bohén » serait à reconnaître dans Hadjar El-Asbah.

Je terminerai en invoquant deux témoignages historiques, de valeur très inégale, qui me semblent être de nature à confirmer dans des mesures diverses, la thèse que je soutiens.

Si elle est juste, le terrain inondé compris entre Kasr el-Yahoûd, où s'arrêtait autrefois le Jourdain, et l'embouchure actuelle du fleuve, a dû passer par des états intermédiaires. Existe-t-il quelque document authentique qui puisse nous renseigner sur l'un de ces états intermédiaires et nous prouver qu'à un moment donné, au point où le fleuve se jetait alors dans la mer, il y avait réellement un marais, maintenant disparu? Oui, ce document existe, et il vient nous apporter la preuve formelle qu'au n<sup>e</sup> siècle avant notre ère, il y avait encore, au nord de la mer Morte, une vaste région marécageuse, qui ne pouvait exister qu'au détriment du cours du Jourdain tel qu'il s'offre à nous aujourd'hui.

Il s'agit d'un épisode des guerres des Machabées, raconté presque dans les mêmes termes que le premier livre des Machabées<sup>1</sup> et par Flavius Josèphe<sup>2</sup>. Vers l'an 160 avant J.-C., après la défaite et la mort de son frère aîné Judas à Elasa, Jonathan lui succéda dans le commandement des insurgés juifs. Pour se soustraire aux poursuites du général syrien Bacchidès, qui occupait Jérusalem et s'efforçait d'écraser les derniers restes de la rébellion, il se retira, avec ses frères Simon et Jean et ses partisans, dans le désert de Thecoé, au sud-est de Jérusalem, et s'y établit<sup>3</sup>. De là, son objectif semble avoir été de se rapprocher du Jourdain et d'assurer ses communications avec les Nabatéens du pays de Moab, sur l'appui desquels il comptait. Grâce à ce moyen, il se constituait à la fois une base d'opération et une porte de refuge en cas d'insuccès. Ici se place l'épisode tragique du guet-apens de Madeba où Jean, chargé de demander aux Nabatéens l'hospitalité pour les *impedimenta* de la petite troupe

1. *Machabées* I, ix, 32 et suiv.

2. *Antiq. J.*, XIII, 1, 2-5.

3. A un point d'eau appelé la citerne Asphar, λάκκος Ἀσφάρ ((var. Ἀσφάδ, Ἀσφά), où plusieurs auteurs, s'appuyant sur la Vulgate (*lacus Asphar*), ont voulu même, sans doute à tort, reconnaître la mer Morte ou lac Asphaltite.

juive, périt sous les coups de la tribu des Bené Ya'amri<sup>1</sup> qui, du reste, ne tarda pas à payer cher cet acte de félonie.

Pour couper court à cette manœuvre de Jonathan, Bacchidès se porta en force sur le Jourdain et franchit même le fleuve, sur les bords duquel les Juifs s'étaient retranchés<sup>2</sup>. Ils étaient campés, nous dit Josèphe, *dans les marais du Jourdain* (ἐν τοῖς ἔλεσι τοῦ Ἰορδάνου καταστρατοπεδευμένον). Jonathan, ainsi cerné, acculé au fleuve, déclare à ses compagnons qu'il n'y a pas autre chose à faire que d'accepter le combat. « Devant et derrière nous, dit-il, c'est la guerre; impossible de nous dérober; ici, c'est l'eau du Jourdain, là, c'est le *marais* et la forêt<sup>3</sup> (τὸ δὲ ὕδωρ τοῦ Ἰορδάνου ἔνθεν καὶ ἔνθεν καὶ ἔλος καὶ ὄρυμός) ». Sur ce, l'action s'engage, et le résultat ne semble pas en avoir été favorable à Bacchidès, car il dut se retirer sur Jérusalem après avoir subi de fortes pertes, sans oser poursuivre les Juifs, qui traversèrent le Jourdain à la nage.

Les récits parallèles du livre des Machabées et de Fl. Josèphe offrent de nombreuses difficultés sur divers points de détail<sup>4</sup> et sont même parfois en contradiction. Ce n'est pas ici le lieu de

1. Sur cet épisode et sur l'origine nabatéenne de ce clan de Madeba, voir *Recueil d'Arch. orient.*, t. II, p. 206-215.

2. Inutile de faire remarquer que le point du fleuve où étaient les Juifs devait être tout voisin de son embouchure puisqu'ils se proposaient d'attaquer les gens de Madeba, ou, selon l'ordre où l'on voudra disposer les épisodes, revenaient de les razzier. Madeba est à une vingtaine de kilomètres dans le sud-est de l'embouchure actuelle du Jourdain.

3. Par ὄρυμός il faut entendre les fourrés épais des bords du Jourdain, qui, aujourd'hui encore, constituent de véritables jungles.

4. Par exemple, la question de savoir à quel moment l'on doit placer le désastre de Madeba et l'éclatante vengeance qu'en tira peu après Jonathan. D'après le livre des Machabées, c'est à la suite de son expédition contre les Bené Ya'amri que Jonathan « retourna au marais du Jourdain » (ἀπέστρεψεν τὸ ἔλος τοῦ Ἰορδάνου), où Bacchidès vint l'attaquer. Selon Josèphe, au contraire, la bataille précéda l'expédition. Même incertitude en ce qui concerne la rive du Jourdain où eut lieu l'affaire; pour les uns, c'est la rive occidentale; pour les autres, la rive orientale. Schürer, notamment (*Gesch. der Jüd. Volkes*, 3<sup>e</sup> éd., I, p. 224, Anmerk. 4), est de ce dernier avis; mais la chose n'est pas démontrée, et les termes du récit de Josèphe qui, il est vrai, ne fait guère que paraphraser le livre des Machabées, sembleraient plutôt indiquer la rive occidentale.

discuter le pour et le contre. Je ne veux en retenir que ce qui touche directement à la question qui nous occupe : à savoir la mention formelle de ces *marais du Jourdain*, dont nous ne retrouvons plus trace aujourd'hui et qui, nous le voyons maintenant, existaient encore au 11<sup>e</sup> siècle avant notre ère, vers le point où le fleuve se jetait dans la mer Morte. C'était le reste de l'ancienne lagune constituant la Lâchôn du livre de Josué.

Le second témoignage que je citerai nous fait descendre à une époque beaucoup plus basse, au 11<sup>e</sup> siècle de notre ère ; il n'a qu'une valeur purement traditionnelle, légendaire même ; néanmoins, tel qu'il est, il ne laisse point d'être curieux et, venant après la série d'arguments plus sérieux que j'ai fait valoir, il peut encore peser d'un certain poids dans la balance. Il nous a été conservé par un pèlerin russe, l'higoumène Daniel, qui nous a laissé une intéressante relation de son pèlerinage en Terre Sainte en l'an 1106-1107.

Après avoir parlé du couvent de Saint-Jean-Baptiste, le Kasr el-Yahoud de nos jours, et de l'endroit où Jésus fut baptisé dans le Jourdain, il ajoute :

Le Jourdain allait jusqu'à cet endroit ; mais voyant son Créateur s'approcher pour recevoir le baptême, il quitta son lit et retourna effrayé en arrière. Anciennement la mer de Sodome s'étendait jusqu'à la place du baptême ; mais aujourd'hui elle en est distante d'environ quatre verstes. La mer voyant la Divinité nue au milieu des eaux du Jourdain, s'enfuit de terreur et le Jourdain recula en arrière, comme dit le Prophète, etc. <sup>1</sup>.

Et l'higoumène Daniel de citer à l'appui les fameux versets 2 et 5 du psaume CXIV.

Sans nous arrêter aux faits surnaturels invoqués, fort arbitrairement d'ailleurs <sup>2</sup>, par le pieux pèlerin, nous pouvons retenir de ce passage qu'à son époque, une tradition locale, recueillie par lui et interprétée à sa façon, conservait encore le souvenir, plus ou moins confus, d'un temps où la mer Morte s'étendait

1. *Pèlerinage en Terre-Sainte etc.*, § 29.

2. Il s'agit, en réalité, dans le Psaume en question, du passage à pied sec de la mer Rouge et du Jourdain.

à quatre verstes, c'est-à-dire à plus de quatre kilomètres dans le nord. Il y a là un accord, au moins singulier, avec les résultats que j'ai obtenus par suite de raisonnements d'un tout autre ordre.

Si même on osait prendre au pied de la lettre le chiffre de quatre verstes, donné par l'higoumène Daniel, comme celui de la distance effective qui séparait de son temps Kasr el-Yahoûd de la mer Morte, on pourrait prétendre en tirer une conclusion matérielle qui ne serait pas sans importance. Cette distance, évaluée par lui à quatre kilomètres environ <sup>1</sup>, est en réalité aujourd'hui, et était déjà vers le commencement du xix<sup>e</sup> siècle, de sept kilomètres. Cette différence impliquerait que depuis l'époque de Daniel, c'est-à-dire, dans l'intervalle d'environ sept siècles, le mouvement de retrait de la mer Morte et de progression de l'embouchure du Jourdain dans le sud aurait été de trois kilomètres. Sans doute, il serait assez séduisant d'essayer d'en déduire — en supposant, d'ailleurs, toutes choses égales — le taux moyen de la vitesse du mouvement dans la période antérieure comprise entre l'épisode de l'histoire hasmonéenne et le xn<sup>e</sup> siècle de notre ère. Nous aurions ainsi une sorte de base chronométrique. Mais je crois qu'il faut en rabattre singulièrement. Il serait plus que téméraire de faire sérieusement fond sur la donnée numérique de Daniel <sup>2</sup>, et il convient de réduire son dire à sa juste valeur : une information purement légendaire sur un fait dont la réalité physique nous est attestée par des documents et des observations d'une nature heureusement plus sérieuse.

1. La verste = 1.067 mètres.

2. Sans parler de l'incertitude sur la localisation exacte de la légende du baptême, localisation qui a pu varier quelque peu au cours des temps, il est à remarquer que, dès le 1<sup>er</sup> siècle (*Itiner. Burdigal.*, éd. Geyer, p. 24, cf. Grégoire de Tours, *De gloria martyr.*, XVII), ce lieu était montré à 5 milles romains de l'embouchure du Jourdain, ce qui équivaut à peu de choses près à la distance actuelle de 7 kilomètres.

## § 43

**Monuments palmyréniens.**

Mon confrère M. Babelon a bien voulu me remettre dernièrement un lot de photographies exécutées à Constantinople d'après



divers monuments antiques, dont quelques-uns ont un aspect très suspect. Ces photographies lui ont été envoyées il y a déjà plusieurs années, et ses souvenirs ne lui permettent plus d'en préciser la provenance.

J'ai remarqué, dans le nombre, trois monuments palmyréniens, A, B, C, dont l'authenticité ne saurait faire doute et qui m'ont paru assez intéressants pour mériter d'être reproduits.

A. — Le premier est anépigraphe. C'est un bas-relief en pierre calcaire mesurant : 0<sup>m</sup>,31 de hauteur, dans son état actuel (il est brisé à sa partie inférieure); 0<sup>m</sup>,21 de largeur; 0<sup>m</sup>,06 d'épaisseur. Il représente un jeune homme en pied, imberbe, drapé dans une toge; le bras droit est engagé dans un pli du vêtement; la main gauche, ramenée contre la poitrine, tient un objet indistinct, tablette ou peut-être clef? Derrière lui, une draperie tendue, faisant fonction de *dorsalium*<sup>1</sup>, fixée à ses deux coins supérieurs par deux fibules à têtes fleuronées, ornées de palmes. Tous ces divers détails sont conformes à ceux que nous offre d'ordinaire la statuaire funéraire de Palmyre. Il est possible que le bas-relief fût accompagné d'une inscription qui, gravée sur la partie inférieure, aura disparu avec elle.

B. — Buste, calcaire; hauteur 0<sup>m</sup>,48. Homme nu-tête, barbe en fer à cheval, coupée très courte; drapé dans une toge, les deux mains dans la position usuelle, la gauche tenant serré un pli de l'étoffe.

Inscription palmyrénienne de quatre lignes, disposées deux par deux à droite et à gauche de la tête :

סיעונא בר	שנת ע
שלמן חבל	// 33

L'an 552. — Si'ounâ fils de Chalman, hélas !

La transcription du texte avait déjà été donné par le P. Scheil<sup>2</sup>, avec quelque inexactitude pour la date, d'après une copie de seconde main. L'original appartenait alors à M. Whitall, à Kadikeuy, des environs de Constantinople. Les noms sont connus. Je ferai seulement remarquer, à propos du premier, que j'ai trouvé aussi l'orthographe, jusqu'ici sans exemple, סיעונא sur un petit cippe palmyrénien mutilé qui existait en 1872 au Musée

1. Cf. mes *Études d'Archéol. Orient.*, I, p. 113.

2. *Revue Biblique*, 1893, p. 630 n° VII.



de Saint-Irène, à Constantinople, et dont j'ai pris alors l'estampage<sup>1</sup>.



Nous avons évidemment ici le mari de la Palmyrénienne לויה, femme de ס'וּנָא fils de Chalman, dont le buste se trouve au Mu-

1. Vérification faite, c'est le fragment dessiné, mais non transcrit, sous le n° 122 de Vogüé, *Syr. Centr.* M. Lidzbarski (*Handb.*, p. 328), s'appuyant justement sur notre inscription, d'après le P. Scheil, a cru qu'il fallait, là aussi, lire de même סיעונא. M. Mordtmann (*Z. D. M. G.*, 38, p. 587) avait déjà lu correctement סיענא; seulement, l'existence, aujourd'hui avérée, de la variante orthographique סיעונא rend bien précaire son explication mythologique de ce nom propre par סין + ענא.

Je ferai remarquer, en outre, que la copie de de Vogüé, ou plutôt de Waddington, montre à tort, — mon estampage, très bon à cet endroit, en fait foi — les traces d'un *waw* entre les deux épithètes de la divinité: טבא <ו> רחמנא.

sée de Berlin<sup>1</sup>. Il résulte de l'épithaphe de celle-ci qu'ils avaient un jeune garçon appelé Chalman, comme son grand-père. La concordance chronologique assure l'identité des personnages, le buste de la femme étant daté de l'an 546 des Séleucides (234 J.-C.), et celui du mari, de l'an 552 (240 J.-C.), soit un intervalle de six ans entre la mort des conjoints.



C. — Buste, calcaire; brisé au niveau des épaules, largeur, 0<sup>m</sup>,39. Jeune homme imberbe, nu-tête; cheveux courts et annelés; *dorsalium*. A droite, inscription palmyrénienne de trois lignes, plus une lettre en rejet inférieur :

Hélas !	חבל
Haddoùdan	חדודן
Fils de Mezabbaná	בר מזבנא

Même provenance que la précédente. Noms connus.

1. Lidzbarski, *Handb.*, p. 487, VA. 2660. Des deux explications du nom de femme לריא, entre lesquelles hésite M. Lidzbarski (*ib.*, p. 502), l'une (par Λφία « née au mois de Lóos ») n'est guère vraisemblable; l'autre (féminin de לרי) paraît préférable.

Publiée en transcription, dans les mêmes conditions, par le P. Scheil (*op. c.*, n° VI), qui avait cru devoir lire le premier nom יעדודן. La correction ηειδουδν, confirmée par la présente photographie, s'imposait à première vue; je l'avais notée, en son temps, sur mon exemplaire de la *Revue Biblique*, et M. Lidzbarski (*op. c.*, p. 274) l'avait proposée avec raison de son côté.

## § 44

**Inscription grecque de Dora.**

Mon confrère, M. S. Reinach, a bien voulu me communiquer la copie d'une inscription grecque qui lui a été envoyée de Palestine, il y a déjà nombre d'années<sup>1</sup>. Cette copie, dont je donne ci-dessous le fac-similé, est accompagnée de l'annotation suivante, au crayon :

Inscription copiée d'une pierre se trouvant près de Tantoura (En Dor de la Bible) en Palestine.

L'auteur de l'annotation — qui doit être quelque résident de la colonie israélite de Zemmârn — a fait évidemment confusion entre la fameuse Endor de la pythonisse (aujourd'hui 'Ain Douër, dans l'intérieur des terres, au sud du Tabor), et la ville maritime de Dôra, la Dôr des Israélites et des Phéniciens, dont l'emplacement et, dans une certaine mesure, le nom même sont représentés par le petit village arabe de Tantoûra, à une douzaine de kilomètres au nord de Césarée, à cinq kilomètres au nord-est de Zemmârn.

L'inscription devait être gravée, avec assez de soin, sur une sorte de cippe à couronnement triangulaire avec acrotères, dont les dimensions ne sont pas indiquées. Bien qu'un peu lourde d'aspect, la copie est exécutée avec conscience. Il s'y est glissé

1. Une annotation au crayon porte la date 1887, qui est apparemment celle de la trouvaille.

quelques erreurs matérielles qui tiennent peut-être à des accidents de la pierre et se corrigent facilement. Je la lis :

Ζωί(λα) (ου Ζωί(λ)λ'?)<sup>1</sup> (ἐ)ν(θ)άδε καίται ἐτῶν τριάκοντα φιλανδρος.  
Γ'λσ' Ἀπελλαίου κτ'. (Θ)άρσει!

Ici git Zōila, (âgée) de trente ans, aimant son époux.  
(L'an) 233, le 26 (du mois) d'Apellæos. Courage!

Les quatre premières lignes de cette épitaphe ont évidemment la prétention de former un hexamètre. Le nom de femme *Zōila*, *Zōilla*, bien qu'assez rare, n'est pas sans exemple<sup>2</sup>; c'est la forme féminine du nom masculin Ζώϊλος, Ζώϊλλος, nom très répandu, particulièrement en Syrie, peut-être, comme l'a supposé autrefois Renan<sup>3</sup>, par suite de quelque analogie avec un nom sémitique qu'il s'agirait seulement de déterminer. Un petit cippe de Sidon<sup>4</sup> nous a déjà fait connaître une défunte : Ζώειλλα χρηστή; l'existence de cette forme, avec reduplication du *lambda*, tend à faire pencher la balance, dans notre inscription, en faveur de la restitution Ζώϊλλ', de préférence à Ζώϊλα; elle est confirmée d'autre part, semble-t-il, par l'orthographe Ζώϊλλος (déjà attestée par Hesychius, *s. v.*) dont une inscription de Byblos nous donne un triple exemple<sup>5</sup>. Il est à remarquer que ce nom de *Zoïle* avait pu être mis à la mode dans l'onomastique locale de l'antique Dôra par le « tyran » de ce nom qui, à l'époque d'Alexandre Jannée, avait joué un rôle politique important dans l'histoire de cette ville et de Césarée, sa voisine<sup>6</sup>.

Vu la provenance du monument, il est à présumer que l'ère employée dans l'inscription est celle dont nous constatons l'usage sur les monnaies autonomes de Dôra frappées à l'époque impé-

1. Peut-être la seconde restitution est-elle à préférer, en admettant une élision du α final justifiée par la forme métrique de cette partie de l'inscription.

2. Pape-Benseler, *W. der Gr. Eigenn.*, s. v.

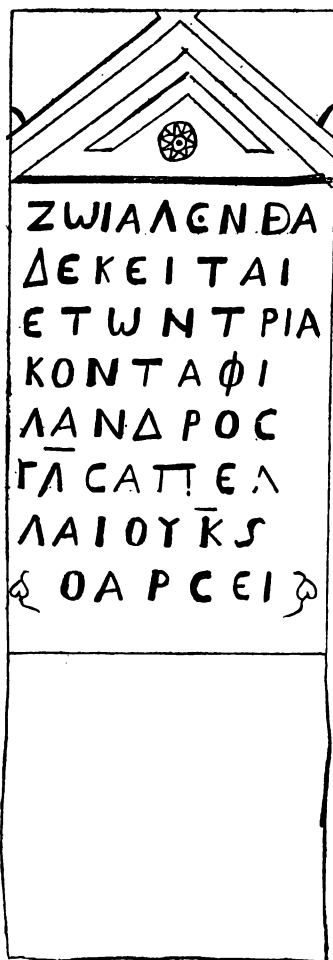
3. Renan, *Miss. de Phén.*, p. 211, 383, 646.

4. *Id.*, *ib.*, p. 383.

5. Renan, *op. cit.*, p. 211 : Ζώϊλλος Ζωίλλου τοῦ Ζωίλλου.

6. Fl. Josèphe, *Ant. J.*, XIII, 12, 2, 4.

riale : c'est-à-dire l'ère de Pompée (64-63 av. J.-C.), ce général romain ayant délivré Dôra du joug juif<sup>1</sup>, ainsi que bon nombre d'autres villes syriennes. A ce compte la date serait du 26 Apel-



1. De Saulcy, *Num. Terre S.*, p. 142 sqq., 405 (en tenant compte des observations et rectifications de Babelon, *Cat. Perses Ach.*, p. clxx, 205 sq). Cf. Schürer, *Gesch. d. Jüd. Volks*, II, p. 410.

2. Fl. Josèphe, *Ant. J.*, XIV, 4, 4; G. J., I, 7, 7.

læos 233 — 64/63 = 169/170 J.-C. ; elle se concilie bien avec l'aspect paléographique du texte. Notre inscription nous fournirait donc la première mention connue de l'ère propre à Dôra dans un document lapidaire.

Ce serait, en outre, jusqu'ici la date la plus basse dans l'emploi de cette ère, la monnaie la plus récente de Dôra parvenue jusqu'à nous étant celle d'Hadrien<sup>1</sup>, émise dans cette ville en l'an 180 = 116/117 J.-C.

Dans l'ignorance où nous sommes du calendrier dont on pouvait se servir à Dôra, on ne saurait dire à quel mois correspond ici celui d'Apellæos.

#### § 46

#### Fiches et Notules.

L'ère de Tyr. — La date de la mosaïque de Nebi Younés. — Inscription de Deir Sem'an. — Sahouet (el-Khidhr). — Θεός Ἀρεμθηνός et Ἀραμτὰ.

— *L'ère et le calendrier de Tyr.* — L'inscription de la grande mosaïque de Qabr Hiram, près de Tyr est datée : « du mois de Dæsius de l'an 701, indiction IX ». Comme Renan (*Miss. de Phén.*, pp. 613 sq.) l'a parfaitement reconnu, l'ère employée ici ne peut être que celle de Tyr, dont l'époque est généralement fixée à l'an 126 av. J.-C. Il en conclut que la date de la mosaïque doit être : 701 — 126 = 575 J.-C. Il ne semble pas, dans ce calcul avoir tenu suffisamment compte de deux autres données concomitantes : celle du mois et celle de l'indiction. Dans le calendrier spécial en usage à Tyr, Dæsius était le 9<sup>e</sup> mois et s'étendait du 19 juin au 19 juillet. Or, en juin-juillet 575 J.-C., on était dans l'indiction VIII et non dans l'indiction IX. Pour obtenir la concordance voulue, il faut admettre que la date réelle est : juin-juillet 576, et non : 575 J.-C., l'indiction IX commençant le 1<sup>er</sup> septembre 575 et finissant le 31 août 576. Il convient donc, pour trouver l'année correspondante de l'ère

1. Babelon, *op. cit.*, p. 207, n<sup>o</sup> 1437, 1438.

chrétienne, de retrancher 125 et non 126 de l'année tyrienne, tout au moins à partir d'un certain moment de cette année tyrienne.

La formule me paraît se vérifier pour un second cas qui nous est fourni par une autre inscription du pays tyrien (Renan, *op. c.*, p. 543) ainsi datée : « au mois d'Artemisios de l'an 712, indiction V ». Ici encore, Renan a calculé en gros :  $712 - 126 = 586$  J.-C. Mais, dans le calendrier tyrien, le mois d'Artemisios, qui est le 8<sup>e</sup> mois de ce calendrier, correspond à 19 mai-18 juin ; or, à ce moment de l'année 586 J.-C., on était dans l'indiction IV et non dans l'indiction V (laquelle commençait le 1<sup>er</sup> septembre suivant). Il convient, par conséquent, d'opérer la même rectification, c'est-à-dire de calculer sur la base différentielle 125 et non 126 ; cela donne pour la date réelle de cette seconde inscription : mai-juin 587 J.-C., date qui satisfait pleinement à la condition indictionnelle : V. Il est à supposer que le point de départ exact de l'ère de Tyr devait être le 19 octobre 126, soit le 1<sup>er</sup> Hyperberetæos, premier mois du calendrier tyrien. Par conséquent chaque année tyrienne doit chevaucher sur deux années chrétiennes, et il est probable qu'il faut retrancher 126 dans les périodes comprises entre le 19 octobre et le 31 décembre (1<sup>er</sup> Hyperberetæos et 14 Apellæos), tandis qu'il faut, comme nous le voyons, retrancher 125 dans les périodes comprises entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 18 octobre (15 Apellæos et 38 Gorpiæos).

---

— *La date de la mosaïque de Nébi Younés* (R. A. O., V, 216-217). — Après avoir dit (p. 215) que les deux dates devaient être lues :  $\epsilon\zeta\chi' = 665$  de l'ère de Sidon (= 534 J.-C.), et non  $\epsilon\iota\chi' = 695$  (= 584 J.-C.), j'ai, par inadvertance, dans la suite de mon raisonnement, fait état de ce dernier chiffre et opéré sur la base erronée : 665 de Sidon = 584 J.-C., au lieu de : 554 J.-C. Il faut effectuer la correction nécessaire et substituer 554 à 584 : p. 216, lignes 8 et 11 (d'en bas), et p. 217 (d'en haut) lignes 10 et 26<sup>1</sup>.

1. Prière, en outre, de corriger, à la l. 24, la coquille : 655, en 665.

Cela ne change, d'ailleurs, rien aux conclusions chronologiques touchant le calcul des indictions, avril et septembre 554 J.-C. tombant bien respectivement dans les indictions II et III.

---

— *Inscription de Deir Sem'an* (Wadd., n° 2694; cf. *R. A. O.*, IV, 85 sq.). — Je m'aperçois que la restitution que j'ai proposée, au lieu de celle, inadmissible, de Waddington, l'avait déjà été incidemment, mais expressément, par Renan (*Mission de Phénicie*, p. 611). Le même verset du Psalmiste (XCII, 5) se retrouve, comme l'a reconnu Renan, dans la grande mosaïque de l'ancienne église de Saint-Christophe du Qabr Hiram, près de Tyr.

---

— *Sahouet (el-Khidhr)*. — Le mot צהור s'est rencontré jusqu'ici dans deux inscriptions nabatéennes de Pétra (*C. I. S.*, II, n° 350, 354). J'avais proposé de l'expliquer par l'arabe صهوة (*R. A. O.*, II, 372). Je m'étais même demandé plus tard (*R. A. O.*, II, 180) s'il ne faudrait pas reconnaître ce même mot dans un toponyme hauranien sur la véritable forme duquel nous n'étions pas encore fixés, et qui est orthographié زهوة dans le *C. I. S.*, II, 188, et سهوة par M. Dussaud (*Voy. arch. au Sufa*, p. 161); je supposais que la forme originale pouvait être en réalité, صهوة, et que le nom de la localité *Sahouet el-Khidhr* (« la *Sahoué* de Saint-Georges », ainsi surnommée pour la distinguer d'autres homonymes hauraniennes telles que *Sahouet el-Blât*), localité qui a justement fourni une inscription nabatéenne, pouvait être lui-même la survivance de notre mot nabatéen. M. Littmann veut bien m'écrire (23. 12. 02) que la première partie au moins de cette conjecture est formellement vérifiée par le témoignage du D<sup>r</sup> G. E. Post, qui réside depuis quarante ans en Syrie et connaît admirablement l'arabe; la véritable prononciation, notée par lui sur les lieux mêmes est bien, comme je l'avais présumé, *Sahouet el-Khidhr*, صهوة الخضر<sup>1</sup>.

1. Par suite d'une erreur de mise en pages, l'article Θεὸς Ἀρεμθηνός et *'Aramtá*, figurant au sommaire du § 46, p. 288, a du être renvoyé à un prochain § *Fiches et Notules*.



## § 47

## Inscriptions grecques du Pont.

M. Cumont<sup>1</sup> vient de publier un petit groupe d'inscriptions grecques inédites de l'ancien royaume du Pont, d'après des copies malheureusement trop souvent défectueuses, ce qui en rend parfois le déchiffrement très difficile. Je donne ci-dessous quelques observations que m'a suggérées l'étude de ce travail, en général excellent, dans l'espoir qu'elles pourront peut-être contribuer à l'élucidation de plus d'un point demeuré encore obscur.

— N° 8. Ζεὺς Ἐπικάρπιος. — Cf. la dédicace d'un autel au même dieu, faite presque dans les mêmes termes (τὸν βωμὸν ἰδρύσατο), dans une inscription de Bostra<sup>2</sup>.

— N° 16. Lignes 1-2; la restitution de ΔΙΑΘΟΥ en δούλου Θεοῦ demeure douteuse; on attendrait plutôt un autre nom ou prénom de Florentianos; Δι(α)[ί]θου répondrait assez bien à la graphie, mais le nom est rare. Peut-être Αἰλίου??

L. 3-4 : ΚΑΙΛΑΕΘΔΟ|ΤΗC, est peut-être à lire tout bonnement : καὶ (Φ)λ. (Θε)[ο]δέτης γυνηκός (*sic*), au lieu de καὶ... τῆς γυνηκός.

— N° 22 : ..... ΜΝΗΜΗC; je compléteraï : [ἔνεκεν] μνήμης; pour la place de la préposition avant le mot qu'elle régit, cf. n° 9, ll. 6-7. Μακάριος, bien entendu, doit être considéré comme le nom du défunt, et non l'épithète funéraire μακάριος.

— N° 27. ΙΟΥΛΑΟC; au lieu de Ἰόλαος ou Ἰουλιανός, je restituerais plutôt : Ἰούλ(λ)ος, nom assez en vogue dans ces parages (cf. au n° 13, l'épithaphe d'un Ἰούλλος Ἰούλλου). Après l'énoncé de la date : ἔτους ρξη' (168 de l'ère d'Amasie = 168/9 J.-C.), les caractères énigmatiques ΕΤΩ sont peut-être à interpréter : ε' (= πέντε) + τω, abréviation hybride de (πέμπ)τω, sous-entendu

1. *Revue des Études Grecques*, 1902, pp. 311-335.

2. Waddington, *Inscr. gr. et lat. de la Syr.*, n° 1907. Cf. un temple du même dieu dans une inscription de Gerasa, *M. N. du D. P. V.* 1901, p. 18, n° 7.

μηνί = « au 5<sup>e</sup> mois »<sup>1</sup>. Ce mode d'abréviation rappellerait de très près celui que j'ai découvert, dans deux inscriptions de Jérusalem étudiées plus haut (pp. 165, 166), pour le mot πεντηκοστή. C'est un fait bien connu que, dans plusieurs calendriers grecs, notamment en Asie Mineure, les mois étaient désignés par leurs simples numéros d'ordre. Si je ne me trompe, nous pourrions avoir de nouveaux indices de ce fait dans les inscriptions suivantes, n<sup>o</sup> 29 et 31.

— N<sup>o</sup> 29. Λ(?)ΕΤΟΥCΞΑC. M. Cumont pense que ΞΑC peut être une transposition pour CΞΑ = l'an 261 de l'ère d'Amasie. Je me demande si la date ne serait pas plutôt du même siècle que celles des n<sup>o</sup>s 27 et 28 et s'il ne conviendrait pas, en conséquence, de lire : (ρ)ξξ', (ε'), soit : « de l'an 161, au 5<sup>e</sup> (mois) ».

Le début de l'épithaphe a été ainsi copié :

ΜΙΡΥΛΛΥCΙΝΑΠΛΑΚΩΝΙΑCΙ  
ΤΙΒΕΡΚΩ, etc.

Τιβερίω et la suite se restituent sans peine. Quant à la première ligne, M. Cumont la considère comme illisible. M. Th(éodore) R(einach) (en note) est tenté d'en lire la fin : ἀπ(ει)κονίασι[ν], mot inconnu qui serait un synonyme d'ἀπεικόνισμα; mais l'emploi même de ce dernier mot est bien peu vraisemblable dans une épithaphe de cette espèce. Je proposerais :

(Μα)ρυλλ(ε)ίνα Π(α)κωνί(α) (Φ)[λ](αουίω) Τιβερίω.

La dédicace funéraire serait faite par Marullina Paconia à son mari Flavius Tiberius Diogenes. Ces deux noms de femmes sont bien connus; cf., pour le premier, son correspondant masculin Μαρούλινος, dans l'inscription n<sup>o</sup> 33, provenant des mêmes parages.

— N<sup>o</sup> 30.

ΧΑΡΙΤΩΝ  
ΙΤΑΛΙΚΙCΙΑΙΑ  
ΓΥΝΕΚΙCΙΑΙΑ  
etc.

1. Peut-être en était-il de même au n<sup>o</sup> 28, qui semble être mutilé à la fin : ἔτους ΓΞΙ = ΓΞΡ...., « de l'an 163 [au 5<sup>e</sup> mois] ».

## M. Cumont a lu avec raison :

Χαρίτων Ἰταλικ[ῆ] ἰ[δ]ία γυνεκι ἰ[δ]ία<sup>1</sup>.

Il ajoute que la répétition du mot ἰδία est étrange, mais qu'il ne voit pas d'autre explication possible. Il y a eu sûrement là un doublon commis par le lapicide, et je crois qu'il est facile d'en découvrir la cause : c'est l'identité de la finale ΚΙ des deux mots superposés ΙΤΑΛΙΚΙ et ΓΥΝΕΚΙ; après avoir gravé ce second mot, le lapicide, en reportant les yeux sur le modèle qu'il copiait, a repris sa copie à la syllabe identique ΚΙ de la ligne au-dessus et a répété machinalement à la ligne 3 les caractères qui suivent cette même syllabe à la ligne 2.

— N° 31. La date ΕΤΟΥΣΞΕΓΑ, est lue ετους ξε[ρ']? = 165<sup>a</sup>. Le Α qui suit reste inexpliqué. Ici encore on pourrait, comme plus haut (n° 27 et 29), penser à la lettre numérale α' = 1 indiquant le premier mois de l'année.

— N° 32. ΑΝΕΤΗCΕΝΟΚΙΒΙΩΝΥΙΩ, etc. Je doute fort que le nom du fils défunt, au datif, doive être restitué en Λικινίωι; l'emploi du ἰδία adscrit serait surprenant à pareille époque (126/7 J.-C.). J'inclinerais à corriger ainsi la copie, en tenant compte de ses éléments graphiques : (Ἐρμ)ιών[ι] « à Hermion ». Les cas obliques de ce nom, très répandu, peuvent s'écrire aussi bien avec le ω qu'avec le ο.

— N° 34. Texte désespéré, complètement défigurés par la copie. Semble être l'épithaphe métrique d'une femme morte par accident — ?βιχι(α) (ξ)θαν(ον)?, peut-être en donnant le jour à une fille — ((τῆ)ν (Ε)ιρήνην), triste présent — αινὸν δῶρον? qu'elle laisse au père devenu veuf — χήρω [πα]τρ(ι) λε(ιπω)? ou λιποῦσα)??

1. Il faut observer que le lapicide a, en réalité, écrit εἰδία dans les deux cas avec l'orthographe vulgaire εἰ = ι.

2. Pourrait-on restituer (Ζορ') = 176? Cela aurait, au moins, l'avantage d'éviter la transposition anormale dans l'ordre de grandeur des trois nombres.

— N° 45.

ΟΦΙΛΛΑ·Θ·Ρ·  
 ΦΩΤΩΚΥΡ  
 ΙΩΜΟΥΚΑΙ  
 ΓΛΥΚΥΤΑΤΩ  
 ΚΑΙΠΟΘΙΝΟ  
 ΤΑΤΩΘΓΓΟΝΩ  
 ΘΙΟΥΛΙΑΝΗΜΝΗ  
 ΜΗΧΑΡΙΝΑΝΘ  
 ΣΤΗΟΤΗΖΡCΖΝΤΑϚ  
 ΚΑΤΕΛΕΥΤΗΘΑΛΤΑ  
 ΕΟΥCΛΥC

M. Cumont propose de lire :

Tō̄ φιλ[αν]θρ[ωπ]ω[τά]τω κυρίω μου και γλυκυτάτω και ποθινοτάτω (ἐ)γγόνω <θ> 'Ιουλιανή μνήμης χάριν ἀν(ἐ)στη(σα).. Ζ[ω̄]ντας κα[ι] τελευτή(σ)α(ν)τα(ς).....

Seule, l'auteur de la dédicace, Iouliané, serait nommée ; le, ou les défunts ne le seraient pas, contrairement à l'usage constant. Aussi, serais-je plutôt tenté de lire, au début : 'Οφίλλα(α)..... φω (nom du mari) τῷ κυρίω, etc..

Puis, aux lignes 7-8 : (ἐ)γγόνω Εἰουλιαν[ῶ]¹.

'Οφίλλα, ou peut-être même, 'Οφιλλ[ί]α, équivalent du nom latin *Ofellia*, etc., serait l'auteur du monument élevé par elle à son mari et à son petit-fils ; le nom de celui ci serait *Ioulianos* et le nom de celui-là se terminerait en φω — peut-être 'Ρ[ύ]φω = 'Ρούφω?, précédé de quelque prénom.

A la ligne 9, il faut peut-être rattacher à ce qui précède la phrase finale commençant par ζῶντας, en interprétant comme (οῦ)ς le groupe copié ZPC entre ce mot et ἀνέστησα ; le sens serait alors quelque chose comme : « lesquels, vivants et morts, je chéris toujours, ou je n'oublie pas » ?? Le verbe, avec ou sans négation, se cache peut-être dans le groupe ΟΥCΛΥC, qui pouvait être encore suivi de quelques lettres disparues? Cette *coda* était peut-être métrique.

1. Toujours avec l'orthographe vulgaire ει = ι.

— N° 47.

## ΑΙΘΗΑΟΙΚΚΦΑΧΟΥΟCΑΚΥΛΛΑΤΡΙ

Je proposerais :

'Α(γρ(π)α(ς) (καί) Φ(λα)ού[ι]ος Ακύλ(α) π(α)τρι

Le monument funéraire serait élevé à Akylas par ses deux fils Agrippas et Flavius; il faudrait, en conséquence, restituer à la ligne 2 *ἀνέστησα*[ν]. L'orthographe 'Αγρίπας pour Αγρίππας est bien connue par ailleurs. Vu la physionomie de ces trois noms ainsi réunis, il ne serait pas impossible que la famille fût d'origine juive.

— N° 51. Pierre brisée à droite. Ex-voto relatif à la source thermale de Kavsa (*Thermæ Phazemonitidis*) :

- 1 ΠΡΟΚΛΟCΣΙΝΩΓ///
- 2 ΡΕΙΝΑCΕΥΧΑΡΙ///
- 3 ΝΥΦΑΙCΚΑΙΓΟΙ·
- 4 ΤΩΠΑΝΤΩΝΦΙΛ
- 5 ΚΟΠΤΙΝΠΡΕΠΙΞ
- 6 ΘΗΔΕΚΑΙΤΟΥCΥ·
- 7 ΑΥΤΟΥCΥΝΦΟΡΟ·
- 8 ΧΡΗCΤΟCΣΙΝΩ
- 9 ΛΙΘΟΥΡΓΟCΕΠΟΙΕΙΞ

M. Cumont lit :

Πρόκλος Σινω[πεύς υγι]είνας εύχαρι[στώ ταίς] Νύ(μ)φαις και Πο[σειδῶνι] τῷ παντωφ(ε)λ[ιμω..] κόπτ(ε)ιν πρέπ(ε)ι [πόδα? ἰά]θη δὲ και ... αὐτοῦ συν-φόρο[υς]. Χρηστος Σινω[πεύς λιθουργός ἐποιεῖ.

Ce serait une dédicace faite aux Nymphes et à Poseidon par Proclos de Sinope, reconnaissant d'avoir obtenu sa guérison et échappé à une opération chirurgicale dont il était menacé. J'incline à lire d'une façon quelque peu différente :

Πρόκλος Σινω[πεύς, ὑ](γ)ει[ά]νας<sup>1</sup>, εύχαρι[στών] Νύ(ν)φαις<sup>2</sup> και (Σω-τ)[ήρι] τῷ πάντων φ(ύ)λ[ακι],... (ἀνήγειρεν?). [Μνησ]θη δὲ και τὸς? υ[ι]οῦς]? αὐτοῦ συνφορο[ῦντας], etc.

1. Peut-être AN en ligature? = υγιάνας.
2. Peut-être ΥΝ en ligature?

Proclos de Sinope, ayant été guéri, a en reconnaissance élevé... aux Nymphes et à Sôter, le protecteur universel. Qu'il se souvienne aussi de ses ? fils ? qui y ont contribué. Exécuté per Chrèstos de Sinope, le tailleur de pierre.

Je supprime l'article ταῖς devant Νύμφαις, conformément à l'usage; l'étendue de la lacune ne comporte pas, d'ailleurs, ces quatre lettres, la justification générale des lignes pouvant être évaluée à 16 ou 17 lettres. L'association de Poseidon aux nymphes de la source était faite pour surprendre. La restitution Σωτήρι se concilie bien avec les éléments paléographiques de la copie. Dans ce Sôter je reconnais Asklepios Sôtèr, le dieu de la santé qui, ici, est bien en situation. Pour le vocable qui lui est donné, selon ma restitution, cf. *Aristides*, I, p. 64 : (Asclépios) σωτήρ τῶν ὄλων καὶ φύλαξ τῶν ἀθανάτων. Je demeure incertain sur la restitution de la l. 3; elle devait sans doute contenir le verbe exprimant la dédicace, précédé peut-être d'un régime direct définissant la chose dédiée. J'avais d'abord pensé à : [τῆν] κῶ(γγην)<sup>8</sup>, « niche, absidiole », genre de monument qui conviendrait pas mal ici; mais cette leçon s'écarterait beaucoup de la copie. D'autre part, φ(υ)λ[ακτι]|κ(ῶ) (ἀνήγειρεν), serait bien aventuré.

## § 48

## Fiches et notules.

La « Terre de Reseph ». — Chamim Roumim et Chamim Addirim. — Sofsaf et Ménagadem.

— La « terre de Reseph ». — J'ai dit plus haut (p. 261, n. 1) que, tout d'abord j'avais été tenté, dans la lecture du passage si controversé des dédicaces de Bodachtoret, de couper :  $\eta\psi\gamma\alpha$ , « la Terre de Reseph » au lieu de :  $\epsilon\psi\gamma\alpha$  « la Terre des Resephs ». Assurément, le singulier conviendrait ici beaucoup mieux que le pluriel. Mais j'avais été arrêté par la difficulté de faire un sort convenable au *mem* qui, ainsi distrait du groupe, devrait être dès lors rattaché nécessairement au mot suivant :  $\gamma\alpha$ . D'autre part, il est impossible d'attribuer à ce caractère une

autre valeur et de le considérer, par exemple, comme un ך, soit la conjonction « et », laquelle aurait été assez de mise ici. Réflexion faite, je me demande si, malgré tout, il n'en faut pas revenir à ma première impression et couper :

ארץ רשף כצדן משל אש בן

en comprenant :

La Terre de Reseph (faisant partie) de Sidon-Michal qu'il a bâtie.

La coupe serait la même que celle adoptée par M. Torrey, mais le sens tout différent de celui, peu satisfaisant, qu'il a proposé (en admettant משל = משול et en arrêtant la phrase après צדן par un point et virgule). Il s'agirait ici d'un quartier nouveau fondé par Bodachtoret, d'un terrain, jusqu'alors non bâti, ajouté par lui à l'ancienne ville ou à la partie de l'ancienne ville appelée Sidon-Michal. Le verbe בן tomberait, en réalité, sur ארץ רשף et non pas sur צדן משל. Qui sait si ce n'est pas à cette même fondation que se rapporte l'autre inscription de Bodachtoret (*C. I. S.*, II, 4) datée de l'an I de son règne, et s'il ne faudrait pas y restituer, à la fin si controversée :

....בן בדעשתרת מלך צדנמ אית שרון (שדן) ארץ  
[רשף ?] לאלי לעשתרת

... a construit le roi Bodachtoret le .... de la Terre de [Reseph], pour sa divinité Astarté.

Dans ce cas, la fondation du nouveau quartier sidonien aurait été un des premiers actes de Bodachtoret, et ce quartier, ainsi que la Sidon-Michal dont il faisait partie, aurait été situé dans une région de la ville placée spécialement sous l'invocation d'Astarté, dans ce qu'on pourrait appeler la « paroisse » d'Astarté. Cela expliquerait pourquoi, dans son protocole, le roi Bodachtoret insiste si particulièrement sur cette fondation, œuvre personnelle dont il devait être fier.

- 
- *Chamim Roumim et Chamim Addirim* (cf. *supra*, p. 246).  
— J'ai insisté plus haut sur la symétrie visible de ces deux noms, considérés comme ceux de deux localités des environs immédiats

de Sidon, et j'en ai induit qu'elle devait correspondre à une certaine symétrie dans la position même de ces deux localités, d'ailleurs inconnues.

Il m'est venu, depuis, à l'esprit une hypothèse, sur l'origine possible de ces deux toponymes, origine qui pourrait peut-être fournir un indice sur la position relative des localités correspondantes. Bien que cette hypothèse soit fort risquée, je crois devoir néanmoins la soumettre à la critique. Admettons, tout d'abord, le sens littéral que semblent présenter respectivement ces toponymes : « les cieux élevés » et les « cieux glorieux ». Ne s'agirait-il pas, par hasard, de deux régions du ciel caractérisées par quelque particularité astronomique, telle, par exemple, que les positions apparentes du soleil au solstice d'été et au solstice d'hiver? Dans le premier cas, le soleil semble s'élever dans l'hémisphère nord — ce serait le Chamim Roumim; dans le second cas, il semble s'abaisser dans l'hémisphère sud qu'il illumine toujours de ses rayons — ce serait le Chamim Addirim; soit, en quelque sorte, le ciel d'été et le ciel d'hiver.

Bien entendu, il s'agirait en l'espèce, de points de repère terrestres, correspondant à ces plages célestes, c'est-à-dire à ces positions apparentes du soleil rapportées à l'horizon visible de Saïda pour un observateur censé regarder vers l'Est. De ce côté sa vue est limitée par le profil des hauteurs bordant l'étroite plaine sidonienne. C'est à deux points de ces hauteurs, coïncidant avec ces deux positions extrêmes du soleil d'été et du soleil d'hiver, que s'appliquaient peut-être ces dénominations de Chamim Roumim et de Chamim Addirim.

Il serait intéressant de vérifier matériellement la chose en relevant, d'un point convenablement choisi à Saïda même, ces deux positions relatives du soleil. A défaut, on pourrait, du reste, connaissant l'écart angulaire des solstices, calculer les points de repère par lesquels passeraient sur le terrain les lignes de visée. A vue de nez, autant que j'en puis juger, il semble que, le point équinoxial étant situé à peu près à la colline de Helâliyé, l'alignement Chamim Roumim nous reporterait, dans la région



nord-est de Sidon, dans la direction du temple de Bodachtoret, et que l'alignement Chamim Addirim, nous reporterait dans la direction sud-est, du côté de la colline Mar Eliàs. Or, c'est précisément dans ces régions respectives que, par suite de considérations d'une tout autre nature, j'avais été amené à localiser Chamim Roumim appartenant à Bodachtoret et Chamim Addirim appartenant, à titre d'apanage, à la reine-mère Amachtoret.

---

— *Sofsaf et Ménagadem*. — Dans la très curieuse description des environs de Cyrène, contenue dans le rapport de Le Maire, consul de France à Tripoli (1705-1706) qui vient d'être publié<sup>1</sup> par M. Omont, on lit la phrase suivante :

Il y a à trois lieux au sud de là, dans une grande plaine, un Champ de Mars qui se nomme aujourd'hui en harabe *Ménagadem*, qui signifie le lieu du sang; il le nomme auey *Sossaf*, qui veut dire *seule*, parcequ'il y a un grand réservoir d'eaux taillé dans la roche, ramplé d'eau, où il y a 7 arbres de saule d'un tamps immémorial, d'une beauté et d'une auteur prodigieuse, entre autre un, dont le tronc a 21 pieds de circonférence.

Corriger *Sofsaf* — les *s* du manuscrit en forme de *f* prêtant à la confusion — et *saule* (*saules*). C'est l'arabe صفاف, *safsáf*, « saule » (collectif), qui se prononce vulgairement *sofsáf*, par suite de l'influence du *sád* emphatique sur la voyelle *a*. La suite même de la phrase justifie complètement cette correction. Quant à *Ménagadem*, le second élément est certainement دم, « sang »; le premier est moins clair : la transcription, même en admettant quelque altération graphique<sup>2</sup>, ne répondrait pas très bien à موقع, « lieu » qui se présente tout d'abord à l'esprit. C'est peut-être منافع, *menáfé* (الدم) (prononcez<sup>3</sup> : *menáfé*, *menáfé'a*), pluriel de منقع, *menqa'*, *menga'* « endroit où il y a de l'eau stagnante »; le mot est usité dans le dialecte tripoliteain<sup>4</sup> avec le sens particulier de « terrain bas » (par opposition à عرقوب « terrain haut »).

1. Omont, *Missions archéologiques françaises en Orient*, p. 1041.

2. *Meuagadem*, *Mouagadem*? مواقع الدم?

3. Avec le *g* dur.

4. Cf. Stumme, *Mährchen u. Gedichte aus der Stadt Tripolis*... p. 64, vers 36, cf. pp. 182 et 316.

## § 49

**Inscription gréco-palmyrénienne d'Égypte.**

M. Flinders Petrie avait recueilli dans ses fouilles de Dendérah, l'antique Tentyris, un fragment d'inscription grecque accompa-



gnée de quelques caractères d'aspect évidemment oriental, au sujet desquels il s'exprime ainsi<sup>1</sup> :

The upper one (fragment) seems to have a line of some unknown writing sideways on it, possibly in some Syrian alphabet.

Il n'a pas poussé plus loin ses recherches sur ce point et il s'abstient même de la lecture et de l'interprétation de la partie grecque. La reproduction phototypique qu'il donne du fragment en question est exécutée à une échelle si minime qu'elle ne permettait guère d'étudier ce texte; et, de fait, il semble être passé inaperçu, bien qu'il présente, comme on va le voir, un intérêt réel.

1. Flinders Petrie, *Egypt Exploration Fund, Denderah*, pl. XXV, p. 33.

Grâce à l'obligeance de M. Seymour de Ricci, qui a eu l'occasion, en 1901, d'examiner de près le fragment original, conservé aujourd'hui à Oxford, dans l'Ashmolean Museum, je suis en mesure d'en donner une reproduction répondant aux exigences de la science. Voir ci-contre le fac-similé de l'excellent estampage qu'il en a pris et qu'il a bien voulu mettre à ma disposition.

M. Seymour de Ricci en a, en outre, exécuté une copie fidèle, avec des annotations pouvant servir à contrôler l'estampage. Je transcris ici sa description et ses annotations :

Fragment d'une tablette de marbre gris blanc, haut de 0<sup>m</sup>,215, large de 0<sup>m</sup>,20, épais de 0<sup>m</sup>,04. Traces de réglage. — Ligne 2, à l'extrémité de droite (après le *iota*) : amorce de lettre?. — L. 3, dernier caractère visible : probablement un  $\omega$ .

On ne saurait hésiter un instant sur l'identité des caractères non helléniques gravés dans la marge de gauche : ce sont des caractères palmyréniens, de la forme classique, disposés en une ligne verticale courant de haut en bas. On sait que l'épigraphie palmyrénienne nous a déjà offert plus d'un exemple d'inscriptions tracées verticalement, préluant ainsi à ce qui, plus tard, dans l'ancienne écriture syriaque, deviendra un fait fréquent.

Occupons-nous d'abord de la partie grecque. Voici ce que je crois pouvoir en tirer :

- |   |   |
|---|---|
| 1 | [? 'Ιού(λιον) Αύ]ρ(ήλιον) [Ζ . . . . .] |
| 2 | Μακκαί[ου? . . . . . οί? . . . . .]     |
| 3 | καὶ ἔμπο[ροι? . . . . .]                |
| 4 | τὸν παρα[χομίσαντα ? τήν]               |
| 5 | συ[νοδίαν . . . . .]                    |

— L. 1. Seul, le gentilice Αύρ(ήλιον) est à peu près certain. J'ai restitué le prénom 'Ιούλιον parce qu'il se combine très fréquemment à Palmyre avec ce gentilice<sup>1</sup>. On trouvera peut-être que

1. Cf. Ledrain, *Dict. des noms pr. palm.*, pp. 28-29. Sur le fait historique auquel serait due la fréquence à Palmyre des *Titi Aurelii*, voir la conjecture émise par de Vogüé, *Syr. Centr.*, p. 18 : ce serait la colonisation de Palmyre par Antonin le Pieux ; cependant sur ce point, Waddington, *op. c.*, p. 596, est d'un avis différent.

l'espace disponible au commencement de la ligne est un peu juste pour loger les 4 lettres IOYΛ, et même les trois lettres IOY<sup>1</sup>; dans ce cas, on peut imaginer tout autre prénom susceptible de se réduire à une seule initiale, tel que T(τρος), par exemple<sup>2</sup>; toutefois, il convient de remarquer que le commencement de la ligne 1 pouvait déborder à gauche, comme le fait celui de la ligne 4, à travers les intervalles des mots palmyréniens, ce qui donnerait toute la place voulue pour les caractères nécessaires. Quant au nom même, ou cognomen, à la fin de la ligne, il a entièrement disparu; il ne reste qu'une toute petite trace de la partie inférieure de la première lettre; je crois bien, d'après un examen attentif de l'estampage, que ce devait être un Z, ce qui suggère aussitôt la restitution de quelqu'un de ces noms spécifiquement palmyréniens : Ζεβεϊδας, Ζαβδιλας, Ζαβδιβωλως, Ζαβδεάθης, etc., sans parler d'autres d'origine plus ou moins hellénique : Ζηνόβιος, Ζήνων, etc.

— L. 2. Nous avons affaire, à n'en pas douter, au nom bien connu Μακκαῖος, que nous allons retrouver, d'ailleurs, sous sa forme originale, 𐤌𐤓𐤁, dans la partie palmyrénienne. Je l'ai restitué au génitif, en supposant que c'est un patronymique, mais il se pourrait que ce fût un double nom du personnage; il faudrait restituer alors : [τὸν καὶ] Μακκαῖ[ον].

— L. 3. Malgré l'impression de M. S. de Ricci devant la pierre, le dernier caractère visible n'est sûrement pas une moitié de ω, mais bien un ο presque complet; la restitution ἐμποροι s'impose, réserve faite, bien entendu, sur la désinence casuelle. J'ai supposé le nominatif pour les besoins de la construction de la phrase; il s'agirait alors d'un groupe de marchands — les ἐμποροι ou 𐤍𐤓𐤏𐤓 palmyréniens sont bien connus dans l'épigraphie locale — qui auraient élevé un monument en l'honneur d'un des leurs; l'em-

1. Ἰούλιος abrégé en IOY, dans une inscription de Palmyre même, Wadd., *op. c.*, n° 2571, b.

2. Cf. un T. A. 𐤏𐤓. palmyrénienn, dans la bilingue de Rome, Levy, *Palm. Inschr.*, ... Beer, 1864, p. 36 (n° XVI), si toutefois la lecture est exacte. Et, aussi, un M(άρκος) A. 𐤏𐤓𐤏𐤓 Βηλλάκας dans une inscription de Coptos (*Rec. d'Arch. Or.*, II, p. 118).

ploi de l'accusatif pour le nom du personnage honoré est de style dans ce genre de dédicace, et ce cas me paraît expressément indiqué par l'article τὸν qu'on lit à la ligne suivante; la tournure employée ici serait analogue à celle qu'on voit, par exemple au n° 4 de Vog. : Ἰούλιον Αὐρήλιον Ζεβεΐδαν Μοχίμου... οἱ... ἔμποροι ἀνέστησαν etc. Peut-être bien est-ce ce même verbe ἀνέστησαν, qu'il convient de restituer ici, à la même place, après ἔμποροι; cependant, comme il impliquerait l'érection d'une statue, j'hésite sur ce point. Il ne faut pas oublier, en effet, que nous ne sommes pas à Palmyre, où ces statues honorifiques foisonnaient et avaient leur place toute trouvée sur les socles ménagés le long des fûts des colonnes bordant les grandes avenues de la ville; nous sommes à l'étranger; il s'agit d'un petit groupe de marchands palmyréniens qui, résidant dans une ville égyptienne, ne devaient pas avoir toutes leurs aises comme dans la métropole. Il se pourrait qu'il s'agit en l'espèce de quelque monument d'importance moindre qu'une statue, et plus facile à loger dans le local ordinaire de la hanse palmyrénienne, par exemple un simple buste, voire une image peinte, une εἰκὼν γραπτὴ, dans le genre de celle votée par le groupe des marchands et armateurs tyriens à leur bienfaiteur Patron<sup>1</sup>; ou même une couronne. S'il s'agissait d'une statue, on s'attendrait à ce que la dédicace fût gravée sur la base; or, la faible épaisseur de la tablette de marbre — 4 centimètres — montre bien que nous n'avons pas affaire à un piédestal, mais à quelque plaque commémorative. Dans ce dernier cas, le verbe employé dans notre inscription pourrait être ἐτίμησαν; il aurait l'avantage d'être un peu plus court que ἀνέστησαν, ce qui n'en vaudrait que mieux pour la justification générale des lignes, telle qu'on peut la déduire, comme je vais le montrer, de la restitution, à peu près certaine, de la l. 4.

Le καὶ devant ἔμποροι, appelle à la fin de la ligne 2 un antécédent symétrique précédé de l'article οἱ : « les..... et marchands ». Je ne vois pas au juste lequel. Παλμυρηνοὶ serait un peu long pour

1. Froehner, *Cat. des inscr. gr. du Louvre*, n° 68 (inscription de Délos).

l'étendue de la lacune et ne donnerait pas un pendant très exact de ἔμποροι. Ναύκληροι, qui s'associe souvent à ἔμποροι <sup>1</sup>, conviendrait assez bien ; mais les importateurs palmyréniens se servaient-ils, même à titre mixte, de la voie de mer? Συνοδῖται? θιασῶται? etc.

— L. 4. Le κ, au bord de la fracture, a laissé des traces suffisamment reconnaissables. Je propose de restituer : παρα[κομίσαντα] <sup>2</sup> en m'appuyant sur les analogies du n° 7 de Vog. (= Wadd. n° 2603) : ἀνακομίσαντα τὴν συνοδίαν προῖκα ἐξ ἰδίων, et du n° 2606 a Wadd. : ἀνακομίσαντα τὰς συνοδίας ἐξ ἰδίων. Cela s'accorde à merveille avec les deux lettres CY qui subsistent seules au commencement de la ligne 5 et dont, dans ces conditions, la restitution s'impose : ἀνακ[ομίσαντα τὴν] συ[νοδίαν]... ; peut-être y avait-il aussi ensuite : προῖκα <sup>3</sup> ἐξ ἰδίων, ou quelque formule équivalente. On pourrait, bien entendu, restituer également le pluriel : τὰς συνοδίας. De toute façon, nous obtenons une indication précieuse sur la longueur moyenne des lignes et nous avons désormais une base pour limiter à peu près l'étendue des compléments qu'elles réclament. Le choix du composé παρακομίζω, au lieu de ἀνακομίζω, marque une nuance répondant bien à la réalité des choses ; le dernier verbe est employé dans les deux inscriptions précitées pour exprimer le mouvement d'une caravane « ramenée » de l'Euphrate à Palmyre ; ici, il s'agit d'une caravane « amenée » de Palmyre en Égypte, — d'où la différence des prépositions composantes.

Il ne reste plus du texte palmyrénien que deux mots, dont un seul est complet. Le premier est incontestablement le n. pr. 𐤓𐤒𐤓 *Maggai*, répondant au Μακκαί... du grec. Le second est vraisemblablement à restituer [𐤓]𐤒𐤓 ; le 𐤓 est détruit, mais on en distingue encore une faible trace (l'angle supérieur droit) au bord de la fracture ; il devait être, à sa partie inférieure, en

1. Cf., par exemple, l'inscription de Délos, citée plus haut ; mais les deux termes y sont placés en ordre inverse : ἔμποροι καὶ ναύκληροι.

2. Un participe de παρακαλῶ, παρακελεύομαι est beaucoup moins probable.

3. L'existence de cet adverbe reste douteuse, parce qu'il donnerait un peu trop de longueur à la ligne restituée. Il est vrai que rien ne prouve que l'inscription s'arrêtât à la l. 5.

ligature avec le π. Dans nos dédicaces similaires de Palmyre ce verbe πηθ défnit le mouvement d'une caravane allant de Palmyre au dehors, par exemple à Vologesias (n° 4 Vog. = n° 2599 Wadd.) ; là, il est bien en situation, puisque l'on descend en réalité dans la vallée de l'Euphrate — la contre-partie grecque a l'équivalent exact κατελθόντες. L'expression peut sembler moins appropriée dans notre inscription trouvée à Denderah, c'est-à-dire sur un point situé dans la Haute-Égypte, à une douzaine de lieues au nord de Thèbes. Cependant, il faut se rappeler que les populations de Syrie considéraient en général tout voyage en Égypte comme une « descente »<sup>1</sup>. Il est à noter qu'ici, il n'y a pas la même concordance d'image entre ἀνακαμίζω et πηθ, bien que les deux expressions, en somme, reviennent au même. Ce qui est plus surprenant c'est l'absence, devant le verbe araméen, d'un mot le rattachant à ce qui précède ; on attendrait le יד habituel. Il est difficile de deviner, par suite, comment était construite la phrase dont nous n'avons plus qu'un lambeau. On ne saurait dire si elle débutait par la formule usuelle : צלמא דנה. Il est certain, en tous cas, que la ligne gravée verticalement à gauche devait être précédée au moins d'une autre ligne, qui était gravée peut-être verticalement à droite et dont celle-ci était le pendant. Peut-être même ces deux lignes verticales, séparées par le texte grec, étaient-elles reliées par une ligne horizontale qui courait au dessus du texte grec, le palmyrénien formant tout autour une sorte d'encadrement.

Il est inutile d'insister sur l'intérêt général que présente cette inscription, toute mutilée qu'elle soit. Ce n'est pas que ce soit la première qui nous atteste la présence d'un Palmyrénien sur le sol d'Égypte. J'en ai déjà étudié une, plus haut<sup>2</sup>, qui, datée de l'an 216 J.-C., provient de Coptos et nous parle d'un Palmyrénien, M. Aurelios Belakabos, *vexillarius* du corps des archers montés. Mais, là, il s'agit d'un personnage amené en Égypte par

1. Cf., par exemple, Genèse, XLII, 2, Jacob envoyant ses fils en Égypte pour y acheter du blé et leur disant : « descendez y » (רדו שכרה).

2. *Rec. d'Arch. Or.*, II, pp. 118 sq.

le hasard des changements de garnison. Notre nouvelle inscription, au contraire, nous révèle l'existence dans la Haute Égypte, d'un groupe de négociants palmyréniens qui y étaient installés d'une façon plus ou moins permanente pour les besoins de leurs affaires. Il en résulte que l'activité commerciale de Palmyre ne s'étendait pas seulement du côté de l'Orient, mais qu'elle avait des ramifications jusqu'au fond de l'Égypte. C'est là un fait économique qui n'était pas connu et dont on ne saurait exagérer la valeur. Il est probable que nos marchands palmyréniens, opérant en Égypte, n'étaient pas seulement importateurs, mais aussi exportateurs ; ils devaient trouver facilement du frêt de retour dans ce pays où, par d'autres voies, affluaient aussi les produits de l'Arabie et de l'Inde, pour ne pas parler de ceux de l'Afrique centrale. Nos caravaniers de Palmyre se servaient-ils exclusivement de la voie de terre pour leur commerce avec l'Égypte ? ou bien empruntaient-ils, au moins à partir d'un certain point de la côte syrienne, la voie de mer ? La question ne saurait être résolue pour le moment. Peut-être le mot si malheureusement disparu avant ἔμποροι nous en aurait-il fourni la réponse. En tout cas, l'usage de la voie de terre pour ce trafic remonte à une haute antiquité, et il se peut que les caravanes palmyréniennes n'eussent qu'à suivre les pistes séculaires de ces caravanes ismaélites ou midianites que la Genèse (xxxvii, 25-28), dans l'histoire de Joseph vendu par ses frères, nous montre transportant à dos de chameau, du pays de Galaad en Égypte, des chargements d'aromates. La nationalité même de ces convoyeurs du désert n'avait guère dû changer, non plus que leurs habitudes.

Quant à la date de notre inscription, bien que nous n'ayons aucune indication, il faut évidemment la faire remonter à l'époque où le commerce de Palmyre était le plus florissant. On ne sera pas loin de compte en la reportant au <sup>ii</sup>e siècle de notre ère.



## § 50

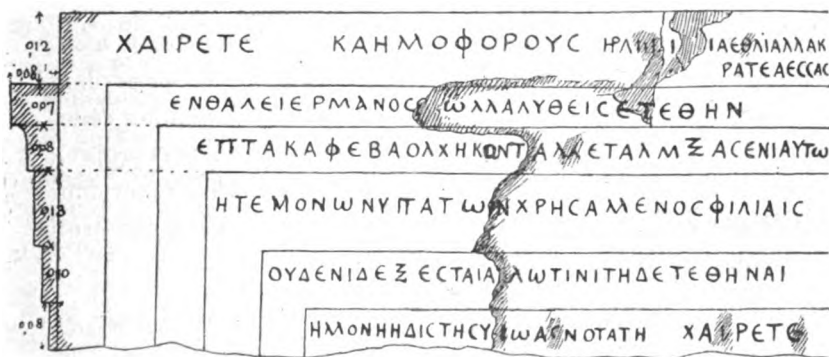
## Inscriptions grecques de Djerach.

## I

M. Schumacher a découvert, il y a quelques années, à Djerach, une assez longue inscription grecque gravée sur un linteau ou un entablement appartenant à un beau mausolée de la nécropole de l'antique Gerasa. Il en a publié<sup>1</sup> une copie en fac-similé, accompagnée d'une vue du monument, mais sans aucun essai de transcription ni de lecture. J'en avais proposé un, en son temps<sup>2</sup>, dans la *Revue Archéologique*; il vient d'être reproduit dans les *Mitth. und Nachr.* du Palästina-Verein (1901, n° 3, p. 48)<sup>3</sup>.

Cela m'a fourni l'occasion d'examiner à nouveau ce texte qui présente des difficultés dues aux imperfections de la copie et aussi, probablement, au mauvais état de l'original. Cet examen m'a conduit à introduire dans ma première lecture quelques modifications qui ne sont pas sans importance.

Dans ces conditions, je crois qu'il ne sera pas inutile de donner ici la reproduction de la copie de M. Schumacher avec une ten-



1. *M. u. N. DPV.*, 1900, p. 42; cf. *id.*, 1897, p. 82. Les deux clichés sont reproduits à nouveau dans la *ZDPV*, t. XXV, fasc. 3-4, p. 163. Cf. à la p. 162, la fig. 36, vue générale des ruines du monument.

2. *Rev. Archéol.*, nov.-déc. 1901, p. 440.

3. Numéro en retard, paru seulement le 10 février 1903.

tative de lecture pour laquelle je demande l'indulgence, n'étant pas helléniste de profession. C'est, à peu de chose près, la lecture que j'avais indiquée dans la *Revue archéologique* (l. c.), améliorée sur quelques points, notamment pour le commencement et pour la fin.

Nous avons affaire évidemment à une épitaphe métrique, en distiques hexamètres et pentamètres, plus ou moins correcte pour l'orthographe et la quantité.

Χαίρετε

? (B)α(θ)μορφόρους? [σ](τρατί)[ας? και] ἀέθλια (μ)ακρὰ τε(λ)έσσας,  
 ἔνθα(δ)ε (Γ)ερμανός, [σ]ῶ(μ)α λυθείς, ἐτέθην,  
 ἐπὶ κα(ι) ἐβ(δ)ο(μ)ήκοντα μεταλ(λά)ξας ἐνικυτῶ,  
 ἡ(γ)εμόνων ὑπάτων χρησάμενος φιλαίαις.  
 Οὐδενὶ δ' ἐξέσται ἄ(λ)λῳ τίνι τῆδε τεθῆναι,  
 ἡ μόνῃ Ἡδίστῃ συ[νδ]ίω<sup>1</sup> ἀ(γ)νοτάτῃ.

Χαίρετε

Salut à vous! — Après des services militaires qui m'ont valu des grades (?), et de longs exploits (?), (moi) Germanos, ayant dépouillé mon corps, j'ai été déposé ici, mort à l'âge de 77 ans, honoré de l'amitié des généraux (gouverneurs) consul. Et il n'est permis à personne autre d'être déposé en ce lieu, si ce n'est à la seule Hédistè, mon épouse très chaste. — Salut à vous!

La restitution βαθμοφόρους répondrait matériellement assez bien aux éléments de la copie; bien qu'il ne se trouve pas dans les lexiques courants, ce composé serait d'une formation régulière. J'avais cru tout d'abord, devoir le prendre au sens propre: « qui porte des gradins », ce qui m'avait amené à chercher dans le premier vers très mutilé une mention du tombeau construit par le défunt:

(B)α(θ)μοφόρου σ[πηλαίου θεμ]έθλια μακρὰ τελέσσας.

Mais cette restitution, outre qu'elle supposait chez le lapicide des fautes de métrique et de langue — ce qui, d'ailleurs, en Sy-

1. La lacune figurée sur la copie est, à vrai dire, un peu juste pour la restitution des deux lettres  $\nu\delta$  (orthographe probable au lieu de  $\mu\delta$ ); mais je ne vois guère quel autre mot on pourrait rétablir.

rie n'est pas chose rare — ne tenait pas suffisamment compte de l'aspect de la copie. Je crois préférable, à tous égards, celle que je lui ai substituée plus haut et qui, tout en conservant le mot βαθμοφόρος, lui attribue un sens figuré, justifié par celui de βαθμός<sup>1</sup>. Elle s'accorde bien avec l'estime de ses chefs dont se vante le défunt au vers 4. Nous avons en Syrie nombre d'épithaphes de ce genre, parfois en vers également, émanant d'anciens soldats, fiers de leurs états de services.

Le dernier pentamètre est d'une métrique barbare ; on dirait que le rédacteur a prêté à συμβίω la valeur prosodique du nominatif σύμβιος, dactyle ; et peut-être, de fait, le formulaire dont il se servait, et qu'il aura copié seulement tout en changeant la tournure de son modèle, portait-il cette fin de vers banale, au nominatif ; l'épigraphie syrienne est coutumière de ces libertés grandes avec la métrique.

*N. B.* — Les lignes qui précèdent étaient déjà imprimées quand j'ai reçu du P. Pargaire, de Constantinople, d'intéressantes observations sur notre inscription. Mon savant correspondant restitue comme moi le dernier vers. Quant au premier il inclinerait à lire :

Κλημοφόρους σταδίου καὶ ἀθλία μακρὰ τελέσσας.

Je me rallierais d'autant plus volontiers à cette ingénieuse restitution, qu'on s'expliquerait mieux ainsi la somptuosité du mausolée de Germanos ; en effet, au lieu d'un vétéran réduit à la portion congrue de sa maigre solde de retraite, notre personnage serait un athlète émérite enrichi par les prix remportés au cours de sa longue carrière et la faveur des autorités. Je dois dire, pourtant, que la restitution σταδίου ne répond peut-être pas

1. Βαθμός, « honneur, dignité » ; dans la langue byzantine le mot arrive même au sens précis de « grade militaire » (cf. Wadd., nos 1906, 1906 a, l. 77) ; peut-être bien βαθμοφόρος doit-il être pris ici avec cette nuance, et Germanos était-il un gradé.

Cf. *Thesaurus*, s. v. βαθμός : gradus dignitatis, honoris ; glose citée : ἐὰν καλὸς στρατιώτης γένη, τρίτῳ βαθμῷ δυνήσῃ εἰς πραιτώριον μεταβῆναι, si bonus fueris miles, tertia gradu poteris ad praetorium transire. — Nomen quoque militare est : ἡ ἐφ' ἓνα τῆς φάλαγγος στάσις (*Elym. M.*).

aussi bien que στρατίας aux éléments de la copie; mais ce ne serait pas là une difficulté bien sérieuse. Ce qui me rend plus hésitant, c'est la formation anormale de l'adjectif κλημοφόρος, impliquant un sens tel que « glorieux », avec un radical κλημο à rattacher à κλέος, κληδών etc?. J'avais bien pensé, et cela avant même de connaître l'opinion du P. Pargaire, à restituer tout simplement ἀθλοφόρους. Mais le mot ferait tautologie avec ἀέθλια, et la restitution bien grande violence à la copie. Peut-être, en cherchant bien, trouvera-t-on une épithète plus convenable.

## II

Feu Kiepert avait relevé, il y a trente-trois ans, à Djerach, treize inscriptions grecques, dont les copies, retrouvées après sa mort, dans ses papiers, ont été communiquées, par le fils du célèbre géographe, à M. Lucas, qui vient de les faire connaître<sup>1</sup>. Douze d'entre elles ont été relevées, dans l'intervalle, par d'autres voyageurs et publiées successivement dans divers recueils; les copies de Kiepert n'y apportent que des variantes en général peu importantes. Une seule contient un texte tout à fait nouveau qui a échappé à ses successeurs, probablement parce que la pierre a été, entre temps, détruite ou réemployée dans quelque bâtisse. Voici cette copie, et la lecture qu'en donne M. Lucas.

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ  
ΥΠΕΡΤΗΣΤΟΥΣΕΒΑΣΤΟΥΣΩ/ΗΜΑΣ  
ΚΑΙΤΟΥΣΥΝΠΑΝΤΟΣΟΙΚΟΥΚΑΙΤΗΣ  
ΤΟΥΔΗΜΟΥΟΜΟΙ////////ΔΗΝΙΩΝΑΘΗ  
5 ΝΙΩΝΟΣΤΟΥΣΟ/ΙΟΥ////ΜΝΑΣΙΑΡΧΗ  
ΣΑΣΤΗΝΠΡΩΤΙ////ΝΗΝΟΝΤΟΥΕΡ  
////ΙΠΛΕ////ΣΤΗΠΟΛΕΙΤΑΔΛΕΙΜΜ  
Τ//ΔΩ/ΕΝ////////ΟΔΟΜΑΝΤΟΙΕ  
////ΟΣΟ////////ΩΛΙ/////////  
10 ////ΡΙΟΥΔΡ////////ΑΣΠΕΝΤΑ  
////ΙΑ////////ΣΕΝΕΚΕΝ

1. *Mith. u. Nach. des D. P. V.*, 1901, pp. 33-47.

Ἀγαθῆ τύχη·  
 Ὑπὲρ τῆς τοῦ Σεβαστοῦ σω[τ]η[ρί]ας  
 καὶ τοῦ σύνπαντος οἴκου καὶ τῆς  
 τοῦ δήμου δμον[ο]ίας. Ἀθηνίων Ἀθη-  
 5 νίωνος τοῦ Λο[ύ]π[ου] [γυ]μνασιαρχή-  
 σας τὴν πρωτ...νηνον τοῦ Ἐρ-  
 [μοῦ? καὶ] π[αρασχών? τῆ πόλει τὰ ἀλείμμ[α]-  
 τ[α] ἔ]δω[κ]εν [εἰς οἶκ]οδομ[ῆ]ν το[ῦ] ἱε-  
 [ροῦ Δι]ός Ὁ[λυμπίου ἐκ τ]ῶ[ν] ἰδίων  
 10 ἀργυ[ρί]ου δρ[αχμ]ῶν πεντ[ε]-  
 [κοσ]ία[ς] εὐσεβεί[ας] ἔνεκεν.

La lecture de M. Lucas est à peu près satisfaisante pour les parties bien conservées, mais elle me semble susceptible de notables améliorations pour les parties mutilées, surtout dans la région centrale. Là, le commentateur a proposé des restitutions et des suppléments qui, d'une part, ne répondent pas bien aux éléments de la copie et, d'autre part, n'aboutissent pas à des sens convenables.

Voici comment je lis et je comprends les lignes 5-9<sup>1</sup> :

5 [γυ]μνασιαρχή-  
 6 σας τὴν πρώτ(η)[ν] ἑξά(μ)ηνον τοῦ ἐρ'  
 7 [ἔτ(ους), πλε[ιστάκι?)]ς<sup>2</sup> τῆ πόλει τὰ ἀλείμμ[α]-  
 8 τ[α] ἔ]δω[κ]εν, [καὶ εἰς τὴν οἶκ]οδομήν το[ῦ] ἱε-  
 9 [ροῦ Δι]ός Ὁ[λυμπίου ἀνήλ]ω[σε][ν] [?] ἑξ ἰδίων[?] <sup>3</sup>

ayant exercé les fonctions de gymnasiarque pendant le premier semestre de l'année 105, a donné à la ville, à mainte reprise, les huiles d'onction<sup>4</sup>, et a dépensé de ses deniers, pour la construction du temple de Zeus Olympien, etc...

1. Il faut observer, pour les compléments ou suppléments proposés, que la justification des lignes 1-6, semble être de 26 à 25 lettres, tandis que celle des lignes suivantes semble être de 31 à 30. Il est possible que les lettres des lignes 7-11 fussent d'un module plus petit que celles des lignes 1-6. Kiepert indique deux hauteurs de lettres 0<sup>m</sup>,02 et 0<sup>m</sup>,025.

2. Ou πλ[εονάκι]ς?

3. Ou : ἐκ τῶν ἰδί — ων?

4. Pour les lutteurs du gymnase et, aussi, pour un usage plus général. On sait que la fourniture, à titre gracieux, de ces huiles incombait aux titulaires

Nous apprenons ainsi une chose intéressante, c'est que la durée de la charge de gymnasiarque, annuelle ailleurs, était semestrielle à Gerasa. C'était heureux pour les titulaires qui devaient payer de leur poche les frais qu'entraînait cet honneur coûteux. L'expression que je restitue ici est tout à fait comparable à celle qu'on lit dans une inscription de Séleucie de Piérie<sup>1</sup>; il s'agit d'une femme :

ἑρασαμένην ἐν τῇ δευτέρᾳ ἑξαμ(ή)νῳ<sup>2</sup> τοῦ δξ' ἔτους

ayant exercé la prêtrise pendant le second semestre de l'année 64.

Du même coup, notre inscription de Djerach se trouve pourvue d'une date qui lui manquait. A quelle ère devons-nous rapporter cette année 105? Si c'est à l'ère de Pompée qui, ainsi que je l'ai montré autrefois le premier<sup>3</sup>, était en usage à Gerasa, notre inscription serait environ de l'an 42 ou 43<sup>4</sup>. Si cette date, qui nous reporterait au règne de Claude, semble trop haute pour l'histoire et la paléographie, il faudrait se rabattre sur l'ère de Bostra, autrement dit de la province d'Arabie à laquelle nous savons que Gerasa a été rattachée à partir d'une certaine époque. Dans ce cas, notre inscription serait de 210/211 J.-C., et l'empereur visé serait Septime Sévère et sa famille.

— L. 10. Δρ[αχμ]ιάς est visiblement trop court pour combler la

de ces onéreuses liturgies municipales dont faisait partie la gymnasiarchie. Les exemples épigraphiques en sont nombreux; je me bornerai à citer la bilingue de Palmyre, Vog., n° 16 = Wadd., n° 2585.

1. Perdrizet, *Bull. Cor. hell.*, 1897, p. 75.

2. Le lapidice a écrit fautivement ἑξαμένω, influencé peut-être par la ressemblance fortuite de la désinence du mot ἑρασαμένην qui précède.

3. *Études d'Arch. Orient.*, t. I, p. 142; *Rec. d'Arch. Or.*, t. II, p. 16. M. Kubitschek (*Mith. Geogr. Gesellsch. in Wien*, 1900, p. 369), qui s'est depuis occupé spécialement de la question, n'a fait que suivre la voie que j'avais tracée. C'est à tort qu'il m'attribue la paternité d'un article de la *Revue Biblique*, 1899, p. 5, dont l'auteur, le P. Germer-Durand, avait cru voir dans une inscription de Djerach la mention de l'ère actiaque.

4. Selon l'époque initiale, encore incertaine, de l'ère dite de Pompée. M. Kubitschek prend pour base 62 av. J.-C., d'après les concordances fournies par les indictions dans quatre inscriptions de Gerasa de basse époque. Mais on ne saurait rien affirmer tant qu'on ne connaîtra pas la constitution et le jeu du calendrier usité à Gerasa.

lacune considérable entre ΔΡ et ΑΣ. Je soupçonne qu'ici devait intervenir une épithète spécifiant la nature des drachmes, soit Ἀττικάς, soit Σύρας, suivant l'étendue réelle de la lacune. Sur la distinction des drachmes attiques et syriennes dans l'épigraphie de Syrie, comparer une inscription de Palmyre (Wadd., n° 2604) et une inscription de Salkhad (Wadd , n° 1994).

— Ll. 10-11. Le chiffre de 500 drachmes représente une subvention bien modeste pour la magnificence dont se targue notre gros bonnet gerasénien. Peut-être, au lieu de πεντα[χοσ]ία[ς], vaudrait-il mieux restituer : πεντα[χισχιλ]ία[ς], 5.000, ou même, si l'on ne trouvait pas ce chiffre excessif : πεντα[χισμυρ]ία[ς], 50.000 ; le nombre des lettres à restituer au commencement de la ligne 11 serait le même dans les deux cas, et il ne paraît pas dépasser de beaucoup la capacité de cette lacune initiale, si l'on admet que les 5 barres obliques de la copie de Kiepert représentent autant de caractères détruits<sup>1</sup>.

## § 51

## Sur deux épitaphes puniques.

Parmi les épitaphes puniques découvertes à Carthage par le P. Delattre au cours de l'année 1899, il en est une, très mutilée et d'un déchiffrement difficile, dont M. Berger<sup>2</sup> a donné en son temps la transcription et la traduction suivantes :

[קבר הלצבעל] בן בדעשת[רת]

[בן] עבדמלכת סחר א[רת]

[Tombeau de Hillesbaal], fils de Bodasto[ret]

[fils d'Abdmilkat,.... [il a vécu].

« Peut-être, dit-il, le dernier mot א[רת], dont la lecture d'ailleurs est loin d'être certaine, doit-il être rapproché des deux

1. M. Cagnat et quelques autres de mes confrères, lorsque j'ai communiqué cet essai à l'Académie, m'ont suggéré la restitution plus simple, mais peut-être encore un peu courte pour l'étendue des lacunes : δρ[άχμας χιλί]ας πεντα[χοσία]ς.

2. C. R. de l'Acad. des Inscr., 1899, p. 429.

lettres נר... qui terminent l'inscription bilingue<sup>1</sup> trouvée par M. Gauckler. »

Dans cette autre inscription, ainsi rapprochée de celle-ci, il inclinait à restituer : נר[ח] « il a vécu ». Étant admise la restitution matérielle du mot, je proposais d'y voir plutôt le verbe à l'impératif : « vis ! » répondant au χαίρε de la fin de la partie grecque. Je m'appuyais en cela sur la salutation phénicienne et punique : αὔδονς « bonjour, monsieur », dans la fameuse épigramme d'Antipater de Sidon à Méléagre de Tyr<sup>2</sup>, et sur les expressions du *Poenulus* de Plaute : *auo, auo donni* = חו = חוּא, חוּא אדני.

Quoi qu'il en soit, il ne me paraît guère possible, en tout cas, de retrouver ce mot dans le ח? נ de l'épithaphe du P. Delattre. Sans doute, le changement du ח, et surtout du ח, en נ, si fréquent en néo-punique, n'est pas sans exemple en punique pur ; mais, en général, il y est motivé<sup>3</sup>, comme j'ai eu l'occasion de le faire remarquer à diverses reprises, par l'influence d'une autre aspirée ou d'une gutturale ou d'une emphatique située à proximité. Tel n'est pas le cas pour le mot חוּא. D'autre part, M. Berger avait laissé sans explication le mot סחר.

En reprenant à mon tour<sup>4</sup> ce petit texte énigmatique, je m'étais exprimé ainsi :

Les deux derniers mots de l'épigraphie, laissés sans traduction, semblent être : le premier, si la lecture matérielle en est assurée, סחר « marchand, négociant », indiquant la condition du défunt ; le second, soit un nom de ville (cf. les expressions bibliques סחר צידון « marchand de Sidon », כחרי תרשיש « marchands de Tarsis »), soit un mot définissant l'objet du négoce. La lecture ח[ר]א de ce second mot, lecture faite sur le vu d'une simple photographie, étant déclarée comme « loin d'être certaine », je n'ose risquer, jusqu'à plus ample informé, de lecture ferme.

1. *Id.*, *supra*, p. 424 ; inscription grecque et punique. Cf. mes observations, *id.*, pp. 612-614.

2. Εἰ δ'ὄν σῆγε Φοῖνιξ, αὔδονς, εἰ δ' Ἑλλην, χαίρε.

3. L'observation s'applique principalement au ח de l'article et à son changement assez fréquent en נ. En punique, l'affaiblissement du ח radical ne va guère au delà du ח et ne descend pas jusqu'au נ, comme il le fait en néo-punique.

4. *C. R. Acad.*, 1899, p. 614.



Si ma conjecture était juste, c'était la première fois que le mot סחר aurait fait son apparition en phénicien, à côté du mot, synonyme, ou presque synonyme, מכר, qui, lui au contraire, nous est déjà connu par plusieurs inscriptions puniques<sup>1</sup>. Elle vient d'être pleinement vérifiée, au moins en ce qui concerne le premier point, par une nouvelle épitaphe punique tout récemment découverte à Carthage par le P. Delattre et communiquée à l'Académie, comme la précédente, par M. Berger<sup>2</sup>. Celle-ci est gravée en magnifiques caractères, parfaitement conservés, dont la lecture matérielle ne prête à aucun doute :

קבר שבלת כחרת חקרת

Le sens serait, d'après M. Berger :

Tombeau de Chibboleth, négociante de la ville.

Par חקרת « la ville », il faudrait, à son avis, entendre Carthage elle-même, dont le nom קרתחדשת serait en quelque sorte abrégé ici en קרת, « la ville » par excellence.

J'ai quelque peine à admettre cette explication. Si Chibboleth, morte et enterrée à Carthage, y exerçait son négoce de son vivant, il semble qu'il était superflu de le dire, et surtout en employant une expression aussi insolite. On comprendrait mieux qu'on ait éprouvé le besoin d'indiquer l'origine de notre défunte si, au contraire, celle-ci était étrangère à Carthage. Je croirais assez volontiers que tel était le cas ici. Il s'agirait seulement alors de déterminer quelle peut être la ville appelée חקרת. J'essaierai de le rechercher tout à l'heure. Auparavant je dois dire quelques mots d'une autre explication qui se présente assez naturellement à l'esprit, mais à laquelle, après mûre réflexion, je n'ai pas cru devoir m'arrêter : notre mot énigmatique ne désignerait-il pas la, ou les choses — la désinence pourrait être celle d'un pluriel féminin — qui faisaient l'objet du commerce de Chibboleth? C'est ainsi, en effet, que, dans l'épigraphe punique, le mot

1. Il y a, en réalité, dans les sens respectifs de סחר et מכר, une nuance assez sensible sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

2. Séance du 27 février 1903.

מכר « marchand » est constamment suivi d'un mot, au génitif avec l'article, définissant la chose vendue : מכר הברזל « marchand de fer », מכר הזהב « marchand d'or »<sup>1</sup>, מכר אקמרת « marchand de parfums » etc. Avec un peu de bonne volonté, on pourrait trouver à la rigueur divers mots sémitiques qui satisferaient plus ou moins bien au sens attendu dans cet ordre d'idées; mais je n'y insisterai pas, estimant qu'il n'y a pas lieu de s'engager dans cette voie. Voici pourquoi. Je considère qu'il y a entre מכר et סחר une différence essentielle qui ressort bien des racines verbales même auxquelles se rattachent ces mots. Le premier désigne en réalité le vendeur de quelque chose, vendeur sur place, détaillant, débitant comme on voudra l'appeler; il est, dès lors, tout naturel, il est même nécessaire que l'on spécifie la chose vendue; מכר est proprement l'équivalent du grec πώλης, πωλητής, qui entre dans la formation d'un grand nombre de mots composés. Le second, au contraire, désigne le commerçant, le négociant, d'une façon absolue; au 'gens général du mot, abstraction faite de la catégorie des choses vendues — ou achetées et revendues; c'est l'équivalent du grec ἔμπορος; le mot sémitique, comme le mot grec, dérive de l'idée primordiale de « voyage » (πορεύομαι) et définit le marchand dans son rôle ambulant d'importateur et exportateur de produits d'un pays dans un autre pays, quels que soient ces produits. De même qu'en grec on ne dirait pas normalement « marchand de telle ou telle chose » en se servant du mot ἔμπορος suivi d'un déterminatif mentionnant l'objet particulier du commerce, de même on ne trouve pas, au moins dans l'hébreu biblique<sup>2</sup>, סחר suivi d'un déterminatif de cette espèce. Ce sont des déterminatifs ethniques, topiques, ou similaires qui

1. A noter, en passant, la transformation, dont j'ai parlé plus haut, du ה de l'article en מ; conformément à la règle, elle est motivée ici par l'influence de l'emphatique ק dans le mot קמרת (lequel est peut-être ici plutôt au pluriel qu'au singulier).

2. Des expressions telles que סוחרי בהמה, « marchands de bestiaux », סוחרי כות, « marchands d'habits », appartiennent à l'hébreu post-biblique et peuvent être tenues pour des abus de langage causés par l'obscurcissement du sens étymologique.

sont de mise dans ce cas. J'ai déjà cité plus haut les expressions bibliques : « marchand de Sidon », « marchands de Tarsis »<sup>1</sup>, tout à fait comparables par exemple, aux Τύριοι ἔμποροι de l'inscription de Délos<sup>2</sup>.

Tout nous invite donc à chercher dans הקרת un déterminatif de ce genre. J'ai déjà dit les motifs qui m'empêchaient d'y voir, comme le voudrait M. Berger, le nom de Carthage même. J'accepterais tout autre nom de ville, sauf celui de Carthage, par la raison même que nous sommes à Carthage. Parmi beaucoup d'autres possibles il y en a un qui vient tout de suite à la pensée, c'est celui de *Cirta* la capitale célèbre des princes numides<sup>3</sup>, représentée par la Constantine de nos jours. A première vue, la forme קרת semblerait bien y répondre, surtout si l'on tient compte de l'orthographe *Cirtha*, *Cirthenses*<sup>4</sup>, attestée par l'épigraphie et contrebalançant l'orthographe Κίρτα, ou le τ = t impliquerait plutôt un כ qu'un ת pour la troisième lettre. Telle était du reste, l'étymologie admise autrefois *de plano*. Malheureusement, elle s'est heurtée, depuis, à une difficulté sérieuse : l'apparition sur les monnaies frappées à Cirta<sup>5</sup>, du nom de la ville sous sa forme originale en caractères sémitiques : כרתן, forme radicalement différente, au moins en apparence, du mot sémitique קרת, « ville ». Il est vrai qu'on pourrait arguer, étant donné surtout que nous sommes ici sur le terrain si mouvant de la phonétique néo-punique, qu'il a pu y avoir une transposition

1. Ou bien encore les סחרי המלך « marchands du roi », I Rois, x, 28, ἔμποροι τοῦ βασιλέως, opérant pour le compte de Salomon l'exportation d'Égypte. Cf. aussi סחרים בעמים (Ezéchiel, xxvii, 36), expression qui implique encore l'extranéité des *sokherim*.

2. Froehner, *Inscr. gr. du Louvre*, n° 68, l. 41.

3. A noter, en passant, que Cirta était un centre commercial fort important. Les auteurs anciens y signalent entre autres l'existence de nombreux négociants italiens à l'époque de la lutte d'Adherbal et de Jugurtha (cf. Tissot, *Géogr. comp. prov. rom. d'Afr.*, II, p. 393).

4. Cf. Tissot, *op. c.*, II, p. 394.

5. Ou, du moins, classées à cette ville. M. Babelon (*Recherche des Ant. dans le Nord de l'Afrique*, p. 182) est d'avis que, seules, les monnaies de Cirta émises au commencement de la domination romaine, et frappées au nom du gouverneur Publius Sittius, sont d'attribution certaine.

des valeurs emphatiques, כ étant à ק comme נ est à כ; la transposition serait comparable à celle que l'on observe, par exemple dans l'araméen de la stèle de Neirab, pour  $\text{כטל} = \text{קטל} = \text{قتل}$ , et dont j'ai autrefois donné la raison d'être reposant sur une loi harmonique très importante, et insuffisamment observée jusqu'à ce jour, de la phonétique générale des langues sémitiques<sup>1</sup>. Si l'on ne veut pas recourir à cet expédient, le champ reste ouvert aux conjectures, champ géographique très vaste, car l'on n'est pas forcé de se cantonner sur le sol africain, et l'on pourrait trouver au dehors plus d'un nom de ville ou de pays susceptible de répondre à celui de notre énigmatique  $\text{קרת}$ <sup>2</sup>.

1. Quant au *noun* additionnel, on pourrait le considérer comme le produit de cette nunnation finale qui frappe tant de mots néo-puniques.

2. Cette loi, dont une des conséquences, et non la moindre, est de nous permettre d'attaquer l'immuabilité apparente des racines sémitiques, peut se ramener à un principe de *compensation* phonétique se traduisant par de graves variations orthographiques dont la véritable valeur est trop souvent méconnue. En ce qui concerne notre nom de כרבוך, M. Schröder (*Phœnix. Gramm.*, pp. 107-108), admet qu'il équivaut à כרתו, et est à rattacher à la racine כרת « couper, exciser »; il aurait pour origine la position de la ville sur ce haut rocher taillé qui sert encore aujourd'hui d'assiette à la moderne Constantine. Il suppose, en conséquence, que le ת primitif a pu se changer en כ sans aucune raison phonétique. Il cite à l'appui un exemple, d'ailleurs quelque peu douteux, un nom propre ערבוך (néo-pun., n° 37), qui se retrouverait, dans l'inscription de Tugga, avec l'orthographe ארבוך. Mais, ici encore, réserve faite sur l'exactitude de la lecture, je constate le jeu de la compensation phonétique dont j'ai parlé : si ת = כ, par contre ע = א; c'est exactement la proportion phonétique admise par moi pour כרבוך, à savoir כ : ת :: ק : א. Un autre exemple plus certain, et bien significatif celui-là, nous est fourni par la néo-punique, n° 55, où le mot תשעים est orthographié כושם = quatre-vingt-dix; M. Schröder, suivi par M. Lidzbarski (*Hand.*, p. 392) n'hésite pas à conclure de cette forme, si étrange à première vue, que le כ néo-punique peut se substituer purement et simplement à un ת primitif. Mais, en réalité, les choses ne se sont pas passées si simplement : la promotion du ת au rang de כ est consécutive ici de la disparition du ע guttural — c'est toujours la loi de compensation harmonique réglant les rapports et les réactions réciproques des gutturales, aspirées et emphatiques à l'intérieur d'un même mot.

3. Je ne veux pas mettre en ligne de compte les noms de la Crète et de la Carie, dans la transcription sémitique desquels on attendrait à cette époque l'emploi du *kaph* plutôt que celui du *koph*. Je doute également que le *taw* final puisse être considéré ici comme la désinence de l'ethnique féminin; il semble que, dans ce cas, סדרת aurait été précédé lui-même de l'article. Par contre, le ה initial pourrait être non pas l'article, mais une lettre radicale faisant partie intégrante du nom.

Un autre indice encore, indice bien faible sans doute — mais dans des questions si obscures rien n'est à négliger — tendrait à rattacher notre document à la région de Cirta. C'est le nom de la défunte. Ce curieux nom de femme, *Chibbolet*, dont le sens étymologique « épi » est assuré par l'hébreu, n'est pas absolument nouveau dans l'épigraphie sémitique d'Afrique; il s'est déjà rencontré dans une inscription néo-punique (n° 24) qui provient justement de la région de Constantine, autrement dit Cirta (Henchir 'Ain Nedjma, près de Guelma). Notre négociante établie à Carthage a pu recevoir un nom qui était particulièrement en vogue dans son pays d'origine. Ce qui tendrait à confirmer dans une certaine mesure cette induction tant soit peu hardie, je l'avoue, c'est une inscription romaine<sup>1</sup> trouvée à Thagaste, aujourd'hui Souk-Ahras, toujours dans la région Constantiniennne, où je relève le nom de femme *Occia Spicula*; le *cognomen* me paraît être une traduction exacte de *Chibbolet*.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'intérêt que présente ce fait économique de l'existence à Carthage de femmes faisant le commerce, et le commerce d'importation. Notre négociante ne paraît pas avoir été, en tout cas, d'une condition bien relevée : elle ne donne ni le nom de son père, ni celui de son mari, si tant est qu'elle ait jamais été mariée. Cela autoriserait des suppositions peu favorables sur le genre de trafic, plus ou moins avouable, auquel elle pouvait se livrer et qui confinait peut-être au *mangonium*, voire au *lenocinium*, métiers qui comportaient

1. L. Renier, *Inscr. rom. de l'Alg.*, n° 2902. Je relève encore, au n° 4121, le nom d'une *Vibia Spicula*, mais seulement au point de vue onomastique, sans en tirer argument topographique, ne sachant au juste où se trouve situé Enchir Arleb (province de Numidie), lieu de provenance de cette autre inscription. Je ferai remarquer en passant que *Στάχυς* « épi » existe comme nom propre d'homme. Serait-ce quelque composé, inconnu, de ce mot qui se cacherait dans ce singulier nom *Stachumelis* (génit.) d'une inscription romaine d'Afrique, *C. I. L.*, VIII, 1309 ? Vérification faite dans le *C. I. L.*, même tome contenant une partie des inscriptions romaines d'Afrique, j'y relève, y compris les numéros correspondant aux deux inscriptions précitées du recueil de L. Renier, le nom de *Spicula*, aux n° 4480, 4660, 5856; celui de *Spica* ou *Specca*, aux n° 8740, 5316, 5970, 8609; cf. celui de *Ispica* (avec *i* prosthétique de la prononciation vulgaire), au n° 436 (Byzacène).

d'assez fréquents déplacements pour le renouvellement de la marchandise *sui generis* qui en constituait le fond de roulement.

Le raisonnement qui précède est applicable à l'interprétation du mot mutilé ה?א, qui suit le mot סחר dans l'autre épitaphe où j'en avais déjà reconnu dans le temps de véritable sens : « négociant ». Là également, et avec des présomptions plus fortes encore, il convient de chercher, comme j'étais tenté de le faire, quelque nom de ville ou de pays, de préférence à un nom de denrées quelconques. Je dois dire, toutefois, que j'avais à un moment, cherché aussi dans cette dernière direction, en désespoir de cause. Mais je n'ai pas tardé à y renoncer; il faut avouer, en dehors même des autres considérations générales sur lesquelles j'ai déjà suffisamment insisté, que le mot énigmatique n'y prête guère avec sa brièveté et cette désinence en ה, tout à fait insolite en punique; ce fait seul suffirait à nous faire pressentir que nous devons avoir affaire plutôt à un nom propre et, en espèce, à un nom de lieu, servant de déterminatif géographique au mot סחר. M. Berger, à qui j'avais fait part de cette façon de voir, était maintenant tenté, abandonnant son ancienne lecture א[ה]ה = חרה « il a vécu », de restituer א[כ]ה et d'y reconnaître le nom de Acre Ptolémaïs, de Syrie. Mais cette conjecture me semble bien difficile à accepter. La forme originale de ce nom de ville, telle qu'elle apparaît dans la Bible, est עכו confirmée par l'arabe عكا. Pour ce qui est de la substitution orthographique du ה au γ comme support du son o final, elle serait à la rigueur admissible en punique; mais je ne crois pas qu'il en soit de même de l'affaiblissement du y initial en א; ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, les changements de ce genre qui peuvent se produire en punique — le néo-punique doit être mis à part — ne sont pas arbitraires; ils obéissent en général à une loi compensatrice d'harmonie phonétique dont les conditions manquent totalement ici; il n'y a aucune raison pour que le y radical ait été transformé en א contact du γ doux.

Je préférerais chercher là le nom de Hipponne.

Le nœud de la question réside, en réalité, dans l'identité d'un second caractère malheureusement défiguré par une grave cassure. A l'origine, tout en suggérant l'idée d'un nom de ville, je n'avais pas osé formuler de conjecture ferme à cet égard, parce que je n'avais sous les yeux aucune représentation figurée de l'inscription. Depuis, le P. Delattre a bien voulu m'envoyer, sur ma demande, une photographie; mais, si fidèle qu'elle soit, celle-ci ne permettait pas encore de trancher la question. J'ai fait un nouvel appel à l'obligeance de notre zélé correspondant, et il a mis à ma disposition des estampages, plus propres à élucider ce point douteux. D'après les restes de linéaments que je crois y discerner dans l'épaufrure, la lettre mutilée pourrait avoir été un ה; la chose est à vérifier sur la pierre originale elle-même. S'il en est ainsi, le nom de ville cherché serait הַפֶּן, et, dans ce cas, il serait tout indiqué d'y voir celui de la célèbre ville de Hippone, soit le *Hippo Regius*, résidence des princes numides, la Bône de nos jours, soit son homonyme le *Hippo Diarrhytus*, la Bizerte actuelle. Au temps jadis on avait mis en avant les hypothèses les plus diverses et les plus arbitraires sur la forme sémitique originale du nom de Hippone<sup>1</sup>. Depuis, on s'accorde pour la reconnaître dans le פֶּן figurant sur une monnaie de Sidon qui contient une énumération de colonies de cette ville<sup>2</sup>. Il existe, enfin, des monnaies que l'on attribue<sup>3</sup> à Hippo Regius lui-même et où on lit, en caractères néo-puniques, הַפֶּן. La forme punique הַפֶּן — si telle est bien la vraie lecture — qui nous est révélée par notre inscription de Carthage, se ramènerait sans peine à la forme phénicienne pure et à la forme néopunique; elle n'en différerait que par la façon orthographique de figurer la désinence; le ה aurait été choisi, de préférence au פ pour servir de support à la voyelle o; quant à la terminaison הַ de la forme néo-punique, elle pourrait s'expliquer soit par l'influence directe des formes grecque (Ἰππών), ou même romaine (*Hippo-*

1. Voir Tissot, *op. cit.*, II, p. 90.

2. Voir plus haut, *Rec. d'Arch. Or.*, V, p. 239, à côté de ככב = Carthage.

3. La lecture et l'attribution sont, d'ailleurs, encore sujettes à caution, cf. Babelon, *op. cit.*, II, p. 182.

nis, cas oblique de *Hippo*), soit par le jeu propre de la nunnation finale si fréquente dans l'onomastique néo-punique.

## § 52

**La notion de la sainteté chez les Sémites.**

M. le comte Baudissin a consacré à cette question, il y a déjà bien des années, un intéressant mémoire<sup>1</sup> dont j'ai pris texte<sup>2</sup>, en son temps, pour consigner certaines idées personnelles concernant cet ordre de recherches. Peut-être ne sera-t-il pas inutile d'en reproduire ici quelques-unes.

Dans une première partie (pp. 1-143), l'auteur étudie minutieusement les mots destinés à exprimer cette notion de sainteté, à savoir la racine  $\text{qadach}$ , et ses nombreux dérivés dans les divers dialectes sémitiques. Il suppose que le sens premier de la racine est celui de *séparer, mettre à part*, et non de *briller, être pur*.

C'est une conjecture ingénieuse à ajouter à celles, assurément moins satisfaisantes, qui ont été déjà émises sur l'étymologie de ce radical; mais ce n'est qu'une conjecture appartenant au domaine de ce que j'appellerai la philologie préhistorique. Il convient de l'accueillir avec d'autant plus de réserve qu'elle s'attaque, à l'unité trilitère du radical, ce qui est toujours, comme l'on sait, une opération bien hardie en matière de langues sémitiques.

*Les pendants d'oreille et les esclaves de la divinité.* — Parmi les mots auxquels a donné naissance la racine *qadach*, il en est un, assez singulier au premier abord, et sur lequel je voudrais m'arrêter un instant. On le retrouve en araméen, en syriaque et

1. *Studien zur Semitischen Religionsgeschichte*, von W. W. Grafen Baudissin. Heft II, pp. VIII-285, in-8°. Leipzig, Grunow, 1878. Ce deuxième cahier, qui est un véritable volume, se relie au précédent, nous dit l'auteur, par certaines vues générales sur le principe intime du sentiment religieux chez les Sémites. Néanmoins, ajoute-t-il, il peut être considéré comme formant un tout distinct.

2. *Revue critique*, 6 septembre 1879.



même en arabe : *Qedâcha*, *Qedôcho*, *Qouds*, etc., avec l'acception de *boucle* ou *pendant d'oreille*, *pendeloque*, etc.

M. Baudissin, préoccupé toujours de l'étymologie qu'il combat, fait remarquer avec raison qu'on doit voir là, non pas une dénomination empruntée à *l'éclat* de l'or, mais quelque allusion à l'emploi talismanique des bijoux.

Je crois que l'on peut préciser davantage ce point.

Chez les Orientaux, *l'oreille percée*, et percée pour recevoir *l'anneau*, a toujours été, et est encore aujourd'hui, le signe de la servitude. « Et il (*son maître*) lui percera l'oreille avec un poinçon, et il sera son esclave à jamais »<sup>1</sup>.

On pourrait citer à l'appui maint exemple de l'antiquité classique.

Avoir l'oreille percée, c'est être esclave. Aussi, chez les Persans, par exemple, un *حلقه بکوش*, *halqa-be-goûch*, littéralement *qui a un anneau dans l'oreille*, est un esclave.

Que l'anneau fût porté à l'oreille, au doigt (cf. l'anneau de fer que Prométhée délivré avait conservé au doigt), au poignet et même à la narine (par assimilation à une bête de somme), l'idée première était la même : *l'asservissement*.

Or, quiconque se vouait à une divinité — et l'on sait combien cette pratique était fréquente dans l'antiquité, — se considérait non seulement comme le *serviteur*, mais comme l'*esclave*, c'est-à-dire comme la propriété, comme la chose du dieu qu'il s'était donné, ou que ses parents lui avaient donné pour maître; à telles enseignes que le nom même porté par le dévot, socialement libre, religieusement esclave, reflète souvent cet asservissement fictif : *Esclave-de-Jéhovah*, *Esclave-de-Baal*, *Esclave-d'Astoret*, etc. (*Abd = x*).

L'on comprend sans peine que le symbole matériel de la condition servile, condition qui était théoriquement celle de ces hiérodules pour ainsi dire laïques, de ces *Qedechim*, ou de ces *Qedôchim*, du tiers-ordre, ait reçu pour nom le mot même,

1. Exode, XXI, 6.

ou un mot proche parent de celui qui désignait la consécration.

L'on peut comparer, pour cette inféodation du dévot à la divinité, la curieuse fiction des affranchissements pratiqués à Delphes et consistant en une donation ou une vente simulée de l'esclave à la divinité. La libération était ramenée à un changement de maître, où l'intéressé trouvait son compte. En d'autres lieux de la Grèce la libération consistait dans un acte formel de consécration (ἀνάθεσις) <sup>1</sup>;

Dans la langue courante de Talmud, le verbe *hiqdîch*, dérivé de notre racine *qadach*, est passé du sens normal de *consacrer* à celui d'*affranchir un esclave*.

Je me suis demandé quelquefois si l'usage des noms théophores helléniques terminés en *ιος*, noms exprimant l'appartenance à une divinité, n'avait pas quelque chose à voir avec cette idée du hiéroducat conventionnel, de la consécration spéciale à une divinité lors de l'imposition du nom. Je m'adresse, non sans hésiter, la même question pour les noms théophores du type  $x + \delta\omega\rho\varsigma$  ( $\delta\omega\rho\omega\nu$ ), où  $x$  représente le nom d'un dieu. Par exemple, Ἀπολλέδωρος *Apollodore*; l'explication reçue de ce nom est : *qui a été donné par Apollon*. Mais ne serait-ce pas, au moins dans certains cas, à un certain moment : *qui a été donné à Apollon* = Ἀπολλέδοτος? En un mot, *Apollodore* et Ἀπολλώνιος, *Apollonios* ne seraient-ils pas quasi synonymes? Θεόδωρος n'aurait-il pas eu la valeur de Θεόδουλος? Δῶρον ne désignerait-il pas, au lieu du présent fait *par* un dieu, l'offrande faite à ce dieu (τὰ πρὸς τὸν θεὸν δῶρα)?

Peut-être trouvera-t-on que cette conception va l'encontre des habitudes du langage hellénique. Mais elle semble avoir été, à tort ou à raison, celle des Phéniciens familiers avec la langue grecque. Je constate, en effet, dans les inscriptions bilingues, où les Phéniciens ont eu à rendre leurs noms en grec, qu'ils ont toujours procédé de la façon suivante, quand il s'agissait d'un

1. Cf. pour un exemple récemment trouvé, *Bull. de Corr. hell.*, 1879, I, II, 96.

nom théophore du type  $Abd + x =$  *Esclave de* (tel ou tel dieu); ils ont choisi *deux* types de composés helléniques :  $x - \iota\omicron\varsigma$  ou  $x - \delta\omega\rho\omicron\varsigma$ , l'élément divin  $x$  étant déterminé constamment par ces sortes de tables de conversions mythologiques où les divinités sémitiques et helléniques avaient été mises presque officiellement en correspondance. Ainsi, étant donné que Chemes = *Hélios*; Tanit = *Artémis*; 'Astoret = *Aphrodite*; Ousir (Osiris) = *Dionysos* : un *Abd-Chemes*, un *Abd-Tanit*, un *Abd-'Astoret*, un *Abd-Ousir*, etc. (serviteur de Chemes, Tanit, 'Astoret, Ousir) deviennent indifféremment : un *Héliodore*, un *Artémidore*, un *Aphrodisios*, un *Dionysios*, etc.

Il semble donc que les Phéniciens aient considéré les noms théophores en  $\iota\omicron\varsigma$  et en  $\delta\omega\rho\omicron\varsigma$  comme équivalents entre eux et également aptes à rendre l'idée d'appartenance à la divinité, idée manifestement contenue dans leurs noms nationaux  $Abd + x$ .

Cette façon de sentir les noms est peut-être grammaticalement abusive, mais elle est d'ordre historique, et je laisse le soin aux hellénistes d'examiner si elle est radicalement inconciliable avec le génie de la langue grecque.

Je ferai, en outre, remarquer que si les Phéniciens avaient compris les noms  $x + \delta\omega\rho\omicron\varsigma$  comme ayant la valeur de *donné par tel dieu*, ils auraient dû être tentés de réserver cette forme pour représenter la catégorie si nombreuse de leur noms où cette idée est précisément exprimée; ce sont les noms en  $x + yathon$  : par exemple *Sanchonyathon*, *Baalyathon* etc..... noms qui veulent bien dire, eux : *tel dieu a donné* <sup>1</sup>.

Cela dit, je reviens à la question des pendants d'oreilles. Inutile de rappeler combien l'usage des pendants d'oreilles, portés par les hommes, était répandu chez les nations anciennes de l'Orient. Cet usage, qui a pu perdre ensuite toute signification, a, je pense, pour origine le point de départ religieux que je viens d'indiquer. Aujourd'hui encore en Syrie, un petit garçon voué spécialement à la Vierge ou à un saint, a l'oreille percée et

1. Cf. Dans l'onomastique punique romaine, les *Deus dedit*, *Adeodatus*, etc.

reçoit l'anneau ou la pendeloque traditionnels. J'ai vu plusieurs fois des paysans musulmans qui s'étaient liés par un vœu se faire autour du doigt ou du poignet une ligature de plusieurs spires de fil rouge. Je serais curieux de savoir s'il n'y a pas quelque sentiment de ce genre, plus ou moins obscurci, au fond de la mode des boucles d'oreilles, encore en honneur chez bon nombre de nos campagnards en divers points de la France.

Il ne serait pas impossible de démêler une idée analogue dans l'usage de la *bullæ* et de son équivalent dans les classes inférieures, le *nodus*, usage emprunté par les Romains aux Étrusques.

En un mot, bon nombre de bijoux servaient, je pense, à marquer l'être voué au dieu, à charge, bien entendu, pour celui-ci, de le garantir moyennant cette espèce de prime d'assurance, contre toute mauvaise chance. C'était en quelque sorte le *MACL* constatant l'obligation du dieu.

A cette façon de voir se rattache étroitement la théorie des *oblats* chez les chrétiens occidentaux. L'oblation des enfants était déjà chose fréquente dans les premiers siècles du christianisme. La tonsure était le principal signe de la condition de ces oblats. Or, la tonsure a été adoptée comme une marque de servitude (la tête rasée).

Je ferai remarquer de plus, à propos des réflexions exprimées plus haut sur la valeur vraie des noms propres en  $\delta\omega\rho\omicron\varsigma$  que le nom de l'*hostie* chez les Grecs est  $\delta\omega\rho\omicron\nu$ . Nous avons une médaille bien curieuse d'un oblat chrétien, Gaudentianus, une *bullæ*, une véritable *goudâs*, représentant sur une face l'oblation de Gaudentianus, sur l'autre, le sacrifice d'Abraam, où Isaac joue le rôle de  $\delta\omega\rho\omicron\nu$ , ou *hostie*, rôle rigoureusement parallèle à celui de Gaudentianus. Ce rapprochement prend toute sa valeur si l'on réfléchit que l'arabe قداس, *goudâs*, « pendeloque », etc....., a aussi le sens d'*eucharistie*.

Il y a en arabe un groupe de mots congénères qu'il est particulièrement intéressant de considérer à ce triple point de vue de l'affranchissement, de la consécration à Dieu, et de la valeur

symbolique du pendant d'oreille, parce que ces trois idées s'y trouvent formellement associées. C'est la racine حر et certains de ses dérivés. *Harr*, « être » ou « devenir libre », reçoit, à la seconde forme (*harrar*), la double acception d'*affranchir* (un esclave) et de *consacrer à Dieu et à son culte*. D'autre part, le dérivé حرة, *hourra*, est pris souvent dans le sens spécial d'*oreille*, et l'expression حرة الذفرة, *Hourrat edh-dhifra*, désigne spécialement le lobe de l'oreille où l'on met le pendant.

*Les choses et les être saints.* — La question de linguistique vidée ou tout au moins débattue, M. Baudissin passe méthodiquement en revue les diverses dénominations de la *sainteté* issues de cette racine *gadach*, dans l'application qu'en fait la Bible : 1° aux choses ; 2° aux hommes ; 3° à Dieu et aux anges.

J'ai vainement cherché quelques réflexions sur l'origine de ce nom moderne si remarquable de la ville de Jérusalem, القدس, *el-Qouds*, « la Sainteté ». Et pourtant, dans ce mot, qui est la base même de la thèse de M. Baudissin, se trouvent résumées d'une façon saisissante, toute l'histoire de ce centre religieux du monde israélite, toutes les conceptions théologiques, toutes les superstitions auxquelles il a servi pendant des siècles et sert encore de pivot. Ce nom de *Qouds* est l'écho direct et vivant du *Miqdach*, du tabernacle où habitait Jéhovah, du *Qodech*, ou temple, du *har haqqodech*, ou de la montagne de la sainteté, etc. Il méritait certes d'être inscrit à côté des noms de localités. *Qadech* et *Qadech-Barnea*, sur lesquelles M. Baudissin a écrit quelques pages judicieuses.

Dans les deux autres parties (pp. 143-231 et 234-570), M. Baudissin examine la sainteté des eaux, des arbres et des hauteurs, chez les Sémites et en particulier chez les Hébreux : sources, fleuves et lacs sacrés des Phéniciens et des Syriens ; sources sacrées des Hébreux ; sainteté de la mer ; arbres sacrés des Assyriens, des Phéniciens et Syriens, des Arabes et des Hébreux ; montagnes saintes chez les Sémites idolâtres et chez les Hébreux.

Le plan tracé par M. Baudissin aurait aussi comporté, ce me

semble, un chapitre spécial sur la *sainteté des animaux*, ou du moins de certains d'entre eux. C'est bientôt fait de dire incidemment : « Von der Heiligkeit lebender Thiere bei den Semiten ist bis jetzt nichts bekannt » (p. 146).

J'estime, tout au contraire, que nous avons à ce sujet un grand nombre d'indications extrêmement intéressantes, et qu'il eût été utile et instructif de les recueillir et de les grouper méthodiquement. N'y a-t-il pas, en effet, les poissons sacrés, les colombes sacrées, les chevaux du soleil, les veaux de Samarie et *tutti quanti*?

M. Baudissin a rencontré, lui-même, sur sa route, plusieurs de ces objets vivants d'adoration. Comment se fait-il qu'ils ne lui aient pas rappelé qu'il passait, sans s'y arrêter, devant une question appartenant de la façon la plus intime à son sujet, et où il était expédient, par conséquent, de faire halte?

M. Baudissin rapproche ingénieusement la nymphe *Abarbarea*, l'une des trois sources placées par Nonnus dans le voisinage de Tyr, de la sainte *Barbara*, dont le culte est si répandu en Syrie.

M. Nœldeke<sup>1</sup>, dans un excellent article consacré au livre de M. Baudissin, fait à ce rapprochement une objection qui peut être, il me semble, écartée ou tout au moins atténuée, si l'on admet entre la sainte mystique, la nymphe de Nonnus, et la Nymphe de l'Iliade, non pas une identité réelle, mais une de ces paronomasies si chères à l'antiquité. J'ajouterai que j'ai noté positivement, dans mes pérégrinations en Syrie, l'existence de *sources dites de Barbara* : *Ain Bourbara*.

M. Nœldeke combat aussi l'explication du nom du fleuve phénicien Ταμύρας, ou Δαμούρας (aujourd'hui *Nahr Damour*) par *Tamar*, palmier. Le problème, à mon avis, est plus compliqué qu'il ne le paraît, et il faut y faire intervenir encore un nouvel élément de complication, c'est l'équation certaine : *Tadmor* = Παλμυρά.

*Le Belus et le Chikron de Judée.* — A la liste des fleuves

1. *Literarisches Centralblatt*, 22 mars 1879, col. 363.

sacrés de Syrie, je propose d'ajouter un *Belus* ou Baal de Judée', à savoir le *Nahr Roubîn* qui se jette dans la Méditerranée au sud de Jaffa.

Ce *Belus* inédit ne figure, il est vrai, sur aucune carte, ni dans aucun traité de géographie ancienne. Mais son existence ne m'en paraît pas moins certaine. Voici comment.

J'ai essayé, dans le temps, de démontrer, et je pense y être arrivé, qu'il y a dans le texte de Josué (xv, 11), une faute évidente, et qu'on doit lire : הר הבעלה [ג], [Na]har hab-ba'alah = « le fleuve de Baal », au lieu du texte reçu : הר הבעלה, har hab-ba'alah = « la montagne de Baal ». Il ne saurait, en effet, y avoir de montagne, grande ou petite, en cet endroit, absolument plat, de la côte de Judée.

Le Baal de ce fleuve méconnu s'est transformé, pour les Musulmans, en un Ruben mythique (*Roubîn*), objet de la plus grande vénération, exactement comme l'*Adonis* du fameux fleuve *Adonis*, au nord de Beyrouth, actuellement le *Nahr Ibrahîm*, est devenu un nom moins mythique, *Abraham*; ou encore, comme le Baal du *Belus* d'Acre, a eu pour héritier direct un *No'mân*'.

De même, *Chikronah*, mentionné dans le même passage, à côté du *Belus* de Judée, n'a jamais été une ville, comme on l'a toujours admis jusqu'ici. C'est un autre petit fleuve, le نهر سكرير *Nahar Soukereir*, ou *Soukrein*, actuel, dont le nom se retrouve dans celui donné par les Phéniciens au *Sucro* d'Espagne. (Σούκρων aujourd'hui le *Jucar*).

Ces deux fleuves de Baal et de Chikron figurent dans le tracé de la limite septentrionale du territoire de Juda.

A l'actif de la substitution toute locale du patriarche Abraham, sous le nom d'*Ibrahîm*, à Adonis, dans le nom du fleuve voisin de Beyrouth, je me permettrai de signaler un assez curieux détail. Élien' nous parle d'un certain poisson qui porte le nom du

1. Homonyme du *Belus* d'Acre = *Nahr No'mân*.

2. Cf. mes *Études d'Archéologie Orientale* (Paris, 1880 in-4°), tome I, p. 28.

3. *De Nat. an.*, 9, 36.

dieu phénicien 'Αδωνις'. Or, il existe aujourd'hui sur la côte de Phénicie, un poisson fort estimé, dont je ne saurais préciser l'espèce<sup>1</sup>, bien que j'en aie plusieurs fois mangé. Ce poisson s'appelle *Soultan Ibrahîm*, ce qui, au taux de conversion établi par :

*Fleuve Adonis = Nahar Ibrahîm,*

nous donne exactement le poisson *Adonis*, avec un rappel de la signification propre de *Adon* (maitre, seigneur), dans le mot *Soultan*.

Il y aurait beaucoup à dire sur le culte des sources chez les Arabes syriens, et M. Baudissin aurait à puiser sur ce sujet, dans les légendes populaires, de bien précieuses informations. Malheureusement ces légendes ont été dédaignées ou négligées jusqu'ici. Je signalerai, entre autres, ces nombreux '*Ain et-tannoûr*', invariablement associés à la fable du déluge, et appartenant à la grande famille des *χάσματα* sacrés.

La source miraculeuse de la Piscine Probatique et de la Bethesda, avec l'ange qui vient en agiter l'eau salutaire, n'aurait-elle pas eu quelque droit à figurer parmi les sources saintes?

*Les arbres sacrés et le tamaris d'Abraham.* — La tradition populaire de la Syrie méritait aussi d'être, plus qu'elle ne l'a été<sup>2</sup>, interrogée sur la vénération encore vivante des arbres sacrés et quasi divins.

La légende du tamaris *planté* par Abraham à Beerseba<sup>3</sup>, légende dont naturellement M. Baudissin ne pouvait se dispenser de toucher un mot à propos du culte des arbres chez les Hébreux, ne me semble pas avoir jusqu'ici reçu sa véritable explication.

ויטע אשל בבאר שבע ויקרא-שם בשם יהוה אל עולם.

Et il planta un tamaris à Beer-Cheba<sup>4</sup>, et il invoqua là le nom de Jehovah, le dieu d'éternité.

1. *Etm., Magn.* 'Αδωνις.

2. Je crois que c'est une variété de rouget.

3. Genèse, XXI, 33. Le récit de cet épisode commence au verset 22; il faut le lire en entier pour bien comprendre la valeur du fait que je discute.

4. Quelques lignes, p. 218.



Il ne s'agit pas là d'un acte purement religieux, d'un arbre mis en terre, de but en blanc, par le pieux patriarche, pour l'unique plaisir d'invoquer le nom de Jéhovah. Abraham a, pour ce faire, un motif plus pratique, motif que le récit biblique n'a pas pris la peine d'articuler explicitement, mais qui me paraît nettement ressortir des considérations suivantes.

D'abord, dans quelles circonstances a lieu cette plantation qui a l'air, au premeir coup d'œil, d'arriver si opinément? Immédiatement après le traité d'alliance conclu à *Beer Seba* entre Abraham et Abimelech, roi de Gerar, à la suite d'une contestation entre leurs gens au sujet de la possession d'un puits de cette localité. Ce traité est entouré de toute espèce de cérémonies destinées à en *perpétuer le souvenir*. La plantation de l'arbre a, selon moi, le même but commémoratif; c'est tout simplement un détail, naïvement et textuellement emprunté par le narrateur, à d'antiques coutumes populaires encore en vigueur aujourd'hui chez les paysans autochtones de la Palestine. En voici la preuve.

L'arbre en question, le tamaris, s'appelle en hébreu :  $\text{אֶשֶׁל}$ , *echel*; c'est exactement, essence pour essence et nom pour nom, le  $\text{اثل}$  *ethél* ou  $\text{اثلّة}$  *ethlé* de l'arabe syrien.

Or, j'ai souvent entendu dire aux vieux *fellahs* que lorsqu'on voulait fixer à jamais une limite contestée, on creusait après accord, sur un point convenu, une fosse dans laquelle on enterrait des coquilles d'œufs et du charbon, et, à côté, l'on *plantait un tamaris*, un *ethel*, ou (*echel*), c'est-à-dire l'arbre même planté par Abraham. Les traces des coquilles et du charbon, disent les *fellahs*, ne disparaissent jamais et permettent de vérifier en tout temps, le repère de la limite; quant au tamaris, c'est un *memento* durable qui sert à retrouver, même après des siècles, les témoins enfouis, car cet arbre robuste s'enracine profondément dans le sol et jouit, en outre, d'une extrême longévité!

Son nom même lui vient de cette propriété, à en juger par les sens évidents et concordants de racines  $\text{אֶשֶׁל}$  *achel'* et  $\text{اثل}$ , *athal*

1. Inusité.

en hébreu et en arabe : être fortement, solidement fiché en terre.

La sainteté qui a pu s'attacher au tamaris d'Abraham est donc avant tout, dans l'idée du narrateur, bien entendu, de la qualité de celle qui s'attache à tout moment commémoratif, à une borne de pierre par exemple, qui peut être vénérée en tant que borne et non pas nécessairement en tant que pierre (*bétyle*).

*Les montagnes saintes.* — Au sujet de l'adoration du Liban, M. Baudissin paraît ignorer l'existence d'un document capital : les antiques fragments de bronze avec inscriptions phéniciennes, où, le premier, j'ai reconnu et signalé<sup>1</sup> des dédicaces au *Baal-Lebanon*, c'est-à-dire au Baal du Liban, ou même au Baal-Liban.

Il y aurait bien à dire sur le passage de l'*Etymologicon Magnum* cité par M. Baudissin à propos du culte de Liban. A côté du, Baal-Liban, je me permettrai de mettre l'Ἀρροδίτη Λιβανίτις<sup>2</sup>. Les deux m'ont bien l'air de faire la paire. Je me suis même parfois demandé s'il ne fallait pas voir dans les noms Λιβάνος, Λιβανία, portés par des personnes d'origine syrienne, au lieu de purs dérivés de λιβανίς = *encens*, des dérivés du nom de la montagne-Dieu, des *Abdlebanon*, etc..., exactement comme un Dionysos implique un *Abdousir* (Ousir = Osiris = Dionysos).

Le dieu phénicien Sadyk, *Nebi Siddiq*, était lui aussi, un dieu-montagne comme le prouve l'existence d'un جبل صديقا *Djebel Siddîqa* encore mentionné en Phénicie par les anciens géographes arabes<sup>3</sup>.

1. *Horus et saint Georges* : Revue archéologique, janvier 1877, p. 30. Cf. la savante notice de M. E. Renan dans le *Journal des Savants*, août 1877, p. 484 avec une planche).

J'ai réussi à démontrer, par la suite, que ces huit fragments, si disparates en apparence, appartenaient à une seule et même coupe dédiée au Baal du Liban par un haut fonctionnaire d'un roi Hiram, qualifié de roi des Sidoniens (*The Athenæum*, 17 avril 1880). — Cf. *C. I. S.*, I, n° 5. Ces fragments, d'un prix inestimable, et qui remontent à la plus haute antiquité, sont aujourd'hui exposés au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque Nationale des Antiques, à qui nous avons réussi, non sans peine, mon regretté ami M. Georges Colonna Ceccaldi et moi, à en assurer la possession. Ils sont assurément de beaucoup le monument d'épigraphie orientale le plus important du Cabinet des Antiques.

2. Lucien, *Adv. ind.*, 3.

3. Cf. *suprà*, p. 257. Pour les Arabes, les montagnes divines sont qualifiées

Pour ce qui est de βωμός et de במה *bama* = « haut lieu, sanctuaire », il n'était peut-être pas inutile de noter que, dans l'inscription bilingue de Larnax Lapithou (Chypre), le βωμός du texte grec est, dans le texte phénicien, non pas une *bama*, mais un מזבה, *mizbeah*, c'est-à-dire un lieu d'immolation, un autel au sens restreint du mot, comme le montre bien, d'autre part, la stèle de Byblos qui nous parle d'un *mizbeah* de bronze<sup>1</sup>.

*Les cavernes sacrées.* — Le reproche le plus grave que j'adresserai au livre de M. Baudissin, livre d'ailleurs fort bien fait et très complet à d'autres égards, c'est de contenir une lacune véritablement singulière.

M. Baudissin, qui s'étend longuement sur les différentes espèces de lieux saints, ne parle pas de ce culte si caractéristique, si intimement syrien et palestinien, des *cavernes sacrées*.

Ce trait cependant était peut-être le plus essentiel de la question abordée par M. Baudissin, celui qui nous fait pénétrer au plus profond des mystérieuses superstitions propres aux Sémites. Je m'étonne qu'il ait échappé à l'attention d'un observateur aussi sagace.

M. Baudissin (p. 202), avait été cependant amené à parler incidemment de la grotte d'Astarté de la Qasmiyé à propos des *palmes* gravées sur les parois. Cette rencontre aurait dû lui faire ouvrir l'œil.

La sainteté des cavernes ne le cède en rien à la sainteté des montagnes, des fleuves, des sources, des arbres, etc. Les cavernes d'Astarté et d'Adonis; la caverne des Patriarches, ou Macpelah, à Hébron; celles de Lot, à Ségor; d'Élie au Carmel, et sur le Horeb; la caverne de la roche sacrée du Temple, Jérusalem; la caverne mithriaque de la Nativité, à Bethléem; le Saint-Sépulcre adonisiaque de Jérusalem, etc., et tant d'autres!... Mais ce sont là les entrailles mêmes du sémitisme religieux! La caverne adorée en Syrie est la grande matrice, encore féconde aujourd'hui, de جبال شريفة *Djibâl Cherifè*, exactement comme le Haram de Jérusalem et autres lieux saints.

1. Cf. mes *Études d'Archéologie orientale*, p. 15.

d'où sont sortis bien des dogmes, sans parler de celui qui devait couvrir le monde. Cette adoration est le dernier, et elle a peut-être le premier mot des croyances populaires syriennes. Elle avait droit à une large place au milieu de ces idées de sainteté concrète dont M. Baudissin avait entrepris de nous raconter l'histoire, idées qu'on pourrait désigner sous le nom général de topolâtrie.

## § 53

**La « Porte de Nicanor » du Temple de Jérusalem<sup>1</sup>.**

Le Comité du Palestine Exploration Fund a bien voulu soumettre à mon examen l'estampage d'une inscription bilingue, grecque et hébraïque, relevée par Miss Gladys Dickson sur un ossuaire provenant d'un caveau sépulcral des environs de Jérusalem<sup>2</sup>. Le texte est plus étendu que ne le sont d'ordinaire les courtes épigraphes gravées sur ces petits coffrets funéraires en pierre qui appartiennent en propre à l'archéologie juive; il se lit sans difficulté. Il offre, comme je vais essayer de le montrer, un intérêt historique de premier ordre.

Ὅστα τῶν τοῦ Νεικάνορος Ἀλεξανδρέως ποιήσαντος τὰς θύρας.

נקנר אלכסא

Ossements des (fils ou descendants ?) de Nicanor l'Alexandrin qui a fait les portes. — NIQANOR ALAKSA.

Bien que du type cursif, les lettres grecques sont gravées avec soin et peuvent remonter facilement à une époque voisine du début de l'ère chrétienne. Les lettres hébraïques appartiennent à l'alphabet carré des ossuaires similaires<sup>3</sup>.

A noter la forme particulière du *kaph* qui, bien que médial,

1. Voir pl. VII.

2. Pour des raisons sur lesquelles il est inutile d'insister, je dois m'abstenir jusqu'à nouvel ordre de désigner plus exactement la position de ce sépulcre. Je me bornerai à dire qu'il est, paraît-il, richement décoré et que l'ossuaire portant l'inscription, trouvé au milieu de beaucoup d'autres, est orné de dessins.

3. On en trouvera de nombreux spécimens dans mes *Archaeolog. Researches in Palestine*, t. I, pp. 381-454.

affecte ici celle d'un *kaph* final, non recourbé à sa partie inférieure.

L'épigraphe est accompagnée d'un grand signe cruciforme en X, tracé hardiment. J'ai déjà eu l'occasion<sup>1</sup> d'appeler plusieurs fois l'attention sur des signes analogues, associés ou non à des inscriptions grecques et hébraïques sur des ossuaires du même genre.

La tournure employée ici — l'article pluriel suivi du nom propre au génitif — se retrouve assez souvent dans l'épigraphie grecque du Haurân<sup>2</sup>, où elle sert à désigner la famille ou la tribu à laquelle appartient une personne. Dans notre inscription il ne saurait guère s'agir que de la famille, des descendants plus ou moins immédiats de Nicanor. La valeur collective de cette expression surprend quelque peu au premier abord, étant donnée la nature du monument : en effet, ces petits coffrets en pierre ont, en général, un caractère individuel; destinés à recueillir les ossements des squelettes dont on débarrassait les *loculi* du sépulcre au fur et à mesure des nouvelles inhumations, ils recevaient, d'habitude, chacun les restes d'une seule personne, comme le montrent les courtes épigraphes qui y sont souvent gravées. Je dois dire, cependant, que j'ai quelquefois recueilli *in situ*, au cours de mes fouilles dans certains anciens sépulcres des nécropoles juives de Jérusalem, des ossuaires contenant les ossements de deux personnages comme en font foi et la présence de deux crânes et la teneur même des épigraphes; parfois même, j'y ai constaté l'existence d'une accumulation de débris osseux ne pouvant provenir que de plusieurs squelettes. Tel pourrait donc être le cas ici.

Néanmoins, on est quelque peu embarrassé, en l'espèce, par le fait que notre inscription hébraïque donne simplement le nom de Nicanor, ce qui, si l'on fait abstraction de l'inscription grecque, serait plutôt de nature à faire croire que l'ossuaire ne devait con-

1. Cf. par exemple, mes *Archæolog. Researches in Palest.*, t. I, pp. 395, 403, 409.

2. Cf. Waddington, *Inscr. gr. et lat. de Syrie*, nos 2251, 2258, 2339, 2348.

tenir que les ossements de cet unique personnage et non ceux d'autres personnes appartenant à sa famille. Il y a donc là une difficulté. Je n'ose la résoudre en proposant de comprendre l'expression grecque comme équivalant à : ὅστ' αὐτῶν (ὅστ' αὐτῶν) τοῦ Νεικάνωρος, « ossements provenant de ceux de Nicanor ». Cela permettrait de concilier, à la rigueur, la teneur respective de l'inscription grecque et de l'inscription hébraïque; mais ce serait aller contre l'analogie générale de la formule et l'usage de la langue grecque.

On remarquera que l'épigraphe hébraïque transcrit fidèlement le nom de Νεικάνωρος : ניקנר<sup>1</sup>, mais sans représenter matériellement aucune voyelle, ce qui est un indice d'archaïsme relatif. Dans les documents rabbiniques, où apparaît ce nom d'origine hellénique et dont je parlerai tout à l'heure, il est toujours transcrit avec les *matres lectionis* : ניקנור. Dans notre inscription il est suivi du mot אלכסא, sur la nature duquel on pourrait hésiter à première vue. Dans la littérature talmudique אלכסא, *Alaksá*, se rencontre plusieurs fois comme nom propre d'homme<sup>2</sup>; nous connaissons même un *Rabbi Alaksá* ou *Aleksá*; c'est incontestablement la transcription d'un nom grec passé, comme tant d'autres, dans l'onomastique juive, non pas Ἀλεξις comme l'a conjecturé Frankel<sup>3</sup>, ni Ἀλεξίω<sup>4</sup> comme l'a conjecturé Krauss<sup>1</sup>, mais bien Ἀλεξᾶς<sup>5</sup>. Néanmoins, il me paraît difficile de considérer ici אלכסא comme un nom de personne, comme un second nom de Nicanor, par exemple, ou bien comme le nom de son père; dans ce dernier

1. On ne saurait songer à lire נכבר, suivi du nom propre אלכסא : « A été enseveli Alexa »; le troisième caractère, parfaitement conservé, est identique au premier; c'est un *noun* certain et non pas un *beth*.

2. Porté par des Juifs aussi bien que par des païens. Voir Levy, *Neuhebr. Wörterb.* s. v. Cf. Chajes, *Beitr. zur nordsem. Onomatol.*, p. 9; c'est à tort que l'auteur rapproche l'inscription nabatéenne du *C. I. S.*, II, 197, où le nom est écrit, en réalité, אלכסי et non אלכסא, et paraît répondre là à la forme Ἀλεξις ou Ἀλεξίς.

3 et 4. Apud Chajes, *l. c.*

4. Ἀλεξίω est un nom de femme.

5. Entre autres personnages juifs de ce nom, cf. le beau-frère d'Hérode le Grand, Alexas Helkias fils d'Alexas. (Fl. Josèphe, *Ant. J.*, 17, 1 : 1; 18, 5 : 4), et un des héros du siège de Titus (*id.*, *Bell. j.*, 6. 1 : 8; 2 : 6.)

cas, il serait sûrement précédé du mot בן ou בר « fils ». Je crois plutôt qu'il faut y voir un ethnique, l'équivalent du Ἀλεξανδρέως « Alexandrin » de la partie grecque. Il est vrai que la forme ordinaire de cet ethnique est, dans l'hébreu post-biblique : אכסנדרין, forme tirée régulièrement du nom de la ville. Mais on peut supposer que אכסנלן était une abréviation populaire de אכסנדרין. Je ne serais même pas éloigné de penser que c'est sur le terrain grec lui-même que cette abréviation a dû prendre naissance et que le nom propre Ἀλεξᾶς est proprement une contraction de Ἀλεξανδρέυς et signifiait à l'origine « l'Alexandrin ». On sait que, dans l'onomastique grecque, la désinence ᾶς est souvent l'indice d'une forte contraction de certains noms propres très répandus : Ἐπαφρᾶς = Ἐπαφροδίτης, Κλεόπας = Κλεόπατρος etc. ; on avait déjà soupçonné que Ἀλεξᾶς pouvait être lui-même une contraction de Ἀλέξανδρος — il pourrait tous aussi bien être une contraction de Ἀλεξανδρέυς. Nombre de noms propres étaient, à l'origine, de véritables ethniques ; j'ai eu plusieurs fois l'occasion d'en donner des preuves. Ce qui plaiderait ici en faveur de cette façon de voir c'est le fait que, dans la littérature talmudique, la forme régulière de l'ethnique, אכסנדרין, « l'Alexandrin », est justement employée comme nom de personne : nous connaissons un *Rabbi Alexanderi*<sup>1</sup>.

J'arrive maintenant à la partie la plus curieuse de notre texte. Que peuvent être ces « portes » que Nicanor est dit avoir faites ? On ne saurait s'arrêter sérieusement à l'idée qu'il s'agirait des portes du sépulcre même ; on ne voit pas pourquoi on aurait pris la peine de rappeler dans cette courte inscription un fait aussi banal. Il s'agit évidemment de quelque œuvre mémorable dont on tenait à rappeler le souvenir comme un titre de gloire pour la famille. Je crois qu'il faut entendre par là les battants de la fa-

1. Pape-Benseler, *op. c.*, I, p. xviii, col. 1.

2. Cf. Levy, *op. c. s. v.* ; cf. le curieux passage talmudique y cité, duquel il semble résulter que le nom de *Benjamin* pouvait avoir pour équivalent celui de *Alexanderi*, comme le nom de *Yehouda* celui de *Rufus*, etc. Pour les variantes de ce passage, cf. mes *Archæol. Researches in Palest.*, I, p. 136.

meuse porte du Temple d'Hérode, dite *Porte de Nicanor*, du nom du riche personnage qui en avait fait don au sanctuaire. Tout concorde à le démontrer, les détails consignés dans le Talmud aussi bien que ceux fournis par Flavius Josèphe<sup>1</sup>. Ils peuvent se résumer ainsi. La Porte de Nicanor était celle qui faisait communiquer la Cour des Femmes avec la Cour des Israélites, adjacente elle-même à la Cour des Prêtres, à l'est du naos. On y accédait par un perron semi-circulaire de 15 marches. Elle surpassait par ses dimensions et sa magnificence toutes les autres portes du sanctuaire. Haute de 50 coudées, large de 40, ses battants étaient en bronze corinthien, revêtus d'épaisses plaques d'or et d'argent merveilleusement travaillées. Il ne fallait pas moins de 20 hommes pour faire tourner sur leurs gonds ces battants massifs. Ces battants avaient été apportés d'*Alexandrie par un certain Nicanor*, qui appartenait probablement à l'opulente colonie juive de cette ville et y avait fait exécuter à ses frais cette magnifique œuvre d'art<sup>2</sup>. D'après le Talmud, des miracles (ניסים) se seraient produits au sujet des battants de cette porte. Il en raconte un tout au long : Nicanor avait fait faire à ses frais, à Alexandrie, deux battants de porte pour le Temple. Tandis qu'il les amenait par mer, une tempête s'étant élevée, les matelots en jetèrent un par dessus bord. Malgré cela, le navire étant toujours en perdition, les matelots voulaient jeter l'autre aussi. Nicanor, désespéré de la perte de cette œuvre précieuse, les suppliait de le jeter lui-même à la mer. Enfin, la tempête s'étant calmée, Nicanor débarqua à Acre et un grand poisson vomit le battant (qu'il avait avalé), de sorte que Nicanor eut la joie de pouvoir apporter au Temple sa magnifique offrande au complet.

1. Cf. les détails et les références dans Munk, *Palestine*, p. 552 : *Michna*, II<sup>e</sup> partie, *Yoma*, ch. 3, § 10 et le commentaire de Msimonide ; *Talmud babyl. Yoma*, f<sup>o</sup> 38 a ; cf. Josèphe, *Bell. J.*, 5 : 5, 3, et 6 : 5, 3, qui décrit la même porte, mais sans la désigner par son nom de *Porte de Nicanor*.

2. Les dons de ce genre n'étaient pas rares. C'est ainsi que Tibère, père d'Alexandre, probablement un Alexandrin, lui aussi, avait fourni l'or et l'argent destinés à l'ornementation des neuf portes du Temple (Josèphe, *Bell. J.*, 5 : 5, 3).



Le Talmud, comme nous l'avons vu, parle de « miracles » au pluriel. Peut-être fait-il ainsi allusion à un autre prodige qui nous est raconté par Josèphe (*Bell. J.*, 6 : 5, 3) à propos de notre porte, parmi ceux<sup>1</sup> qui, selon la croyance populaire, pouvaient faire présager l'imminence de la destruction de Jérusalem et du Temple par Titus. Vers minuit, à la stupéfaction générale, cette porte si difficile à manœuvrer et qui, chaque soir, était fermée par les efforts réunis de 20 hommes, s'ouvrit spontanément, poussée par une force surnaturelle.

Ces légendes, dont la première offre plus d'un trait semblant inspiré par celle de Jonas, attestent tout au moins la grande popularité dont jouissait la Porte de Nicanor, qui paraît avoir été, en son genre, une sorte de chef-d'œuvre. Je ne crois pas me tromper en concluant que le Nicanor de notre inscription n'est autre que ce personnage historique ; il répond aux données essentielles de la question : il s'appelle *Nicanor*, il est d'*Alexandrie* et il est dit *avoir fait les portes* (τὰς θύρας<sup>2</sup> = דלתות) — aucun Juif de l'époque, en présence de ce texte ainsi libellé, ne pouvait se méprendre sur sa signification et méconnaître le donateur dont le nom était sur toutes les lèvres.

Je n'ai pas besoin d'insister sur les conséquences de cette identification. On ne pourra les tirer dans toute leur étendue que lorsqu'on connaîtra mieux le sépulcre d'où sort notre ossuaire et les autres ossuaires auxquels il y était associé. Mais il est évident dès maintenant que nous aurons là désormais un point de repère précieux pour le classement chronologique des monuments de cette espèce et des inscriptions grecques et hébraïques qu'ils portent si souvent.

*N.-B.* — Voici, d'après une lettre ultérieurement reçue de Miss Dickson et une photographie qui m'est communiquée au

1. Apparition d'une comète; illumination soudaine, pendant la nuit, de l'autel et du naos; vache enfantant un agneau au milieu du Temple, au moment où elle allait être sacrifiée.

2. Ce sont proprement les battants ou vantaux; s'il s'agissait d'une porte au sens architectonique, c'est-à-dire de la baie elle-même, on aurait employé le mot πύλη = שַׁעַר ou פֶּתַח.

dernier moment, quelques détails sur la forme et la décoration de notre ossuaire. C'est un coffret en pierre calcaire tendre (dite *ndri*, matière ordinaire de ces sortes d'ossuaires hiérosolymitains), mesurant 2 pieds 8 1/2 pouces de long, 1 pied de haut, 11 pouces de large ; il est muni de quatre petit pieds bas.

Le couvercle, plat dessous, convexe dessus, présente à l'une de ses extrémités une encoche destinée à en faciliter la manœuvre. Trois des faces sont ornementées, ainsi que le dessus du couvercle ; sur la quatrième face (un des petits côtés), laissée libre, et près du bord supérieur auquel elle est sensiblement parallèle, est gravée l'inscription. L'ornementation de la grande face antérieure, seule visible dans la photographie, est exécutée au trait et rehaussée de peinture rouge. Elle consiste en quatre panneaux rectangulaires, encadrés de bordures formées d'éléments en zig-zags, méandres et croisillons : au milieu de chaque panneau une grande rosace à six branches, exécutée au compas et cantonnée de quatre petits cercles. Six cercles encore plus petits sont interposés entre les six branches de chaque rosace. L'ornementation de l'autre grande face non visible, de l'autre petit côté et du couvercle, consiste, écrit Miss Dickson, en lignes sommairement peintes en rouge et formant des zig-zags et des frettes.

Cette forme générale du coffret, ses dimensions, cette décoration géométrique tout à fait caractéristique etc., le rapprochent étroitement des ossuaires congénères que nous ont déjà fournis les nécropoles juives de Jérusalem et que j'ai eu l'occasion de faire connaître à plusieurs reprises. Je me confirme de plus en plus dans la conclusion que tout cet ensemble de monuments, avec les épigraphes qu'ils portent, doit être définitivement classé à l'époque à laquelle nous reporte sûrement l'ossuaire de Nicanor, c'est-à-dire antérieurement à la prise de Jérusalem par Titus, à la période hérodiennne.

## § 54

## L'autel de Kadès.

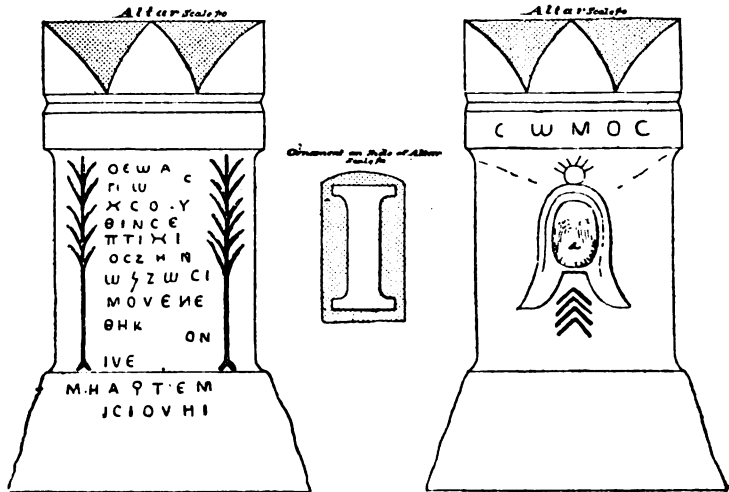
Sir Charles Wilson avait découvert, en 1865, à Kadès — l'antique Kedech de Naphtali, en Galilée, au nord-ouest du lac de Houlé — un autel en pierre portant une inscription grecque. Dans une lettre reproduite dans les *Memoirs* du Palestine Exploration Fund (t. I, p. 229), il se bornait à signaler brièvement ce monument, qui paraît être demeuré inconnu aux voyageurs qui l'ont précédé ou suivi dans l'exploration des ruines si remarquables de Kadès, et devoir être malheureusement considéré comme à jamais perdu<sup>1</sup>. C'est d'autant plus regrettable que cet autel appartenait, selon toute vraisemblance, au temple tout près duquel il a été trouvé, et que l'inscription aurait pu nous apporter un précieux renseignement sur la divinité à laquelle était consacré ce magnifique sanctuaire.

Sir Charles Wilson dit, dans sa lettre datée de janvier 1866, qu'il n'a pu déchiffrer l'inscription, mais qu'il en a pris un estampage et une copie. Mon attention ayant été éveillée dernièrement par cette indication, je lui ai écrit pour lui demander de vouloir bien me mettre à même d'examiner ces deux documents inédits. Mais, malgré les recherches faites dans les archives du Palestine Exploration Fund, il a été impossible de retrouver l'estampage ; l'on suppose qu'il a dû disparaître au cours de quelqu'un des déménagements de l'office du Fund. Seul, le dessin a été conservé. Exécuté sur place, avec ce soin consciencieux qui caractérise tous les relevés dus à Sir Charles Wilson, il permet de se faire une idée exacte de l'ensemble du monument, et, même comme je vais essayer de le montrer, de lire une partie notable de l'inscription. En voici le fac-similé<sup>2</sup>.

1. Le monument original doit mesurer environ 1<sup>m</sup>,15 de hauteur.

2. Le seul espoir qui nous reste, c'est que l'autel ait pu être enlevé par quelque brocanteur syrien et ensuite vendu par lui, sans indication de provenance, comme d'habitude. Dans ce cas, il serait possible, grâce aux indications que je publie aujourd'hui, d'en reconstituer éventuellement l'identité et, partant, la provenance.

L'une des deux faces principales de l'autel montre, sculptée en bas-relief, une tête d'homme, vue de face, barbue, coiffée d'une sorte de voile retombant en deux pointes à droite et à gauche et surmontée d'un petit disque d'où sort une espèce d'aigrette à six rayons. Au dessous de cette tête qui a été en partie martelée, à la hauteur de la poitrine, sont disposés six éléments chevronsés. Il est probable que nous avons là une représentation du dieu auquel était dédié l'autel. Quel dieu? Un Zeus? Serapis? Kronos? Hélios? Asclepios?... pouvant, bien



entendu, recouvrir quelque dieu sémitique, Baal ou autre. L'image ferait songer plutôt à un Kronos ; elle n'est pas, toutefois, insuffisante pour permettre de trancher la question. La réponse devait être contenue dans la dédicace qui est gravée sur l'autre face et que j'étudierai tout à l'heure.

Sur la plate-bande qui court au-dessus de la tête du dieu sont gravés cinq caractères grecs, d'époque assez basse, CWMOC, qui n'offrent aucun sens satisfaisant. J'inclinerais assez à corriger (B)CWMOC = βωμός « autel ». Si telle est bien la vraie lecture, on pourrait supposer que ce mot était accompagné du nom

du dieu au génitif et que ce nom se trouvait gravé au-dessous de la tête, sur la base de l'autel; quelque accident a pu, sinon le faire disparaître, tout au moins le rendre indiscernable. On pourrait comparer, pour la formule, le petit autel de Beyrouth publié autrefois par G. Colonna-Ceccaldi<sup>1</sup> : Κρόνου Ἡλίου βωμός.

L'autre face principale<sup>2</sup> contient une inscription de 12 lignes, gravée entre deux longues palmes, ou bien deux arbres ou arbustes à rameaux ascendants; les deux dernières lignes sont rejetées sur la base, disposition qui, soit dit en passant, tendrait à justifier la conjecture émise plus haut sur l'existence possible, sur l'autre face, à cette même place, d'un mot au génitif complémentaire de (β)ωμός. Voici, avec quelques corrections d'ordre paléographique, dont quelques-unes s'imposent et dont quelques autres demeurent plus douteuses, ce que je crois pouvoir tirer de cette copie certainement très fidèle, mais faite d'après un original qui avait dû souffrir quelque peu :

(Θ)εῶ ἀγίῳ. . . . . Σεπτίμιος  
 Ζήνων(ν) Ζωσίμου (ἀ)νέθηκ(ε)ν, ΙΥΕ' ?  
 μη(νός) Ἄ(ρ)τεμισίου ηἱ'.

Au dieu saint..... Septimios Zenon, fils de Zōsimos a dédié, en l'an.... le 18 du mois d'Artemisios.

A signaler, d'abord, quelques particularités paléographiques, toutes réserves faites sur l'exactitude de la reproduction : la forme du *nu* final de Ζήνων qui rappelle singulièrement le *noun* phénicien; celle du *rho* de Ἄρτεμισίου; le premier *nu* de ἀνέθηκεν, gravé à l'envers. Le nom de *Zosimos*, et surtout celui de *Zenon*, sont très fréquents dans l'onomastique gréco-syrienne; on a même des raisons sérieuses de croire que ce dernier correspond à des noms théophores phéniciens composés avec celui de *Baal*<sup>3</sup> — c'est peut-être bien le cas ici pour notre personnage.

1. *Monuments antiques de Chypre, de Syrie...* p. 213, pl. XXXIII, nos 11, 12.

2. Je ne mentionne que pour mémoire l'objet symbolique, de nature indéterminée (un cippe?), qui est gravé sur une des faces latérales.

3. Voir sur cette question mon mémoire *Stèles peintes de Sidon* (dans la *Gazette Archéologique* 1877, p. 106 et suiv.). Cf. *Rec. d'Arch. Orient.*, I, pp. 5, 187.

La date demeure très douteuse. L'année est évidemment exprimée par le groupe **IVE**. Mais comment doit-on interpréter ce groupe? est-il même complet? On serait tenté de lire **(L)YE** = λ. υε', avec la sigle **L** indiquant l'année, à la mode égyptienne, mode dont on a des exemples dans l'épigraphie de Syrie. Ce serait alors « l'an 405 ». On s'attendrait plutôt, il est vrai, étant donné que, plus bas, 18 est écrit η' et non η', à ce que les deux lettres numériques υε' se présentassent, ici aussi, dans l'ordre inverse : ευ'. Faudrait-il, alors, par suite de cette considération, lire : υ' = 410, en regardant le ε qui suit comme appartenant au mot έτους « année », soit complet, soit plus ou moins abrégé? Enfin, que ce soit l'année 405, 410 ou toute autre, de quel comput s'agit-il? Sur ce point il me paraît difficile de ne pas admettre que, de toute façon, il s'agit de l'ère de Tyr, dont l'époque initiale est 126-125 avant J.-C.<sup>1</sup>. Kadès de Galilée appartient, en effet, par sa situation même au pays de Tyr. L'histoire est, à cet égard, d'accord avec la géographie. Il suffit de se rappeler ce que Fl. Josèphe dit de notre ville :

Κέδασαν τήν Τυρίων<sup>2</sup>, et, ailleurs : Κυδυσσαός... μεσόγειος δέ έστι Τυρίων κόμη καρτερά<sup>3</sup>. L'an 405 ou 410 de l'ère de Tyr correspondrait à l'an 284/285 ou 279/280 de l'ère chrétienne, époque qui cadrerait bien avec l'aspect paléographique de l'inscription. Le mois et le quantième du mois étant spécifiés, nous pourrions même préciser encore davantage. Nous connaissons, en effet, exactement le calendrier tyrien qui, naturellement doit être employé ici en même temps que l'ère tyrienne; or, Artemisios, le 8<sup>e</sup> mois de ce calendrier, commençait le 19 mai et finissait le 18 juin. Nous aurions, par conséquent, dans l'un ou l'autre cas, l'équation suivante :

1. Différente de l'ère tyrienne plus ancienne (275 avant J.-C.), qu'elle a remplacée. J'ai donné récemment (*Rec. d'Arch. Or.*, V, p. 288) des raisons pertinentes tendant à établir, qu'au moins, dans certains cas, il faut prendre comme base des calculs de conversion 125 et non 126 av. J.-C.

2, 3. *Bell. Jud.*, 2, 18 : 1 et 4, 2 : 3. Remarquer la variation des transcriptions Κέδασα et Κυδυσαά (cette dernière forme, traitée selon l'usage général, comme un pluriel neutre). Cf. *Onomasticon*, Κεδέσα et *Cydissus*, à 20 milles de Tyr.

18 Artemisios  $\left. \begin{matrix} \{405\} \\ \{410\} \end{matrix} \right\}$  de Tyr = 5 juin  $\left. \begin{matrix} \{280\} \\ \{285\} \end{matrix} \right\}$  J.-C. <sup>1</sup>

Reste à résoudre la question la plus intéressante de toutes, celle du nom du dieu auquel est dédié l'autel. Ce nom se cache peut-être dans le groupe de lettres suivant l'épithète ἀρίω, épithète qui, ainsi que j'ai eu maintes fois l'occasion de le montrer, est de style quand il s'agit de divinités sémitiques<sup>2</sup>; à moins qu'il ne faille chercher dans ce groupe une seconde épithète complétant le vocable divin, telle que μεγίστω ou autre. Toutefois, dans ce dernier cas, on s'attendrait à ce que cette seconde épithète, quelle qu'elle soit, fût rattachée à la première par la conjonction και; or, il n'y a rien qui ressemble à ces lettres dans le groupe considéré, lequel se présente matériellement sous cette forme : MCO Υ ΘΙΝ<sup>3</sup>. Il faudrait faire vraiment violence à la copie pour tirer de là : [και] μ(εγίστω). Ce qui augmente singulièrement la difficulté, c'est que, la répartition et l'espacement des lettres dans les lignes étant en général très capricieux dans cette inscription, nous ne saurions dire si les vides qui précèdent ou qui séparent les caractères constituant notre groupe, sont des vides réels, ou bien s'ils ont pu contenir d'autres caractères disparus accidentellement. En outre il se pourrait qu'il fallût prélever soit un, soit deux, soit trois des dernières lettres du groupe pour y chercher un prénom, peut-être abrégé, du dédicant Septimius Zenon; sans préjudice, bien entendu, des diverses restitutions paléographiques auxquelles peuvent prêter toutes ces lettres plus ou moins bien conservées ou exactement copiées. C'est ici, surtout, que le regret de la perte de l'estampage se fait vivement sentir. En l'absence de ce secours, toute tentative de lecture me paraît bien téméraire. Sans doute, on pourrait pro-

1. Pour les raisons visées plus haut, et étant donné le moment de l'année, j'opère sur la base différentielle ≡ 125 et non ≡ 126 qui est celle indiquée à tort d'une façon absolue par les manuels.

2. Nous en trouverons plus loin, au § 55, *Le Mont Hermon et son dieu*, un nouvel et remarquable exemple.

3. Je ne sais si l'on doit faire état du petit C isolé qui figure dans l'interligne (à l'extrémité droite, entre les lignes 1 et 2).

poser plusieurs conjectures<sup>1</sup>, mais elles sont toutes trop sujettes à caution pour que je me risque à les mettre en avant. Tout ce que je puis dire c'est que je croirais volontiers qu'il faut chercher là, plutôt qu'une seconde épithète du dieu, soit son nom spécifique, soit, tout au moins, son vocable topique.

## § 55

**Le Mont Hermon et son dieu d'après une inscription inédite.**

## I

En étudiant en 1884 les collections d'antiquités du Palestine Exploration Fund<sup>2</sup>, dont j'avais entrepris de dresser un catalogue descriptif pour mon usage personnel, je remarquai une grande dalle rectangulaire de pierre calcaire, grossièrement dressée, brisée en deux morceaux et portant une inscription grecque de huit lignes en caractères cursifs et irréguliers, assez difficiles à déchiffrer. J'en pris alors une copie et une bonne photographie<sup>3</sup> qui, depuis, sont restées enfermées dans mes cartons. Je me promettais toujours d'en tirer parti; mais j'en avais été empêché jusqu'ici par certains doutes qui planaient encore sur la lecture matérielle et, surtout, par l'ignorance absolue où l'on était de la provenance exacte du monument, provenance que

1. On pourrait penser, par exemple, à *Μηγρίν*, surnom, ou plutôt nom spécifique de Baal Marcod (cf. *Rec A. O.*, I, p. 95); mais l'aspect de la graphie n'est pas favorable à cette conjecture. La restitution *Μερχουρίω* y répondrait mieux; l'existence de cette entité divine est attestée en Syrie (*id.*, I, p. 22, n° 4; cf. Wadd. 1875 a). On peut objecter, il est vrai, que la tête divine sculptée sur l'autre face de l'autel ne convient guère à un Hermès ou un Mercure classique; mais, d'autre part, il semble y avoir, sur le terrain syrien, d'étroites relations entre Kronos et l'Hermès oriental ou Malakbel (cf. Dussaud, *Notes de mythologie syrienne*, pp. 25, 60, 65; cf. p. 40, le buste de Kronos qui décore le pectoral du Jupiter Heliopolitanus représenté par le bronze de Graz et qui rappelle beaucoup le buste de notre autel de Kadès).

2. Alors déposées au South Kensington Museum.

3. C'est d'après cette photographie qu'a été exécutée la gravure de la planche ci-jointe (pl. VIII).



j'ai réussi enfin à déterminer et qui, ainsi que je vais le montrer, en constitue le principal intérêt.

L'étiquette portait ces seuls mots « from the Lebanon ». C'était, comme on le voit, on ne peut plus vague, car le Liban comprend une notable partie de la Syrie.

Malgré toutes les recherches qui furent faites à cette époque, sur ma demande, dans les archives du Palestine Exploration Fund, il fut impossible de savoir où la pierre avait été trouvée, ni par qui elle avait été transportée de Syrie en Angleterre, ni même à quel moment et par quelle voie elle était entrée dans les collections du Fund.

Ce n'est que dans ces derniers temps, et tout à fait par hasard, que je suis parvenu à acquérir la certitude que la pierre énigmatique devait provenir, en réalité, du sommet de l'Hermon, bien plus, du sanctuaire même couronnant autrefois la montagne sacrée dont la tête neigeuse marquait la limite septentrionale du pays d'Israël et au pied de laquelle le Jourdain prend sa source. Ce fait, qui donne aussitôt à notre inscription une valeur exceptionnelle, ressortira pleinement de la démonstration suivante.

J'avais perdu de vue ce monument, quand, l'autre jour, ayant eu à faire dans les anciens *Quarterly Statements* une recherche pour un tout autre objet, je jetai les yeux sur une série de copies d'inscriptions relevées sur divers points de la Syrie par Sir Charles Warren et publiées en fac-similés dans le *Statement* n° VI, mars-juin 1870, pp. 324-329. Je remarquai dans le nombre, à la p. 328, une copie d'inscription grecque de huit lignes, dont l'aspect me frappa. Ce n'est qu'un simple croquis, indéchiffrable en lui-même — ce qui explique qu'il n'ait pas jusqu'à ce jour attiré l'attention. Un rapide examen me fit penser, et la comparaison avec la photographie que je possédais me prouva aussitôt que cette copie n'était autre que celle de notre inscription dont l'origine semblait devoir demeurer à jamais inconnue. Or, le croquis est accompagné de cette brève, mais explicite légende : « *Stone on summit of Hermon. Scale 1/12* ».

Bien qu'aucune autre référence ne fût donnée, je tenais désor-

mais un précieux bout de fil conducteur. En me reportant à un rapport de Sir Charles Warren publié antérieurement (*Statement* n° V, janvier-mars 1870, pp. 210-215)<sup>1</sup> sous le titre de « Summit of Hermon », je n'eus pas de peine à y retrouver la mention de notre inscription. En effet, après avoir décrit très exactement le remarquable sanctuaire<sup>2</sup> dont on voit encore les ruines sur le sommet principal de l'Hermon et, en particulier, la grande enceinte ovale qui entoure le cône terminal, Sir Charles Warren s'exprime ainsi (*l. c.*, p. 213) :

To the north-west of the oval we found a stone 4ft by 18 in. by 12 in. with a greek inscription on the face very roughly cut; a squeeze<sup>3</sup> was taken of this, and a *fac-simile* from it has been attempted; it is enclosed. This inscription does not appear to have been noticed by travellers before.

Nul doute, donc. L'inscription dont il est question ici est celle qui a été reproduite plus tard, et d'une façon fort imparfaite, à la p. 328; par suite, c'est celle-là même dont le Fund possède l'original et qui, depuis plus de trente-deux ans, attend toujours son explication. En dehors des similitudes du texte, l'identité est assurée par la concordance des dimensions; la dalle du Fund mesure approximativement : longueur, 42 pouces; largeur, 19-20 pouces; épaisseur, 4 1/2 pouces. Les cotes de longueur et de largeur se rapprochent sensiblement de celles notées sur place par Sir Charles Warren. Seule, l'épaisseur actuelle est beaucoup moindre : 4 1/2 pouces, au lieu de 12. Cette différence est attribuable à ce que l'on aura dû réduire l'épaisseur de 2/3 environ, pour diminuer le poids de la pierre et en faciliter le transport. C'est, d'ailleurs, ce que va établir le reste de cette petite enquête.

En effet, nous allons maintenant pouvoir suivre à la piste notre

1. Il a été reproduit plus tard, avec la même gravure, dans *Our Work in Palestine*, 1873, pp. 245-250.

2. Qasr ech-Chebib, désigné souvent, à tort, sous le nom de Qasr 'Antar, qui appartient en réalité à un autre site (cf. *Q. Statem.*, 1874, p. 52).

3. Il y aurait lieu de faire des recherches dans les archives du Palestine Exploration Fund à l'effet de retrouver cet estampage. Si on le retrouve, je ne doute pas que la comparaison avec la pierre ne confirme mon identification.

monument depuis le sommet de l'Hermon jusqu'à la dernière étape qui l'a amené sur les bords de la Tamise. Dans un rapport subséquent<sup>1</sup>, Sir Charles Warren raconte qu'il obtint de Rachid Pacha, gouverneur général de Damas, l'autorisation d'enlever la pierre découverte par lui sur le sommet de l'Hermon. Ce ne fut point une opération aisée que de faire descendre un pareil bloc, pesant 18 cwt, d'un point sis à 2.800 mètres d'altitude, par des pentes sans route, et même sans sentiers. On le mit sur un traîneau, et, jusqu'à un certain endroit, les choses marchèrent assez bien. Mais là, on dut s'arrêter devant une crête infranchissable; impossible d'aller plus loin. On dut se résoudre alors à tailler la pierre par derrière pour l'amincir et l'alléger d'autant; au cours de ce travail, elle se brisa en deux morceaux<sup>2</sup>. Malgré ce sacrifice, et l'accident consécutif qui simplifiait la besogne, il fallut renoncer à pousser plus loin devant l'inexpérience et la maladresse des hommes, dont un même fut blessé au cours d'une fausse manœuvre. Les deux fragments, soigneusement recouverts de cailloux, furent abandonnés sur place, et ce n'est que plus tard, qu'on put enfin les faire transporter à Beyrouth à dos de mulets. C'est de là qu'ils auront été expédiés à Londres, à une époque inconnue, et par les soins de quelque tiers qui négligea d'accompagner son envoi des renseignements nécessaires; cette négligence fut cause que le monument, ayant perdu son état civil, est demeuré lettre close pendant tant d'années. Cet état civil, si je ne m'abuse, est aujourd'hui reconstitué en toute certitude.

## II

Nous pouvons donc, désormais, tenir pour un fait acquis que l'inscription que je vais essayer maintenant d'expliquer provient authentiquement de l'antique sanctuaire qui s'élevait sur le sommet de l'Hermon. Ce fait, comme on va le voir, est d'une

1. *Op. c. Our Summer in the Lebanon*, pp. 239, 241-242.

2. Voilà qui achève d'assurer l'identité des deux fragments de la collection du Fund, et explique en même temps, la différence, que j'ai relevée plus haut, dans l'épaisseur.

importance capitale pour l'interprétation du texte, qui nous apparaît ainsi sous un jour tout nouveau.

Voici comment je le lis :

Κατὰ κέλευσιν θεοῦ μεγίστου κ[αί]  
ἀγίου, ὁ (?) ὁμνύοντες, εντεῦθεν.

Par ordre du dieu très grand et saint, ceux qui prêtent serment — (à partir) d'ici!

L'inscription dans sa brièveté et avec son tour elliptique, doit être regardée comme complète. Les huit lignes se continuent bien, sans interruption, ni lacune ; et, d'autre part, il ne manque rien en haut, rien, non plus, en bas : le blanc considérable qui suit les trois dernières lettres (ligne 8) montre suffisamment que le texte s'arrêtait là.

La seule difficulté porte sur le  $\Upsilon$  par lequel semble débiter la ligne 6. Cette lettre est un peu en retrait de la verticale qui règle le commencement des autres lignes ; on pourrait donc se demander si elle n'était pas précédée d'une première lettre, aujourd'hui détruite ; par moment, on croirait distinguer à cet endroit des linéaments frustes ayant pu appartenir à cette lettre problématique. Mais quelle que soit celle que l'on suppose, [ο]ϋ, [ο]ϋ̄, ou même [ε]ϋ̄<sup>1</sup>, on n'arrive à aucun mot cadrant convenablement avec le contexte. Ce qu'on attend, ce qu'il nous faut devant le participe présent ὁμνύοντες, c'est l'article *οἱ* ; aussi, tout bien pesé, inclinerais-je à croire que cet  $\upsilon$  représente justement l'article *οἱ*, avec une orthographe vulgaire<sup>2</sup> dont l'épigraphie grecque de Syrie nous offre plus d'un exemple. Quant au retrait de la lettre par rapport à l'alignement général, il se peut qu'il ait été occasionné par l'existence de quelque défaut de la pierre qui aura forcé le graveur à reporter légèrement à droite le début de la ligne 6. A ma prière, le colonel Watson et M. S. A. Cook, ont bien voulu examiner attentivement la pierre en cet endroit. Le

1. Il serait bien téméraire de supposer l'existence d'un composé εὐόμνυμι qui aurait été formé à l'instar de εὐόρκω.

2. *Οἱ* et *ϋ* se prononçaient l'un et l'autre *i*, par suite du iotacisme.

résultat de cet examen a été complètement négatif en ce qui concerne l'existence possible d'une lettre avant le  $\gamma$ . Ce dernier m'écrit : « We can find only weather marks; there is no sign of a letter, and I doubt whether there is actually room for it ».

### III

Quel peut bien être ce dieu innomé, ainsi qualifié de « très grand » et de « saint » ? On est en droit de répondre, je pense, sans hésiter, que c'est le dieu même de l'Hermon dont le sanctuaire s'élevait sur le point culminant (*El-Moutabkhiyât*) de la montagne sacrée, avec laquelle devait se confondre, selon la vieille croyance sémitique, sa propre personnalité. Si nous soulevons le voile de ces vocables helléniques, dont le second ( $\alpha\gamma\iota\omicron\varsigma$ ) est de style, comme je l'ai montré autrefois <sup>1</sup>, quand il s'agit de divinités d'origine sémitique, nous voyons se dresser devant nous la figure grandiose de ce *Baal Hermon* dont la Bible nous parle formellement à deux reprises <sup>2</sup>, le frère mythologique du mont Liban et du mont Carmel qui, eux aussi, étaient de véritables dieux <sup>3</sup>. L'adoration de l'Hermon a persisté très tard; elle n'avait pas encore, à l'époque d'Eusèbe <sup>4</sup>, perdu sa vogue parmi les habitants de la région; il se peut même qu'un des noms mo-

1. *Études d'Arch. Orient.*, I, p. 100 et suiv.; cf. *Rec. d'Arch. Orient.*, III, p. 330 et V, p. 345.

2. Juges, II, 3; I Chron., v, 23.

3. Pour le Liban, cf. le *Ba'al Lebanon* de la très vieille inscription phénicienne du *C. I. S.*, I, n° 5, dont j'avais, le premier, reconnu l'existence. Pour le Carmel, cf. le passage fameux de Tacite (II, 78) : « Ita vocant montem deumque ». Comparer aussi le passage de Sanchoniathon (édit. Orelli, p. 16) où l'Antiliban figure parmi les montagnes-dieux, de la race des géants, à côté du Casius, du Liban et du mystérieux Brathy.

Peut-être bien est-ce notre même Baal Hermon qu'il faut reconnaître dans le  $\text{Zeus } \mu\acute{\alpha}\gamma\iota\sigma\tau\omicron\varsigma$  d'une dédicace copiée par M. Fossey (*Bulletin de Correspondance hellénique*, t. XXI, p. 63, n° 72), à Qal'at Djandal, sur le versant oriental de l'Hermon. Zeus est l'équivalent habituel de Baal. A la ligne 5, je propose de restituer en  $\text{Máγνου}$  le patronymique défiguré dans la copie en  $\text{ΥΑΥΝΟΥ}$ . La restitution  $\text{Ἰαμοῦ}$ , de M. Fossey, est de tout point inadmissible.

4. *Onomasticon*, s. v. Ἀσρμῶν... ὡς ἱερὸν τιμᾶσθαι ὑπὸ τῶν ἔθνων. Saint Jérôme : « In vertice ejus insigne templum quod ab ethnicis cultui habetur e regione Pa-neadis et Libani. »

dernes de la montagne — *Djebel ech-Chetkh* — nous ait conservé une dernière trace du vieux Baal chananéen, ou amorrhéen, qu'elle incarnait.

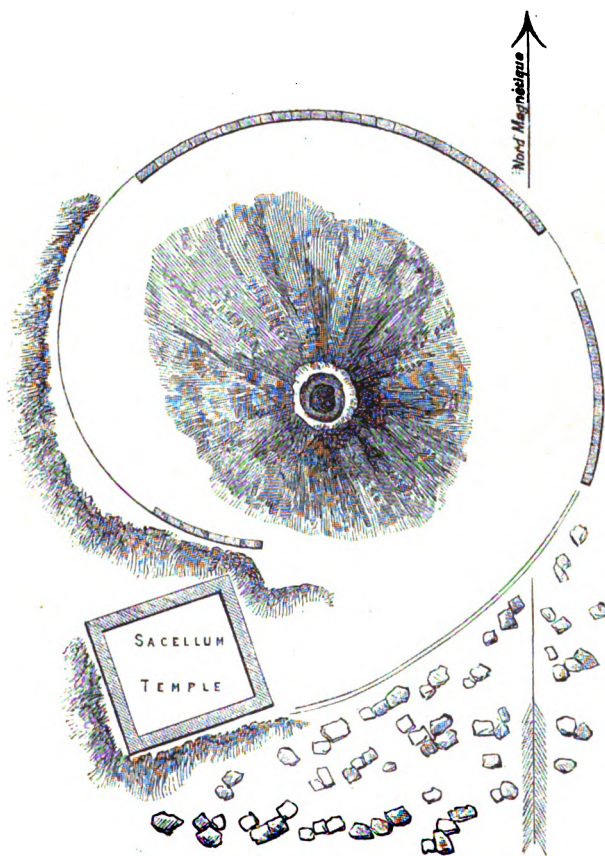
## IV

Naturellement, à la date à laquelle nous fait descendre la paléographie de notre inscription — peut-être le III<sup>e</sup> siècle de ère — nous sommes loin des temps reculés où le dieu recevait sur son haut lieu<sup>1</sup> les hommages des populations primitives de cette partie de la Syrie. Mais ni le lieu, ni le dieu n'avaient changé, pas plus probablement que les cérémonies essentielles qui constituaient son culte. Il est à supposer que c'est à quel- qu'un de ces rites que se rapporte notre inscription. Elle a le caractère d'une prescription liturgique, de tournure impérative. C'est un ordre donné au nom du dieu lui-même. Je pense qu'il faut prendre ἐντεῦθεν dans son acception matérielle d'adverbe de lieu — « à partir d'ici » — avec un verbe sous entendu. La pierre, dressée comme une stèle grossière, devait indiquer le point même visé par la prescription, et à partir duquel les Ὀμνύοντες — « ceux qui prêtent le serment » avaient à opérer un certain mouvement. Si l'on se reporte aux descriptions du sanctuaire dans son état actuel, avec son enceinte ovale entourant le terrain sacré au milieu duquel se dresse le cône tronqué et évidé en cuvette profonde qui marque l'emplacement du Saint des saints; avec son petit *sacellum*<sup>2</sup> flanquant l'enceinte du côté sud; avec

1. Il n'est pas douteux que c'est bien sur ce point du pic central de l'Hermon qu'il faut localiser le culte dont il était l'objet, et le nouveau document que j'introduis dans la question ne peut que corroborer cette opinion. Il convient, pourtant, de rectifier une idée erronée, émise autrefois par Robinson et encore courante aujourd'hui : à savoir que les différents temples dont on voit les ruines dans la région environnant le massif de l'Hermon, seraient orientés sur le grand sanctuaire culminant et central comme sur une sorte de *qiblé* sacrée. Sir Charles Warren (*op. c.*, p. 184 et *passim*) a démontré qu'il n'en était rien et que tous ces temples étaient, comme d'habitude, orientés à l'est.

2. La construction de ce petit édifice, à en juger par la forme des moulures, ne semble pas remonter au delà de l'époque romaine. Elle doit être, à peu de chose près, contemporaine de notre inscription.

la caverne mystérieuse qui s'ouvre du côté nord-est, on pourrait imaginer<sup>1</sup> une sorte de procession, de πομπή, pratiquant autour du lieu saint ces tournées rituelles qui semblent avoir joué de tout temps un rôle considérable dans les divers cultes sémi-



tiques. L'ordre et la marche de ces évolutions devaient être minutieusement réglés, aussi bien que leur nombre, leur sens et leurs stations — d'où, peut-être, notre inscription marquant un point de départ, ou une halte suivie d'une reprise. Je ne crois pas

1. La disposition même des lieux suggère naturellement et *a priori* cette idée; cf. Warren, *op. c.*, p. 214; Guérin, *Galilée*, II, p. 293, etc.

qu'on puisse prêter à l'ordre du dieu une valeur prohibitive et considérer ἐντεῖθεν comme une interdiction d'un tour elliptique — « loin d'ici! » — qui défendrait à la catégorie des Ὀμνύοντες l'accès du sanctuaire.

Il est bien difficile de deviner ce que pouvaient être ces Ὀμνύοντες, « assermentés » ou « jurés ». Étaient-ce des fidèles, des initiés d'un certain degré, qui se liaient par des vœux solennels à la divinité, dans des conditions que nous ignorons? Étaient-ce, au contraire, des personnes à qui, dans des cas donnés, on déférait le serment juridique, serment qui, pour plus de garantie, devait être proféré dans le sanctuaire même du dieu suprême, et sur un point déterminé de ce sanctuaire? Cette dernière hypothèse ferait penser à divers passages bibliques<sup>1</sup> où il est question du serment à prononcer dans le temple, devant l'autel de Jehovah.

Ce ne sont là, à vrai dire, que des conjectures. On pourrait en faire d'autres encore; mais, il est prudent de s'arrêter dans cette voie, tant que l'on ne saura pas au juste de quelle espèce de serment veut parler notre inscription.

On ne peut, toutefois, s'empêcher de se demander s'il n'y aurait pas quelque rapport plus ou moins direct entre ce serment, quel qu'il fût, et le nom même de l'*Hermon* rattaché, à tort ou à raison, par une tradition populaire, à la racine חרם « devovere, consecrere<sup>2</sup> ». Considéré à ce point de vue, le Baal Hermon prendrait quelque peu l'aspect d'une sorte de Ζεὺς ὄρκιος ou de *Jupiter Jurarius*.

## V

Or, fondée, ou non, cette tradition populaire a effectivement existé dans l'antiquité : l'*Hermon* passait pour être la « mon-

1. I Rois, VIII, 31; II Chron., VI, 22.

2. חרם correspondrait alors à la racine حرم. On sait qu'une opinion moderne a prétendu, au contraire, rattacher le nom de l'*Hermon* à la racine حرم. en rapprochant حرم, حرم « pic d'une montagne ».



tagne du serment ». C'est ce que nous apprend, dans des conditions extrêmement curieuses, l'apocryphe fameux connu sous le nom de *Livre d'Enoch*<sup>1</sup>. Comme on va le voir, ce document et notre inscription s'éclairent l'un l'autre d'une lumière singulière et inattendue<sup>2</sup>. Il s'agit de l'épisode célèbre des anges déchus, de ceux que la Bible appelle les « fils de Dieu », les *bené Elohim*<sup>3</sup> :

Et il arriva, lorsque les fils des hommes se furent multipliés, qu'en ces jours-là, il leur naquit de belles et jolies filles. Et les anges, fils du ciel, les regardèrent, et les désirèrent, et ils se dirent les uns aux autres : « Allons ! choisissons-nous des femmes parmi les hommes et engendrons-nous des enfants ». Et Semiazas, qui était leur chef, leur dit : « J'ai peur que vous ne vouliez pas faire la chose (jusqu'au bout), et, alors, je resterai seul comptable d'une grande faute. » Ils lui répondirent donc tous ensemble : « Jurons tous par serment et engageons-nous tous par de mutuels anathèmes<sup>4</sup> à ne pas nous désister de cette résolution jusqu'à ce que nous l'ayons exécutée et que nous ayons mené l'entreprise à bonne fin. » Alors, ils jurèrent tous ensemble et s'engagèrent par de mutuels anathèmes<sup>5</sup>...

[<sup>6</sup> Or, ces (anges) étaient au nombre de deux cents qui descendirent, dans les jours de Iared, sur la cime du Mont Ermonieim, et ils appelèrent cette montagne Ermôm, parce que c'est là qu'ils avaient juré et s'étaient engagés par de mutuels anathèmes]. Et voici quels étaient les noms de leurs chefs, etc.

La version éthiopienne a le passage au complet, mais elle l'a défiguré par un gros contre-sens, en prenant le nom du patriarche Iared pour celui du sommet même de l'Hermon : « et ils descendirent sur l'*Ardis*, qui est la cime du Mont Hermon et ils le nommèrent Mont Hermon parce que etc. ».

1. J'emprunterai mes citations à l'édition récente du texte grec et éthiopien, Flemming et Radermacher, *Das Buch Henoch*, Leipzig, 1901. Je suis naturellement de préférence le texte grec, complété, là où il offre des lacunes, par celui du Syncelle, en marquant, à l'occasion, les écarts de la version éthiopienne.

2. Ch. VI-XI.

3. Je ne m'attarderai pas à reprendre la question, si souvent étudiée, de la relation intime qui existe entre le récit de la Genèse (vi, 1-4) et celui du Livre d'Hénoch. On sait que ce dernier est visé dans l'épître de Jude, 6, 14, 15.

4. Ὁμόσωμεν ὄρκῳ πάντες καὶ ἀναθεματίσωμεν πάντες ἀλλήλους.

5. Τότε ὠμοσαν πάντες ὁμοῦ καὶ ἀνεθεμάτισαν ἀλλήλους ἐν αὐτῷ..... (lacune).

6. Ici, le texte grec du manuscrit d'Akhmim présente une lacune qui est exactement comblée par le texte, littéralement concordant, du Syncelle : ἦσαν δὲ οὗτοι διακόσιοι οἱ καταβάντες ἐν ταῖς ἡμέραις Ἰαρέδ εἰς τὴν κορυφὴν τοῦ Ἐρμονιεῖμ ὄρους · καὶ ἐκάλεσαν τὸ ὄρος Ἐρμῶμ, καθότι ὠμοσαν καὶ ἀναθεμάτισαν ἀλλήλους ἐν αὐτῷ.

Puis, vient l'énumération des noms des dix chefs commandant aux deux cents anges criminels, Semiazas en tête ; la fornication de ceux-ci avec les femmes ; la naissance des géants issus de ces unions, véritables ogres dévorant tout sur la terre, bêtes et gens ; l'enseignement de diverses sciences et industries donné aux hommes par les anges déchus, chacun selon sa spécialité ; la plainte de l'humanité s'élevant jusqu'à Dieu pour le supplier de mettre un terme à toutes ces monstruosité ; finalement, le châtement des mauvais anges et l'annonce du Déluge.

Ce passage du livre d'Enoch était bien connu de saint Hilaire et de saint Jérôme<sup>1</sup> ; ils l'utilisent, en en accentuant encore la signification, dans leurs commentaires sur le verset 3 du Psaume 132 (hébreu 133), où il est question de la rosée de l'Hermon descendant sur les montagnes de Sion et comparée (verset 2) à l'huile parfumée qui, versée sur la tête d'Aaron, coule sur sa barbe et le bord de ses vêtements.

Saint-Hilaire :

Hermon autem est mons in Phœnice, cujus interpretatio *anathema* est ; quod enim nobiscum anathema nuncupatur, id hebraice *Hermon* dicitur. Fertur autem id, de quo etiam nescio cujus liber exstat, quod angeli concupiscentes filias hominum, cum de cœlo descenderunt, in hunc montem maxime excelsum convenierint.

Saint-Jérôme :

Legimus in quodam libro apocrypho, eo tempore quo descendebant filii dei ad filias hominum, descendisse illos in montem Hermon et ibi inisse pactum quomodo venirent ad filias hominum et sibi eas sociarent.

## VI

Le trait caractéristique du récit, c'est cette « Conjuratio » préalable des anges rebelles, ayant pour théâtre le sommet de l'Hermon et visant la signification même du nom de la montagne. On sait que le serment, sous sa forme la plus solennelle, était toujours renforcé d'imprécations terribles, d'anathèmes qui devaient retomber sur la tête de celui qui le violerait. C'est

1. Ou, du moins, de l'auteur du commentaire attribué à ce Père de l'Église.

bien le cas ici. On remarquera que le texte grec emploie, à plusieurs reprises, le verbe ὀμνῶμι, « jurer », c'est-à-dire précisément celui que nous lisons dans notre inscription. On pourrait même être tenté de se demander, tout d'abord, si les mystérieux ὀμνῶντες, dont parle celle-ci d'une façon absolue, ne désigneraient pas les anges en question, et si l'inscription n'était pas destinée à rappeler une antique tradition du sanctuaire, en marquant l'endroit même où les divins conjurés, descendus du ciel, avaient pris pied et d'où (ἐβρεῦθεν) ils étaient partis pour aller se livrer à leurs ébats avec les filles des hommes. Mais je pense qu'on aurait tort de s'arrêter à cette vue ; les termes mêmes du début de l'inscription (« par ordre du dieu ») montrent bien qu'il s'agit d'une prescription liturgique, réglant un certain mouvement des fidèles qui prenaient part à quelque cérémonie dont la condition fondamentale était la prestation d'un serment.

J'inclinerais plutôt à penser que l'auteur du Livre d'Enoch, ou tout au moins de cette partie du livre qui nous intéresse, très familier, comme nous le verrons, avec la région de l'Hermon et, partant, avec les croyances locales qui pouvaient y avoir cours, a choisi, pour y placer sa scène de la conjuration des anges, le sanctuaire de l'Hermon, justement parce que celui-ci était célèbre par cette pratique du serment rituel. Il ne serait même pas impossible que ce soit cette pratique païenne, qu'en sa qualité de juif ou, si l'on préfère <sup>1</sup>, de chrétien judaïsant, il devait tenir pour abominable, qui lui ait suggéré l'idée première de ce détail topique de la « conjuration » des mauvais anges. On n'en trouve pas même le germe dans le récit, il est vrai très bref, de la Genèse, qui lui a visiblement fourni le thème de son développement mythique. Peut-être bien, du reste, n'est-il pas proprement l'inventeur de ce détail et n'a-t-il fait que suivre, sur ce point, une légende déjà en honneur dans le milieu particulier auquel il appartenait, légende formée sous l'influence et dans

1. On sait que cette question est très controversée.

les conditions que j'indique. Nous relèverons, en effet, tout à l'heure, dans d'autres sources, de curieuses variations du récit du Livre d'Énoch ; nous y retrouverons les mêmes éléments : les fils de Dieu, l'Hermon et un certain serment rattachant étroitement ceux-là à celui-ci ; mais ces éléments y sont groupés à un point de vue sensiblement différent. La question est de savoir, seulement, si ces variations sont des déviations, conscientes ou non, du récit même du Livre d'Énoch, ou bien si elles ne nous représenteraient pas un autre état d'une ancienne tradition populaire à laquelle l'auteur de l'apocryphe et ceux de ces récits divergents auraient puisé d'une façon plus ou moins indépendante.

Quoi qu'il en soit, il est manifeste que le Livre d'Hénoch attache une importance particulière à ce serment des anges déchus. La preuve en est qu'il y revient, à plusieurs reprises, avec une complaisance marquée. Déjà, immédiatement avant d'aborder l'épisode qui nous intéresse, il nous y prépare, en quelque sorte, en manifestant son horreur pour certains serments sacrilèges <sup>1</sup> :

Et c'est par vous que proféreront des imprécations tous ceux qui les profèrent, et tous les pécheurs et les impies jureront par vous (ἐν ὑμῖν ὁμοῦνται) <sup>2</sup>.

Dans un autre passage, conservé seulement par le Syncelle <sup>3</sup>, l'auteur parle à nouveau, sans la nommer, de la montagne où les anges ont conclu leur pacte en se liant par des serments et des anathèmes (ἐν ᾗ ὄμωσαν καὶ ἀναθεμάτισαν πρὸς τὸν πλησίον αὐτῶν). Il semble la considérer comme une montagne maudite par suite du forfait dont elle a été le théâtre ; le froid, la neige et le givre l'envelopperont éternellement <sup>4</sup> ; la rosée n'y tombera pas <sup>5</sup>,

1. Matthieu, v, 33-37 ; cf. Jacques, v, 12.

2. v, 6, l. 11-13. Cette réprobation rappelle quelque peu à certains égards l'interdiction fameuse de Jésus.

3. Cité dans *Das Buch Henoch*, p. 44, note.

4. On sait qu'en certains points de l'Hermon la neige persiste jusqu'au cœur de l'été ; d'où, l'un de ses noms modernes : *Djebel et-teldj*, « le mont de la neige ».

5. La rosée de l'Hermon était célèbre ; cf. le Psaume 133, cité plus haut, et les commentaires de saint Hilaire et saint Jérôme.

seule la malédiction y descendra, jusqu'au jour du jugement dernier où la montagne sera brûlée et fondue comme cire.

Enfin, dans une autre partie du livre que, seule, la version éthiopienne<sup>1</sup> nous a conservée, malheureusement avec quelques lacunes et des passages douteux ou obscurs, l'auteur parle en détail d'un autre serment mystérieux qu'il paraît vouloir opposer à celui des mauvais anges. Après avoir énuméré à nouveau, et sous des formes différentes, le noms de ceux-ci, il nous montre l'archange Michel<sup>2</sup> sollicité de révéler aux saints, pour qu'ils puissent le prononcer dans leur serment, le nom secret (de Dieu<sup>3</sup>), nom et serments devant lesquels tremblent « ceux qui ont montré aux fils des hommes tout ce qui était caché »<sup>4</sup>.

## VII

A côté du récit du livre d'Enoch il faut mettre ceux de la tradition syriaque<sup>5</sup>, qui, d'accord avec lui sur le fond et nombre de détails, topiques ou autres, s'en écartent sur un point essentiel : les « fils de Dieu » ne sont pas des anges, mais les descendants du patriarche Seth, père des géants et géant lui-même. Cet autre groupe de récits, pleins de variantes sur lesquelles il serait trop long de s'arrêter, peut se résumer ainsi. A la mort d'Adam, son fils Seth (né en remplacement d'Abel), et sa famille se sépa-

1. *Das Buch Henoch*, ch. 69 (pp. 88-90).

2. On ne voit pas très bien par qui, par suite de l'obscurité de la version éthiopienne.

3. Le fameux *Chem mephorach*.

4. Allusion aux divers arts et métiers révélés aux hommes par les anges déchus. Le morceau contient un long développement sur la puissance quasi-magique de ce serment par la vertu duquel tout a été créé et tout est réglé. Je soupçonne qu'ici le traducteur éthiopien n'a pas très bien saisi le sens général du passage et a attribué au serment le pouvoir qui appartenait, en réalité, au nom ineffable.

5. Cf. *Euty chius, Annales*, I, pp. 16 et suiv. ; Michel le Syrien, *Chron.*, édit. Chabot, I, pp. 4-13 ; Bar Hebræus, *Chron.*, p. 4 ; *Hist. dyn.*, p. 7, etc. ; cf. Cureton, *Spic. syr.*, annot., pp. 78-79, et, aussi, la *Caverne des Trésors*. Sur les divers pères de l'Église qui ont adopté la tradition syriaque au point de vue dogmatique, cf. Robert, *Rev. Bibl.*, 1895, pp. 340 et suiv., 525 et suiv. Sur les contacts rabbiniques de notre légende voir, entre autres, Grünbaum, *ZDMG.*, t. XXXI, pp. 225 sq., 235 sq., 245. Je ne rappelle que pour mémoire les emprunts partiels et plus ou moins exacts faits par la tradition musulmane.

rèrent de la famille de Caïn le maudit. Tandis que celle-ci restait dans la vallée, théâtre du meurtre d'Abel, les Sethites allèrent s'établir sur le sommet de l'Hermon, de la montagne sainte où Adam était enseveli dans la Caverne des Trésors. Ils y menaient une vie de pureté et de sainteté dans des conditions de simplicité qui rappellent celles de l'âge d'or, tandis qu'en bas, les Caïnites inauguraient la vie civilisée en inventant des instruments de musique, travaillant les métaux et construisant des édifices. Les Sethites passaient leur temps à louer Dieu, mêlant leurs chants à ceux des anges dont ils étaient voisins et entendaient les voix. C'est pour cela qu'ils furent appelés « fils de Dieu ». Ils avaient un serment qui consistait en ces mots : « Non, par le sang d'Abel ». A sa mort, Seth fit jurer à ses enfants « par le sang d'Abel » qu'ils ne descendraient jamais de la montagne sainte pour aller rejoindre les Caïnites ; et, à chaque génération, ce serment solennel fut renouvelé, jusqu'à l'époque du patriarche Yared, père d'Enoch. Cependant, les Caïnites continuaient à se livrer à tous les excès et aux débauches les plus monstrueuses ; les sons de leurs instruments de musique montaient jusqu'au sommet de l'Hermon. C'est alors que cent des Sethites, attirés par cette musique, se réunirent pour descendre vers les Caïnites, malgré les efforts de Yared qui, au nom du sang d'Abel, les adjurait de n'en rien faire. D'autres groupes allèrent encore les rejoindre. Enflammés par les charmes des filles impudiques des Caïnites, ils s'unirent à elles, et, comme ils étaient eux-mêmes de taille gigantesque, ils engendrèrent les Géants. Le temps passa et l'iniquité s'accrut sur la terre, si bien que le dernier des patriarches Sethites, Noé, resta seul sur la montagne sainte avec sa femme <sup>1</sup> et ses trois fils. Il la quitta, sur l'ordre de Dieu décidé à procéder au déluge, pour construire l'Arche, mais non sans emporter avec lui le corps d'Adam qui reposait dans la Caverne des Trésors <sup>2</sup>.

1. Selon Eutychius, la femme de Noé aurait porté le nom, bien suggestif, de *Heikal* (« sanctuaire ») et aurait été la fille de *Nâmousâ* (cf. *نأموس*, « caverne », dans les dialectes arabes de Syrie).

2. Il emporta en même temps, dit Eutychius, les offrandes déposées auprès

Nous retrouvons là, somme toute, les mêmes éléments que dans le récit du Livre d'Enoch, mais combinés et présentés d'une manière différente. Le serment y joue aussi un grand rôle, mais c'est un serment que les coupables violent au lieu de le prêter dans une conjuration précédant leur faute. Ces coupables, également « fils de Dieu », ne sont plus des anges, mais des descendants de Seth. La montagne a un caractère de sainteté plus accentué, sans cette mauvaise réputation que tend à lui faire le Livre d'Enoch ; elle est un véritable lieu de culte ; elle contient une caverne sacrée servant de sépulcre à Adam et aux patriarches<sup>1</sup>. Il est difficile de dire si nous avons affaire en cela à de simples déformations consécutives du récit même du Livre d'Enoch, ou bien, à de véritables variantes qui nous auraient conservé d'autres traits appartenant à une légende primitive locale, à ce qu'on pourrait appeler la légende syrienne. Je pencherais, je l'avoue, pour la seconde hypothèse. Je suis frappé de voir la persistance avec laquelle certains souvenirs bibliques bien significatifs sont restés attachés à divers points de la région, tant dans la tradition écrite que dans la tradition orale : le tombeau de Seth, à Yafoufé ; celui de Noé, à Karak Nouh ; le nom d'Abel à Abila ; la création d'Adam à l'*Ager Damascenus* ; l'emplacement même de l'Eden, dans ces parages etc. Il semble qu'à un certain moment, du moins, il y ait eu une localisation générale, sur ce petit coin de Syrie, des principaux épisodes des premiers chapitres de la Genèse. Rien ne nous prouve que cette localisation ne soit pas antérieure à la conquête musulmane ; certains indices seraient, au contraire, de nature à nous le faire supposer. En ce cas, il a dû y avoir dans la formation de ces légendes indigènes un mélange complexe d'éléments païens<sup>2</sup>, bibliques et chrétiens qui peut servir à

d'Adam ; Sem se chargea de l'or, Cham, de la myrrhe et Japhet, de l'encens (cf. les trois Mages).

1. Cf. la caverne signalée plus haut [p. 353], au nord-est de l'enceinte du sanctuaire de l'Hermon.

2. Au point de vue païen, il faut faire entrer en ligne de compte une donnée de la cosmogonie phénicienne dite de Sanchoniathon, dans laquelle on a re-

expliquer, dans une certaine mesure, la relation du culte de l'Hermon, tel qu'il nous est révélé par notre inscription, avec les diverses fables dont la montagne sainte a été l'objet.

## VIII

Somme toute, il me paraît ressortir de là une indication assez intéressante sur l'origine de l'auteur, ou d'un des auteurs du Livre d'Enoch. J'inclinerais à croire, sinon qu'il est né, du moins qu'il a vécu dans la région même de l'Hermon. Cette montagne, qui le préoccupe tant, et qu'il connaît si bien, devait être dans son horizon géographique immédiat. Il est familier avec les lieux circonvoisins. Tandis qu'il ne parle du Sinaï et de Jérusalem même que d'une façon assez vague, il décrit avec une grande précision topographique et toponymique les parages de l'Hermon<sup>1</sup> :

Et, étant allé, je m'assis auprès des eaux de Dan, dans la terre de Dan, qui est à l'ouest de l'Hermon (Ἐρμωνεΐμα) méridional. [Là, Enoch s'endort et a une vision; une voix céleste lui ordonne d'aller parler aux « fils du ciel » pour les convaincre]. Et, m'étant éveillé, j'allai les trouver. Et ils étaient tous assemblés, célébrant le deuil à Ebelsata (πενθοῦντες ἐν Ἐβέλσατά), laquelle est entre le Liban et Senesel (Σενεσίλ).

Comme on l'a reconnu depuis longtemps<sup>2</sup>, l'auteur désigne par les « eaux de Dan » une des sources du Jourdain, probablement celle du petit Jourdain de Josèphe, le Leddân<sup>3</sup> de nos jours,

connu depuis longtemps un rapport avec la tradition biblique de la chute des fils de Dieu et de la naissance des géants. C'est le passage (édit. Orelli, p. 16) où il est question des géants, identifiés avec les monts Kasios, Liban, Anti-Liban et Brathy, et de leurs mères dépravées. Dans cette famille de dieux-montagnes de Syrie, l'Hermon a sa place marquée, qu'il soit représenté par l'Anti-Liban, dont il fait orographiquement partie, ou qu'on doive le reconnaître dans l'énigmatique Brathy. Ce qui achève de confirmer le rapprochement, c'est que c'est aussi à ces géants et à leur lignée fabuleuse que le Pseudo-Sanchoniathon attribue l'invention des principaux arts industriels et autres.

1. *Das Buch Henoch*, p. 36 (xiii. 7-9).

2. Voir, entre autres, Lods, *Le Livre d'Enoch*, pp. 132-135.

3. On a, avec raison, cherché dans le nom arabe du *Leddân* une survivance de celui de la ville de *Dan*, mais sans pouvoir, jusqu'ici, rendre compte d'une façon satisfaisante de la première syllabe *Led*. Je serais tenté de croire que



près de Tell el-Qādhi, au pied de l'Hermon, du côté sud-ouest. On remarquera l'expression ἐκ δεξιῶν Ἑρμωνιτικῆς δόσεως, qui, si ce pluriel, un peu inattendu, n'est pas le résultat de quelque faute', serait à entendre littéralement « à l'ouest des Hermons méridionaux (ימין = « droite » et « sud »).

La position de l'endroit où sont assemblés les anges en deuil est définie avec une minutie indiquant qu'il s'agit d'une localité réelle et bien connue de l'auteur. Malheureusement, la forme matérielle des deux noms géographiques associés dans ce passage présente quelque incertitude. Pour le premier, la transcription éthiopienne *Oublesidél* semble impliquer une graphie : ΕΒΕΑCΑΙΑ ou même ΟΒΕΑCΙΑΗΑ, au lieu de ΕΒΕΑCΑΤΑ — à moins que ce ne soit simplement une mauvaise lecture du traducteur éthiopien ; pour le second, CÉNÉCHA la transcription éthiopienne *Seneser*, introduit dans la désinence une variante qui est peut-être d'ordre phonétique plutôt que paléographique ( $l=r$ ). Quoi qu'il en soit il est probable, comme on l'a déjà admis<sup>2</sup>, que dans le premier élément de Εβελσατα il faut reconnaître le toponyme hébreu très répandu אבֶל, *abél*, « prairie » avec une allusion, dans la circonstance (πενθοῦντες), au sens de אבֶל, *ébel*, « deuil », voire une réminiscence directe du « deuil des Égyptiens » (Genèse, I, 11) à *Abél* ou *Ébel Misraïm*, influencée peut-être par le אבֶל השׂכִיב biblique (*Onomasticon*, Ἀβελσαταγείν, *Abel-*

dans cette syllabe se cache le nom primitif de *Laich-Dan* : לִיִּךְ correspondrait normalement à لَيْت, لَيْت, la dentale finale *th*, *t* se sera transformée en *d* au contact du *d* initial du second élément *Dan*, en vertu d'une loi générale d'assimilation de la phonétique sémitique. Les états successifs du toponyme seraient, en remontant : لَيْت دَنْ = لَيْت دَان = لَيْت دَان = لَيْدَان = لَيْدَان.

1. C'est ce qu'ont admis divers savants ; mais leurs corrections ne sont guère satisfaisantes : Ἑρμών [καὶ ἐκ] δόσεως (Dillmann) ; Ἑρμών [ἢ οἶμαι] δόσεως (Diels). On pourrait aussi penser à une autre correction qui, sans doute, ne serait pas irréprochable philologiquement mais serait, au moins, assez paléographique : ἐκ δεξιῶν Ἑρμών [εἰς τὴν] δόσεως (ΕΙΕΙΜ = ΕΙCΤΑ). Toutefois, il ne faut pas oublier que le Syncelle lui-même emploie, dans un autre passage, la forme plurielle (τοῦ Ἑρμωνιτικῆς ὄρου), sans parler de la forme, d'ailleurs controversée pour le sens, הַר מְנִיִּם, du Psaume 42 : 7.

2. Lods, *op. c.*, p. 133.

*satim*). Je ne sais si les rapprochements topographiques qu'on a proposés ici avec Abel Beth Maacha, Abila du Liban, etc. sont justifiés ; non plus que les explications arbitraires et bien aventureuses, par *Abël Jaël*, *Abel-Sion*, *Abelscheol*, *Abelsatan* etc. <sup>1</sup>. Peut-être la vérité est-elle à chercher moins loin ; les toponymes arabes *Ibl* et *Abël* sont assez nombreux dans les environs immédiats de l'Hermon même et ne nous laisseraient que l'embarras du choix : *Sîn Ibl*, au nord-est et tout près de la source même du Leddân ; *Ibl* (el-Haoua) un peu plus au nord, dans la vallée du Hasbâny ; *Abl*, ou *Abil* (el-Qamh), à l'ouest et non loin de Tell el-Qâdhi <sup>2</sup>. La seconde de ces localités serait peut-être celle qui répondrait le mieux aux données du document, surtout si l'on pouvait admettre que  $\Sigma\epsilon\nu\epsilon\sigma\tau\eta\lambda$  est à corriger en  $\Sigma\epsilon\nu\epsilon\beta\tau\eta\lambda$  et à placer à *Sîn Ibl*, *Ibl* el-Haoua étant située entre le massif du Liban (au nord-ouest) et *Sîn Ibl* (au sud-est). En tout cas, il n'est guère douteux que l'auteur a en vue des localités parfaitement déterminées de la région occidentale de l'Hermon.

## IV

Je suis bien tenté de croire qu'il vise, en outre, dans le tableau où il nous montre les « anges en deuil » à Ebelsata, encore quelque cérémonie païenne dans le genre de celle qui se célébrait sur le sommet de l'Hermon et qui lui a fourni déjà un des traits les plus saillants de son histoire de la « conjuration » des mauvais anges. Ici, ce pourrait être une autre abomination des idolâtres qui a inspiré notre ombrageux sectateur de Jehovah : la célébration des Adonies funèbres, si populaires en Syrie, dans lesquelles on pleurait le Tammouz.

Enfin, le récit même de la « chute des anges » me paraît contenir un autre trait également emprunté, comme celui du serment prêté sur la montagne sainte, aux vieux cultes et mythes

1. Lods, *op. c.*, p. 134.

2. Cette dernière localité est considérée généralement comme représentant Abel Beth Maacha.

syriens. C'est le détail de la « descente » des anges sur le sommet de l'Hermon « au temps de Yared » (καταβάντες ἐν ταῖς ἡμέραις Ἰαρῆδ). Il semble qu'il y ait un rapport étroit entre le nom du patriarche *Iared* (יָרֵד « descendre ») et cette « descente » des anges ; Origène<sup>1</sup> y insiste en expliquant ce nom par καταβαίνων « descendant » et en parlant de la « descente » (καταβάσεως), qui eut lieu en son temps, des « fils de Dieu » vers les filles des hommes. C'est peut-être à ce sens apparent de son nom que le patriarche doit d'avoir été mêlé à toute cette histoire.

Or, nous savons, d'autre part, qu'il existait dans les rites syriens une cérémonie très importante et très populaire, qui portait précisément le nom de יָרֵד *yerd* et de κατάβασις, « la descente ». Comme l'a montré M. Isid. Lévy<sup>2</sup>, à la suite de M. Hoffmann, on la retrouve en pratique sur divers points de Syrie : à Héliopolis, à Hiérapolis, à Aphaka, à Tyr, au Térébinthe de Mamré, etc..., peut-être à Jérusalem même. Elle consistait essentiellement dans le puisement de l'eau qu'on allait en procession verser dans un réservoir sacré ; d'où le nom complet donné par le Pseudo-Lucien<sup>3</sup> : κατάβασις ἐς τὴν λίμνην. Je ne serais nullement surpris que le sanctuaire de l'Hermon fût autrefois le théâtre d'une cérémonie de ce genre. Peut-être bien était-ce dans cette profonde et singulière cavité signalée par les explorateurs dans le cône central que l'on versait l'eau consacrée<sup>4</sup>. Dans ce cas, si le sanctuaire de l'Hermon avait réellement son *yerd*, sa *katabasis*, il ne serait peut-être pas trop téméraire de supposer que c'est de là que l'auteur du Livre d'Enoch a pu

1. Commentaire sur saint Jean, *op. Lods, op. c.*, p. 106 ; *ib.*, même explication dans le Livre des Jubilés.

2. *Rev. des Études Juives*, 1901 (extr. pp. 10, 13-19). Aux textes talmudiques et grecs cités par M. Isid. Lévy, on peut ajouter le passage du Pseudo-Méilton (Cureton, *Spicil. Syr.*, p. 44) qui vient concorder d'une façon très remarquable avec celui du Pseudo-Lucien.

3. *De Syria dea*, 47.

4. Bien que cet acte rituel semble se rattacher d'une façon générale aux mythes diluviens, il ne serait pas impossible qu'il réponde ici à quelque superstition concernant l'origine du Jourdain, qui est en quelque sorte le fils de l'Hermon et dont le nom יָרֵד rappelle de très près celui de יָרֵד.

tirer son idée de la *descente* des anges à l'époque de « *Yared* »<sup>1</sup>, comme il a tiré son idée de la « conjuration » de ce rite du « serment » dont notre précieuse inscription nous atteste positivement l'existence. Il n'aurait fait qu'interpréter à sa façon, au point de vue juif, et dans un sens volontairement péjoratif, deux particularités caractéristiques d'un culte païen d'autant plus abhorré qu'il se pratiquait, sous ses yeux mêmes, sur le sommet de cette montagne au pied de laquelle il vivait peut-être et avec l'histoire légendaire de laquelle il était particulièrement familier.

## § 56

## Fiches et notules.

Nouvelle inscription phénicienne de Sidon. — Inscription nabatéenne d'Oumm el-Qotain. — Inscriptions grecques du Haurân. — Kaioumas. — Inscriptions grecques de Bersabée. — La prise de Jérusalem par les Perses. — Inscriptions grecques d'Antinoé. — Θεός Ἀρεμθηνός et Ἀραμτα.

*Nouvelle inscription phénicienne de Sidon* [Berger, *C. R. Acad.*, 1903, 3 avril; Clermont-Ganneau, *id.* 8 avril; Lagrange, *Rev. Bibl.*, 1903, p. 417]. — Toutes réserves faites sur l'aspect du fragment original, dont je n'ai pas encore vu de reproduction, et sur l'interprétation historique du titre מלך מלכום (si c'est bien ainsi qu'on doit couper), il y aurait peut-être lieu d'envisager aussi la possibilité de lire :

בן צדק יתנמלך מלך.....

Fils légitime de Yatanmilik roi, (ou, s'il y a place : roi de ...).

Cf., dans l'inscription de Narnaka (mes *Études d'Arch. Orient.*, II, p. 170), צמח צדק « rejeton légitime ». Bien que, comme je l'ai montré par plus d'un indice, le panthéon phénicien semble avoir comporté l'existence d'un dieu spécifique *Sadîq*, ce nom divin ne

1. A la rigueur, l'expression du Syncelle ἐν ταῖς ἡμέραις Ἰαπέδ pourrait prêter à l'interprétation : « Aux jours du *yared* (*yerd*) ». Cf. à ce point de vue, le contre-sens, assez curieux, de la version éthiopienne que j'ai relevé plus haut (p. 355).

semble guère avoir fait souche onomastique; le nom propre carthaginois צפניצדק, *CIS.*, I, 1188, ne doit pas faire illusion : l'élément divin est צפן, et יצדק n'y est qu'un élément verbal, ainsi que dans les noms similaires צדקמלך, כמשצדק; יתנמלך, au contraire, est un nom propre bien connu. Cette lecture, qui peut se soutenir à la rigueur, remettrait tout en question. J'aurai, j'espère, occasion d'y revenir et je verrai alors si elle peut être admise ou doit être écartée. Ce Yatanmilik hypothétique, fils d'Echmounazar I et père de Bodachtoret, aurait-il été un frère puîné de Tabnit, portant comme tel le titre de מלך tout court, ou même pourvu d'un apanage royal (מלך [צר] ou [כתי]??)? En poussant encore plus loin dans cette voie de conjectures, on pourrait même se demander s'il n'y avait pas une première ligne aujourd'hui perdue, et conçue à peu près ainsi :

[Le roi Bodachtoret, roi des Sidoniens, fils adoptif du roi Tabnit] et fils légitime de Yatanmilik roi, etc.

*Inscription nabatéenne d'Oumm el-Qotain* [Dussaud et Macler, *Mission dans les régions désertiques de la Syrie moyenne*, p. 308, n° 5]. J'inclinerais à lire et comprendre autrement les lignes 2-3 qui sont fort obscures :

ועבד... נפשא חי בחייהו ועבדו עליתין יתה etc...

et il (Zabdibol) a fait le... (du ) tombeau de son vivant, et ses fils Koumai et Gadoua l'ont fait à deux étages

au lieu de :

Dada a fait la tombe de mon frère (נפש אחי) de son vivant, et ont construit sur moi et (ו) sur lui, etc.

Nous aurions ainsi dans עליתין un nouvel et remarquable exemple du duel en araméen. Les trois caractères que j'ai laissés de côté sont incertains; דר(ג) « escalier »?? Je n'ose m'arrêter à l'hypothèse d'un doublon du lapicide : עבד(ד)א. Le ן=ו final.

Le א de שאזב n'est pas matériellement sûr, à la ligne 5; ce peut être le ך normal.

*Inscriptions grecques du Haurân* [Id., id., *op. c.*]

[P. 238, n° 5]. J'aimerais mieux lire :

Δὲ Μεγίστω· Ὑψίστω· Σόαδο[ς] Ἀδείου τοῦ Κουκάλλου (ου : του κα(ι) Κα..?).

Cela nous débarrasserait à la fois d'une formule insolite et d'un nom propre peu vraisemblable (Σοαδοαδείου gouverné au génitif par Δ(ι)).

— [P. 252, n° 32]. Je lirais plutôt ἀξί(ι)τω, l'acclamation jusqu'alors inconnue dont j'ai montré l'existence dans l'épigraphie syrienne. Les trois premières lignes dans le cartouche, si énigmatiques, ne sont autre chose, je crois, qu'un nouvel exemple, très déformé, du dicton funéraire dont j'ai déjà parlé (*RAO.*, V, pp. 27, 172) : ὡσπερ εἶ ἤμην ὡσπερ εἶμι ἔσῃ, *quod es fui, quod sum eris*; il est précédé ici de l'apostrophe : συ (= σοί) λ(έ)γω. On obtient quelque chose comme :

ὡς κῆ συ ἡμην ὡς καμου ἡσ[ι]?

— [P. 255, n° 44]. Face B. Je comprends ἡ τύχη ἡ τ(ῶ)ν suivi de deux noms de tribus ou familles au génitif pluriel (ον = ων), séparés καί.

— [P. 256, n° 46]. L. 5 : à lire peut-être ἐπί au lieu de ὅτι. La sigle qui suit, répétée deux fois, représente peut-être la même préposition.

— [P. 258, n° 51]. A la fin, l'an 49 paraît être une date bien haute pour la paléographie; peut-être faut-il chercher quelque signe de centaine dans le Η suivant ΘΜ. Ensuite, le mois, (Ἄ)πε-[λ]λ[αίου]?

— P. 260, n° 59, Peut-être Ἄ[ν](ν)τος Μάξιμος, et l'exclamation bien connue : [καί] σύ??

— [P. 262, n° 67]. Plutôt : ἔτι ζῶντα[ς] οἰκοδόμησα[ν].

— [P. 265]. Il vaut peut-être mieux garder la leçon Σουνοῶ[ν], au lieu de corriger Σουνοῶν. Le rapprochement toponymique Σουνοα = Sa'né n'en deviendrait que meilleur.

*Kaioumas* [*Bull. de Corresp. hellénique*, XXVI, p. 201, n° 50]. M. Chapot a copié à Oueranscher, Constantina de l'Osrhoène, une inscription gravée sur un linteau, qu'il lit ainsi :

Ἰσαάκης      καὶ Οὔμας  
 ἰατρὸς      πανταπώλης

Il faut lire, je crois, *Kaioumas*; les deux noms se font pendant sans l'intervention de la conjonction. *Kaioumas*, ainsi rétabli, est un nom intéressant pour l'onomastique sémitique. On le retrouve porté, avec une légère variation de transcription : *Kaioumos*, par un évêque de Phaeno ou Phinon, le fameux centre minier de l'Idumée en Palaestina Salutaris (concile de l'an 449, Mansi, VI, 919). Cf. le *Kaioumos*, qui apparaît dans une inscription de Bersabée (Pal. Expl. F. Stat., 1903, p. 172 et *Rev. Bibl.*, 1903, p. 275). Ce dernier personnage y est qualifié d'*Αἰλήσιος*, c'est-à-dire originaire, non d'*Aelia Capitolina* (Jérusalem), comme l'a cru M. Macalister, mais bien de *Aila* ou *Elath*, sur la Mer Rouge, comme l'a supposé le P. Vincent, non sans quelque hésitation; il n'y a pas, je pense à hésiter sur ce point. Cf., plus bas, *Αἰλησία*. J'avais reconnu depuis longtemps le même ethnique dans une inscription du Sinaï ainsi copiée par Euting (*Sinait. Inschr.*, n° 57) et laissée par lui sans transcription :

ABABIC CABINOY AIAHCIOY†

'Αβάβι(ο)ς (ou 'Α(ρ)άβι(ο)ς?) Σαβίνου 'Αι(λ)ησίου.

Cette restitution me semble confirmée par une inscription nabatéenne du Sinaï, Euting, *op. c.*, n° 551 :

די עמר באילת

« qui habite à Ailat ».

Je serais tenté également de corriger *KAIΟΥΝΩ* de la copie de Waddington, n° 2089 (Batanée), en *Kaiού(μου)*.

*Kaioumas* et *Kaioumos* sont évidemment les transcriptions d'un même nom sémitique et, très probablement, d'après sa physiologie et d'après les provenances même de ces diverses inscriptions, d'un nom araméen. Il ne faudrait pas y voir l'équivalent du nom nabatéen קימו, qui correspond, en réalité, à *Katamos*, mais plutôt d'une forme קיומא, qui, en palmyrénien, a le sens de *προστάτης*, *patronus*; remarquer que *patronus*, Πάτρωνος, a passé aussi dans l'onomastique courante. Il n'est pas déplacé à côté du

nom visiblement juif d'Isaakès. Les métiers respectifs des deux personnages ainsi associés dans l'inscription sont assez caractéristiques de leur race.

---

*Inscriptions grecques de Bersabée* [M. Abel, *Rev. Bibl.*, 1903, pp. 425 sq.].

— [N° 3, p. 426]. Épitaphe de Nonna, fille de Stephanos, Αἰλησία. A propos de cet ethnique, l'auteur rapproche avec raison la forme masculine qui apparaît dans une inscription du couvent du Mont Sinaï : Αἰλήσιος, et qui est justement expliquée « originaire d'Aila » par M. Nau (*Récits inéd. du moine Anastase*, p. 64, n° 1). On pourrait même aller plus loin et se demander si cette Nonna ne serait pas identique à la Nonna associée au Stephanos d'Aila dans l'inscription du Sinaï. En tout cas, ces noms semblent avoir été à la mode à Aila. Cf. plus haut, Αἰλήσιος.

— [*Id.*, n° 4, p. 127]. La date de l'épitaphe de Procope, 20 du mois de Lôos de l'an 576, indiction IX, ne peut pas être rapportée à l'ère chrétienne dont l'emploi, à cette époque et dans cette région, serait extraordinaire.

D'autre part, cette date ne peut être rattachée à l'ère d'Eleuthéropolis généralement employée dans les inscriptions congénères :  $576 + 199 = 775$  J.-C. Cela nous ferait descendre trop bas; en outre, le chiffre indictionnel ne concorderait pas, car en 775 J.-C., on était dans l'indiction XIII-XIV. Je propose de rattacher la date à l'ère de Gaza, dont j'ai déterminé autrefois (*Archaeolog. Researches in Pal.*, II, p. 424) le point de départ exact; l'emploi de cette ère à Bersabée est tout aussi justifié, géographiquement parlant, que celui de l'ère d'Eleuthéropolis; de plus, la paléographie de l'inscription rappelle d'une façon frappante celle des inscriptions de Gaza. Calculée sur cette base, la date serait le 12 août 516 J.-C., époque de l'année où l'on était, en effet, encore dans l'indiction IX.

— [*Id.*, n° 8, p. 428]. Φλέξρ = φρέξρ, « puits ». Si la lecture est confirmée, serait un curieux exemple de dissimilation populaire. Malgré le déplorable état de la pierre et l'insuffisance de la re-



production gravée, peut-être pourrait-on tirer quelque chose de plus :

'Επί τῆς [ἀγνείας? . . . . .  
 ἐκτίσθη το φ(ρ)έαρ(?)δο . . . . .  
 με??, τοῦ θ' ἔτους τοῦ [βα]-?  
 σιλ.? (Φ)[ωκᾶ?] ἐ(ν?) χρ(όνοις?) ἰδ' (ἰνδικτιῶνος?)...  
 ἀμφότερος(?) οἰκοδ....  
 etc.

L'inscription serait alors datée de la neuvième année de l'empereur Phocas, la dernière de son règne, = 610, J.-C. ; l'indiction concorderait bien.

*La prise de Jérusalem par les Perses* [*Revue Bibl.*, 1903, pp. 492]. Aux diverses et remarquables confirmations apportées à mes restitutions (*R. A. O.*, II, pp. 137) par la découverte du document géorgien, ajouter celle-ci : Πατρονίκης, corrigez Ματρονίκης = مطرونيك, corrigez paléographiquement مطرونيك (*op. c.*, p. 404). Quand ce document, publié à Jérusalem, me sera accessible, je reviendrai sur divers points encore obscurs et fort intéressants.

*Inscriptions grecques d'Antinoé.* — [Gayet, *Ann. du Musée Guimet*, XXX, p. 115]. La tête d'homme peinte, gravée p. 115, porte la légende : « Portrait de ΑΠΟΛΛΩΝ ΕΥΨΥΧΙ », qui semblerait faire croire que ΕΥΨΥΧΙ est considéré comme un nom propre. Même observation pour le titre du paragraphe de la p. 132 : « Sépulture de ΑΠΟΛΛΩΝ ΕΥΨΥΧΙ ». En réalité, εὐψύχι = εὐψύχεται est l'acclamation funéraire bien connue : « Aie bon courage ! » L'emploi d'*Apollon* comme nom de personne est rare, mais non sans exemple, surtout en Égypte.

Les inscriptions chrétiennes ont été étudiées par M. Seymour de Ricci (*op. c.*, pp. 144, suiv.) :

[N° 2]. Εκοιμηθη ο Μικηρος Στρατηγι(ο)ς etc. Je crois qu'il faut lire ο μακαριος, en corrigeant la copie ΟΜΙΚΗΟC de M. Gayet. Pour

le libellé de la date terminale, cf. l'observation qui sera faite plus bas au n° 10.

[N° 8]. Il n'est pas démontré que l'épithète soit juive. La formule funéraire n'est pas inconnue au christianisme ; la copie KOMH|OIECOY prêterait plutôt à la restitution en style direct : εν ειρηνη η κοιμησις σου (au lieu de αυτου). Quant aux noms propres, le patronymique restitué Σιμεω[νος], d'après la copie CIA MCO ~~████~~, est bien douteux, et le nom de la défunte pourrait être aussi bien rétabli M(A)[P](I)A que Μαρθα; il était suivi du mot θυγα(τ)ηρ.

[N° 10]. Après Αγιε Κολλου[θει] le premier des mots laissés en blanc dans la transcription semble être συνεργε, soit le vocatif de συνεργος, soit plutôt l'impératif συνέργει « viens en aide », commandant au datif les deux mots (n. pr. et qualificatif?) qui précèdent τω δουλω σου. Après ceux-ci, il y a le quantième du mois : πικυι ou πικωφι κ'. Entre ce quantième et le mot ινδ(ικτιονος), le mot abrégé αρχ, suivi de la lettre numérale θ'; ce même mot se retrouve au n° 2, enclavé de même dans le libellé de la date et suivi d'une autre lettre numérale indéterminée (ι' ? γ?). Que représente au juste ce mode de notation?

A là série copte il faut ajouter le petit texte de la pl. XI, gravé sur un fragment de cercueil en bois.

Θεὸς Ἀρεμθηνός et Ἀραμτα (R. A. O, I, 211). — Tout en rapprochant le surnom du dieu topique Ἀρεμθηνός du nom de lieu Ἀραμτα, j'avais dû faire quelque réserve par suite de l'existence d'une prétendue forme de ce nom de lieu qui, selon Robinson, serait Ἀραμχα. Le P. Paul de Saint-Aignant, de Tyr, veut bien m'écrire (14/1/03) à ce sujet :

Les gardiens de la régie des tabacs, les percepteurs des dîmes — gens intéressés à bien connaître le nom de chaque localité — assurent que c'est bien Ἀραμτα qu'on prononce. Ils n'ont jamais entendu dire Ἀραμχα. Voici comment ils l'écrivent officiellement et comment il est écrit au sérail : *عرمتا*.

J'avais donc raison de me défier de l'exactitude de l'information de Robinson, et le rapprochement que j'avais proposé sous bénéfice de vérification reprend toute sa valeur grâce à ce témoignage formel.

## § 57

**Deux statues phéniciennes à inscriptions.**

Il y a deux ans environ, de nouvelles fouilles entreprises par les indigènes à Oumm-el-'Aouâmid, au sud de Tyr<sup>1</sup>, amenèrent, entre autres, la découverte de deux statues en ronde-bosse portant des inscriptions phéniciennes. Mon zélé correspondant de Tyr, le P. Paul de Saint-Aignan, qui m'avait en son temps signalé cette trouvaille, m'envoya, le 14 janvier de la présente année, des photographies de ces monuments, photographies malheureusement fort imparfaites par suite des conditions défavorables dans lesquelles elles avaient été prises. Néanmoins, elles permettaient, telles quelles, de se faire une idée de ces deux statues, et même d'essayer le déchiffrement des inscriptions qui y sont gravées. J'étudiai celles-ci au Collège de France<sup>2</sup> et je communiquai le résultat de cette étude à l'Académie à la séance du 6 février 1903<sup>3</sup>.

Depuis, j'ai reçu du P. Paul de Saint-Aignan des estampages des deux inscriptions, et, un peu plus tard, de M. Löytved, celui d'une d'entre elles (B), la statue à laquelle elle appartient ayant été, dans l'intervalle, transportée à Beyrouth. Ces estampages confirmèrent, en les précisant, les lectures que j'avais obtenues sur le vu des seules photographies. Mais ces documents sont encore insuffisants pour que je sois en mesure de donner aujourd'hui une reproduction convenable de ces précieux monuments. Je me bornerai pour l'instant, en attendant mieux, à la description des statues et, dans la mesure du possible, à la lecture des inscriptions.

Autant que j'en puis juger par les renseignements sommaires qui m'ont été fournis, ces statues sont de grandeur naturelle. La matière est cette sorte de calcaire coquillier, couramment employé

1. Cf. plus haut, pp. 1 et suiv., p. 149 et suiv.

2. Leçons du 28 janvier 1903 et du 2 février 1903.

3. *Comptes-Rendus*, 1903, p. 73.

dans l'antiquité sur toute la côte syrienne, matière ingrate s'il en fut et, par surcroît, infidèle, la pierre poreuse, et déjà naturellement pleine de trous, se laissant attaquer par l'humidité comme par un acide rongeur. Les corps ont gravement souffert; les têtes ont disparu, les bras sont plus ou moins mutilés, et les jambes brisées à peu près à mi-cuisse. Ce ne sont plus, à vrai dire, que des troncs. Les deux statues offrent entre elles de grandes analogies, tellement grandes que les parties conservées de l'une peuvent servir à restituer les parties manquantes de l'autre, et réciproquement. L'examen des inscriptions nous expliquera tout à l'heure la raison de cette remarquable similitude.

— *Statue A.* — Personnage viril, nu jusqu'à la ceinture, les reins ceints du pagne égyptien ou *chenti*, fixé à la taille par une ceinture et croisant sur le ventre ses deux bords arrondis et échancrés. Au cou, un large collier à plusieurs rangs, s'étalant sur la partie supérieure de la poitrine. Le bras gauche est collé verticalement contre le corps, la main fermée. Le bras droit est brisé au-dessus du coude; il était peut-être replié en avant dans un geste d'offrande, la main tenant quelque objet inconnu.

— *Statue B.* — Personnage de tout point semblable : même collier, même pagne; seulement, ici, les bords de la *chenti* sont croisés différemment : c'est le bord gauche qui passe sur le bord droit, tandis que, dans l'autre statue, c'est le bord droit qui passe sur le bord gauche. Il y a là une opposition symétrique et voulue qui établit entre les deux statues une affinité de plus, et semble indiquer *a priori* que, répliques l'une de l'autre, elles se faisaient véritablement pendant. Les deux bras sont brisés, mais il est probable qu'ils devaient avoir la même position que dans la statue A.

Ces statues, de style incontestablement égyptien, rappellent beaucoup certaines statues égyptisantes de Chypre, et surtout celle trouvée en Phénicie même, à Sarfend Sarepta, au nord

de Tyr et rapportée au Louvre<sup>1</sup> par M. Rey<sup>2</sup>. Elles représentent, à mon avis, non pas des divinités, mais des personnages humains en adoration devant des divinités. Ce sont des statues iconiques<sup>3</sup>. On peut ajouter dès maintenant qu'elles n'ont pas un caractère funéraire mais religieux. Elles se distinguent en cela des divers bas-reliefs découverts jusqu'ici à Oumm el-'Aouâmid et dont j'ai parlé plus haut, bas-reliefs qui nous offrent l'image de défunts dans l'attitude de l'adoration; on remarquera que ceux-ci sont costumés tout différemment et toujours vêtus de longues et amples tuniques couvrant le torse et les jambes. Ce sont les conclusions auxquelles conduit logiquement l'étude des inscriptions qui sont étroitement associées à nos statues et dont il me reste à parler.

Ces statues sont en ronde-bosse, mais elles offrent une particularité unique jusqu'ici. Au dos de chacune d'elles adhère une sorte de plinthe étroite, équarrie, prise dans le bloc même, qui, partant du bas des reins, monte, dans la statue A, jusqu'à la base du cou, et, dans la statue B, s'arrête au niveau des omoplates. Ces amorces constituent des sortes de longs tenons parallépipèdes, dont le rôle est évident; ils devaient être engagés dans un mur ou une paroi contre laquelle les statues debout, dont ils assureraient la stabilité, se trouvaient appliquées. Ils rappellent quelque peu, et ils en dérivent peut-être, les plinthes contre lesquelles sont souvent adossées les statues et statuette égyptiennes; mais celles-ci en diffèrent en ce qu'elles se prolongent jusqu'au sol et n'étaient pas destinées à être encastrées.

Sur la face postérieure de chacun de ces tenons est gravée une inscription en caractères phéniciens. Force est donc d'admettre

1. Catalogue, n° 37.

2. *Voyage dans le Haouran*, pl. I. On en trouvera une autre reproduction dans Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'Ant.*, Phénicie, p. 428; les auteurs attribuent le monument à une époque antérieure à toute influence grecque en Phénicie; c'est là une opinion discutable et que la nouvelle découverte d'Oumm el-'Aouâmid remet tout à fait en question.

3. Sur les statues iconiques religieuses de Chypre dont mon regretté ami G. Colonna-Ceccaldi a été le premier — on l'oublie trop aujourd'hui — à établir le véritable caractère, voir son ouvrage : *Monuments Ant. de Chypre*, pp. 48-50.

que, lorsque les statues étaient dans leur position normale, les inscriptions, noyées dans la paroi, étaient complètement invisibles. Le fait est très intéressant, et doit être rapproché de celui des dédicaces du temple d'Echmonn, à Sidon, qui, elles aussi, comme nous l'avons vu plus haut (p. 222), étaient disposées de telle façon, dans l'appareil du mur d'enceinte, qu'elles étaient entièrement soustraites aux regards. Il y a là probablement quelque intention religieuse, comme une espèce de désir de conserver un caractère confidentiel au pacte qui, sous la forme d'une dédicace, liait le dévot à la divinité. Il se peut, au surplus, qu'ici, en dehors des inscriptions secrètes, il y en eût d'autres plus apparentes, gravées sur le socle ou le piédestal sur lequel devaient reposer les statues. C'était peut-être au, fond, une précaution prise contre l'éventualité d'une usurpation de statues avec substitution d'une inscription frauduleuse, fait qui devait être assez fréquent dans l'Orient antique, car il y est fait souvent allusion dans les inscriptions avec une préoccupation marquée.

Les inscriptions ont beaucoup souffert; en outre, les photographies et estampages que j'en possède laissent fort à désirer. L'inscription B, surtout, est très difficile à déchiffrer, et j'aurais peut-être dû y renoncer, si je n'avais eu le secours de l'inscription A, les deux textes ayant entre eux, comme on va le voir, d'étroites analogies.

— *Inscription A.*

1	לאדן לאל א[ש?]
2	גדר בעל ש[ל-]
3	ם בן בעל[ת-]
4	ן כ שמע קל[י? -]
5	ברך

Au seigneur El, qu'a voué Baalchillel fils de Baalyatan, parce qu'il a entendu sa voix, qu'il (le) bénisse!

C'est la première fois que le nom divin *El* apparaît ainsi à nu, comme un nom spécifique de dieu. Aussi ai-je hésité longtemps à m'arrêter à cette lecture, en essayant de combiner autrement les caractères qui terminent la ligne 1. Mais, tout bien pesé, je

crois qu'elle s'impose. Je n'ai pas besoin d'insister sur l'importance de ce fait nouveau pour la mythologie phénicienne.

Les noms de personnes sont bien connus.

A la l. 4-5 on pourrait restituer seulement un *yod* et lire la formule habituelle שמע קל יברך. Mais la comparaison avec l'inscription B conduit plutôt à la restitution de deux *yod*, pour lesquels la lacune finale offre une place suffisante.

— *Inscription B.*

לאדן לאסר[?]	1
אש נדר בע-	2
לשלם בן ב-	3
עליתן כ	4
שמע קל[?]	5
יברך	6

Au seigneur Ousir, qu'a voué Baalchillel fils de Baalyatan, parce qu'il a entendu sa voix, qu'il (le) bénisse !

Le nom du dieu Osiris demeure douteux, le *rech* étant restitué de toutes pièces, et les caractères précédents très indistincts. Ils le sont à tel point que, par moment, je me demandais s'il ne faudrait pas lire לרבח, « à la Dame » ; auquel cas, il se serait agi de la déesse Isis (אס). Mais tout bien considéré, je préfère la lecture ci-dessus. Après la *samech*, il y a la place matérielle d'une lettre ; on n'en voit, à vrai dire, aucune trace, et même l'estampage en cet endroit, alors que tout le reste est criblé de trous, révèle une surface exceptionnellement lisse sur laquelle il n'y a jamais rien eu de gravé ; cette surface circonscrite est, de plus, légèrement en contre-haut du champ général de la pierre ; sur la photographie elle apparaît comme une tache blanche'. Je conclus de là que c'est un petit morceau du ciment ou mortier dans lequel était primitivement noyé le tenon ; il est possible que, si on l'enlevait, on trouverait au-dessous, gravé sur la pierre, le *rech* que j'ai restitué.

1. Plusieurs taches blanchâtres analogues sont visibles en divers autres endroits de la face postérieure du tenon, notamment en bas, à droite. J'inclinerais à leur attribuer la même origine.

Quoi qu'il en soit, il est constant que nos deux statues, érigées en l'honneur de deux divinités différentes, l'ont été par un seul et même personnage et, partant, ne peuvent représenter que sa propre image. Cela explique les ressemblances si frappantes qu'elles ont entre elles. Si, comme tout porte à le croire, les deux divinités sont bien El et Osiris, l'association dans un culte commun et dans des conditions jusqu'ici sans précédent, du grand dieu phénicien au grand dieu égyptien, est un fait du plus haut intérêt.

La paléographie de nos textes rappelle absolument celle des autres inscriptions fournies par Oumm El-'Aouamid. Je signalerai, en particulier, la forme caractéristique du *kaph*. Par conséquent, comme tous les monuments sortis de cet endroit, nos statues sont à classer à l'époque ptolémaïque, chose dont on aurait pu douter si elles avaient été anépigraphes et si on n'avait eu pour se guider que ces considérations, sans doute très savantes, mais trop souvent bien trompeuses, par lesquelles ceux qui s'érigent en historiens dogmatiques de l'art prétendent faire du style et de la facture un infailible critérium chronologique.

## § 58

**Nouvelle inscription grecque du pays de Tyr.**

Je dois à l'obligeance du P. Paul de Saint-Aignan (lettre du 8 juillet 1903) la copie suivante d'une inscription trouvée à Sneia, petit village du pays de Tyr situé au sud du fleuve de la Qasmiyé, entre Toueira et Aidib, et non marqué sur la grande *Map of Palestine* (f. II). Elle est gravée en caractères d'aspect grêle, sur un bloc de calcaire du pays. Le déchiffrement, moyennant quelques corrections qui se justifient d'elles-mêmes, donne la lecture suivante :

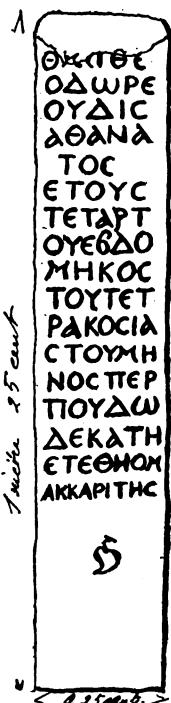
Θ[ύρσ](ε)ι [Θ]εόδωρε, οὐδ(ε)ῖς ἀθάνατος. Ἔτους τετάρτου ἐβδομηκαστοῦ τετρακκοσι(ο)στοῦ, μηνὸς Περ[ι](τι)οῦ δωδεκάτη, ἐπέθη ὁ μακκ[κ]χρίτης.

Courage, Théodore! personne n'est immortel. L'année 474<sup>e</sup>, le 12<sup>e</sup> (jour) du mois de Peritios, a été déposé le défunt.



Étant donnée la provenance de l'inscription, l'ère et le calendrier employés ici doivent être ceux des Tyriens. J'ai montré plus haut (p. 289) que le point de départ de cette ère de Tyr devait être fixé exactement au 19 octobre de l'an 426 avant l'ère chrétienne. En calculant sur cette base et en y ajoutant l'équivalence connue, pour le calendrier tyrien, de 1<sup>er</sup> Peritios = 16 février, on voit que la date de notre inscription répond au 27 février de l'an 349 J.-C. L'aspect paléographique du texte s'accorde bien avec cette époque.

Le principal intérêt de cette épitaphe, d'ailleurs banale, consiste dans le mode du libellé de la date, qui y est exprimée, non pas en lettres numériques, comme d'habitude, mais avec l'énoncé complet des nombres sous leur forme ordinale. On remarquera que cet énoncé commence par les unités, continue par les dizaines et finit par les centaines; cela nous montre qu'il faut prendre au pied de la lettre l'ordre renversé dans lequel se présentent si souvent, dans l'épigraphie gréco-syrienne, les lettres numériques constituant une date; en l'espèce, nous aurions eu ici, selon la notation usuelle : δου' et βι' au lieu de υοδ' et ιε'. J'attache d'autant plus d'importance à ce fait qu'il vient confirmer d'une façon inespérée l'explication que j'ai proposée plus haut (pp. 100 et suivantes) d'une inscription gréco-palmyrénienne qui avait complètement dérouté M. Sachau et M. Sterrett; il était question, dans ce texte mutilé, d'« un an quatrième (ἔτους τετάρτου) » qu'on ne savait à quelle ère ou à quel comput rattacher. J'avais conjecturé qu'il fallait tout bonnement restituer : ἔτους τετάρτου ἐξ[ηκοστοῦ καὶ πεντακοσιοστοῦ], en admettant un énoncé, en nombres ordinaux et en ordre croissant, d'une date calculée, comme d'habitude à Palmyre, selon l'ère des Séleucides, soit 564 = 252 J.-C. La nouvelle inscription de Sneia donne aujourd'hui à cette conjecture, et au



raisonnement sur lequel elle s'appuyait, le caractère de la certitude.

## § 59

**Fiches et notules.**

Echmoun de Sidon et Melkart de Tyr. — Hamelielot et 'Ain El-Djâloût. — Inscriptions grecques du Pont. — La destination des inscriptions sinaïtiques. — Inscriptions du Safâ. — Ardoula. — L'inscription de Pachomios du Ouâd er-Rebâbé. — Hiereus [R. A. O., V, 167].

*Echmoun de Sidon et Melkart de Tyr.* — L'auteur des *Mendhedj el-Fikr*, cité par Saleh ibn Yahya, dans son *Histoire de Beyrouth*<sup>1</sup>, dit qu'à Sidon était le sanctuaire de 'Otâréd et à Tyr le sanctuaire de *Merrikh*.

'Otâréd est comme l'on sait la planète Mercure. Étant donnée l'équation *Mercury = Hermès = Echmoun*, on peut en conclure que ce passage vise le fameux temple d'Echmoun qui était, comme nous l'avons vu, le dieu principal de Sidon.

Symétriquement, on est amené à induire de là que le *Merrikh* de Tyr correspond au dieu principal de cette seconde ville, c'est-à-dire à Melkart. Or, en réalité, *Merrikh* représente la planète Mars au même titre que 'Otâréd la planète Mercure. Il y aurait donc eu une affinité particulière entre Mars-Arès et Melkart, en dehors de l'identification classique de celui-ci avec Héraclès. Cette affinité existe réellement ; elle nous est révélée par les doctrines astrologiques<sup>2</sup>. D'après le pseudo-Aristote, la planète Mars représente Arès ou Héraclès. D'autre part, sur le fameux lion du bas-relief astrologique de Commagène, nous lisons, à côté de l'image d'un des astres : Πυροεις Ἡρακλ[έους]. Ce Pyroeis personnifiant la planète Mars, était considéré comme le propre fils d'Héraclès. Nous sommes donc autorisés à admettre que la curieuse légende arabe que je viens de signaler vise bien le sanctuaire d'Echmoun à Sidon et le sanctuaire de Melkart à Tyr.

1. Texte arabe, édition Cheikho, p. 19.

2. Q. Bouché-Leclercq, l'*Astrol. gr.*, p. 68 et 439.

*Hamelielot et 'Ain el-Djâloût.* — [Les Gestes des Chiprois, p. 293.] — Le chroniqueur, parlant de *Holaon* (= Houlagou) et des Tartares, dit : « Sarrazins les desconfirent devant Thabarie en 1. leuc, quy a nom *Hamelielot* ».

L'éditeur, M. Gaston Raynaud, a été tout à fait désorienté par ce nom de lieu, assurément fort étrange et certainement altéré. Il le reproduit à l'index, en l'écorchant encore un peu plus (*Hamelieliot*), et sans aucune observation ou, contre son habitude, tentative d'identification. Étant donné le fait historique dont il s'agit, la fameuse bataille qui, en 1260, sauva la Syrie de l'invasion tartare et dans laquelle Croisés et Musulmans marchèrent alliés contre l'ennemi commun, je propose de corriger paléographiquement cette leçon impossible ou plutôt cette mauvaise lecture (*hamelielot*) en *hain el ielot*; on obtient ainsi une transcription très fidèle de *'Ain el-Djâloût* (ou, selon la prononciation syrienne *Jâloût*), « la source de Goliath », nom qui est, en effet, celui de la localité, encore ainsi appelée aujourd'hui (vers Beisân) où se joua ce grand événement. A l'époque des Croisades, on avait généralement l'habitude de transcrire le *'ain* par *h*; c'est ce qu'a fait ici le vieux chroniqueur qui, du reste, comme il le montre à mainte reprise dans son ouvrage, était très familier avec la langue arabe. Le nom actuel est *'Ain Djâloûd*, avec la transformation bien connue du *t* final en *d*, et sans l'article *el*. L'article est également absent dans les formes fournies par les anciens géographes et historiens arabes. Il semble cependant que la forme avec l'article est également usitée; c'est ce que montre un passage de l'*Histoire de Beyrouth* par Sâleh ibn Yahya (édit. Cheikho, p. 93), où l'auteur, parlant précisément de la même bataille, appelle l'endroit *عين الجالوت 'Ain el-Djâloût* (*Jâloût*), ce qui correspond lettre à lettre à la transcription des Gestes *Hain el jelot*; le changement du *d* en *é* est le résultat de l'influence de l'*imâlé* si considérable dans la phonétique syrienne : *Jéloût*.

Dans la vieille version française de la Chronique arménienne de Haython (*ap. Röhricht, Gesch. d. Kœn. Jerus.*, p. 910-911, n. 6),

le nom de notre même localité a subi une altération analogue : *Haymaloth*. La correction paléographique rationnelle est ici : *Hayn ialoth* = *Hayn Jaloth*; on obtient ainsi une transcription régulière de la forme arabe normale 'Ain Djdlou̇t, sans l'intervention de l'article, sans l'altération de l'*d* en *é* par le jeu de l'*imlél* et, enfin, sans la transformation vulgaire du *t* en *d*.

*Inscription grecque du Pont* [*R. A. O.*, V, p. 294]. A l'appui de la restitution et de l'explication que j'ai proposées de la formule finale : (οὐ)ς ζῶντας καὶ τελευτήσαντας ε... , je rapprocherai celle qui se lit à la fin d'une inscription du Haurân (Pal. Expl. F. *Stat.*, 1895, p. 140, n° 71) :

οὐς, ὄς (ἐμὲ?) ζῶντα καὶ θανόντα ἐτείμα.

Le verbe que je supposais est peut-être, là aussi : ἐτίμων ou ἐτείμων, « j'honorais », à tirer paléographiquement de la copie informe et incomplète : ΟΥCAYC... (= ΕΤΕΙΜΩ[N]?).

*Inscription du Pont* [*R. A. O.*, V. 295, n° 51]. — M. A. Croiset, et quelques autres de mes confrères à qui j'ai communiqué mon essai de lecture, préféreraient restituer, aux lignes 5-6, [ἐμνήσ]θη (au lieu de [μνήσ]θη), construit avec le génitif, qui est beaucoup plus régulier que l'accusatif : soit τοῦ au lieu de τοῦς. Cette observation m'a amené à examiner de plus près le passage en question; j'ai constaté dans la copie un fait matériel qui, me semble-t-il, force d'écarter définitivement la restitution τοῦ(ς) υ[τοῦς] : c'est que le caractère que j'avais rétabli en (ς), y est figuré comme C; or, dans cette inscription tous les *sigma* sont du type C; il faut donc chercher une autre lettre à laquelle puisse convenir cet élément courbe : paléographiquement ce ne pourrait être que O, Θ, Ω, ou même Φ (mais moins probable). Je me demande alors s'il ne conviendrait pas de rétablir le tout : [ἐμνήσ]θη δὲ καὶ τοῦ (θη)[επτοῦ] αὐτοῦ Συμφέρο[υ]. La ligne 7 serait ainsi un peu courte, il est vrai; mais on peut admettre qu'elle se terminait par un blanc ou un signe de ponctuation ≠ analogue à celui de la ligne 5,

et que le lapicide avait commencé la troisième phrase en *alinéa* à la ligne 8.

---

*La destination des inscriptions sinaïtiques.* — J'ai proposé [*R. A. O.*, IV, p. 191] d'expliquer la fréquence et la position de ces inscriptions rupestres par le désir de leurs auteurs de marquer leurs droits de propriété individuelle sur certains terrains, notamment dans les palmeraies du Sinaï. Cette explication toute conjecturale, je le reconnais, a été contestée (cf. par exemple, Lidzbarski, *Ephem.* I, p. 339). Je relève dans l'excellent travail du P. Jaussen sur les *Coutumes Arabes* (*Rev. Bibl.*, 1903, p. 257), un curieux renseignement qui peut jeter quelque lumière sur cette question. Il s'agit de la propriété tant indivise qu'individuelle, chez les Arabes Bédouins de la région qui nous intéresse, ou qui confine à celle-ci :

Chaque tribu possède son terrain; elle seule peut l'utiliser, le labourer, l'ensemencer, recueillir la récolte; c'est un véritable patrimoine capable de s'adapter à un double régime. Ou bien ce sera la tribu qui possédera par indivis, ou bien chaque famille, voire chaque individu sera le propriétaire attitré de telle étendue de terrain parfaitement déterminée: les deux systèmes existent chez les Arabes. *Pour ceux du Sinaï, chaque famille possède un terrain déterminé, au moins en ce qui touche les palmiers des divers ouâdy's de la Péninsule, presque unique ressource de la contrée.*

On remarquera, en outre (258), à l'appui de ce que j'avais dit à ce propos sur le droit des pauvres chez les Nabatéens, l'usage de « mettre de côté une mesure de blé qui, consacrée à Khalil (= Abraham), est distribuée aux pauvres ».

---

*Inscriptions du Safâ* [Dussaud et Macler, *Mission dans les régions désertiques de la Syrie moyenne*, 1903]. — P. 188, n<sup>o</sup> 756, 757. Le n. pr. כַּנְת, est plutôt à vocaliser *Ghounth* que *Ghanth*, d'après le prototype arabe même كَنْثٌ, qui en est justement rapproché. Transcrit peut-être Γόνθιος (la correction Γένθιος deviendrait ainsi inutile) dans une inscription grecque du Safâ (Dussaud et Macler, *Voy. Safâ*, p. 158, n<sup>o</sup> 24). Le patronymique

בסמ serait-il la transcription de Βάσσος<sup>1</sup>? A vrai dire cette hypothèse ne se concilierait guère avec l'observation suivante. — P. 183, n° 731. Peut-être pourrait-on lire en coupant ainsi :

סנת קב? פלפץ ארמם

L'année où Philippos (?) a pris (?), ou reçu (?) (קבל? קבץ?).....

Je n'ose m'arrêter, toutefois, à l'idée qu'il s'agirait d'un fait relatif à la vie de Philippe, le fils du fameux chef de brigands de la Trachonite, devenu préfet du prétoire, puis empereur romain. On s'attendrait, dans ce cas, à ce que le nom fût accompagné de quelque titre caractéristique, et il paraît difficile de chercher celui-ci dans l'énigmatique ארמם; ἐργά τιμη serait d'une haute invraisemblance. Faut-il voir dans ce dernier mot un autre nom propre, peut-être étranger? Ou bien serait-ce, par hasard, une transcription altérée de τόρμα, τύρμη, *turma* « escadron » (pour אטרם)? représentant une première prononciation vicieuse *troma*, ayant appelé une voyelle prosthétique?).

Ce terme militaire de *turma* était familier aux indigènes de ces régions appelés souvent à servir dans l'armée romaine (cf. *R. A. O.*, IV, p. 127, avec la correction nécessaire à introduire au *CIS.*, II, n° 311); il faut peut-être le reconnaître dans un des graffiti de Nemâra même (Duss., *op. c.*, p. 96, n° 264 = Wadd. 2277). On pourrait penser aussi à une transcription de ἀριθμός, *numerus*, également au sens militaire; la transcription serait à certains égards plus exacte, mais τ = θ fait difficulté.

— [P. 251, n° 28]. Lignes 1-2, la restitution ἐρ(ο)υ(ργ)[ήσ]ας, comblerait mieux la lacune, tout en répondant assez bien aux éléments graphiques. — Τοὺς τέτρες δ', « ses quatre fils »; cf., pour la formule, une consécration d'enfants analogue, Wadd., n° 2413 g. L. 2 : [?]δ(ρ)υμα? De toute façon, ἐρμους est bien difficile à expliquer.

— [P. 252, n° 39]. Au lieu de [Ἀντων]εἶνο[ς] Φ. Βόντ[ατ]ο[ς], je lirais : [Ἀντων]εἶνου φ[ρ]οντ[ιστ]ου; le nom, d'ailleurs, pourrait être

1. Ce serait l'inverse de la vue exprimée par M. Lidzbarski (*Ephem.*, I, p. 328, n° 11), d'après laquelle il aurait pu y avoir simple adaptation de Βάσσος, au saf. בס.

tout autre, par exemple, Μαρκελλείνου. A la dernière ligne, peut-être [Σ]άβας au lieu de \*Αβας.

— [P. 253, n° 35.] Est peut-être un fragment d'édit impérial, byzantin? : .....ἡ βρογάτορσιν.....βρίω (nom d'un des derniers mois de l'année) τὴν βρογα(τι)[ῶνα].....σας (participe aoriste?) τῇ ἐπαρχία.....(σθ)αι (infinitif passif?) τὰ χρέμα[τα].....δηλον(ότι).....

— [P. 258, n° 53.] Plutôt Γερμ(άν)ου que Γερμ[ανί]κου, si l'on tient compte de l'étendue de la lacune, sans parler des vraisemblances onomastiques.

— [P. 258, n° 54.] Plutôt Σεουή[ρου] que Σεουή[ρινου], pour la même raison que ci-dessus.

— [P. 260, n° 60.] Peut-être : Αὔσος Αὔμου, μετὰ τὸ .....μῆσαι (infin. aor. d'un verbe contracte) υἱοῦς αὐτοῦ καὶ (ἄ)λλο(ο)χ(ο)ν, (τὸ (μνημῆ)ον ἐποι(η)σεν [ἐκ] τ(ῶ)ν ἰδι(ω)ν. Θά(ρ)σει? Le sens serait quelque chose comme :

« Ausos, fils de Aumos, après avoir [perdu ?] ses enfants et sa femme, a construit ce tombeau. Courage ! »

— [P. 266, n° 78.] A la l. 3, au lieu du nom peu vraisemblable Σαβετοάλλο(υ), on pourrait lire, en utilisant les caractères suivants qui ont été laissés de côté : ...τὸ ἄλλο (μ)έρο(ς) ἤμι(συ)? οἰκοδόμησαν. Il s'agirait de ces constructions à frais communs dont nous avons nombre d'exemples dans l'épigraphie gréco-syrienne.

— [P. 266, n° 80.] Peut-être faut-il restituer : [ὑπερ]ῶνον ἔκτισαν τὸ μνημεῖον. Il s'agirait d'un de ces tombeaux à deux étages, fréquents en Syrie. Le cas serait exactement le même que celui que j'ai cru relever plus haut (p. 367) dans l'inscription nabatéenne de Oumm el-Qotain.

— [P. 269, n° 86.] L. 1 : .....νου ἐπισκόπους?

— [P. 278, n° 112.] Je corrigerais volontiers la copie ΟΥΙΕΡΟΥ, transcrite Ουιέρου, en Ουί(θ)ρου, nom connu (Wadd., n° 2537 h) et intéressant en ce qu'il nous représente le nabatéen ʾwrt, comme le l'ai montré autrefois (*R. A. O.*, II, pp. 115, 184).

— [P. 279, n° 115.] L'inscription laissée comme désespérée pourrait se lire : [T]αβέ[α](ς) Οὔ(ρ)ου, ἐτ(ῶν) ἑβ'. Le patronymique

est très répandu dans l'onomastique hauranienne. Quant à Ταδέας, ce serait, avec l'échange usuel des voyelles, Τοδέας.

— [P. 280, n° 118.] Peut-être, vu la rareté des doubles noms, vaudrait-il mieux lire : Ἀσλαμος Ζήνων(ος), au lieu de Ζήνων, ἐτ(ῶν).

— [P. 283, n° 126, cf. 128, 129, 131, 132.] La lecture Ἰάμαρος, assurée par les répétitions, exclut mon explication de Ἰαμούρας

par <sup>''</sup>يعمر (R. A. O., II, p. 347); j'adopte volontiers celle que lui a substituée M. Nældeke (*ap. Lidzb., Ephem.*, II, p. 124) : ימור, יחמור; il est certain qu'ici le ou est l'indice d'une voyelle longue. Il n'en demeure pas moins, malgré l'avis contraire de Lidzbarski (*op. c.*, I, p. 216), qu'il convient de couper Ἰαμούρας et non Ἰαμούρ, dans l'inscription de Beauvais (l'addition d'une désinence grecque est de rigueur dans ces transcriptions de noms sémitiques).

— [P. 285, n° 135.] [Ἄν]ο[βι]ανός serait un nom bizarre. Peut-être [Φλ](ωρι)ανός, ou quelque nom romain similaire.

— [P. 291, n° 155]. Lignes 1-2, on pourrait lire :

καὶ οἰκοδομ(ή)θησαν οἱ ἔμβολοι (portiques) ἐπὶ τῆς (αὐλῆς ?), καὶ (ἀν)-  
[ηγ]έ(ρ)θη τὸ ὑπέρθυρον.

— [P. 293, n° 164.] πε[λειάων] après περιστερεῶνα est tautologique; je restituerais plutôt là le nom du défunt qui manque. A la fin, p. ἔ. : στρα[. λεγ. .]. Ζωοὶ δὲ γεγ[ηθότω]ς??

*Ardoula* [*Bull. de Corr. hell.*, 1902, p. 208, n° 62]. M. Chapot publie une inscription grecque qui provient de la région de Ἄιν Τάβ et aurait été apportée « d'Altountach-Kalassou, localité inconnue située, paraît-il, à quatorze heures de Ἄιν Τάβ, au milieu d'une grande plaine qu'on appelle Araban-Ovassi ». Elle est relative à la limite séparant le territoire d'une localité Ἀρδοῦλων (génitif plur.) de celui d'une autre localité dont le nom demeure douteux (ΕΛΛΑΚΑΦΙ\ΑC). Altoun-tâch est bien connue; elle figure sur la carte de Rey à une cinquantaine de kilomètres dans le nord-est de Ἄιν Τάβ; or, non loin de là, à environ neuf kilomètres dans le nord-ouest, est une localité appelée *Ardil* qui me paraît



avoir fidèlement conservé le nom et nous marque probablement l'emplacement de l'antique Ἀρδούλα (cf. dans la même région les homonymes ou paronymes, *Ardila*, au nord-ouest de 'Ain Tab, et, un peu plus loin, *Ardin*). C'est donc dans ces parages que serait également à chercher la seconde localité; le nom en est malheureusement trop mutilé pour permettre une identification. Il faudrait une trop forte correction (Θελλαβζζικκς, ou Θελαβζζικκς, pour y retrouver celui de *Tell Bezek*, avoisinant Ardil dans l'ouest.

On remarquera que ce document, de caractère officiel, est au nom de Dioclétien et de Maximien et de leurs associés césariens Constance et Maximien. Cela tendrait à justifier l'ingénieuse conjecture de M. Dussaud (*Mission Syrie*, p. 247 et p. 175) qui, s'appuyant sur l'existence de plusieurs inscriptions du même genre trouvées sur divers points de la Syrie, s'est demandé si ces bornes-limites ne seraient pas les témoins d'une vaste opération cadastrale entreprise sous le règne et par l'ordre de Dioclétien.

---

*L'inscription de Pachomios du Ouâd er-Rebbâh* [R. A. O., V p. 166].

Malgré les suspicions graves de M. Macalister (*P. E. F. Quart., Statement*, 1903, p. 175), accueillies un peu vite (*Rev. Bibl.*, 1903, p. 401), l'authenticité de l'inscription ne me paraît pas pouvoir faire question. Sans parler des conditions matérielles dans lesquelles elle a été trouvée, les difficultés même qu'elle présente témoignent en sa faveur. Je persiste à croire que le dernier mot, si obscur, de la première ligne, doit être lu : ΕΚΟCTI = ε' κοστ(η) = (Πεντη)κοστη « au jour de la Pentecôte », abréviation très curieuse dont j'ai découvert un exemple presque identique dans une inscription du mont des Oliviers (R. A. O., V, p. 164). Reste le groupe ΤΙΗ qui intervient entre ce mot ainsi abrégé et le premier mot de l'inscription ΕΤΑΦΗ, dont le sens est sûr : ἐτάφη « a été enseveli ». Le nouveau fac-similé, publié par M. Macalister montre, et celui-ci à raison de dire qu'on ne saurait lire ce groupe τη, comme je l'avait fait. Mais l'objection qu'il veut tirer de là

n'est nullement dirimante pour l'interprétation générale que j'ai proposée. L'article  $\tau\eta$  est représenté ici par les deux premiers éléments du groupe :  $\tau_1 = \tau_i = \tau\eta$ , avec la même orthographe vulgaire que nous observons dans les terminaisons de  $\epsilon' \chi \sigma \tau \iota$  et (inscription du Mont des Oliviers)  $\epsilon' \sigma \tau \iota = \Pi \epsilon \nu \tau \eta \chi \sigma \tau \eta$ . Reste à déterminer le troisième élément  $\psi$ , qui, par suite, demeure disponible; ce n'est autre chose que la forme cursive du  $\beta$  telle qu'elle apparaît dans certaines inscriptions de Jérusalem et aussi de Gaza<sup>1</sup>. Que faire de ce  $\beta$  ainsi isolé? Ce ne saurait être autre chose que la lettre numérale = 2. L'épithaphe serait donc libellée de cette façon :

Ἐτάφη τῆ β' Πεντηκοστῆ Παχόμιος...

« A été enseveli le 2<sup>e</sup> (de la) Pentecôte, Pachomios... »

Il ne s'agirait plus alors du jour même de la Pentecôte, mais d'une certaine date en relation étroite avec cette fête. On peut se demander s'il faut comprendre par là la seconde semaine de la Pentecôte, en sous-entendant *ἑβδομάς*, ou bien, en sous-entendant *ἡμέρα*, le second jour de la Pentecôte, soit que l'on compte la période festive des cinquante jours qui commençait après Pâques, soit que l'on compte celle de l'octave, ou de l'*apodosis*, qui suivait le dimanche de la Pentecôte. Sur cette question, consulter W. Smith, *Dict. of Christ. Antiq.*, s., vv. *Pentecost, Octave of a festival et Apodosis*.

Quant au mot qui termine l'inscription, j'avoue que la lecture hypothétique *διάκ(ονος)* « diacre » bien qu'elle soit assez tentante, est difficile à tirer du fac-similé. Au moment où je donne le bon à tirer de ces lignes, je reçois de Londres, grâce à l'obligeance du Comité du Palestine Exploration Fund, un estampage de l'inscription en litige. Je constate que les deux premières lettres qui suivent le nom de Pachomios sont certainement  $\Lambda\iota$ , et non pas  $\Delta\iota$ , ce qui exclut définitivement la conjecture *διάκονος*. La troisième lettre, qui ressemble à un  $\psi$  anguleux, fortement incliné à

1. Voir mes *Archæolog. Researches in Palestine*, t. II, p. 401, n° 2 (inscription datée de l'an 503 J.-C.).

droite, pourrait être, à la rigueur, un X. Puis, vient un complexe formé peut-être de NH en ligature, ou simplement NI? Le tout donnerait quelque chose comme λιχνη ou λιχνι. Serait-ce quelque dérivé, avec orthographe vulgaire, de λύχνος ou λυχνίον, « lampe », et le mot, écrit en abrégé, indiquerait-il le métier du défunt, fabricant ou marchand de lampes (λυχνοπώλης), de ces petites *lychnaria* de terre cuite dont la Palestine nous a fourni tant de spécimens? On pourrait songer aussi à quelque fonction subalterne se rattachant au culte et consistant dans la surveillance du luminaire dans une église; elle serait comparable, dans une certaine mesure, à celle de portier (du Saint-Sépulcre), θυρωρός, mentionnée dans une épitaphe du Mont des Oliviers<sup>1</sup> et, peut-être aussi dans une autre épitaphe<sup>2</sup> appartenant au groupe même des inscriptions funéraires du Ouâd er-Rebâb.

---

*Hiereus* [R. A. O., V, 167]. — Pour le titre de ἱερεὺς porté par un prêtre chrétien dans l'inscription du Mont des Oliviers, comparer les souscriptions grecques d'une charte médiévale latine par laquelle Jobert, grand-maître de l'Hôpital, fait cession du monastère de Saint-Georges de Gibelin, à l'archevêque syrien de Gaza et Eleutheropolis (*Archives de l'Or. Latin*, I, p. 415). Dans le nombre figurent celles d'un Iohannès, ἱερεὺς καὶ δευτεράριος, et d'un Stephanos, εἰερεὺς, de l'église de la Résurrection (Saint-Sépulcre). Ce rapprochement tend à confirmer la date relativement basse que j'avais été amené, par d'autres considérations, à attribuer à l'inscription du Mont des Oliviers et au sanctuaire de l'Apparition de l'Ange auquel elle se rapporte; je serais plus disposé que jamais à descendre jusqu'à l'époque même des Croisades.

1. Germer-Durand, *Rev. Bibl.*, 1892, p. 568.

2. *Id.*, *ib.*, p. 563. Je dois dire qu'ici, M. Macalister (*PAL. EXPL. F. Statement*, 1900, p. 231 sq.) repousse la lecture proposée par le P. Germer-Durand.

## § 60

**Le δι' ἡμᾶς et Dimas le mauvais larron.**

Michel le Syrien raconte en détail dans sa *Chronique* les émeutes sanglantes suscitées à Constantinople et à Antioche, par l'intercalation, sur l'ordre de l'empereur Anastase, dans la fameuse hymne orthodoxe du *trisagios*, des mots : ὁ σταυρωθεὶς δι' ἡμᾶς « qui a été crucifié pour nous », expression de la doctrine monophysite sur la nature de Jésus.

Dans ce récit se trouve un passage ainsi traduit par M. l'abbé Chabot<sup>1</sup> :

Alors, le peuple excita du tumulte, car ils étaient tous nestoriens, sous prétexte « qu'il (Anastase) voulait introduire quelque innovation dans la foi; qu'il appelait le larron qui fut crucifié avec Notre-Seigneur *Dominus* »; et ils lui criaient : ὁ σταυρωθεὶς, avec d'autres moqueries aussi puérides.

Le mot rendu par *Dominus* est effectivement écrit דומכוס dans le manuscrit de Michel, tandis que, dans le récit parallèle du Pseudo-Denys on trouve la leçon דומכס. M. R. Duval<sup>2</sup> fait observer qu'il est préférable d'accepter la variante du Pseudo-Denys et, au lieu de *Dominus*, de lire et traduire *Dumachus* qui, selon la tradition syriaque, était le nom du larron de gauche.

Je crois avec M. Duval qu'il convient, en effet, d'introduire dans ce passage, qui vise formellement le mauvais larron, le nom de celui-ci; mais pas précisément sous la forme que lui prête le Pseudo-Denys suivant la traduction syriaque<sup>3</sup>, encore moins sous la forme estropiée par Michel. Il y a, en réalité dans cette *vox populi* une ironie féroce qui disparaît aussi bien avec la leçon *Dumachus* qu'avec la leçon *Dominus*. A mon avis, la pointe réside proprement dans le mot δι' ἡμᾶς, lequel est rapproché, par un véritable calembour, d'un des noms courants du mauvais larron : Δημᾶς<sup>4</sup>. Le rapprochement était d'autant plus facilité

1. *Chr. d. Michel le Syr.*, t. II, p. 156 (p. 257 du texte).

2. *Journal Asiat.*, 1903, I, 577.

3. Cf. *Thesaurus syr.*, col. 840.

4. Δημᾶς, Δύμας, Δοσμάς, *Desmas* etc. Sur les noms traditionnels du bon et

qu'on devait, à cette époque, prononcer avec le iotacisme : *dī'ims* et *Dimds*. Par conséquent, ὁ σταυρωθεὶς δι' ἡμᾶς était interprété par la malignité byzantine comme ὁ σταυρωθεὶς Δημᾶς « Dimas le crucifié » ; le mauvais larron prenait ainsi la place de Jésus lui-même et l'hymne adultérée devenait un pur blasphème.

Il est remarquable que, dans la Chronique grecque de Malalas<sup>1</sup>, qui relate les mêmes faits, et qui est une des sources principales des deux chroniques syriaques, il n'y a pas trace de ce jeu de mots. C'est cependant sur le terrain grec qu'il a dû se produire. Il est à supposer que les chroniqueurs syriaques l'ont emprunté à quelque autre source grecque. Il serait peut-être possible de retrouver celle-ci, mais je n'ai pas le loisir de la rechercher. Ils ont traduit l'épigramme servilement, mais ils lui ont enlevé en même temps tout son sel en substituant à la forme grecque *Dèmas* la forme syriaque du nom traditionnel du mauvais larron *Dumachus*, forme qui ne prête nullement au jeu de mot. Cette constatation offre un certain intérêt, car elle montre à la fois que la forme *Dèmas* n'était pas familière à la tradition syriaque, et qu'au v<sup>e</sup> siècle, cette forme était, au contraire, populaire chez les Grecs. C'est un point désormais fixé dans l'histoire, encore si obscure et fort curieuse, comme j'ai essayé de le montrer jadis, des transformations subies par les noms légendaires du bon et du mauvais larron.

## § 61

### **Les Bohémons princes d'Antioche, successeurs de Renaud de Châtillon, d'après les sources arabes.**

A propos de la prise d'Antioche en 1268 par le sultan Beibars,

du mauvais larron, et leur origine mytho-iconologique, voir mes observations dans la *Revue critique*, 1879, p. 92, et 20 août 1883.

1. Migne, *Patr. gr.*, t. 97, col. 601. Voir la note de l'éditeur sur l'histoire de cette altération confessionnelle du *trisagios*, qui fit couler des flots de sang.

vainqueur de Bohémond VI, comte de Tripoli et prince d'Antioche, le chroniqueur arabe 'Aîni s'exprime ainsi :

وكان الناصر صلاح الدين يوسف ابن أيوب قد فتحها كما ذكرنا من  
البرنس ارناط وقتله ثم ملكها الابرنس المعروف بالاشير ومن بعده ولده  
سدو وبعده ولده بيمند ومنه اخذت الان

Almêlic-Annasir Salah-eddyn Yousof<sup>1</sup>, fils d'Ayyoub, ainsi que nous l'avons rapporté, enleva cette ville au prince *Arnath*, qui fut tué. Elle fut ensuite possédée par le prince connu sous le nom d'*Alachyr*, puis par son fils *Sedou*, et enfin par *Bohémond*, fils de ce dernier. Au moment de sa prise elle appartenait à ce dernier prince.

Comme l'ont bien reconnu les éditeurs des *Historiens des Croisades*, « Arnath » n'est autre que Renaud de Châtillon, qui, en vertu de son mariage avec Constance, veuve de Raymond de Poitiers, prince d'Antioche, exerça la régence de la principauté de 1149 à 1159, au nom de son beau-fils, le jeune Bohémond III encore mineur. D'autre part, il est certain que le Bohémond mentionné en dernier lieu par l'auteur arabe et sous lequel Antioche fut définitivement perdue pour la chrétienté est Bohémond VI. Mais que faire des deux princes intermédiaires qui sont mentionnés par 'Aîni sous les noms si étranges de « Alachyr » et de « Sedou » ?

Les éditeurs voient dans *Alachir* une forme incorrecte de *Alasir* qui serait elle-même une transcription de « le Sire » ; il s'agirait, pensent-ils, du prince d'Antioche Roger (1112-1119), successeur de Tancrede (1104-1112). Quant au nom du prétendu *Sedou*, père de Bohémond VI, ils renoncent à l'expliquer.

L'interprétation de *Alachyr* par « le Sire » n'est guère satisfaisante. En tout cas, il paraît impossible de penser à Roger, car, il n'est question ici que des princes d'Antioche postérieurs à Renaud de Châtillon, c'est-à-dire les Bohémonds III, IV, V

1. Texte et traduction dans *Hist. des Crois. Hist. ar.*, t. II, part. I, pp. 233, 234.

2. Saladin.

et VI, soit quatre princes en tout. Or, 'Aini n'en mentionne que trois, ce qui augmente encore la difficulté de ce petit problème. Voici la solution que j'en proposerais.

*Alachyr*, indiqué par 'Aini comme le successeur immédiat de Renaud de Châtillon, serait, et ne peut être que Bohémond III. On remarquera que l'auteur arabe s'abstient de dire, comme il le fait pour les suivants, que ce prince fût le fils de son prédécesseur. C'est parfaitement exact, puisque Bohémond III n'était que le beau-fils et pupille de Renaud. D'autre part, *Alachyr* n'est pas le nom, mais seulement le surnom de ce prince, comme l'indique expressément 'Aini. Nous savons par les sources occidentales que Bohémond III était désigné par les Croisés eux-mêmes sous le surnom de *Bambe*, *Banbe* ou *Baube*, qu'on suppose, non sans raison, signifier « le bègue » (*balbus*). A vrai dire, ce surnom ne ressemble ni de près, ni de loin, soit pour la forme, soit pour le sens, à l'arabe *Alachyr*. Il serait vain, je crois, d'essayer d'expliquer l'un par l'autre. Je considère que le surnom arabe a une tout autre origine que le surnom franc, et c'est un fait historique qui va nous en donner la clef. Il ne faut pas oublier, en effet, que le jeune Bohémond III, à peine en possession de sa principauté à la mort de sa mère en 1162 ou 1163, eut un début malheureux. Le 10 août 1164 sous les murs de Harenc (Hârem), il fut fait prisonnier par le sultan Nour ed-dîn et emmené à Alep. Ce n'est qu'après un an de captivité qu'il parvint à se racheter. Une pareille aventure était bien faite pour présenter notre prince sous un jour particulier aux yeux des Musulmans et lui valoir de leur part le surnom de « captif ». Telle est, en effet, si je ne me trompe, l'origine de l'énigmatique *Alachyr*. Il faut simplement supprimer les trois points du *chîn*<sup>1</sup>. On obtient ainsi الاشير = الاسير *al-astîr*, « le captif ».

1. Il arrive souvent que, dans les anciens manuscrits arabes, le *sin* est surmonté d'un petit signe diacritique facile à confondre avec le groupe des trois points caractéristiques du *chîn*, et la précaution même prise pour éviter la confusion entre les deux lettres a trop souvent, au contraire, contribué à la faire naître.

Du reste Bohémond III avait doublement mérité ce fâcheux surnom, car il finit, ou à peu près, sa carrière comme il l'avait commencée. En 1193, huit ans avant sa mort, il fut derechef fait prisonnier, non pas par les Musulmans cette fois, mais par Léon, grand baron d'Arménie, qui ne le relâcha, sur les instances de Henri de Champagne, roi de Jérusalem, qu'après l'avoir fait consentir à relever les princes d'Arménie du serment d'allégeance dû par eux jusqu'alors aux princes d'Antioche.

Ce premier point considéré comme acquis, il semble en résulter que le prince mentionné par 'Aïni sous le nom de « Sedou », immédiatement après Bohémond III « le Captif » doit et ne peut être que Bohémond IV, son fils et successeur. Ce dernier prince avait également un sobriquet chez les Francs : il était appelé « le Borgne », ayant perdu un œil dans un combat. Toutefois, ici encore, ce serait faire fausse route que de chercher quelque rapport entre ce surnom et le nom énigmatique *Sedou*. Il faut, d'ailleurs, remarquer que 'Aïni ne parle nullement cette fois de surnom ; il s'agit du véritable nom du personnage. Cela étant, il n'y a guère à hésiter. Nous n'avons pas même l'embarras du choix, puisque, quel que soit celui des deux princes d'Antioche dont 'Aïni a certainement sauté le nom dans son énumération, il ne saurait s'agir que d'un Bohémond. Si l'on examine la graphie *سدو*, en se plaçant à ce point de vue et en tenant compte, comme toujours en pareil cas, du jeu des points diacritiques, on constate qu'elle se ramène très normalement, par correction paléographique, à *بيمند*, soit le nom de *Bohémond* sous la forme même qui apparaît immédiatement après et qui, là, a été mieux respectée par les copistes<sup>1</sup>.

Il est hors de doute, en outre, que dans cette énumération, quelque copiste aura, par surcroît d'incurie, sauté un autre

1. L'arabe *Beimond* est, au demeurant, une transcription très fidèle du nom de *Bohémond*, tel qu'il était prononcé alors par les Francs. Cf., par exemple, *Beimont* dans les *Annales de Terre Sainte* (*Arch. de l'Or. lat.*, t. II, B., p. 445).



*Bohémond* qui s'y trouvait mentionné, soit avant, soit plutôt après le prétendu *Sedou*. L'omission, et aussi l'altération, ont dû être facilitées par cette séquence du même nom répété trois fois coup sur coup et toujours la même formule avec *وبعده ولده بيمند* « et après lui, son fils Bohémond ». Cela faisait évidemment beaucoup de Bohémonds ; il n'en fallait pas davantage pour que l'un des trois disparût et qu'un autre fût déformé. Dans ces conditions il est permis, semble-t-il, de reconstituer ainsi le texte de 'Aini à partir de la mention de Renaud (de Châtillon) :

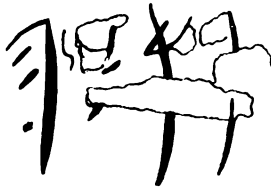
ثم ملكه الابرنس المعروف (بالاسير) ومن بعده ولده (بيمند) [ومن  
بعده ولده بيمند] ومن بعده ولده بيمند

Antioche fut ensuite possédée par le prince connu sous le surnom du « Captif » (= Bohémond III) ; puis, par son fils (Bohémond) (= Bohémond IV) ; [puis, par le fils de celui-ci, Bohémond (V) ; puis, par le fils de celui-ci, Bohémond (VI).

## ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

- P. 8, l. 9, lire *Glyptothèque* au lieu de *Glypsthèque*.
- P. 14 (cf. p. 20), sur cette légende de Job, Jobab, Bosorra, et sa dérivation d'un passage d'Aristeas, cité par Eusèbe, *Præpar. evang.*, 9, 25, etc., cf. Schürer, *Gesch. d. Jüd. Volkes*, III, p. 386.
- P. 23. Il y avait à Tafas une synagogue juive ; l'existence en est attestée par une inscription grecque qu'y a copiée M. Fossey (*Bull. Corr. hell.*, 1897, p. 47, n° 28).
- P. 26. Sur l'assimilation du souverain terrestre à Dieu et la hiérarchie byzantine comparée à la hiérarchie céleste de Jehovah, cf. Levy, *Neuhebr. W.*, s. v. במליך.
- T. S. Aldis (*P. E. F. Quart. Stat.*, 1902, p. 110), adopte la lecture  $\tau\omega = \tau\alpha\delta$ , et comprend que le défunt Ulpianus aurait péri crucifié, comme chrétien ou rebelle. Mais ce ne sont guère là choses à mettre en vers. — Le  $\lambda\delta\gamma\omicron\varsigma$  correspond peut-être au *praemium* des vétérans congédiés ?
- P. 42, n° 59, M. Lidzbarski (*Ephem.*, I, p. 349) tient l'épigraphe palmyrénienne pour apocryphe. Je crois qu'elle est simplement mal copiée par M. Bertone. Les faux palmyréniens, dont j'ai signalé déjà divers exemples, ont une tout autre physionomie.
- P. 48. Cf. une autre inscription grecque également datée, et cette fois avec certitude, du règne d'Anastase, *Rev. Bibl.*, 1901, p. 75, Germer-Durand.
- P. 54. J'ai reçu, depuis, l'original de la plaquette d'or, que je ne connaissais alors que par une photographie (pl. III, C), et je dois dire que l'authenticité prête à des doutes graves.
- P. 107. A propos des noms néo-puniques ...זרומי, *Zurumius*, je comparerais une inscription d'Afrique (*Bull. Arch. du Com.*, 1900, p. 123, n° 8) ainsi transcrite : **AVLAZDRVMAEAMICARIS** ; les lectures proposées par M. Gauckler ne sont guère satisfaisantes ; je préférerais : *Aula Z(o)rumae*, ou, peut-être mieux, *Aula Z(o)ruma (filia) Amicaris*.
- P. 108, l. 6, lire *Zurum*, au lieu de *Zumur*. — L. 9, rétablir en tête deux lettres tombées : ביום. — L. 14, lire ברך, au lieu de בדך.
- P. 165, l. 14, lire p. 186, au lieu de p. 177.
- P. 170. M. Dussaud (*Mission rég. désert.*, p. 298) croit qu'il faut lire : *Καίου Ἀσιχανοῦ*, et voir dans ce dernier mot un ethnique de la localité antique appelée aujourd'hui *Osidj*. J'en doute.
- P. 179, ll. 5, 7, 8, d'en bas, lire  $\epsilon\rho\omega\varsigma$ , au lieu de  $\epsilon\rho\omega\varsigma$ .

- P. 184, note, l. 5, lire *Sanchoniathon*, au lieu de *Sanctomaton*.
  - P. 211, l. 2, lire *LXXVII*, au lieu de *LXXXVIII*.
  - P. 212, § 40, l. 5, lire *P. 368*, au lieu de *P. 362*.
  - P. 233, l. 21, lire *Chamim*, au lieu de *Chamin*.
  - P. 254, note 1. Pour le dispositif des titres religieux en question, comparer surtout la nouvelle inscription de Sardaigne : לאדן לאלם הקדש מלקרת.
  - P. 255, n° 2, lire *Genèse, XIV, 7*, au lieu de *XVI, 6*.
  - P. 258, l. 5, lire à cette partie, au lieu de cette partie.
  - P. 288, le § 45 à été sauté et ne compte pas dans la numérotation. La notule sur Θεός Ἀρεμυθηός, figurant à la fin du sommaire, a dû être, par suite d'une erreur de mise en pages, renvoyée à la p. 372.
  - P. 310, l. 6, lire *Pargoirs* au lieu de *Pargaire*.
- P. 321. **Epitaphe punique.** — Le P. Delattre a eu, depuis, l'extrême obligation de m'envoyer une copie du mot en litige exécutée avec le soin le plus scrupuleux d'après l'original. J'en donne ici le fac-similé fidèle. Il permettra



de se rendre compte des vestiges qui restent de l'avant-dernière lettre dans laquelle je suis toujours tenté de reconnaître un *phé* : la tête a totalement disparu, mais on a presque tout le tracé de la tige, recoupée seulement par un petit trait transversal qui est peut-être accidentel.

- P. 372, l. 10, d'en bas, lire *Saint-Aignan* au lieu de *Aignant*.

## TABLE DES FIGURES DANS LE TEXTE

---

### Pages.

- 122. Cachet israélite (améthyste).
  - 123. Cachet israélite (lapis-lazuli).
  - 126. Cachet israélite (calcédoine).
  - 130. Inscription grecque de Bersabée.
  - 131. Inscription grecque de Bersabée.
  - 213. Monogramme byzantin.
  - 214. Mosaique chrétienne de Nebi Younès (inscription).
  - 216. Plan de l'édifice de Nebi Younès.
  - 281. Bas-relief palmyrénien.
  - 283. Buste palmyrénien.
  - 284. Buste palmyrénien.
  - 287. Inscription grecque de Dora.
  - 300. Inscription gréco-palmyrénienne d'Égypte.
  - 307. Inscriptions grecques de Djerach.
  - 342. Autel de Kadès.
  - 353. Le Mont Hermon et son temple (plan).
  - 379. Inscription grecque du pays de Tyr.
  - 397. Fac-similé d'inscription punique.
- 

## TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

---

- I, II. Stèle phénicienne d'Oumm el-'Awâmid.
- III. A, tablette d'argile avec écriture crétoise préhistorique<sup>1</sup>. — B, mosaïque byzantine de Beit-Sourik. — C, plaque d'or repoussée.
- IV. Inscription bilingue du Sinâi.
- V. Détail de la stèle d'Oumm el-'Awâmid.
- VI. La mer Morte et l'embouchure du Jourdain.
- VII. Ossuaire juif de Nicanor.
- VIII. Dédicace au Dieu de l'Hermon.

1. Il en sera traité dans le tome VI.

---

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
§ 1. — La stèle phénicienne d'Oumm el-'Aouamid . . . . .	1
§ 2. — Dannaba et le pays de Job . . . . .	8
§ 3. — Zeus-Helios et le Baal Bosor . . . . .	15
§ 4. — Sur quelques inscriptions grecques du Haurân . . . . .	21
§ 5. — Sur quelques noms de lieux de Palestine et de Syrie . . . . .	29
§ 6. — Légendes romaines et arabes sur des lampes en terre cuite. . . . .	32
§ 7. — Dédicace phénicienne à Echmoun provenant de Sidon . . . . .	34
§ 8. — Nouveaux bustes funéraires avec inscriptions palmyréniennes . . . . .	35
§ 9. — L'inscription en mosaïque de Beit Sourik . . . . .	46
§ 10. — Antiquités et inscriptions puniques. . . . .	49
§ 11. — Le Castellum romain de Qariat el-'Enab . . . . .	51
§ 12. — Plaque d'or représentant Esculape, Hygie et Télésphore . . . . .	54
§ 13. — Un dépôt de flèches anciennes dans la forteresse de David à Jérusalem . . . . .	55
§ 14. — Le plâtrier Sosibios de Gaza . . . . .	57
§ 15. — Inscription bilingue nabatéo-grecque du Sinaï . . . . .	59
§ 16. — La hiérarchie sacerdotale à Carthage . . . . .	66
§ 17. — Les possessions de l'abbaye du Templum Domini . . . . .	70
§ 18. — Le dieu Mifsenus et Mispheh de Josué. . . . .	79
§ 19. — Nouvelles remarques sur la stèle phénicienne d'Oumm el-'Aouamid . . . . .	84
§ 20. — Mambogaios, cavalier commagénien . . . . .	86
§ 21. — Sur un dicton arabe vulgaire. . . . .	88
§ 22. — Épigraphe gréco-romaine de Palmyre . . . . .	90
§ 23. — Inscriptions néo-puniques . . . . .	105
§ 24. — Orotal et Dusarès . . . . .	109
§ 25. — Archéologie et topographie de Palestine . . . . .	115
§ 26. — Trois nouveaux cachets israélites archaïques . . . . .	121
§ 27. — Inscriptions grecques de Bersabée . . . . .	129
§ 28. — Le stratège et phylarque Odainathos . . . . .	147
§ 29. — Un prêtre de Malak-Astarté . . . . .	148
§ 30. — Le dieu de Mazzabanas . . . . .	154
§ 31. — Deux nouvelles inscriptions grecques du Mont des Oliviers . . . . .	163
§ 32. — Inscriptions grecques de Mzérîb, Naoua, Salkhad . . . . .	170
§ 33. — Un Thraseas nabatéen . . . . .	172
§ 34. — Le magistrat Théodore Carandenos. . . . .	173
§ 35. — <i>Fiches et Notes.</i> — Ἐρωσ. — ארױם = Ἰασιθαξ. — Ἰεσιθαξ. — עממנואל Emmanuel. — Un thiasse palmyrénien. — La dédicace à Chaï'al-Qaum. — חמא ארױך. — Inscription en mosaïque du Mont des Oliviers. —	

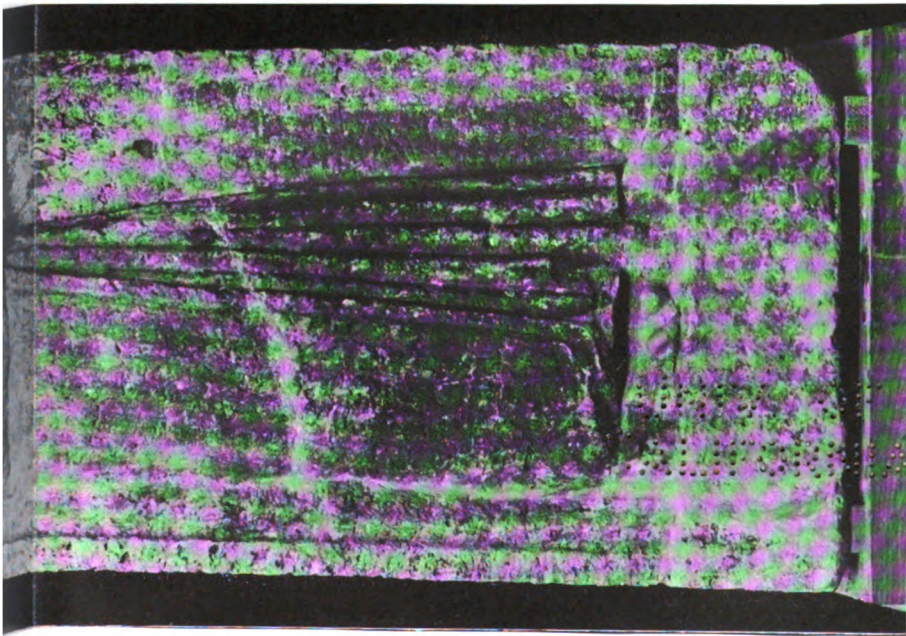
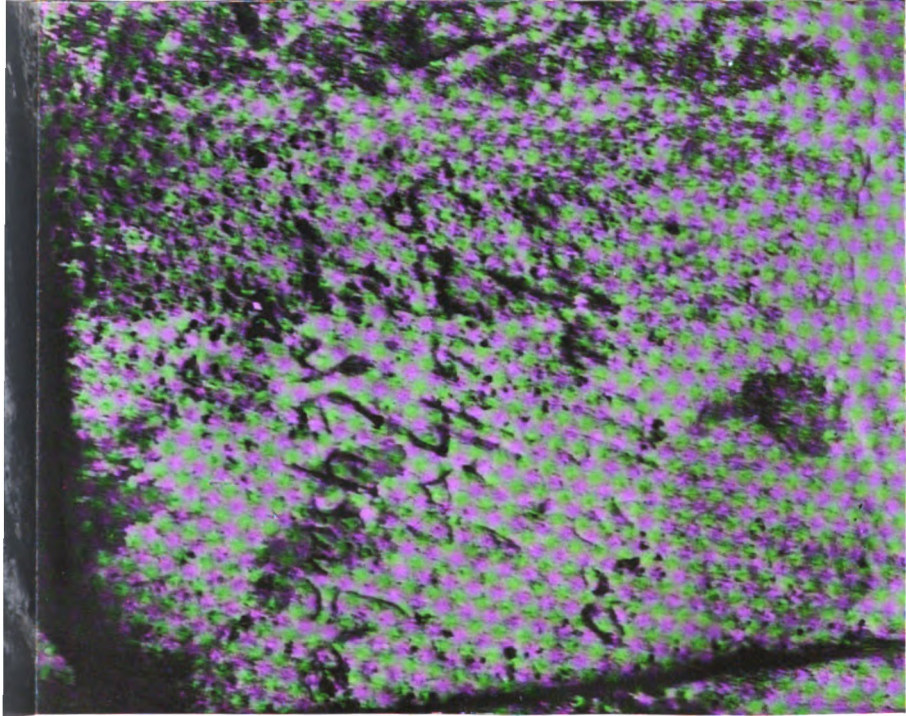
	Pages.
Le Monastère de Mélanie. — Le sanctuaire de l'Apparition de l'Ange. — Le Caroubier des Dix. — Djebel el-Khamar. — Le Palmier de la Vierge. — El chamir tulietta. — L'idole de Jalousie, Qinian, Tammouz et Adonis. — Carandénos. . . . .	177
§ 36. — Le prétendu <i>Batr</i> éthiopien et la livre d'or. . . . .	186
§ 37. — Le <i>Centenarium</i> dans le Talmud. . . . .	194
§ 38. — Le lac de Catorie . . . . .	201
§ 39. — <i>Fiches et Notules</i> . — Le dieu Sadycos père de Sidon. — Chartimas patrie de Didon. — Les Bené Marzeha. — Confréries religieuses carthagoises. — La Cène. — La fête phénicienne du Marzeah. — דבר ברך ou ברך ? — Θεὸς Ἀρεμθηνός . . . . .	206
§ 40. — Inscriptions grecques de Sidon et des environs . . . . .	212
§ 41. — Les inscriptions phéniciennes du temple d'Echmoun à Sidon . . . . .	217
§ 42. — Où était l'embouchure du Jourdain à l'époque de Josué ? . . . . .	267
§ 43. — Monuments palmyréniens . . . . .	281
§ 44. — Inscription grecque de Dora . . . . .	285
§ 46. — <i>Fiches et Notules</i> . — L'Ère de Tyr. — La date de la mosaïque de Nebi Younés. — Inscription de Deir Sem'an. — Sahouet (el Khidhr) . . . . .	288
§ 47 <sup>1</sup> . — Inscriptions grecques du Pont . . . . .	291
§ 48. — <i>Fiches et Notules</i> . — La terre de Reseph. — Chamim Roumim et Chamim Addirim. — Sofsaf et Ménagadem . . . . .	296
§ 49. — Inscription gréco-palmyrénienne d'Égypte . . . . .	300
§ 50. — Inscriptions grecques de Djerach . . . . .	307
§ 51. — Sur deux épitaphes puniques . . . . .	313
§ 52. — La notion de la sainteté chez les Sémites . . . . .	322
§ 53. — La « porte de Nicanor » du Temple de Jérusalem . . . . .	334
§ 54. — L'Autel de Kadès . . . . .	341
§ 55. — Le mont Hermon et son dieu d'après une inscription inédite . . . . .	346
§ 56. — <i>Fiches et Notules</i> . — Nouvelle inscription phénicienne de Sidon. — Inscription nabatéenne d'Oumm el-Qotain. — Inscriptions grecques du Haurân. — Kaioumas. — Inscriptions grecques de Bersabée. — La prise de Jérusalem par les Perses. — Inscriptions grecques d'Antinoé. — Θεὸς Ἀρεμθηνός et 'Aramta . . . . .	366
§ 57. — Deux statues phéniciennes à inscriptions. . . . .	373
§ 58. — Nouvelle inscription grecque du pays de Tyr . . . . .	378
§ 59. — <i>Fiches et Notules</i> . — Echmoun de Sidon et Melkart de Tyr. — Hamlielot et 'Ain El-Djâloût. — Inscriptions grecques du Pont. — La destination des inscriptions sinaïtiques. — Inscriptions du Safâ. — Ardoula. — L'inscription de Pachomios du Ouâd er-Rebâbé. — Hierus [R. A. O., V. 167]. . . . .	380
§ 60. — Le δὲ ἡμᾶς et Dimas le mauvais Larron . . . . .	390
§ 61. — Les Bohémonds princes d'Antioche, successeurs de Renaud de Châtillon, d'après les sources arabes. . . . .	391
Additions et rectifications . . . . .	396

1. Le § 45 n'existe pas, par suite d'une erreur de numérotation.

UNIV. OF  
CALIFORNIA



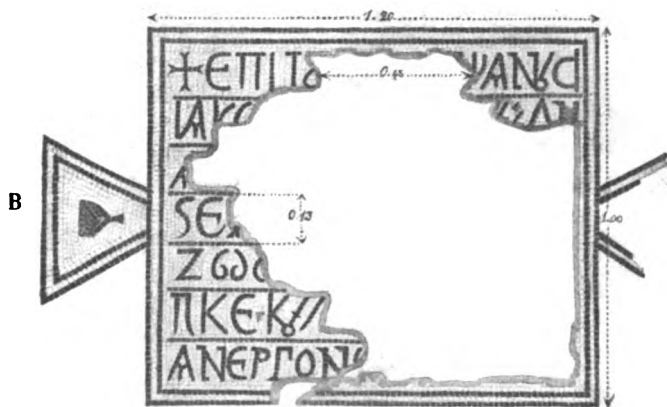




**STÈLE PHÉNICIENNE D'OUMM EL-AWAMID**

Collection JACOBSEN

TO THE  
LIBRARY



**A** : Cnosso. Tablette d'argile avec écriture crétoise préhistorique.

**B** : ΒΕΤ ΣΟΥΝΚ. Mosaïque byzantine.

**C** : ΣΙΔΟΝ. Plaque d'or repoussée : Esculape, Hygie et Télesphore.

Digitized by Google

Rec d'Arch. Orientale. T. V. Pl. IV



INSCRIPTION BILINGUE DU SINAI  
NABATÉENNE ET GRECQUE

Hérog Dujardin



.....

.....



DÉTAIL DE LA STÈLE D'OUMM EL-AWAMID

70 VIII  
ANNEXES

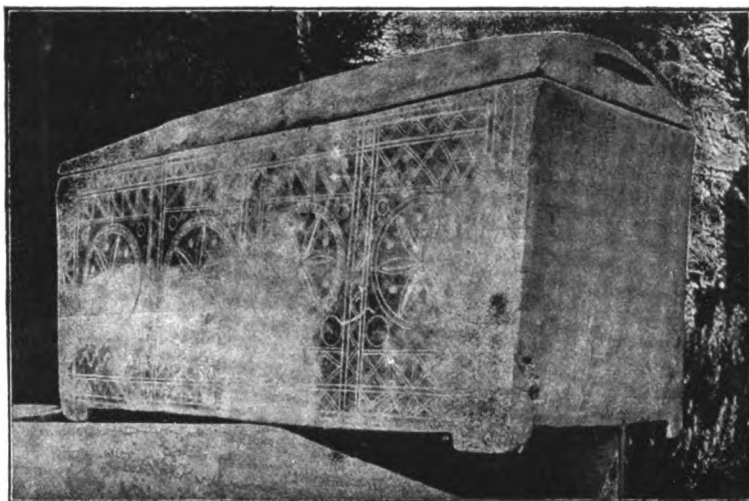




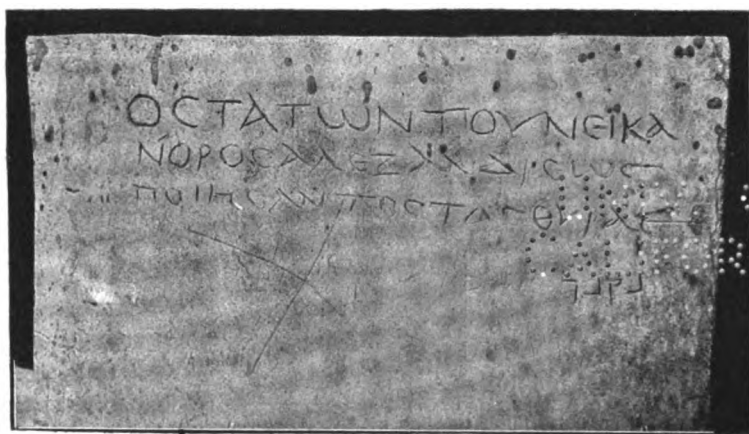
1911. 1912. 1913. 1914. 1915. 1916. 1917. 1918. 1919. 1920.

1921. 1922. 1923. 1924. 1925. 1926. 1927. 1928. 1929. 1930.

TO VNU  
SUBOTLIAO



ΑΟΥΣΑ Ν ΝΝΝ



OSSUAIRE JUIF AU NOM DE NICANOR.

TO THE  
ADMINISTRATOR



DÉDICACE AU DIEU DE L'HERMON

TO THE  
LIBRARY OF THE  
UNIVERSITY OF TORONTO



# RECUEIL D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

Par GLERMONT-GANNEAU

## SOMMAIRE DU TOME IV.

- § 1. — Jarres israélites marquées à l'estampille des rois de Juda. — § 2. Cinq poids israélites à inscriptions. — § 4. Empédocle, Zénon, les Mauchéens et les Cathares. — § 5. Une nouvelle dédicace à Zeus Héliopolite. — § 6. Jean le Hiéropolite, évêque d'Abila de Lysanias. — § 7. Le « ratil » arabe et « l'éponge américaine ». — § 8. La ville lévitique de Mèphaat. — § 9. Les trois Karak de Syrie. — § 10. Le lieu de la lapidation de saint Étienne. — § 11. La voie romaine de Palmyre à Risapha. — § 12. Inscriptions grecques de Mésopotamie. — § 13. Inscriptions grecques de Palestine et de Syrie. — § 14. La « tabella devotionis » punique. — § 15. Le nom de Philoumenè en punique. — § 16. Manboug-Hiéropolis dans les inscriptions nabatéennes — § 17. Resapha et la Strata Diocletiana. — § 18. Inscriptions grecques du Haurân. — § 19. Les inscriptions du tombeau de Diogène à El-Hâs. — § 20. Les inscriptions nos 2197 et 2491 Waddington. — § 21. Le martyre de saint Léonce de Tripoli. — § 22. Héron d'Alexandrie et Poscidonios le Stoïcien. — § 23. Inscriptions de la nécropole juive de Joppé. — § 24. La reine Arsinoé et Ptolémée IV Philopator en Palestine. — § 25. L'envoûtement dans l'antiquité et les figurines de plomb de Tell Sandahanna. — § 26. Sceau phénicien au nom de Gaddai. — § 27. Inscriptions grecques de Syrie. — § 28. Le Zeus Madbachos et le Zeus Bômos des Sémites. — § 29. Le dieu Monimos. — § 30. Les noms nabatéens Thomsaché et Abdou-usarès. — § 31. Nouvelles inscriptions nabatéennes. — § 32. L'inscription sinaïtique des trois Augustes. — § 33. L'année sabbatique des Nabatéens et l'origine des inscriptions sinaïtiques et saïtistiques. — § 34. Sceaux et poids à légendes sémitiques du Ashmolean Museum. — § 35. L'inscription phénicienne de Tortose. — § 36. Sur quelques inscriptions puniques du Musée Lavigerie. — § 37. Un néocore palmyrénien du dieu 'Azizou. — § 38. Les inscriptions romaines de l'aqueduc de Jérusalem. — § 39. Sur quelques noms propres puniques. — § 40. Le mot punique *Mu* chez Plaute. — § 41. Le nom phénicien Banobal et l'inscription de Meuphis. — § 42. Épitaphe d'un archer palmyrénien. — § 43. Sur quelques noms propres juifs. — § 44. Apollon Mageirios et le Cadmus phénicien — § 45. Le Phénicien Theosebios de Sarepta et son voyage à Pouzzoles. — § 46. La belle Simè d'Éleuthéropolis. — § 47. Les poteries rhodiennes en Palestine. — § 48. Un sceau des Croisades appartenant à la Léproserie de Saint-Lazare de Jérusalem. — § 49. Le trône et l'autel chez les Sémites. — § 50. Le peuple des Zakkari. — § 51. Sur quelques cachets israélites archaïques. — § 52. Dolmens et monuments de pierres brutes en Palestine. — § 53. Bostra et son mur d'enceinte nabatéen. — § 54. Sur quelques noms de vêtements chez les Arabes de Palestine. — § 55. Urne punique avec inscription à l'encre. — § 56. La carte de la Terre Promise d'après la mosaïque de Mâdebâ. — § 57. La destruction du Saint-Sépulcre par le calife Hâkem et l'inscription coufique de la basilique de Constantin. — § 58. Inscription romaine de Niba. — § 59. Le droit des pauvres et le cycle pentaétérique chez les Nabatéens. — § 60. Les cerfs mangeurs de serpents — § 61. Notes de mythologie sémitique. — § 62. La stèle phénicienne d'Amriéh. — § 63. Le culte sur les toits chez les Sémites. — § 64. Betomarsea-Maioumas et les fêtes orgiaques de Baal-Peor. — § 65. La mosaïque hébraïque de Kefr Kenna. — § 66. Lecture rectifiée des inscriptions nos 2245, 2146 et 2009 de Waddington. — § 67. Nouvelles observations sur la mosaïque hébraïque de Kefr Kenna. — § 68. Un thiasse palmyrénien. — § 69. Le dieu nabatéen Chaf 'Al-Qaum. — Additions et rectifications.

Augers. — Imp. orientale A. Burdin et C<sup>o</sup>.





**14 DAY USE  
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED  
LOAN DEPT.**

This book is due on the last date stamped below, or  
on the date to which renewed.  
Renewed books are subject to immediate recall.

28 Jun '60 BB

REC'D LD

JUN 15 1960

JAN 24 1966 44

REC'D LD JUN 14 '68 -4PM

OCT 11 2004

JUN 07 2006

JUN 25 2007

LD 21A-50m-4,'60  
(A9562s10)476B

General Library  
University of California  
Berkeley

632363

685

e.633

v.5.

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

